Pharnabaze et les Pharnacides : une dynastie de satrapes sur les rives de la Propontide (Ve-IVe siècle av. J.-C.)

Alexis Klein

▶ **To cite this version:**

Alexis Klein. Pharnabaze et les Pharnacides : une dynastie de satrapes sur les rives de la Propontide (Ve-IVe siècle av. J.-C.). Archéologie et Préhistoire. Université de Strasbourg, 2015. Français. NNT : 2015STRAG011 . tel-01673804

HAL Id: tel-01673804
https://theses.hal.science/tel-01673804

Submitted on 1 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

SCIENCES HUMAINES & SOCIALES
Perspectives Européennes

ÉCOLE DOCTORALE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

UMR 7044

THÈSE présentée par :

Alexis KLEIN

soutenue le : **29 mai 2015**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université de Strasbourg**

Discipline/ Spécialité : Histoire ancienne

PHARNABAZE ET LES PHARNACIDES

Une dynastie de satrapes sur les rives de la Propontide aux V^e^ et IV^e^ siècles av. J.-C.

THÈSE dirigée par :
Madame LENFANT Dominique Professeur, université de Strasbourg

RAPPORTEURS :
Monsieur AVRAM Alexandru Professeur, université du Maine
Monsieur BRUN Patrice Professeur, université de Bordeaux III

AUTRES MEMBRES DU JURY :
Madame JACQUEMIN Anne Professeur, université de Strasbourg
Madame LEROUGE-COHEN Charlotte Maître de Conférences, université de Paris Ouest-Nanterre

À ceux qui ont pris le train un peu trop en avance

Pharnabase

Dans l'éclat où je passe ma vie,
Je redoute à la fois l'imposture et l'envie,
Leurs traits également m'attaquent chaque jour,
Et ma fortune en craint un funeste retour.
Ainsi pour les forcer l'une et l'autre à se taire,
J'observe tous mes pas avec un oeil sévère,
Je crains à tous moments qu'un trop vaste pouvoir
Me porte quelque jour à trahir mon devoir,
Ou que, persuadé qu'on ne peut le détruire,
Je néglige les soins que je dois à l'Empire !
Quelque soit pour nous la tendresse des rois,
Un moment leur suffit pour faire un autre choix ;
En vain nous prétendons par d'assidus services,
D'un monarque inquiet arrêter les caprices ;
Un seul mot contre nous à propos avancé,
Un seul de nos projets par le sort renversé,
Détruit dans un instant toute la confiance
Que nous donnaient trente ans de peine et de prudence ;
Et souvent pour remplir les emplois les plus grands,
On y place après nous d'indignes concurrents
Qui pour toute vertu ne possèdent peut-être
Que l'art de savoir feindre et de flatter leur maître.
Mille exemples connus de ces fameux revers
Sur ce péril pressant tiennent mes yeux ouverts,
Et me font redoubler le zèle qui m'anime ;
Mais du bonheur public je deviens la victime,
Et mon cœur accablé des efforts que je fais
Donne à tous un repos qu'il ne goûte jamais.[1]

[1] Extrait de la tragédie *Alcibiade* de J. G. de Campistron (mise en scène pour la première fois le 28 décembre 1685), Acte 1, scène 1, v. 13-40. Cette tirade est inspirée du dialogue entre le satrape Pharnabaze (II) et le roi de Sparte Agésilas rapporté par Xénophon (Xén. *Hell.* IV 1, 29-38) et par Plutarque (Plut. *Agés.* 12, 1-9).

Remerciements

Avant toute chose, j'aimerais renouveler mes remerciements à ma directrice, Madame Dominique Lenfant, qui m'a guidé et suivi depuis mon master, pour m'avoir constamment soutenu tout au long de ce long parcours par sa confiance et sa patience, sans pour autant manquer de souligner avec intérêt mes erreurs ou mes lacunes et de me pousser à les rectifier.

En un second temps, j'aimerais remercier Madame Gül Gürtekin Demir et Monsieur Gürcan Polat pour leur accueil très chaleureux à Izmir et pour avoir mis à ma disposition les travaux de leurs étudiants. Il est regrettable que les questions abordées ici ne m'aient pas permis d'en faire un plus ample usage.

Un grand merci va également au « peuple » de la MISHA, tant enseignant qu'étudiant, parmi lequel nombreux se reconnaîtront, qui pour un conseil, qui pour un encouragement, qui pour une discussion. Ce sont ces petites choses quotidiennes ou inattendues qui entretiennent les braises d'un foyer.

Je n'oublie pas les amis *extra muros* pour des raisons semblables, auxquelles on pourrait ajouter un enrichissement personnel par la confrontation de points de vue ou même pour me faire méditer sur la question : « Mais une thèse, ça sert à quoi ?! ». Dans le détail, je dois remercier Monsieur Cédric Brélaz pour ses conseils en matière de numismatique et d'épigraphie, Yannick Müller pour m'avoir fait découvrir l'article d'A. B. Bosworth sur l'émasculation des Chalcédoniens, Luboš Malý pour ses relectures minutieuses et Sébastien Guichon pour son hospitalité.

Pour finir, je souhaiterais remercier mon père pour m'avoir inspiré la passion pour l'histoire et l'obstination et ma mère pour le goût des langues et la persévérance.

Introduction

En parcourant l'histoire du monde grec antique, il est difficile de ne pas rencontrer dans les pages des manuels historiques et des sources le personnage du satrape Pharnabaze[2]. Acteur de premier plan dans les *Helléniques* de Xénophon, il est également très présent dans la *Guerre du Péloponnèse* de Thucydide. Ces deux auteurs en particulier en ont fait un des principaux interlocuteurs des Grecs avec le monde perse. En tant que satrape de Phrygie Hellespontique, il représentait l'une des portes pour accéder aux fastes de la cour de Suse, incarnant ainsi, à première vue, une image devenue un lieu commun familier pour les « Occidentaux » rêvant des divans ottomans, une situation courante au XVIII^e^ siècle ap. J.-C. et qui se retrouve aussi bien chez des auteurs comme Jean Thévenot que de nos jours chez de nombreux érudits férus du monde « oriental ». Thucydide et Xénophon en ont également fait l'antagoniste du satrape de Lydie Tissapherne, en insistant sur la rivalité que les deux hommes nourrissaient[3]. L'« infâme » et « mishellène » Tissapherne incarne, souvent encore aujourd'hui, dans l'imaginaire du chercheur en histoire antique le rival par excellence des Grecs ; ambitieux et « fourbe », il s'oppose idéalement aux valeurs communautaires de la cité grecque. Nous devons bien évidemment nuancer ces vues, qui tiennent plus du portrait pittoresque que

[2] Heckel (2009), p. 55 : « *Pharnabazus* (*the famous satrap of Hellespontine Phrygia)* ».

[3] Th. Petit a proposé deux généalogies pour ce personnage (Petit (1979), p. 3-4 ; p. 6), qui feraient descendre Tissapherne de Hydarnès, un compagnon de Darius I^er^ sur la base de la proximité onomastique entre Tissapherne et Sisamnès, fils d'Hydarnès (Hdt. VII 66 ; Pour Th. Petit, ces noms dérivent tous deux du préfixe « *ciçra* »). Or, il nous faut noter que Pharnabaze (II) avait un oncle nommé « Susamithres » (Nep. *Alc.* 10). Il serait intéressant que des linguistes s'interrogent sur l'étymologie de ce nom, ainsi que sur sa possible proximité avec le suffixe « *ciçra* » (Justi (1895), p. 164 ; Petit (1979), p. 7 ; Schmitt (2002), p. 73-74). Par ailleurs, le suffixe « phernès » ne va pas sans rappeler un préfixe répandu chez les Pharnacides. Si cette similitude s'avérait exacte, cela signifierait que Tissapherne et Pharnabaze (II) ont pu être liés par d'autres liens que leur rivalité.

dressent certaines sources grecques du personnage de Tissapherne que de la réalité de l'homme[4]. Pharnabaze est présenté par ces auteurs comme tout l'opposé : satrape bienveillant, amateur de la culture hellénique, sachant se dévêtir de sa pompe, sympathique et honorable[5].

Pourtant, ce personnage très célèbre, sur lequel de nombreux auteurs se sont penchés au cours de leur réflexion, n'a jamais bénéficié d'une étude exclusive[6]. Cette lacune dans la recherche est d'autant plus étonnante que la famille dont il est issu, les Pharnacides, a pu se vanter de détenir le contrôle de la satrapie de Daskyleion[7] (dite aussi de Phrygie Hellespontique) pendant une grande partie de la domination achéménide, qui s'est étendue de 556 à 333 av. J.-C.[8]. Il s'agit d'une situation tout à fait exceptionnelle, étant donné que les satrapes étaient souvent remplacés, tout particulièrement dans des satrapies stratégiques pour la sauvegarde de l'Empire.

Nous tâcherons dans cette étude de retracer l'histoire de la famille des Pharnacides, tout en la rattachant à l'histoire de la satrapie de Phrygie Hellespontique et en soulignant les liens indissociables qui unissaient ces hommes à ce territoire. Il sera question de présenter les personnes du satrape Pharnabaze et de sa parenté, mais également de placer leur histoire dans un contexte politique, incluant l'administration intérieure de la province, ainsi que leurs rapports avec

[4] Petit (1979), Walser (1984).

[5] Walser (1984), p. 110.

[6] Krumbolz (1883), Nöldeke (1884), Buchholz (1894), Beloch (1923), Lewis (1976), Moysey (1979), Walser (1984), Sekunda (1988), Weiskopf (1989), Briant (1996), Hyland (2008). Ces auteurs ont tous analysé le personnage de Pharnabaze et tiré des conclusions qui ont fait école. Pourtant, ces réflexions et propositions se placent en marge d'une thématique plus vaste et non dans une monographie spécifique, qui se consacrerait uniquement à ce satrape. Dès lors, leur analyse ne peut prétendre être complète et répondre à toutes les questions, qui apparaissent lorsque l'on se focalise exclusivement sur le sujet.

[7] Le nom « Daskyleion » vient du père du roi lydien Gygès, Daskylos (Plut. *Mor*. 599 E).

[8] Klinkott (2005), p. 48.

l'étranger et la cour centrale. En étudiant en détail le parcours, le cadre clientélaire et les difficultés des satrapes, cette analyse espère apporter une contribution à une meilleure compréhension de la fonction de satrape, en partant d'un angle d'approche individuel et familial, circonscrit à un territoire précis.

Mais avant toute chose, il faudra présenter et poser les bases afin de fournir les cadres nécessaires pour appréhender le sujet donné et en comprendre plus aisément les problèmes et les solutions discutées. C'est pourquoi, il faut tout d'abord passer par une définition des termes du sujet, suivie d'une délimitation justifiée du champ géographique et chronologique auquel il s'applique, ce à quoi s'ajoute une présentation de l'état de la recherche ainsi que des sources sur lesquelles il se fonde. En dernier point, il sera question de synthétiser ces informations et d'en déduire une méthode d'approche pertinente et à même de répondre aux questions intrinsèquement contenues dans la question au sujet de l'existence et du parcours des Pharnacides.

A. Définition des termes du sujet

Avant de commencer, il nous faut définir notre champ d'étude et justifier notre intitulé « Pharnabaze et les Pharnacides : une dynastie de satrapes sur les rives de la Propontide ». Ces termes nécessitent une explication, étant donné qu'ils peuvent se référer à des objets distincts.

1. « Pharnabaze »

Si le terme « Pharnabaze » ne semble pas avoir besoin d'une explication, il nous faudra malgré tout apporter quelques précisions. En effet, il y a trois « Pharnabaze » au cours de la période achéménide[9]. Ils sont tous les trois liés par le sang et seront donc traités en détail. Pharnabaze, fils de Pharnakès, auquel cette étude se consacre principalement, que nous nommerons par commodité Pharnabaze (II), a vécu à la fin du V^e^ et au début du IV^e^ siècle. av. J.-C.[10]. La première mention dont nous disposons apparaît en 413 av. J.-C. pendant la troisième phase de la guerre du Péloponnèse, dite la « guerre de Décélie », lorsque les Perses se mêlent à ce conflit initialement grec[11]. Ses traces se perdent en 373 av. J.-C., après une expédition manquée en Égypte, codirigée par le chef mercenaire Iphicrate[12].

2. « Pharnacides »

Le terme « Pharnacides » nécessite également une précision[13]. On entend par là tous les descendants de Pharnakès (I), le bisaïeul (ou trisaïeul, comme nous le

[9] *RE* (1938), col. 1842-1848.

[10] Schmitt (2002), p. 75-77 pour un bref résumé de son parcours et des considérations étymologiques sur son nom ; À l'avenir tous les Pharnacides se verront apposer un numéro en cas d'homonymie. Afin de ne pas créer une confusion avec des rois, ce numéro est mis entre parenthèses.

[11] Thuc. VIII 6, 1-2.

[12] Diod. XV 43, 6.

[13] La partie **I. A. 2.** traite plus amplement de l'origine et de l'autre emploi de ce terme ; les arbres généalogiques sont présentés dans les annexes.

verrons par la suite) de Pharnabaze (II), par lequel on désigne cette famille, parce qu'il est le plus ancien représentant connu de nos sources. Certains auteurs modernes utilisent néanmoins le terme « Artabazides », préférant faire remonter la famille à Artabaze (I), le premier satrape de Daskyleion[14]. Il n'y a pourtant aucune différence réelle entre les deux emplois si ce n'est que le deuxième terme relie intrinsèquement les Pharnacides à leur rôle de satrapes de Phrygie Hellespontique.

Or, comme les Perses n'étaient pas désignés par un nom de famille, exception faite pour les inscriptions royales, il est problématique d'englober tel ou tel individu dans cette famille. Nous reconnaîtrons donc arbitrairement comme Pharnacides tous les individus, hommes ou femmes, pouvant faire remonter leur lignage à Pharnakès (I), à condition que l'état des sources nous permette de le déterminer.

3. « Satrape »

Il semble indispensable à ce stade de donner une précision, bien qu'elle puisse paraître redondante au lecteur informé. On entend par « satrape » un gouverneur exerçant sa fonction exclusivement dans le cadre de l'Empire achéménide. Par dérivation, ce terme est parfois appliqué dans d'autres contextes, qui font écho par leur nature à la situation de l'Empire et à son système administratif et tributaire.

Le terme « satrape » est d'origine iranienne et comporte plusieurs implications. Le *xšaçapāvā*, attesté à deux reprises dans l'inscription du Roi Darius I[er] à Béhistoun (DB III 14 et 56), a par son étymologie une connotation bien précise[15]. Il dérive de la racine *xšay*, signifiant le fait de « régner » (*xšaça* étant par extension « le royaume »), et du terme *pāvā*, qui peut se traduire par « le protecteur »[16]. Nous obtenons le sens :

[14] Petit (1990), p. 181-185.

[15] Kent (1953), p. 125-127; Lenfant (2015), p. 108: « La fonction de satrape était une singularité de l'empire perse, sans précédent ni correspondant connu ».

[16] Klinkott (2005), p. 28-29.

« le protecteur du royaume »[17]. Le satrape n'est donc pas un seigneur propriétaire d'un fief, mais le lieutenant du Grand Roi chargé de garantir ses intérêts et la stabilité de l'Empire[18].

Cette stabilité se structure par le maintien de la paix, par la protection des frontières et probablement par des fonctions d'arbitrage non attestées clairement dans les sources, à l'exception du litige opposant les cités ioniennes de Milet et de Myous en 392 av. J.-C., résolu par le satrape Strousès[19], et finalement par la perception du tribut (vp. *bāji*/φόρος[20]). C'est cette dernière prérogative qui est souvent mise en avant par la recherche pour distinguer un satrape d'un gouverneur[21]. Ce rôle spécifique apparaît très clairement dans les sources grecques, notamment dans le récit de Thucydide, lorsque le Roi Darius II exige que les cités d'Ionie payent rétroactivement le tribut, qu'elles avaient cessé de verser durant leur appartenance à l'empire athénien[22].

---

[17] Benveniste (1969), Vol. II, p. 19 ; Petit (1979), p. 15-16 : « protecteur de l'empire » ; Klinkott (2005), p. 29-31.

[18] Bien qu'il n'y ait pas d'équivalent en vieux-perse pour le terme « empire » ou « empereur » (Lenfant (2015), p. 99), la titulature des Rois achéménides (*xšayaθiya xšayaθiyanam*, « le roi des rois ») répond aux critères qui distinguent un empire d'un royaume.

[19] Tod n°113 ; Picirilli (1973), p. 158-159 ; Picard (1980), p. 242 ; Briant (1996), p. 511.

[20] Klinkott (2005), p. 162-163 : le terme φόρος désignait à l'origine le tribut volontaire, opposé au tribut forcé envers des peuples sujets (le δασμός). Or, il semble avoir progressivement remplacé le deuxième. *Cf.* Sancisi-Weerdenburg (1998), p. 23-25.

[21] Petit (1979), p. 16-17 : « Au satrape incombaient les tâches administratives et fiscales (levée du tribut annuel) et la sécurité des frontières » ; Briant (1996), p. 579 : explique le verbe dérivé *satrapeuein* par l'obligation pour les hyparques de « verser les tributs de leurs territoires et de fournir des contingents militaires » aux satrapes, qui par extension ont les mêmes devoirs envers le Roi (*cf.* Xén. *Hell.* III 1, 10-12).

[22] *Cf.* Briant (1996), p. 653-656. L'empire athénien s'est construit à partir de la Ligue de Délos, qui avait pour but d'assurer la défense commune des cités grecques contre un éventuel retour des Perses après les Guerres médiques. La Ligue de Délos est initialement parvenue à détacher les cités ioniennes de la domination perse. Or, peu à peu cette alliance s'est développée en une structure autoritaire, qui

ἐπήγετο γὰρ καὶ ὁ Τισσαφέρνης τοὺς Πελοποννησίους καὶ ὑπισχνεῖτο τροφὴν παρέξειν. Ὑπὸ βασιλέως γὰρ νεωστὶ ἐτύγχανε πεπραγμένος τοὺς ἐκ τῆς ἑαυτοῦ ἀρχῆς φόρους, οὓς δι᾽ Ἀθηναίους ἀπὸ τῶν Ἑλληνίδων πόλεων οὐ δυνάμενος πράσσεσθαι ἐπωφείλησεν: τούς τε οὖν φόρους μᾶλλον ἐνόμιζε κομιεῖσθαι κακώσας τοὺς Ἀθηναίους, καὶ ἅμα βασιλεῖ ξυμμάχους Λακεδαιμονίους ποιήσειν, καὶ Ἀμόργην τὸν Πισσούθνου υἱὸν νόθον, ἀφεστῶτα περὶ Καρίαν, ὥσπερ αὐτῷ προσέταξε βασιλεύς, ἢ ζῶντα ἄξειν ἢ ἀποκτενεῖν.

« Le Roi de Perse venait de lui réclamer les tributs levés dans sa province, car, n'ayant pu, à cause des Athéniens faire rentrer l'argent dû par les cités grecques, il était en retard dans les versements. Il se disait donc que si Athènes était affaiblie, le recouvrement des tributs en serait facilité et qu'il pourrait en outre attirer les Lacédémoniens dans l'alliance du Roi et exécuter ainsi l'ordre qu'il avait reçu de ce dernier de prendre mort ou vif le bâtard de Pissouthnès, Amorgès, qui avait provoqué une révolte en Carie. » (Thuc. VIII 5, 5)

Par ailleurs, les inscriptions royales de Béhistoun associent souvent le terme satrape avec celui de *ba^{n}daka*. Le terme dérive du *ba^{n}d* (« le lien »), qui implique une relation personnelle verticale[23], fondée sur la fidélité personnelle[24]. Si le terme est généralement traduit par « serviteur », sous l'influence des sources grecques, qui ne connaissent que des *douloi* (esclaves), et des sources araméennes de l'Empire, qui

servait à augmenter la richesse et l'importance d'Athènes. Pendant cette période, les cités anciennement soumises aux Perses ne leur versent plus le tribut, comme c'est Athènes qui s'approprie les « contributions » de ses alliés.

[23] Kent (1953), p. 199 ; Klinkott (2005), p. 40, p. 146.

[24] Benveniste (1969), Vol. I, p. 103-105 : La fidélité personnelle est définie par une « liaison qui s'établit entre un homme qui détient l'autorité et celui qui lui est soumis par un engagement personnel ».

traduisent le terme par *ʿLYM* (« l'esclave »ou « le serviteur »[25]), cela ne veut pas dire qu'il faut le prendre dans ce sens, mais que les langues araméenne et grecque n'avaient simplement pas d'équivalent pour traduire un terme propre à la culture iranienne[26]. Le *ba^{n}daka* doit donc être compris comme une personne liée par des engagements personnels à une personne hiérarchiquement supérieure, d'une façon lointainement comparable à un « vassal » ou un « obligé »[27].

4. « Propontide »

Par les « rives de la Propontide », il faut entendre la satrapie de Phrygie Hellespontique, dite aussi de Daskyleion[28], parfois appelée par la littérature secondaire *tayaiy drahyahya* (vp. « ceux de la mer »)[29], d'après les inscriptions royales

[25] Segert (1986), p. 546 ; Grenfield & Porter (1982), p. 22.

[26] Macuch (1993), p. 24 : Le corpus juridique préislamique iranien du *Mātakdān i hazār datistān* distingue le *bandag* (« serviteur » ou « personne liée ») du *anšahrīg* (« esclave » ou « étranger », dans le sens un « captif de guerre » ; *cf.* Macuch (1988), p. 763-766). Le corps du *Mātakdān* prévoit clairement l'affranchissement de l'esclave, ce qui ne laisse planer que peu de doutes sur la distinction radicale de ces deux termes au sein des sociétés iraniennes. Cette dualité se retrouve déjà pour l'époque achéménide, bien qu'aucun document juridique n'en définisse le statut, où le terme iranien **grda* (uniquement attesté dans les documents araméens) fait référence à « l'esclave domestique » (*cf.* Driver (1965), p. 63 ; Dandamayev (1988), p. 762-763).

[27] Lenfant (2015), p. 102-104 : sur l'équivalence problématique *ba^{n}daka*-δοῦλος, qui « désignait donc un « serviteur » du roi au sens large du terme ». Le terme « obligé » a le mérite de rendre l'idée intrinsèque du « lien ».

[28] Hdt. III 120 ; Les campagnes archéologiques d'Ekrem Akurgal ont défini le lieu exact de la résidence du satrape, près de l'actuel Ergili. Une querelle existait auparavant au sein de la recherche certains voulant identifier cette Daskyleion avec une autre Daskyleion qui se situait aux environs de l'actuel port d'Eskel. Stéphane de Byzance mentionne non moins de cinq « Daskyleion » dans ses *Ethnika* (*cf.* Munro (1912), p. 64 ; Corsten (1988), p. 58-59) !

[29] Lewis (1976), p. 51 ; Debord (1999), p. 91 ; Sancisi-Weerdenburg (2001), p. 331-332 ; Bakır (2003), p. 1 ; Cette identification est peu convaincante étant donné qu'elle peut s'appliquer également aux Ciliciens et aux cités phéniciennes du continent et de Chypre (*cf.* Baccarin (1997), p. 96 sur la nature vague de la « mer » dans les inscriptions de Darius I).

de Darius Ier et Xerxès Ier, de par son rôle de cordon ombilical entre la mer Égée et la mer Noire[30]. Il est étonnant que les auteurs anciens aient utilisé le terme « hellespontique », alors que la satrapie bordait intégralement la Propontide[31]. Or, l'Hellespont ne se limite qu'aux détroits occidentaux de la Propontide et, hormis l'Éolide, il ne borde pas la satrapie de Phrygie Hellespontique. Par contre, il n'est pas exclu qu'il y ait eu un glissement sémantique dans la dénomination des zones géographiques. Ainsi, le Pont Euxin, Πόντος Εὔξεινος (« la mer accueillante[32] ») s'appelait à l'époque archaïque le Πόντος Ἄξεινος (« la mer hostile »[33]), nom dérivant d'une hellénisation du mot iranien *axšaina* (« sombre »[34]), d'où la dénomination que nous employons nous-mêmes de nos jours : « la mer Noire »[35]. Compte tenu de l'évolution de la désignation du Pont, il n'est pas improbable que le terme « Hellespont » ait pu désigner également la Propontide, avant d'être remplacé

[30] Cette identification n'est pas unanime, étant donné que plusieurs satrapies pourraient avoir été nommées ainsi.

[31] Maffre (2006), p. 161 ; p. 179-181 sur l'évolution du terme « Propontide » et sur les délimitations de « l'Hellespont ».

[32] Baccarin (1997), p. 89-90 sur l'évolution de cette désignation chez les Grecs.

[33] *Cf. Le Grand Bailly* (éd. 2000), p. 194 « Ἄξεινος πόντος » ; Schmitt (1989), p. 310-313 (Pindare *Pythiques* v. 4263 ; *n. v.*).

[34] Kent (1953), p. 165 ; Baccarin (1997), p. 90-91 : sur l'origine de cette théorie et sa progressive diffusion ; Knobloch (1979), p. 9-22 ; Baccarin (1997), p. 91-92: La couleur semble avoir été associée à des points cardinaux dans les langues iraniennes (noir-nord, blanc-ouest, rouge-sud et jaune/vert-est). Mais Baccarin (1997), p. 96 rejette cette théorie sur la base d'une utilisation textuelle du terme *axšaina* dans les inscriptions de Darius Ier. Pourtant, lorsque les Grecs ont « découvert » la Mer Rouge, ils n'ont pas procédé à une désignation basée sur ce qu'ils auraient pu entendre, mais bien sur une traduction du concept. *N.B.* Les Turcs actuels désignent la Méditerranée comme *Akdeniz* (« la mer blanche/claire ») en opposition à la « mer sombre » (Karadeniz/La mer Noire), des termes qu'ils ont probablement repris aux Iraniens. Dans cet ordre d'idées, il semble légitime de s'interroger sur le terme « Leucosyriens (Strab. XII 3, 9 commente l'emploi de synonymes chez Hérodote Hdt. I, 6) ou les « Syriens au-delà du Halys » appelés « Cappadociens » chez les Perses (Hdt. I, 72 ; VII 72 ;), qui serait peut-être à comprendre comme les « Syriens occidentaux ».

[35] Moorhouse (1940), p. 123-128 ; Moorhouse (1948), p. 59-60.

et restreint à un rôle d'appellatif uniquement des détroits entre Sestos et Abydos. Par ailleurs, la satrapie de Daskyleion était une satrapie maritime tournée vers le monde grec, qui tout en subissant les effets de la civilisation hellénique et les turbulences de sa politique étrangère, influence à son tour cette réalité. Cette dénomination nous permettra d'échapper aux frontières territoriales pour nous tourner vers les interactions entre ces Perses et les Grecs, tantôt sujets, tantôt étrangers, qui les entouraient.

B. Les limites géographiques de la Phrygie Hellespontique

La satrapie de Daskyleion englobait le cœur de la Phrygie Hellespontique, ainsi que des régions voisines, à savoir : la Troade[36], l'Éolide et la Mysie. Ces régions ont été soit autonomes, soit dirigées par un homme ou une femme[37] de confiance du satrape. Ces territoires ne peuvent pas uniquement être considérés comme des hyparchies[38], entendons des zones placées sous la tutelle d'un « commandant subordonné[39] » perse intégrées dans une structure administrative pyramidale bien définie, mais comme une mosaïque de domaines bénéficiant de statuts très

[36] Franco (1997), p. 265-268 ; p. 270-274 pour une présentation de la tradition homérique.

[37] Pensons à Mania, hyparque de Troade (Xén. *Hell.* III 1, 10-15 ; Hofstetter (1978), p. 123).

[38] Ces territoires et leurs populations sont définis par des critères culturels et linguistiques à portée régionale (« hyparque de Mysie », « hyparque de Troade »). Bien que les Perses aient eu tendance à respecter l'identité des peuples soumis, étant donné que le Roi se voyait comme le « roi des peuples », les régions les plus petites ne pouvaient pas pour autant être élevées au rang de « satrapie », mais devaient être intégrées dans des ensembles, parfois sous la tutelle d'un noble perse nommé par le Roi ou sous celle d'un dynaste local.

[39] Lenfant (2015), p. 109.

variables[40], dont le seul point commun est la reconnaissance de l'autorité suprême du Roi, garantie par le satrape de Daskyleion[41].

S'il s'avère facile d'intégrer ces territoires à la Phrygie Hellespontique, il est plus difficile d'en établir les limites exactes, étant donné que les indications géographiques dont nous disposons sont souvent très vagues et semblent parfois contradictoires[42].

1. Le chef-lieu de Daskyleion

Un des problèmes majeurs de la démarcation des satrapies réside dans les contradictions entre les listes fournies par les différentes sources. Il y a d'une part la liste des *dahyāva* (vp. sing. *dahyu*^{h} : « terre » ou « peuple »[43]) fournie par l'inscription de Darius I^{er} à Béhistoun, puis la liste des νομοί chez Hérodote (III 89-97) et enfin les listes des différents satrapes, présentées par les historiens tardifs dans le cadre de l'expédition d'Alexandre à la bataille du Granique[44]. On a tendance à vouloir superposer ces indications. Or, les νομοί d'Hérodote ne coïncident ni avec les satrapies ni avec la hiérarchie des satrapes[45]. Il s'agit de zones de perception fiscale

[40] Klinkott (2005), p. 62-65 ; p. 83-86.

[41] Si l'on en croit Hérodote (Hdt. IV 126 ; V 17 ; VII 32 ; 131-132), la reconnaissance de l'autorité du Roi de Perse s'appliquait du moment que les peuples décidaient de se soumettre au Roi par le rituel du don de « la terre et l'eau ».

[42] C'est le cas pour la localisation de la Mysie et son attribution à telle ou telle satrapie [*cf.* **B. 3**]. Voir Maffre (2006), p. 131-162 pour une analyse des régions et des centres de peuplement de la Phrygie Hellespontique.

[43] Kent (1953), p. 190 : ne précise que le sens « pays, province, district » ; Briant (1996), p. 9 ; 137-139 ; 1167 : P. Briant impose justement sans les dissocier comme c'est le cas parfois les deux définitions. Dans le *Weltbild* perse, il n'y a pas de séparation entre un peuple et son territoire d'origine.

[44] Arr. *Anab.* I 12, 8 ; 16, 3 Diod XVII 19, 4 ; Briant (1996), p. 716-717 ; Klinkott (2005), p. 87-109.

[45] Klinkott (1996), p. 87-92 ; Lenfant (2015), p. 109 : un fait « bien connu » : la création des νομοί s'est faite en fonction de la répartition du tribut entre les peuples. Elle est donc à distinguer de l'ἀρχή, qui comprend un gouvernement territorial (Klinkott (1996), p. 89). Il est possible que cette liste fournie par Hérodote reflète un état archaïque de la structuration de l'Empire (Klinkott (1996), p. 87). Ce

fixées à un moment donné sous Darius Ier, qui ne peuvent pas être assimilées à des domaines précis des satrapes (appelés ἀρχαί par le même Hérodote, et que la recherche désigne communément « satrapies »), mais qui englobent plusieurs domaines de satrapes[46]. Leur vocation n'est pas politique ou militaire, mais s'explique par une volonté de Darius Ier d'organiser et de réglementer la perception du tribut à grande échelle[47].

Par ailleurs, comme nous le verrons dans le développement, les zones d'action des différents satrapes n'étaient pas fixes, mais elles ont évolué au cours de notre période. Si les Pharnacides ont usé de leur influence dans tout l'Empire achéménide et partiellement dans le « monde grec », étant donné les liens privilégiés qui rattachaient cette famille à ses voisins, le territoire qui nous concerne avant tout est leur satrapie de Daskyleion.

Le chef-lieu ou « capitale satrapique » de Daskyleion était le centre à partir duquel le satrape de Phrygie Hellespontique administrait son territoire et recevait en audience des dignitaires étrangers tout comme les rapports de ses subordonnés[48], bien qu'il fît également des rondes d'inspections chez ses hyparques[49]. Outre qu'on y trouvait sa résidence (*basileia*[50]) et ses domaines privés (*oikoi*[51]), Daskyleion servait de

---

point d'approche expliquerait l'évolution postérieure du terme satrapie dans les sources grecques à partir du IVe siècle av. J.-C.

[46] Hdt. III 90 : intègre les Phrygiens, les Thraces d'Asie, les Paphlagoniens, les Mariandynes et les Leucosyriens dans le troisième « nome ». À l'inverse, les Éoliens et les Lyciens, situés aux antipodes l'un de l'autre, sont placés dans le même nome, à l'encontre de toute logique territoriale.

[47] Selon certains auteurs tardifs, Darius Ier aurait réduit de moitié le paiement du tribut (Plut. *Mor.* 172-173 ; Polyen VII 11, 3).

[48] Petit (2004), p. 188 : « Selon les prescriptions de Cyrus, les satrapes devaient obliger « tous ceux qui avaient reçu une terre (γῆν) ou des ἀρχεῖα à se présenter aux portes [du satrape : i.e. à fréquenter sa cour] » (*Cyropédie* 8.6.10) ; ailleurs Xénophon parlera de χώρας καὶ οἴκους (8.6.4), expression strictement parallèle à la précédente. »

[49] Xén. *Hell.* III 1, 12.

[50] Kaptan (2010), p. 831.

centre administratif et de perception des impôts pour la satrapie. On admet généralement que les capitales satrapiques étaient des versions réduites des capitales de l'Empire et s'en inspiraient dans leur fonctionnement, concentrant en leur sein le personnel administratif du satrape[52]. La liste des officiers au service du satrape ne nous est pas connue pour la Phrygie Hellespontique[53]. On observe simplement l'existence d'un champ lexical administratif et d'une terminologie récurrente qui trouve un écho dans les archives des satrapies d'Égypte et de Bactriane[54]. Les archives non conservées, si ce n'est par les « bulles » qui étaient apposées aux documents de Daskyleion, témoignent d'une activité foisonnante[55]. Ces officiers actifs dans la capitale satrapique sont à distinguer des hyparques et des élites rurales[56], qui contrôlaient d'autres relais régionaux[57] ou des portions territoriales dans la satrapie.

---

[51] Contrairement à son homologue de Phrygie Hellespontique, dont les domaines (*oikoi*) sont clairement dits avoir été dans les parages de Daskyleion (Xén. *Hell.* IV 1, 15-16), le satrape de Lydie Tissapherne avait sa résidence et ses domaines privés en Carie (Xén. *Hell.* III 2, 12 ; 4,12). Ceci l'avait porté à permettre au roi Agésilas de ravager l'arrière-pays de Sardes, sa capitale satrapique, pendant que ses troupes barraient l'accès à la Carie (Xén. *Hell.* III 4, 21 ; 24-25).

[52] Waters (2010), p. 819.

[53] Maffre (2007), p. 226-230 fait un inventaire remarquable des subordonnés des satrapes de Daskyleion. Pourtant, il n'est pas à même, en raison de l'état de nos sources, de définir avec précision les fonctions occupées par ces officiers.

[54] Shaked (2012), p. 274-294.

[55] Waters (2010), p. 820-821 pour un aperçu de la teneur des documents. Or, l'auteur y voit une preuve du contrôle direct de la cour centrale sur l'administration satrapique. On peut y voir aussi simplement la volonté de consigner par écrit les décisions et les dépenses sortant de la pratique courante.

[56] Sekunda (1988), p. 182-184 : Il y aurait eu autant de « *fief-holders* » (détenteurs de fief) que de cavaliers dans l'armée de Pharnabaze (II). Sekunda suppose qu'il devait y en avoir 600. Ce nombre fait écho à la garde de 500 cavaliers avec lesquels Tissapherne a fui sa satrapie pour se rendre auprès du Roi, afin de la prévenir de l'insurrection de Cyrus le Jeune (Xén. *Anab.* I 2, 4). Spithridatès, l'hyparque de Pharnabaze (II) avait entraîné 200 cavaliers dans sa défection, ce qui implique qu'une

2. Démarcation de la satrapie

La démarcation exacte de la satrapie de Daskyleion pose problème en raison de l'absence de bornes-frontières, de la mixité de son peuplement[58] (ce qui rend les informations des auteurs, surtout hellénistiques, difficiles à employer) et enfin en raison de la fluctuation manifeste de la zone d'influence du siège satrapal[59]. Si ce travail a déjà été fait exhaustivement par Frédéric Maffre dans sa thèse de doctorat *La Phrygie Hellespontique : une étude historique*, que nous n'avons malheureusement pu consulter que partiellement[60], étant donné qu'elle est difficile d'accès et pas encore publiée, quelques éléments doivent être soulignés.

La satrapie de Daskyleion bordait au sud la satrapie de Lydie, qui avait Sardes[61] pour chef lieu, et à l'est celle de « Grande Phrygie », que son satrape dirigeait depuis Kélainai[62]. Alors que de nombreuses listes montrent bien que la Phrygie Hellespontique et la « Grande Phrygie » avaient un gouvernement distinct[63],

---

relation personnelle nouait ces hommes aux satrapes et aux hyparques, et qu'il ne s'agissait pas d'un simple corps militaire.

[57] C'est le cas pour l'hyparque d'Éolide, Mania, qui entreposait les sommes dues au satrape Pharnabaze (II) dans son trésor (Xén. *Hel.* III 1, 15).

[58] Maffre (2006), p. 181-187.

[59] Sekunda (1988), p. 176 ; Debord (1999), p. 24-25.

[60] Il est tout à fait compréhensible que l'auteur ait préféré en limiter la diffusion et ne pas nous la transmettre par mail tant qu'elle n'est pas publiée.

[61] Balcer (1984), pour une une retrospective historique de Sardes ; Cahill (2008) pour une perspective archéologique de Sardes à l'époque achéménide et Dusinberre (2013) pour une présentation historique de la satrapie de Lydie sous les Perses.

[62] Briant (1996), p. 10 ; Summerer, Ivantchik & von Kienlin (2011) pour une présentation essentiellement archéologique du site de Kélainai.

[63] Il existe de nombreuses listes de satrapes achéménides et diadoques fournies par Diodore et Quinte-Curce, dans lesquelles la Phrygie Hellespontique et la « Grande Phrygie » sont clairement distinctes (Diod. XVIII 3, 1 ; 39, 5-7 ; Q. Curt. X 10, 1-4). Arrien distingue également la Phrygie Hellespontique, qu'il attribue à Arsitès (Arr. *Anab.* I 17, 1), de la « Phrygie », qu'il attribue à Atizyès

plusieurs témoignages, parfois repris de façon hâtive par la littérature secondaire, attribuent le gouvernement de la « Grande Phrygie » aux satrapes de Daskyleion[64]. Or cette erreur est due à la méconnaissance de l'état de la Phrygie à l'époque achéménide[65]. Il faut en fait se méfier de quelques formules malheureuses des Anciens, comme l'emploi de « Phrygie » (utilisé afin d'éviter la lourdeur des désignations complètes « Phrygie Hellespontique[66] » ou « Grande Phrygie »[67]) pour éviter d'en tirer des conclusions territoriales ou politiques. C'est le cas pour un passage de Xénophon, qui place Gordion en Phrygie :

> Φαρνάβαζος δὲ καὶ οἱ πρέσβεις τῆς Φρυγίας ἐν Γορδίῳ ὄντες τὸν χειμῶνα τὰ περὶ τὸ Βυζάντιον πεπραγμένα ἤκουσαν.
> « Pharnabaze et les députés apprirent les événements de Byzance à Gordion, en Phrygie, où ils passaient l'hiver. » (Xén. *Hell.* I 4, 1)

Deux éléments semblent indiquer à tort que la Phrygie Hellespontique et la Grande Phrygie n'étaient qu'une seule entité administrative. Dans les *Helléniques*

(Arr. *Anab.* I 25, 3). Voir aussi Plut. *Thém.* 31, 2, qui mentionne Epixyès comme satrape de Phrygie (*cf.* Klinkott (2005), p. 459).

[64] Cette confusion apparaît régulièrement dans des ouvrages généraux.

[65] Klinkott (2005), p. 486 : le tableau des satrapes de Grande Phrygie n'indique rien pour l'époque de Pharnabaze (II). Ce silence, issu de nos sources, pourrait laisser penser qu'elle ne constituait pas une satrapie distincte. Klinkott opte dès lors de ne pas indiquer la dynastie incluant un Mithridatès et un Ariobarzanès, que Diodore confond avec les Pharnacides (Diod. XV 90, 3), *cf.* Bosworth & Wheatley (1998), p. 160.

[66] Diod. XVII 17, 6 : dans le contexte d'Ilion, en Troade, Diodore mentionne « Ariobarzanès, un ancien satrape de Phrygie », ainsi qu'une prophétie qui annoncerait Alexandre le Grand vainqueur « si la chance voulait que ce combat eût lieu en Phrygie ». Dans le premier cas, il s'agit du satrape de Phrygie Hellespontique Ariobarzanès, dont nous verrons le parcours en détail par la suite, et dans le second cas, cette prophétie, dont l'historicité est douteuse, fait allusion à la bataille du Granique de mai 334 av. J.-C., dans laquelle Alexandre défait l'armée rassemblée des satrapes occidentaux.

[67] Arr. *Anab*. I 25, 3.

d'Oxyrhynque, il est question d'une expédition menée par le roi spartiate Agésilas[68]. On nous dit que ce dernier avait pillé pendant six jours un endroit nommé *Leontôn Kephalai* (« les têtes des lions »), qu'il avait ensuite assiégé une place forte nommée « Gordion[69] », tenue par un certain Rhatinès, un hyparque de Pharnabaze (II), alors qu'il se trouvait à la frontière entre la Phrygie et la Paphlagonie, et qu'il comptait se rendre dans cette dernière. D'une part, il est étonnant que Xénophon, qui oriente pourtant en grande partie ses *Helléniques* sur le personnage d'Agésilas, ne dise mot de cette expédition. D'autre part, il est malaisé de voir comment Agésilas, pillant la Phrygie Hellespontique, aurait fait pour s'aventurer aussi loin afin d'assiéger Gordion durant une période aussi longue, tout en étant coupé de ses bases arrière ioniennes, sans se heurter à une résistance majeure[70]. L'auteur des *Helléniques d'Oxyrhynque* aurait-il donc inventé une expédition mirobolante pour la faire aboutir à un échec ?

On associe généralement Gordion à l'ancien royaume phrygien, duquel la satrapie de « Grande Phrygie » serait le pâle héritier : une ensemble administratif, qui aurait rassemblé les structures politiques d'un royaume disparu au VII^e^ siècle av.

---

[68] Xén. *Hell.* III 4, 2.

[69] *Hell. Ox*. 24, 6 : la place forte était tenue par Rhatinès, que Xénophon mentionne avec Spithridatès comme lieutenant de Pharnabaze (Xén. *Anab.* VI 5, 7) ; Notons également la mention d'une « ville » (*civitas*) nommée « Gordiu Come » (le village de Gordion), appelé à l'époque romaine Iuliopolis (Plin. *His. Nat.* V 143), qui formait la cité d'Atussa (*cf.* Corsten (1988), p. 58 : Pruse ?; Umar (2004), p. 157-160 ne mentionne pas l'équivalence avec « Atussa »). Robert (1987), p. 330-335 interprète cette « Gördes (Julia Gordos) », l'actuelle Mermere, comme un « établissement perse, peut-être une colonie militaire », en raison de la désignation Μαιβωζανοί (un dérivé du nom de personne iranien Maibouzanès) sur les inscription civiques.

[70] D'autant plus que l'épisode est résumé chez Xénophon en quelques paragraphes, comme l'indique la présence de Rhatinès (Xén. *Hell*. III 4, 12-15), et place l'action non loin de Daskyleion et non en « Grande Phrygie ».

J.-C.[71]. Compte tenu du fil narratif décousu, rien ne nous oblige à croire à la réalité des faits attribués à Agésilas dans les *Helléniques d'Oxyrhynque* et donc au fait que le roi de Sparte ait assiégé **la** fameuse capitale du royaume phrygien située sur la route royale et non **une** localité fortifiée homonyme de Phrygie Hellespontique ayant eu une importance stratégique[72]. Nous devrions alors chercher cette Gordion à la frontière entre la Phrygie Hellespontique et la Phrygie.

Cette hypothèse est plus tentante encore, si l'on analyse l'autre élément portant à croire à un contrôle de la Grande Phrygie de la part des Pharnacides. Lorsque, à la fin de la guerre du Péloponnèse, Pharnabaze (II) accepte d'accompagner des ambassadeurs athéniens auprès du Grand Roi, il s'engage à les escorter jusqu'à Gordion, « en Phrygie »[73]. Or, un passage de l'*Anabase* d'Arrien nous vient en aide. Une fois qu'Alexandre a vaincu les armées satrapiques au Granique en 334 av. J.-C. et qu'il a rasé Milet, il prend possession de la capitale de « Grande Phrygie », Kélainai, et y nomme comme satrape Antigone, fils d'Amyntas[74]. Or, étrangement, il décide de marquer un virage vers le nord et non de suivre les traces de Cyrus le jeune, et de se rendre à Gordion, visiblement pour rejoindre la route royale[75]. Arrien ne pourrait être plus explicite en disant :

> Τὸ δὲ Γόρδιον ἔστι μὲν τῆς Φρυγίας τῆς ἐφ' Ἑλλησπόντου, κεῖται δὲ ἐπὶ τοῦ Σαγγαρίου ποταμοῦ· τοῦ δὲ Σαγγαρίου αἱ μὲν πηγαὶ ἐκ

---

[71] Laminger-Pascher (1990), p. 4 : Après avoir été abandonnée, Gordion, aurait été repeuplée à l'époque achéménide. L'auteur parle de « *Besiedlungsvakuum zur Zeit der lydischen Herrschaft* » sur la base des traces de destruction et du mobilier recouvré.

[72] Le récit des *Helléniques d'Oxyrhynque* est extrêmement allusif, compte tenu des distances parcourues. D'autant plus qu'elles ne semblent pas raisonnables en comparaison avec les difficultés de progression que relatent les *Helléniques* de Xénophon.

[73] Xén. *Hell.* I 4, 1.

[74] Arr. *Anab.* I 29, 1-3.

[75] Hdt. V 52 ; Si Cyrus n'a pas suivi la route royale c'est parce que son objectif affiché n'était pas de faire la guerre à son frère Artaxerxès II (Xén. *Anab*. I 3, 1 ; I 4, 11-13).

Φρυγίας εἰσίν, αὐτὸς δὲ διὰ τῆς Θρᾳκῶν τῶν Βιθυνῶν χώρας ἐξίησιν ἐς τὸν Εὔξεινον πόντον

« Gordion se situe en Phrygie dite Hellespontique, près du fleuve Sangarios : les sources du Sangarios se trouvent en Phrygie, mais il traverse la terre des Thraces bithyniens pour se jeter dans le Pont Euxin. »

(Arr. *Anab.* I 29, 5)

Cette précieuse indication d'Arrien est sans équivoque. Gordion est clairement incluse en Phrygie Hellespontique, bien qu'elle se situe à la frontière avec la « Grande Phrygie ». Gordion et le Sangarios constituent donc la limite orientale de la satrapie de Daskyleion[76]. Pour autant, que pouvons-nous dire au sujet de l'inclusion de Gordion dans la satrapie ? Les 29 sceaux achéménides recouvrés à Gordion ne livrent pas d'informations à ce sujet[77]. Cependant, il ressort de la lecture comparée d'Arrien et de Xénophon que Gordion était une étape de la route royale pour les ambassadeurs qui souhaitaient se rendre à Suse : Pharnabaze (II) y fait transiter les délégués athéniens et tombe nez à nez avec Cyrus le jeune, envoyé de la cour centrale entre 408 et 405 av. J.-C.[78], et, près de trois quarts de siècle plus tard, Alexandre y reçoit des ambassadeurs athéniens venus discuter le sort des captifs de la bataille du Granique[79]. Dès lors, si l'inclusion de Gordion en Phrygie Hellespontique par Arrien, sa domination par un hyparque de Pharnabaze (II),

[76] Strab. XII 543 décrit le cours du Sangarios, ainsi que les sources de ce fleuve dans le village de Sangia, situé à environ 150 stades (25 km) de Pessinus.

[77] Dusinberre (2008), p. 87 ; Ces sceaux et des bulles ont été retrouvés, pour la plupart, dans des dépots d'époque hellénistique. Il est envisageable que d'ultérieures découvertes et la comparaison entre ces bulles et les sceaux employés à Daskyleion puissent apporter plus d'éclaircissements sur le rôle de Gordion en Phrygie Hellespontique. Présentement seul un sceau, comportant une inscription araméenne peu lisible, est connu (Dusinberre (2008), p. 89-92).

[78] Xén. *Hell.* I 4, 1.

[79] Arr. *Anab.* I 29, 5-6.

Rhatinès[80], et l'action du satrape lui-même impliquent clairement son appartenance à la Phrygie Hellespontique, aucun élément ne justifie la fusion entre la Phrygie Hellespontique et la « Grande Phrygie », ainsi qu'une quelconque emprise des Pharnacides sur ce territoire.

3. Le domaine d'influence

Les territoires adjacents ont souvent été situés dans la zone d'influence des satrapes de Daskyleion, sans leur être pour autant directement soumis[81]. Ainsi, les cités grecques de Troade et d'Éolide se sont trouvées parfois sous le « joug » perse, mais parfois aussi seulement sous « l'influence » informelle perse[82]. En effet, bien qu'autonomes, les cités n'ont que difficilement pu se soustraire à l'influence que pouvait exercer la présence à leurs portes d'un aussi puissant voisin.

En ce qui concerne l'autonomie des zones périphériques comme la Bithynie[83], située au nord-est de Daskyleion, une glose au texte de Xénophon pose problème, car il s'agit d'une liste de satrapies et de peuples de l'Empire, avec chaque fois le nom de celui qui les dirige (« archonte ») ou de leur situation politique respective et la Bithynie y est attribuée à Pharnabaze[84].

---

[80] Schmitt (2002), p. 111-113.

[81] Xén. *Anab.* I 2, 19 : arrivé en Lycaonie, Cyrus le Jeune livre la région au pillage à ses mercenaires grecs, comme s'il s'agissait d'un « territoire ennemi ». Xénophon ne mentionne pas d'autres cas comparables avant la bataille de Counaxa.

[82] Un exemple d'influence informelle est donné par les cités de l'Hellespont, qui se tournent vers Athènes parce que Pharnabaze (II) est devenu pro-athénien (Xén. *Hell*. IV 8, 31) ; Brosius (2010), p. 30.

[83] Klinkott (2005), p. 456 ; p. 478-480.

[84] Xén. *Anab.* VII 8, 25; Klnkott (2005), p. 440-442; Calmeyer (1982), p. 187 ; Ce passage traditionnellement présent dans les éditions de l'*Anabase* de Xénophon complète les listes de satrapies pourvues ailleurs, bien qu'il contredise pour ce qui est des détails le témoignage de Xénophon lui-même. Il présente la particularité d'énumérer des régions autonomes, en marge des satrapies. D'après P. Chambry, dans son édition de Xénophon, il est parfois attribué à Sophainétos de Stymphale, un des « Dix-Mille » et auteur présumé d'une autre *Anabase* (*FGrH* 109). Hilmar Klinkott explique que ce fragment attaché à l'œuvre de Xénophon analyse le matériel ethnographique, mais qu'il en

Ἄρχοντες δὲ ὅιδε τῆς βασιλέως χώρας ὅσην ἐπήλθομεν. Λυδίας Ἄρτιμας, Φρυγίας Ἀρτακάμας, Λυκαονίας καὶ Καππαδοκίας Μιθραδάτης, Κιλικίας Συέννεσις, Φοινίκης καὶ Ἀραβίας Δέρνης, Συρίας καὶ Ἀσσυρίας Βέλεσυς, Βαβυλῶνος Ῥωπάρας, Μηδίας Ἀρβάκας, Φασιανῶν καὶ Ἑσπεριτῶν Τιρίβαζος· [Καρδοῦχοι δὲ καὶ Χάλυβες καὶ Χαλδαῖοι καὶ Μάκρωνες καὶ Κόλχοι καὶ Μοσσύνοικοι καὶ Κοῖτοι καὶ Τιβαρηνοὶ αὐτόνομοι·] Παφλαγονίας Κορύλας, Βιθυνῶν Φαρνάβαζος, τῶν ἐν Εὐρώπῃ Θρᾳκῶν Σεύθης

« Voici quels étaient les gouverneurs du pays du Roi que nous avons traversé : en Lydie Artimas, en Phrygie Artacamas, en Lycaonie et en Cappadoce Mithradatès, en Cilicie Syennésis, en Phénicie et en Arabie Dernès, en Syrie et en Assyrie Bélésys, à Babylone Roparas, en Médie Arbacas, chez les Phasiens et les Hespérites Tiribaze. Les Cardouques, les Chalybes, les Chaldéens, les Macrons, les Colques, les Mossynèques, les Cètes et les Tibarènes étaient autonomes. En Paphlagonie commandait Corylas, en Bithynie Pharnabaze, chez les Thraces d'Europe Seuthès. »

. (Xén. *Anab.* VII 8, 25)

Ainsi, lorsque l'auteur de la glose dresse une liste des peuples qui, tout en étant intégrés à l'Empire, gardent leur autonomie, il cite les Cardouques, les Chabyles, les Chaldéens, les Macrons, les Colques, les Mossynèques, les Cètes et les Tibarènes[85] ; pourtant les dynastes thraces de Bithynie n'y figurent pas, mais leur territoire est

reconstruit des unités administratives erronées. Klinkott (2005), p. 478 appelle ce passage « Katabasis », mais se contredit en l'attribuant par une formulation malheureuse à Xénophon, sans que cela n'affecte pour autant la justesse de ses conclusions à cet égard.

[85] Ces peuples se situent du le côté septentrional de l'Anatolie, allant jusqu'à la mer d'Hyrcanie, pour la plupart dans des parties montagneuses et difficiles d'accès, placées entre les satrapies de Cappadoce, de Médie et d'Arménie (Klinkott. (2005), p. 478).

attribué à Pharnabaze (II). De plus, la Phrygie Hellespontique n'est pas citée dans la liste des satrapies régulières. Nous pourrions être amenés à croire que ce que cet auteur inconnu appelle « les Bithyniens » ne serait autre qu'un territoire englobant la Phrygie Hellespontique et la Bithynie elle-même.

Fort heureusement, le texte original de Xénophon nous permet de résoudre ce possible malentendu. Lorsque les « Dix-Mille » traversent non sans mal la Bithynie, et qu'ils empruntent le chemin du retour après la défaite de Cyrus le Jeune à Counaxa, ils tombent nez à nez avec les troupes du satrape[86]. Xénophon explique la motivation particulière de Pharnabaze (II) : il ne souhaitait pas défendre la Bithynie, mais avait mobilisé ses troupes, comme l'auteur l'explique plus tard, « craignant que l'armée ne portât la guerre dans son [territoire] »[87]. Or, les anciens mercenaires de Cyrus le Jeune venaient de dépasser Chrysopolis, située près de Chalcédoine, après avoir ravagé la Bithynie[88]. Si la Bithynie avait fait partie de la satrapie de Pharnabaze, Xénophon n'aurait pas eu à donner une telle précision. Par ailleurs, H. Klinkott propose de voir dans la présence de l'armée perse aux côtés des troupes bithyniennes un soutien militaire apporté par Pharnabaze aux Bithyniens[89]. La Bithynie bordant la Phrygie Hellespontique ne peut donc pas être considérée comme

[86] Xén. *Anab*. VI 4, 24.

[87] Xén. *Anab.* VII 1, 2 : Ἐκ τούτου δὲ Φαρνάβαζος φοβούμενος τὸ στράτευμα μὴ ἐπὶ τὴν αὑτοῦ χώραν στρατεύται. Notons que Xénophon n'utilise pas ici le terme ἀρχή ou σατραπεία pour désigner le territoire de Pharnabaze (II).

[88] Xén. *Anab*. VI 4, 1-3 : Après s'être installés sur le bord de la mer, près de Kalpè (située en « Thrace d'Asie », donc en Bithynie, à mi-chemin entre Héraclée et Byzance), les « Dix-Mille » s'aventurent à l'intérieur des terres. Xén. *Anab* VI 4, 24 : « Comme ils étaient dans les villages et se dispersaient pour piller, les cavaliers de Pharnabaze tombent sur eux, les premiers. Ils étaient venus au secours des Bithyniens, pour empêcher les Grecs, s'ils le pouvaient, en réunissant leurs forces, de pénétrer en Phrygie ».

[89] Klinkott (2005), p. 479 : « *Dieses Vorgehen scheint für ein halbautonomes Volk typisch* ».

une partie intégrante de la satrapie[90]. Cependant, elle entre clairement dans la zone d'influence du satrape et dans la zone nominale attribuée au satrape pour la perception du tribut (le troisième « nome » d'Hérodote). Étant donné que la Bithynie payait aux Perses un tribut sous la forme de navires, comme le fait remarquer H. Klinkott, elle faisait malgré tout partie intégrante de l'Empire, bien que jouissant d'un certain degré d'autonomie, échappant ainsi au contrôle direct des Perses[91].

Un dernier problème concerne la désignation de « Mysie » et sa compréhension[92]. Ce terme, utilisé avec une connotation variable en fonction de l'époque à laquelle écrivent les auteurs qui l'emploient, désigne une zone géographique très approximative, peuplée de Mysiens, allant en arc de cercle de Pergame à Kios[93], en se confondant partiellement avec la Phrygie Hellespontique.

Afin de résoudre les conflits et les confusions que ce terme génère, il ne faut pas le comprendre comme une désignation précise et bornée d'un territoire, mais comme un appellatif désignant une zone géographique flexible, dépourvue d'une

---

[90] Strab XII 543 ; Arr. *Anab.* I 29, 5 : Strabon et Arrien distinguent la Phrygie Hellespontique de la Bithynie.

[91] Klinkott (2005), p. 479: *« Durch diesen Tribut ist das Land als Teil des persischen Reiches ausgewiesen »* (*cf.* Diod. XI 2, 1).

[92] Maffre (2006), p. 132-134 pour un traitement des principaux centres de peuplement en Mysie.

[93] Pergame et Kios (Umar (2004), p. 186-191) sont les deux centres urbains de peuplement « mysien », que les sources présentent comme tels. Pour autant, cela ne signifie pas qu'il y ait eu une « Mysie » politiquement organisée à l'époque achéménide. La Phrygie Hellespontique est le seul élément d'une structure supérieure dans la région. Au vu de nos sources, il faut nous imaginer le territoire entre les deux comme un ensemble pauvre en infrastructures et constellé de villages isolés (*cf.* Debord (1999), p. 92 parle d'une « couloir mysien »). Il semblerait qu'il y avait à l'époque romaine une route reliant Synnada à Métropolis, étant donné que l'empereur Hadrien avait érigé une statue à Alcibiade à Mélissa, un village en Phrygie, qui en était une étape, croyant que c'est là que l'Athénien avait connu la mort (Athén. XIII 574 f ; Perrin (1906), p. 32 ; Winfield (1977), p. 151-166 : sur une certaine continuité entre les routes de l'époque hellénistique et celles du XIX^{e} siècle en Anatolie septentrionale.

entité politique et administrative propre[94], dont les limites ont varié au fil du temps et qui était habitée par une population mysienne. Cette approche explique les contradictions apparentes entre nos sources et résout une bonne partie des difficultés dans la délimitation de la Phrygie Hellespontique. La disparition progressive du terme « Phrygie Hellespontique » à l'époque hellénistique, au profit de celui de « Mysie[95] », est une indication sur le changement de population dans cette zone et sur la progressive disparition de l'identité phrygienne dans ce territoire[96].

En conclusion, les limites de la satrapie de Phrygie Hellespontique se situaient à l'ouest entre l'Hellespont et le golfe de Lesbos[97], et à l'est, en bonne partie, le long du Sangarios. Elles descendaient enfin en jouxtant plus ou moins la plaine du Sangarios avant de dévier du cours du fleuve vers l'ouest pour rejoindre les alentours de Kios. Notons à ce sujet l'absence de toute enclave majeure dans la partie méridionale de la satrapie, qui devait être habitée par des tribus montagnardes mysiennes[98].

---

[94] Brosius (2010), p. 31-33 : sur l'incorporation de peuples dépourvus de structures administratives propres dans l'Empire achéménide.

[95] Strab. XII 8, 2-4. La Phrygie Hellespontique perd peu à peu sa place dans les sources historiques en raison de l'essor des dynasties de Pergame et de Bithynie, qui se partagent peu à peu l'ancien cœur de la satrapie de Daskyleion à l'époque hellénistique. Alors que l'Anatolie est clairement découpée en régions dans des guides archéologiques, qui reflètent essentiellement la situation à l'époque hellénistique et romaine, la Phrygie Hellespontique est répartie entre la Mysie et la Bithynie.

[96] Brixhe (1996), p. 145-148 : Si le phrygien était encore employé au début du V^e^ siècle à Daskyleion, la trace de documents épigraphiques phrygiens se perd progressivement. Voir aussi R. Gusmani & G. Polat (1999), p. 137-162 sur la « stèle de Manès », en phrygien, retrouvée en Phrygie Hellespontique.

[97] L'Éolide y était rattachée, mais elle semble avoir joui d'un statut particulier. Xénophon ne semble pas considèrer l'Éolide comme un territoire directement soumis au contrôle de Pharnabaze (II) (Xén. *Hell.* III 2, 1).

[98] Robert (1987), p. 139-148 pour une description de la part des voyageurs du XIX^e^ et XX^e^ siècle de cette région fortement boisée.

C. Les limites chronologiques

La délimitation chronologique de cette étude peut être envisagée de plusieurs manières. Si nous envisagions de définir les bornes temporelles en fonction des Pharnacides en charge, cela nous donnerait l'année 478/477 av. J.-C., qui correspond à la nomination d'Artabaze (I) à la tête de la Phrygie Hellespontique[99]. La borne finale s'établirait entre 352 av. J.-C., avec l'exil d'Artabaze (II) en Macédoine[100] ou entre 334 av. J.-C., la bataille du Granique marquant la perte de contrôle des Perses de la Phrygie Hellespontique, et 331 av. J.-C., avec la bataille de Gaugamèles, marquant la perte de contrôle perse sur l'Empire tout entier.

Cependant, deux facteurs nous poussent à intégrer la royauté d'Alexandre le Grand à notre champ d'étude. D'une part, le conquérant garde les structures achéménides en place, notamment le régime des satrapes, parmi lesquels on peut trouver un certain Kallas, satrape en Phrygie Hellespontique[101] ; d'autre part, Artabaze (II), le fils de Pharnabaze (II) et ancien maître de Phrygie Hellespontique, est désigné par Alexandre de Macédoine pour devenir satrape de Bactriane en 329 av. J.-C.[102]. Il nous faut dès lors élargir notre spectre chronologique à la période qui suit la chute du système politique achéménide et qui voit l'avènement de la domination macédonienne sur l'Empire achéménide. Si l'une de nos questions principales gravite autour du parcours et de la fonction des satrapes pharnacides, nous devons également, dans une perspective familiale, tenir compte des

[99] Thuc. I 129.

[100] Diod. XVI 52, 3 ; 60, 5 ; 89, 2 (*cf.* Lefèvre (2002) sur l'organisation de ce livre de Diodore.

[101] Arr. *Anab.* I 17, 1-2; Jacobs (1994), p. 41-44, 52-53 : Kallas est le premier satrape macédonien instauré par Alexandre le Grand, probablement en raison de son action dans la région dès le règne de Philippe. Il est remplacé par Léonnatos en 323 av J.-C (Q. Curt. X 10, 2).

[102] Arr. *Anab.* III 29, 1.

survivances de cette famille, indépendamment de l'histoire de l'Empire des successeurs de Cyrus le Grand.

1. Les satrapes pharnacides

L'affectation d'Artabaze (II) à l'époque du Macédonien nous montre l'importance de tenir compte des survivances des Pharnacides dans leur ensemble après la chute de la dynastie achéménide. À l'inverse, les ancêtres de Pharnakès (I) ne sont pas, d'après notre définition, à considérer comme « pharnacides », entendons des individus liés par le sang à ce personnage et partageant un lien avec la satrapie de Phrygie Hellespontique. Cependant, il nous faut prendre en compte toutes les références utiles à la compréhension de notre sujet. Nous sommes donc en devoir d'élargir notre spectre, en dehors des bornes préalablement fixées, aux traces antérieures et postérieures à notre tranche temporelle initiale. Dans ce même ordre d'idées, il serait intéressant de considérer les descendants de Pharnacides rattachés à d'autres dynasties (par exemple les fils de femmes pharnacides). Compte tenu de la densité du peuplement iranien en Anatolie[103], pouvons-nous croire que les descendants des Pharnacides n'aient pas survécu à la chute de l'Empire dans d'autres dynasties locales ? Nous pouvons noter dès à présent que les Mithridatides se réclamaient, malgré quelques confusions généalogiques, d'Artabaze (I)[104]! Qu'il s'agisse d'un fait réel ou d'une prétention servant à augmenter le prestige familial, nous nous devons de prendre en compte ces affirmations dans notre analyse et donc d'étendre notre attention à des époques postérieures. Étant donné que les

[103] Briant (1985), p. 169 : sur la « persistance, jusqu'en pleine époque romaine, de l'onomastique, de la toponymie et des cultes iraniens » ; p. 173 : avantages conférés à des colons perses.

[104] Polyb. V 43, 2: « Mithridate se vantait de descendre d'un des sept Perses qui avaient tué le Mage et assurait que sa lignée avait, depuis conservé le gouvernement que son ancêtre avait à l'origine reçu de Darius sur le Pont Euxin ». L. Amp. 30, 5 : « *Ita Darius regnum optinuit, a quo Artabazes originem ducit, quem conditorem regni Mithridatis fuisse confirmat Sallustius Crispus* ; Flor. I 40,1: « Le plus ancien roi de ces peuples et de ces régions du Pont fut Aétas ; vint ensuite Artabazès, descendant des sept Perses, puis Mithridatès ».

Mithridatides comme d'autres familles iraniennes issues de la noblesse achéménide ont survécu à la chute de l'Empire achéménide[105], il nous faut prendre en compte leur situation et des témoignages semblablement anachroniques afin d'obtenir une base de données aussi complète que possible sur les Pharnacides contemporains de l'Empire. Tout en gardant comme limites principales les bornes chronologiques que nous avons fixées à 478-331 av. J.-C., nous tiendrons compte des données postérieures importantes.

2. Des traces effacées

Si la majeure partie des sources traitant des Pharnacides sont contemporaines aux événements, une quantité non négligeable de sources postérieures se chargent de nous fournir en renseignements. Si ces informations se réfèrent pour la plupart rétrospectivement aux Pharnacides ayant vécu durant la période achéménide, certaines apportent des contributions originales sur les descendants de cette famille, souvent sous la forme de mentions dissociées du fil narratif de leur auteur.

Des témoignages comme celui de Cornelius Nepos, bien qu'il s'avère parfois confus et peu précis, apportent des informations complémentaires et parfois uniques, raison pour laquelle ils sont présentés dans la partie consacrée aux sources principales dont nous disposons. D'autres auteurs livrent également un témoignage largement discordant avec le fil chronologique auquel nous sommes habitués. Les sources d'époque romaine sont souvent dans ce cas de figure.

Ainsi, des auteurs comme Justin, Tacite et Salluste ou même d'éminents historiens comme Polybe ou Diodore se font le véhicule de traditions historiques qui font remonter la dynastie du Pont à l'époque achéménide. Mais, si Justin et Tacite font remonter les Mithridatides aux Achéménides[106], l'historien romain Salluste fait

[105] Briant (1985), p. 187 : du moins c'est le cas pour les familles perses qui vivaient dans la partie orientale de l'Anatolie.

[106] Just. XXXVIII 7, 1 ; Tac. *Ann.* XII 18, 2.

descendre les Mithridatides d'Artabaze (I)[107]. Diodore et Polybe, qui s'appuient sur la même source, probablement Hiéronymos de Cardia, prétendent que les descendants de Mithridatès fils d'Ariobarzanès tirent leur origine des « Sept », entendons d'un des six Perses qui conjointement à Darius Ier renversèrent le mage Gaumata-Smerdis, qui se serait fait passer pour Bardiya, le frère de Cambyse, et établirent Darius Ier au pouvoir[108].

Ces témoignages peuvent être approchés de deux façons : soit on considère que les Mithridatides, s'étant taillés un royaume sur les rives de la mer Noire, comme le rapporte Diodore[109], ont ressenti le besoin d'appuyer leur légitimité en faisant remonter sa lignée à une illustre figure du monde achéménide exaltée par les sources grecques, soit ces témoignages ont un réel fondement historique.

Pour bon nombre d'historiens, il s'agit de généalogies fictives basées sur une volonté de légitimer par l'histoire une usurpation territoriale[110]. Cette interprétation des témoignages tardifs est très attractive compte tenu du hiatus entre les sources traditionnelles de l'histoire achéménide et l'apparition de ces témoignages très tardifs, qui ne révèlent pas l'origine de ces données. Le lecteur formé à la méthode historique a dès lors généralement tendance au mieux à ignorer ces affirmations, voire à les repousser comme une invention visant à légitimer *a posteriori* la dynastie pontique[111].

Pourtant A. B. Bosworth et P. V. Wheatley, tous deux spécialistes de l'histoire du royaume du Pont, tendent à donner du crédit à ces affirmations. En effet, les sources usuelles s'accordent à considérer Mithridate Ier comme un notable achéménide. De plus, les discordances entre les témoignages parlant une fois d'un des sept Perses et

[107] L. Amp. 30, 5 (= Sal. *His.* 2, 85 ; *cf.* Bosworth & Wheatley (1998), p. 155).

[108] Polyb. V 43, 2 ; Diod. XIX 40, 2-3 : « …Mithridatès, fils d'Ariobarzanès, qui descendait de l'un des sept Perses qui tuèrent le mage Smerdis ». Diodore mentionne ce Mithridatès comme étant actif en 316/315 av. J.-C. *Cf.* Hdt. III 84 : sur les privilèges des « Sept ».

[109] Diod. XX 111, 4 ; Strab. XII 562.

[110] Mayor (2011), p. 55-57.

[111] Droysen (1953), Vol. III, p. 56.

une autre nommément « d'Artabaze » peuvent être balayées si l'on admet l'hypothèse qu'Artabaze (I), fils de Pharnakès (I), a eu pour mère la fille d'un des « Sept[112] ».

3. Sources tardives et postérité

L'existence de revendications mithridatides rapportées par des sources antiques hellénistiques et romaines au sujet d'une ascendance achéménide ou pharnacide nous impose de prendre en compte un spectre bien plus vaste dans la recherche documentaire. Étant donné que nous ne traitons pas seulement un sujet d'ordre politique, mais bien le parcours et les origines d'une famille, il nous faut prendre en compte sa survivance après la chute de l'Empire achéménide. Ce choix s'impose ne serait-ce qu'en égard à la place que prend Artabaze (II) dans les récits de la conquête d'Alexandre le Grand[113]. Il incarne, certes, la figure du loyal satrape qui soutient Darius III jusque pendant son repli après la défaite de Gaugamèles et la perte de son empire, ainsi que le Perse respectueux de la *xénia* dont il a bénéficié pendant son exil en Macédoine, qui lui vaut d'être nommé satrape de Bactriane par Alexandre de Macédoine[114].

Cet élément doit nous laisser penser que la recherche de Pharnacides à l'époque hellénistique n'est pas vaine et que certains descendants de Pharnakès ont connu de beaux jours sous la domination macédonienne. Il est donc indispensable de déplacer notre attention vers la période qui a succédé à la fin de l'ère achéménide.

Finalement, étant donné que nous traitons de personnes perses et que les sources iraniennes de l'époque achéménide sont très rares, il semble prudent de s'intéresser à d'autres sources que les sources antiques, dans l'espoir de déceler des traces de survivances de l'Empire achéménide dans les textes iraniens tardifs. S'il ne faut pas

---

[112] Bosworth & Wheatley (1998), p. 159 ; Briant (1996), p. 120 : pour une liste des « Sept » (DB IV 80-86 ; Hdt. III 70).

[113] Q. Curt. VI 5, 2-6.

[114] Heckel (2009), p. 55 « Artabazus ».

s'attendre à y trouver des Pharnacides directement mentionnés, nous pouvons tout de même espérer en retirer des informations sur les survivances concernant les mythes et les mentalités. Cette approche peut initialement inspirer la méfiance, mais il faut tenir compte des constantes profondément enracinées dans les fonds culturels des peuples. Si nous avions perdu Homère et Hésiode, les vers d'un Baebius Italicus ou d'un Diktys de Crète auraient gardé vivant en nous le « souvenir » de la guerre de Troie, tout comme la *Gigantomachie* de Claudien l'aurait fait pour les guerres des Olympiens. Le *Shahnameh* ou « Livre des Rois » du poète Firdousi est, par son caractère épique et intemporel, un objet d'attention particulièrement intéressant pour rechercher les survivances de souvenirs flous d'âges oubliés.

Dans un même ordre d'idées, le *Siyasatnameh*[115] ou « Livre de la politique » produit de l'esprit du Richelieu iranien, le grand vizir Nizam al Mulk, à la fin du XI^e^ siècle ap. J.-C., livre un témoignage exceptionnel sur la conception profonde de l'État monarchique iranien. On y trouve, malgré de fortes influences islamiques, bon nombre de parallèles avec les Achéménides au sujet de la bonne gouvernance et du lien entre le Roi et son peuple, ainsi que des anecdotes présentant les décisions vertueuses et ingénieuses des monarques du passé confrontés à des situations concrètes. Finalement, il y a également les *corpus* de droit iranien, le *Mātakdān i hazār dātistān* ou le « livre des mille décisions » compilé au VII^e^ siècle ap. J.-C. par Farrohmard i Wahrāmān, qui présente un bon nombre de principes et décisions de justice traitant de problèmes juridiques concernant la famille, le mariage ou la dette.

Par cette brève présentation, il est aisé de s'apercevoir de l'ampleur de l'éventail des sources nécessaires. Il ne s'agit pas seulement de déceler les quelques mentions éparses des Pharnacides dans le corpus de sources classique, mais il faut également tenir compte des éléments à première vue anodins qui, uniquement lorsqu'ils sont reliés aux sources qui mentionnent explicitement les Pharnacides, peuvent apporter de précieux compléments d'analyse.

---

[115] C'est le titre donné à cet ouvrage en Europe depuis le XIX^e^ s. Le titre original est *Siyar al-Mulūk* (« les manières des Rois »).

D. Historiographie

Bien qu'une étude systématique des Pharnacides n'ait jamais vu le jour, l'intérêt envers cette famille est né très tôt dans l'histoire de la recherche. Indépendamment de la fascination pour ce personnage que Xénophon a su transmettre déjà aux auteurs antiques, l'époque moderne a fait apparaître Pharnabaze dans quelques pièces de théâtre[116]. Cependant, il nous faut attendre le XIX^e^ siècle et l'épanouissement des sciences historiques pour voir apparaître des études ayant fait avancer notre connaissance du personnage de Pharnabaze, pour lequel les travaux de Th. Nöldeke et W. Judeich sont les exemples les plus marquants.

En effet, étant un des représentants majeurs du pouvoir perse chez Thucydide, Xénophon et Plutarque, Pharnabaze (II) est au cœur des ouvrages sur l'histoire politique et militaire de la Grèce classique[117]. Cependant, les ouvrages scientifiques se montrent souvent peu cléments envers les Perses. Le début du XX^e^ siècle a marqué une désaffection de « l'Occident » pour « l'Orient » et les « perseries[118] ». Cette désaffection, que nous ne discuterons pas ici, étant donné que ce phénomène ne touche pas directement à notre sujet, a été amorcée dès la fin du XVIII^e^ siècle et a culminé à la fin du XIX^e^ siècle sous l'effet de plusieurs facteurs, comme la suprématie technologique des puissances occidentales, le développement de la colonisation, l'affaiblissement de l'empire ottoman ou encore l'assimilation des idées des Lumières.

---

[116] Par exemple, Jean Gambert de Campistron fait apparaître un Pharnabaze dans son *Alcibiade* (joué pour la première fois le 28 décembre 1685), où il incarne les vertus du satrape loyal, tel que se l'imaginait l'Occident moderne abreuvé des lectures de Plutarque, dont la traduction de Jacques Amyot reste à ce jour largement diffusée auprès du grand public.

[117] Judeich (1892), p. 364.

[118] Entendons par « l'Orient » un ensemble fortement teinté par l'imaginaire occidental, qui regroupe pourtant des zones géographiques réelles partageant des influences culturelles communes, comme le recours à des langues sémitiques et l'influence de la civilisation persane.

On a donc souvent projeté les stéréotypes affublés à « l'Orient » (luxe, mollesse, décadence, corruption,…) sur l'Empire achéménide, auquel on a opposé la rigueur et le sens civique des cités-État grecques[119], dans lesquelles le lecteur « occidental » aime se reconnaitre.

1. Un intérêt ancien et multiple

Cependant, la fin du XIX^e^ siècle a aussi marqué un tournant dans l'évolution des sciences historiques par l'élargissement des centres d'intérêt et des zones d'étude, sous l'influence du déchiffrement de diverses langues « orientales », comme le vieux-perse et l'akkadien, qui ont mené à ce que se développent des questions concernant l'Empire achéménide. Ce nouveau tournant influence grandement la recherche et engendre de nouvelles productions scientifiques, ainsi que des initiatives de la part de « profanes »[120]. En 1892, G. M. Curzon découvre le complexe palatial de Persépolis, qui sera fouillé plus en détail par J. H. Breasted en 1931, dévoilant au monde les splendeurs de la cour perse. Cette découverte va de pair avec les changements de la société et du monde académique qui ont inspiré un nouvel intérêt pour les Achéménides et leurs satrapes : la thèse de P. Krumbholz en 1882 *De Asiae Minoris Satrapis Persicis* ou celle de A. Buchholz en 1894 sur les *Quaestiones de Persarum Satrapis Satrapiisque* en sont un exemple manifeste.

[119] Hirsch (1985), p. 1-5 ; p. 15-20.

[120] Comme celle du vice-amiral Jurien de la Gravière J.-P. E. (1887), *La marine des Anciens, la revanche des Perses*, Paris. Il s'agit d'une publication très peu rigoureuse, néanmoins le point de vue est original, compte tenu de l'époque, étant donné que l'auteur s'intéresse aux manœuvres militaires perses sans émettre un jugement de valeur méprisant truffé de stéréotypes douteux (un exemple moderne fort caricatural connu du grand public est fourni par la bande dessinée *300* suivie de son adaptation au grand écran et leur influence néfaste sur toute une génération peu informée).

Sur le plan numismatique, E. Babelon publie en 1893 un corpus des monnaies de l'Empire achéménide[121]. Si le processus du déchiffrement des textes cunéiformes en vieux-perse avait été mené à bien pour l'essentiel en 1847 par Grotefend, ce n'est qu'en 1911 qu'un recueil des inscriptions royales est publié par F. H. Weissbach, permettant ainsi aux historiens d'accéder plus aisément à la documentation. Cette période voit également l'apparition d'expéditions rapportant de l'empire ottoman des éléments purement perses. C'est dans ce contexte, que F. Cumont a écrit un article sur une stèle pourvue d'une inscription en araméen et retrouvée en Phrygie Hellespontique[122].

C'est aussi à ce moment que sont découverts les premiers vestiges de Daskyleion, le chef-lieu de la Phrygie Hellespontique. À la veille de la Première guerre Mondiale, Th. Macridy rapporte dans un style très narratif la découverte de stèles montrant des scènes de chasse, de banquet et de cortèges[123]. Or, il s'agit encore de découvertes isolées : dès lors la chasse à la mise au jour du site de Daskyleion reste ouverte[124]. En 1912, J. A. R. Munro avait déjà commenté les possibles localisations de la capitale régionale de Phrygie Hellespontique, en se fondant sur la comparaison des témoignages de Xénophon, Strabon et des *Helléniques d'Oxyrhynque*, nouvellement découvertes, en supposant très justement que Daskyleion devait se trouver sur la rive à l'est du lac Manyas[125].

Mais c'est finalement en 1952, sous la République turque, qu'une collaboration entre E. Akurgal et K. Bittel découvre le siège régional du satrape

---

[121] Babelon (1893), p. XXXIV-XXXVII sur le monnayage de Pharnabaze (II).

[122] Cumont (1905), « Une inscription gréco-araméenne d'Asie Mineure », in *CRAI*, p. 93-104.

[123] Macridy (1913), « Reliefs gréco-perses de la région de Dascylion », *BCH*. 37, p. 340-357 ; Miller (2011), p. 331 : ces stèles ne doivent pas être considérées comme les traces d'une nécropole de Daskyleion.

[124] Notons ici que certains ouvrages généraux continuent encore aujourd'hui à placer erronément Daskyleion le long de la Mer de Marmara.

[125] Munro (1912), p. 67.

Pharnabaze (II) près du village d'Ergili[126]. En effet, alors qu'encore récemment des cartes du monde antique présentaient Daskyleion comme bordant la Propontide, le témoignage de Xénophon place indéniablement le site près d'un lac et d'une zone fertile[127]. On a découvert au cours des nombreuses fouilles faites sur le site jusqu'à aujourd'hui de nombreux tessons de céramique grecque et phrygienne, ainsi qu'un grand nombre de « bulles » de sceaux achéménides témoignant d'une foisonnante activité épistolaire[128]. Ces découvertes ont entrainé un fort engouement pour cette satrapie et la famille qui la dirigeait.

La découverte du site de Daskyleion et les campagnes de fouilles qui s'en sont suivies ont créé une école d'archéologues, afiliée à T. Bakır, qui est à l'origine de nombreux articles sur la satrapie de Phrygie Hellespontique, dans lesquels de nombreux chercheurs présentent les nouvelles découvertes faites sur le site de Daskyleion et ses environs. En explorant les données matérielles, cette école avance également des théories nouvelles, voire soutient des vues anciennes, sur le parcours de la famille de satrapes qui y a siégé[129].

2. Un manque de perspective globale

Alors que les biographies de personnages illustres, grecs ou « barbares », foisonnent à partir des années 1970[130], aucune ne s'occupe exclusivement de Pharnabaze (II) ou d'un des membres de sa famille. La seule exception qui déroge à

---

[126] Kaptan-Baybartluoğlu (1990), p. 15.

[127] Xén. *Hell.* IV 1, 15-16.

[128] Kaptan (2002) ; Kaptan-Baybartluoğlu (1990), p. 16-19 : ces bulles étaient attachées « *by the cords to papyrus documents* » et leur conservation s'explique par un incendie du bâtiments des archives. Ces archives sont datées entre le début du V^e^ siècle et le IV^e^ siècle av. J.-C.

[129] Deux colloques fondamentaux sont le *Achamenid Anatolia* de 2001 et *The Achaemenid Impact on Local Populations and Cultures in Anatolia* de 2007.

[130] Pour ne citer que quelques exemples: Orontès (Osborne 1973), Evagoras (Costa 1974), Tissapherne (Petit 1979), Lysandre (Bommelaer 1981), Mausole (Hornblower 1982), Memnon (McCoy 1989), Conon (March 1977), Datamès (Bing 1998), Glôs (Ruzicka 1999), Timothée (Bianco 2007).

cette règle est l'ouvrage de M. Weiskopf *The so-called « Great Satrap's Revolt »*, paru en 1989, qui, dans sa réexamination de la situation politique dans les satrapies occidentales, dédie un tiers de son développement aux satrapes de Phrygie Hellespontique Ariobarzanès et à Artabaze (II), ce qui le pousse à s'intéresser de près à la famille pharnacide.

Cependant, des ouvrages aux thématiques plus vastes traitent copieusement du sort de cette famille de satrapes[131]. Des chercheurs comme J.-M. Balcer dans *A prosopographical Study of the Ancient Persians Royal and Noble C. 550-450 B.C.* publié en 1993 ou R. Schmitt dans *Die Iranischen und Iranier-namen in den Schriften Xenophons* paru en 2002, ayant pris comme point de départ l'ouvrage de F. Justi (1895) *Iranisches Namenbuch*, se sont penchés sur l'onomastique iranienne et en sont venus à traiter les Pharnacides dans un cadre prosopographique plus général.

Conjointement à ces ouvrages, certains chercheurs traitent en profondeur du fonctionnement de l'Empire achéménide et de ses satrapes. Dans cette perspective, ils traitent eux aussi de la question des Pharnacides, de par le rôle majeur que prend cette famille dans les sources grecques. Ils se fondent alors sur les théories émises depuis la fin du XIX^{e} siècle et les évolutions successives de la recherche, en tentant de fournir des synthèses convaincantes afin de résoudre la question pharnacide. C'est le cas pour P. Briant, qui publie en 1996 sa momumentale *Histoire de l'Empire perse*, dans laquelle il aborde à plusieurs reprises la question en fonction des thématiques desquelles il traite, puis, en 1999, pour P. Debord et son très fin ouvrage *L'Asie Mineure au IV^{e} siècle (412-323 a.C.),* dans lequel il dédie une quinzaine de pages seulement à la généalogie des Pharnacides[132]. À ceux-là s'ajoutent trois ouvrages strictement liés à l'étude des satrapes : *Satrapes et satrapies* de Th. Petit, paru en 1990, *Satrapienverwaltung im Perserreich zur Zeit Darius' III* de B. Jacobs, paru en 1994, et *Der Satrap* de H. Klinkott, paru en 2005. Cependant, l'inconvénient majeur de ces ouvrages, malgré leur qualité indéniable, est qu'ils traitent de trop de sujets pour

[131] Lewis (1976) ; Bosworth & Wheatley (1998).

[132] Debord (1999), p. 96-110.

pouvoir réellement analyser en détail les différents individus considérés comme pharnacides et d'exposer les incohérences dans l'ensemble des théories sur la question. De même, il est souvent malaisé de déceler sur quoi se fondent leurs arguments, en raison du manque de place dont ils disposent pour présenter et développer leurs positions.

L'ensemble de cette production scientifique issue des diverses branches des sciences historiques (histoire, archéologie, épigraphie, numismatique, philologie...) a mené à la construction d'un sentiment de ce qu'étaient les « Pharnacides ». Contrairement à d'autres objets d'étude, il n'y a pas d'ouvrage fondateur : la recherche a peu à peu construit une identité familiale par le biais de plusieurs angles d'approche.

En somme, les « Pharnacides » ne sont pas un produit objectivement livré par les sources antiques. Il s'agit pour l'essentiel d'une déduction rassemblant plusieurs individus dans une famille par le biais du cumul progressif de données disparates et de leur rationalisation par des générations de chercheurs sur la base des intuitions de P. Krumbholz en 1882 et de Th. Nöldeke en 1884[133] concernant les liens généalogiques entre certains satrapes de Daskyleion, sur lesquelles s'est fondé l'article de W. Judeich paru en 1895 dans la *Realenzyklopädie*[134], suivi bien plus tard, sur la base de la *Griechiche Geschichte* de Beloch[135], de ceux de Lenschau[136], de Miller[137] et d'Oppermann[138].

---

[133] Nöldeke (1884) fait un compte-rendu de l'ouvrage de P. Krumbholz (1883) *De Asiae Minoris Satrapis Persicis* dans lequel il propose quelques suggestions pour améliorer les thèses de l'auteur. Ces amendements ont été repris par la suite.

[134] *RE* (1895) II, 1, col. 1298-1300 : « Artabazos ».

[135] Beloch (1923), Vol. III² 2, p. 145-151.

[136] *RE* (1938) XIX, 2, col. 1842-1848 : « Pharnabazos ».

[137] *RE* (1938) XIX, 2, col. 1853 « Pharnakes ».

[138] *RE* (1938), XIX, 2, col. 1853-1855 : « Pharnakes (Men Pharnakou) ».

3. Ancrage et nécessité d'une analyse spécifique

C'est pourquoi ce travail se propose d'ouvrir à nouveau le « dossier » des Pharnacides, s'il est possible d'affirmer qu'il ait jamais été ouvert, afin d'analyser minutieusement les conclusions fragmentées qui ont fait école et de retracer les sources sur lesquelles elles reposent.

La nécessité de cette étude s'explique par la difficulté que posent les sources concernant les Pharnacides, étant donné qu'elles sont extrêmement allusives, tout en étant diverses dans leur propos et leur qualité et rarement coordonnées. Dès lors, une affirmation glissée dans un contexte plus large peut mener le chercheur à se laisser entraîner sur la pente d'une conclusion hasardeuse, parfois contredite par d'autres sources tout aussi difficiles à appréhender. Il faut souligner que la plupart des données fournies par les auteurs modernes ou leurs hypothèses propres sont rarement accompagnées d'une explication du problème des sources ou d'un renvoi précis aux ouvrages antérieurs sur lesquels ils s'appuient.

Dans la plupart des cas, ces affirmations se fondent sur des ouvrages qui ont fait école, comme la *Griechische Geschichte* de K. Beloch en 1923, ou sur des passages isolés dont l'interprétation est souvent très compliquée, si on les compare entre eux et qu'on les observe avec minutie. Dès lors, il est très difficile de distinguer les informations brutes rapportées par nos sources du tissu interprétatif des historiens modernes et de ne pas être la proie de convictions au détriment de la prudente distanciation propre à l'étudiant de la discipline historique.

On peut, finalement, s'étonner du nombre relativement important de simplifications, généralement colportées de bonne foi, pour lesquelles la prudence initiale de celui qui les affirmait s'est perdue progressivement au gré des intermédiaires.

E. Présentation et critique des sources

Dès lors que nous avons eu un aperçu des difficultés que comporte l'étude des Pharnacides, en tant que produit de générations d'historiens, qui pourtant ne s'y sont jamais dédiés pleinement, il nous faut comprendre ou du moins tenter d'avoir une vue d'ensemble des sources et de leur variété afin de saisir les ombres et les lumières de ce sujet[139]. Nous verrons donc les sources littéraires et épigraphiques les plus importantes, compte tenu des éclairages sur la question, ainsi que de leur degré d'objectivité. Des sources très importantes pour l'histoire antique en général, mais ne contenant que des allusions aux Pharnacides ne mériteront pas un traitement approfondi. Pourtant, la difficulté même du sujet réside dans le caractère très allusif des sources dont nous disposons sur ce thème. Certaines méritent leur place ici, non pas par la quantité d'informations qu'elles livrent, mais plutôt par l'importance que les rares éléments par lesquelles elles enrichissent notre réflexion et aussi en raison des possibles motivations de leur silence. L'ordre des sources traitées reflète leur pertinence et leur apport en données concernant notre sujet.

1. Les récits d'historiens

Nous disposons certes d'un bon nombre d'auteurs grecs et latins qui nous livrent des informations concernant les satrapes perses et au sujet des événements marquants ou mineurs de la période. Cependant, il est semble nécessaire distinguer nos sources en fonction de leur intention, étant donné qu'un discours politique visant à convaincre une assemblée peut difficilement avoir le recul nécessaire et le même souci d'objectivité qu'un récit d'historien.

Dans un même ordre d'idées, il nous faut séparer les historiens contemporains aux événements, susceptibles d'avoir rencontré personnellement les personnages

[139] Chaque section recouvrant un auteur se verra dotée d'une référence au manuel publié par D. Lenfant (2011), afin de fournir un aperçu des mentions de l'Empire achéménide rapportées par les sources anciennes, ainsi qu'un confortable guide bibliographique.

qu'ils traitent, des historiens postérieurs à la période qui ont pu bénéficier d'un certain recul par rapport aux questions qu'ils traitent, mais surtout ont eu à leur disposition bon nombre d'ouvrages, pour nous, perdus désormais.

a. Les historiens contemporains

1. Hérodote d'Halicarnasse[140]

Si l'histoire commence par Hérodote, il nous faut faire de même. Le célébrissime père de l'histoire est connu pour avoir achevé une *Enquête* en neuf livres décrivant le monde des « Grecs » et des « Barbares » et leur rencontre en une confrontation belliqueuse au cours des guerres médiques.

Lorsque l'auteur aborde le conflit en lui-même, il consacre une grande attention à Artabaze (I), fils de Pharnakès (I). Ce dernier était un des généraux principaux associés à Mardonios, le général en chef de l'expédition du Roi Xerxès[141], et il a été le seul à survivre. Les raisons de l'attention accordée à ce personnage nous échappent et ne vont pas sans rappeler la place particulière dont bénéficie Pharnabaze (II) chez Thucydide et Xénophon. Artabaze (I) ayant été un des rares à être rentré de cette expédition désastreuse, comme le décrit si bien Eschyle dans *Les Perses*[142], il devient satrape de Phrygie Hellespontique[143], une charge que sa famille

---

[140] Lenfant (2011), p. 214-227.

[141] Hérodote présente Mardonios comme le seul général en chef chargé de guider les troupes perses au cours de la seconde guerre médique (Hdt. VII 82 ; VII 121 ; IX 42). Pourtant, à la veille de la bataille de Platées, en 479 av. J.-C., le même auteur l'oppose dans un dialogue à Artabaze (I), dans lequel les deux Perses confrontent leurs opinions au sujet de la bonne tactique à employer contre les Grecs rassemblés (Hdt. IX 41). Artabaze (I) semble avoir gagné en influence dans la hiérarchie perse étant donné qu'il avait escorté avec succès le Roi Xerxès jusqu'à l'Hellespont (Hdt. VIII 126), ce qui fait dire à Hérodote qu'il était « l'un des quelques Perses que le Roi tenait particulièrement en estime » (Hdt. IX 41), bien qu'il précise que c'était Mardonios « qui exerçait l'autorité suprême de par la volonté du Roi, et non pas Artabaze » (Hdt. IX 42).

[142] Aisch. *Pers*. v. 918-930; v. 949-1003.

détiendra pendant de nombreuses générations. Comme Hérodote a rédigé son œuvre dans le troisième quart du V^e^ siècle av. J.-C, il se peut que lui-même ou ses sources aient voulu se montrer complaisants envers un personnage dont le souvenir et l'influence étaient encore vifs.

En effet, Hérodote semble dresser un portrait élogieux du personnage. Bien que ce dernier ait déserté l'armée royale avec ses divisions au lieu de porter secours à son collègue Mardonios, Hérodote ne juge pas cela négativement[144]. Il présente cette décision comme un choix judicieux compte tenu de la défaite imminente. Nous sommes en mesure de nous demander si le retrait d'une partie importante des troupes perses n'a pas mené à la défaite finale à Platées en 479 av. J.-C. L'auteur parle à plusieurs reprises de la rivalité personnelle qui sévissait entre Mardonios et Artabaze (I). Néanmoins, il ne présente pas le choix d'Artabaze (I) de se retirer comme une décision mue par la rancune personnelle.

Si le père de l'histoire reste très allusif quant à aux origines d'Artabaze (I) et de son père Pharnakès (I), laissant uniquement entendre qu'ils étaient importants dans le monde perse, il nous fournit un témoignage unique sur la situation en Phrygie Hellespontique avant l'arrivée des Pharnacides ainsi que sur la rivalité entre le satrape de Daskyleion et celui de Lydie, devenue un *topos* dans les sources postérieures[145]. Hérodote nous livre donc de précieux témoignages quant au déroulement des Guerres médiques, l'état de l'Empire sous les premiers Rois et les premiers Pharnacides. Pourtant, sa relation ne semble finalement pas dépourvue de partis pris, décelables par les qualificatifs qu'il emploie ainsi que par les points de vue qu'il adopte pour présenter la narration d'un événement. Il est malgré tout

---

[143] Thuc. I 129 : « Cette missive enchanta Xerxès, qui envoya sur la côte Artabaze, fils de Pharnakès, avec l'ordre de remplacer Mégabatès dans les fonctions de gouverneur de la satrapie de Daskyleion ».

[144] Hdt. VIII 126 ; IX 41-42 ; IX 58.

[145] Hdt. III 120 ; III 126. La complexité de cette situation et la précaution à adopter dans son interprétation est traitée plus amplement dans le développement.

difficile d'établir, en raison de l'absence de sources contemporaines de l'auteur si ces opinions lui sont propres ou si elles sont dépendantes de ses informateurs.

2. Thucydide d'Athènes[146]

Thucydide dédie sa *Guerre du Péloponnèse* essentiellement au dernier quart du Ve siècle av. J.-C, et tout particulièrement au conflit qui opposa les Athéniens aux Spartiates. Dès lors, contrairement à Hérodote, son intérêt se focalise quasi exclusivement sur les affaires grecques. On ne peut donc pas espérer y obtenir de nombreux renseignements sur l'Empire achéménide. Cependant, les Pharnacides tiennent un rôle de premier plan au côté du satrape de Lydie Tissapherne, en raison de leur participation à ce conflit, en tant qu'interlocuteurs privilégiés des Grecs avec les Perses.

L'auteur livre par ailleurs quelques aperçus intéressants de la chronologie générale du Ve siècle dans son livre I, dit « l'Archéologie ». Cela nous permet parfois de comparer des informations plus précises livrées par des sources tardives, comme Diodore, afin d'en vérifier la cohérence. Il est le seul à mentionner le père de Pharnakès (II), Pharnabaze (I). Certains commentateurs préfèrent y voir une confusion, mais nous traiterons de l'historicité de ce personnage dans la suite du document[147].

Si l'on attribue traditionnellement à Xénophon le thème littéraire de la rivalité entre Tissapherne et Pharnabaze (II), celui-ci se trouve déjà, bien que sous une forme moins élaborée, sous la plume de Thucydide. Malgré son désir de ne pas exposer excessivement ses sympathies, l'auteur laisse tout de même entendre que les satrapes de Daskyleion, Pharnakès (II) et Pharnabaze (II) étaient plus fidèles à leurs engagements que le satrape de Sardes Tissapherne. En effet, si ce dernier est au cœur de promesses rompues, il ne semble y avoir nul parjure chez les Pharnacides.

---

[146] Lenfant (2011), p. 390-396.

[147] Dans la partie **II. C**.

Il nous faut donc nous méfier de cet auteur qui, sous couvert d'objectivité parvient à transmettre de manière habile sa position personnelle au lecteur. En effet, les motivations profondes qui poussent tel personnage à agir sont rarement présentées de son point de vue, mais plutôt d'après le point de vue que l'auteur préfère adopter.

3. Xénophon d'Athènes[148]

Xénophon est le continuateur de l'œuvre de Thucydide. Ses *Helléniques* commencent en 411, là où le récit de Thucydide s'est interrompu, et s'achèvent autour de la bataille de Mantinée en 362 av. J.-C. Au sujet de Pharnabaze (II), Xénophon reprend certaines approches initiées par son prédécesseur, mais en épaissit les traits. Ainsi, l'auteur de l'*Anabase* lui aussi nous apprend l'antipathie que se vouaient réciproquement Pharnabaze et Tissapherne, l'un satrape de Phrygie Hellespontique et l'autre de Lydie, en se focalisant bien plus que Thucydide sur ces deux figures. Pharnabaze devient le modèle du satrape honorable, alors que Tissapherne devient l'adversaire des Grecs[149]. Xénophon résume l'ensemble des politiques perses à l'égard des Grecs « libres » de façon manichéenne, en attribuant à un personnage toutes les vertus, tandis qu'il attribue à l'autre tous les vices[150].

Cependant, malgré sa subjectivité manifeste, le polygraphe Xénophon représente une mine d'informations précieuses pour la compréhension du monde perse au IV^e^ siècle av. J.-C, ainsi que sur l'histoire des Pharnacides. La subjectivité de Xénophon s'explique, d'une part, par son implication dans les événements narrés dans son *Anabase*, à savoir l'emploi par Cyrus le Jeune d'un grand nombre de

[148] Lenfant (2011), p. 405-420.

[149] Bosworth (1997), p. 310-313 ; Xén. *Hell.* IV 1, 32 : sur la « duplicité » de Tissapherne et l'honneur de Pharnabaze (II).

[150] La dualité entre la « liberté » des Grecs et la « mollesse » orientale, chère à certains auteurs grecs, comme Isocrate, semble avoir également touché les Ioniens, perçus comme trop influencés par les vices « asiatiques », du moins, si l'on en croit les propos attribués à Agésilas par Plutarque.

mercenaires grecs dont Xénophon lui-même dans son « putsch » contre son frère Artaxerxès II, d'autre part, par la forte relation personnelle qui unissait cet auteur au roi spartiate Agésilas[151], qui mena la guerre contre les Perses dans les provinces occidentales de leur Empire (Phrygie Hellespontique, Lydie, Carie, Égypte).

Pourtant, le roi Agésilas devint *xénos* du satrape Pharnabaze (II) par l'entremise du fils de ce dernier, dont le nom n'a pas été retenu par l'histoire. Ce cas très particulier que nous analyserons plus amplement dans la suite ne doit pas être compris comme une *xénia* ascendante (de fils en père), mais une manœuvre politique, compte tenu d'une situation de conflit d'intérêt (la guerre entre Sparte et l'Empire), exigeant des acteurs une *xénia* voilée. Le satrape n'aurait en aucun cas pu se lier d'amitié avec l'ennemi de son souverain, qui plus est pendant la campagne militaire hostile à l'Empire. La proximité du « héros » de Xénophon avec un personnage étroitement lié aux événements politiques de l'époque a un effet double : si cela a certainement permis à Xénophon d'obtenir des informations de première main, cette proximité l'a aussi poussé à prendre un parti dans sa narration[152]. C'est pourquoi il tend à omettre pudiquement de raconter les épisodes moins consensuels de la carrière de Pharnabaze (II). C'est tout particulièrement le cas pour l'épisode de l'émasculation des Chalcédoniens en 410/409 av. J.-C. ou le meurtre d'Alcibiade, entièrement tus par Xénophon[153].

---

[151] Si Xénophon lui-même ne mentionne jamais explicitement ni son lien avec Agésilas ni la nature de leur relation, l'obsession de l'auteur pour ce personnage se retrouve à plusieurs reprises dans plusieurs de ses ouvrages (*Les Helléniques*, *l'Economique* et l'*Agésilas*).

[152] Bosworth (1997), p. 310 : « *Xenophon's narrative is distorted in the interests of Pharnabazus, and one of the most sensational and disreputable episodes of the satrap's career seems suppressed. One may easily see why. Pharnabazus recieves a consistently good press in Xenophon. Unlike the shifty and unscrupulous Tissaphernes he is the barbarian with whom the Greeks can do business* ».

[153] Perrin (1906), p. 29-30.

4. *Les Helléniques d'Oxyrhynque*[154]

Divers fragments d'*Helléniques* ont été trouvés en Égypte sans que l'auteur ait pu être identifié, bien que certains, comme E. Meyer, y aient reconnu la plume de Théopompe ou de Cratippe. D'après R. Behrwald, un des éditeurs du texte, l'identification de l'auteur reste impossible faute de recouvrer d'autres fragments ou des indications dans d'autres sources[155].

L'intérêt de ce document réside dans le fait qu'il livre un témoignage parallèle à des auteurs connus comme Xénophon ou Diodore au sujet des événements qui se sont déroulés en Asie Mineure lorsque Sparte est entrée en guerre contre son ancien allié achéménide[156]. Bien que très lacunaires, les quelques fragments recouvrés livrent des confirmations et se montrent parfois discordants avec les autres sources. C'est tout particulièrement le cas pour la description de la campagne du roi spartiate Agésilas dans la satrapie de Pharnabaze (II). Alors que Xénophon se montre avare en détails quant à cette expédition et indique que le roi serait resté aux marges de l'Empire, l'auteur des *Helléniques d'Oxyrhynque* laisse entendre qu'il se serait aventuré jusqu'à Gordion, la fameuse place de « Grande Phrygie » et serait allé jusqu'à atteindre la Paphlagonie.

Ainsi, bien que la source n'ait été conservée que très partiellement, elle permet de compléter et de mettre en question la vision que nous livrent les sources préservées par la tradition antique et byzantine.

^

[154] Maisonneuve (2011), p. 203-211.

[155] Behrwald (2005), p. 9-12.

[156] Les *Helléniques d'Oxyrhynque* livrent un témoignage parallèle à Xénophon pour ce qui concerne la campagne asiatique d'Agésilas, bien qu'ils comprennent quelques omissions, comme le fameux dialogue entre Pharnabaze (II) et Agésilas (Xén. *Hell.* IV 1, 29-39 ; Gray (1981, p. 334).

b. Les sources historiques tardives

1. Diodore de Sicile[157]

La *Bibliothèque Historique* de Diodore livre un témoignage exceptionnel, étant donné qu'il s'agit d'une synthèse postérieure de diverses sources contemporaines de l'époque classique aujourd'hui perdues, comme pour Éphore et Théopompe[158]. Les ambitions universalistes de l'œuvre de Diodore, bien que livrant une quantité précieuse de matériel historique, ont le désavantage de lui faire souvent omettre des détails en ce qui concerne l'histoire événementielle. Ainsi, certaines situations complexes, comme les révoltes des satrapes ou les campagnes perses en Égypte, sont résumées en quelques paragraphes. Cela pose problème pour des sujets aussi précis que l'étude d'une dynastie.

De plus, comme Diodore a eu accès à un matériel important et parfois contradictoire, il arrive que l'auteur fasse des confusions ou des rationalisations malheureuses. Ainsi, il semble avoir fusionné deux dynasties perses anatoliennes en une seule[159]. Le livre XIII, qui traite de la même période que Thucydide, pose particulièrement problème étant donné que l'auteur attribue toutes les actions de Tissapherne à Pharnabaze[160]. Si une lecture comparée de Thucydide résout dans la majeure partie des cas ce quiproquo, il s'avère parfois complexe d'attribuer une action à l'un ou à l'autre quand il ne subsiste aucun modèle de comparaison.

Pourtant, l'auteur évoque abondamment des Pharnacides et rapporte divers épisodes méconnus, comme la direction de l'effort de guerre perse en Égypte par

---

[157] Giovannelli-Jouanna & Maisonneuve (2011), p. 119-152.

[158] Théopompe est connu pour avoir écrit des *Helléniques* sur le modèle de Xénophon. Pourtant son style était déjà jugé par les commentateurs antiques, comme Denys d'Halicarnasse, comme lourd et artificiel (Gray (1981), p. 332). Stylianou (1998), p. 49-50, p. 78-80.

[159] Diod. XV 90, 3 : l'auteur confond Mithridatès, le fils d'Ariobarzanès, un Pharnacide, avec un Mithridatès issu des satrapes de « Grande Phrygie ».

[160] Si les éditions actuelles ne sont pas satisfaisantes, la nouvelle édition par Ch. Maisonneuve du Livre XIII de Diodore (toujours en cours de publication) constitue un apport précieux pour appréhender cette source.

Artabaze (I), au milieu du Ve siècle av. J.-C, et par Pharnabaze (II), dans le premier quart du IVe siècle av. J.-C. Cette récurrence historique, dans laquelle un Pharnacide se voit confier le commandement d'une expédition en Égypte, nous est précieuse car elle laisse entendre que le prestige familial et les acquis d'un glorieux ancêtre pouvaient motiver chez les Perses l'attribution d'une charge militaire[161].

Diodore reste donc fort utile en tant que source à lire parallèlement aux contemporains pour des événements qu'ils relatent. Cependant, dès que l'auteur fait à nos yeux « cavalier seul », la fiabilité de toute donnée doit être examinée.

2. Plutarque de Chéronée[162]

L'auteur tardif Plutarque est connu essentiellement pour ses deux œuvres majeures : les *Œuvres Morales* et les *Vies Parallèles*[163]. Si le chronographe ne s'intéresse pas spécialement aux Pharnacides, ni ne leur dédie aucune de ses vies, consacrées essentiellement à des personnages illustres grecs ou romains, à l'exception remarquable du Roi perse Artaxerxès II, il livre de nombreuses informations ponctuelles sur cette famille. Fortement influencé par Xénophon, Plutarque reproduit l'intérêt qu'avait cet auteur pour les descendants de Pharnakès. Ainsi, c'est essentiellement dans ses *Œuvres Morales* qu'il traite des anecdotes concernant cette famille mêlée aux événements majeurs de la période classique.

Si Xénophon avait déjà un point de vue biaisé par rapport à notre objet d'étude, Plutarque accentue cette tendance, l'auteur ne voulant pas faire de l'histoire, comme nous l'entendons depuis Thucydide, une analyse aussi objective

[161] Nous verrons par la suite en quoi cette pratique s'inscrit dans une politique familiale sur laquelle reposaient les bases et la stabilité de l'Empire. Par ailleurs nous essaierons de voir, autant que possible, si le choix d'un officier pour résoudre une tâche était de façon générale motivé ou non par les accomplissements de ses ancêtres dans cette même branche de compétences. Le neveu d'un bon administrateur était-il privilégié pour mener à bien une tâche administrative?

[162] Lenfant (2011), p. 293-332.

[163] Debord (1999), p. 13 se montre très sceptique envers « les auteurs de « vies » dont la fiabilité historique n'est pas la préoccupation majeure ».

que possible des événements, mais puiser dans un recueil de faits passés, auxquels il ajoute un fort jugement moral, condamnant les uns et faisant un modèle des autres et allant parfois jusqu'à présenter ses personnages comme instables, passant d'un état d'esprit à son opposé[164]. Il est vrai que certaines des anecdotes concernant les satrapes de Daskyleion se prêtent plutôt bien à véhiculer ces jugements.

Il est rare que Plutarque livre un témoignage sur un événement concernant les Pharnacides. En effet, son intérêt concerne plus *sa* perception de tel événement, compte tenu du fait qu'il disposait de sources dont nous sommes privés (comme Dinon, Éphore et Théopompe). Dans certains cas, son témoignage complète ou rend plus clairs certains passages obscurs de Xénophon, comme la célèbre rencontre entre le roi Agésilas et le satrape Pharnabaze (II)[165]. Après que le roi de Sparte a mené une campagne de pillage sur le domaine du satrape, les deux hommes se rencontrent lors d'une conférence « au sommet ». Xénophon nous montre le respect mutuel que se vouent ces deux adversaires et leur sympathie personnelle malgré une situation et des obligations qui les opposent. Au moment de se quitter, ne pouvant combattre dans le même camp, Agésilas étant lié à sa cité et Pharnabaze (II) à son Roi, le fils de ce dernier, dont nous ignorons le nom, se rend auprès d'Agésilas et lui propose de devenir son *xénos* (hôte). La jonction entre les deux personnages se fait donc finalement de façon indirecte par l'intermédiaire du fils de l'un deux et leur entente semble avoir eu une certaine longévité si l'on adhère à la proposition de A. B. Bosworth, qui place aux alentours de 370 av. J.-C. les pressions exercées par Agésilas sur le comité olympique afin de faire participer l'amant du fils de Parapita, soit lors

[164] On peut citer, à titre d'exemple, le cas d'Artaxerxès II (Plut. *Artax.* 4, 4 : « Il y avait d'ailleurs dans le naturel du roi une certaine lenteur, qui passait aux yeux de la plupart pour de la modération » ; Plut. *Artax.* 24, 10 : « il marchait lui-même en tête par des chemins escarpés de montagnes, sans se servir de son cheval ») ou celui de Tiribaze (Plut. *Artax.* 5, 4 : « Tiribaze ne se soucia pas de cette défense, car, sans être un méchant homme, il était un peu léger et extravagant » ; Plut. *Artax.* 27, 10-29,1 : où Tiribaze devient l'éminence grise du complot contre Artaxerxès II) ; Schmidt, (1999), p. 281-283 ; 316-317.

[165] Xén. *Hell.* IV 1, 29-40 ; Plut. *Agés.* 12, 1-13, 2.

du pic de la puissance spartiate et de l'influence de Pharnabaze (II)[166]. En dehors du caractère extraordinaire de ce témoignage, en ce qui concerne le déroulement des relations personnelles entre Grecs et Perses, ce passage est très important pour comprendre le sort de la Phrygie Hellespontique après le départ de Pharnabaze (II) et aussi pour appréhender la question de la succession des satrapes dans l'Empire achéménide.

L'épilogue de cette anecdote est chez Xénophon particulièrement confus et allusif, à tel point qu'il a conduit la recherche à se diviser sur son interprétation, que nous analyserons en profondeur dans la partie consacrée à Ariobarzanès[167]. La formulation de Xénophon ne permet en effet pas de déceler le rapport de parenté entre Ariobarzanès et le fils de Pharnabaze (II) et de Parapita, et l'on ne peut pas savoir si les deux personnages mentionnés sont frères, ou oncle et neveu. Plutarque nous vient ici en aide, comme nous le verrons ultérieurement.

Ainsi, si le témoignage de Plutarque est à prendre avec précaution, il a un intérêt majeur en tant que facteur de comparaison avec les sources « traditionnelles », entendons principalement le contemporain des événements Xénophon[168].

3. Cornelius Nepos[169]

D'une façon comparable à Plutarque, bien qu'il ait entrepris ce travail avant lui, les *Vies des hommes illustres* de Cornelius Nepos se proposent de décrire les faits et gestes de personnalités remarquables. Si, contrairement à Plutarque, Nepos ne se limite pas aux Grecs et aux Romains, allant jusqu'à y intégrer le Carthaginois Hamilcar et son fils Hannibal, ainsi que le conquérant perse Datamès, il ne consacre

[166] Bosworth (1997), p. 311.

[167] Schmitt (2002), p. 81-82 sur l'étymologie du nom.

[168] Plutarque tend à suivre tellement fidèlement le récit de Xénophon, quand il s'en inspire, qu'on ne note que rarement les différences ou les compléments livrés par l'auteur des *Vies Parallèles.*

[169] Lenfant (2011), p. 252-262.

pas un seul livre à un Pharnacide. Pourtant sa vision de l'histoire des personnes influentes de l'époque classique nous fournit parfois des éléments originaux sur cette famille. Il est le seul à mentionner Pharnabaze à la cour royale, ainsi que son rappel auprès du Roi[170]. Cette donnée est tout particulièrement intéressante par son unicité dans les sources et par le complément qu'elle fournit au récit plus détaillé que Diodore livre de la carrière de Pharnabaze (II) hors de sa satrapie. Il faut néanmoins signaler que le style narratif confus de Cornelius Nepos, qui tend à regrouper sur quelques paragraphes des événements s'étant déroulés sur plusieurs décennies, rend toute tentative de datation fine ardue.

Nous pouvons déplorer le caractère allusif et parfois inexact des données livrées par l'auteur. Cependant, il a eu accès lui aussi à des sources que nous avons perdues, ce qui nous permet de voir d'un œil plus critique le témoignage d'autres auteurs.

4. Athénée de Naucratis[171]

Athénée, né dans la seconde moitié du II^e^ siècle ap. J.-C., est l'auteur des *Deipnosophistes* (ou le *Banquet des Sophistes*). Dans cet ouvrage fortement anecdotique, intégrant événements politiques, coutumes et spécialités culinaires, l'auteur nous livre un témoignage unique concernant la culture achéménide. N'ayant pas connu l'Empire achéménide en personne, Athénée a eu accès à une quantité impressionnante de sources classiques et hellénistiques auxquelles nous n'avons plus accès[172]. Si le but de l'auteur est de rassembler des maximes doctes et des informations extraordinaires, il nous est très utile pour mieux appréhender la culture de l'Empire perse.

---

[170] Nep. *Dat.* 3 ; Il est également le seul à mentionner la donation de Grynéion, « une place forte en Phrygie » à Alcibiade (Nep. *Alc.* 9 : « *in Phrygia castrum* »). Pourtant, Grynéion se situe visiblement en Éolide (Diod. XVII 7, 9 ; *cf.* Umar (2002), p. 107-117).

[171] Lenfant (2011), p. 65-83.

[172] Lenfant (2011), p. 68.

Dans ce même ordre d'idées, bien que l'auteur ne mentionne que rarement les Pharnacides, il nous livre des éléments culturels qui nous permettent de mieux comprendre leur cadre de vie et ainsi de compléter les récits des historiens. Les Perses restent à l'époque impériale un sujet qui garde tout son exotisme, notamment par la séparation politique entre l'empire romain et le royaume arsacide[173]. Athénée a donc voulu fixer dans l'histoire des pratiques culturelles et des mentalités étrangères au monde hellénique. Bien que le contexte narratif soit fictif, présentant un banquet et des dialogues inventés entre des figures majeures du IVe siècle av. J.-C., et que l'auteur se focalise sur les *topoi* du plaisir de la bonne chère et le goût du luxe qu'il attribue aux Perses, le substrat anecdotique est digne d'intérêt.

Si l'auteur nous révèle plus la cour du Grand Roi que celle des satrapes, l'*imitatio regis* largement acceptée par la communauté scientifique concernant les satrapes permet de se forger une meilleure image des centres satrapaux et en particulier de celui de Daskyleion[174].

5. Polyen de Bithynie[175]

Polyen est l'auteur d'un traité de tactiques et ruses de guerre connu sous le nom de *Stratagemata*. Il se propose de décrire les stratagèmes les plus audacieux pour venir à bout d'une difficulté, souvent de nature poliorcétique ou concernant le

[173] Lenfant (2011), p. 65.

[174] Petit (1979), p. 16 : « (Le satrape) ne disposait en temps de paix que d'une garde personnelle. Il entretenait cependant dans sa capitale une cour, réduction de la cour royale de Suse, et il avait, en outre, le droit de battre monnaie » ; Balcer (1984), p. 176 : « *Each satrap as « Protector of the Kingdom » ruled his satrapy as the successor to the former ruler or king of that region. He was, in fact, a minor monarch surrounded by a miniature court, reflective of Susa, through which he directed the civil administration, collected the satrapal levies, and commanded the satrapal armies* » ; Nollé (1992), p. 79 : « *Der Satrap übernimmt durch Anlage und Pflege eines Jagdgartens diese königliche Pflicht in dem ihm unterstellten Gebiet.* ».

[175] Maisonneuve (2011), p. 339-355.

financement des troupes. Dans ce contexte, l'auteur nous renseigne sur des techniques adoptées par des satrapes, dont divers Pharnacides.

L'inconvénient majeur de cette source est qu'elle ne précise jamais le contexte chronologique, ce qui peut facilement induire le lecteur en erreur. Polyen a découpé son œuvre selon le nom des acteurs dont il décrit les astuces. Or, un problème apparaît clairement pour la partie sur « Artabaze ». L'auteur nous rapporte trois anecdotes. Or, si la première et la troisième se réfèrent à Artabaze (I), il n'y a pas l'ombre d'un doute que la deuxième anecdote concerne Artabaze (II)[176]. Ce fait rend la compréhension du contexte particulièrement compliquée et la confusion facile. Ce n'est que par la confrontation avec d'autres sources que nous pouvons établir ces erreurs et les empêcher d'influencer notre jugement.

2. Les sources complémentaires

À côté des travaux d'historiens, qui constituent la base de notre matériel d'étude, nous disposons d'un certain nombre de sources complémentaires, d'époque classique, qui incluent des discours politiques, des pièces de théâtre, des traités philosophiques et *last but not least* les quelques sources écrites issues de l'Empire achéménide lui-même.

Les sources politiques sont importantes, bien que maigres en informations[177], car les discours tenus par des hommes politiques athéniens d'importance et dont le contenu a été préservé par écrit, en raison de la qualité de leur style rhétorique, permettent d'appréhender la façon dont les contemporains ont pu percevoir les

[176] La première et la troisième anecdote trouvent des parallèles dans le récit d'Hérodote (Hdt. VIII 128-129 ; IX 89) ; alors que la seconde mentionne Pamménès, qui était un commandant thébain au IVe siècle av. J.-C., chargé de soutenir Artabaze (II) avec 5000 mercenaires (Diod. XVI 34, 1-2 ; Hofstetter (1978), p. 140-141).

[177] Debord (1999), p. 14 : « Les orateurs attiques sont enfin un ultime recours. Leur centre d'intérêt est ailleurs, les références à l'actualité trop allusives, et surtout ils nous présentent un point de vue très déformé parce que partisan. »

événements que nous décrivent les ouvrages des historiens. Confrontée à une situation internationale effervescente au IVe siècle av. J.-C., la cité d'Athènes a connu de nombreux débats au sein de son assemblée au sujet de la position à adopter face à l'Empire achéménide. Nous retrouvons ainsi des allusions à certains Pharnacides, de par leur rôle de satrapes de Phrygie Hellespontique et leur situation aux bouches de la mer Noire.

a. Les sources politiques

Certains acteurs de la scène politique athénienne livrent un témoignage complémentaire. Bien que la qualité de l'information qu'ils fournissent soit souvent noyée dans le flot de leur discours, le fait que ces orateurs ont été contemporains aux événements permet de confirmer ou d'invalider les témoignages de certains historiens antiques. À cela s'ajoute le fait qu'ils peuvent nous fournir des indications sur la perception ressentie à Athènes à l'encontre des satrapes occidentaux et de l'Empire achéménide dans son ensemble.

1. Démosthène d'Athènes[178]

Le corpus démosthénien des discours du grand orateur mentionne à quelques rares occasions les Pharnacides. C'est essentiellement le cas dans le *Contre Aristokratès* (prononcé autour de 352 av. J.-C.) et dans le *Pour la liberté des Rhodiens* (prononcé en 351/350 av. J.-C.) dans lesquels l'auteur propose une rétrospective de la politique athénienne récente du IVe siècle av. J.-C., au lendemain de la « Paix du Roi » de 387 av. J.-C. Si ces informations sont menues, elles ont le mérite d'être originales et de nous renseigner sur le destin de cette illustre famille au IVe siècle, lorsque des événements majeurs, comme les révoltes satrapiques, bouleversent l'Empire achéménide, alors que la seule source historique couvrant cette période est Diodore.

[178] Hadey (2011), p. 107-115.

Le témoignage de Démosthène est particulièrement intéressant, étant donné qu'il est un acteur majeur de la politique étrangère athénienne, favorable à une entente avec les Perses, en raison de la crainte de voir monter la Macédoine de Philippe. Démosthène présente les grandes lignes de la situation internationale du point de vue d'Athènes. Ce choix narratif s'explique par le public auquel il s'adresse : l'Assemblée ou les tribunaux de la cité.

Pourtant, certaines allusions présentes dans les discours démosthéniens nous montrent la proximité qu'il pouvait y avoir entre les grands acteurs politiques de la période. Cette contiguïté relève souvent plus des relations personnelles que des relations purement diplomatiques pour le compte d'un État. Ainsi, comment ne pas souligner ici que le satrape de Daskyleion Ariobarzanès et ses fils ont reçu par décret la citoyenneté athénienne[179], lorsque ce dernier avait des relations personnelles avec le stratège Timothée, comme en avaient eu leurs pères respectifs, Pharnabaze (II) et Conon[180]?

2. Isocrate d'Athènes[181]

À l'opposé de Démosthène, accusé par certains de ses contemporains d'avoir dirigé la politique étrangère d'Athènes dans l'intérêt du Grand Roi, Isocrate se caractérise par ses ferventes harangues contre les Perses[182]. Tout au long de sa longue carrière politique, l'orateur, né en 436 et mort en 338 av. J.-C.[183], a rêvé de façon obsessionnelle de rallier les cités grecques contre un Empire perse avili afin de reproduire le résultat gonflé des guerres médiques en rêvant d'une Méditerranée orientale contrôlée par les Grecs. Les œuvres qui s'inscrivent le plus dans cette

[179] Dém. *C. Lept.* 84.

[180] Weisskopf (1989), p. 27.

[181] Lenfant (2011), p. 227-332.

[182] Hirsch (1985), p. 29 : « *It also goes far to explain the particular direction taken by some fourth-century anti-barbarian rhetoric : those who were hostile to Persia must have taken special pleasure in subverting the old Persian reputation for* pistis *by accusing them of being the most faithless and untrustworthy of men* »..

[183] Diog. Laër. III 3 (D. Lenfant (2011), p. 227).

vision sont le *Panégyrique* (achevé en 380 av. J.-C.), un discours visant à rallier les Grecs dans une union militaire, et le *Philippe* (achevé en 346 av. J.-C.) adressé au roi Philippe de Macédoine afin qu'il rassemble ses « congénères » contre la menace commune[184].

Exception faite pour l'analyse antihistorique qu'Isocrate fait de l'impact des guerres médiques, surestimant l'engagement perse dans la conquête de la Grèce balkanique et ignorant l'échec d'Athènes dans ses tentatives de « libérer » Chypre et de soumettre l'Égypte, la caractère obsessionnel des discours de l'auteur à l'égard de l'Empire achéménide nous livre quelques données originales sur la situation politique de son époque. C'est notamment le cas pour les relations entre le satrape pharnacide Ariobarzanès et la cité d'Athènes. À titre d'exemple, Isocrate nous fournit dans ses harangues, en faisant l'apologie de son ami Timothée, plus de détails sur le contexte de l'obtention de la citoyenneté par le satrape Ariobarzanès et trois de ses fils de la part de la cité d'Athènes, que nous rapporte Démosthène[185]. Il mentionne également la participation de Pharnabaze (II), aux côtés d'Abrokomas et de Tithraustès, à une campagne militaire contre l'Égypte[186]. C'est donc malgré son hostilité intentionnelle qu'Isocrate permet à ceux qui cherchent à redécouvrir l'histoire de l'Empire achéménide de le faire en leur fournissant des données souvent uniques. Il semble avoir influencé au moins partiellement par la rhétorique employée dans son *Évagoras* le polygraphe Xénophon[187]. Rappelons tout de même, que malgré sa théâtralité, Isocrate n'a pas su convaincre son auditoire, qui a

---

[184] Le fait de considérer les Macédoniens comme des « Grecs » n'était pas unanime au V^e^ et au IV^e^ siècle av. J.-C., à tel point que la dynastie argéade, de laquelle était issu Philippe, s'était créé un mythe *ad personam* comme quoi ils descendaient d'Héraklès (ce qui avait permis à Alexandre I^er^ de concourir aux Jeux Olympiques ; Hdt. V 22). Isocrate lui-même a appuyé ces revendications pour répondre à la méfiance de son auditoire (Isoc. *Philip.* 32-34 ; 76-77). À l'opposé, Démosthène se montrait bien plus virulent à l'encontre de Philippe (*cf.* Hall (2001), p. 159-160 ; 166-168).

[185] Dém. *C. Lept.* 84 ; Isoc. *Antid.* 101-128.

[186] Isoc. *Panég.* 140.

[187] Hirsch (1985), p. 57-60.

majoritairement rallié une cause plus proche des intérêts individuels que de la vision idéaliste « d'un » monde grec uni.

b. Les sources théâtrales

En marge des sources fondamentales utilisées par les historiens actuels, comme les œuvres d'historiens et les discours d'orateurs, on trouve également les sources théâtrales. Ces dernières, bien que manquant de la fiabilité des premières, nous renseignent sur les perceptions populaires et peuvent parfois apporter des éléments originaux absents autre part.

1. Aristophane d'Athènes[188]

Le fameux auteur de comédies Aristophane est très important pour l'histoire politique d'Athènes dans la deuxième moitié du V^e^ siècle étant donné qu'il montre les moments forts de la politique athénienne qui ont pu préoccuper et faire rire aussi bien ses citoyens que les ressortissants de son empire. Ainsi nous pouvons remarquer que les Perses, et encore plus les Pharnacides, n'étaient qu'une préoccupation mineure des *politai*. Cette source si précieuse pour la première partie de la guerre du Péloponnèse s'avère être décevante en ce qui concerne les affaires internationales.

Le seul élément « perse » présent dans les comédies d'Aristophane est l'apparition d'une figure mêlant de nombreux stéréotypes que les Grecs se faisaient des Perses : Pseudartabas, soit « le faux Artabas »[189]. Ce personnage est à la fois

[188] Mariggiò (2011), p. 31-38.

[189] Aristoph. *Achar.* v. 91: Καί νῦν ἄγοντες ἥκομεν Ψευδαρτάβαν, τὸν βασιλέως Ὀφθαλμός (« Et maintenant, nous voici. Nous amenons avec nous l'Œil-du-Roi, Pseudartabas »), qui s'exclame (v. 100): « *I artaman exarxas apiaona satra* ». Brandenstein (1964), p. 91 y lit une déformation grecque d'une phrase perse réelle, bien que reconstruite : « *Haya artamanā Xšayāršā napaišuv yaunam xšaθram* » (« Le juste Xerxès (salue) le royaume ionien au bord de l'eau »). Voir aussi Long (1986), p.134 qui y voit un charabia à consonance perse (exarxan= Xerxès ; satra= satrape) et considère que cette théorie se montrerait « *unpromising to attempt to disprove* » ; Sancisi-Weerdenburg (2001), p. 338

ambassadeur et « Œil du Roi[190] ». Or, c'est l'étymologie du nom qui nous intéresse : le nom est composé de la particule *pseudo-* (indiquant un faux) et du nom « Artabas », une déformation d'Artabazos (ou Artabaze). Il s'agit là d'une allusion populaire à un nom que le public était supposé connaître. Il s'agit clairement d'Artabaze (I), un des deux généraux ayant été actifs durant la seconde guerre médique et devenu plus tard satrape de Phrygie Hellespontique, qui avait été envoyé pour négocier avec le roi de Sparte Pausanias en 477 av. J.-C.[191] et apparemment la « Paix de Kallias » en 449 av. J.-C.[192]. S'il est peu probable qu'Artabaze (I) ait jamais mis les pieds à Athènes, encore moins dans le rôle d'œil du Roi, sa présence dans une pièce aussi populaire que les *Acharniens* montre que son évocation pouvait trouver un écho dans le public athénien.

2. *Le Perse* : une figure comique

À côté d'Aristophane, qui mentionne sous une forme burlesque un Pharnacide, le « Pseudartabas[193] », nous disposons de quelques apparitions de « Perses » dans la comédie et dans les romans tardifs[194]. La tradition de faire

---

ironise sur le fait que le sens exact de cette phrase n'était intelligible ni pour des Perses (« *who would have needed a university degree in linguistics to make head or tail out of it* »), ni pour le public grec. Quoi qu'il en soit, le caractère comique de ce passage repose moins sur la phrase en perse, que sur sa « traduction » proposée par le même Pseudartabas face à l'incompréhension de son public (Aristoph. *Achar.* v. 104 ; Long (1986), p. 102).

[190] Hirsch (1985), 101-130 ; Long (1986), p. 101-102 ; Hutzfeldt (1999), p. 154-159 ; Lenfant (2015), p. 112-116.

[191] Hdt. V 125 ; Thuc. I 129; Briant (1996), p. 350.

[192] Diod. XII 4, 5.

[193] Arisoph. *Achar.* v. 91 ; Long (1986), p. 101-102.

[194] Long (1986), p. 117 : Épicrate d'Ambrakia aurait fait apparaître Pharnabaze (II) dans l'une de ses pièces, en comparant les délais nécessaires afin d'obtenir une audience avec la courtisane Laïs et le célèbre satrape (Athén. XIII 570b). Cette anecdote est présentée sous la forme d'une boutade. L'œuvre d'Épicrate ne nous est parvenue qu'en onze fragments, pour six titres connus (Kraus, *DKP* 1979, « Epikrates », col. 311). La scène présentée sur le monument des Néréides (cf. **Partie III** sur la

apparaître un « Perse » dans les ouvrages destinés au grand public s'est développée à la fin de l'époque classique et à l'époque hellénistique. C'est le cas pour le *Perse* de Plaute, qui est une adaptation en latin d'une pièce disparue, probablement d'époque hellénistique. De même, dans les *Perses* de Timothée, ouvrage à vocation tragique d'époque classique, nous trouvons un personnage pathétique, présenté comme un Phrygien appartenant aux armées de Xerxès, qui s'exprime dans un grec approximatif et implore le Grec de le laisser rentrer chez lui[195]. Finalement, les *Éthiopiques* d'Héliodore, un roman d'aventure tardif, mettent en scène différents Perses, en les affublant des clichés de perfidie et de luxe, qui devaient être familiers au lecteur de l'époque, en raison de la façon dont les Perses avaient été représentés tout au long de la période qui avait suivi la chute de l'Empire achéménide.

Malgré le caractère superficiel et anachronique de ces témoignages, nous pouvons tout de même en tirer des informations sur les lieux communs concernant les Perses, qui auraient survécu sur les siècles. Ainsi, la comparaison des passages pertinents de ces sources avec des anecdotes et des descriptions issues de sources historiques peut nous amener à nous poser plus de questions et, parfois, à en élucider certaines. À titre d'exemple, les récits d'historiens et les sources historiques négligent trop souvent la question de la désignation et du processus d'identification des Perses entre eux. Une allusion du *Perse* de Plaute, présentant le faux perse protagoniste de l'histoire, fait mention de longues généalogies, que les Perses auraient aimé rappeler à leurs interlocuteurs[196]. Nous pouvons donc nous interroger sur la fidélité des sources grecques traditionnelles dans leur représentation des critères d'appartenance étrangers. Quand Hérodote ou Thucydide rappellent le

---

politique satrapale des Pharnacides, p. 177) peut éventuellement servir d'illustration à ce type d'audience.

[195] Calvié (2010) a publié un recueil d'articles et de notes, rédigés par nombre de spécialistes (parmi lesquels figurent Th. Reinach et M. Croiset), ainsi qu'une traduction française faite par P. Mazon, bien commode pour appréhender ce texte. Voir surtout Hutzfeldt (1999), p. 171-205.

[196] Plaut. *Pers.* v. 792-708.

patronyme d'un Perse qu'ils présentent dans leur récit, comme « Artabaze, fils de Pharnakès », sont-ils fidèles à la façon dont le Perse se présentait ou adaptaient-ils la titulature aux habitudes de leurs lecteurs ?

c. Les sources philosophiques

Parmi le corpus de sources antiques conservées, les œuvres des philosophes tiennent une place de premier plan par la quantité de dialogues et de traités conservés. Parfois acteurs majeurs ou intrinsèquement liés à la situation politique, comme Aristote de Stagire dont on sait l'influence qu'il eut sur le jeune Alexandre, les philosophes se sont généralement peu préoccupés du contexte achéménide[197].

1. Un témoignage lacunaire

Pourtant, il est indéniable que des figures importantes comme Platon ont été fortement influencées par la religion et la pensée iraniennes et ont parfois voyagé dans l'Empire achéménide[198]. De prime abord, on s'explique mal ce silence, qui n'est rompu que pour traiter de la royauté en s'interrogeant sur le rapport entre le Roi et ses sujets, généralement présentés comme de simples *douloi* (esclaves)[199] et pour affirmer quelques « aberrations historiques », comme la déroulement de la bataille

[197] Momigliano (1979), p. 150. Les liens entre Aristote et son élève Alexandre sont incarnés par son ouvrage *Du Cosmos*, qui était pensé comme un manuel à l'intention du futur conquérant. On connaît surtout des maximes du philosophe enjoignant au jeune homme de traiter les « Barbares » comme des animaux ou des plantes (Plut. *Mor.* 329c). À en croire Élien, Aristote aurait écrit son *Histoire des Animaux* grâce au concours monétaire du père d'Alexandre, Philippe (Él. *His. Var.* IV 19) et donc probablement durant son exil en Macédoine.

[198] Diog. Laër. III 6-7. « Platon décida d'aller rencontrer les Mages, mais il en fut empêché par les guerres qui faisaient rage en Asie » (après 399 av. J.-C.) ; III 25 : Mithridatès, fils de Rhodobatos (Orontobatos), lui fait faire une statue par Silanion au milieu du IV^e^ siècle av. J.-C.; Momigliano (1979), p. 158.

[199] Eur. *Hél.* v. 276 ; Isoc. *Panég.* 117 ; 124 ; 139.

navale de Cnide rapporté dans le *Ménexène* de Platon[200]. Les rapports d'homme à homme inhérents au monde perse comme le *ba*^{n}*d*, proche du lien de vassalité, semblent avoir échappé à l'attention des Grecs.

On pourrait prétexter que ce silence est dû à une volonté de s'affranchir des réalités politico-historiques. Cela n'empêche pourtant pas ces sources de nous livrer quelques apports maigres, bien qu'originaux, sur l'Empire achéménide et ses satrapes. Si ces données ne concernent pas toujours directement les Pharnacides, elles livrent souvent une clef de lecture pour mieux appréhender certaines situations.

2. Le pseudo-Aristote[201]

Initialement, l'auteur anonyme des *Économiques* a été erronément identifié comme Aristote. Par la suite, on s'est accordé par convention à le désigner par cette formule. Si cet ouvrage se place dans la continuité des traités philosophiques sur la nature de l'État, qui se sont développés au courant du IV^{e} siècle av. J.-C, il comporte néanmoins de nombreux éléments particulièrement originaux. En effet, l'auteur découpe son ouvrage en trois parties, dont la première concerne un traité théorique sur l'essence de la fonction royale achéménide, tout particulièrement sur l'administration de l'Empire ; la deuxième traite de la fiscalité, en fournissant un grand nombre d'anecdotes (majoritairement au sujet de satrapes ou d'hyparques) ; finalement, la troisième, qui ne nous concerne aucunement, se présente sous la forme d'un traité très général sur la bonne gestion du foyer. Cet ouvrage se montre dès lors particulièrement précieux en raison du nombre d'informations qu'il livre sur la structure même de l'Empire et le fonctionnement concret, souvent critiqué, de son appareil administratif.

Nous obtenons donc des informations générales, mais également des mentions précises sur la manière dont des Pharnacides, ou leurs subordonnés, ont

[200] Bouchet (2007), p. 237.

[201] Lenfant (2011), p. 42-45.

réglé des situations de crise budgétaire. Pourtant, la critique que nous pourrions faire à l'encontre de cette source est qu'elle s'attache, notamment dans la deuxième partie, à relever des situations extrêmes, qui ne sont pas forcément représentatives de la pratique « normale ». De plus, l'ouvrage véhicule implicitement une critique de cette administration, qui est présentée comme particulièrement rapace, ne reculant devant rien pour atteindre son objectif affiché : soutirer l'argent de ses sujets. Cette source inespérée doit dès lors être appréhendée avec mesure, en raison des lacunes concernant l'identité de son auteur et de son contexte de rédaction, comme de la partialité de ses données.

3. Les philosophes et l'Empire

Que les philosophes aient été étroitement liés aux événements qui se sont déroulés dans l'Empire ressort de plusieurs données disparates. Aristote mentionne dans son *Histoire des animaux* des mules sauvages que Pharnakès (II) aurait fait venir de Syrie afin de les élever dans son *paradeisos*. Il dit que de son temps, il avait pu constater qu'il en existait encore certaines[202]. Or, nous sommes ici face à une information, qui, bien qu'à première vue anodine, montre à quel point Aristote pouvait être au courant d'une information extrêmement détaillée touchant aux affaires internes de la satrapie de Phrygie Hellespontique.

[202] Arist. *His. des Anim.* VI 29, 5. Ces onagres ont pu avoir une signification particulière dans la société achéménide, outre leur emploi comme animaux de bât (Hdt, VII 86), comme dans le cas du double cortège funéraire d'Artaxerxès I^er^ et de Xerxès II, lors duquel l'harmamaxe contenant la dépouille d'Artaxerxès I^er^ est tiré par ces fameux onagres (Ctés. F15 §48). D'après la légende que rapporte Ctésias, les onagres auraient pressenti la mort de Xerxès II et auraient dès lors refusé de partir avant qu'il ne soit décédé à son tour (45 jours après son père). Hérodote rapporte aussi que Darius I^er^ aurait été désigné comme Roi, étant donné que son cheval avait henni en premier (Hdt. V 111-112). Il n'est pas improbable que la société achéménide ait accordé une place particulière aux équidés, en raison de son passé semi-nomade (sur la question du cheval, *cf.* Gabrielli (2006)).

N'oublions pas qu'Aristote a très probablement côtoyé le satrape exilé Artabaze (II) lors de son séjour à la cour de Philippe de Macédoine[203]. Le philosophe s'était lié de *xénia* à son protégé, le prince Alexandre. Diogène Laërce nous apprend dans sa *Vie des Philosophes* que divers philosophes ont parcouru l'Empire achéménide pour prodiguer leurs idées, probablement sur la bonne gouvernance[204]. Il faut ici souligner que la littérature classique grecque ne connaît pas la tradition des miroirs aux princes et que ses auteurs n'ont pas théorisé la bonne gouvernance dans un système monarchique, souvent vu comme hostile à l'État poliade. La *Cyropédie* de Xénophon est bien la seule exception, mais elle s'appuie sur un modèle perse, elle est rédigée à une époque où le monarque Philippe de Macédoine gagne en influence et traite d'une époque reculée. S'il faut attendre chez les Grecs l'époque hellénistique pour assister à l'institutionnalisation du pouvoir monarchique, l'idée d'une monarchie « vertueuse » se trouve déjà dans les inscriptions royales de Darius Ier à Béhistoun. Ce n'est pas un hasard si la réflexion grecque au sujet de l'État ne s'est développée qu'au cours du IVe siècle, à une époque où le contact avec l'ancien ennemi héréditaire était devenu la norme, comme en témoignent de nombreux discours politiques et l'essor du mercenariat grec dans l'Empire[205].

4. Diogène Laërce[206]

Si les Philosophes ont rarement écrit des ouvrages autobiographiques, nous sommes renseignés sur leur vie par l'œuvre de Diogène Laërce, qui nous permet de mieux apprécier les liens intrinsèques entre de nombreux philosophes et l'Empire

[203] L'exil d'Artabaze (II) est généralement situé entre 352 et 342 av. J.-C. (Walser (1984), p. 124 ; Hofstetter (1978), p. 125 : « Memnon » et p. 129 : « Mentor ») sur la base du témoignage de Diodore (Diod. XVI 52, 3).

[204] Diog. Laër. V 9.

[205] Marinovic (1989) pour un traitement approfondi de la question des mercenaires.

[206] Müller (2011), p. 153-159.

perse, en donnant ainsi une valeur ajoutée à leurs témoignages et considérations générales sur le monde achéménide.

Le caractère anecdotique de l'œuvre de Diogène Laërce nous livre quelques éléments authentiques concernant le rapport des voyageurs grecs dans l'Empire avec les autorités[207]. Un fait notable est l'accueil qu'Aristote ainsi que d'autres philosophes ont reçu à la cour d'Hermias, ancien élève de Platon et devenu tyran d'Atarnée et d'Assos, en Phrygie Hellespontique, duquel Aristote aurait épousé la nièce[208]. Hermias est vaincu par les généraux mercenaires Mentor et Memnon lors de leur reconquête de la Phrygie Hellespontique pour le compte d'Artabaze (II). Ces deux Rhodiens se sont liés par le mariage à la famille d'Artabaze (II) et ont été ses plus fidèles soutiens tout au long de sa carrière. Leur situation exceptionnelle nous mènera à les aborder de près dans le cours du développement[209]. Ces informations sont généralement absentes dans les œuvres des auteurs concernés et on peut se poser des questions au sujet de ce silence.

d. Les sources achéménides

À côté des sources littéraires grecques, quelques écrits issus directement de l'Empire achéménide ont pu être recouvrés. Le chercheur avisé fera remarquer que les archives originellement très copieuses de Daskyleion, comme en témoigne la quantité impressionnante de bulles de sceaux retrouvée, ne sont pas conservées. Chaque bulle avait été apposée à un document écrit sur du cuir animal, qui n'a pas résisté à l'épreuve du temps.

1. Les documents impériaux

Si ces bulles contiennent quelques maigres inscriptions en araméen et parfois en vieux-perse, elles ne font que reproduire des noms et non des éléments

[207] Diog. Laër. II 79 : la capture du philosophe Aristippe de Cyrène par le satrape Artaphernès.

[208] Diod. XVI 52, 5 ; Strab. XIII 610 ; Diog. Laër. 5, 3-9.

[209] **[cf. III.A.3. et IV.B.3.].**

permettant d'appréhender l'évolution de la situation politique et sociale. Comme chaque sceau représentait un membre de l'entourage du satrape ou un correspondant écrivant d'une autre région de l'Empire, nous pouvons en tirer des renseignements sur la diffusion de l'écrit parmi les notables achéménides, ainsi que le nombre approximatif des effectifs de la chancellerie satrapale. Une étude comparative des sceaux recouvrés à Daskyleion avec ceux retrouvés dans d'autres parties de l'Empire, et plus précisément dans les zones adjacentes et dans la capitale, pourrait grandement faire avancer la recherche quant au fonctionnement et aux dynamiques des négociations, des liens clientélaires et de la transmission des ordres dans ce vaste territoire.

Outre les inscriptions royales de Darius I^{er} et de Xerxès I^{er}, une quantité relativement impressionnante de lettres satrapales a été conservée en Égypte et en Palestine, auxquelles viennent s'ajouter les archives satrapales recouvrées en Bactriane[210]. Si ces documents ne mentionnent aucunement les Pharnacides et la Phrygie Hellespontique, ils fournissent un témoignage inestimable et constituent un véritable manuel pour appréhender le fonctionnement des satrapies impériales. En voyant la teneur de documents allant de la réprimande de subordonnés à la donation à des temples en passant par des plaintes venant de propriétaires fonciers, on peut mieux s'imaginer le contenu que devaient avoir les archives de Daskyleion et par ce fait comprendre les problèmes auxquels faisaient face les satrapes de Daskyleion[211]. S'il ne faut bien entendu pas calquer la situation de Phrygie Hellespontique sur la situation égyptienne ou bactre, une comparaison prudente nourrie des informations que nous livrent des témoignages grecs peut permettre de

[210] Nous tenons à exprimer ici notre reconnaissance à J. Naveh et S. Shaked pour le recouvrement et le traitement de ces documents nouveaux, ainsi que pour leur publication par S. Shaked, après le décès de son regretté confrère, dans des délais qui nous ont permis d'en prendre connaissance.

[211] Debord (1999), p. 30-33 commente le contenu probable de ces documents et les traces de la chancellerie satrapale.

faire avancer notre point de vue concernant les Pharnacides et leur exercice du pouvoir sur le territoire.

2. Inscriptions et reliefs

En complément des sources araméennes officielles de l'Empire, l'épigraphie en Anatolie nous livre des éléments de premier ordre. Des inscriptions gravées sur la pierre, sous la forme d'inscriptions funéraires ou de décrets civiques, écrits dans diverses langues locales (grec, phrygien, lycien) fournissent des éléments additionnels[212].

Parmi les documents épigraphiques officiels, les décrets de Mausole, la trilingue de Xanthos, la dédicace d'une statue à Zeus Bagadatès ou encore l'inscription de Droaphernès à Sardes constituent des pièces notables[213]. Ce groupe de documents, comparé à ce que les sources littéraires (surtout le pseudo-Aristote) nous apprennent, offre un exemple manifeste des problèmes auxquels un satrape peut être confronté régulièrement dans l'administration de son domaine. Il faut néanmoins souligner que le cas des Hécatomnides, les dynastes de Carie soumis à l'autorité du Roi, est particulier étant donné qu'ils ne sont pas à proprement parler des satrapes, bien que certaines sources leur attribuent ce titre, compte tenu du caractère dynastique de leur pouvoir et du fait qu'ils ne sont pas des Iraniens, mais des Cariens.

La trilingue de Xanthos est également très importante, étant donné qu'elle montre l'usage officiel de l'araméen ainsi que des langues locales (dans ce cas le grec et le lycien)[214]. Fait marquant, le texte diverge notablement d'une version à l'autre,

---

[212] Bakir/Gusmani (1991), p. 157-163 ; Brixhe (1996), p. 125-148 : sur l'état fragmentaire de la documentation phrygienne dans la région de Daskyleion.

[213] Briant (1998), p. 206-210.

[214] Dusinberre (2013), p. 64 : « *a number of bilingual inscriptions suggest that Aramaic had status as a « powerfact » language, linking the inscriber with the might of imperial authority no matter what his ethnicity*

indiquant ainsi qu'il s'adresse selon la langue employée à des groupes différents de la population et montrant la volonté des Perses de s'adapter à l'imaginaire local et non de vouloir imposer leur vision à leurs sujets, bien qu'ils aient implanté des mécanismes de contrôle[215].

Le dernier type de document est constitué par les inscriptions funéraires retrouvées en Phrygie Hellespontique, qui, malgré leur maigre contenu de portée individuelle, nous renseignent sur le caractère multiethnique de la population de ce territoire. Les seuls monuments funéraires perses découverts en Phrygie Hellespontique sont généralement dénués d'inscriptions et ne portent pas de signes distinctifs, comme des inscriptions, des motifs d'audience ou d'autres cadres impliquant une responsabilité politique et militaire, qui permettraient de les rattacher à la famille satrapale[216]. Ils sont généralement pourvus de plusieurs motifs iconographiques dépeignant une scène de chasse, de banquet et du convoi

(…) *These inscriptions inscriptions represent authority in languages of power ; they are themselves an assertion of multicultural authority.* ».

[215] Briant (1996), p. 90—92 : « les Grands Rois s'efforcèrent de reprendre à leur compte et à leur avantage les traditions locales sur la longue durée et à se poser en protecteurs des sanctuaires » ; p. 189-191 : sur l'imaginaire des peuples de l'Empire « unis dans une harmonieuse collaboration ». Nous ne pourrions que nous réjouir de la découverte de ce type de document pour la Phrygie Hellespontique. Un sceau retrouvé à Gordion, ayant appartenu à un personnage d'importance, représente le Roi soutenu par différentes manifestations de la « Lumière » (le soleil, le feu et la lune ; Dusinberre (2008), p. 97-98). Dusinberre en conclut que l'image de ce sceau « *suggests that it is the Achaemenid king who maintains harmony and balance* » et que « *it's style and it's inscription intimate that it is the Achaemenid elite who bring this harmony and balance to the various regions of the empire* ».

[216] À l'exception des stèles d'Elnaf (Nollé (1988), p. 11-16) et d'Adā (Nollé (1988), p. 19-22). Bien que dépourvu d'inscriptions, les poutres dites « de Munich » permettent, par les représentations guerrières qui y figurent, de considérer le premier propriétaire de la chambre funéraire de Tatarlı , en Phrygie, comme un notable de l'empire perse (*cf.* Summerer (2008), p. 273, p. 287 : « *Although some of the iconographic features of the Tatarlı tomb paintings may emanate from local tradition, there is a notable prevalence of elements of Persian inspiration. Such images were apparently* de rigueur *for the social identity of the local elite. Following a model set by Persian kings, the tomb owner of the Tatarlı Tumulus selected images emphasizing military virtue, aristocratic life and ceremonial pomp* »).

funéraire[217]. Cette symbolique récurrente peut, peut-être, nous livrer des renseignements sur les attentes dans l'Au-delà de la part des Perses dans la zone de Daskyleion[218]. Notons cependant que ce type de relief n'a pas été trouvé dans d'autres parties de l'Empire, contrairement aux inscriptions funéraires en araméen impérial attestées en divers endroits d'Anatolie[219].

3. Drachmes et dariques

Un témoignage extrêmement marginal est apporté par les émissions monétaires des satrapes[220]. Contrairement à d'autres émissions mieux attestées, qui permettent d'établir par l'étude des coins une chronologie qui pourrait amener des conclusions supplémentaires, les pièces pharnacides ne se retrouvent qu'en peu d'exemplaires. Une autre difficulté propre à ce corpus est l'absence régulière d'inscriptions permettant l'identification certaine des autorités émettrices. Ce n'est que pour Pharnabaze (II) que nous pouvons retrouver une mention nominale.

---

[217] Altheim – Stiehl (1983), p. 1-23 ; Cremer (1984), p. 87-100; Nollé (1988), p. 1 ; Ces stèles sont dites de type « gréco-perse », ce qui implique des personnages Perses représentés avec des codes iconographiques grecs. Les motifs mis en scène concernant généralement des motifs du quotidien : des scènes de chasse, agonistiques, de dialogue ou du cadre domestique. Ces activités font intégralement partie de la vie de cour (Kaptan (2010), p. 834).

[218] Nollé (1992), p. 79 : « *Einen funerären Charakter interpretiert Metzler* [n.v.] *in die Jagdszenen hinein, indem er den Paradeisos als überzeitlichen Ort betrachtet, der im Jenseitsglauben der Perser eine Rolle gespielt haben soll. Aus diesem Grunde sei die Anbringung gerade dieser Szene an einer Grabstele von Bedeutung.* » ; Bivar (2001), p. 91-99 ; La présence des mages en Asie Mineure est suggérée par Diogène Laërce, qui mentionne que Platon avait prévu de visiter les mages après 399 av. J-C., mais que les troubles en « Asie » l'en avaient empêché (Diog. Laër. III 9). Or, c'est à ce moment que les Spartiates faisaient des campagnes militaires en Asie Mineure. Ce passage confirme la présence de mages aux franges occidentales de l'Empire.

[219] Hanson (1968), p. 7-8, remarque l'emploi de tournures récurrentes dans les épitaphes funéraires rédigées en araméen retrouvées en Anatolie.

[220] Dusinberre (2013), p. 74 présente un schéma des différentes cités dans lesquelles on trouve ce type de monnayage.

Pourtant, l'étude des pièces de monnaie est très utile, étant donné qu'elle permet de valider le témoignage de certaines sources et de fournir des éléments sur la forme originale des noms de satrapes. Ainsi, le monnayage de Pharnabaze (II) en Cilicie[221], portant l'inscription araméenne *PRNBZW* nous permet de confirmer d'une part les témoignages de Diodore et de Cornelius Nepos qui affirment que Pharnabaze (II) a organisé une expédition en Égypte et, d'autre part, que la déformation grecque « Pharnabazos » (et « Artabazos ») dérive avec plus de probabilité du mot vieux-perse *bazu* (le bras) plutôt que de *vazdaʰ* (la force)[222].

Après l'*opus magnum* de E. Babelon sur les monnaies des satrapes achéménides, F. Maffre a traité exhaustivement du monnayage de Pharnabaze (II) frappé à Cyzique. Il apporte quelques datations et des conclusions intéressantes reliant le monnayage de Cyzique à la riposte perse de Pharnabaze et de Conon ayant visé à libérer Athènes du « joug » de Sparte en 393 av. J.-C[223]. Pourtant, le faible nombre de pièces retrouvées (21 pièces en tout, comprenant treize tétradrachmes, six drachmes et deux hémidrachmes) ainsi que la difficulté à établir une liaison de coins doit inciter à la prudence[224].

L'identification de l'autorité émettrice a été permise par l'inscription « FARNABA » présente sur le droit des monnaies. Selon F. Maffre, ces monnaies

[221] Casabonne (2004), p. 101-103.

[222] Schmitt (2002), p. 44-45 : Schmitt affirme avec fermeté que l'association βαζος-bāzu ne peut pas se faire, car elle repose sur une comparaison du ζ grec avec le « z » iranien, qui n'est pas attestée chez Hérodote et Eschyle. Il note également l'absence de survivances de cette expression dans les dialectes iraniens. Pourtant, l'association d'un membre du corps avec une qualité est attestée dans les langues iraniennes (*cf.* la proximité phonétique et sémantique en kurde de « *dost* », « l'ami », et « *dest* », « la main »). Il faut se rallier sur ce point à la prudence de Tavernier (2007), p. 177 : « *Schmitt (2002 : 76 and 2006 : 126) reconstructs *Farnavazdā and explains the Aramaic spelling as rendering the Greek form (Schmitt 2002 : 76n.97). This could be possible because the coins with the Aramaic legend were minted later than the one with the Greek legend (Casabonne 2004 : 188-196). Yet one would expect a spelling *Prnbzws in that case… ».*

[223] Xén. *Hell.* IV 8, 9.

[224] Maffre (2004), p. 1-9.

suivent l'étalon chiote-rhodien[225]. On peut signaler qu'une monnaie de Pharnabaze (II) a été trouvée dans le fameux trésor de l'Oxus, qui a été découvert dans l'actuel Tadjikistan, ce qui est peut-être à considérer comme un indicateur d'une diffusion de ces monnaies en dehors des frontières de la seule satrapie de Daskyleion[226]. Cette émission monétaire aurait servi à financer « d'abord la construction de vaisseaux, leur entretien et la solde des marins et autres militaires embarqués[227] ».

Aborder ces monnaies d'un point de vue iconographique est difficile. De façon comparable aux autres monnayages de satrapes[228], que l'on retrouve essentiellement en Asie Mineure, le revers de ces monnaies garde l'effigie de la cité où elles sont battues et le droit, sur lequel est généralement représentée la divinité poliade, on trouve un profil d'un personnage coiffé d'une tiare. On a pu, de par le passé, interpréter la présence de cette représentation comme un réel portrait de satrapes. Or, comme le fait remarquer R. M. Dusinberre, il ne s'agit pas de représentations de personnages réels, ni du Roi, ni de ses satrapes, mais d'images représentant la royauté[229]. La figure de « l'archer », utilisée à l'origine pour les dariques[230], laisse place, au tournant du V^e^ siècle av. J.-C., à un portrait faisant figurer le Roi dans son aspect guerrier, tout en gardant les codes iréniques destinés à impressionner un public hellénisé[231].

---

[225] Maffre (2004), p. 6-7.

[226] Bellinger (1962), p. 51-67. On ne peut guère conclure que ces pièces aient connu une large diffusion. On peut tout au plus s'interroger sur les facteurs qui ont amené cette pièce de monnaie si loin de son atelier de fabrication.

[227] Maffre (2004), p. 19.

[228] Le Rider (2001), p. 236-237 : ces monnayages s'expliquent par la volonté du Roi de déléguer exceptionnellement sa prérogative de battre monnaie à ses satrapes.

[229] Dusinberre (2013), p. 76 : « *They show the head of kingship, associated with divinity by allusion to heads on Greek coins.* ».

[230] Le Rider (2001), p. 125-127.

[231] Dusinberre (2013), p. 72-76.

Dès lors, en ce qui concerne les pièces attribuées à Pharnabaze (II), nous ne nous trouvons pas face à un portrait réaliste du satrape, mais face à une image idéalisée du Roi. Ceci explique la similitude, souvent signalée, entre le personnage représenté sur le monnayage cilicien de Pharnabaze (II) et sur celui de Datamès[232]. Cet élément est un précieux rappel à la prudence qui est de rigueur dans l'approche et dans le traitement de nos sources.

F. Méthode d'approche

L'aperçu des sources antiques dont nous disposons nous montre bien la difficulté de cette étude, qui repose sur des données qui peuvent sembler extrêmement lacunaires et dont l'interprétation est délicate. Pourtant, ces informations, ayant un caractère fortement indicatif, peuvent être intégrées dans une mosaïque incomplète dont le dessin se révèlerait à nous à condition de les interroger correctement avec la précaution nécessaire. Chaque source et chaque allusion à un Pharnacide peuvent être exploitées, à condition qu'elles soient rapprochées de sources qui rapportent des éléments à première vue anodins, s'ils ne sont pas envisagés dans leur ensemble.

1. À la recherche du corpus perdu

Ces indications complémentaires se trouvent aussi bien dans le vaste corpus des sources antiques que dans les *corpora* émiettés des sources achéménides, en raison de la variété des langues et supports utilisés[233]. Aussi bien les inscriptions royales que les archives satrapiques d'Égypte[234] ou même le vaste ensemble

[232] Sekunda (1988), p. 42 ; Wiesehöfer (2003), p. 178-180.

[233] Pour ce qui est de l'araméen, l'essentiel se trouve chez Schwiderski (2004), hormis les papyrus et tablettes en bois de Bactriane (Shaked 2012).

[234] Publiées dans Driver (1954).

épigraphique à caractère privé (essentiellement d'ordre comptable, épistolaire ou funéraire) peuvent combler les lacunes de la documentation gréco-latine[235].

Ainsi, si les inscriptions royales peuvent nous renseigner sur les problèmes généalogiques et l'occurrence des noms, les archives du satrape d'Égypte nous informent sur la titulature des notables de l'Empire, ainsi que sur la teneur de ces fameuses lettres écrites en *assyria grammata*, dont les sources grecques ne nous rapportent que trop rarement le contenu[236].

La découverte d'une partie des archives d'Arsamès[237] a permis de confirmer l'authenticité au moins formelle de certaines lettres rapportées par les sources grecques, ainsi que leur caractère lapidaire, comme les trois traités d'alliance entre les Spartiates et les Perses par l'entremise de Tissapherne entre 412-411 av. J.-C, comme le dit Thucydide[238] ou encore la lettre d'Artaxerxès II aux cités grecques en 387 av. J.-C. décrite par Xénophon[239].

2. Le problème des homonymies

Une difficulté majeure de ce travail consiste dans la difficulté à distinguer les actions attribuées à des individus homonymes. Si on a cru pendant un certain temps

---

[235] Pour les documents épigraphiques officiels, il n'y a qu'une occurrence d'importance pour les Pharnacides: un décret honorifique aux Rhodiens Mentor et Memnon, ainsi qu'à leurs « ancêtres » Pharnabaze (II) et Artabaze (II) **[***cf.* partie **II F.1]**.

[236] Thuc. IV 50 ; probablement de l'araméen ; *cf.* Picard (1980), p. 201 ; développement chez De Luna (2003), p. 231-232 : le terme serait général et engloberait l'alphabet araméen et les cunéiformes.

[237] Driver (1954) distingue 13 lettres. Bien que cette édition comprenne un commentaire linguistique très soigné, elle comporte beaucoup de carences pour ce qui concerne les références au monde achéménide et l'exploitation des sources grecques.

[238] Thuc. VIII 18 ; 37 ; 58; Pour Lewis (1976), p. 14-15 il n'y aurait pas eu de version « originale » en araméen.

[239] Xén. *Hell.* V 1, 31.

qu'il y avait trois individus nommés « Artabaze[240] », les efforts plus récents de la recherche ont démontré que ce nombre pouvait être baissé à deux[241].

Dès lors l'établissement d'une succession généalogique sur la base de sources éparses peut s'avérer spéculatif s'il n'est pas fondé avec rigueur : une homonymie n'implique jamais à elle seule qu'il s'agisse d'une même personne. Parfois, dans le cadre de cette étude nous préférons insister sur l'aspect probable d'une hypothèse plutôt que d'en faire une certitude si les faits ne semblent pas concluants. Actuellement, il arrive souvent que la recherche se divise sur la question, parfois inconsciemment, et qu'une hypothèse soit présentée comme une certitude, sans que l'existence de courants divergents soit soulignée. Le maître mot reste donc la prudence.

3. Le silence des satrapes

Nous pouvions jusqu'à récemment regretter de ne pas disposer d'un second corpus pour ce qui concerne les archives des cours satrapales[242]. Fort heureusement, le corpus épistolaire du satrape de Bactriane, dont la publication était repoussée depuis 2004 pour des raisons obscures, nous est enfin parvenu en fin de parcours[243]. L'ajout fortuit de ces documents nous fournit un modèle de comparaison, qui rend possible de repérer des récurrences dans la forme et dans le fond de l'administration de satrapies diamétralement opposées dans la culture et la géographie (l'Égypte et la Bactriane). Ainsi, il nous est possible d'envisager avec prudence un modèle commun

[240] *RE* (1895), II, 1, col. 1298-1300.

[241] Bien que cette intuition ait déjà été présente chez Judeich (*RE* 1895, Vol. II 1, col 1300).

[242] Les archives de Daskyleion ne comptent pas, car la teneur des documents n'est pas conservée ; *cf.* Dusinberre (2013), p. 65-69 pour une synthèse au sujet des problèmes liés aux sceaux et au contenu de ces archives.

[243] Shaked (2013)

aux cours satrapales, qui peut servir à colmater le vide des données concernant la Phrygie Hellespontique[244].

Si les archives de Daskyleion ne sont pas conservées, les empreintes de sceaux (dites « bulles ») sont copieusement attestées. Si à première vue leur intérêt peut sembler purement iconographique, elles permettent d'établir un panorama des acteurs principaux au moyen d'échanges épistolaires avec le siège satrapal ; ces correspondances pouvaient être à usage essentiellement interne ou encore destinées aux capitales achéménides, voire à d'autres sièges satrapaux. Malgré le fait que la teneur de ces lettres nous soit inconnue (étant donné que seules les bulles sont préservées[245]), la comparaison de ces sceaux avec ceux que l'on a retrouvés dans d'autres zones de l'Empire pourrait nous renseigner sur les grands axes de communication. Ce travail est actuellement en cours par les soins de D. Kaptan et H. Garrison[246].

En raison de la multiplicité de thèmes abordés, étant donné que l'étude des Pharnacides n'est pas seulement une étude généalogique, mais qu'elle comporte en grande partie des questions d'ordre politique, il nous faut dissocier l'étude des Pharnacides dans leur rôle de satrapes de Phrygie Hellespontique de l'étude de la famille pharnacide en tant que telle. Nous traiterons donc en première partie des origines des Pharnacides et des éléments qui ont poussé nos illustres prédécesseurs à les considérer comme une famille.

---

[244] La documentation achéménide d'Égypte et les sources grecques nous avaient montré à quel point les gouvernants perses savaient se montrer flexibles dans l'application de leur autorité, tenant compte aussi bien des directives centrales que de l'importance des coutumes locales. En comparant ces deux corpus, il nous est enfin possible de distinguer les pratiques coutumières régionales du modèle d'administration achéménide. L'analyse des sources en araméen impérial avait déjà mis en avant la pénétration de termes iraniens pour la désignation d'offices.

[245] Balkan (1959) p. 124-126.

[246] Kaptan (2007), p. 275-289 ; Conférences de H. Garrison au Collège de France de Novembre 2009.

Dans un second temps, nous traiterons de l'aspect politique en présentant une chronologie des satrapes de Daskyleion, qui aura pour point focal les membres qui ont détenu cet office au détriment des autres personnages.

Après avoir présenté cette perspective, fortement influencée par la nature de nos sources, il sera question de mettre en avant les constantes et les récurrences que l'on a pu observer entre les différents détenteurs de l'office satrapique à Daskyleion.

La dernière partie aura pour but de présenter ce que nous avons pu déduire sur la notion de famille chez ces notables perses, comme les modes de rattachement par le mariage d'individus autres, ainsi que de faire ressortir la place des femmes. Étant donné que la majorité de nos sources à ce sujet concernent la fin de notre période, cette partie servira également d'épilogue sur leur sort à la fin de l'Empire achéménide.

I. Les origines des Pharnacides

L'étude que nous nous proposons n'est pas que la présentation de l'histoire d'individus dissociés l'un de l'autre, mais c'est avant tout l'étude d'une famille et donc des liens familiaux qui relient les individus présentés[247]. C'est pourquoi il est impératif de traiter avant toute chose des origines de la famille pharnacide, avant de nous consacrer au parcours de ses membres dans le siège satrapal de Daskyleion. Pourtant, l'absence de sources historiques couvrant l'histoire des premiers Pharnacides rend cet exercice difficile et nous force à avoir recours à d'autres procédés plus vagues et plus fragiles pour appréhender les premiers Pharnacides.

Un de ces procédés est l'onomastique qui peut indiquer des pistes quant à l'origine géographique de la famille et à ses possibles rattachements à d'autres individus iraniens présents dans la nébuleuse des sources concernant le VI^e^ siècle av. J.-C. À côté de cela, une réflexion autour de « l'ancêtre éponyme » admis des Pharnacides, Pharnakès (I), ainsi qu'une estimation de la valeur de ce concept chez des notables perses peuvent nous guider dans nos tâtonnements. Enfin, certaines thèses présentées par la recherche, voulant que les Pharnacides aient eu un lien avec la famille royale méritent d'être présentées et commentées.

Nous commencerons donc par présenter et décortiquer l'essence de la notion de Pharnacides et ce que l'onomastique peut nous laisser entendre au sujet de ses origines. Puis, nous traiterons de Pharnakès (I) et de son éventuelle position en Perse et finalement, sur ses liens éventuels avec Darius I^er^ et sur le possible ancrage des Pharnacides dans les familles perses prééminentes.

[247] Benveniste (1969), Vol. I, p. 294 distingue pour ce qu'il nomme « l'ancien Iran » quatre cercles d'appartenance sociale : le « *dam-* » (la famille), le « *vīs* » (le groupement de plusieurs familles), le *zantu* (l'ensemble de ceux qui sont de même naissance) et le « *dahyu* » (le pays).

A. Étymologie

Le manque de sources pour la période initiale de l'Empire achéménide, allant de 559 av. J.-C. jusqu'à la prise de pouvoir par Darius Ier en 520 av. J.-C., fait que nous ne disposons pas d'éléments concrets sur les antécédents des Pharnacides. C'est pourquoi il faut avoir recours à des méthodes ne reposant pas sur un récit. L'onomastique peut livrer des pistes pour appréhender la question de l'origine des Pharnacides, bien qu'il faille garder mesure dans l'établissement de conclusions. Tout d'abord, il faut noter que les noms des notables perses sont souvent composés de deux éléments constitutifs du nom faisant référence à des concepts glorieux ou issus du fond religieux[248]. Ils ont pour but d'une part de valoriser la personne qui les porte et d'autre part de fournir des indications sur son rattachement à des ancêtres illustres. En raison de l'absence de noms de famille, par lesquels l'élite perse aurait pu se faire reconnaître, le nom est en lui-même un indicateur marquant d'une personne et évocateur de son statut, qui mérite qu'on lui accorde toute son attention.

1. Un nom mède chez des Perses ?

Il est remarquable de noter que le nom du plus ancien représentant de la famille pharnacide, Pharnakès (I), n'est vraisemblablement pas d'origine perse[249]. En effet, le mot *farnah*, peut-être d'origine médique[250], peut être traduit *grosso modo* par la « gloire ». L'équivalent en vieux-perse du *farnah* est le terme *$x^{v}arənah$, désignant la « gloire » du Roi et sa légitimation par Ahura-Mazda[251]. Cette notion est très proche du concept de l'auréole qui en est un dérivé[252].

---

[248] Huyse (2005), p. 226-228.

[249] Lecoq (1987), p. 671-672 ; Schmitt (2002), p. 76-77.

[250] Briant (1996), p. 35-36 : fait remarquer que notre méconnaissance de la langue parlée par les Mèdes doit nous inciter à la prudence pour ce genre de déclarations. Il pourrait s'agir d'une variante dialectale ou d'un terme issu d'une autre branche linguistique iranienne.

[251] Justi (1895), p. 493 ; Lecoq (1987), p. 671-2 : c'est un dérivé de *hvar* (av. « soleil ») suivi du suffixe *nah* , ce qui renvoie au caractère lumineux de ce terme généralement traduit par « splendeur, gloire,

À première vue, il semble étonnant qu'un mot « mède » se retrouve non seulement comme élément de nom initial chez le fondateur connu de la famille, mais en plus parmi nombre de ses descendants (comme Pharnabaze), ainsi que parmi de nombreux nobles perses tout au long de la période achéménide (Tissaphernès, Artaphernès…)[253]. Il peut laisser entendre que les familles dont les membres portaient ce nom avaient de profondes racines dans l'ancienne aristocratie mède qui, comme il est communément admis, s'amalgama avec les élites perses au temps de Cyrus[254].

Lorsque l'on observe d'un point de vue onomastique le nom des chefs de famille pharnacides, on constate la récurrence de deux autres éléments constitutifs servant à composer des noms : *arta* (incluant les notions de « vérité » et de « justice »[255]) et *bazu* (le bras), parfois confondu avec *vazdah* (la « force »). Or, selon l'ouvrage très contesté

---

majesté » et aussi par « fortune » (rendu dans les langues extra-iraniennes par gr. τύχη, δόξα, lat. *fortuna*, aram. GD ou arab. *nūr*) ; De Jong (1997), p. 299-301 : « *The word (MP* xwarrah*, NP* farr ; xorrah) *refers to a visible substance which is possessed by the gods and accompanies rulers and heroes* ».

[252] Darius Ier aime rappeler dans ses inscriptions le rôle d'Ahura-Mazda dans ses victoires contre les « rebelles » (vp. *Marda*). Lorsque Cyrus mène ses soldats, il attend le dernier moment pour leur annoncer qu'ils marchent contre le Roi. Une situation analogue sous Antiochos III se produit et à cette occasion les sources rapportent explicitement que les soldats craignaient la puissance « magique » du Roi. (Polyb. V 57 ; *cf.* Will (1979) II, p. 24. Il est fort probable que Xénophon, fidèle à son esprit réaliste, n'a pas vu l'intérêt de rapporter une telle superstition.

[253] L'élément constitutif *phernès*, connu surtout pour le général mède Holopherne, est bien l'équivalent de l'élément *pharna*. Le livre biblique de *Judith* rapporte que l'expédition assyrienne contre la Judée fut dirigée par le célèbre général « mède » Holopherne. Or, il s'agit clairement d'un anachronisme dû à la nature deutérocanonique du livre biblique en question (absent du *Tanach* hébreu) fondé sur la campagne égyptienne du Rhodien Mentor pour le compte d'Artaxerxès III, en 343, co-dirigée par Orophernès et Bagaios (*cf.* Joosten (2007), p. 159-176 : le livre de *Judith* a été rédigé au plus tard au IIe siècle av. J.-C. ; Ackroid (1988), p. 35).

[254] Briant (1996), p. 34-35.

[255] Benveniste (1969), Vol. II, p. 99 : « La racine commune à skr. *Rta*, ir. *Arta*, lat. *ars*, *artus*, *ritus*, qui désigne l' « ordre » comme adaptation harmonieuse des parties d'un tout entre elles, ne fournit pas, en indoeuropéen de désignation juridique. »

de Xénophon, la *Cyropédie*, qui relate de façon romanesque la vie et les conquêtes du fondateur de l'Empire achéménide, Cyrus le Grand[256], il y aurait eu un Mède proche de Cyrus, dont le nom était justement Artabaze[257]. L'état actuel de la recherche tend à rejeter ce témoignage de Xénophon, en le jugeant non historique[258]. Nous pourrions néanmoins y voir une allusion de l'auteur à l'intention de ses contemporains, dont un Artabaze (II), supposé satrape de Daskyleion au milieu du IVe siècle av. J.-C.[259]. Si cette question sera abordée ultérieurement plus en détail[260], il reste que pour Xénophon le nom Artabaze avait au IVe siècle av. J.-C une connotation mède.

On retrouve cet Artabaze (II) en action dans les franges orientales de l'Empire à la fin du IVe siècle av. J.-C. Lorsque Alexandre le Grand conquiert l'Empire, il nomme Artabaze (II), avec lequel il avait entretenu des liens de *xénia*, à la tête de la satrapie de Bactriane en 329 av. J.-C.[261]. Comment le choix d'un Pharnacide, dont la famille a pendant des générations tenu les rives de la Propontide, peut-il raisonnablement s'expliquer ? Si le Macédonien avait des raisons personnelles et politiques propres à cette époque de nommer Artabaze (II) à ce poste, comme nous le verrons par la suite[262], on peut se demander si la famille pharnacide, à laquelle appartenait le nouveau satrape, ne plongeait pas ses racines dans le terreau bactrien

---

256 Walser (1984), p. 113-114 ; Briant (1987), p. 9 ; Briant (1996), p. 60, p. 73 ; Debord (1999), p. 22..

257 Xén. *Cyrop.* I 4, 27 ; VI 1, 9-10. Cet Artabaze est mentionné également aux passages IV 1, 22-24; V 1, 24-26 et V 3, 38.

258 Exception faite pour « l'épilogue » de la *Cyropédie* dans lequel Xénophon fait des allusions contemporaines documentables par d'autres biais.

259 Cette allusion à des figures politiques majeures du IVe siècle av. J.-C. semble se retrouver également dans la mention d'un Datamès dans l'ost de Cyrus (Xén. *Cyrop.* V 3, 38). De même, Ctésias semble avoir transféré dans son récit du passé les noms de contemporains : Bélésys (Lenfant (2004), p. 55 n. 258) et Arbakès (Lenfant (2004), p. 56 n. 259).

260 **[*cf.* II B]**

261 Arr. *Anab.* III 29, 1 ; Heckel (2009), p. 55.

262 **[cf. II F 3** et **III E 2]**

de sorte que des liens de sang ancestraux avec les notables locaux ont pu faciliter l'acceptation d'un satrape gagné à la cause de l'envahisseur macédonien[263].

Nous pouvons également remarquer que dans la chronique de Béhistoun, Darius Ier envoie un Perse, Artavarziya, à la tête des troupes mèdes pour mater la révolte lancée par le Perse Vahyazdata en Parthie[264]. Or, sous Xerxès Ier, Artabaze (I) était à la tête des troupes parthes[265]. S'il existait un lien entre ces deux hommes, pourrions-nous émettre des suppositions sur leur rattachement à cette région ? Nous pouvons noter que si l'élément « Arta » nous est au premier coup d'œil familier, l'élément «-*varziya* » doit être rapproché de celui que l'on retrouve dans les sources grecques pour le nom d'Ariobarzanès[266], porté par un frère ou un fils de Pharnabaze (II) et par un fils d'Artabaze (II)[267], ainsi que du nom Bardiya, porté par le frère du Roi Cambyse, ayant une étymologie proche qui renverrait à l'idée de hauteur (vp. *bard* ; av. *barəzan*)[268]. Hérodote mentionne un certain Artoba(r)zanès, qui était un fils de Darius Ier et de la fille de son allié Gobryas, l'un des « Sept »[269]. Il s'agit probablement de ce même Artavarziya présenté à Béhistoun.

La proximité onomastique avec les Pharnacides est frappante et pourrait nous conforter dans l'existence d'un lien familial avec la famille royale et supposer une éventuelle implication des premiers Pharnacides en Parthie. L'origine « mède », étymologiquement pour Pharnakès et pseudo-historiquement pour Artabaze, le compagnon de Cyrus, ne serait donc pas à prendre comme telle, mais plutôt, au vu de sources annexes, comme une simplification moderne et ancienne pour désigner

---

263 Notons, que Rhoxane, fille d'Oxyartes, a été présentée à Alexandre le Grand en 328 en Bactriane (Diod. XVIII 3, 3 ; Q. Curt. VIII 4, 23-25 ; Arr. *Anab.* IV 18, 4).

264 DB III 29-31 : Artavarziya apparaît comme ארתורזי dans la version araméenne.

265 Hdt. VII 66.

266 Schmitt (2002), p. 81-82 sur l'étymologie du nom.

267 **[***cf.* **II. E. 1.].**

268 Kent (1953), p. 200.

269 Hdt. VII 2-3.

les origines iraniennes au sens large, mais non purement perses des premiers Pharnacides.

2. Une appellation issue des sources grecques

Le terme « Pharnacides » communément employé par la recherche ne provient pas du vieux-perse et il est encore moins une traduction. Il s'agit d'une contraction « à la grecque » entre « Pharnakès » et *-ida*, composée par les auteurs modernes, qui peut se traduire par « les enfants de Pharnakès » et qui reflète l'expression utilisée par Thucydide : τοὺς Φαρνάκου παῖδας[270]. Mais, ce terme apparaît uniquement chez Thucydide, dans le contexte de l'année 411 av. J.-C., et ce pour désigner les deux fils de Pharnakès (II) présents au troisième traité d'alliance avec Sparte, Pharnabaze (II) et probablement son demi-frère Bagaios[271].

Or, si la famille royale s'est désignée, du moins dès Darius Ier, dans les inscriptions rupestres de Béhistoun comme « achéménide » (vp. *haxamanišiya*), ce rattachement par un nom de famille à un ancêtre fondateur s'appliquait-il également aux satrapes, comme le pense M. Weiskopf[272] ? Si Darius Ier a eu besoin de fonder sa légitimité concernant son appartenance à la lignée royale, quel pouvait être l'intérêt pour des satrapes ? Notons qu'une fois le pouvoir des descendants de Darius Ier établi, plus aucun souverain achéménide ne prend la peine de graver sa propagande dans la roche ou de diffuser le texte contenant son rattachement familial à cet Achaiménès afin d'établir sa légitimité[273].

À plusieurs reprises, les sources grecques nous rapportent que les notables perses se rattachaient à des origines dont les unes étaient plus illustres que les

[270] Thuc. VIII 58, 1.

[271] Nep. *Alc.* 10 ; Schmitt (2002), p. 50 sur l'étymologie de Bagaios.

[272] Weiskopf (1989), p. 27, note 35 : pour l'auteur, l'expression « les enfants de Pharnakès » doit être comprise comme une désignation familiale globale comparable au terme « Achéménides ».

[273] Briant (1996), p. 122-124 : « Ce n'est pas parce qu'il était Achéménide (au sens clanique) que Darius est arrivé au pouvoir ; c'est son accès à la royauté qui lui a permis d'imposer dune nouvelle définition de la réalité « achéménide » ».

autres. Ainsi, à l'interrogation d'Agésilas au sujet des origines du rebelle Spithridatès, hyparque en Phrygie Hellespontique, le chef paphlagonien Otys avait répondu « qu'il n'était sous ce rapport inférieur à aucun Perse »[274]. Cette remarque fait allusion à Pharnabaze (II), contre lequel Spithridatès s'était insurgé, et à ses origines, qui comme nous le savons étaient illustres[275].

Or, ce point généralement négligé est important pour comprendre la perception du prestige chez les Perses. La noblesse du lignage était-elle liée à l'ancienneté, par le rattachement à un ancêtre prestigieux éponyme, ou à la proximité de la famille royale achéménide ? Quand Spithridatès met en avant ses origines, le fait-il pour se mettre au même niveau que son supérieur hiérarchique, Pharnabaze (II), en rappelant leur proximité comparable à la branche achéménide ou estime-t-il être le descendant d'une lignée rivalisant d'ancienneté avec celle du satrape ?

Si le modèle traditionnel de la noblesse occidentale distingue entre le prestige qu'une ancienne famille obtient par le mérite de ses membres et le prestige que des « courtisans » peuvent obtenir par leur proximité à la cour et par leur dévouement au souverain[276], il n'est pas dit que le modèle achéménide ait eu le même fonctionnement. Tout au long de l'Empire achéménide, les Rois ont tenté d'endiguer l'émergence de « barons » prenant possession personnellement d'un territoire, comme le furent Pissouthnès et Tissapherne, en gardant les satrapes proches de la cour, notamment par la disposition des invités lors des banquets ou par les mariages et les dons. Le prestige pouvait donc se cantonner à une proximité récente à la branche royale due à un mariage récent avec une princesse, plutôt qu'à la vertu

[274] Xén. *Hell*. IV 1, 6; Sekunda (1988), p. 180 fait remarquer que les émissions de Kyme et de Lampsaque portant l'inscription « SPITHRI » peuvent être une indication au sujet de la localisation de l'hyparchie de Spithridatès : au sud de Cyzique, autour de Zéléia.

[275] Hdt. VIII 126 ; Thuc. I 129.

[276] Wiesehöfer (2010), p. 509-518 ; p. 525-526.

constante d'une ancienne famille[277]. Ill n'y a donc *a priori* pas de raison probante à ce que les Pharnacides se soient désignés eux-mêmes par un terme dérivé d'un de leurs ancêtres, et tout cas certainement pas comme « Pharnacides ».

3. Un concept historique ?

Le terme « Pharnacides », tel qu'il est employé par la recherche, comprend les descendants de Pharnakès (I), le père d'Artabaze (I)[278]. Cependant, il pose problème, car il provoque une confusion avec le même terme employé par Thucydide, τοὺς Φαρνάκου παῖδας (« les enfants de Pharnakès »), qui désigne uniquement les fils directs de Pharnakès (II)[279]. D'une façon comparable, de nos jours, la majorité des historiens considère comme acquis le fait qu'Artabaze (II) a été nommé satrape de Phrygie Hellespontique. Or, comme le fait justement remarquer H. Klinkott, aucune source ne mentionne explicitement ni sa nomination, ni son titre de satrape[280]. Le seul élément clair dans nos sources est que cet Artabaze (II) a été envoyé en Anatolie par Artaxerxès II pour mater les rebelles, dont Datamès et par extension le satrape de Daskyleion, Ariobarzanès[281].

Par contre, on est sûr qu'Artabaze (I) a été satrape puisque, selon Thucydide, il a été envoyé par Xerxès pour prendre en main la satrapie de Daskyleion[282]. La similitude entre ces deux épisodes est frappante : dans les deux cas un Artabaze est envoyé par le Roi dans les provinces occidentales. Elle peut expliquer les confusions et les certitudes de certains auteurs sur le fait qu'Artabaze (II) ait été satrape.

---

[277] Carney (1996), p. 564 : « *More important, women, perhaps because they themselves could not generate status easily, were percieved to have* axiōma *('reputation'), to carry the status of their fathers and/or husbands or sons with them, status which could then be transmitted to the male who possessed them* ».

[278] Klinkott (2005), p. 47-48.

[279] Thuc. VIII 58, 1 et non l'intégralité de la famille, comme le pense Weiskopf (1989), p. 27, note 35.

[280] Klinkott (2005), p. 459; p. 509.

[281] Diod. XV 91, 1-2.

[282] Thuc. I 129.

Les premiers travaux généalogiques, qui ont mené à la diffusion de la croyance en l'existence de cette famille, sont les écrits de Paul Krumbholz en 1883 et de Theodor Nöldeke en 1884. Leurs analyses et leurs propositions ont été assemblées et rationalisées par Karl J. Beloch en 1923 et constituent encore aujourd'hui le dogme admis tel qu'il est incarné par les articles de la *Realenzyklopädie*. Pas moins de sept colonnes sont consacrées uniquement aux différents « Pharnabaze »[283].

Cependant, la nature fragmentaire nous force à prendre un recul prudent à l'encontre de cette thèse étant donné qu'il est facile de tomber dans un raisonnement circulaire dans lequel des hypothèses se justifieraient tour à tour, alors qu'elles sont conditionnées l'une par l'autre.

En réalité, les sources grecques ne nous apprennent rien sur les Pharnacides avant la nomination d'Artabaze (I) en Phrygie Hellespontique, hormis que lui-même et son père Pharnakès (I) étaient des hommes célèbres en Perse[284]. À moins de retrouver des traces en Perse de ce personnage, il semble impossible d'en dire plus. Pourtant, certains pensent avoir retrouvé la trace de Pharnakès (I) en Perse.

B. Pharnakès-Parnaka

Certains auteurs, dont P. Briant, affirment avoir retrouvé ce Pharnakès (I) dans les archives royaux de Persépolis, où figure à plusieurs reprises un important personnage chargé de l'administration palatiale, nommé Parnaka[285]. Quels sont donc les éléments qui ont permis de faire équivaloir le chancelier royal Parnaka à Pharnakès (I), l'ancêtre éponyme des « Pharnacides[286] » ?

---

[283] *RE* (1938), col. 1842-1848.

[284] Hdt. VIII 126, 1.

[285] Garrison & Root (2001), p. 588-609.

[286] Briant (1996), p. 437-438, 481-486 ; Garrison & Root (2001), p. 7-8: Parnaka y est présenté comme un oncle de Darius Ier et détenteur des deux sceaux désignés par Garrison & Root par PFS9 (n°288) et PFS16 (n°22).

La réponse à cette question et la mise en avant des forces et des faiblesses de cette théorie posent les bases pour comprendre l'importance des Pharnacides dans la société aristocratique perse avant leur arrivée en Phrygie Hellespontique.

1. Le chancelier Parnaka

Dans de nombreux ouvrages traitant des documents épigraphiques araméens trouvés à Persépolis, comme des inscriptions sur des bols, des tablettes en argile et plus particulièrement pour la question qui nous concerne des sceaux, il est question de divers membres du personnel ayant œuvré à Persépolis, dont un certain Parnaka[287]. Ce personnage ne porte pas de titre dans les inscriptions[288], mais les documents administratifs qui portent son sceau permettent de lui attribuer une fonction majeure dans la chancellerie. Ce qui plus est, les 43 bulles du sceau PFS16 datées du tournant du V^e^ siècle av. J.-C. portent une inscription étonnante :

חתם
פרנך
בר
ארשם

(« sceau de Parnaka, fils d'Arsamès »)[289].

Cet élément est très intéressant étant donné que le grand-père du Roi Darius I^er^ s'appelait également Arsamès et que la proximité temporelle rend le rapprochement

[287] Balcer, (1988), p. 84 : « *A very important Achaemenian in the service of Darius at Persepolis as chief economic official. The Persepolis fortification tablets and the use of his several seals (PFT 1802-10) reveal his ranked importance as Court Chancellor. Many times, as addressor of letters, he issued orders on his own authority. Pharnakes retired or died in 496 B.C.* ». Basé sur R. N. Hallock, « The Evidence of the Persepolis Tablets », *CHI,* Vol. 2, p. 588-609.

[288] Garrison & Root (2001), p. 92-94.

[289] Garrison & Root (2001), p. 93. NB : Le second sceau (PFS9) ne comporte que le nom « PRNK ».

entre les deux personnes tentant[290]. Compte tenu de cela, ainsi que de la nécessité pour Darius Ier de s'entourer de proches après son coup d'État, l'équivalence de ces deux Arsamès semble plus que probable. C'est pourquoi les commentateurs s'accordent pour considérer ce Parnaka comme un oncle de Darius Ier[291].

P. Briant a amplement commenté cette question et son analyse est souvent citée à ce sujet. Selon lui, Pharnakès/Parnaka était le chef de l'administration royale entre 506 et 497 av. J.-C.[292]. Il est pourtant difficile d'en apprendre plus sur le parcours de ce personnage en raison de la nature administrative des documents en question.

2. « Artabaze, fils de Pharnakès » : des sources lacunaires

L'équivalence proposée initialement par A. T. Hallock[293] et admise par P. Briant[294], devenue la règle, veut que le chancelier Parnaka soit la même personne que Pharnakès (I), le père d'Artabaze (I), d'après des critères reposant sur la proximité chronologique et sur la rareté des homonymies au sein de l'aristocratie achéménide. En outre, nous savons par Hérodote et par Thucydide qu'Artabaze (I) et son père Pharnakès (I) étaient tous deux « des hommes célèbres en Perse »[295]. Cette mention associant le père et le fils laisse présupposer une connotation de prestige familial ou alors un rare concours de circonstances. En admettant que cette équivalence soit exacte, que pouvons-nous espérer en retirer sur les origines des Pharnacides ?

---

[290] DBa.

[291] Un tableau généalogique est fourni en annexes afin de faciliter l'appréhension des liens généalogiques.

[292] Briant (1996), p. 437-438.

[293] Hallock (1985), p. 589.

[294] Briant (1996), p. 350 ; p. 437-438.

[295] *N.B.* Cette expression est utilisée telle quelle pour Mitrobatès et son fils Kranaspès (Hdt. III 126, 2), mais elle s'applique bien à Artabaze (I) et à son père Pharnakès (I) (*cf.* Hdt. VIII 126, 1 : Ἀρτάβαζος δὲ ὁ Φαρνάκεος ἀνὴρ ἐν Πέρσησι λόγιμος ; Thuc. I 129, 3 : μετ' Ἀρταβάζου ἀνδρὸς ἀγαθοῦ).

Pour H. Klinkott, qui se fonde sur une intuition de D. Kaptan, la présence d'un sceau royal à Daskyleion confirme cette identification, car ils considèrent tous deux ce sceau comme un legs du fondateur de la famille pharnacide, auquel Darius Ier et Xerxès auraient concédé l'usage de leur sceau[296]. Pourtant, cette argumentation est délicate, compte tenu du fait qu'on n'a pas retrouvé le sceau à Daskyleion, mais uniquement son empreinte (« bulle »)[297]. En effet, la découverte d'une bulle sur un site ne permet pas d'affirmer où le document a été produit. Cette empreinte de sceau royal peut tout aussi bien être interprétée comme un document à finalité interne que comme une trace d'une lettre envoyée par le Roi et conservée par les satrapes de Daskyleion dans leurs archives. La seconde option semble néanmoins plus probable.

Il est intéressant de rappeler d'où vient la légitimité du rapprochement entre ce Pharnakès et les Achéménides[298]. Pharnakès est le fils d'Arsamès. Or, Darius Ier lui-même évoque son lignage dans les inscriptions royales de Béhistoun : il est fils

---

[296] Kaptan (1996), p. 269 : « *It is likely that seal no. 4 was used as an official seal of the satrapy of Daskyleion subsequent to the reign of Xerxes, when the satrapal dynasty of Artabazos was accurately established in the region* » ; Klinkott (2005), p. 236-7 (note 368) : « *Für die Stellung als Reichsvertreter könnte zumindest das Siegel dieses Hofmarschall's sprechen, das für die Nachfolger des Farnaka unter Dareios und Xerxes (494-483 und 466 v. Chr.) die Aufschrift « Ich Dareios/Xerxes, der Großkönig » trug. Doch auch sein Stellvetreter besaß solch ein Königssiegel* ». ; Miller (2011), p. 320-321.

[297] Kaptan (1996), p. 260 : « *…Daskyleion seal no. 4, which has survived through sixteen complete or fragmentary seal impressions…* » ; Kaptan (2001), p. 57-64 : il y a en réalité trois types de sceaux royaux, dont les motifs sont conservés sur des bulles. Ils figurent à eux seuls sur près de la moitié des bulles conservées, ce qui indique une correspondance foisonnante avec la cour centrale, bien que les noms de Rois figurant sur les bulles ne fournissent pas forcément une indication sur qui régnait à ce moment ; certains sceaux ont été utilisés encore bien après le décès du monarque, auxquels ils étaient censés appartenir. L'autre partie des bulles conservées provient de 182 sceaux différents.

[298] **[***Cf.* **I. B. 1.]**

d'Hystaspès et petit-fils d'Arsamès[299]. On l'a dit, la coïncidence est frappante, ce qui rend probable qu'il s'agit de la même personne. *A priori* le grand-père de Darius Ier et le père de Pharnakès semblent se confondre dans ce même Arsamès, à moins qu'il n'y ait eu des homonymes.

.

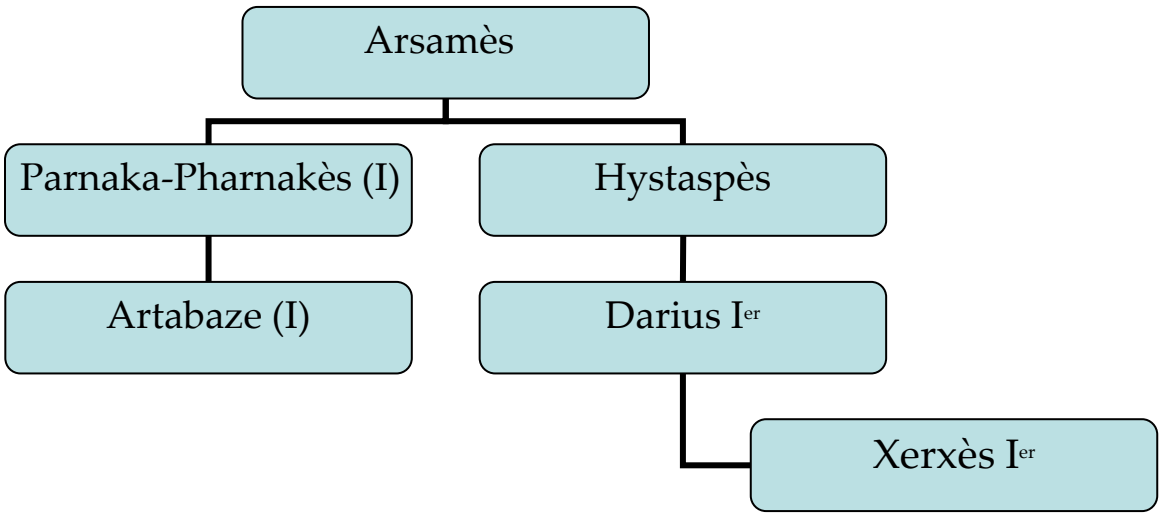

Or, P. Briant lui-même accepte la possibilité d'une redondance onomastique, lorsqu'il suppose l'existence d'un Arsamès intercalaire entre le grand-père de Darius Ier (Arsamès) et Parnaka-Pharnakès (I)[300]

[299] DBa 3-4 **:** « *Vištašpâhyâ putra Aršâmahyâ napâ* » *; cf.* King L. W. and Thompson R. C. (1907) *The sculptures and Inscriptions of Darius the Great on the rock of Behistûn in Persia*, Oxford p. 1 ; Weissbach F.H. (1911) *Die Keilinschriften der Achämeniden*, Leipzig, p. 8-9 ; Kent (1953), p. 134.

[300] Briant (1996), p. 437.

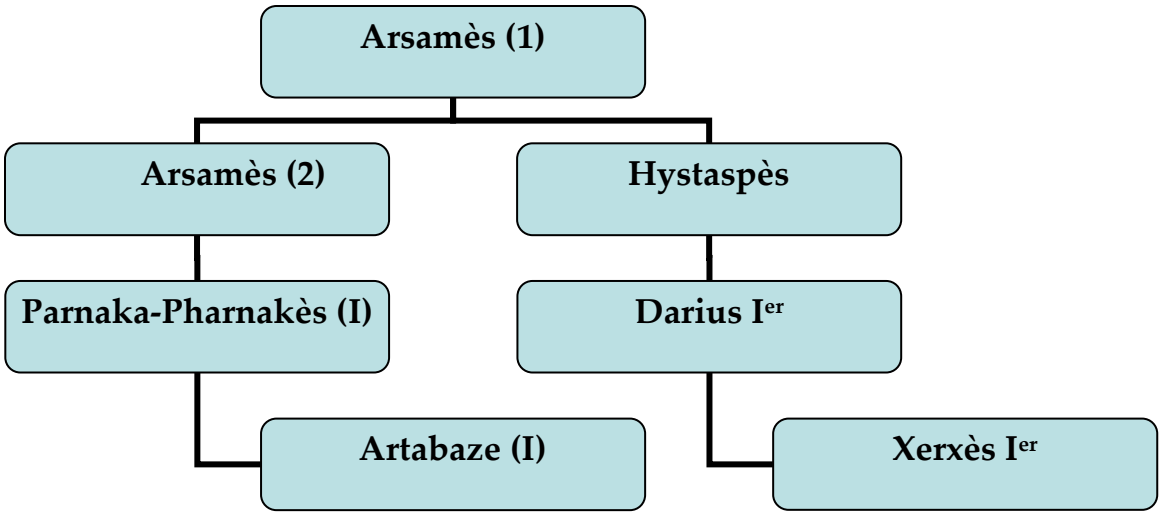

Selon lui l'écart générationnel entre Darius Ier et Pharnakès est trop grand : il imagine donc le père de Parnaka, Arsamès (2), comme étant le fils homonyme du grand-père de Darius Ier, Arsamès (1)[301]. Cela prouve le caractère confus de la généalogie des premiers Pharnacides : d'ailleurs, P. Briant lui-même soutient tour à tour ces deux thèses contradictoires dans son ouvrage[302].

Nous pouvons cependant nous rattacher à la première hypothèse de Briant (Arsamès, puis Parnaka, et non Arsamès (1), Arsamès (2), puis Parnaka), étant donné que le cas dans lequel un fils obtient un nom identique à celui de son père est rarissime chez les Achéménides et que de nombreux exemples attestent une filiation à un âge avancé[303]. À cela s'ajoute qu'Artabaze (I) n'est jamais présenté comme le cousin de Xerxès chez Hérodote, qui pourtant ne manque pas de mentionner ce genre de liens familiaux[304]. Cela n'exclut pas la seconde possibilité, mais la rend peu

[301] Briant (1996) p. 365.

[302] L'affirmation de P. Briant (p. 350) se contente de présenter Artabaze (I) comme « le fils d'un cousin de Darius ». Cette tournure confuse laisse entendre (sans explication) que l'Arsamès pharnacide serait un fils homonyme de l'Arsamès grand-père de Darius Ier. Bien que Briant reste de cet avis à la page 365, il se contredit par d'autres passages (*cf.* p. 437, tableau p. 793), dans lesquels il ne tient plus compte de l'existence de cet Arsamès, fils d'Arsamès.

[303] *cf.* Pharnabaze (II) **[I. c. 2.]**

[304] Hdt. V 32 : Mégabatès, cousin de Darius Ier ; Hdt. VII 5, 1 : Mardonios, cousin de Xerxès.

probable. Pharnakès (I), en tant qu'oncle de Darius Ier, devait donc avoir un certain poids dans l'Empire.

Sur la base d'une équivalence entre Parnaka-Pharnakès (I) et de nombreux témoignages postérieurs à l'époque classique faisant remonter les Mithridatides du Pont généralement aux Achéménides, parfois à Artabaze (I) et parfois même à un des six Perses qui avaient conspiré avec Darius Ier[305], A. B. Bosworth et P. V. Wheatley supposent que ces témoignages peuvent être accordés si l'on imagine que Pharnakès (I) a épousé une fille de l'un des « sept[306] ». Cette hypothèse est d'autant plus séduisante que dans l'Empire perse les alliances personnelles ont souvent été scellées par des unions matrimoniales[307]. Les satrapes de Daskyleion dès Artabaze (I) sembleraient donc issus d'une lignée cadette achéménide ainsi que d'une importante famille perse.

3. Les occurrences du nom

La théorie précédemment exposée voulant une équivalence entre le chancelier Parnaka et le fondateur éponyme des Pharnacides, Pharnakès (I) repose sur la rareté du nom. En effet, il est tentant d'identifier Pharnakès (I), duquel nous ne savons rien, à son possible contemporain Parnaka. Or, notons que Parnaka cesse d'apparaître dans nos sources persépolitaines en 497 av. J.-C.[308] et ce n'est qu'en 479 av. J.-C. qu'Artabaze (I) fait son apparition sous les ordres de Xerxès.

Si Parnaka est bien le père d'Artabaze (I), nous sommes contraints de nous interroger sur cet apparent décalage entre leurs deux mandats connus. À condition

---

[305] *Cf. supra* la partie « une rétrospective floue ». Voir aussi Lerouge-Cohen (2013), p. 110-113 sur les problèmes historiques liés aux revendications d'une descendance d'un des six alliés de Darius Ier.

[306] Nollé (1988), p. 7 ; Bosworth & Weathley (1998), p. 159.

[307] Darius Ier épousant initialement une des filles de Gobryas (un des « sept ») (Hdt. VII 2 ; *cf.* Herrenschmidt (1987), p. 57-58), Pharnabaze (II) et Orontès recevant en mariage une fille d'Artaxerxès II ou encore les Rhodiens Mentor et Memnon épousant leur nièce Barsinè, la fille de leur supérieur, le satrape Artabaze (II) (*cf.* Brosius (1996), p. 6, p. 72-76).

[308] Briant (1996), p. 437-438.

d'accepter le fait qu'Artabaze (I) a probablement été actif en Parthie, en raison de sa nomination à la tête des troupes parthes durant la seconde Guerre médique, nous aurions une explication au moins pour son activité au cours de cette période. Il n'en va pas de même pour Pharnakès (I), pour lequel nous ne savons rien.

Pourtant, au vu de la quantité limitée de sources achéménides dont nous disposons, nous sommes amenés à nous interroger sur la diffusion du nom « Pharnakès » et de ses dérivés. Nous savons qu'à Babylone, une certaine Ga(m)biya[309], fille de « Parnakku » a épousé un certain Zērūtu, en 494 av. J.-C.[310]. Au vu de la rareté du nom et de la date du mariage, on est tenté d'y voir encore le fameux chancelier. Cependant, cet exemple a plutôt pour but d'inciter à la prudence.

Sur la base des sources écrites qui nous sont parvenues, on note la survivance du nom à l'époque hellénistique dans la dynastie du Pont[311]. Cette diffusion est confirmée à un niveau inférieur par les sources épigraphiques de la même époque (et parfois aussi de la deuxième moitié du IV^e^ siècle av. J.-C.), qui font apparaître un nombre non négligeable de Perses dans les épitaphes funéraires et les décrets civiques grecs[312]. Or, si ces données nous montrent la popularité certaine dont ce

---

[309] Tavernier (2007), p. 525 : « *Gabia- (fem.) : daughter of *Farnaka- (4.2.567). Livšic (apud Dandamayev 1992 : 71) assumes it is an Iranian name, because an Iranian would never give his daughter a Semitic name in that period (494). He reconstructs *Gambiya-, of *Gamb-, « to exert oneself » (Sogd.* γmb-*). As *Farnaka- has another daughter with a doubtlessly Semitic name (Re'indu, YBC 11611:2, reference M.W. Stolper), this name is not necessarily Iranian. Zadok (1977 : 94n.26) refers to the Semitic name Ga-bi-ia* »

[310] Brosius (1996), p. 64, note 39 ; San Nicolò & Ungnad (1935), p. 82. Tavernier (2007), p. 369 relève l'existence du nom « *Zarat-iya, iya-*extension of a retrenchment of a *Zarat-name* ». Cependant, ce Zērūtu ne figure pas dans la liste de ses noms iraniens attestés dans les sources babyloniennes.

[311] Will (1979), Vol. II, p. 288-289 : Pharnakès I^er^ du Pont. **[***cf.* **IV. C. 1.]**

[312] Bäbler (1998), p. 101-114 : Les sources littéraires attestent que quelques Perses illustres ont opté de s'exiler en Grèce balkanique. Pourtant, jusqu'à présent, aucune inscription ne confirme leur établissement dans le monde poliade. Le dépouillement méthodique des *corpus* d'inscriptions d'Athènes et des cités majeures d'Ionie a fait apparaître un nombre insoupçonné de personnages portant des noms perses et parfois même pharnacides (Pharnakès, Mithridatès ; Robert (1987), p. 325 : Mithrès et Mithrodatès apparaissent aussi à Sardes dans une liste de noms). Pourtant, ces noms sont

nom a bénéficié après la chute de l'Empire achéménide, elles ne nous renseignent aucunement sur l'attestation de ce nom pour l'époque qui nous intéresse, à savoir la période entre la fin du VI^e^ et le début du V^e^ siècle av. J.-C.

En reprenant l'*opus magnum* de F. Justi de 1895, le *Iranisches Namenbuch,* et l'impressionnante compilation onomastique de J. Tavernier de 2007[313], *Iranica in the Achaemenid Period (ca. 550-330 B.C.) A Lexicon of Old Iranian Proper Names and Loanwords, Attested in Non-Iranian Texts*, on note l'occurrence de deux noms proches de celui de « Pharnakès » : « Pharnakyas[314] » et « Pharnouchos[315] ». Fait notable, alors que les noms perses sont d'habitude minutieusement analysés par les linguistes iranisants[316], en séparant les éléments qui les composent (p. ex. Pharna- et –bazos), d'une façon comparable à la composition de la plupart des noms grecs, ce n'est pas le cas pour le nom « Pharnakès » et ses « cousins » de nom.

Notons que si « Parnaka » est attesté en écriture araméenne, proche de la logique des cunéiformes achéménides, « Pharnouchos » et « Pharnakyas » sont des retranscriptions grecques[317]. Or, comme nous l'a indiqué le sceau du chancelier Parnaka, son nom s'écrit en quatre « consonnes[318] », ce qui implique l'absence de voyelles longues et intelligibles pour nos oreilles « indo-européennes » de type ā, ī, ū. Il n'est pas impossible que le nom ait subi des variantes dialectales en raison de

---

généralement présents sur des stèles funéraires, mais elles sont souvent pourvues d'inscriptions superficielles et leur datation se situe essentiellement à l'époque hellénistique.

[313] De laquelle on ne peut que regretter sa vocation purement étymologique.

[314] Attesté uniquement chez Ctésias F15 (48 ; 52).

[315] Copieusement attesté dans les sources grecques (*cf.* Justi (1895), p. 94), mais introuvable dans les sources perses. Tavernier (2007), p. 180 : « *Farn-uka-, -uka-*hypocoristic of a retrenchment of a *Farnah-name* ».

[316] Justi (1895), Balcer (1993), Schmitt (2002), Tavernier (2007).

[317] Brosius (1996), p. 64, note 39 présente même une version akkadienne du nom (« Parnakku ») ; Tavernier (2007), p. 178-179 : « -ka *extension of a retrenchment of a *Farnah-name* ».

[318] Ce terme est impropre dans le contexte d'une écriture sémitique. Néanmoins, ici l'écriture araméenne est rendue pour exprimer un nom iranien, sujet aux normes linguistiques indo-européennes.

l'absence dans ce nom de voyelles définies[319]. Cela explique pourquoi l'élément initial « pharna- » devient « -phernès » en grec quand il est en position finale[320]. L'extension –k- (voire –ky- et –ch) apparaît dans de nombreuses langues iraniennes comme prenant parfois un sens diminutif[321]. Pourtant, un mot bien connu en vieux-perse, *ba^{n}daka*, marquant le lien personnel qui unit le Roi à ses satrapes, peut nous apporter un éclaircissement[322].

Le *ba^{n}daka* est une personne soumise au *ba^{n}d*. Nous sommes dès lors, sur la base de cette construction portés à croire que si *farnah* signifie « la gloire », « Parnaka » pourrait logiquement signifier « le glorieux[323] ».

Nous pouvons supposer que ces trois extensions sont identiques, mais renvoient à des variantes dialectales. Ainsi, nous pouvons expliquer la déformation en « ou », dans « Pharnouchos », comme un ajout naturel permettant de faciliter la lecture du

---

[319] Par exemple, le terme désignant le « Liban » en vieux-perse, *LBNN*, est conventionnellement retranscrit « *Labanana* », bien qu'il soit fortement probable que le deuxième et le quatrième « a » doivent disparaître et que le premier « a » doit être lu de façon atténuée.

[320] C'est notamment le cas pour le satrape de Lydie, Tissapherne, ainsi que pour un certain Pherendatès, fils de Mégabaze, mentionné par Hérodote (Hdt. VII 67).

[321] Heckel (2009), p. 241 : « Rhoxane » ; Pour Rawlinson (1912), p. 46 n°2 (*n.v.*), le nom Rhoxane viendrait à l'origine de « Roshanak » (« petite étoile ») ; Schmitt (2002), p. 89-90 : laisse entendre qu'il s'agit bien du même suffixe que pour Pharnakès ; Tavernier (2007), p. 178.

[322] *Ba^{n}daka* dérive du mot *Band*, qui peut être traduit par « le lien », « l'union » ou « l'alliance », dont l'étymologie commune se trouve dans *der Bund* (dt.) ou *to bind* (eng.) et qui renvoie à la notion de lier.

[323] Strab. XII 3, 31 : mentionne une libation exécutée devant le sanctuaire du « Mèn (de) Pharnakès » (ἱερὸν Μηνὸς Φαρνάκου), communément interprétée comme faite en l'honneur du dieu lunaire anatolien Mèn. Or, si on interprète le nom « Pharnakès » comme voulant dire « le glorieux », cette citation prend un sens innovateur ! La difficulté de l'interprétation réside dans l'emploi de la part de Strabon de deux génitifs consécutifs. On pourrait y lire également : « Mèn **de** Pharnakès » (entendons, le dieu duquel le culte aurait été instauré par Pharnakès, probablement de la dynastie du Pont). Briant (1996), p. 697 rapproche ce culte à une vocation de statue à Zeus Baradatès (*S.E.G.* XXIX 1205), qu'il envisage comme un culte familial. Si « rien ne permet d'en faire l'*interprÉtatio graeca* d'Ahura-Mazda », l'épithète de ce Zeus pourrait se rapprocher du sens « le législateur » (vp. *bara*, porteur ; *data*, la loi).

son expiré « kh », à moins qu'il ne s'agisse d'un tout autre composant. Si nous acceptons que Pharnouchos et Pharnakyas sont des variantes du nom Pharnakès, nous pouvons tout de même noter que pour ce qui des Pharnacides, l'élément principal est toujours reproduit comme « pharna » et se situe en position initiale.

Au vu de ces éléments, il n'est pas possible d'affirmer avec certitude que Pharnakès (I) était la même personne que le chancelier Parnaka, car cette identification, bien que probable, reste conditionnée par nos sources. Il est tout à fait possible que ces deux personnages soient issus de la même famille, en raison de la proximité de leurs noms, mais leur équivalence doit être prise avec précaution, notamment en raison des treize ans qui séparent nos données sur Pharnaka et Artabaze (I). Rappelons qu'à quelques années près un Artoba(r)zanès, fils de Darius I^{er}, est envoyé soumettre des rebelles en Parthie, suivi de toute évidence d'Artabaze (I). Néanmoins, un élément qui parle en faveur de l'équivalence Parnaka-Pharnakès (I) est l'absence de toute personne nommée Pharnakès parmi les généraux de Darius I^{er} et de Xerxès. En effet, Parnaka aurait été trop vieux pour prendre les armes, préférant déléguer cette tâche à son fils supposé. Néanmoins, l'affirmation de Hérodote, qui les désigne tous deux comme étant « des hommes célèbres en Perse », alors que Pharnakès (I) ne semble avoir eu aucune forme de contact avec le monde grec, laisse entendre son rôle prééminent en Perse et renforce son identification comme le responsable de la chancellerie Parnaka.

Il est intéressant de souligner que l'auteur des *Histoires*, Hérodote, lorsqu'il énumère la composition de l'armée de Xerxès mentionne un Phérendatès à la tête des Sarangéens[324], mais surtout un Pharnazathrès, fils d'Artabatès, à la tête des Indiens[325]. De plus, il mentionne Artabaze (I), fils de Pharnakès (I), comme

[324] Hdt. VII 67.

[325] Hdt VII 65 : il est intéressant de souligner que les éléments constitutifs du nom sont les mêmes pour le père et le fils que ceux que l'on retrouve fréquemment chez les Pharnacides (« Pharna » et « Arta »).

commandant des Parthes, des Chorasmiens, des Sogdiens, des Gandariens et des Dadiques[326]. Or, il s'agit là essentiellement de peuples issus des franges orientales de l'Empire. Pour autant, est-il possible de voir un lien entre l'affectation du Perse en charge des troupes et l'origine géographique de ce dernier ? Étant donné que l'armée achéménide n'était pas une armée régulière, à l'exception de troupes d'élite comme les « Immortels » (ou « mélophores »), mais un ensemble de troupes levées soit pour une invasion soit pour la défense de l'Empire, il est raisonnable de croire que les généraux perses chargés de commander ces troupes avaient une certaine expérience avec ces peuples et avec les officiers ou chefs qui les commandaient[327]. Il semble donc de prime abord raisonnable de tourner notre attention vers « l'est » pour rechercher les origines des Pharnacides.

Bien que nous ne puissions nous pousser au-delà dans les affirmations au sujet des origines des Pharnacides, exception faite pour ces quelques pistes, il nous faut désormais aborder plus en profondeur la question du lien familial entre les Pharnacides et les Achéménides.

C. Les liens avec Darius I^er^ et les Achéménides

Malgré tout, même en admettant les origines communes des Pharnacides avec la branche royale, par le biais d'Arsamès, il reste le problème de savoir si Pharnakès (I) ou Artabaze (I) ne se sont pas unis par le mariage à des femmes issues de la branche achéménide ou d'une des autres six familles qui ont soutenu Darius I^er^ lors de sa montée sur le trône de l'Empire. Darius I^er^ lui-même a pris pour femme une des filles de son allié Gobryas, de laquelle il a eu Artoba(r)zanès. De même, il nous faut tenter de définir plus clairement les liens entre Artabaze (I) et les Achéménides. En effet, Hérodote ne mentionne aucun lien de parenté entre Artabaze (I) et les Rois qui

[326] Hdt. VII 66.

[327] Klinkott (2005), p. 283-284 sur le mode de rassemblement des troupes levées et leur subordination à un *karanos* local.

apparaissent dans son récit. Serait-il possible que les Pharnacides soient issus d'une épouse secondaire d'Arsamès ? Si les liens familiaux peuvent s'avérer complexes, nous devons nous méfier des conclusions hâtives. En effet, si Parnaka/Pharnakès (I) et Hystaspès (le père de Darius Ier) ont à première vue le même père, Arsamès, il n'est pas certain qu'ils appartiennent à la même branche du côté maternel. En effet, il se pourrait que cet Arsamès ait eu plusieurs épouses[328]. Dans ce cas, Pharnakès et Hystaspès ne seraient que des demi-frères. Dès lors, quelle serait la teneur du lien familial entre Artabaze (I) et Darius Ier?

1. Des hommes célèbres en Perse[329]

Les sources grecques mentionnent parfois la noblesse du lignage des notables perses. Une expression récurrente, « des hommes célèbres en Perse », peut être considérée comme la transformation d'une formule que les notables perses utilisaient pour qualifier le prestige de leurs origines et de leur maison, un peu comme de nos jours on pourrait parler d'une personne « de bonne famille » (« *aus gutem Haus* », en allemand)[330]. Ces expressions font partie d'un procédé de reconnaissance par lequel une élite se plaît à se qualifier, aussi bien par des liens généalogiques que par des valeurs culturelles transmissibles. Dans le contexte achéménide, cette expression renvoie de toute évidence à la proximité par le sang

[328] Bien qu'ayant une épouse principale, de laquelle serait né Hystaspès, le père de Darius Ier, il aurait pu avoir des épouses secondaires, dont une desquelles aurait pu être la mère de Pharnakès (I). Il est peu probable que le père d'Artabaze (I) soit né d'une concubine.

[329] Hdt. III 126, 2 : ἄνδρας ἐν Πέρσῃσι δοκίμους (appliquée à Mitrobatès et à son fils Kranaspès).

[330] Benveniste (1969), Vol. I, p. 294 rapproche le terme iranien « *vīs* » du mot grec *oikos*, en soulignant la proximité sémantique avec les concepts de « bâtir » et de la « maison » physique. La tournure employée par Hérodote peut être le reflet d'une appellation perse, comportant une connotation bien précise, un peu comme les termes *syngénès* et *philos*.

aux anciens lignages, qui comprennent la branche royale achéménide et les familles qui fleurirent sous Darius Ier[331].

Dès lors, nous pouvons brièvement nous interroger sur la conception de l'expression du lignage chez les Achéménides. Une comédie latine de Plaute, ayant vécu aux IIIe et IIe siècle av. J.-C., *Le Perse*, qui est de toute évidence inspirée d'une pièce grecque du IVe siècle av. J.-C.[332], donne la parole à un des personnages, Sagaristion qui, coiffé de la tiare pour se faire passer pour un Perse[333], déclame une généalogie interminable et absurde[334]. Face à l'étonnement de son interlocuteur, qu'il souhaite berner, il affirme doctement que ce sont les mœurs perses que d'avoir des noms longs et compliqués[335]. Le but est clair : faire rire le spectateur en grossissant les traits d'une réalité tangible[336]. Les inscriptions rupestres royales de Béhistoun font écho à cette pratique d'énumérer une longue liste d'ancêtres[337]. Pourtant, à l'exception d'Hérodote, aucune de nos sources égéennes ne mentionne une telle

[331] Briant (1996), p. 119-127. Il ne faut cependant pas systématiquement y voir une allusion aux « Sept ».

[332] Rossi (2003), p. 15, p. 26-27 : Plaute *« traduceva » per la scena latina testi comici greci, per grandissima parte presi dalla « commedia nuova », che aveva i suoi autori più famosi in Menandro, Difilo, Filemone, « fioriti » tutti, all'incirca un secolo prima di Plauto stesso in Atene ».*

[333] Plaut. *Pers.* v. 462.

[334] Plaut. *Pers.* v. 702-705 : « *Vaniloquidorus Viriginisuendonides Nugiepiloquides, Argentumextenebronides, Tedigniloquides, Nugides, Paponides, Quodsemelarripides Numquameripides ».*

[335] Plaut. *Pers.* v. 707-708 : « *Ita sunt Persarum mores ; longa nomina contorplicata habemus ».*

[336] Le romancier allemand Karl May a utilisé le même procédé pour son personnage Hadschi Alef Omar, le serviteur comique et peureux du preux Kara ben-Nemsi, qui présente avec fierté dès que possible sa glorieuse ascendance de « hadschi », tout en précisant qu'aucun d'eux n'a pu se rendre à la Mecque (pour faire le *hadj*), mais que lui compte bien le faire prochainement.

[337] Hérodote fait énumérer à Xerxès Ier la liste de ses ancêtres dans un discours direct (Hdt. VII 11). C'est le seul cas rapporté par les sources grecques, mais il n'est pas exclu que les notables Perses aient eu recours à ce procédé, afin de faire impression sur leurs interlocuteurs. L'énumération, par le faux perse Sagaristion, de son interminable lignage dans une pièce du IIIe siècle av. J.-C. (Plaut. *Pers.* v. 702-705) est un marqueur de la normalité de cette pratique. Il est en effet peu pensable que le public moyen ait pu reconnaître un passage d'Hérodote ou la chronique béhistounienne de Darius Ier.

pratique chez les Achéménides et leurs satrapes. Il nous faut rappeler qu'il était d'usage chez les Grecs de mentionner la cité d'origine pour des notables et le nom du père. Cela a pu être appliqué aux Perses pour venir à l'encontre du lecteur de l'époque, en utilisant des codes de communication familiers.

Nous avons vu précédemment, que le chancelier Parnaka peut avec une bonne probabilité être identifié comme le père d'Artabaze (I), Pharnakès (I), et que le père de ce dernier était un certain Arsamès, un nom attesté dans la branche royale achéménide pour désigner des puînés[338]. Ces données poussent une partie des chercheurs à retracer les origines des Pharnacides jusque dans la famille de Darius Ier. Nous avons évoqué à ce sujet la question du silence des sources concernant les femmes achéménides. Pourtant, un nombre non négligeable de sources tardives présentent des éléments dont il nous faut prendre acte. Au sujet des Mithridatides[339], Florus nous apprend qu'ils faisaient remonter leurs origines à un certain Artabaze[340] et Polybe dit qu'ils étaient issus d'un des « Sept »[341] perses. Il n'est pas question de traiter ici en profondeur de la véracité de ces déclarations et du problème de la légitimation des Mithridatides. Cependant, nous sommes en devoir de tenter de traiter de la compatibilité de ces affirmations. Nous nous retrouvons dès lors face à trois pistes : les Pharnacides partageaient-ils un lien de parenté avec Darius Ier, avec l'un de ses collaborateurs ou au contraire n'étaient-ils qu'une famille perse parmi tant d'autres ?

2. Une branche cadette ?

La récurrence onomastique est un facteur majeur de définition de liens familiaux. Il a été admis que certains noms se retrouvaient dans une même famille

[338] Le grand-père de Darius Ier et deux satrapes d'Égypte, tous deux fils de Roi (de Darius Ier et d'Artaxerxès II) portaient le nom Arsamès.

[339] Nous développons la question en détail dans la suite **[***cf.* **IV C. 1].**

[340] Flor. I 40, 1.

[341] Polyb. V 43, 2.

afin d'honorer un ancêtre ou un proche, ainsi que de rappeler l'appartenance d'un individu à un ensemble. Ainsi, certains noms donnés aux descendants se retrouvent au fil du temps et évoquent le lignage de ces derniers. Le fait s'observe pour certains noms donnés à des princes achéménides[342]. Par exemple, le nom d'Arsamès apparaît à plusieurs reprises pour des cadets issus de la branche royale[343]. Or, à notre connaissance, à l'exception du père de Parnaka/Pharnakès (I), plus aucun Pharnacide ne porte le nom Arsamès jusqu'à la toute fin du IVe siècle av. J.-C., où l'on retrouve un fils d'Artabaze (II) ainsi nommé[344]. Comment expliquer qu'un nom aussi prestigieux, qui a été donné à divers fils de Roi, n'ait pas été choisi auparavant pour mettre en avant le lustre familial des Pharnacides[345] ?

Il est possible que le nom Arsamès soit devenu l'apanage de la branche principale après l'accession de Darius Ier au trône. Cette donnée renforce l'idée que Pharnakès (I) et Hystaspès n'étaient pas nés de la même mère. Dans un même ordre d'idées, les noms pharnacides ne sont pas choisis pour dénommer des héritiers royaux. Ces éléments semblent mettre à mal l'idée d'un lien familial entre la branche royale issue de Darius Ier et les satrapes de Phrygie Hellespontique par des mariages successifs. De même, les noms des « Sept » perses ne réapparaissent manifestement pas dans cette famille. Il est possible pour autant, que Pharnakès (I) ait épousé une femme d'une ascendance supérieure à la sienne. À l'époque de son coup d'État,

---

342 La récurrence des noms de règne ne doit pas être prise en compte à cet égard, étant donné que le monarque change son nom lorsqu'il accède au trône dans le but de se rattacher à un Roi précédent et ainsi de montrer son souhait d'en imiter les vertus (Diod. XV 93, 1).

343 Briant (1996), p. 1153 cite l'oncle de Darius Ier, un de ses fils, puis un fils d'Artaxerxès II. Par ailleurs, deux satrapes d'Égypte ont porté ce nom.

344 Arr. *Anab.* III 23, 7 ; mentionne Arsamès, Kophen et Ariobarzanès ; Heckel (2009), p. 54.

345 La seule exception très délicate à traiter concerne un « Arsamès », fils d'Artabaze II et de la « Rhodienne » (Heckel (2009), p. 54). Or, nous nous situons là tout à la fin de l'ère achéménide et Artabaze (II), un probable petit-fils du Roi Artaxerxès II, a pu bénéficier du prestige de désigner par ce nom l'un de ses fils.

Darius Ier n'était que le fils du satrape de Perse[346], ce qui explique son choix de s'entourer de personnes de confiance issues de son cercle familial, de même que de promouvoir des mariages avec les élites implantées de longue date. Parnaka/Pharnakès (I) était chancelier et non dépositaire d'une satrapie. Dès lors, les noms « Artabaze » ou « Pharnabaze » pourraient aussi bien renvoyer à une tradition interne à la branche pharnacide qu'aux ancêtres d'une des épouses, peut-être issue de l'ancienne noblesse iranienne. Les témoignages tardifs de Polybe et de Salluste (cité par Ampelius), laissent entendre que les Mithridatides se soient rattachés à l'un des « Sept » ou à Artabaze (I)[347]. Ce sont les seules occurrences qui relient les Pharnacides aux « Sept ».

Dans ce cas de figure purement hypothétique, Artabaze (I) pourrait être perçu comme un descendant des « Sept », issu d'une alliance matrimoniale entre l'oncle (ou éventuellement le cousin) de Darius Ier, Pharnakès (I), et une fille d'un des alliés de ce Roi. C'est du moins de ce que suggèrent A. B. Bosworth et P. V. Weathley[348]. Bien loin d'une revendication légendaire sur les siècles, cette vue est rationnellement envisageable dans une optique de consolidation du pouvoir familial entre les nouveaux Rois et leurs alliés, dans le but de fidéliser leurs soutiens. Cela ferait d'Artabaze (I) et de ses descendants non seulement des membres d'une branche cadette achéménide, mais ferait également remonter leurs origines aux « Sept ». On pourrait y voir un argument de plus qui aurait contribué à leur prestige familial. Pourtant, cette proposition reste de l'ordre du fantasme, ne pouvant constituer guère plus qu'une hypothèse et une piste à considérer, en raison de l'état lacunaire de nos sources.

---

[346] Hdt. III 70 ; Briant (1996), p. 119-121. Notons qu'un certain Ariobarzanès, fils de Darius III est dit satrape de Perse à l'époque d'Alexandre le Grand. Bien qu'on ne puisse pas le rattacher à la famille pharnacide, il est envisageable que sa mère en soit issue.

[347] Polyb. V 43, 2 ; L. Amp. 30, 5.

[348] Bosworth (1998), p. 159 : « *The maternal side of the family is unknown, but it is highly probable that Pharnaces/ « Parnakka » had married a wife from one of the Seven families* ».

Pour résumer, si nous ne pouvons pas déterminer avec précision les origines des premiers pharnacides connus, Pharnakès (I) et Artabaze (I), nous pouvons tout de même accréditer les hypothèses de A. T. Hallock et de P. Briant quant à l'identification de Parnaka/Pharnakès (I) et quant à ses liens avec la famille de Darius Ier. Cependant, quelques possibilités restent ouvertes au sujet de la nature de ce lien. Le fait que Pharnakès (I) et Darius Ier ont très probablement eu un ancêtre commun, Arsamès, n'empêche pas que Pharnakès (I) ait pu épouser une fille issue de l'un des « Sept ». Ceci expliquerait le décalage temporel entre Artabaze (I) et Darius Ier. *A fortiori*, si Darius Ier et Pharnakès (I) étaient parents, le nouveau Roi aurait eu tout intérêt à s'attacher ses alliances en promouvant des unions matrimoniales entre les familles de ses alliés et la sienne. Par ailleurs, le commandement de troupes issues des franges orientales de l'Empire attribué à Artabaze (I), ainsi que la nomination d'Artabaze (II) à la satrapie de Bactriane peut porter à croire que les Pharnacides ont contracté des unions matrimoniales avec des notables de ces zones. Mais cela reste, à nouveau, purement de l'ordre de l'hypothèse.

Le dossier est manifestement complexe et truffé de contradictions lorsque l'on se penche sur les détails sur lesquels reposent ces constructions mentales. Il nous faut donc examiner dans la suite en détail le parcours des différents « chefs de famille[349] » pharnacides plus amplement attestés afin de faire ressortir les liens qui les unissent entre eux et de critiquer la valeur des sources et des hypothèses qui les relient. Ainsi nous espérons pouvoir valider certaines idées reçues et en invalider d'autres en confrontant notre lecteur aux preuves tangibles et aux problèmes qu'elles contiennent en elles.

[349] Entendons par « chefs de famille » les figures masculines qui détenaient l'autorité au sein de la famille pharnacide et qui détenaient dans la plupart des cas l'office satrapique. En raison de la nature de nos sources, traitant beaucoup des questions politiques, nous sommes de loin mieux renseignés à leur sujet que sur les autres membres de la famille.

II. Les satrapes de Daskyleion

Après avoir retracé dans les grandes lignes les origines de la famille des Pharnacides, son probable enracinement dans le terreau de l'ancienne aristocratie mède, ainsi que ses liens avec la nouvelle branche achéménide incarnée par Darius Ier, nous nous intéresserons à leur rôle en tant que satrapes de Daskyleion. Dès lors, nous aborderons cette problématique en portant notre attention aux pharnacides supposés, qui ont tenu l'office de satrapes de Daskyleion. Il sera question d'examiner au cas par cas leur réelle appartenance à la famille pharnacide, ainsi que de présenter le parcours politique des satrapes pharnacides en Phrygie Hellespontique.

A. La satrapie avant les Pharnacides

Bien que les Pharnacides se soient installés tôt en Phrygie Hellespontique avec Artabaze (I) en 477 av. J.-C., ils n'ont pas été les premiers gouverneurs de Daskyleion. Cet ancien siège domanial lydien avait hébergé bien des Perses et ce dès la conquête de l'Anatolie par Cyrus en 559 av. J.-C.

1. Origines de la satrapie de Daskyleion

Il y a toujours une vive discussion quant au statut de la Phrygie Hellespontique et au moment auquel elle serait devenue une satrapie à part entière. Deux écoles s'affrontent. L'une veut qu'elle ait été rattachée à la satrapie de Lydie du temps de Cyrus et de Cambyse et que ce soit seulement Darius Ier qui ait véritablement créé une satrapie indépendante[350]. L'autre école estime que si Darius Ier a bien réformé les territoires conquis afin de faciliter la perception du tribut, le siège de Daskyleion aurait été indépendant de celui de Sardes dès la conquête[351].

---

[350] Balcer (1993), p. 85: « *Having returned to Asia with many of his troops, Artabazos became the first satrap of Daskyleion in north-western Asia Minor.* » ; Briant (1996), p. 932.

[351] Klinkott (2005), p. 42 ; p. 358 ; Briant (1996), p. 75 ; p. 158 : « Quelle que soit l'incertitude du contenu administratif (variable) du terme *hyparkhos*, on a toute raison de penser que cet Oibarès était

Hérodote rapporte en effet, qu'au temps de Cyrus, il y avait comme gouverneur (ὕπαρχος) à Sardes un certain Oroitès. Celui-ci décida sous le règne de Cambyse de nuire au tyran de Samos, Polycrate[352]. Toujours d'après Hérodote, cette idée lui serait venue lors d'un entretien « avec un autre Perse du nom de Mitrobatès, commandant (ἄρχων) du district (νομός) de Daskyleion »[353]. Ce dernier était-il déjà à la tête de la satrapie de Daskyleion ou était-il seulement soumis au satrape de Sardes ?

Contrairement à des auteurs plus tardifs, comme Xénophon, Hérodote ne distingue pas clairement la hiérarchie perse en-dessous du Roi. Ainsi, il emploie de façon interchangeable les termes ἄρχων et ὕπαρχος[354] (terme employé aussi dans d'autres passages pour désigner Mitrobatès[355]). Faut-il y voir une confusion des fonctions hiérarchiques de la part d'Hérodote pour une époque à laquelle les satrapies n'avaient pas encore été définies ou une erreur de l'auteur ? D. Lenfant suggère qu'il s'agit plutôt d'un procédé visant à simplifier la compréhension du lecteur grec méconnaissant la situation perse, étant donné qu'Hérodote les emploie tour à tour avec des sens différents. Dès lors, l'omission du terme « satrape » semble donc volontaire et la banalisation de ce terme n'apparaît que « dans les années

---

satrape de Daskyleion » ; Debord (1999), p. 91 : « Il convient d'abord de faire table rase de l'hypothèse soutenue par J. M. Balcer selon laquelle la satrapie de Daskyleion serait apparue de façon tardive et ne serait au départ qu'une « dépendance » de Sardes. »

[352] Hdt. III 120, 1 : Κατὰ δέ κου μάλιστα τὴν Καμβύσεω νοῦσον ἐγίγνετο τάδε· ὑπὸ Κύρου κατασταθεὶς ἦν Σαρδίων ὕπαρχος Ὀροίτης ἀνὴρ Πέρσης...

[353] Hdt. III 120, 2.

[354] Hérodote n'emploie jamais le terme « satrape » et n'utilise le terme « satrapie » qu'à deux reprises (Hdt. I 192 ; III 89) ; *cf.* Lenfant (2015), p. 107-112 : le terme « hyparque » désigne majoritairement un « commandant subordonné », qui commande pour le compte d'un autre un territoire parfois limité à une cité, mais, du moins chez Hérodote, il peut désigner aussi bien un satrape qu'un de ses subordonnés. Nous pourrions ajouter à cela que le terme « satrape » (et ses traductions grecques) implique un lien hiérarchique direct avec le Roi, qui est la source de son autorité (contrairement aux dynastes de Carie, bien qu'ils lui soient nommément soumis)

[355] Hdt. III 126, 2.

380[356] ». Si le terme employé par Hérodote ne permet pas de définir Mitrobatès comme un hyparque d'Oroitès, il reste à savoir s'il était pour autant un satrape autonome de la satrapie de Lydie.

Dans la suite du récit, les deux hommes se querellent en « comparant leurs mérites », comme ne pourraient que difficilement le faire des personnes subordonnées l'une à l'autre. Cette présentation de l'auteur semble mettre à mal l'idée d'une différence de rang entre ces deux personnages. La rivalité entre généraux perses est copieusement attestée dans les sources grecques entre gens de rang semblable[357]. À l'opposé l'insoumission ou les excès de certains subalternes aboutit toujours dans nos sources à une fin malheureuse pour le contestataire[358]. Bien que fortement stéréotypées, ces situations, souvent mal comprises par certains Grecs au service du Roi et par les auteurs qui les rapportent, présentent très clairement l'idéologie de la pyramide du pouvoir dans l'Empire achéménide[359]. Dans cette royauté de droit divin, l'ordre social et l'échelle des pouvoirs ne doivent pas être perturbés ouvertement. Étant donné que toute autorité conférée provient théoriquement du Roi, remettre en cause la hiérarchie et l'ordre établi revient à mettre en cause le Roi lui-même, ainsi que les fondements du système impérial achéménide. C'est ce que P. Briant explique très clairement dans sa partie consacrée au « roi-menteur [360]» : aussi bien Darius I[er] qu'Artaxerxès II ont un discours officiel sur ce qu'ils considèrent être le véritable déroulement des faits. Remettre en question leur version est passible de la peine capitale[361]. C'est dans ce cadre que s'inscrivent

[356] Lenfant (2015), p. 108-109.

[357] C'est le cas pour Tissapherne et Pharnabaze (II) et Tiribaze et Orontès.

[358] Comme l'illustre le cas du *condottiere* Charidémos auprès de Darius III (*cf.* Hofstetter (1978), p. 42-43).

[359] Kaptan & Baybartluoğlu (1990), p. 19.

[360] Briant (1996), p. 126-128.

[361] C'est le sort réservé à Mithridatès et à un Carien pour s'être attribués, tous deux, le mérite de la mort de Cyrus le Jeune, que le Roi Artaxerxès II revendiquait pour lui-même (Plut. *Artax.* 16, 1-2 ; 14, 6-9).

les anecdotes concernant les destins tragiques des « traîtres », des *condottieri* trop exubérants et l'impact funeste de la médisance sur certaines carrières jugées pourtant brillantes par les auteurs qui les rapportent[362].

Par ailleurs, Hérodote rapporte qu'une fois Mitrobatès et son fils Kranaspès évincés durant l'époque trouble suivant la mort de Cambyse (avec l'avènement de Bardiya-Smerdis-Gaumata), Oroitès « gouvernait les provinces de Phrygie, de Lydie et d'Ionie[363] ». Si Mitrobatès était, comme nous l'avons vu, chargé de gouverner le district de Daskyleion, il est envisageable que cette nomination impliquait le contrôle de ce que Hérodote appelle la « Phrygie » (ce terme générique est utilisé par l'auteur tantôt pour désigner la « Grande Phrygie », tantôt la « Phrygie Hellespontique »[364]). L'intérêt d'Oroitès aurait donc été non pas tant d'écarter un subordonné irrespectueux que de profiter des troubles politiques internes à la Perse pour s'approprier l'intégralité de l'ancien royaume lydien[365]. On s'explique mal pourquoi Hérodote n'aurait énuméré explicitement les domaines d'Oroitès qu'une fois Mitrobatès écarté si Oroitès les avait déjà eus sous sa coupe auparavant. De plus, les silences d'Hérodote sur la situation exacte en Asie Mineure (sur le fil chronologique, les nominations et les antécédents des personnes qu'il mentionne) ne peuvent pas être pris comme un argument *a silentio* pour appuyer l'hypothèse d'une Phrygie Hellespontique affiliée à la satrapie de Sardes[366].

---

362 Pensons au sort de Datamès (Nep. *Datamès*) ou à celui de Charidémos (Diod. XVII 30, 2-6 ; Curt. III 2, 10-19).

363 Hdt. III 127, 1.

364 Hdt. V 52 ; III 127.

365 Briant (1996), p. 665 : la Carie et la Lycie n'étaient alors pas encore des satrapies.

366 Petit (1990), p. 182 : se demande quelle raison aurait pu avoir Cyrus le Grand de diviser l'ancien royaume et il affirme qu'Oroitès a mis à mort Mitrobatès « sans qu'apparemment il y ait eu de guerre entre les deux hommes ou guet-apens tendu ». Ces arguments ne semblent pas valides puisque d'une part les Perses avaient tout intérêt à partitionner l'ancien royaume lydien et que d'autre part l'absence d'une description exacte de la mort de Mitrobatès et de son fils va de pair avec la teneur allusive du récit d'Hérodote sur ces événements. Finalement, la mise à mort d'Oroitès peut

Il semble donc possible que le domaine de Phrygie Hellespontique ait déjà été une province autonome[367] (comparable à une satrapie) au moins sous le règne de Cambyse, sinon déjà sous Cyrus le Grand, et non un simple district de la satrapie de Lydie. Il est facile de comprendre pourquoi les nouveaux conquérants perses aient voulu diviser le royaume de l'ancien rival lydien, plutôt que de risquer une révolte majeure de la part d'un satrape ambitieux[368]. La Phrygie Hellespontique, comme ancienne province du royaume lydien, souvent conférée aux cadets de la famille royale, présentait une partition préexistante, qui tout en ne perturbant pas les usages des notables de l'ancien royaume lydien, livrait aux nouveaux conquérants perses un commode moyen de contrôle sur un territoire dont les dimensions et la richesse auraient pu favoriser une insoumission.

2. Les Mégabazides

Le prestige familial éventuel de Mitrobatès et de son fils Kranaspès pourrait nous fournir une indication supplémentaire afin d'appuyer ou de rejeter l'idée d'une Phrygie Hellespontique distincte de la satrapie de Lydie durant la deuxième partie du VI^e^ siècle av. J.-C. Si nous ne savons rien des origines précises de Mitrobatès, Hérodote rapporte que lui et son fils étaient « tous deux personnages d'importance en Perse[369] ». Nous sommes donc *a priori* en mesure de croire que la Phrygie Hellespontique a été autonome par rapport au siège de Sardes bien avant l'arrivée d'Artabaze (I) et la réforme de Darius I^er^. Par ailleurs, cette mention souligne une fois de plus l'importance du prestige familial chez les Perses. Le renvoi aux origines

---

s'expliquer comme une punition pour son abus de pouvoir, peut-être à la demande des familiers des victimes auprès d'un nouveau Roi (Darius I), qui souhaitait se placer dans la continuité de Cyrus.

[367] Entendons ici par autonomie non pas une autonomie absolue, mais simplement une non-affiliation à une autre province et une soumission sans intermédiaire au pouvoir central.

[368] L'existence réelle de ce risque a été confirmée avec éclat par « l'anabase » de Cyrus le Jeune.

[369] Hdt. III 126, 2 : ἄνδρας ἐν Πέρσῃσι δοκίμους.

illustres se retrouve également chez les Pharnacides et chez les Spithridatides, et semble indiquer une conception commune de la noblesse parmi les élites perses. Cette formulation renvoie peut être à la proximité de la lignée achéménide[370].

Une fois que Darius Ier prend en main les rênes du pouvoir, il charge un certain Bagaios, fils d'Artontès, qui faisait partie lui aussi des Perses illustres, d'exécuter le mutin Oroitès[371]. Si Hérodote ne livre guère plus de détails quant aux motivations du Roi, il est probable que Darius Ier, voulant se placer dans la continuité de Cyrus et de Cambyse, a voulu punir l'outrage qu'avait commis Oroitès en agrandissant son domaine durant les temps troubles de Smerdis-Gaumata en faisant fi de la partition établie, qui plus est en agissant aux dépens d'autres administrateurs perses et non contre des dynastes semi-asservis[372].

Alors qu'il menait sa campagne contre les Scythes, Darius Ier charge un autre Perse illustre du nom de Mégabaze de prendre le contrôle des affaires d'Europe et de l'Hellespont avec sous son commandement 80 000 hommes[373]. Darius aurait dit de lui, alors qu'il s'apprêtait à manger des grenades « qu'il préfèrerait avoir autant de Mégabazes que de grains, plutôt que de voir la Grèce soumise à ses lois ». Cependant, après quelque temps, il est remplacé par un certain Otanès, fils de

---

[370] Hdt. III 68 précise en parlant d'Otanès, fils de Pharnaspe et un des « Sept » que « sa naissance et sa fortune le mettaient au tout premier rang des Perses ». Plus tard, il décrit les alliés d'Otanès, Aspathinès et Gobryas, comme étant « deux Perses du plus haut rang ».

[371] Hdt. III 128, 1-5 ; Colonna & Bevilacqua (1996), vol I, p. 612, note 1: les auteurs imaginent qu'il puisse s'agir du père de Mardontès, un des généraux perses qui commandèrent la flotte de Xerxès, et qui trouva la mort à la bataille de Mycale (*cf.* Hdt. VII 80; VIII 130, 2 ; IX 102). Un « Artontès » ('RTWNT) apparaît également dans les trois premières lettres des correspondances d'Arsamès. Il s'agit probablement d'un de ses descendants.

[372] Hérodote ne mentionne en effet aucune tentative d'Oroitès de fonder un royaume indépendant ou de s'insurger contre le Roi. Or, son geste a pu être perçu comme une offense grave au pouvoir royal et un manquement à son rôle de « satrape » comme garant de la stabilité de l'Empire.

[373] Hdt. IV 143.

Sisamnès et gendre du Roi[374], dans le « commandement des régions côtières[375] ». Si cette position est à première vue purement militaire et non administrative, il faut y voir les traces initiales d'une amplification du rôle stratégique de la zone bordant la Propontide. En effet, les côtes de mer Noire ont longtemps échappé au contrôle direct des Perses (Hérodote et Xénophon ne mentionnent pas de satrapes pour ces régions et les conquêtes de Datamès au IV^e^ siècle av. J.-C. eurent été impensables sur des territoires directement soumis à la hiérarchie administrative achéménide). Or, l'entretien d'une telle armée, si nous pouvons nous fier aux chiffres d'Hérodote, requiert une logistique impressionnante, d'autant plus qu'il ne s'agit pas d'une campagne militaire ponctuelle, mais bien d'un stationnement dans la durée. Ces éléments nous permettent de comprendre la nécessité d'un contrôle direct de la zone des détroits hellespontin et bosphoréen d'une grande importance stratégique[376] et de la transformation progressive des territoires bordant la Propontide en une véritable satrapie fermement tenue dans des mains perses. Conjointement à la nomination de Mégabaze, le Roi avait placé son propre frère Artaphrénès en tant que gouverneur de Sardes[377].

Il n'est pas clairement dit dans nos sources si Mégabaze, puis Otanès, avaient ou non leur siège à Daskyleion, ou s'ils étaient commandants de l'armée (*karanos*[378]), comme le fut Cyrus le Jeune bien plus tard. Néanmoins, l'intérêt d'évoquer la

---

[374] Hdt. V 116 ; peut être un parent d'Otanès, fils de Pharnaspe (Hdt. III 68), dont la famille bénéficiait de nombreux avantages (Hdt. III 84). Le Sisamnès ci-mentionné avait été un des juges royaux sous Cambyse (Hdt. V 25).

[375] Hdt. V 25-6: Ce terme fait écho à *taiy drahyahya* (ceux de la Mer) et cette anecdote est employée par certains chercheurs pour apurer l'identification avec la satrapie de Daskyleion.

[376] *Cf.* Coşkun (2005), p. 32-33.

[377] Hdt. V 30; ou Artaphernès.

[378] Sur ce terme, *cf.* Petit (1983), p. 36-37 ; Lenfant (2015), p. 104-106 : le terme dérive de la racine iranienne *kāra* (« l'armée »). Ce terme renvoie plus exactement au « peuple en armes » (Benveniste (1969), Vol. I, p. 111-112) plutôt qu'à une armée entraînée et disciplinée. Il s'apparente au terme allemand « das Heer ».

nomination de Mégabaze réside dans le fait qu'elle peut être rapprochée d'un événement ayant eu lieu ultérieurement. En effet, quelques années plus tard, après la soumission de l'insurrection ionienne en 493 av. J.-C., les citoyens de Cyzique finissent par se soumettre au Roi, « en signant un accord avec le gouverneur (ὕπαρχος) de Daskyleion, Oibarès, fils de Mégabaze[379] ». Il est improbable qu'un simple hyparque, ayant pour seul domaine Daskyleion, dépourvue de son territoire hellespontique, ait pu négocier un tel traité.

Si l'on en croit P. Briant[380] et J. M. Balcer[381], Oibarès n'aurait pas été « satrape » de fait, mais uniquement hyparque (c.à.d. sous-administrateur). Or, cette affirmation est justement remise en cause par Th. Petit, en raison de l'emploi de ce terme chez Hérodote, qui s'en sert pour désigner simplement une personne en charge d'une place ou d'une région[382]. Ce n'est qu'avec Xénophon qu'apparaît une différenciation sémantique entre les satrapes et leurs « lieutenants », les hyparques[383]. Comme le fait remarquer Th. Petit, un simple hyparque n'aurait jamais pu négocier une paix avec une cité.

Exception faite de cette anecdote, qui illustre par ailleurs parfaitement les liens de soumission informelle qui unissaient la cité de Cyzique au maître de Phrygie Hellespontique, le déroulement du mandat d'Oibarès nous est inconnu[384]. Si

---

[379] Hdt. VI 33.

[380] Briant, P. (1996), p. 932.

[381] Balcer (1988), p. 1-21.

[382] Petit, T. (1990) p. 183-185.

[383]Petit (1990), p. 19 ; Lenfant (2015), p. 110-111 : à l'exception d'une anecdote chez Xénophon au sujet de la succession de l'hyparque Mania, qui est dite « satrape » au lieu d'hyparque. « C'est le seul passage où σατράπης soit employé de manière large et approximative, pour désigner un gouverneur subordonné du satrape ».

[384] Cyzique bordait la satrapie de Phrygie Hellespontique. Bien qu'elle ait sûrement joui d'une autonomie politique, elle se trouvait dans la sphère d'influence des satrapes. Le monnayage cyzicénien de Pharnabaze (II) en est une manifestation. De plus, la découverte à Abydos, une cité située aux abords de la Phrygie Hellespontique, d'un poids de 32 kg en forme de lion marqué d'une

l'on en croit l'hypothèse de J. M. Balcer, il serait mort à Salamine[385]. Cela expliquerait pourquoi Artabaze (I) dut être envoyé probablement depuis la Perse en Phrygie Hellespontique, et pourquoi il récupéra en 477 av. J.-C. la satrapie de Mégabatès, duquel nous ignorons la vie et le parcours[386]. Mégabatès était probablement un parent d'Oibarès[387].

Les liens familiaux des Mégabazides, les descendants du commandant Mégabaze[388], posent de nombreuses questions. S'il est difficile de fixer une continuité définitive entre les différents membres mentionnés de façon disparate par les sources, nous pouvons tout de même affirmer l'existence d'un lien familial sur la base de critères onomastiques et chronologiques. Ainsi, s'il n'est pas possible de déterminer le rapport exact entre le satrape Oibarès et Mégabatès, duquel Artabaze (I) a repris la satrapie[389], quelques hypothèses peuvent apporter un éclaircissement.

Hérodote dit qu'un certain Mégabaze fils de Mégabatès était un chef de flotte dans l'armée de Xerxès[390]. Compte tenu de la localisation au bord de la Propontide de la Phrygie Hellespontique et de la proximité onomastique, il n'est pas exclu de supposer l'existence d'un lien familial entre ce Mégabaze et son père, d'une part, et le satrape de Daskyleion Oibarès, fils de Mégabaze, d'autre part. Or, Thucydide dit qu'Artabaze (I) a repris la satrapie de Mégabatès et non de Mégabaze. Si nous

---

lettre araméenne semble du moins refléter « *a readiness to deal in the Persian standard* » (*cf.* Miller (2011), p. 326).

[385] Balcer (1993), p. 326 ; *cf.* Esch. *Pers.* 984.

[386] Thuc. I 129.

[387] Hdt. VII 97 : mentionne parmi les chefs de flotte de Xerxès un Mégabaze, fils de Mégabatès (probablement le même Mégabatès, cousin de Darius Ier ; *cf.* Hdt. V 32). Le Mégabatès mentionné par Hérodote pourrait être l'oncle d'Oibarès, comme son fils porte le même nom que le père d'Oibarès, Mégabaze.

[388] Hdt. IV 143.

[389] Thuc. I 129.

[390] Hdt. VII.

admettons que Mégabaze a péri lors de la deuxième guerre médique, comme de nombreux Perses, les témoignages d'Hérodote et de Thucydide s'accordent. Il ne reste plus que le problème de l'existence de plusieurs Oibarès. Alors que J.-M. Balcer propose, en se reposant sur le témoignage d'Eschyle, qu'il soit décédé à Salamine[391], la fiabilité de cette source est très critiquable, d'autant plus que l'auteur parle du « grand Oibarès » (τε μέγαν τ' Οἰβάρην), qui pourrait être rapproché à des fins littéraires du palefrenier de Darius Ier qui l'aida à prendre le pouvoir[392] ou du grand général de Cyrus[393].

En faisant fi de cette lecture d'Eschyle, nous pouvons admettre qu'Oibarès et Mégabatès étaient parents et qu'à un moment, se situant entre 493 et 477, Mégabatès a succédé à Oibarès[394]. Qu'il s'agisse du cousin de Darius Ier, de son descendant ou d'un fils d'Oibarès, il apparaît évident que Mégabaze, fils de Mégabatès ayant participé à la bataille de Salamine, n'est pas revenu de cette expédition[395]. Comme Mégabatès n'est pas mentionné dans la liste des généraux, on peut supposer que son âge, voire sa fonction, ne lui ont pas permis de participer à l'effort de guerre[396].

Il est tentant d'imaginer que Xerxès a voulu remplacer Mégabatès ayant atteint un âge vénérable et dépourvu d'héritiers, sans compter ses déboires

---

391 Balcer (1993), p. 326.

392 Hdt. III 85-88.

393 Ctés. F9a.

394 La reddition de Cyzique s'était faite avant l'arrivée de la flotte phénicienne partie de Milet dans la Propontide (traditionnellement datée en 493 av. J.-C.). L'année 479 av. J.-C. correspond à la fin de la deuxième guerre médique.

395 L'hypothèse la plus probable est qu'il n'y ait eu qu'un Mégabatès (chez Hérodote et Thucydide), le cousin de Darius Ier et frère de l'amiral Mégabaze, chéri par Darius Ier. Il aurait repris temporairement la Phrygie Hellespontique à son neveu Oibarès pour des raisons obscures avant qu'Artabaze (I) ne soit instauré satrape de Daskyleion.

396 *N.B.* Dans le cas où il serait resté en retrait, en tant que satrape de Phrygie Hellespontique, nous pouvons souligner une analogie avec Pharnabaze (II) qui n'est mentionné par Xénophon dans son *Anabase* ni dans le camp de Cyrus le Jeune ni dans celui du Roi Artaxerxès II, alors qu'il joue un rôle majeur dans la partie finale du récit, ainsi que dans les *Helléniques* du même auteur.

militaires[397], par un jeune commandant expérimenté, forgé par la campagne en Grèce, comme Artabaze (I)[398]. Dès lors, nous pouvons supposer que le premier Mégabaze a reçu un contrôle informel sur les rives de Propontide ; puis nous apprenons que son fils, Oibarès, était satrape en 493 av. J.-C. ; mais qu'un certain Mégabatès, déjà vieux, a dû laisser sa place à Artabaze (I). Probablement, le fils de ce Mégabatès, Mégabaze, aurait dû hériter de la satrapie, mais sa mort à Salamine a sonné le glas du contrôle des Mégabazides sur la Phrygie Hellespontique et la Propontide. La réapparition du nom Mégabatès au IVe siècle avec le fils de Spithridatès[399], un hyparque de Pharnabaze (II), laisse entendre que les Mégabazides ont survécu probablement par des branches cadettes[400]. Si les Mégabazides n'ont gardé que brièvement le contrôle de la Phrygie Hellespontique, une nouvelle dynastie de satrapes allait s'implanter et enraciner sa présence dans la région.

3. La création d'une satrapie

Pour Th. Petit, il serait étonnant qu'Oibarès, fils de Mégabaze, ait pu négocier avec la cité de Cyzique, ce qui est une prérogative satrapale, s'il n'avait pas été un satrape, plutôt qu'un simple hyparque soumis à l'autorité de Sardes. Or, une incohérence, qu'il ne manque pas de souligner, est que Daurisès, un général du satrape de Lydie Artaphrénès, a mené une campagne militaire en Éolide et en Troade, contre les cités grecques de l'Hellespont ; or, une fois arrivé à Parion, il est rappelé[401]. Th. Petit en conclut que dès lors la Phrygie Hellespontique était alors du ressort de Sardes.

---

[397] Hdt. V 32-35 : Son seul fait de guerre connu est l'échec de la prise de Naxos en 499 av. J.-C.

[398] Hdt. VIII 126 : « Artabaze fils de Pharnace, un Perse réputé dans son pays et qui le fut encore plus après la bataille de Platées ».

[399] Xén. *Hell.* IV 1, 28 ; Xén. *Agés.* 5, 4.

[400] Hdt. VI 33 ; VII 22 ; VII 67 : Mégabaze avait eu trois fils: Oibarès, Boubarès et Phérendatès.

[401] Hdt V 117.

Nous pourrions cependant objecter que si la satrapie de Daskyleion *stricto sensu*, sans compter ses territoires annexes, est dite Phrygie « hellespontique », elle ne borde pas l'Hellespont, qui touche la Troade, comme nous l'apprend Strabon[402]. Cette anecdote se place dans le contexte de la Révolte ionienne. Nous ne nous trouvons donc pas dans un cas normal, mais dans une situation exceptionnelle dans laquelle les Perses se souciaient davantage de « récupérer » la côte égéenne de l'Anatolie, que de se laisser freiner par des découpages administratifs.

Pourtant, à un point particulièrement intéressant de son développement, Th. Petit considère que la Phrygie Hellespontique a été une sorte de fief conféré à Mégabaze et à ses descendants[403]. Nous aurions dès lors un cas antécédent aux Pharnacides, pour lequel une famille aurait gardé le contrôle sur une province. D'après Th. Petit, il y aurait eu, sous Xerxès et Artaxerxès I^{er}, une structuration administrative progressive au niveau de la répartition du territoire et de la perception du tribut, à une période où l'Empire achéménide ne cherchait plus à s'étendre, mais plutôt à consolider son emprise sur les territoires qu'il dominait.

On peut ainsi envisager que les « satrapies », en tant que districts administratifs définis par des fonctions particulières, comme la perception du tribut, n'aient pu voir le jour que sous Darius I^{er}[404]. Dès lors, le terme « satrapie » semble devoir être réservé à la forme de gouvernement provincial établie par Darius I^{er}, en raison de la nature spécifique de son organisation et de l'objectif fiscal de sa mise en place[405]. Pourtant, cela n'empêche pas de constater que la Lydie et la Phrygie

---

[402] Strab. XII 571 ; Strabon nomme ce territoire la « Phrygie épictétique » (« ajoutée ») et il précise que le terme est à prendre comme un synonyme pour la « Phrygie Hellespontique » (Strab. XII 543).

[403] Petit (1990), p. 181; 184.

[404] Briant (1996), p. 402-404.

[405] Briant (1996), p. 405-406 : Darius I^{er} décide fixer le tribut contrairement aux « pratiques précédentes, qui laissaient sans doute trop de latitude aux satrapes, soucieux d'exiger des sujets les prestations les plus importantes possibles, de manière à s'enrichir personnellement à leurs dépens ». ; Klinkott (2005), p. 149-150 : distingue les territoires directement administrés par les Perses et les territoires autonomes, pour lesquels un satrape était responsable de la perception du tribut, des

Hellespontique étaient déjà séparées à l'origine. Si Hérodote ne distingue pas les termes « satrape » et « hyparque », le contexte qu'il nous présente montre assez clairement qu'il y avait bien une distinction entre les deux territoires et non une subordination. Nous avons également vu que des facteurs de *Realpolitik* avaient poussé vers cette séparation, même si ce découpage territorial n'impliquait pas l'existence d'une satrapie en tant que telle, avec ses fonctions fiscales spécifiques, avant leur création par Darius I[er].

B. Nomination d'Artabaze (I) à la satrapie de Daskyleion

Après avoir parcouru brièvement les problèmes que posent les quelques mentions sporadiques du territoire situé autour de Daskyleion, ainsi que les formes de son administration, dans l'appréhension de l'histoire de la Phrygie Hellespontique et ayant aperçu brièvement la situation dans laquelle se sont trouvés ses administrateurs initiaux, il est temps de s'intéresser plus en détail à la nomination d'Artabaze (I) et aux motivations qui ont mené à sa prise en charge de la satrapie de Daskyleion.

1. Antécédents du personnage

Artabaze (I) est un personnage très intéressant du moment qu'il tient une place de premier ordre dans le récit que fait Hérodote des guerres médiques où il est couvert de louanges par l'auteur[406]. Artabaze (I) est également une figure importante

---

« domaines royaux » (vp. *abistāvana) ; Dusinberre (2013), p. 38-39 : « *Darius I reorganized it and perhaps tightened measures for ensuring regular payment.* ».

[406] Hérodote mentionne Artabaze (I) à de multiples reprises, il le présente comme un Perse influent et précise que sa renommée est allée *crescendo* après la bataille de Platées (Hdt. VIII 126), bien que la carrière future d'Artabaze (I) ne concerne pas le récit d'Hérodote, dont le récit s'arrête avec les balbutiements de la riposte grecque contre les Perses, et finalement, l'auteur le représente comme le seul Perse à avoir opté pour la bonne démarche à suivre dans la querelle qui l'opposait au général en chef, Mardonios, sur la stratégie à adopter face aux Grecs à Platées (Hdt. IX 41 : « Artabaze était du

pour les événements du Ve siècle av. J.-C. dans le livre XI de Diodore, qui relate les campagnes perses en Égypte et en Chypre face aux ambitions expansionnistes des Athéniens et de leurs alliés[407]. Diodore opère une description bien plus neutre du personnage. Si l'action d'Artabaze (I) en Égypte et en Chypre est couronnée de succès, on ne retrouve pas de commentaire élogieux à son égard chez Diodore. Artabaze (I) apparaît également chez Thucydide, mais il n'y est rapporté que de façon indirecte : aucune action précise ne lui est attribuée et aucun commentaire ne dévoile les sentiments de l'auteur à son égard[408]. Par ailleurs, le philosophe Aristippe de Cyrène semble même lui avoir dédié un dialogue à une date inconnue[409].

---

même avis que les Thébains, car lui aussi voyait plus clair que Mardonios »). À cela s'ajoutent deux *a parte* : l'un au sujet des exploits militaires d'Artabaze (I) en Chalcidique (Hdt. VIII 127-129) et l'autre sur son esprit vif en Thessalie (Hdt. IX 89).

[407] Diod. XI 74, 6 ; 75, 1 ; 77, 4-5.

[408] Thuc. I 129, 1-3. Nous reproduisons ce passage dans la sous-partie suivante **[II.B.2.]** afin de le comparer avec un passage d'Hérodote (Hdt. V 32). D'emblée nous pouvons juste signaler que l'expression ἀνδρὸς ἀγαθοῦ (« homme de bien »), visant Artabaze (I), est utilisée dans un discours direct attribué au Roi Xerxès, mais il ne s'agit pas d'un commentaire de de Thucydide. Aucun qualificatif de la part de l'auteur ne laisse entendre une appréciation au sujet de la façon de laquelle le Perse a mené à bien sa mission. Thucydide dit seulement : « *Cette missive enchanta Xerxès, qui envoya sur la côte Artabaze, fils de Pharnakès, avec ordre de remplacer Mégabatès dans les fonctions de gouverneur de la satrapie de Daskyléion* ». Artabaze (I) n'est aucunement mis en valeur : ne sont présentés ni son rôle dans les Guerres médiques, ni le prestige de son père, qui est pourtant rappelé par Hérodote.

[409] Diog. Laër. II 83-85 ; Aristippe de Cyrène a été un disciple de Socrate lors de son séjour à Athènes. Si aucune information n'existe sur la teneur de ce dialogue, il n'est pas anodin de souligner que Xénophon reproduit une conversation entre son camarade Aristippe et leur maître Socrate dans les *Mémorables* (II 1). On est à même de s'interroger sur l'intention du dialogue : était-ce un éloge ou une harangue ? Si Aristippe pensait comme Xénophon, c'était un éloge ; s'il pensait comme Platon, persécuté par Artabaze (II) et ses beaux-frères, on imagine plutôt une harangue. Il aurait été capturé par un obscur satrape nommé Artaphernès, inconnu par ailleurs, lors d'un voyage en Asie Mineure (Diog. Laër. II 79). Un Artaphernès avait été capturé par les Athéniens, durant la Guerre du Péloponnèse, alors qu'il se rendait à Sparte (Thuc. IV 50, 1). Un éditeur postérieur de Diogène Laërce,

Pourtant, Artabaze (I) lui-même est méconnu. Hérodote le dit « fils de Pharnakès » et « un Perse déjà réputé dans son pays »[410]. Nous avons vu précédemment ce qu'il en était vraisemblablement[411]. Artabaze (I) a été choisi en raison de son lien de parenté avec Darius Ier ainsi que grâce à son lien avec les hautes instances de la nouvelle cour achéménide. Son expérience martiale en Grèce balkanique en a fait un candidat solide pour assurer le commandement d'une province de frontière se situant en outre sur une importante voie commerciale : les détroits reliant le Pont à l'Egée. Selon P. Briant, la nomination d'Artabaze (I) au poste de satrape de Phrygie Hellespontique s'insérait dans « un projet stratégique plus vaste, surtout à une date où les Perses avaient perdu Sestos et Byzance[412] ». Notons au passage, que l'auteur des *Helléniques d'Oxyrhynque* nous décrit Daskyleion comme un « un lieu très fortifié et renforcé par le Roi[413] », peut être même par Xerxès.

Lors de la colossale campagne militaire de Xerxès Ier en Grèce, durant la seconde guerre médique, Artabaze (I) n'est pas un simple général, mais est à la tête de l'armée avec Mardonios. Il est improbable, compte tenu de l'importance de cette charge, qu'il n'ait pas eu d'expérience militaire auparavant. Comme les origines familiales des Pharnacides semblent pointer vers la Perse et les territoires septentrionaux, on peut imaginer qu'il ait reçu son baptême du feu dans ces zones.

2. Importance des liens familiaux

Le choix de Xerxès s'est porté sur Artabaze (I) non seulement du fait de ses compétences militaires, mais peut être aussi grâce à ses liens familiaux, que nous

---

sinon l'auteur lui-même a pu effectuer une confusion avec l'Artaphernès, frère de Darius Ier et satrape de Lydie.

410 Hdt. VIII 126, 1.

411 **[***cf.* **I. B. 2.]**

412 Briant (1996), p. 578-579.

413 *Hell. Ox.* 25, 3 : χωρίον ὀχυρὸν σφόδρα καὶ κατεσκευασμ[έ]νον ὑπὸ βασιλέως.

avons présentés et commentés précédemment dans le cadre du sceau de Parnaka[414]. Or, il ne s'agit pas d'une décision hâtive ou ponctuelle, mais bien de la manifestation d'une politique systématique du Roi. Alors que l'Empire de Darius Ier a subi régulièrement des insurrections, en raison de la légitimité contestable de la prise de pouvoir du monarque[415], Xerxès doit implanter une dynastie et consolider les fondations de son Empire, notamment après son échec en Grèce balkanique. Alors que Darius Ier avait installé son frère Artaphrénès (ou Artaphernès) en tant que satrape de Sardes[416], Xerxès Ier nomme son frère Achéménès satrape d'Égypte[417]. De même Artaban a aussi bien été le conseiller de son frère Darius Ier[418] que de son neveu Xerxès[419]. Artabaze (I), quant à lui est envoyé par Xerxès remplacer un cousin de Darius Ier, Mégabatès[420]. Peut-on dès lors considérer, compte tenu de cette politique royale menée par Darius Ier et par Xerxès, selon laquelle les postes importants sont attribués à des proches du Roi, que l'envoi d'Artabaze (I), supposément le cousin ou petit cousin de Darius Ier d'après l'interprétation du sceau du chancelier Parnaka, dans le but de remplacer un des cousins Darius Ier, Mégabatès, à la tête de la satrapie de Daskyleion, puisse être une indication sur la nature de ses liens avec Darius Ier ?

Deux passages à première vue anodins sur cette question, rapportés respectivement par Hérodote et par Thucydide, mentionnant la prise de contact entre le roi de Sparte Pausanias et le Roi Xerxès, peuvent nous éclairer au sujet des motivations de l'envoi d'Artabaze (I) en Phrygie Hellespontique et sur ses liens avec

---

414 **[***cf.* **I. B. 2.]**

415 Comme en témoigne sa propre inscription à Béhistoun.

416 Hdt V 25.

417 Hdt. VII 7.

418 Hdt. IV 83 ; 143.

419 Hdt. VII 10-12 ; 15-18.

420 On admet généralement, sur la base d'une tablette babylonienne, que Xerxès serait mort entre le 4 et le 8 août 465 av. J.-C., mais cette date, bien que correcte, est à prendre avec prudence (*cf.* Pritchett (1995), p. 4, p. 87).

le pouvoir royal, d'après un autre angle d'approche[421]. Le premier passage, qui sert de prologue au second, se situe dans le contexte de la révolte de l'Ionie. Dans ce contexte trouble, Darius Ier charge plusieurs de ses généraux et satrapes de soumettre les cités grecques d'Ionie, ainsi que les îles. Ici, le gouverneur de Milet Aristagoras, un proche du tyran Histiée exilé auprès de Darius Ier, obtient l'aide militaire perse afin de conquérir Naxos. On lui envoie Mégabatès à la tête de la flotte perse. Cependant, l'intérêt de ce passage réside non pas tant dans la tentative de conquérir Naxos, mais bien plus, pour ce qui nous concerne, dans la titulature de Mégabatès, ainsi que dans les allusions à une anecdote rapportée uniquement par Thucydide.

> ὁ μὲν δὴ Ἀρισταγόρης ὡς ταῦτα ἤκουσε, περιχαρὴς ἐὼν ἀπήιε ἐς Μίλητον. ὁ δὲ Ἀρταφρένης, ὥς οἱ πέμψαντι ἐς Σοῦσα καὶ ὑπερθέντι τὰ ἐκ τοῦ Ἀρισταγόρεω λεγόμενα συνέπαινος καὶαὐτὸς Δαρεῖος ἐγένετο, παρεσκευάσατο μὲν διηκοσίας τριήρεας, πολλὸν δὲ κάρτα ὅμιλον Περσέων τε καὶ τῶν ἄλλων συμμάχων, στρατηγὸν δὲ τούτων ἀπέδεξε Μεγαβάτην ἄνδρα Πέρσην τῶν Ἀχαιμενιδέων, ἑωυτοῦ τε καὶ Δαρείου ἀνεψιόν, τοῦ Παυσανίης ὁ Κλεομβρότου Λακεδαιμόνιος, εἰ δὴ ἀληθής γε ἐστὶ ὁ λόγος, ὑστέρῳ χρόνῳ τούτων ἡρμόσατο θυγατέρα, ἔρωτα σχὼν τῆς Ἑλλάδος τύραννος γενέσθαι. Ἀποδέξας δὲ Μεγαβάτην στρατηγὸν Ἀρταφρένης ἀπέστειλε τὸν στρατὸν παρὰ τὸν Ἀρισταγόρεα.
>
> « Muni de cette réponse, Aristagoras s'en revint joyeux à Milet. Artaphrénès, par un message envoyé à Suse, informa Darius du projet d'Aristagoras et, dès qu'il eut obtenu l'assentiment du roi, fit préparer

[421] Le « médisme » vient du verbe grec construit sur l'ethnonyme Mèdes (μηδίζειν), qui signifie « pactiser avec les Mèdes ». Ce terme est très péjoratif et implique une perversion des valeurs poliades grecques de rigueur et virilité au profit d'un abandon au luxe et à la mollesse jugées typiquement orientales et barbares.

deux cents trières et recruter des forces considérables en Perse et dans les pays alliés ; il leur donna pour chef Mégabatès, un Perse Achéménide, son propre cousin et le cousin du roi Darius, l'homme dont le Lacédémonien Pausanias fils de Cléombrotos demanda plus tard une fille en mariage, s'il faut croire ce que l'on raconte, quand il s'éprit du rôle de tyran de la Grèce. Puis Artaphrénès envoya les troupes mises sous le commandement de Mégabatès auprès d'Aristagoras. »

(Hdt. V 32)

Si le récit d'Hérodote s'avère assez lapidaire, et ne mentionne aucunement Artabaze (I), celui de Thucydide est bien plus éclairant au sujet des projets de mariage de Pausanias. Après que ce roi de Sparte eut envoyé une lettre dans laquelle il demande à Xerxès de lui donner une de ses filles en mariage, en contrepartie de quoi il se démontre tout disposé à livrer la Grèce à l'autorité des Perses, le récit de Thucydide continue ainsi :

τοσαῦτα μὲν ἡ γραφὴ ἐδήλου, Ξέρξης δὲ ἥσθη τε τῇ ἐπιστολῇ καὶ ἀποστέλλει Ἀρτάβαζον τὸν Φαρνάκου ἐπὶ θάλασσαν καὶ κελεύει αὐτὸν τήν τε Δασκυλῖτιν σατραπείαν παραλαβεῖν Μεγαβάτην ἀπαλλάξαντα, ὃς πρότερον ἦρχε, καὶ παρὰ Παυσανίαν ἐς Βυζάντιον ἐπιστολὴν ἀντεπετίθει αὐτῷ ὡς τάχιστα διαπέμψαι καὶ τὴν σφραγῖδα ἀποδεῖξαι, καὶ ἤν τι αὐτῷ Παυσανίας παραγγέλλῃ περὶ τῶν ἑαυτοῦ πραγμάτων, πράσσειν ὡς ἄριστα καὶ πιστότατα. [2] ὁ δὲ ἀφικόμενος τά τε ἄλλα ἐποίησεν ὥσπερ εἴρητο καὶ τὴν ἐπιστολὴν διέπεμψεν: [3] ἀντενεγέγραπτο δὲ τάδε: ‘ὧδε λέγει βασιλεὺς Ξέρξης Παυσανίᾳ. καὶ τῶν ἀνδρῶν οὕς μοι πέραν θαλάσσης ἐκ Βυζαντίου ἔσωσας κείσεταί σοι εὐεργεσία ἐν τῷ ἡμετέρῳ οἴκῳ ἐς αἰεὶ ἀνάγραπτος, καὶ τοῖς λόγοις τοῖς ἀπὸ σοῦ ἀρέσκομαι. καί σε μήτε νὺξ μήθ᾽ ἡμέρα ἐπισχέτω ὥστε ἀνεῖναι πράσσειν τι ὧν ἐμοὶ ὑπισχνῇ, μηδὲ χρυσοῦ καὶ ἀργύρου δαπάνῃ κεκωλύσθω μηδὲ στρατιᾶς πλήθει, εἴ ποι δεῖ παραγίγνεσθαι,

ἀλλὰ μετ᾽ Ἀρταβάζου ἀνδρὸς ἀγαθοῦ, ὅν σοι ἔπεμψα, πρᾶσσε θαρσῶν καὶ τὰ ἐμὰ καὶ τὰ σὰ ὅπη κάλλιστα καὶ ἄριστα ἕξει ἀμφοτέροις.

« Cette missive enchanta Xerxès, qui envoya sur la côte Artabaze, fils de Pharnakès, avec ordre de remplacer Mégabatès dans les fonctions de gouverneur de la satrapie de Daskyleion. Il lui confia pour Pausanias une réponse, qu'il devait transmettre au plus tôt à son destinataire, en lui montrant le sceau royal. Si Pausanias venait à le charger de quelque mission concernant les intérêts du roi, il devait s'en acquitter de son mieux et avec la plus grande fidélité. **2.** Une fois arrivé, Mégabatès exécuta les ordres reçus et transmit le message, **3.** qui contenait la réponse suivante : « Du roi Xerxès à Pausanias. En nous renvoyant sains et saufs d'outre-mer les hommes que tu as pris à Byzance, tu nous as rendu un service qui demeurera à jamais inscrit dans les archives de notre maison. J'accueille avec faveur les propositions que tu me fais. Ne te laisse pas un seul jour ni une seule nuit distraire de tes efforts pour accomplir tes promesses. Quant à la dépense en or ou en argent et aux troupes nécessaires, rien de tout cela, partout où tu en auras besoin, ne doit t'arrêter. Avec Artabaze, cet homme de bien que je t'ai envoyé, tu pourras en toute confiance traiter de mes affaires et des tiennes de la façon la plus avantageuse et la plus honorable pour nous deux. »

(Thuc. I 129, 1-3)

Il est frappant de constater tout d'abord qu'Hérodote précise que Mégabatès est le cousin du Roi Darius Ier et du satrape de Lydie Artaphernès. Or, Thucydide, qui rapporte son récit pour l'époque de Xerxès, ne mentionne pas les liens de parenté avec Darius Ier. Il faut en déduire que, du moins pour nos sources, le fait de rappeler un cousinage avec le père n'avait guère de poids. Or, il est peu probable que Xerxès ait remplacé Mégabatès, cousin de son père, avec un Perse ayant des liens familiaux

encore plus distants avec lui, alors même qu'il avait nommé son frère, Achéménès, satrape d'Égypte[422]. À en croire A. T. Hallock et P. Briant, dans leur identification de Parnaka/Pharnakès (I), fils d'Arsamès, Artabaze (I) était soit le cousin de Darius Ier soit, à condition d'accepter l'existence d'un second Arsamès, fils d'Arsamès, le cousin de Xerxès. Dans les deux cas de figure, Artabaze (I) était au moins aussi proche de Xerxès que Mégabatès, sinon plus. Or, Thucydide ne dit pas qu'Artabaze (I) et Xerxès étaient cousins. Il n'est donc pas absurde de pencher vers le fait que le Pharnacide ait été, au pair de Mégabatès, un cousin de Darius Ier, bien que beaucoup plus jeune.

Quoi qu'il en soit, la lecture de cette anecdote dans une perspective de déterminer la généalogie d'Artabaze (I) semble valider les hypothèses de A. T. Hallock et de P. Briant, comme quoi les Pharnacides avaient un tronc commun avec Darius Ier et ses descendants. Dès lors, le choix d'Artabaze (I) se place réellement dans une volonté de stabilisation conforme à la politique mise en vigueur par Darius Ier et Xerxès d'attribuer les postes-clefs à des membres de leur famille. La Phrygie Hellespontique, un peu comme la Lydie et l'Égypte, bien que dans une mesure plus modeste, était un territoire éloigné du noyau perse et avait une importance économique majeure de par son accès aux détroits, qui contrôlaient l'accès à la mer Noire. Une satrapie aussi importante devait donc être confiée à des individus dont l'attachement à la couronne ne faisait pas de doute.

3. La « marche » de Phrygie Hellespontique

Nous connaissons mal la situation dans les franges orientales de l'Empire en raison de l'absence de témoignages directs. Les auteurs grecs et latins ne s'en occupent que pour relater les campagnes d'Alexandre le Grand. Or, nous nous situons là à l'extrême fin d'un Empire achéménide aux prises avec une invasion d'une ampleur qui lui était jusqu'alors inconnue et qui a mené à sa fin.

[422] Hdt. VII 7.

Pourtant, nous pouvons nous interroger sur la finalité de ces nominations d'hommes proches sinon parents de la nouvelle famille royale. Comme nous l'avons vu, il y a une volonté d'établir une stabilité suite à la période tourmentée qui a accompagné le coup d'État de Darius Ier. L'auteur inconnu des *Helléniques* d'Oxyrhynque nous décrit Daskyleion comme « un lieu très fortifié et renforcé par le Roi[423] ». Nous ne savons pas quel Roi perse est à l'origine de cette mesure, mais il est sensé de penser qu'il s'agisse de Darius Ier ou de Xerxès Ier, dans une volonté de protéger l'Empire face à des incursions thraces ou grecques. Pourtant, il y a un autre facteur qui se déduit des maigres informations dont nous disposons.

Si Artabaze (I) est proche du Roi par ses liens familiaux et ses mérites personnels, sa nomination recèle les graines d'une politique durable. Artabaze (I) y est nommé satrape après avoir fait ses preuves lors de la deuxième guerre médique. Or, il n'aurait que difficilement pu avoir accès à la codirection de l'armée s'il ne s'était démontré un commandant confirmé précédemment. Hérodote nous dit qu'il était à la tête du contingent parthe et chorasmien[424]. Or, ces deux peuples se trouvaient à la frontière septentrionale de l'Empire, limitrophe aux Saces. Il n'est pas improbable qu'Artabaze (I) ait participé auparavant à la défense des frontières.

Désormais, il est nommé à la tête d'une nouvelle zone de frontière. Que cela soit dû au fruit du hasard semble fortement improbable. Presque un siècle plus tard, dès 395 av. J.-C., son descendant, Pharnabaze (II) est à la tête d'une flotte chargée d'affranchir les côtes égéennes de la tutelle spartiate[425]. Par la suite, tout comme Artabaze (I), il dirige une expédition en Égypte[426]. À cela s'ajoute le fait que Megabatès, le prédécesseur d'Artabaze (I) en Phrygie Hellespontique, avait également dirigé la campagne militaire contre Naxos[427].

---

[423] *Hell. Ox.* 25, 3 : χωρίον ὀχυρὸν σφόδρα καὶ κατεσκευασμ[έ]νον ὑπὸ βασιλέως.

[424] Hdt. VII 66.

[425] Diod. XIV 39, 1 ; Xén. *Hell.* IV 8, 1-8.

[426] Diod. XV 29, 3-4 ; 41, 1-5 ; 42, 4 ; 43, 1-6.

[427] Hdt. V 32-35.

Il faut donc croire que les attributions militaires et la fonction de satrape de Phrygie Hellespontique ont eu un lien intrinsèque. Cette clef de lecture permet de comprendre comment une zone tutélaire de l'ancien royaume de Lydie s'est progressivement détachée de l'influence de Sardes pour, dès Mégabaze, qui était à la tête de la flotte perse en mer Noire, pour devenir une satrapie propre tenue par ses descendants.

La position géostratégique de la Phrygie Hellespontique, en tant que province de frontière donnant sur la seule voie maritime reliant le Pont à la mer Égée, comparée aux dimensions modestes de la province et à sa pauvreté relative en ressources naturelles (exception faite pour le volet agricole), peut nous conforter dans l'idée que la satrapie de Daskyleion servait de « marche » à l'Empire, entendons un territoire de frontière à vocation plus militaire qu'administrative, qui devait servir à repousser ou à ralentir d'éventuelles invasions, en créant une zone tampon s'étendant d'un détroit à l'autre de la Propontide, ayant une capacité de réaction plus efficace face aux invasions que si elle avait dû se référer au siège satrapal de Sardes ou de Kélainai.

La corroboration de cette théorie se trouve dans la suite du fil chronologique, lorsque les Macédoniens foulent à deux reprises le sol anatolien[428]. Les généraux de Philippe II, Parménion, Attale et Amyntas sont repoussés en 336 av. J.-C.[429] et en mai 334 av. J.-C. son fils Alexandre est confronté aux armées conjointes des satrapes au Granique : à quelques kilomètres à peine de la mer[430]. L'incapacité des Perses à employer activement leur cavalerie contre la phalange réformée des Macédoniens ne met en aucun cas en cause l'efficacité avec laquelle ils ont pu se mobiliser contre une agression étrangère. M. Miller fait remarquer que le développement du peuplement dans la vallée du Granique pourrait éventuellement indiquer la présence de colonies militaires et une volonté délibérée de la part du pouvoir perse de faire de la région

[428] Sartre (2004), p. 18-19.

[429] Diod. XVI 91, 2 ; XVII 2, 4 ; Heckel (2009), p. 190.

[430] Arr. *Anab.* I 12, 8 ; 16, 3 Diod XVII 19, 4 Q. Curt. IV 9, 22.

autour du Granique une zone tampon pour la Phrygie Hellespontique[431]. Or, cette fonction de zone tampon a pu être appliquée à toute la satrapie en faveur du reste de l'Asie Mineure.

Le postulat, selon lequel la satrapie de Phrygie Hellespontique ait eu une vocation défensive, nous permet de mieux comprendre la nécessité de la mise en place, sur le long terme, d'une domination familiale de la satrapie de Phrygie Hellespontique. Seule une famille de gouvernants enracinée dans le territoire pouvait garantir efficacement la stabilité des provinces avoisinantes, situées dans les terres. C'est peut être là la raison pour laquelle Xénophon ne mentionne pas Pharnabaze (II) dans la première partie de son *Anabase*, qui décrit le coup d'État avorté de Cyrus le Jeune contre son frère Artaxerxès II. Xénophon, malgré sa précision, ne place le satrape ni du côté des insurgés, ni du côté des loyalistes. De toute évidence, Pharnabaze (II) en tant que garant de l'intégrité des frontières a pu se soustraire à ce conflit sans subir les foudres d'une partie ou de l'autre[432].

C. La question du gouvernement de Pharnabaze (I)

[431] Miller (2011), p. 335-336 ; L'auteur rejette cependant, en fin de compte, l'idée d'une concentration du peuplement à des fins de zone tampon, étant donné que cette théorie serait trop influencée par les sources grecques, qui exagèreraient la portée du péril grec. Néanmoins, nous pouvons souligner que l'existence d'une telle zone tampon aurait visé plutôt d'éventuelles incursions de la part des populations thraces que la menace relative des cités de Troade.

[432] Notons tout de même que Diodore affirme que c'est Pharnabaze (II), et non Tissapherne comme le prétendent la plupart des sources, dont Xénophon, à avoir prévenu le Roi Artaxerxès II (Diod. XIV 22, 1). Il est envisageable que Xénophon ait tu un détail, qui aurait déplu à ses lecteurs. Cette omission volontaire s'inscrirait dans une liste non négligeable concernant Pharnabaze (II), comprenant l'émasculation des Chalcédoniens et le meurtre d'Alcibiade. Pourtant, il peut aussi s'agir d'une confusion de l'auteur (notamment Diod. XIV 35, 2 et en règle générale, l'ensemble du livre XIII) ou d'une libre interprétation de ses sources (probablement Éphore). Bien que possible, son indication est peu probable, au vu de la suite des événements et de l'évolution initialement positive de la carrière de Tissapherne (Diod. XIV 26, 4) aux détriments de Pharnabaze (II).

Ayant vu les motifs probables qui ont poussé à la nomination d'Artabaze (I) à la tête de la Phrygie Hellespontique, nous sommes immédiatement confrontés à un autre problème quant à la question de son successeur.

1. Le silence des sources

Le premier satrape portant le nom de Pharnabaze est méconnu. On ne connaît son existence que par la mention chez Thucydide pour l'année 430 av. J.-C. de son fils Pharnakès (II)[433]. Cette seule mention entraîne des questionnements quant à ses liens de parenté avec ses prédécesseurs, ainsi que sur sa détention effective du titre de satrape. Ainsi, P. Debord considère qu'il s'agit d'un frère d'Artabaze (I)[434] et P. Briant va jusqu'à ignorer ce personnage dans sa chronologie des satrapes de Daskyleion[435].

Pourtant, il faut être prudent en traitant des personnages qui ne sont attestés que par une seule source, qui plus est s'ils n'apparaissent qu'une seule fois dans celle-ci. Il est aisé de faire dire à cette source ce que l'on veut. De plus, il faut préciser le contexte qui explique les lacunes de données au sujet de ce personnage. En effet, nous sommes confrontés à un silence généralisé de nos sources à l'égard de l'Empire achéménide pour l'ensemble de la « Pentékontaétie », qui se situe entre les guerres médiques et la guerre du péloponnèse.

Les raisons pour ce silence se situent dans la nature de l'intérêt que les auteurs grecs vouent aux Perses à cette période. Nos sources mentionnent beaucoup les Perses en tant qu'ennemis et envahisseurs de la Grèce. Or, au fur et à mesure que la « revanche » grecque s'estompe et que les tensions entre Sparte et Athènes se développent, la question achéménide passe en second plan. Ce n'est que dans le dernier tiers de la guerre du Péloponnèse où les Perses retrouvent un rôle dans les

[433] Thuc. II 67.

[434] Debord (1999), p. 97.

[435] Briant (1996), p. 350-351 : nous présente la succession suivante : Arsamès, Parnaka/Pharnakès (I), Artabaze (I), puis Pharnakès (II).

affaires internes grecques. Il n'est pas donc étonnant que nous soyons si peu renseignés sur l'identité du satrape de Phrygie Hellespontique au milieu du V^e^ siècle av. J.-C.

À cela vient s'ajouter le contexte peu transparent de ce qu'on appelle la « Paix de Kallias » qui, d'après Diodore, aurait été jurée entre Athènes et Sparte en 449 av. J.-C.[436] Ce traité qui, s'il a bien existé sous la forme que lui donne l'auteur de la *Bibliothèque historique*, a pu être perçu comme un aveu de la défaite de la politique de revanche à l'encontre des Perses et ainsi mettre à mal l'existence même de la Ligue de Délos, sur laquelle se fondait l'empire athénien. Par cette clef de lecture supplémentaire, on comprend mieux les raisons du silence de nos sources, surtout athéniennes, au sujet des affaires perses.

2. État de la discussion historique

Pour de nombreux spécialistes, Pharnabaze (I) n'aurait jamais été satrape, mais n'aurait que livré, en tant que frère cadet d'Artabaze (I), un nouveau seigneur à Daskyleion : son propre fils[437]. Pour des raisons inconnues, Artabaze (I) n'aurait donc pas laissé d'héritiers afin de prendre en charge les affaires de la satrapie. On peut imaginer qu'il n'ait eu que trop peu de fils et que ceux-ci aient eu à occuper de fonctions ailleurs dans l'Empire (par exemple, Tritantaichmès, le fils supposé d'Artabaze (I) et satrape de Babylone)[438].

---

[436] Diod. XII 4, 5-6.

[437] Justi (1895), p. 92.

[438] Hdt. I 192, 2 : « Καὶ ἡ ἀρχὴ τῆς χώρης ταύτης, τὴν οἱ Πέρσαί σατραπηίην καλέουσι, ἐστὶ ἁπασέων τῶν ἀρχέων πολλόν τι κρατίστη, ὅκου Τριτανταίχμη τῷ Ἀρταβάζου ἐκ βασιλέος ἔχοντι τὸν νομὸν » « Le gouvernement de cette province — les Perses disent satrapie — est de beaucoup le plus important : Tritantaichmès, fils d'Artabaze, à qui le Grand Roi l'avait donné » ; (*Cf*. Colonna & Bevilacqua (1996), note 1, p. 256). Pourtant ce passage est particulièrement douteux. Il s'agit de toute évidence d'une corruption du texte original. En effet, Hérodote nous présente à nouveau Tritantaichmès (Hdt. VII 82), mais cette fois il le dit « fils d'Artaban », en précisant qu'il s'agissait de « l'homme qui avait conseillé à Xerxès de ne pas marcher contre la Grèce ». Il ne peut que

Cette hypothèse tout en étant possible manque de fondement, d'autant plus si l'on tient compte des possibilités offertes par la polygamie (ou le concubinage) des Perses. En effet, comme l'illustre pour le IV^e^ siècle l'exemple des fils de Pharnabaze (II), il y avait plus souvent des problèmes liés aux querelles entre les héritiers que pénurie d'héritiers. Ce problème politique a par ailleurs fortement impressionné la littérature : du côté grec a été produite l'*Anabase*, alors que du côté perse l'histoire des fils de Féridoun fait montre du souvenir brumeux d'une situation plus que courante dans les temps passés[439].

---

difficilement s'agir de deux personnages distincts en raison de la proximité chronologique dans laquelle ils évoluent respectivement. Tritantaichmès est donc bien le fils du fameux frère de Darius I^er^, Artaban, et non le fils d'Artabaze (I) (Klinkott (2005), p. 89 ne relève pas cette discordance). Pourtant, la confusion d'Hérodote ou des copistes peut se révéler comme une indication sur les liens entre Artabaze (I) et Darius I^er^. En effet, dans ce passage (Hdt. VII 82), on nous présente différents Perses influents appartenant à la famille du Roi Darius I^er^. Il se peut que la proximité onomastique entre Artaban et Artabaze (I), qui a engendré une confusion des deux personnages chez Hérodote (ou chez ses copistes), porte à croire qu'il a pu y avoir des liens familiaux, non présentés par Hérodote, avec Darius I^er^ et la branche régnante.

[439] Firdousi *Shahnameh* VI : le roi légendaire Feridoun divise son royaume en trois parties entre ses fils: il donne le pays des Roum et l'Occident à Selm, le Turkestan et la Chine à Tour et l'Iran à Iredj. Une fois Féridoun vieux, Selm n'est pas satisfait du partage et du fait que le cadet ait hérité de la Perse. Il décide de s'entendre avec son frère Tour pour assassiner Iredj. Or, Iredj a un fils, Minoutchehr, qui remplace son père. Ses oncles décident alors d'attaquer la Perse avec une armée. Il s'en suit une bataille rangée pendant laquelle Minoutchehr tue de sa propre main Tour, puis une seconde a lieu, au cours de laquelle il tue Selm. Il envoie à chaque fois la tête à son grand-père Feridoun. Cette légende contient de nombreux éléments qui font penser à une réminiscence sous la forme d'un pastiche de l'affrontement entre Cyrus le Jeune et Artaxerxès II. Des éléments comme l'affrontement entre « l'Occident » et la Perse, le conflit entre les frères, une expédition à l'est (l'expédition des Cadusiens), le duel héroïque entre les protagonistes (tel qu'Artaxerxès II voulait qu'il soit conté, nous dit Ctésias), semblent des éléments non négligeables pour penser que les Achéménides ont survécu du moins dans un souvenir flou et mythifié dans les légendes iraniennes.

Il faudrait dès lors plutôt envisager des problèmes de stérilité d'Artabaze (I) ou de mort précoce de ses descendants, à moins qu'il ne soit tombé en disgrâce. Etant donné l'influence des fluctuations d'humeur des Rois envers leurs administrateurs locaux, cette dernière possibilité n'est pas à exclure. On peut imaginer une réparation de la faute par la mise à l'écart de la branche « majeure » de la famille pharnacide en la remplaçant par une branche « mineure », en raison de l'aura de prestige que possédait cette lignée.

3. Histoire d'un interrègne

Cependant, toutes ces spéculations se basent uniquement sur le silence des sources pour cette période, qui se situe entre l'épilogue d'Hérodote et le début du récit de Thucydide. En réalité nous ne savons pas en quelle année s'est terminé le mandat d'Artabaze (I), ni quand a commencé celui de Pharnakès (II). Comme le souligne P. Briant, une allusion de Diodore[440] nous apprend qu'Artabaze (I) était encore en poste en 449 av. J.-C. Il faut ajouter à cela deux brèves mentions chez Thucydide (et Diodore) qui montrent Pharnakès (II) en fonction en 430[441] et en 422[442] av. J.-C.

L'« interrègne » de Pharnabaze (I) est donc difficile à cerner. Pour P. Briant, l'absence de témoignage grec plus concret permet de nier la position satrapale de Pharnabaze (I), voire même son existence[443]. Or, on imagine bien deux satrapes, Pharnabaze (I) et Pharnakès (II), régner entre 449 et 412 av. J.-C. L'extraordinaire longévité d'Artabaze (I) ou de Pharnabaze (II) ne doit pas forcément être vue comme la norme. Des périodes plus courtes d'administration pourraient également

[440] Diod. XII 3-4.

[441] Thuc. II 67.

[442] Thuc. V 1 ; Diod. XII 73, 1.

[443] Briant (1996), p. 350-351 ; 1198 : Non seulement Pharnabaze (I) ne figure pas dans l'index général, mais Artabaze (I) est présenté comme l'intermédiaire générationnel entre Pharnakès (I) et (II), contrairement au témoignage de Thucydide, qui mentionne explicitement « Pharnakès, fils de Pharnabaze » (Thuc. II 67).

expliquer le désintérêt des sources grecques pour ces figures d'administrateurs visiblement pâles et éphémères.

Néanmoins, si nous réexaminons nos données, nous pouvons développer une tout autre vue. Lorsque P. Briant cite à juste titre Diodore, qui mentionne Artabaze (I), il en conclut qu'en 449 av J.-C. Artabaze (I) est encore satrape de Phrygie Hellespontique. Or, si dans de nombreux cas, comme celui de Tissapherne, la fonction de satrape s'interrompt avec sa mise à mort par le Roi, on observe que ce cas de figure ne constitue pas une règle absolue. En effet, à ce moment, Artabaze (I) est à la tête de la flotte perse mouillant dans les ports chypriotes[444]. *A priori*, nulle information de Diodore ne nous pousserait à croire qu'Artabaze n'est **plus** satrape de Phrygie Hellespontique. Mais, si nous comparons cette situation à une situation postérieure mieux documentée, nous voyons que c'est bien cette position qu'il nous faut prendre.

En effet, lorsqu'en 387 av. J.-C. le descendant d'Artabaze (I), Pharnabaze (II), est chargé par le Roi de venir auprès de lui, il nomme comme son successeur à Daskyleion son parent Ariobarzanès[445]. Loin de prendre sa retraite, Pharnabaze (II) est chargé tout d'abord d'une fonction de conseiller auprès du Roi, comme le relève le récit de Cornelius Nepos *Datamès*[446], puis il a la charge de commander l'expédition pour la reconquête de l'Égypte insurgée entre 377 et 373 av. J.-C.[447]. L'épisode est important vu que la situation est analogue à celle d'Artabaze (I). En effet, Artabaze (I) est lui aussi rappelé afin de mater dans un premier temps l'Égypte[448], puis dans un deuxième temps d'empêcher la défection de Chypre et l'implantation athénienne

[444] Diod. XII 4, 5.

[445] Debord (1999), p. 98 ; Il s'agit probablement de son fils, mais nous traitons de ce problème ultérieurement **[***cf.* **II E. 1. p. 142-150]**.

[446] Nep. *Dat.* 3.

[447] Diod. XV 29, 3-4 ; 41, 1-5 ; 42, 4 ; 43, 1-6.

[448] Diod. XI 74, 6.

sur l'île[449]. Or, si l'on s'en tient aux dates déductibles à partir de Diodore, la période des campagnes d'Artabaze (I) se situe entre 460 et 449 av. J.-C. Compte tenu du modèle que nous présente le cas de Pharnabaze (II), il est impossible qu'il ait pu conserver parallèlement sa charge de satrape de Phrygie Hellespontique, étant donné la durée de son absence. Par ailleurs, la protection du domaine royal et le prélèvement du tribut n'étant pas une mince affaire, on imagine mal le satrape (ou le Roi lui-même) prendre une décision aussi dépourvue de précaution et de bon sens que de laisser une satrapie sans contrôle direct et formel dans une situation intérimaire pendant une décennie.

Nous devons en conclure, premièrement, qu'Artabaze (I) a dû renoncer entre 460 et 449 av. J.-C. à son titre de satrape de Phrygie Hellespontique au profit d'une fonction plus prestigieuse équivalente à celle de général de l'Empire. Dès lors, il en découle, en un deuxième lieu, que la spéculation voulant effacer l'existence de Pharnabaze (I) perd toute valeur. Il est tout à fait possible que ce dernier ait exercé la fonction de satrape dès cette période de vacance d'Artabaze (I) (460-449). Il n'est absolument pas à exclure qu'il s'agisse de son fils[450] (ou éventuellement d'un frère beaucoup plus jeune). Nous pouvons donc nous hasarder à situer son mandat de satrape entre les années 450 et les années 430 av. J.-C[451].

D. Pharnakès (II) et les « Pharnacides »

Nous avons vu dans les parties précédentes les quelques mentions connues du satrape Pharnakès (II)[452], ainsi que l'apparition et la signification du terme « Pharnacides » (« les fils de Pharnakès »), dont l'emploi a fini par désigner l'ensemble de la famille des satrapes de Daskyleion dans la littérature scientifique[453].

---

[449] Diod XII 4, 5.

[450] Lewis (1977), p. 52 ; Coşkun (2005), p. 33-37.

[451] C'est également l'avis de G. Coşkun (2005), p. 35.

[452] Thuc. II 67 ; V 1 ; Diod. XII 73, 1.

[453] **[***cf.* **I. A. 3. p. 80-82]**.

Nous allons désormais nous attarder sur la réaction de Pharnakès (II) et de ses fils face au conflit qui opposait Sparte à Athènes.

1. « Les enfants de Pharnakès »

Après une longue période de conflit ouvert ayant débouché en 449 av. J.-C. sur la très contestée « Paix de Kallias[454] » et après une période de relations diplomatiques à première vue gelées, les satrapes de Phrygie Hellespontique voient les deux belligérants principaux de la guerre du Péloponnèse, Athènes et Sparte, se tourner vers eux dans l'espoir d'une non-interférence perse, voire d'un soutien économique attribuant ainsi au satrape de Daskyleion et à celui de Sardes un rôle d'arbitre qu'ils n'avaient jamais eu auparavant. Deux épisodes sont très significatifs à ce sujet.

Pharnakès (II) apparaît une fois dans une des sources les plus inattendues : l'*Histoire des Animaux* d'Aristote. Cette anecdote est trop souvent négligée par la littérature secondaire soit parce qu'elle n'est pas connue, soit parce qu'elle est perçue comme anodine. Pourtant, elle recèle des éléments intéressants et authentiques. En effet, beaucoup d'encre a coulé sur le fameux « paradis » de Pharnakès (II), ravagé par le Spartiate Agésilas ; une destruction, qui a porté son fils Pharnabaze (II) à émettre une complainte émouvante, que nous rapporte Xénophon dans sa célèbre présentation de la rencontre au sommet, qui rassemble le roi Agésilas et le satrape Pharnabaze (II)[455]. Nous avons en Aristote une source qui complète l'image de ce fameux domaine satrapal. Selon l'auteur, le satrape aurait fait venir des onagres de Syrie[456].

---

[454] Diod. XII 4, 5-6 : elle aurait été négociée entre Artabaze (I) et Mégabyze d'un côté, et Kallias de l'autre ; *Cf*. Badian (1987) pour un approfondissement sur la question.

[455] Xén. *Hell.* IV 1, 29-41 ; Gray (1981), p. 324-326 pour un commentaire stylistique de Xénophon.

[456] Les onagres sont un type naturel de mules (*equus hemionus*), qui ne sont pas issues d'un croisement entre un cheval et une ânesse. Ce type d'animal existe encore de nos jours, du Moyen-Orient à l'Inde. Il n'est pas anodin de souligner ici l'appellation commune qu'ont ces animaux (*gûr/khûr*). Or, l'oracle de Delphes avait prédit à Crésus qu'il serait défait, si un jour un onagre montait sur le trône de Perse

Εἰσὶ δ᾽ ἐν Συρίᾳ οἱ καλούμενοι ἡμίονοι, ἕτερον γένος τῶν ἐκ συνδυασμοῦ γινομένων ἵππου καὶ ὄνου, (…) Αὗται αἱ ἡμίονοι γεννῶσιν ἐξ ἀλλήλων. Σημεῖον δέ· ἦλθον γάρ τινες εἰς Φρυγίαν ἐπὶ Φαρνάκου τοῦ Φαρναβάζου πατρός, καὶ διαμένουσιν ἔτι. Εἰσὶ δὲ νῦν μὲν τρεῖς, τὸ παλαιὸν δ᾽ ἐννέα ἦσαν, ὡς φασίν. **[Arist. *Hist. Anim.* VI 29, 5]**

On trouve en Syrie des animaux qu'on appelle les mulets, qui sont d'une autre espèce que celle des mulets issus de l'accouplement du cheval et de l'âne. (…) *Ces mulets se reproduisent entre eux. Ce qui le montre bien, c'est qu'on en amena quelques-uns en Phrygie, du temps de Pharnakès, père de Pharnabaze, et que la race y subsiste toujours. Aujourd'hui, il y en a encore trois ; mais jadis ils étaient, dit-on, au nombre de neuf*[457].

Ce passage nous montre plusieurs choses : d'une part même les satrapes situés aux franges de l'Empire entretenaient des liens avec les provinces plus centrales, étant donné que Pharnakès (II) fait venir des onagres de Syrie[458] ; d'autre part, les satrapes de Daskyleion ont visiblement tenté d'importer des animaux pour

(Hdt. I 55 ; 76 ; 84 ; 91, 5-6). L'interprétation *a posteriori* d'Hérodote explique qu'il s'agissait d'une allusion à la nature « hybride » de Cyrus (mi-perse, mi-mède). Toutefois, étant donné que l'étymologie de Cyrus (vp. *Kûrûsh*) est encore présentement discutée, il ne serait pas impossible que l'oracle fasse référence, bien entendu *a posteriori*, à la similitude entre ces deux noms. Si le mot n'est pas attesté en vieux-perse, il est commun que les noms d'animaux se perpétuent sur des millénaires (p. ex. de nombreux noms d'animaux s'écrivent de façon identique en araméen impérial et en arabe contemporain, bien que la vocalisation soit différente). Par ailleurs, le roi sassanide Bahram V (420-438 ap. J.-C.) portait l'épithète *gûr*, en raison de son amour pour la chasse, ce qui nous indique une occurrence positive du terme « onagre » en relation avec un monarque iranien ; un élément qui n'exclurait donc pas la possibilité d'un nom issu de cet appellatif (qui plus est dans une société semi-nomade). Concernant l'étymologie de Cyrus, le médecin de Parysatis, Ctésias, (Ctés. F15 (51) ; F15a) fait remonter le nom « Cyrus » au soleil (*cf*. Lenfant (2004), p. 274-275).

[457] Arist. *His. des Anim.* VI 29, 5. (traduction de J. Barthélémy légèrement modifiée).

[458] Pourtant, les cadres exacts de l'envoi de ces mulets ne sont pas clairs. A-t-on procédé à une transaction commerciale, était-ce un don ou est-ce que ces mulets sont arrivés par un autre biais ?

agrémenter leur « paradis »[459]. Quand Aristote se réfère à « aujourd'hui » (νῦν), il ne peut guère parler de l'époque de Pharnakès (II), qui a vécu à la fin du V^e^ siècle av. J.-C. Entre-temps, Pharnabaze (II) avait succédé à Pharnakès (II), et Ariobarzanès à Pharnabaze (II), voire déjà Artabaze (II) à Ariobarzanès.

Or, Aristote, après avoir passé trois ans chez son beau-père Hermias, le tyran d'Atarnée[460], a longtemps séjourné à la cour de Philippe, pour servir de précepteur à son fils Alexandre[461], à partir de 343 av. J.-C.[462]. De plus, Artabaze (II) a été quelque temps en exil en Macédoine entre 352 et 342 av. J.-C.[463] et s'est lié de *xénia* avec le roi Philippe et accessoirement, de toute évidence, avec le jeune prince Alexandre[464]. Se pourrait-il que cette information provienne d'un entretien entre le philosophe et le satrape tombé en disgrâce ? Élien affirme en tout cas que Philippe aurait fourni à Aristote les ressources nécessaires afin d'acquérir ses compétences en zoologie et donc de produire son *Histoire des Animaux*[465]. Ceci porte à croire que la période de sa rédaction, du moins initiale, coïncide avec la période qu'Aristote a passée à la cour

---

[459] Cet élément appuie l'idée d'une volonté cosmétique dans le « paradis » perse en opposition à un simple domaine de chasse. Il peut être mis en parallèle avec la pratique de Cyrus le Jeune de planter lui-même les arbres dans son « paradis » à Sardes (Xén. *Econ.* IV 20-25) et avec les félicitations de Darius I^er^ envers Gadatas pour avoir transplanté des arbres de Transeuphratène en Anatolie (*SIG* I^3^ n°22) ; Pour une présentations du « paradis » comme marqueur du pouvoir satrapal (*cf.* Dusinberre (2013), p. 54-56).

[460] Diog. Laër. V 9 ; Hofstetter (1978), p. 79-81 : « Hermias ».

[461] Diog. Laër. V 4.

[462] Diog. Laër. V 10 précise qu'Aristote est arrivé en Macédoine « sous l'archontat de Pythodote » et durant « la deuxième année de la cent-neuvième Olympiade », qu'on date en 343-342 av. J.-C. Puis, Diogène Laërce précise qu'il s'est rendu à Athènes lors de la « deuxième année de la cent-onzième Olympiade », en 335-334. Cependant, l'auteur ne précise pas si Aristote est resté pendant tout ce temps à la cour de Philippe.

[463] Diod. XVI 52, 3 ; Walser (1984), p. 124 ; Hofstetter (1978), p. 125-126 : « Memnon » et p. 129-130 : « Mentor ».

[464] Curt. VI 5, 1-5.

[465] Élien *His. Var.* IV 19.

de Pella, où il a pu s'entretenir avec Artabaze (II) et son train ou, du moins, recueillir indirectement les propos rapportés par l'exilé perse.

Si tel était le cas et qu'Aristote tirait ses informations d'Artabaze (II), cette anecdote serait la preuve décisive d'une continuité familiale entre Pharnakès (II) et Artabaze (II). Le satrape exilé aurait eu tout à gagner à vanter les mérites de son grand-père et son zèle à perpétrer l'œuvre de celui-ci[466]. Grâce à cette clef de lecture, nous pouvons rapprocher ce passage d'un autre, bien plus célèbre qui fait apparaître Pharnabaze (II), le père d'Artabaze (II), dans un discours qu'il tient au roi Agésilas et aux délégués de Sparte.

> Ἃ δέ μοι ὁ πατὴρ καὶ οἰκήματα καλὰ καὶ παραδείσους καὶ δένδρων καὶ θηρίων μεστοὺς κατέλιπεν, ἐφ' οἷς ἡὐφραινόμην, ταῦτα πάντα ὁρῶ τὰ μὲν κατακεκομμένα τὰ δὲ κατακεκαυμένα.
> « Les belles demeures, les parcs remplis d'arbres et de gibier que m'a laissés mon père et qui faisaient mes délices, je vois tout cela complètement rasé ou brûlé. » (Xén. *Hell.* IV 1, 33)

Ce passage, que nous pourrions nommer « la complainte de Pharnabaze », nous montre à quel point le « paradis » était non seulement un symbole esthétique de la mise en place de l'ordre divin sur terre, mais aussi un marqueur de prestige

[466] Xén. *Écon.* V 20-25*:* Quand Cyrus le Jeune se vante à titre personnel d'avoir planté les arbres du paradis de Sardes, alors que de toute évidence, ils devaient déjà exister du le temps de Tissapherne, comme son implantation en Lydie est récente, il en tire un lustre personnel. Par ailleurs, ce passage montre la relation entre le pouvoir politique perse et le « paradis », un lieu ordonné par l'homme pour reproduire une esthétique divine sur terre. L'existence de « paradis » dans les cours satrapales est un indicateur de l'*imitatio regis* et de la volonté d'étendre l'ordre d'Ahura-Mazda à tout l'empire. Cette donnée explique l'aversion du dernier satrape achéménide de Daskyleion, Arsitès, à pratiquer la tactique de la « terre brûlée » pour freiner Alexandre, ainsi que l'indignation des autres satrapes faces à la proposition de Memnon (Diod. XVII 18, 2-4).

familial[467]. Un peu comme Pharnabaze (II) à Agésilas, Artabaze (II) a peut-être rapporté cette anecdote à Aristote et à la cour macédonienne, où il était en exil, pour mettre en avant son attachement aux valeurs des élites perses et son rattachement à une ancienne lignée. Si l'on peut être surpris qu'Artabaze (II) ait pu citer un nombre inférieur de mules à celles importées par son grand-père, Pharnakès (II) (elles seraient passées de neuf à trois), il ne faut pas oublier que le « paradis » de Daskyleion a été ravagé par Agésilas[468]. Compte tenu du passage d'Aristote, on peut penser que Xénophon inclut également les onagres dans le terme « gibier » (θηρίον). La comparaison de ces passages nous montre que le « paradis » perse n'est pas seulement un jardin, mais un espace ordonné dans lequel le satrape peut se livrer à la chasse tout en étant le garant de la perpétuation de l'équilibre de l'écosystème, qu'il cherche à préserver.

Nous pouvons conclure de l'analyse de ces passages que les Perses attachaient une certaine importance à faire valoir leur prestige personnel et familial, exprimé ici à plusieurs reprises par l'entretien du « paradis » et de ce qu'il comprenait, auprès de leurs partenaires grecs. Nous disposerions donc d'une clef de lecture concernant les relations entre Grecs et Perses et la perception des satrapes de Daskyleion dans le monde grec élargi. De plus, par rapport à notre volonté

[467] Nous connaissons par ailleurs la sensibilité des Achéménides pour la végétation, comme l'illustre l'anecdote rapportée par Élien au sujet de la passion de Xerxès Ier pour un platane (Él. *His. Var.* II 14), immortalisée par l'air de Haendel, *Ombra mai fù*, dans son *Serse*. Le Roi, fasciné par la beauté de l'arbre, l'aurait fait couvrir d'or et garder. Au IVe siècle av. J.-C., le Thébain Pélopidas aurait vu le « fameux » platane d'or lors de sa mission diplomatique auprès d'Artaxerxès II (Xén. *Hell*. VII 1, 38). Mais, il s'agit là d'un autre platane, un pur travail d'orfèvre, offert avec une vigne d'or, par le lydien Pythios, petit-fils de Crésus, à Darius Ier (Hdt. VII 27). Notons au passage que l'épisode de la cruauté de Xerxès envers le fils de Pythios, coupé en deux afin que l'armée puisse y passer au travers, fait écho à la clémence de Cyrus envers Crésus, l'ancien roi de Lydie. Ces deux épisodes rapportés par Hérodote doivent être lus conjointement et peuvent être un indicateur de la version peu crédible du pardon de Crésus et de l'intervention divine sur son bûcher (de laquelle Hérodote et ses sources semblent être à l'origine et qui ne s'accorde pas avec d'autres témoignages, comme celui de Ctésias).

[468] Xén. *Hell.* IV 1, 1 ; 1, 33.

d'examiner et de retracer les liens familiaux entre les Pharnacides, ces anecdotes, mises en perspective, nous confortent dans l'idée qu'il existait une filiation entre Pharnakès (II), Pharnabaze (II) et Artabaze (II) et que le paradis de Daskyleion constituait pour eux une marque du prestige de leur famille, dont ils n'ont pas hésité à faire part à certains de leurs interlocuteurs grecs.

2. La guerre du Péloponnèse

En 430 av. J.-C., les Péloponnésiens désirent entrer en pourparlers avec le Roi. Pour ce faire, ils passent, comme le rapporte Thucydide, par l'entremise du fils de Pharnabaze (I), Pharnakès (II)[469]. Le rôle de médiateur avec le monde grec attribué dans les faits aux satrapes des régions occidentales (tout particulièrement aux satrapes de Lydie et de Phrygie Hellespontique) pour le compte du Grand Roi est une constante que l'on peut repérer tout au long de la période de la domination perse. Il a pour conséquence de conférer un certain poids politique aux satrapes de Sardes et de Daskyleion, notamment par le développement de relations personnelles, et donc de réseaux de clientèles qui peuvent s'étendre sur plusieurs générations. Pharnakès (II) était donc déjà en 430 av. J.-C. vu comme un interlocuteur de choix par les Spartiates et leurs alliés[470]. Que se cachait-il derrière ces décisions officielles de la diplomatie ? Y avait-il des relations personnelles ? La suite des événements ne le rapporte pas. Cependant, il est crucial d'insister sur le fait que le satrape de Daskyleion était le rival naturel du satrape de Sardes dans la course au titre d'interlocuteur des Grecs pour le compte du Roi.

---

[469] Thuc. II 67 ; Coşkun (2005), p. 38-40 sur son mandat.

[470] Bien que nous ne disposions que de peu d'informations dans les sources grecques sur les satrapes de Daskyleion au V^e^ siècle av. J.-C., la place que prend Artabaze (I) dans les récits historiques comme son apparition déformée dans les *Acharniens* d'Aristophane indique que, du moins pour la sphère athénienne, on suivait l'évolution des nominations à Daskyleion. Cela devait être encore plus vrai dans les cités ioniennes, en raison de leur voisinage de la satrapie.

En effet, à la même époque, Pisouthnès était satrape de Lydie. Or, sa politique avait su aller à l'encontre des intérêts athéniens, notamment par le soutien militaire (de 700 hommes) aux insurgés de Samos en 440 av. J.-C., allant jusqu'à garder chez lui la garnison et les officiels athéniens capturés[471]. Cette prise de position du satrape avait comme objectif l'affaiblissement du rival athénien, par la création d'États clients lui servant à protéger les côtes anatoliennes. Il était impensable pour les Athéniens de s'adresser à cet ennemi pour espérer gagner à leur cause le Roi de Perse. Cependant, il leur restait un autre satrape situé plus au nord avec lequel ils pouvaient s'entendre.

Comme la Phrygie Hellespontique bordait les zones d'intérêt majeur pour Athènes, à savoir les détroits menant à la mer Noire et à ses ressources humaines et alimentaires, nous pouvons imaginer que les relations entre Athènes et le maître de Daskyleion ont dû être cordiales. D'un côté, Athènes devait souhaiter ménager ses propres ports, de l'autre le satrape devait vouloir éviter tout acte de piraterie de la part des maîtres de la mer. Il allait donc de soi que la cité de Sparte s'adresse tout d'abord à lui[472].

Cependant, ces négociations ne semblent pas avoir abouti à une alliance. D'ailleurs, le satrape Pharnakès (II) a été confronté directement à la brutalité de l'impérialisme athénien comme nous pouvons le voir dans la deuxième mention que fait Thucydide de sa personne. En effet, lorsque les Athéniens eurent expulsé les habitants de Délos, ces derniers cherchèrent refuge auprès de Pharnakès (II) en 422 av. J.-C.[473]. Ce dernier, pris visiblement de pitié, leur permit de s'installer à Adramyttion, siuée au nord du golfe de Lesbos.

Cette anecdote, riche en sens, nous montre un Perse dans le rôle d'arbitre d'un conflit grec : les plaignants viennent à lui, en espérant sa pitié. En dehors d'une vision irénique de la politique satrapale, Pharnakès (II) devait avoir des raisons plus

[471] Thuc. I 115 ; Diod. XII 27, 1-5.

[472] Thuc. II 67.

[473] Thuc. V 1 ; Hornblower (1991), p. 423-424.

concrètes de se laisser attendrir. En effet, ces Déliens lui livraient, en se soumettant à son autorité, un argument politique pour rallier des Grecs sous sa bannière hospitalière, mais également une force armée non négligeable. De plus, ces exilés devaient compter en leur sein des ressortissants des familles plus aisées, et donc probablement des hoplites qui, le cas échéant, pourraient venir gonfler l'armée régionale contre les attaques de leurs « cousins » athéniens d'outre-mer. Le choix de les assigner à résidence à Adramyttion n'est pas anodin. En effet, Adramyttion se situe en bordure de mer, en face de Lesbos, et aux limites méridionales de la satrapie de Daskyleion : une place forte idéale contre les incursions d'Athènes et des débordements du voisin lydien. Les délimitations entre la satrapie de Lydie et celle de Phrygie Hellespontique semblent avoir été assez mobiles. Par cette action, le satrape s'assurait un contrôle sur une zone contestée, ou qui allait l'être bientôt.

Il est intéressant de faire un bond en avant d'une décennie. En effet, alors qu'Adramyttion a été laissée aux Déliens par la volonté du satrape de Phrygie Hellespontique[474], le contrôle de cette zone semble être passé au satrape de Lydie durant la guerre du Péloponnèse. Thucydide rapporte, pour les événements de l'année 411 av. J.-C., que le Perse Arsakès, lieutenant de Tissapherne, aurait fait exécuter ces Déliens[475]. Cet acte aurait inquiété les habitants de la ville voisine d'Antandros, lesquels se seraient associés à des hoplites d'Abydos pour expulser la garnison perse de leur ville[476]. Il semble donc que la frontière entre la satrapie de Lydie et celle de Phrygie Hellespontique ait bougé, ne serait-ce que dans le dernier quart du V^e^ siècle. Nous devons en conclure que la frontière d'une satrapie

[474] Thuc. V 1.

[475] Thuc. VIII 108 ; Hornblower (1991), p. 423-424 propose que cet Arsakès ait changé de bord, servant d'abord Pharnakès (II), puis Tissapherne. Cette interprétation se fonde sur la conviction que l'assassinat des élites d'Adramytion par cet hyparque et la réinstauration par les Athéniens des Déliens sur leur île soient liés.

[476] Thuc. VIII 108.

dépendait en théorie du pouvoir central, mais que dans la pratique l'influence personnelle et les moyens d'un satrape pouvaient changer cela en sa faveur.

En ce qui concerne cet exemple ponctuel, nous ne pouvons dire quand ce glissement de frontières entre la Phrygie Hellespontique et la Lydie a eu lieu. Cependant, nous pouvons retracer l'hostilité que se vouaient les Pharnacides et le célèbre satrape Tissapherne. Cet épisode peut bien se révéler à l'origine de cette rivalité[477]. Les premières mentions de ce conflit se trouvent, toujours chez Thucydide, lorsque les satrapes anatoliens cherchent à gagner le soutien de Sparte contre Athènes[478].

3. Guerre avec Athènes et soutien à Sparte

Dans la troisième phase de la narration de la *Guerre du Péloponnèse*, dite la « guerre de Décélie », Thucydide montre plusieurs tentatives perses de nouer une alliance avec Sparte contre l'ennemi commun : Athènes. Bien que les satrapes perses aient disposé d'importants moyens financiers, ainsi que d'une armée satrapale non négligeable, ils ne possédaient pas les moyens effectifs pour combattre Athènes sur la mer et de frapper en plein coeur en envahissant l'Attique. De plus, une telle tentative aurait été perçue dans un monde grec officiellement unifié dans la Ligue de Délos pour contrer les ambitions perses comme une troisième guerre médique. Si les Rois voulaient certes récupérer les territoires ioniens, ils ne voulaient en aucun cas se retrouver dans une guerre totale. Il était donc du ressort des satrapes d'affaiblir la puissance athénienne afin de protéger leurs frontières et de poser les bases pour pouvoir « récupérer », de leur point de vue, la domination sur les cités ioniennes.

---

[477] Debord (1999), p. 25 : « Le satrape est incité à acquérir des territoires, mais cela se fait parfois au détriment du voisin (pensons par exemple à la pomme de discorde que représente l'Éolide pour les satrapes de Daskyleion et Sardes). ».

[478] Thuc. VIII 5-6.

Compte tenu de cette situation, il y a eu une véritable course diplomatique entre le satrape de Lydie, Tissapherne, et le satrape de Daskyleion, Pharnakès (II), représenté par ses fils. Si les faveurs lacédémoniennes se sont dans un premier temps tournées vers Tissapherne, face à l'incapacité de ce dernier à fournir régulièrement les fonds promis ainsi que l'assistance de la flotte phénicienne[479], les éphores de Sparte ont vite déchanté et ont reconsidéré l'offre de Pharnakès (II), plus modeste mais plus fiable. Ce tournant diplomatique a eu pour résultat d'intégrer Pharnabaze (II) dans le troisième traité entre Sparte et l'Empire achéménide, juré en 411 av. J.-C. [480].

Pharnabaze (II) commence sa carrière pendant la guerre du Péloponnèse[481]. Bien que les premières mentions à son égard laissent entendre qu'il était satrape de Daskyleion, par les mentions de « son gouvernement » et « sa cour »[482], il se peut que son père, Pharnakès (II), ait gardé une forme d'autorité sur la satrapie. En effet, lors du troisième traité conclu en 411 av. J.-C. entre Sparte et l'Empire perse, sont mentionnés du côté perse : « Tissapherne, Hiéraménès et les fils de Pharnakès » [483]. On s'explique mal pourquoi Pharnabaze (II) n'est pas nommé explicitement par son titre dans ce traité, mais est réduit à être le fils de son père. Notons que, dans ces trois traités, Tissapherne n'est pas non plus désigné par son titre de satrape de

[479] Aux dires de Thucydide, Tissapherne aurait, à plusieurs reprises, promis à Sparte que la cité obtiendrait le concours d'une importante flotte phénicienne dans son combat contre Athènes (Thuc. VIII 78 : « Au lieu de cela, on attendait la flotte phénicienne promise par Tissapherne, une flotte dont l'existence était toute nominale, et on risquait ainsi de se consumer dans l'inaction »).

[480] Thuc. VIII 58 ; Les trois traités entre Sparte et Darius II ont été conclus entre 412 et 411 av. J.-C. La particularité du troisième est que, contrairement aux deux premiers (Thuc. VIII 18 ; 37), Tissapherne n'est plus le seul représentant du Roi, mais il est assisté dans ce rôle par son frère Hiéraménès et par les « fils de Pharnakès ».

[481] Coşkun (2005), p. 41-52 sur sa carrière.

[482] Thuc. VIII 6, 1-2.

[483] Thuc VIII 58, 1 : ce traité spartano-perse parle des « fils de Pharnakès », probablement vu que Pharnabaze et son frère Bagaios y représentaient leur père. Les autres traités font uniquement référence à Pharnabaze.

Lydie. De même, le second traité englobe les « fils du Roi », comme représentants ; ce qui n'est plus le cas dans le troisième, pour lequel Hiéraménès et les « fils de Pharnakès » semblent avoir rempli ce rôle. Il en découle probablement que d'une part les satrapes occidentaux mentionnés dans ce traité n'étaient que vus comme des représentants du Roi (et qu'ils se dévêtaient donc de leur pompe satrapale) ; d'autre part, que la liste des fils de Pharnakès, présents au troisième traité, étant trop longue, les rédacteurs ont préféré se montrer succincts. Dans ce même ordre d'idées, il est important de relever que les représentants de Sparte ne sont également pas nommément cités.

Par la suite, Pharnabaze (II) sait s'imposer par son talent comme successeur à la satrapie. Il connaît une des carrières les plus longues et prestigieuses dans l'ensemble des dignitaires perses, à tel point qu'il finira ses jours en tant qu'homme de confiance du Roi Artaxerxès II, chargé de l'organisation d'affaires militaires de grande ampleur et de conseiller dans la gestion de l'Empire[484]. Ses nombreux liens personnels avec des Grecs, ainsi que des relations plus conflictuelles avec d'éminents personnages comme Alcibiade et Conon[485] lui ont valu une place importante dans les récits d'historiens.

4. Guerre avec Sparte et soutien à Athènes

Pharnabaze (II) parvient à se procurer le soutien naval de Sparte et à se débarrasser de l'occupation athénienne du Bosphore dans la troisième phase de la guerre du Péloponnèse (dite la « guerre de Décélie »). Habile politique, il parvient à rester dans l'ombre lorsque l'Empire est déchiré par le conflit entre les princes concurrents Artaxerxès II et Cyrus, alors même que son ennemi Tissapherne obtient les faveurs du Roi, en s'étant rallié au parti qui devait être vainqueur (celui

[484] Nep. *Dat.* 3

[485] Petit (1997), p. 133-146 ; Cagnazzi (2001), p. 75-76 ; Bouchet (2007), p. 241-246.

d'Artaxerxès II)[486]. Cependant, il sait profiter de la disgrâce imminente de Tissapherne pour se présenter en tant que sujet fidèle et fiable.

Alors que l'ancien allié lacédémonien se tourne progressivement contre l'Empire achéménide par son soutien officieux à Cyrus le Jeune dans son insurrection, et qu'il cherche à étendre, comme l'avait fait Athènes, son influence sur les cités ioniennes, Pharnabaze (II) parvient à résister aux expéditions spartiates sur son domaine entre 398 et 394 av. J.-C., en mêlant force et diplomatie, bien que son « paradis » à Daskyleion soit ravagé et que lui-même ne puisse même pas « trouver de quoi manger » sur son territoire et en soit réduit à devoir « ramasser, comme les bêtes, quelque bribe » de ce que les Spartiates lui ont laissé[487]. Ses qualités et ses appels au Roi finissent par convaincre ce dernier de lui confier, en 394 av. J.-C., une expédition punitive contre Sparte[488], qui résulte en une victoire navale nette à Cnide en faveur des Perses[489]. S'attachant l'ancien amiral athénien Conon, exilé à Chypre auprès du roi Évagoras[490], qu'il place sous sa tutelle[491], il sillonne l'Égée et pousse Sparte à revenir sur ses rêves de conquête en Asie Mineure et d'unification des Grecs sous la bannière de Lacédémone. Fort de ce succès il est rappelé en Perse avant 387 av J.-C. afin d'être chargé de la reconquête de l'Égypte[492]. Cependant ses efforts sont vains et il ne parvient pas à mater les Égyptiens.

---

[486] Ni Xénophon, ni Ctésias, ni même Diodore ne mentionnent une prise de position de Pharnabaze (II) en faveur d'un camp ou de l'autre. Lors du retour des « Dix-Mille » par la partie septentrionale de l'Anatolie, il semble avoir gardé sans encombres sa satrapie. Il semblerait que la Phrygie Hellespontique a eu un rôle trop important pour être dégarnie, même lors d'une crise aussi importante qu'une guerre civile.

[487] Xén. *Hell.* IV 1, 33.

[488] Xén. *Hell.* IV 8, 1-3.

[489] Xén. *Hell*. IV 3, 11-12 ; Diod. XIV 83, 4-7.

[490] Plut. *Artax.* 21, 1-6.

[491] Bouchet (2007), p. 231.

[492] Xén. *Hell.* V 1, 28 ; Bosworth (1995), p. 160. Le passage rapporté par Xénophon pose un certain nombre de problèmes. L'auteur mentionne la mission diplomatique d'Antialkidas, qui est

Cornelius Nepos affirme que Pharnabaze (II) devait participer à une nouvelle expédition contre l'Égypte avec Datamès et Tithraustès, mais qu'il fut par la suite rappelé auprès du Roi[493]. Isocrate lui, mentionne une expédition menée par « Abrokomas, Tithraustès et Pharnabaze[494] ». Ces données changent complètement la perception de cette campagne militaire. Or, la seule expédition en Égypte menée par Pharnabaze que nous puissions dater avec précision est celle qu'il mena avec Iphicrate entre 377 et 373 av J.-C.[495]. Faut-il, comme le croit P. Briant, voir dans l'expédition que le Roi avait confiée à Pharnabaze (II) et à Datamès une expédition antérieure, qu'il faudrait dater « dans les années 380 »[496], ou s'agit-il d'une expédition postérieure, qui a dû se dérouler entre 373 et 362 av. J.-C. (avant que Datamès ne se révolte)[497] ? Etant donné que le *Panégyrique* d'Isocrate, qui mentionne cette campagne en Égypte sous le commandement d'Abrokomas, de Tithraustès et de Pharnabaze (II), a été achevé en 380 av. J.-C., et qu'il est peu probable que Cornelius Nepos ait été au courant des noms des commandants d'une expédition perse qui n'a jamais eu lieu, qui plus est quand l'état major de cette expédition ressemble étrangement à celui mentionné par Isocrate, il nous faut conclure à une confusion de Cornelius Nepos. Le *terminus post quem* pour Pharnabaze resterait donc 373 av. J.-C et son sort incertain.

---

accompagné à Suse par le nouveau satrape de Phrygie Hellespontique Ariobarzanès en 387 av. J.-C. À ce moment, Xénophon explique l'absence de Pharnabaze (II) en précisant qu'il avait été appelé auprès du Roi auparavant. Cela est dû au fait que Xénophon résume à la fin de son livre IV l'action qui s'est déroulée sur cinq ans. Il est donc difficile de savoir exactement à quel moment Pharnabaze (II) a laissé la satrapie à Ariobarzanès et s'est rendu auprès du Roi pour en épouser la fille Apama (Plut. *Artax.* 27, 7).

493 Nep. *Dat*. 3.

494 Isoc. *Panég*. 140.

495 Diod. XV 29, 3-4 ; 41, 1-5 ; 42, 4 ; 43, 1-6.

496 Briant (1996), p. 671 ; Sekunda (1988), 40 : propose la tranche chronologique 384-380 av. J.-C.

497 Moysey (1975), p. 48 ; Seibt (1977) p. 85-87.

On ignore le sort de Pharnabaze (II) à partir de 373 av. J.-C. La dernière information datable le concernant est fournie par Diodore, qui précise qu'il eut à se plaindre de l'incapacité d'Iphicrate, employé à son service, en envoyant une ambassade à Athènes[498]. Pour N. V. Sekunda, qui accorde du crédit au témoignage de Cornelius Nepos, Pharnabaze (II) a été rappelé à la cour après son échec en Égypte en 373[499]. Le fait que Cornelius Nepos mentionne son rappel, plutôt qu'un châtiment lié à son échec, met à mal l'hypothèse de sa mort à la suite de cette campagne militaire[500]. Si nous partons du principe que Cornelius Nepos fait de nombreuses confusions, il se pourrait qu'il ait confondu deux expéditions : celle de Pharnabaze (II) accompagné de Tithraustès et d'Abrokomas et celle menée avec Iphicrate. Dans ce cas, il semble logique de croire que le second rappel de Pharnabaze (II) auprès du Roi soit advenu après son échec en Égypte en 373 av. J.-C., afin que Datamès puisse le remplacer[501]. On imagine que sa longue expérience politique et sa gestion de nombreuses crises diplomatiques avec les cités grecques, qui se sont conclues en une soumission informelle du monde égéen à la cour de Persépolis, avec la « Paix du Roi » en 387 av. J.-C.[502], ont poussé le Roi, qui était également son beau-père, à vouloir l'avoir auprès de lui. L'hypothèse d'une disgrâce doit être rejetée, étant donné que son fils supposé, Artabaze (II), issu d'une union

[498] Diod. XV 43, 6.

[499] Seibt (1977), p. 85 ; Sekunda (1988), p. 41.

[500] Cela rejette des affirmations semblables à celle de Moysey (1975), p. 23-24, selon lesquelles Pharnabaze (II) serait mort au cours de la campagne en Égypte.

[501] Osborne (1973), p. 539 note 111: pour une présentation des problèmes de datation de l'épisode rapporté par Cornelius Nepos.

[502] Dite aussi « Paix d'Antalkidas », d'après l'homme politique spartiate qui fut à l'origine de ce traité. Xénophon (Xén. *Hell.* V 1, 6) et surtout Plutarque (Plut. *Artax*. 22, 1-3) décrivent en détail cette tractation, bien qu'ils présentent ce personnage sous une lueur négative. Antalkidas a rencontré Artaxerxès II, lors de sa visite à la cour du Roi et lors d'un banquet, il a reçu de la main du Roi une couronne de fleurs trempée dans du parfum. L'anecdote est intéressante par le fait qu'elle décrit une relation personnelle entre un Grec et un Perse tout en montrant l'incompréhension de pratiques culturelles de la part d'Antalkidas, qui confond un geste politique avec un geste amical.

avec Apama[503], une princesse de la maison royale, est envoyé prendre son héritage en Phrygie Hellespontique, une fois sa majorité atteinte[504].

E. Ariobarzanès « philhellène[505] »

Alors que Pharnabaze (II) est rappelé auprès du Roi, entre 391 et 387 av. J.-C.[506], pour recevoir du Roi Artaxerxès II la main de sa fille, Apama, ainsi que, de toute évidence, pour préparer une campagne contre l'Égypte[507], la satrapie de Phrygie Hellespontique passe aux mains d'Ariobarzanès, comme nous l'apprenons de Xénophon[508]. Les origines et le parcours de ce personnage alimentent depuis des décennies la production scientifique. Il apparaît pour la première fois dans les *Helléniques* de Xénophon avec pour charge de raccompagner les ambassadeurs athéniens à Kios, en Mysie, en 405 av. J.-C.[509], pour le compte de Pharnabaze (II), pour qu'ils prennent la mer[510].

---

[503] Xén. *Hell.* V 1, 28 ; Plut. *Art.* 27, 4.

[504] Diod. XV 91, 2-6 ; Dém. *C. Arist.* 154 ; Weiskopf (1989), p. 54. *N.B.* : Hérodote rapporte que Darius à 20 ans n'avait pas encore l'âge de porter les armes (στρατευέσθαι ; Hdt. I 209, 2), contrairement à ce que nous savons de la société sassanide, dans laquelle la majorité s'obtenait à quinze ans par le biais de la cérémonie du *kustīg* qui conférait « au jeune son entière responsabilité légale » (*tuvānīg*) (Huyse (2005), p. 126). Peut-être, comme le suggère A. Jacquemin, faut-il envisager le terme στρατευέσθαι employé par Hérodote comme le fait de « partir en expédition hors des frontières », au pair des jeunes Athéniens employés dans les troupes de réserve, et le distinguer donc du simple fait de porter les armes.

[505] Bresson (2002), p. 42 : « Au demeurant, il est fascinant de constater à quel point les Pharnacides ont pu être proches de l'hellénisme... ».

[506] Bakır (1991), p. 82 date l'épisode en 388 av. J.-C.

[507] Brosius (1996), p. 76 ; Heckel (2009), p. 55 ; p. 296.

[508] Xén. *Hell.* V 1, 28.

[509] L'épisode est datable en 405, trois ans après l'arrivée de Cyrus en 408 av. J.-C. P. Chambry (note 29 p. 418) émet cependant des doutes quant à l'exactitude de la mention « trois ans ». Il se peut qu'il s'agisse d'une exagération et il faudrait plutôt lire « trois mois ». D'autre part, la date haute (405 av. J.-C.) n'est pas absurde, compte tenu du conflit qui existait entre les Athéniens et les Spartiates,

1. Appartenance aux Pharnacides ?

Si son père n'est jamais mentionné, Ariobarzanès succède à un Pharnacide, Pharnabaze (II) et précède dans la gestion de la satrapie de Phrygie Hellespontique le fils présumé de ce dernier, Artabaze (II), ce qui nous porte à croire qu'il a un lien avec cette famille. La recherche se divise avec force sur ce personnage[511] : les uns y voient un frère de Pharnabaze (II)[512], d'autres un fils[513] et certains y voient un membre d'une branche cadette des Pharnacides établie à Kios[514]. Bien que ces trois hypothèses soient défendables, compte tenu du matériel limité dont nous disposons, elles ne peuvent pas être toutes justes, en raison de leur incompatibilité et doivent en tout cas inciter à la retenue quant à des affirmations hâtives[515].

L'idée d'un rattachement à une branche cadette ayant comme apanage le siège de Kios (important par son accès à la mer et futur siège principal des dynastes bithyniens à l'époque hellénistique) se base sur les références géographiques du personnage et sur l'existence d'un fils, qui a causé sa perte : un certain Mithridatès[516]. Pour Bosworth, qui se fonde sur le récit contradictoire de Diodore, il y aurait eu deux Ariobarzanès contemporains : le satrape de Phrygie Hellespontique et

---

soutenus par les Perses. La décision de garder ces ambassadeurs en otage pendant la durée des hostilités ne semble pas improbable. Quoi qu'il en soit, l'épisode se situe sans doute entre 408 et 405 av. J.-C.

[510] Xén. *Hell.* I 4, 6-7 : Il s'agit d'Euryptolémos, de Dorothéos, de Mantitheos, de Philokydès et de Théogénès.

[511] Debord (1999), p. 98-100 pour un résumé des éléments probants et des positions.

[512] Beloch (1923), p. 146 ; Bresson (2002), p. 46-51 ; Maffre (2007), p. 239 : se rattache à l'hypothèse prudente de Beloch.

[513] Sekunda (1988), p. 178 ; Weiskopf (1989), p. 50, p. 53-54.

[514] Bosworth (1998), p. 157-159.

[515] Briant (1996), p. 662 : « Ariobarzanès…parent de Pharnabaze ».

[516] Xén. *Cyrop.* VII 8, 4 ; on impute à ce Mithridatès également le meurtre par trahison du rebelle Datamès (Nep. *Dat.* 10-11 ; Polyen. VII 29, 1 ; voir aussi l'allusion de Diod. XV 91, 7) ; Hdt. I 137 : sur la perception du meurtre des parents chez les Perses, jugé « inadmissible ».

l'hyparque de Kios et de Myrléia, situées aux confins de la Bithynie[517]. Pourtant, au vu de nos sources, ces deux personnages n'ont que difficilement pu coexister.

L'autre théorie, majoritaire, voit dans Ariobarzanès un frère illégitime de Pharnabaze (II), en argumentant avec légèreté que de toute façon Pharnabaze (II) avait un autre frère (Bagaios[518]), peu mentionné dans les sources et qu'il pourrait bien en avoir eu un autre et que la mention de Thucydide « les fils de Pharnakès » pour l'année 411 av. J.-C., lors du congrès entre les Perses et les Spartiates l'inclurait également. Cette dernière hypothèse se fonde sur un passage de Xénophon, qui affirme que le fils anonyme issu de Pharnabaze (II) et de Parapita, avec lequel le roi de Sparte Agésilas se serait lié de *xénia*, aurait été évincé après le départ de Pharnabaze (II) « par son frère »[519].

> [39] τούτων δὲ λεχθέντων διέλυσε τὴν σύνοδον. Καὶ ὁ μὲν Φαρνάβαζος ἀναβὰς ἐπὶ τὸν ἵππον ἀπῄει, ὁ δὲ ἐκ τῆς Παραπίτας υἱὸς αὐτοῦ, καλὸς ἔτι ὤν, ὑπολειφθεὶς καὶ προσδραμών, Ξένον σε, ἔφη, ὦ Ἀγησίλαε, ποιοῦμαι. Ἐγὼ δέ γε δέχομαι. Μέμνησό νυν, ἔφη. Καὶ εὐθὺς τὸ παλτόν (εἶχε δὲ καλόν) ἔδωκε τῷ Ἀγησιλάῳ. ὁ δὲ δεξάμενος, φάλαρα ἔχοντος περὶ τῷ ἵππῳ Ἰδαίου τοῦ γραφέως πάγκαλα,

[517] Boswoth (1998), p. 159 ; Stylianou (1998), p. 528-529 ; Debord (1999), p. 103 ; Il est clair que Diodore confond certains événements dans sa chronologie : Ariobarzanès de Kios aurait régné de 362 à 336 av. J.-C. (Diod. XVI 90, 2), pour être suivi de son fils Mithridatès de 336 jusqu'à 301 av. J.-C. (Diod. XX 111, 4). Pourtant, il semble que le Mithridatès, qui a causé la perte de son père Ariobarzanès, qui nous concerne ici, était hyparque de Kios et un contemporain de Cléarque, le tyran d'Héraclée entre 363 et 352 av. J.-C. (Polyen. II 30, 1-2 ; Diod. XV 81, 5 ; Diod. XVI 36, 3 ; Hofstetter (1978), p. 104-105). Dès lors, à condition de porter du crédit au témoignage de Diodore, il faut probablement décaler le mandat de cet Ariobarzanès de Kios de quelques années, à moins de considérer que le Mithridatès pharnacide a laissé sa place à Kios après le meurtre de son père et la trahison de Datamès.

[518] Schmitt (2002), p. 50.

[519] Xén. *Hell.* IV 1, 40 : « Ὡς δ' ἐν τῇ τοῦ Φαρναβάζου ἀποδημίᾳ ἀποστερῶν ἀδελφος τὴν ἀρχῆν φυγάδα ἐποίησε τὸν Παραπίτας υἱόν ».

περιελὼν ἀντέδωκεν αὐτῷ. Τότε μὲν οὖν ὁ παῖς ἀναπηδήσας ἐπὶ τὸν ἵππον μετεδίωκε τὸν πατέρα. [40] ὡς δ᾽ ἐν τῇ τοῦ Φαρναβάζου ἀποδημίᾳ ἀποστερῶν ἀδελφὸς τὴν ἀρχὴν φυγάδα ἐποίησε τὸν τῆς Παραπίτας υἱόν, τά τ᾽ ἄλλα ὁ Ἀγησίλαος ἐπεμελεῖτο αὐτοῦ, καὶ ἐρασθέντος αὐτοῦ τοῦ Εὐάλκους υἱέος Ἀθηναίου, πάντ᾽ ἐποίησεν ὅπως ἂν δι᾽ ἐκεῖνον ἐγκριθείη τὸ στάδιον ἐν Ὀλυμπίᾳ, μέγιστος ὢν τῶν παίδων.

« **39.** Cela dit, il mit fin à l'entrevue. Alors Pharnabaze monta à cheval et se retira ; mais le fils qu'il avait eu de Parapita et qui était encore un beau jeune homme, resta en arrière et courant à Agésilas : « Tu es mon hôte, Agésilas, s'écria-t-il, je te prend pour tel. — Et moi, j'accepte — Ne l'oublie donc pas, dit le jeune homme », et aussitôt il prend son javelot, il en avait un beau et le donne à Agésilas. Celui-ci le reçoit, et enlevant le magnifique caparaçon du cheval de son secrétaire Idaios, il le donne en échange au jeune homme, qui aussitôt sauta sur son cheval et courut après son père. **40.** Lorsque par la suite, un de ses frères, profitant de l'absence de Pharnabaze, l'eut dépouillé de son domaine et exilé le fils de Parapita, Agésilas l'entoura de soins et, comme le jeune homme s'était épris du fils d'Eualkès, un Athénien, il fit par égard pour lui tous ses efforts pour faire admettre à la course d'Olympie cet enfant qui était le plus grand de tous. »

(Xén. *Hell.* IV 1, 39-40)

Or, comme l'a remarqué entre autres P. Debord, cette tournure est ambiguë, étant donné qu'elle peut se référer aussi bien au frère de Pharnabaze (II) qu'au frère du fils de Parapita[520]. Cependant, le témoignage postérieur de Plutarque permet de trancher clairement ce problème.

[520] Debord (1999), p. 98. J. Beloch (1923), p. 146 ; souligne l'ambiguïté de la tournure de Xénophon, mais préfère y voir un frère de Pharnabaze (II) ; Bresson (2002), p. 46 ; Rappelons que le seul frère

Ἀπιόντος δὲ τοῦ Φαρναβάζου μετὰ τῶν φίλων, ὁ υἱος ὑπολειφθεὶς προσέδραμε τῷ Ἀγησιλάῳ καὶ μειδιῶν εἶπεν· ἐγώ σε ξένον, ὦ Ἀγησίλαε, ποιοῦμαι. Καὶ παλτον ἔχων ἐν τῇ χειρὶ δίδωσιν αὐτῷ. [2] Δεξάμενος οὖν ὁ Ἀγησίλαος καὶ ἡσθεὶς τῇ τε ὄψει καὶ τῇ φιλοφροσύνῃ τοῦ παιδός, ἐπεσκόπει τοὺς παρόντας, εἴ τις ἔχοι τι τοιῦτον οἷον ἀντιδοῦναι καλῷ καὶ γενναίῳ δῶρον. Ἰδὼν δὲ ἵππον Ἰδαίου τοῦ γραφέως κεκοσμημένον φαλάροις, ταχὺ ταῦτα περισπάσας τῷμειρακίῳ δίδωσι. [3] καί τὸ λοιπὸν οὐκ ἐπαύετο μεμνημένος, ἀλλὰ καί χρόνῳ περιϊόντι τὸν οἰκονἀποστερηθέντος αὐτοῦ καί φυγόντος ὑπὸ τῶν ἀδελφῶν εἰς Πελοποννησον, ἰσχυρῶς ἐπεμελεῖτο. Καὶ τι καὶ τῶν ἑρωτικῶν αὐτῷ συνέπραξεν.

« Comme Pharnabaze repartait avec ses amis, son fils resté en arrière, courut vers Agésilas et lui dit en souriant : « Agésilas, je fais de toi mon hôte », et lui offrit le javelot qu'il tenait à la main. **2.** Agésilas l'accepta, et, charmé de la figure et de la bonne grâce de l'enfant, il jeta les yeux sur les personnes présentes pour voir si l'une d'elles n'aurait pas un objet qu'il pût donner en retour au beau et généreux garçon. Apercevant le cheval de son secrétaire Idaeos paré de phalères, il s'empressa de les arracher

---

connu de Pharnabaze (II) est un certain Bagaios (Dat. *Alc.* 10 ; Xén. *Hell.* III 4, 13 : « *Βαγαῖον τὸν νόθον ἀδελφόν* »). Si le terme « frère » s'appliquait au frère de Pharnabaze (II), il devrait s'agir de ce Bagaios, sur la base de l'ordre et de la proximité des passages, ainsi que de la logique stylistique, étant donné que Xénophon n'aurait alors pas besoin de nommer un personnage, qu'il a déjà présenté peu auparavant (*cf.* Xén. *Hell.* IV 1, 40). Notons tout de même la proximité de ces deux passages. Or, personne ne prétend que Bagaios a pu remplacer Pharnabaze (II), étant donné qu'il est copieusement attesté et unanimement établi qu'Ariobarzanès succède à Pharnabaze (II) en tant que satrape de Phrygie Hellespontique. Néanmoins, sur des considérations purement stylistiques, on peut se demander si Bagaios n'a pas assuré un *interim*, avant qu'Ariobarzanès ne prenne le pouvoir et si la spoliation s'applique réellement à la satrapie dans son ensemble et non à un simple domaine privé… Par manque d'éléments, nous ne pouvons pas pousser cette question au-delà, mais il est important de la présenter.

pour les lui donner. **3.** Dans la suite il se souvint toujours de lui, et lorsque, plus tard, le jeune homme, chassé par ses frères de la maison paternelle, se fut réfugié à Lacédémone, il prit grand soin de lui et le servit même dans ses amours. » (Plut. *Agés*. 13, 1-3)

Dans sa *Vie d'Agésilas*, l'auteur, pourtant fidèle à la limite de la paraphrase au récit qu'en fait Xénophon, apporte une petite précision supplémentaire. Il parle non pas **du** mais **des** frères, en se référant au fils de Parapita, et non à Pharnabaze (II) [521]. Plutarque ayant eu à sa disposition des sources dont nous ne disposons pas, comme Ephore ou Théopompe (qui couvrent cette période), il semble raisonnable de croire que l'auteur a voulu corriger le double sens présent chez Xénophon, afin d'éviter tout risque de confusion[522]. Nous ne comprenons pas les objections d'Alain Bresson à ce sujet, quand il rejette la version de Plutarque, comme erronée[523].

---

[521] Plut. *Agés.* 13, 3 : φυγόντος ὑπὸ τῶν ἀδελφῶν. Il ne s'agit pas du seul ajout de Plutarque. Il est aussi le seul à préciser le nom de la fille d'Artaxerxès II, Apama, qu'épouse Pharnabaze (II) (Xén. *Hell.* V 1 28 ; Plut. *Artax.* 27, 7).

[522] Lenfant (2011), p. 295-298 ; Bresson (2002), p. 49-50 rejette avec force cette hypothèse, en se fondant sur le fait que Plutarque ne mentionne pas ses sources alternatives, comme c'est le cas pour sa vie d'*Artaxerxès* et d'*Eumène.* Pourtant, comme en témoignent les *Œuvres Morales* du même auteur, Plutarque avait connaissance de beaucoup d'anecdotes extraites d'autres ouvrages et il ne prend pas la peine de mentionner systématiquement ses sources.

[523] Bresson (2002), p. 46-51 ; Maffre (2007), p. 239. Notons que Bresson interprète un passage de Polyen (Polyen. VII 33, 2), concernant Artabaze (II) et les frères Oxythras et Dibiktos comme une indication sur leur lien de parenté (« ses frères »). L'analyse grammaticale de Bresson (p. 50) n'est pas vraiment convaincante à nos yeux étant donné qu'elle commente le style de Xénophon selon ce qu'il ne dit pas, d'autant plus qu'elle se place en contrepied de la prudence exprimée généralement à ce sujet par d'autres spécialistes (Beloch (1923), p. 146 ; Debord (1999), p. 98). De plus son interprétation du « groupe circonstanciel » (ἐν τῇ τοῦ Φαρναβάζου ἀποδημίᾳ) avec le sujet (ἀποστερῶν ἁδελφος) est trop déterministe (« n'aurait jamais permis de douter qu'ἀδελφός…désignât qui que ce soit d'autre que le frère de Pharnabaze »). Or, le génitif, avec lequel « Pharnabaze » est présenté, est directement associé à son « départ » ; « le frère » au nominatif peut aussi bien se reporter à ce groupe

Cependant, l'utilisation du pluriel chez Plutarque est gênante à première vue. En effet, quel(s) autre(s) frère(s) aurai(en)t privé le fils de Parapita de son héritage? Les sources laissent entendre qu'Artabaze (II) a remplacé Ariobarzanès à la tête de la Phrygie Hellespontique, mais il n'y a aucune mention d'autres descendants de Pharnabaze (II)[524]. Or, la recherche s'accorde à considérer Artabaze (II) comme le fils issu d'un mariage de Pharnabaze avec une princesse royale (Apama)[525]. Nous tenons donc l'explication de l'utilisation du pluriel chez Plutarque. Les frères du fils de Parapita ne se sont pas unis pour lui ôter son héritage, mais **ils se sont succédés**, sans qu'il puisse intégrer sa place « légitime », selon Xénophon, dans la succession[526]. En effet, Ariobarzanès est devenu satrape après Pharnabaze (II) et Artabaze (II) a été envoyé remplacer Ariobarzanès.

Etant donné qu'Ariobarzanès a remplacé Pharnabaze (II) à la charge de satrape de Daskyleion, pendant l'absence de celui-ci, nous pouvons conclure qu'Ariobarzanès était bien fils de Pharnabaze (II). Il se peut qu'il soit issu d'une

---

circonstanciel que débuter une proposition subordonnée. Dans les deux cas, Xénophon marque une ellipse pour éviter une redondance… L'argument grammatical s'avère donc circulaire.

[524] Diod. XV 91, 1-2.

[525] Plut. *Alex.* 21, 4 ; Plut. *Artax.* 27, 7 ; Weiskopf (1989), p. 53-54 ; Briant (1996), p. 681 ; Heckel (2009), p. 55. La Vie d'*Alexandre* de Plutarque nous apprend qu'Artabaze (II) était le fils d'une princesse royale, tandis que la Vie d'*Artaxerxès* nous renseigne sur le nom de la fille d'Artaxerxès II, Apama, qu'épousa Pharnabaze (II). Le rapprochement entre ces deux passages est le fait de la littérature secondaire.

[526] Les critères de Xénophon nous échappent, étant donné que la thèse du droit d'aînesse ne peut que difficilement s'appliquer ici. Si le fils de Parapita était encore un jeune homme en 395 av. J.-C. Ariobarzanès, à son opposé, avait déjà été chargé d'une mission en 405 av. J.-C. : reconduire les ambassadeurs athéniens « à la mer » (Xén. *Hell.* I 4, 7). Il est manifeste qu'Ariobarzanès était plus âgé que son demi-frère présumé. Notons également, qu'au moment où Xénophon a rédigé le passage concernant la spoliation du fils de Parapita (Xén. *Hell.* IV 1, 40), Artabaze (II) n'avait peut être pas encore affirmé son emprise sur la Phrygie Hellespontique. Plutarque peut donc se permettre une rétrospective plus large.

autre concubine que Parapita[527]. Il est en effet peu probable qu'il soit issu d'une union « légitime », car à l'époque de sa naissance, Pharnabaze (II) n'était pas encore marié, comme nous l'apprend le même Xénophon en racontant comment Pharnabaze (II) avait outragé son hyparque Spithridatès en voulant en prendre la fille pour concubine, alors que ce dernier s'attendait à ce qu'il l'épouse[528]. Or, si les notables perses étaient souvent entourés de concubines, ils avaient généralement une seule épouse[529].

Xénophon se montre partial en présentant la succession d'Ariobarzanès presque comme une prise de pouvoir, par laquelle il aurait évincé le frère. Cette lecture pose problème, surtout si l'on connaît l'habilité politique de Pharnabaze (II). En effet, alors qu'Ariobarzanès est mentionné pour ses attributions militaires déjà en 405 av. J.-C., lorsqu'il raccompagne les ambassadeurs athéniens à la mer, nos sources, y

---

[527] Xén. *Hell*. III 4, 13 : mentionne Bagaios, comme étant un « frère bâtard » *(nothos*), issu d'une relation extraconjugale entre Pharnakès (II) et probablement une de ses concubines.

[528] Xén. *Hell.* III 4, 10 ; Plut *Lys.* 24, 1 ; Xén. *Agés.* 3, 3

[529] Plut. *Mor*. 140 C ; 780 C ; Brosius (1996) p. 190-191 ; Carney (1996), p. 574 ; Ghită (2010), p. 121-122 : sur la distinction entre les épouses et les concubines. Cambyse ayant épousé ses sœurs est un cas exceptionnel (Hdt. III 31) et son règne s'est caractérisé par ses excès (comme le meurtre et la consommation de l'Apis sacré des Égyptiens ou encore l'ouverture de tombes), bien que nous puissions soupçonner nos sources, fortement teintées d'influences égyptiennes, de ne pas être foncièrement objectives à ce sujet. À l'inverse, les malheurs conjugaux d'un Artaxerxès II au début de son règne vont plutôt dans notre sens. S'il est vrai qu'il épouse ses filles, cela n'arrive qu'une fois que sa femme Statéira a été empoisonnée par Parysatis, la mère du Roi (Ctés. F29b (19, 1-10) ; Lenfant (2004), p. 161 : sur les motivations du meurtre). Sans vouloir nous aventurer sur le terrain glissant de la psychanalyse, il n'est pas impossible que cette situation lui ait causé un choc émotionnel qui ait pu le pousser à faire un transfert de ses sentiment amoureux à l'égard de son épouse, qui lui a été tragiquement ôtée dans la fleur de l'âge, sur ses filles. La sensibilité d'Artaxerxès II et son profond mal-être émotionnel apparaissent également dans l'histoire de l'ancienne concubine de Cyrus le Jeune, Aspasie, qui se rapproche du Roi, en deuil de son amant décédé, en se déguisant en homme pour faire sortir le Roi de sa torpeur (Él. *His. Var*. XII 1). Dans ce second cas de figure, à condition que cette anecdote soit véridique, l'hypothèse d'un transfert est bien plus explicite.

compris Xénophon, ignorent les activités du fils anonyme[530]. On peut imaginer que ce deuxième fils n'a pas eu de poids politique, peut-être en raison de son âge (assez jeune pour le rendre sympathique au Spartiate Agésilas au même titre que le jeune Mégabatès, le fils de Spithridatès[531])[532]. Dans ce cas, il convient de penser que Pharnabaze eût préféré charger de sa satrapie un homme expérimenté, plutôt qu'un jeune homme.

Notons au passage qu'un argument parfois avancé contre la proposition du lien de filiation entre Pharnabaze (II) et Ariobarzanès est celui de l'âge. Or, Xénophon dit que Pharnabaze (II) était plus âgé que le roi Agésilas, raison pour laquelle il est le premier à prendre la parole[533]. Comme nous connaissons l'âge d'Agésilas par d'autres biais[534], nous supposons qu'en 395/394 av. J.-C., Pharnabaze (II) avait probablement la cinquantaine. En admettant qu'Ariobarzanès avait l'âge de tenir Kios en 405 av. J.-C. et qu'il est mort de causes non naturelles en 364 av. J.-C., il a pu naître de Pharnabaze (II) quand celui-ci avait la vingtaine ou la trentaine.

Les prétentions à la satrapie du cadet pourraient s'expliquer par une argumentation basée sur le lignage[535]. Il est probable qu'Ariobarzanès ne soit pas issu d'une union matrimoniale, mais seulement d'une concubine que le satrape

---

530 Xén. *Hell.* I 3, 7 : Pharnabaze (II) les envoie chez Ariobarzanès, qui les reconduit à Kios.

531 Plut. *Agés.* 11, 2 ; Xén. *Agés.* 5, 4 ; Xén. *Hell.* IV 1, 28.

532 Bresson (2002), p. 40-41 démontre cela de façon convaincante en s'appuyant sur la comparaison des termes utilisés par Xénophon/Plutarque avec l'emploi générique de ces termes pour désigner des jeunes hommes n'ayant pas encore atteint la puberté : « Ce vocabulaire correspond tout à fait à ce que l'on trouve dans les acclamations pédérastiques pour les « enfants » en dessous de dix-huit ans ».

533 Xén. *Hell.* IV 1, 31.

534 Hofstetter (1978), p. 2-3 : Agésilas serait né en 444 av. J.-C, comme il est supposément mort à l'âge de 84 ans en 361/360 av. J.-C. (Plut. *Agés*. 40).

535 Il s'agirait de s'interroger sur les origines de cette Parapita, étant donné qu'il est rare qu'une femme soit mentionnée dans la généalogie, surtout chez Xénophon. Peut être était-elle issue d'une lignée plus prestigieuse que la mère d'Ariobarzanès ? Après tout, si Ariobarzanès est bien le fils de Pharnabaze (II), il a dû naître avant que son père ne devienne satrape de Daskyleion (Ariobarzanès apparaît pour la première fois en 408/405 av. J.-C.).

aurait fréquentée, sans qu'elle obtienne pour autant le statut d'épouse officielle. Cela livrerait une explication pour le silence des sources sur les origines d'Ariobarzanès. Par contre, cela ne nous en dit pas plus sur le statut de Parapita. Était-elle une épouse secondaire ou une concubine ? Ces questions nous préoccuperont ultérieurement dans la partie consacrée à la politique matrimoniale des satrapes de Daskyleion[536].

2. Liens avec le monde grec

Ariobarzanès semble avoir cultivé amplement les relations avec le monde grec pendant la période de son gouvernement en Phrygie Hellespontique. S'il est un acteur important de la politique étrangère de l'Empire achéménide, aussi bien en raison des événements historiques majeurs de la période qu'en raison de la longévité de son mandat (allant au plus tard de 387 aux environs de 364 av. J.-C.[537]), Xénophon se montre discret quant à ses agissements. Nous sommes portés à soupçonner une motivation liée aux sympathies personnelles de l'auteur des *Helléniques* et à son lien avec le protégé d'Agésilas, ce fils de Parapita visiblement privé de son héritage par Ariobarzanès. Pourtant, le satrape apparaît à plusieurs reprises dans des sources politiques, comme Démosthène et Isocrate, et dans des sources plus anecdotiques, comme Cornelius Nepos et Athénée. Cela nous permet de mieux estimer ce personnage et de nous rendre compte du poids politique qu'Ariobarzanès a pu avoir dans le monde égéen dans la première moitié du IV^e^ siècle av. J.-C.

Nous apprenons qu'il était engagé dans des liens de *xénia* avec un nombre relativement important de figures-clefs à Sparte comme à Athènes. Xénophon se limite à nous apprendre que l'homme d'État spartiate à l'origine de la fameuse « Paix du Roi » en 387, Antialkidas, avait pu se prévaloir de son lien de xénia avec le

---

536 **[***cf.* **III D.].**

537 Bosworth (1995), p. 160 ; Briant (1996), p. 681 : la date de 387 av. J.-C. correspond à la première mention d'Ariobarzanès comme satrape de Phrygie Hellespontique (Xén. *Hell*. V 1, 28).

nouveau maître de Phrygie Hellespontique, Ariobarzanès[538]. La formulation de Xénophon, « Ariobarzanès, dont il était l'hôte depuis longtemps », porte à croire que ce lien avait été établi bien avant la nomination du satrape. Nous sommes en mesure de supposer qu'Ariobarzanès avait pu se lier d'amitié avec de nombreuses figures politiques du monde grec dans la tranche chronologique allant de 407 à 387 av. J.-C. Cette indication est importante afin de percevoir la nature clientélaire et non purement formelle et diplomatique de ces relations interpersonnelles.

Or, Ariobarzanès semble s'être servi de ses relations personnelles afin de peser sur la politique aussi bien spartiate qu'athénienne. Durant la période qui voit monter le rayonnement de Thèbes, après la bataille de Leuctres en 371 av. J.-C., lors de laquelle la phalange spartiate est défaite par la stratégie d'Épaminondas, on assiste à des donations de blé de la part de certains satrapes et dynastes en faveur de la cité d'Athènes, victime d'une disette[539]. En réponse à cela, les Athéniens confèrent la citoyenneté à ces dirigeants. Si c'est le cas pour le « satrape » (ou hyparque) de Mysie, Orontès, comme nous l'apprend une inscription athénienne[540], c'est également le cas pour Ariobarzanès, ainsi que pour ses fils[541]. Il a pu s'agir là d'une politique perse visant à peser indirectement sur la politique d'une cité qui avait perdu de son influence, afin de la pousser à opter pour une politique étrangère favorable à l'Empire.

---

[538] Xén. *Hell.* V 1, 28.

[539] Avram (2014), p. 233-234 sur le transit du blé de mer Noire par Cyzique.

[540] IG II² 207 ; SEG 15.92, 21.261 : cette mention est problématique et a souvent été utilisée afin de reproduire le parcours d'Orontès après sa perte de la satrapie d'Arménie. Pourtant, la Mysie était du ressort de Pharnabaze (*cf*. Thuc. V 1 : donation par Pharnakès (II) d'Adramyttion aux Déliens exilés). Orontès était-il soumis aux satrapes de Daskyleion ou a-t-on procédé à une partition de la satrapie? Stylianou (1998) ; p. 530-533 présente ce problème en détail.

[541] Dém. *C. Arist*. 142.

Selon J. Hofstetter, le stratège athénien Timothée, fils de Conon, aurait été à l'origine de ce décret en faveur d'Ariobarzanès[542]. Ce Timothée entretenait en effet déjà auparavant des relations clientélaires avec le satrape[543]. Par ailleurs, Démosthène rapporte que l'entremise de Timothée avait été décisive pour conférer la citoyenneté à « Cléarque et à quelques autres[544] ». Nous savons que le Thrace Kotys avait également bénéficié du soutien de Timothée pour obtenir la citoyenneté athénienne[545].

Ces quatre figures se situent toutes géographiquement soit directement en Phrygie Hellespontique soit dans la zone d'influence du seigneur de Daskyleion, aux bouches du Pont et de son marché débouchant sur le grenier à blé scythe.

D'autres éléments portent à croire qu'Ariobarzanès était activement impliqué dans les affaires des cités grecques. En effet, nous apprenons par Athénée qu'Ariobarzanès organisait des banquets dans son palais[546]. Lors d'un de ces événements, il avait invité le lutteur Astyanax de Milet, qui, afin de démontrer sa force, décide de casser une des perles du fauteuil sur lequel il était assis[547]. D'une façon comparable, Arsakès, le lieutenant de Tissapherne, a fait éliminer les notables des Déliens lors de leur repas, alors qu'il « les avait attirés auprès de lui comme des

---

[542] Hofstetter (1978), p. 151 : il y évoque d'autres raisons préalables qui auraient motivé la cité à faire ce choix, comme le soutien que le lieutenant d'Ariobarzanès, Philiskos d'Abydos, avait donné au navarque Chabrias lors d'une opération près de Naxos en 378 av. J.-C. Ariobarzanès avait payé à ce moment la solde des mercenaires athéniens.

[543] Nep. *Tim.* I 3.

[544] Dém. *C. Lep.* 84 ; Bianco (2007), p. 47.

[545] Dém. *C. Arist.* 118.

[546] Kaptan (2010), p. 830-831 fait remarquer que Xénophon est plus intéressé par la description de la topographie que par celle de la résidence des satrapes de Daskyleion. Ogan (2007), p. 54-60 sur l'évolution architecturale du siège de Daskyleion au début de l'occupation achéménide.

[547] Athén. X 413 a-c : cette anecdote ne va pas sans rappeler le comportement direct du lutteur Timocréon de Rhodes auprès du Roi (Athén. X 416 a). Lors du banquet, il décide de « donner une raclée » à des Perses. Le lendemain, il en défie plusieurs en combat singulier.

amis et des alliés »[548]. Nous pouvons noter que le satrape était intéressé à nouer des relations de clientèle avec des Grecs, qu'ils aient ou non une fonction politique. Par ce fait, Ariobarzanès s'est fait l'émule du Grand Roi en imitant dans une plus modeste mesure les fastes de la cour de Suse. La pratique de faire goûter à des étrangers les fastes souvent caricaturés de la cour perse[549] lui permettait de marquer sa présence au sein de l'espace poliade et, par l'entremise de ses *xénoi*, de pratiquer l'ingérence dans les affaires internes des cités. Sa présence était physiquement implantée, du moins à Ilion, où il aurait voué une statue à son effigie dans le sanctuaire d'Athéna[550].

Il est important de remarquer qu'Ariobarzanès disposait de deux fidèles lieutenants grecs, Philiskos et Agauos d'Abydos. En effet, comme nous l'avons déjà mentionné ci-dessus, Démosthène mentionne que la cité d'Athènes a émis un décret[551] pour conférer la citoyenneté d'honneur au satrape et à ses trois fils, ainsi qu'à ses deux hyparques en remerciement pour son soutien à la cité par des dons de blé en temps de disette[552]. Il est apparent qu'il ne s'agissait par seulement de subordonnés, mais bien d'hommes de confiance du satrape, qui ont directement contribué au succès diplomatique d'Ariobarzanès. Démosthène se dit choqué par la façon dont l'hyparque Philiskos dirigeait les cités hellespontines de Sestos et d'Abydos avec l'aide de mercenaires[553]. Il peut sembler surprenant qu'un satrape ait

---

[548] Thuc. VIII 108. Sur l'attestation de ce procédé pour éliminer les ennemis, *cf.* l'élimination par Artaxerxès III de son oncle et d'une centaine de *personae non gratae* (Val. Max. IX 2(ext.), 7 ; Just. X 3, 1), ainsi que la mise à mort de notables égyptiens par le satrape Évaèsès (Ps.-Arist. II 2, 32).

[549] Athén. X 416 b : relate que le Perse Kantibaris, quand il était fatigué d'avoir trop mâché, se faisait verser la nourriture directement dans la bouche par ses serviteurs comme dans une outre inanimée.

[550] Diod. XVII 17, 6 ; dans l'imitation du Roi Xerxès, qui avait offert un taureau en sacrifice au sanctuaire d'Athéna d'Ilion (Hdt. VII 43 ; *cf.* Sancisi-Weerdenburg (2001), p. 336 ; Scheer (2003), p. 72).

[551] Ce décret devait avoir la forme de décrets honorifiques envers des dynastes et satrapes du Pont (*cf.* IG II^2 207 ; SEG 15.92 ; 21.261).

[552] Dém. *C. Arist.* 141 ; 202.

[553] Dém *C. Arist.* 141-142.

attribué des cités à un Grec, qui aurait été plus à même de se révolter qu'un hyparque perse, mais cette situation est, somme toute, assez commune[554]. Ce fait peut nous pousser à croire qu'au milieu du IVe siècle av. J.-C. s'était installée une période de détente et de rapprochement entre les Grecs et les Perses. Ces derniers avaient de plus en plus recours à des mercenaires grecs et sûrement était-il plus sage de confier le contrôle d'une cité à un homme nouveau, fidèle, qui serait plus à même de se débrouiller avec les réalités locales, plutôt qu'à un notable perse, qui serait plus vite jugé comme un élément étranger et hostile[555].

Ariobarzanès semble en effet avoir eu confiance en ses protégés, à tel point qu'il envoie ses deux collaborateurs Philiskos et Agauos d'Abydos, peut-être accompagnés d'un certain Diomédon de Cyzique[556], à Delphes en 368 av. J.-C. pour inciter les Grecs, notamment les Lacédémoniens et les Thébains, à cesser toute hostilité entre eux et à s'entendre dans la finalité d'instaurer une paix commune entre les cités rivales, garantie par l'Empire achéménide[557]. Cette première phase de négociations aboutit en 367 av. J.-C. au « Congrès de Suse », dans lequel le Roi Artaxerxès II se fait le garant de la paix entre les cités grecques et reconnaît l'hégémonie de Thèbes[558]. Pourtant, les décisions actées à cette occasion ne semblent pas avoir suscité un consensus et certains partenaires semblent s'être sentis lésés par l'issue de cette initiative diplomatique. Athènes et Sparte n'ont certainement pas apprécié le nouveau rôle que prenait Thèbes, qui plus est dans la validation de la

---

[554] Nep. *Tim*. 1, 3 : Ariobarzanès veut offrir Sestos et Krithotè à Timothée ; Nep. *Alc.* 9, 3 : Pharnabaze (II) aurait conféré Grynéion en « Phrygie » à Alcibiade (probablement en Éolide, *cf.* Diod. XVII 7, 9).

[555] Les fulgurantes carrières de Mentor et Memnon auprès des Rois Artaxerxès III, puis Darius III, sont abordées dans la partie concernant Artabaze (II).

[556] Hofstetter (1978), p. 51 : « Diomedon ». Ce dernier, envoyé par Artaxerxès II pour corrompre le chef thébain Epaminondas (Nep. *Epam*. 4 ; Ael. *His. Var.* V, 5), est probablement associé à cette expédition ; son origine cyzicéenne le plaçant dans la sphère d'influence d'Ariobarzanès.

[557] Xén. *Hell.* VII 1, 27 ; Diod. XV 70, 2.

[558] Moysey (1975), p. 60.

prédominance de cette cité par les Perses[559]. De plus, Ariobarzanès semble, déjà en 368 av. J.-C., avoir assuré ses arrières en vue d'une révolte étant donné qu'il se procure le service de 2000 mercenaires, qu'il laisse, selon Xénophon, aux Spartiates pour se défendre contre les Thébains[560]. Il est probable que les agents d'Ariobarzanès, Philiskos et Agauos, ont eu d'autres motivations hormis leur mission de fédérer les cités grecques derrière Sparte[561]. On imagine qu'Ariobarzanès a profité de cette mission diplomatique officielle pour renouer les liens avec ses clients grecs en Grèce balkanique, ainsi que de nouer de nouvelles relations avec des notables.

3. La révolte

Pourtant, alors que l'Empire achéménide semble s'engager sur une voie de stabilité et de prospérité, ayant enfin mis un frein aux poussées expansionnistes des cités grecques, par le soutien à Athènes[562], par la domestication de Sparte[563] et puis par la reconnaissance de l'hégémonie de Thèbes[564], ainsi qu'aux expéditions de déstabilisation engagées par elles, de nouveaux troubles d'ordre interne commencent à voir le jour. La plupart des satrapes occidentaux semblent

[559] Xén. *Hell.* VII 1, 37 : L'ambassadeur athénien Léon se serait exclamé : « Par Zeus, Athéniens, il est temps, je crois, que vous cherchiez un autre ami à la place du roi », Hostetter (1978, p. 114-115).

[560] Xén. *Hell.* VII 1, 27 ; Diod. XV 70, 2 ; Moysey (1975), p. 55-56.

[561] Moysey (1975), p. 64-66 : suppose que le Roi avait déjà à l'époque envisagé le remplacement d'Ariobarzanès, raison pour laquelle le satrape de Phrygie Hellespontique se prépare à la révolte.

[562] Xén. *Hell.* IV 8, 9 : En 393 av. J.-C. Conon fait reconstruire les « Longs Murs » athéniens avec l'argent du Roi.

[563] Xén. *Hell.* IV 8, 12 : Antalkidas reconnaît la suprématie du Roi sur les cités grecques d'Ionie en 393/392 av. J.-C. chez Tiribaze, à Sardes ; Diod. XIV 110 ; Plut *Art.* 21 ; Xén. *Hell.* V 1, 6 : en 387 av. J.-C., il se rend avec Tiribaze auprès du Roi pour négocier la fameuse « Paix du Roi » ou « Paix d'Antalkidas » ; *cf.* Hofstetter (1978), p. 15-16 ; p. 109-110.

[564] Xén. *Hell.* VII 1, 33-40 ; Plut. *Pelop*. 30 : en 367 av. J.-C. Pélopidas se rend à Suse. *N.B.* Les ambassades de Pélopidas et d'Isménias sont souvent confondues, alors qu'il s'agit manifestement de deux ambassades distinctes (*cf.* Lenfant (2011), p. 335-337).

mécontents de la gestion des affaires impériales et décident de s'affranchir de la tutelle du Roi pour mener à ce que la recherche a qualifié, sur la base du témoignage de Diodore de Sicile[565], de « grandes révoltes satrapiques ». Par manque de sources directes issues de l'Empire achéménide pour cette période, nous ne sommes pas en mesure d'établir les raisons qui ont poussé certains fidèles d'Artaxerxès II à se plaindre de sa façon de mener les affaires de l'Empire. Diodore, qui est notre source principale, rapporte l'événement dans un passage très bref, qui résume de façon particulièrement concise bon nombre d'épisodes survenus sur une tranche chronologique assez large et se garde d'explorer en profondeur les motifs et les déclencheurs de cette crise de l'Empire.

Le déclencheur principal de cette crise interne est la campagne de Datamès. Ce dernier mène des expéditions au nord de l'Anatolie autour d'Amisos, dans la zone du futur royaume du Pont, et il se taille progressivement un royaume en prenant ses distances du Roi. Victime de calomnies au sein de la cour, il se révolte ouvertement[566]. Au même moment, Orontès, l'ancien « satrape » d'Arménie limogé en Mysie[567], s'insurge également et se coalise avec Ariobarzanès. On a fait remarquer à plusieurs reprises que l'envoi d'Artabaze (II) (et d'Autophradatès) pour mater

[565] Diod. XV 90, 1-91, 1 ; Stylianou (1998), p. 522-547.

[566] Nep. *Dat*. 5.

[567] Briant (1996), p. 681-682 ; Klinkott (2005), p. 452-453 ; p. 472 ; Osborne (1973), p. 515-551: pour le traitement de la problématique autour de la carrière d'Orontès et de la mention « satrape de Mysie ». Il est peu probable que la satrapie de Mysie ait été créée *ad personam* pour un grand de l'Empire tombé en disgrâce après sa querelle avec Tiribaze (Diod. XV 11, 2), il semblerait plutôt qu'il a été hyparque de Mysie, un peu comme la proche de Pharnabaze (II), Mania, (Xén. *Hell.* III 1, 13 ; Klinkott (2005), p. 125-126), et donc soumis à l'autorité du satrape de Daskyleion. H. Klinkott propose de façon convaincante qu'Orontès n'a jamais été satrape d'Arménie, mais uniquement hyparque de Tiribaze, étant donné qu'il n'y a qu'une seule mention de sa qualité de satrape d'Arménie (Trog. Pomp. X ; *cf.* Briant (1996), p. 684-685). Ce fait expliquerait son inimitié pour Tiribaze et sa dénonciation de celui-ci auprès du Roi.

Datamès a été le déclencheur de la révolte d'Ariobarzanès[568]. Il est important de souligner que notre source la plus fiable pour les événements du IVe siècle av. J.-C, Xénophon, tait entièrement cette affaire, bien qu'il interrompe son récit en 362 av. J.-C., avec la bataille de Mantinée[569]. Nous devons donc nous fonder sur le témoignage de Diodore et de la biographie de *Datamès* de Cornelius Nepos, malgré la façon allusive et imprécise avec laquelle ils abordent la question. Artabaze (II) est envoyé, comme son homonyme plus d'un siècle auparavant, pour représenter les intérêts du Roi et remettre dans les rangs les élites locales. S'il est initialement envoyé afin de soumettre Datamès, on le retrouve en Phrygie Hellespontique quelques années plus tard en 356 av. J.-C.[570]. Cet élément, adjoint à la proximité onomastique au premier Pharnacide satrape de Daskyleion, a permis à la communauté scientifique de conclure majoritairement qu'il avait été envoyé par le Roi pour reprendre la satrapie de son père, Pharnabaze (II), et de remplacer Ariobarzanès. Ce dernier, lésé par sa destitution, aurait été ainsi poussé à la révolte. Mais nous y reviendrons plus tard.

Le célèbre passage des *Helléniques* de Xénophon mettant en scène la rencontre au sommet entre Pharnabaze (II) et Agésilas peut nous instruire au sujet des motivations d'Ariobarzanès, ainsi que sur son état d'esprit, si on le lit en tenant compte du moment de sa rédaction (après 362 av. J.-C.). Lors de l'émouvante tirade de Pharnabaze (II), l'auteur attribue de curieux propos à son personnage.

---

[568] Briant (1996), p. 681.

[569] Xén. *Cyrop*. VIII 8, 4 : dans sa postface, l'auteur déplore l'État « actuel » de l'Empire achéménide, au milieu du IVe siècle av. J.-C., au cours duquel les Perses auraient perdu leurs valeurs et il fait une curieuse allusion à la trahison de Mithridatès à l'encontre de son père, Ariobarzanès, qu'il fait crucifier à Suse d'après Harpokration. Cette anecdote se place clairement dans le contexte des « révoltes satrapiques » et est datable aux alentours de 364 av. J.-C. Cet élément nous indique que Xénophon était bien au courant des affaires de Phrygie Hellespontique, mais qu'il choisit volontairement de taire l'épisode de la révolte d'Ariobarzanès dans ses *Helléniques*.

[570] Diod. XVI 22, 1 ; La même année durant laquelle Artaxerxès III aurait décrété la suppression des contingents mercenaires des satrapes (*cf.* Seibt (1977), p. 90-92).

Οὐκοῦν, ἔφη ὁ Φαρνάβαζος, ἁπλῶς ὑμῖν ἀποκρίνωμαι ἅπερ ποιήσω ; Πρέπει γοῦν σοι. Ἐγὼ τοίνυν, ἔφη, ἐὰν βασιλεὺς ἄλλον μὲν στρατηγὸν πέμπῃ, ἐμὲ δὲ ὑπήκοον ἐκείνου τάττῃ, βουλήσομαι ὑμῖν καὶ φίλος καὶ σύμμαχος εἶναι · ἐὰν μέντοι μοι τὴν ἀρχὴν προστάττῃ, — τοιοῦτόν τι, ὡς ἔοικε, φιλοτιμία ἐστίν — εὖ χρὴ εἰδέναι ὅτι πολεμήσω ὑμῖν ὡς ἂν δύνωμαι ἄριστα.

« Faut-il donc, répondit Pharnabaze, vous répondre franchement ce que je compte faire ?— Cela sied à un homme tel que toi. — Eh bien, dit-il, si le roi envoie un autre général et me met sous ses ordres, je voudrai alors être votre ami et votre allié ; mais s'il me confie le commandement—tant est grand, paraît-il, le pouvoir de l'ambition— vous pouvez être sûrs que je ferai la guerre contre vous le mieux qu'il me sera possible. »

[Xén. *Hell.* IV 1, 37]

Ce passage, sorti de son contexte, convient admirablement pour illustrer l'état d'esprit d'Ariobarzanès apprenant son remplacement et sa destitution. « L'ambition » (*philotimia*) personnelle du satrape est un point clef pour comprendre la situation du satrape et les spécificités de cette charge : bien qu'un agent du Roi, il est aussi seigneur en son domaine, qui se transmet dans la famille[571]. Cet élément, fondé sur le ressentiment personnel d'Ariobarzanès, nous permet de mieux comprendre ses motivations pour se rebeller. Pour autant, il est important de souligner qu'il semble avoir joui du soutien des élites locales dans sa rébellion. La raison pour ce soutien se trouve peut-être dans la mention de la figure de proue qu'a tenu Orontès, qui, malgré sa faible position d'hyparque de « Mysie[572] », disposait d'un certain rayonnement par la noblesse de ses origines. On imagine que les élites locales perses ont accepté de suivre Ariobarzanès s'il agissait dans l'ombre d'un

[571] Briant (1996), p. 366 parle d'un « pacte dynastique ».

[572] Entendons Pergame et ses abords, et non la région de Mysie située autour de Kios.

Achéménide. Notons, que sa révolte n'a pu être étouffée que par la trahison de son fils Mithridatès[573] et par le manque d'engagement d'Orontès, qui s'est hâté de livrer ses alliés, ce qui nous laisse entendre à quel point son rôle hégémonique était une façade[574]. N'était-il pas avant tout un des hyparques soumis à Ariobarzanès ? Cependant, il ne pouvait pas seul faire face aux forces du Roi. Aidé de ses fidèles perses et hellènes, il se tourne vers les cités grecques.

Nous apprenons par Démosthène, par Xénophon et par Cornelius Nepos, qu'en 366 av. J.-C. le satrape insurgé a reçu le secours du roi Agésilas et du stratège athénien Timothée, fils de Conon[575]. S'il rémunère le premier en argent comptant, il donne au second les cités de Sestos[576] et de Krithotè, situées sur l'Hellespont[577]. Isocrate en 354/353 av. J.-C, puis Démosthène en 351/350 av. J.-C., rappellent les actions du stratège devant l'assemblée athénienne et louent son dévouement envers la cité, en présentant ce don, non pas comme un accaparement personnel, mais comme un enrichissement d'Athènes[578]. Les motivations de ce don accordé à Timothée de la part d'Ariobarzanès ne sont pas très clairement expliquées dans nos sources. Remarquons que le père supposé d'Ariobarzanès, Pharnabaze (II), avait mené une campagne maritime contre Sparte avec le soutien de l'amiral Conon entre 395 et 390 av. J.-C.[579] et qu'il était indirectement lié de *xénia* avec Agésilas, par l'intermédiaire du fils de Parapita[580]. Il est fort envisageable que Pharnabaze (II) et

---

[573] Diodore tait les trahisons d'Ariobarzanès et de Datamès. Or, Mithridatès a trahi aussi bien Datamès (Nep. *Dat.* 10-11), que son père Ariobarzanès (Xén. *Cyrop.* VIII 8, 4).

[574] Diod. XV 91, 1.

[575] Dém. *Rhod.* 9-10 ; Nep. *Tim.* 1 ; Xén. *Agés.* 2, 26.

[576] Umar (2003), p. 236-243.

[577] Hofstetter (1978), p. 186-187 : « Timotheos ».

[578] Un discours apologétique posthume bien fourni, bien qu'omettant de mentionner Ariobarzanès, est fait par l'orateur athénien Isocrate dans son *Antidosis* en 354/353 av. J.-C. en hommage à son ami Timothée (Isoc. *Ant.* 101-128).

[579] Xén. *Hell.* IV 3, 11- 8, 10.

[580] Xén. *Hell.* IV 1, 39-40.

Conon se soient liés de *xénia* lors de leur campagne militaire en Égée, et que celle-ci se soit répercutée sur leurs enfants respectifs, Ariobarzanès et Timothée. Dans ce cas, l'envoi de Timothée n'aurait pas été le fruit d'une pure décision des institutions poliades, mais bien plus motivé par sa relation personnelle avec le satrape, qui demandait le soutien d'Athènes. Nous savons que dans le cas de l'envoi d'ambassadeurs, on privilégiait des hommes disposant de contacts personnels avec les interlocuteurs étrangers. Ariobarzanès ou les proches de Timothée ont pu exercer des pressions afin que le choix du stratège envoyé se porte sur Timothée. Rappelons qu'Ariobarzanès avait envoyé en 368 av. J.-C. son agent Philiskos à Delphes. Il est fort probable que Philiskos est passé par Athènes et qu'il en a profité pour renforcer les soutiens des notables à l'encontre de son mandant. C'est justement à la demande de ce Philiskos d'Abydos, envoyé à Athènes en 366 av. J.-C, que Timothée est envoyé auprès d'Ariobarzanès.

Ariobarzanès reçoit également le soutien du roi de Sparte Agésilas[581], peut-être accompagné de ces 2 000 mercenaires que Philiskos d'Abydos avait enrôlés pour Sparte[582]. Agésilas et Timothée parviennent dans un premier temps à briser le siège autour d'Assos, située en face de Lesbos, et à repousser les troupes royales menées par Autophradatès et Mausole[583]. Puis, ils repoussent le dynaste bithynien Kotys à Sestos. C'est à cette occasion qu'Ariobarzanès offre cette place ainsi que celle de Krithotè à Timothée. La suite de la révolte d'Ariobarzanès est bien plus confuse. Il réapparaît chez Diodore, dans la liste des satrapes insurgés[584]. Il meurt peu après,

[581] Xén. *Agés.* 2, 26 ; Nep. *Tim.*1, 3 ; Polyen. VII 26 ; Moysey (1975), p. 64-65 : Agésilas a dû arriver en Asie pour soutenir Ariobarzanès, assiégé à Assos, dans le courrant de 366 av. J.-C.

[582] Xén. *Hell.* VII 1, 27 ; Diod. XV 70, 2 ; Moysey (1975), p. 55-56

[583] Stylianou (1998), p. 504-505 : Polyen VII 26 dit qu'Ariobarzanès était assiégé à Adramytion et non Assos.

[584] Diod. XV 90, 3.

victime de la trahison de son propre fils, Mithridatès, qui le livre au Roi et il finit crucifié à Suse aux alentours de 364 av. J.-C.[585].

F. Le « retour » d'Artabaze (II)

Artabaze (II) est envoyé par Artaxerxès II pour restaurer son influence dans les franges occidentales de l'Empire, peu avant son décès, probablement dès 364 av. J.-C.[586]. Si ce personnage occupe une grande place dans les sources antiques, on n'y mentionne jamais son père, ni son ascendance, à l'exception de Plutarque, qui fait des allusions aux origines royales de sa mère[587]. La littérature secondaire a depuis longtemps accepté qu'il s'agit indubitablement du fils de Pharnabaze (II) et de la princesse Apama, fille d'Artaxerxès II[588]. Pourtant, il est uniquement mentionné comme un « général » (*stratégos*) d'Artaxerxès II, chez Diodore[589]. Le rapprochement avec le Roi et son rattachement à la famille pharnacide n'est jamais explicite dans nos sources contemporaines aux événements.

1. Une restauration des Pharnacides

[585] Xén. *Cyrop.* VIII 8, 4. ; Arist. *Polit.* 5, 1312a ; Weiskopf (1989), p. 50 ; p. 53-54.

[586] La première mention faite par nos sources est Diodore (Diod. XV 91, 2), qui mentionne son arrivée en Cappadoce pour l'année 362-361 av. J.-C. Pour Weiskopf (1989), p. 54, il faut antédater l'envoi en 364 av. J.-C.

[587] Plutarque, en parlant de Barsinè, précise qu'elle était la fille d'Artabaze (II), lui-même « fils d'une fille du Roi » (Plut. *Alex*. 21, 4 ; *cf.* Carney (1996), p. 572).

[588] Nöldeke (1984), p. 294, *RE* (Judeich 1895), col. 1298-1300 ; Weiskopf (1989), p. 55 ; Briant (1996), p. 681 ; Heckel (2009), p. 55 sur la base de la comparaison des passages de Xénophon et de Plutarque (Xén. *Hell.* V 1, 28 ; Plut. *Artax.* 27, 7) et de la contextualisation de l'apparition d'Artabaze (II) en Phrygie Hellespontique (Diod. XV 90, 3 ; Nep. *Dat*. 7-8).

[589] Diod. XV 91, 2 ; Ce passage fait écho à Nep. *Dat.* 7-8 où c'est Autophradatès qui est le protagoniste des événements. Autophradatès est mentionné par Diodore comme étant le satrape de Lydie et erronément classé parmi les alliés du rebelle Orontès (Diod. XV 90, 3).

Dans la partie concernant Ariobarzanès, nous avons comparé un passage de Xénophon avec un passage de Plutarque, qui mentionnent respectivement le « frère » et les « frères », qui auraient lésé le fils de Parapita et de Pharnabaze (II) dans l'obtention de son héritage. Le problème du rattachement aux Pharnacides se pose également pour Artabaze (II). L'approche onomastique, avec le renvoi à Artabaze (I), est une autre piste qui accrédite la thèse du Pharnacide Artabaze (II). On peut pourtant s'étonner qu'aucune source, à l'exception de Plutarque, ne mentionne sa proximité dynastique au Roi Artaxerxès II, d'autant plus si l'on tient compte de la place prééminente que tient Artabaze (II) dans les sources décrivant la conquête d'Alexandre.

Artabaze (II) est également absent du récit de Xénophon, qui interrompt ses *Helléniques* en 362 av. J.-C., en manifestant le souhait que quelqu'un prenne la relève[590]. Il est surprenant que l'auteur, compte tenu de sa proximité du roi Agésilas et de son intérêt pour Pharnabaze (II), n'ait pas mentionné le retour d'Artabaze (II) vers sa terre ancestrale. Xénophon étant décédé vers 355 av. J.-C., il devait être au courant de la suite des événements, qu'il tait, tout comme les révoltes satrapiques (auxquelles il accorde une brève allusion à la fin de sa *Cyropédie*[591]).

Comme l'avait déjà remarqué Weiskopf en 1989[592], l'argument probant pour rattacher Artabaze (II) aux Pharnacides se trouve dans un décret honorifique athénien, IG II² 357[593], daté de 327/326 av. J.-C., dans lequel figure, en marge, le Rhodien Mentor, qui était devenu un proche du satrape avec son frère Memnon au milieu du IVe siècle av. J.-C.[594].

---

590 Xén. *Hell.* VII 5, 27.

591 Xén. *Cyrop.* VIII 8, 4.

592 Weiskopf (1989), p. 55.

593 **[***cf.* **IV. B. 3.].**

594 *IG* II² 356 ; *IG* II³ 1 361 ; *Tod* II n°199 ; Schwenk 58 ; Rhodes & Osborne 98 ; Lambert n°80 ; Ce décret pose un bon nombre de problèmes sur lesquels nous revenons en **[IV. B.3.]**.

[ἐπὶ Ἡγήμ]ονος ἄρχοντο[ς ἐ]-

[πὶ τῆς Ἱπ]ποθων[τί]δ[ος τ]ε̣[τά]-

[ρτης πρυ]τανεία[ς, ἧι Αὐτο]-

[κλῆς Φ]ανίου [Ἀχ]αρ[ν]ε[ὺς] ἐ[γ]-

[ραμμ]άτευεν· δευτ[έραι] φθ-

[ίν]οντος, ἕκτει [κ]α[ὶ ε]ἰ[κ]οσ-

[τῆ]ι τῆ[ς π]ρυτανεία[ς· ἐκ]κ[λ]-

[ησί]α κυρ<ί>α· τῶν προ[έ]δ[ρων ἐ]-

[πεψ]ήφιζεν …8….η..

…7… ἔδοξ[ε]ν [τῶι] δήμω-

[ι· ἐπειδ]ὴ Μ[έ]μνω[ν] τ..α…

..η..ε…7…β..ε̣ι..

……14……ε̣.σ…

..μ[….9…. π]ρέσβε..

..ο….9….ε̣λ.λως..

..ε…..13……ου..

…..12…..ε̣λκωι…

..τ….οι.ωνκ̣.ι ευπο.

..επι..5..στε..ι.λ..

…με….11…..σ…

..ι.οι….γ̣υς.λ..ο..

…ιλο̣..5..α̣τ.ο.ι.λ.

…αν περιτυ[γχ]άνηι [καὶ]

[πρ]ότερον οἱ π[ρ]όγονοι [Φα]-

[ρν]ά[β]αζος καὶ Ἀρ[τά]βαζο[ς]

[δι]ετέλουν τὸν δῆμον [τὸν]

[Ἀθ]ηναίων εὐεργετοῦν[τε]-

[ς κ]αὶ χρήσιμοι ὄντες ἐν [τ]-

[ο]ῖς πολέμοις τῶι δήμωι [κ]-

[αὶ] ὁ πατὴρ Θυμώνδου Μέ[ντ]-
[ω]ρ τοὺς ἐν Αἰγύπτωι στρ[α]-
[τ]ευομένους τῶν Ἑλλήνων
[ἔ]σωισεν, ὅτε ἦλω [Α]ἴγυπτ̣[ο]-
[ς] ὑπὸ Περσῶν· ἐπαινέσαι [μ]-
[ὲ]ν αὐτὸν καὶ στεφανῶσαι [χ]-
[ρ]υσῶι στε[φ]άν[ωι] ἀρετῆ̣-
ς ἕνεκα — — — — — — — — — — **[IG II² 356]**

« Sous l'archontat d'Hégémon, durant la […]ième prytanie exercée par la tribu Hippothontis, pour laquelle Autoclès fils [d'Autios] du dème d'Acharnes était secrétaire, l'avant-dernier jour du mois, le vingt-sizième jour de la prytanie, assemblée principale. Parmi les proèdres mettait aux voix, [il a plu au peuple :] Attendu que Memnon [onze lignes illisibles] et (attendu que) déjà ses ancêtres, Pharnabaze et Artabaze, n'ont cessé de se comporter en bienfaiteurs du peuple des Athéniens et d'être utiles au peuple lors des guerres ; attendu d'autre part que Mentor, le père de Thymondas, est venu au secours des Grecs qui combattaient en Égypte quand celle-ci fut prise par les Perses. Qu'on lui accorde l'éloge et qu'on le couronne d'une couronne d'or en raison de son mérite (aretè) […][595] »

Mentor (et par association Memnon) n'y sont en effet pas rattachés à leurs ancêtres grecs, mais à leur beau-frère (et beau-père) Artabaze (II)[596]. Il est assez hors du commun, compte tenu de notre vision hellénocentriste de la période, de voir de fiers Grecs préférer se rattacher à une famille « barbare », plutôt qu'à leurs illustres ancêtres, surtout dans le contexte d'un décret civique grec, même si la cité d'Athènes

[595] La traduction de P. Brun (2005), p. 155-156 a été légèrement modifiée.

[596] Voir aussi Dém. *C. Arist.* 157, qui les dit *kèdestai* d'Artabaze (II). Le terme *kèdestès* est généralement employé pour désigner « tout parent par alliance », ainsi que plus particulièrement un beau-frère ou un gendre (*Le grand Bailly* (éd. 2000), p. 1086).

a pu considérer Pharnabaze (II) comme un bienfaiteur, en raison de son action en Égée avec l'amiral Conon en 396-393 av. J.-C.[597]. On comprend aisément que la cité d'Athènes ait voulu les rattacher d'une façon ou d'une autre à Pharnabaze (II), mais cela n'explique pas pourquoi on ne mentionne pas leur père, absent également dans les sources littéraires. Or, si l'on admet qu'Artabaze (II) est bien le fils de Pharnabaze (II) et d'Apama, il n'est pas absurde de comprendre que même des Grecs aient préféré se rattacher à lui en raison de son lien avec la branche royale, plutôt qu'à leurs propres origines si elles étaient modestes. Dans ce même ordre d'idées, il est compréhensible que, quand le grand-père maternel jouissait de plus de prestige, l'ascendance paternelle pouvait être écartée. Il nous faut pourtant souligner le caractère interprétatif de ce lien familial.

Depuis M. Weiskopf, l'inscription rapportée ci-dessus est utilisée par certains historiens comme argument probant pour établir la filiation entre Pharnabaze (II) et Artabaze (II)[598]. En effet, les « ancêtres » (*progonoi*) des Rhodiens mentionnés dans l'inscription ne sont autres que Pharnabaze (II) et Artabaze (II). Or, si Artabaze apparaît assez clairement dans le texte (**Ar[..]bazos**), le nom « Pharnabaze » est une restitution vraisemblable de **[....]a[.]azos**.

Un autre problème mérite d'être mis en avant. L'apparition d'Artabaze (II) en Anatolie est uniquement attestée chez Diodore de Sicile, qui nous apprend qu'Artabaze (II) arriva en Cappadoce en tant que général du Roi pour mater Datamès[599]. Or, Cornelius Nepos nous fournit dans son *Datamès* une histoire très proche, mais qu'il attribue à Autophradatès[600]. Notons qu'Autophradatès n'apparaît

[597] Xén. *Hell.* IV 8, 9 ; Diod. XIV 85, 2 ; Hofstetter (1978), p. 106-111.

[598] Weiskopf (1989), p. 55 ; Klinkott (2005), p. 459.

[599] Diod. XV 91, 2-7

[600] Nep. *Dat.* 7-8.

dans la fin du livre XV de Diodore que dans la description des alliés d'Orontès et il y est dit satrape de Lydie, alors qu'Artabaze (II) n'est jamais mentionné chez Nepos[601].

Etant donné que toute la littérature scientifique mentionnant Artabaze (II) se fonde sur ce passage de Diodore[602], qu'elle le voie ou non comme un Pharnacide, il semble opportun d'approfondir la question. Les deux histoires sont proches à la limite de la paraphrase : le Roi envoie un général en Cappadoce, accompagné d'une grande armée, pour mater Datamès, tandis qu'un proche de ce dernier tente de passer à l'ennemi mais est pris en étau (chez Diodore c'est par son beau-père Mithrobarzanès, qui chez Nepos passe aux Pisidiens). La proximité des deux récits fait conclure qu'il s'agit du même épisode. C'est la conviction de S. Ruzicka[603].

Il propose la solution d'un double commandement, dirigé par Autophradatès, en raison de son âge et de son expérience martiale, et codirigé par Artabaze (II), envoyé en raison de son rang. Il faudrait désormais parler de l'expédition d'Autophradatès/Artabaze contre Datamès, que Ruzicka place en 367/366 av. J.-C. Cette proposition est très tentante, bien qu'il faille noter qu'elle ne tient pas compte d'une possible corruption de l'un des deux textes et de la présence d'Autophradatès dans la liste des rebelles menés par Orontès. Elle explique en tout cas l'épisode obscur de la mise en garde à vue d'Artabaze (II) par Autophradatès[604], qui n'est pas rapporté dans la partie que Diodore dédie aux affaires perses, entre la fin de son livre XV et le début de son livre XVI.

En admettant donc qu'Artabaze (II) soit bien le fils de Pharnabaze (II)[605], il en découle une situation particulièrement intéressante : Artabaze (II) est non seulement

---

[601] Autophradatès apparaît au début du Livre XV de Diodore lors d'une expédition codirigée avec Hécatomne pour mater le roi chypriote rebelle Évagoras.

[602] Stylianou (1998), p. 523.

[603] Ruzicka (2014), p. 129 : « *Despite the differently named commanders, Diodorus' and Nepos' accounts seem actually to involve the same enterprise* ».

[604] Dém. *C. Arist.* 155.

[605] Après tout le texte du décret honorifique athénien (IG II² 356) les présente tous deux comme des évergètes de la cité d'Athènes. Or, si nous ignorons la nature du soutien d'Artabaze (II) envers

l'héritier au poste de satrape de Phrygie Hellespontique, mais il est également directement confirmé par le Roi en personne[606]. Or, son frère (nous adopterons cette vue) Ariobarzanès tient les rênes du pouvoir et il a d'importantes relations clientélaires avec des figures politiques majeures de Sparte et d'Athènes. Ariobarzanès s'est révolté contre le Roi durant la première phase des « grandes révoltes satrapiques », probablement en raison de son remplacement par Artabaze (II). Artabaze (II), nous dit Diodore, est envoyé pour soumettre le rebelle Datamès, qui s'entendait avec Ariobarzanès[607]. On imagine bien les difficultés que le jeune satrape a dû connaître pour s'imposer surtout par rapport aux autres notables perses locaux, qui avaient suivi son frère pendant près de 20 ans.

Athènes, il est clair que Pharnabaze (II) a reçu cet hommage en raison de son action en Egée contre Sparte et en raison de son action commune avec l'Athénien Conon, qui a permis la reconstruction des « Longs murs » avec l'argent perse (Xén. *Hell.* IV 8, 9). On voit mal quel autre personnage de la période avec un nom similaire aurait pu mériter ces appellatifs élogieux. On en déduit que la reconstruction du nom lacunaire et l'identification avec Pharnabaze (II) sont légitimes, ce qui nous apporte la seule mention explicite des liens de père et fils entre Pharnabaze (II) et Artabaze (II).

[606] Comme Ariobarzanès avant lui (Bresson (2002), p. 50-51 cite Harpokration *s.v.* « Ariobarzanès » : Ἀριοβαρζάνης σατράπης Φρυγίας ἀποδειχθεὶς παρὰ Ἀρταξέρξου ἀπέστη).

[607] Diod. XV 91, 2-7; Nep. *Dat.* 7-8 ne mentionne que l'envoi d'Autophradatès en Cappadoce. Il est fort possible que les renseignements de Nepos soient inexacts à ce sujet : il dit qu'Ariobarzanès était satrape de « la Lydie, de l'Ionie et de toute la Phrygie ». Le *Datamès* de Nepos est caractérisé par une alternance de descriptions minutieuses, malgré un fil narratif fortement lacunaire et allusif.

2. Les « grandes révoltes » satrapiques

Cette situation explique l'apparition des deux frères rhodiens Mentor et Memnon aux côtés d'Artabaze (II). Ces « hommes nouveaux[608] » sont vite devenus son principal soutien, visiblement en opposition à l'aristocratie perse, traditionnellement jalouse de ses privilèges. Les seuls subordonnés perses d'Artabaze (II) connus sont « les » ou « ses » frères Oxythras et Dibiktos, auxquels il confie, à la fin des années 350 av. J.-C., le commandement des troupes mercenaires du Thébain Pamménès, duquel il se méfiait.[609]. On considère parfois, sans que ce ne soit pour autant clairement affirmé par nos sources, que le jeune satrape de Daskyleion leur aurait conféré l'hyparchie sur les cités de Skepsis, Kebren et Ilion[610].

Cependant, ce sont bien eux qui, avec l'aide du mercenaire Charidémos, entré à leur service en 362/361 av. J.-C., matent les insoumis en Phrygie Hellespontique. C'est probablement dans ce contexte et par leur action que l'ancien fidèle d'Ariobarzanès, Philiskos d'Abydos, qui tenait la cité de Lampsaque, est assassiné en 362/361 av. J.-C[611]. Bien que nous ne disposions d'aucune donnée directe sur cette situation, le choix politique d'Artabaze (II) d'engager les Rhodiens et surtout leur prépondérance dans les sources nous laisse deviner l'instabilité de la Phrygie Hellespontique durant cette période. Ces nouveaux hommes de main sont

---

[608] Auxquels s'ajoute peut-être le mercenaire athénien Athénodoros, honoré à Kios entre 360 et 352 av. J.-C. (*cf.* Hofstetter (1978), p. 35-36 ; Weiskopf (1989), p. 58)? Il est important de souligner que leurs origines sont inconnues. Cependant, il n'est pas exclu qu'ils aient appartenu à une ancienne famille de Rhodes, île qui s'était rapproché des Perses dès 490 av. J.-C., et qu'ils aient été contraints ou, du moins, encouragés à s'exiler lorsque l'île est passée sous le contrôle de Mausole, au milieu du IVe siècle av. J.-C. (*cf.* Triantafyllidis (2008), p. 359-360).

[609] Polyen. VII 33, 2 ; Hofstetter (1978), p. 140.

[610] Hofstetter (1978), p. 125, p. 130 ; Triantafyllidis (2008), p. 360 affirme que Mentor a été satrape d'Atarnée, en se fondant sur le livre XVI de Diodore, mais il s'agit d'une erreur, étant donné que la déposition d'Hermias n'a pas comporté sa substitution par Mentor.

[611] Dém. *C. Arist.* 142 ; Hofstetter (1978), p. 150-151 : « Philiskos ».

régulièrement présentés par nos sources comme étant occupés à soumettre des petits potentats locaux, qui s'étaient établis dans une cité ou un territoire, pendant une période de visible instabilité.

C'est le cas pour Charidémos, qui, bien qu'engagé initialement par les frères Rhodiens pour soumettre d'autres insoumis, abuse de sa position et fonde un potentat en Troade, en s'accaparant les cités tenues par Mentor et Memnon, Skepsis, Kebren et Ilion[612]. Il est renversé par Artabaze (II), probablement avant 359 av. J.-C., et le satrape lui donne un sauf-conduit pour se rendre en Thrace[613]. On suppose qu'à la suite de cela, Artabaze (II) a donné ces cités aux deux Rhodiens. Aux alentours de 360 av. J.-C., un certain Euboulos de Bithynie se rend également maître de cités d'Atarnée et d'Assos[614]. Ces cités se situaient dans la sphère d'influence du satrape de Phrygie Hellespontique[615]. Le fait qu'Euboulos ait pu garder son emprise pendant le gouvernement d'Artabaze (II), mais que son successeur, Hermias, ait été éliminé par Mentor en 342/341 av. J.-C., indique qu'il a été validé ou du moins toléré dans sa position par le satrape de Daskyleion[616]. Pourtant, alors qu'Artaxerxès II l'avait à l'origine envoyé pour soumettre Datamès et ses alliés, et qu'Artabaze (II) semble progressivement prendre en main sa satrapie, il se révolte à son tour au plus tard en 356 av. J.-C.

---

612 Dém. *C. Arist.* 154 ; Polyen. III 14.

613 Dém. *C. Arist*. 154-158 : probablement avec la promesse de se tailler un royaume en Chersonèse et de se tourner contre le Thrace Kotys. Pourtant, il apparaît dès 359 av. J.-C en Thrace au service de ce dernier (Ps.-Arist. II 2, 30), puis de son fils Kersobleptès., ce qui permet d'antédater cet épisode. Athènes lui confère la citoyenneté, en 357 av. J-C., afin de le remercier de son soutien envers la cité, en tant qu'agent de Kersobleptès (*cf.* Hofstetter 1978, p. 42-43 : « Charidemos »). Il réapparaît enfin dans les rangs de Darius III dès 335 av. J.-C.

614 Strab. XIII 610 ; Arist. *Polit.* II 1267a ; Hofstetter (1978), p. 65.

615 *Cf.* Ariobarzanès assiégé à Assos par Autophradatès et Mausole (Polyen. VII 26).

616 Ps.- Arist. II, 2, 28 ; Hofstetter (1978), p. 79-81 : « Hermias » est présenté comme un « *persischer Vassallentyrann* ».

Les motifs de cette révolte peuvent se trouver dans la passation du pouvoir royal d'Artaxerxès II à Artaxerxès III en 359/358 av. J.-C.[617] Artabaze (II), qui venait, semble-t-il, d'obtenir sa satrapie à la mort d'Ariobarzanès et une fois les autres mutins soumis, a dû éprouver de nombreuses difficultés à se faire accepter par les élites perses de Phrygie Hellespontique, comme le laisse entendre son recours à des lieutenants non perses. La période de troubles occasionnée par Datamès et Ariobarzanès, avait permis à certaines régions de se dissocier de l'influence perse. De plus, la région a dû souffrir des dernières années du conflit. On imagine qu'Artabaze (II) a eu des difficultés à garantir le prélèvement du tribut dans ces conditions. De plus, le nouveau Roi, Artaxerxès III, a dû procéder à un remaniement des postes à la cour centrale. Artabaze (II), le petit-fils présumé d'Artaxerxès II, n'a soit pas dû trouver grâce aux yeux de son oncle maternel, ou il s'est senti révolté par la façon dont ce dernier avait pris le pouvoir en évinçant ses frères, ainsi que par ses « purges » à l'encontre d'un bon nombre de notables[618]. Quelles qu'aient pu être ses raisons, l'état de nos sources ne nous permet que difficilement d'appréhender le déroulement de son mandat et les motivations de sa révolte[619].

Le récit de Diodore, qui constitue notre principal fil conducteur pour la période, s'avère confus. Alors qu'il énumère les satrapes révoltés et qu'il mentionne brièvement l'action d'Artabaze (II) à leur encontre, il tait tout de l'installation de ce dernier dans son nouveau siège satrapal. Après un hiatus, dû de toute évidence aux sources contradictoires et confuses de l'auteur, on retrouve Artabaze (II) en révolte contre le Roi[620]. Diodore nous apprend que le satrape avait demandé initialement un soutien militaire à Athènes, qui lui envoie Charès en 356 av. J.-C. Le récit lapidaire continue en mentionnant une victoire sur les armées royales, fortes de 70 000 hommes. Pourtant, Athènes se retire du conflit, parce qu'elle souhaite mettre fin à la

[617] Briant (1996) p. 685 ; p. 699-700 pour la datation et ses problèmes.

[618] Just. X 3, 1 ; Briant (1996), p. 796.

[619] Une hypothèse à ce sujet est proposée en partie **II.B.3**.

[620] Diod. XVI 22, 1.

guerre Sociale, qui la voit opposée à différentes cités initialement alliées, soutenues par les Perses. Dès lors, Artabaze (II) se tourne vers Thèbes, qui lui envoie Pamménès avec 5000 hommes. Diodore rapporte cet épisode pour l'année 353/352 av. J.-C., mais il s'agit visiblement d'une rétrospective des années précédentes[621]. Il remporte deux victoires contre les troupes royales, mais craignant une trahison, il fait mettre aux fers Pamménès[622]. À la même période, Charès capture Sestos et en massacre la population. Nos informations au sujet de sa révolte s'arrêtent là. A-t-il pu s'agir d'une opération militaire conjointe avec le satrape ? Quoi qu'il en soit, nous retrouvons Artabaze (II) en exil chez Philippe de Macédoine dès 352 av. J.-C.

3. Exil et réhabilitation

Malgré le soutien d'Athènes, puis de Thèbes et ses victoires sur l'armée royale, Artabaze (II) est contraint à l'exil en Macédoine, auprès du roi Philippe en 352 av. J.-C.[623]. Le choix de la destination de l'exil s'explique mal comme une décision improvisée. En effet, il est possible que les satrapes de Phrygie Hellespontique aient entretenu des relations avec les rois de Macédoine bien auparavant[624]. Si nous connaissons mal l'évolution des relations entre la royauté

[621] Diod. XVI 34, 1.

[622] Polyen. VII 33, 2.

[623] Heckel (2009), p. 55 : Mentor se serait réjoui de voir ses neveux, dont il a visiblement raté la naissance en raison de la durée de l'exil de son beau-frère et beau-père Artabaze (II). La date de 352 av. J.-C. est un postulat. L'exil a eu lieu après 356 av. J.-C., date à laquelle l'Athénien Charès prête assistance au satrape insurgé (Diod. XVI 22, 1), il est suivi du Thébain Pamménès (Diod. XVI 34, 1-2). La mention des vingt et un enfants d'Artabaze (II) peut être un critère pour affiner cette datation, malgré les problèmes qu'elle comporte. Notons que si Artabaze (II) est né aux alentours de 391-387 av. J.-C., il n'a que difficilement pu avoir tous ces enfants de la sœur de Mentor et de Memnon, entre 364 et 330 av. J.-C., malgré les affirmations de Diodore (Diod. XVI 52, 4) et de Quinte-Curce (Q. Curt. VI 5, 4).

[624] Comme c'était le cas pour les Hécatomnides de Carie et la cour de Philippe. En 336 av. J.-C., Ptolémée, fils de Lagos, Erigyos, Laomédon, Néarque et Harpale sont réprimandés et exilés pour

macédonienne et les satrapes perses, un témoignage d'Hérodote nous confirme que des liens personnels existaient bel et bien dans une certaine intensité, allant jusqu'aux relations matrimoniales[625]. Ce type de liens, bien que sporadiques et situés à une époque reculée, pour lesquels nous ne disposons malheureusement pas de témoignages directs au sujet de la situation en Phrygie Hellespontique au IVe siècle av. J.-C., nous permettent d'envisager avec prudence l'étendue de la sphère d'influence des satrapes de Daskyleion. Si nos sources sont muettes au sujet des relations entre les rois de Macédoine et les satrapes des provinces occidentales de l'Empire, il apparaît raisonnable de penser que les « Grands » de l'époque se soient côtoyés, ou du moins aient entretenu des relations diplomatiques, ne serait-ce que dans la perspective d'assurer une représentation de leur prestige et de se tenir au courant des évolutions politiques et leurs répercussions sur le commerce entre le Pont et l'Égée.

Alors qu'Artabaze (II) est en exil à la cour de Pella, en compagnie de sa famille y compris l'un de ses beaux-frères, Memnon, son autre beau-frère Mentor reste actif au sein de l'Empire achéménide. Au cours des campagnes contre l'Égypte, il trouve l'occasion de s'imposer comme un atout pour la couronne. Il s'illustre en facilitant la capture de Sidon en livrant la cité à l'armée royale[626] et se lie d'amitié avec un confident du Roi Artaxerxès III, Bagoas, en permettant la libération de ce dernier[627].

Une fois entré dans les bonnes grâces du Roi Artaxerxès III, qui le nomme commandant en chef (*karanos* ?) des districts côtiers d'Asie Mineure et le charge de

---

avoir conduit des négociations privées avec les dynastes de Carie, sans passer par Philippe (Arr. *Anab.* III 6, 5 ; Plut. *Alex.* 10, 4 ; Heckel (2009), p. 235).

[625] Hdt. V 21 : Gygée, la fille du roi Amyntas Ier, est mariée au Perse Boubarès, fils de Mégabaze (*cf.* Brosius (2010), p. 33 sur les implications d'un tel mariage et la fidélisation d'États clients).

[626] Diod. XVI 45, 1 ; P. Trog. *Prol*. 10.

[627] Diod. XVI 50, 4-6.

mater les insoumis[628], il parvient à faire grâcier son beau-frère Artabaze (II) et tout son train dans le courant de 342 av. J.-C.[629]. Il est important ici de souligner l'influence qu'a pu avoir la relation personnelle entre Mentor et le proche du Roi, Bagoas, dans l'ascension du Rhodien à ce poste de responsabilité. Pourtant la suite des événements ne nous renseigne pas sur la fonction qu'exerçait Artabaze (II) au sein de l'Empire après sa réinsertion dans les bonnes grâces du pouvoir perse. Il serait envisageable que son ancienne trahison, malgré le pardon royal, ait porté un frein à ses ambitions personnelles. Ainsi, lorsque qu'Alexandre fait traverser l'Hellespont à ses troupes au printemps 334 av. J.-C., Artabaze (II) ne figure pas dans la liste des satrapes des provinces occidentales, que nous fournissent Arrien et Diodore[630]. Un certain Arsitès[631] est alors satrape de Phrygie Hellespontique. Que s'est-il passé entre-temps?

On pourrait penser qu'Artabaze (II) est tombé en disgrâce, mais ce n'est pas le cas. D'une part, son autre beau-frère Memnon, devient le généralissime de l'armée achéménide, après la mort de Mentor, ce qui indique que la famille a bénéficié d'un certain lustre au sein de l'Empire ; d'autre part Artabaze (II) réapparaît parmi les derniers fidèles de Darius III. Il est difficile de croire que le lustre de la famille achéménide auprès d'Artaxerxès III et Darius III ne soit que le fait de Mentor et de sa relation avec l'éminence grise Bagoas, comme peut le laisser croire le récit de Diodore[632]. La fidélité d'Artabaze (II) envers le dernier Achéménide et la famille régnante ne s'explique pas tant par une dernière tentative de rentrer dans les grâces

[628] Diod. XVI 50, 7 ; 52, 1-2 ; Briant (1996), p. 1028 : le terme *karanos* est impropre et est le fait d'une imprécision terminologique visant à exalter Mentor au sein de la hiérarchie achéménide.

[629] Diod. XVI 52, 3-4 ; Hofstetter (1978), p. 125 « Memnon » ; p. 129 « Mentor ».

[630] Arr. *Anab.* I 12, 8 ; 16, 3 Diod XVII 19, 4.

[631] Bakır (1991), p. 82, croyait qu'il ne serait agi que d'un « assistant » du satrape (hyparque ?).

[632] Diod. XVI 42, 2 ; 47, 4 ; Briant (1996), p. 799-800 ; 1028 : « Mais c'est là une vue illusoire, créée une nouvelle fois par la partialité et par l'imprécision terminologique de la source de Diodore. Il paraît clair qu'en Grèce la place de Mentor dans la hiérarchie impériale a été déformée au même titre que celle de Memnon… ».

du pouvoir que par le rôle prééminent qu'il a dû prendre dans l'Empire, à un moment situé entre sa réhabilitation et sa réapparition aux côtés de Darius III, sur lequel nos sources sont muettes, ainsi que par la proximité de sa famille avec la branche royale[633]. En effet, il est dit par Quinte-Curce avoir été le dignitaire le plus important de l'Empire (« *principis purpuratorum*[634] ») et le plus vieil ami de Darius III (« *vetustissimus amicorum*[635] ») et une partie de sa famille, dont ses beaux-frères Mentor et Memnon, Thymondas (le fils de Mentor), mais surtout son propre fils Pharnabaze (III) ont bénéficié de commandements militaires relativement importants[636]. Artabaze (II) est proche de Darius III, mais ne possède, à notre connaissance, pas de territoire à administrer[637]. Ceci implique qu'il a obtenu une place prestigieuse de nature administrative à la cour, mais pas de satrapie. Les huit ans qui ont séparé son retour de l'exil en Macédoine de sa position centrale, auxquels s'ajoutent les carrières de Mentor et de Memnon au cours des règnes d'Artaxerxès III et de Darius III, lui ont laissé le temps de se reconstruire une place et un nom au cœur de l'Empire. Il est peu probable que sa carrière ait commencé

[633] Notons à ce sujet qu'un Pharnakès « qui était, lui, le frère de la femme de Darius [III] » (Arr. *Anab.* I 16, 3) périt à la bataille du Granique (voir aussi Diod. XVII 21, 3). Il est possible qu'il ait été un parent d'Artabaze (II), bien qu'il soit généralement considéré comme un membre de la noblesse cappadocienne et pontique (cf. Heckel (2009), p. 103 ; Berve (1967), Vol. II, p. 117).

[634] Q. Curt. III 13, 13 : Cette information superlative doit bien entendu être nuancée, étant donné que l'auteur vise à mettre en exergue un personnage central dans son récit, de par ses liens avec Alexandre le Grand. Pourtant, il s'agit bien d'une indication manifeste de la place d'importance que tenait Artabaze (II) au sein de la cour d'Ecbatane, probablement en tant que « ministre » ou autre haut dignitaire proche du cercle restreint de conseillers du Roi.

[635] Q. Curt. V 9, 1 : Il est possible que Darius III et Artabaze (II) se soient rapprochés durant le règne d'Artaxerxès III. Cependant, il est fort possible que le terme « ami », employé ici par Quinte-Curce ne désigne pas seulement une relation personnelle, mais un titre honorifique (*cf.* Briant (1996), p. 800-801 : sur les « amis du Roi » ou *syggénéis*). Pour ce qui est de l'emploi du superlatif (*cf. supra*).

[636] Arr. *Anab.* II 1, 3.

[637] Ceci n'exclut pas la possession de territoires desquels il a pu obtenir une rente, comme les fameux domaines de la Reine Parysatis en Babylonie (Xén. *Anab.* II 4, 27 ; Briant (1996), p. 650 ; 829).

seulement sous Darius III. Il faut y voir un long cheminement qui avait débuté dès la fin du règne d'Artaxerxès III.

Le petit-fils d'Artaxerxès II a donc bien progressivement réintégré, malgré sa rébellion, les hautes sphères de la pyramide du pouvoir, comme un proche du Roi[638]. Dès lors, pourquoi Artabaze (II) n'a-t-il pas été restauré dans sa qualité de satrape de Daskyleion? Compte tenu de nos conclusions précédentes, ainsi que du rôle crucial de Mentor dans l'Empire et de ses liens avec Bagoas, il est envisageable qu'Artabaze (II) se soit vu octroyer une position plus prestigieuse dans le cœur de l'Empire en raison de sa proximité dynastique avec le nouveau Roi, Darius III[639]. Le fait qu'Artabaze (II) n'ait pas été restauré sur son siège à Daskyleion laisse planer des doutes quant à l'existence d'un réel mandat d'Artabaze (II) en tant que satrape de Phrygie Hellespontique même avant son exil. Il est difficile de traiter de cette question étant donné que nous ne sommes pas renseignés sur l'identité de son successeur[640]. La seule chose certaine est que, entre 340 et 334 av. J.-C., un certain Arsitès est satrape de Daskyleion[641]. Il n'est pas possible de déterminer s'il était un Pharnacide et s'il a remplacé immédiatement Artabaze (II) ou si pendant cette décennie l'interim a été assuré par quelqu'un d'autre. Mais nous traiterons du cas d'Artabaze (II) dans la prochaine partie.

Au cours de cette deuxième partie, nous avons parcouru les mandats des Pharnacides, qui détenaient l'office de satrape de Daskyleion. Nous avons présenté brièvement leur parcours, mais surtout les éléments qui permettent de les relier entre eux. Si les conclusions auxquelles nous a mené notre raisonnement ne sont pas, pour la plupart, innovatrices, étant donné qu'elles se trouvent dans de nombreux

---

638 Arr. *Anab.* III 23, 7 : Le parallèle avec le destin de Pharnabaze (II) n'est pas anodin.

639 Diod. XVII 5, 5 : Darius III était le fils d'Oarsanès et petit-fils d'O(s)tanès, un frère d'Artaxerxès II.

640 Debord (1999), p. 104.

641 Diod. XVII 19, 4 ; Heckel (2009), p. 55-56 ; Weiskopf (1982), p. 83 ; Debord (1999), p. 104 : « Les origines du personnage ne sont pas connues, mais il est tentant avec M. N. Weiskopf d'en faire un « descendant de Pharnakès » (par la branche d'Ariobarzane ?) dans la mesure où l'usage de la transmission familiale paraît établi avec suffisamment de force pour qu'il n'y ait pas été dérogé ».

ouvrages d'histoire, l'intérêt de ce processus consiste à présenter les éléments sur lesquels se fondent habituellement les chercheurs qui ont traité de la question, mais aussi de rassembler ces questionnements d'ordre généalogique. Ainsi, tout en présentant et en argumentant notre point de vue, il est plus aisé de se faire une opinion sur les liens entre Ariobarzanès et Pharnabaze (II), de même que sur Pharnabaze (I) dont le mandat a parfois été remis en cause. Finalement, être certain qu'Artabaze (II) est bien un Pharnacide est un élément non négligeable pour appréhender l'histoire d'Alexandre, étant donné que les interprétations sur sa relation avec Barsinè, la fille d'Artabaze (II) peuvent être conditionnées par le parcours du père de celle-ci. Finalement, au cours de cette partie, nous avons effleuré des questions sur le *modus operandi* des satrapes pharnacides, propres à leur situation unique, au vu de nos sources. Il faut, désormais, s'intéresser de plus près à des thématiques communes aux satrapes pharnacides en Phrygie Hellespontique.

III. La politique satrapale des Pharnacides

Après avoir parcouru individuellement les différents mandats des satrapes pharnacides et avoir observé les détenteurs aux prises avec les circonstances politiques propres au contexte politique et militaire de l'époque à laquelle ils ont évolué, il est temps de tracer certaines similitudes entre les carrières de certains Pharnacides en examinant s'il s'agit de situations anodines ou si elles peuvent être rapprochées et expliquées. Ces parallèles remarqués peuvent servir d'objet d'étude indépendant et mener à l'établissement d'un modèle de gouvernance chez les satrapes achéménides, qui ont exercé leur fonction en Phrygie Hellespontique. Il est important de souligner leur appartenance à la même famille et la volonté de l'aristocratie perse d'assurer la durabilité de l'ordre et de s'établir dans une continuité aussi bien familiale que politique. À l'inverse de l'époque actuelle, marquée par le désir de réforme et la crainte de la stagnation, la société achéménide avait pour but la durabilité et l'immuabilité de l'ordre cosmique, comme le manifestent clairement le contenu textuel et la forme apportés aux inscriptions de Darius I^{er} et de son successeur Xerxès I^{er}, ainsi que l'épanouissement de l'Empire par des principes ordonnés incarnés par les structures palatiales et les jardins. Il s'agira donc non seulement de corroborer l'existence d'une conception de gouvernance propre aux élites perses, mais également de mettre en avant une idée du pouvoir propre aux Pharnacides, qui les distinguerait d'autres familles dirigeantes.

La difficulté de cette tâche, consistant à mettre en évidence les spécificités des satrapes de Phrygie Hellespontique, réside dans la rareté de modèles de comparaison et dans le fait que, souvent, des ouvrages ayant des thématiques plus vastes, se servent des exemples des satrapes pharnacides, plus présents dans nos sources, par leur proximité au monde grec, afin d'établir des modèles généraux. C'est pourquoi, il nous faut reprendre le dossier en abordant avec des questions précises le fonctionnement de leur administration.

La première spécificité des satrapes de Daskyleion consiste dans leur interaction avec des Grecs, dans une perspective externe, dans le cadre de la diplomatie, et dans une perspective interne, de par le fait que certaines cités

grecques étaient soumises à leur autorité. C'est pourquoi nous nous interrogerons sur leur rapport aux Grecs, en soulignant les constances et les divergences entre les différents satrapes que nous avons traités précédemment.

Le deuxième point abordé est celui du rapport à la cour centrale. En tant que satrapes situés aux frontières de l'Empire et parce que la satrapie de Phrygie Hellespontique a longtemps été aux mains des Pharnacides, bénéficiaient-ils d'un traitement de faveur ou, dans une moindre mesure, en quoi cela les distinguait-il de satrapies commandées par des satrapes dépourvus de revendications familiales ?

En troisième point, la composition de la satrapie par une multitude d'ethnies et de zones gouvernées selon des modèles différents nécessitait-elle une forme de gouvernement particulier ?

Finalement, nous nous interrogerons sur la politique matrimoniale des Pharnacides, étant donné que leur situation familiale s'entremêlait avec leur fonction de satrapes ; ainsi que sur les récurrences historiques entre les différents satrapes de Daskyleion, qui peuvent fournir des indices sur l'existence d'un modèle pharnacide de gouvernance et de conception de leur rôle.

A. Le rapport aux Grecs

Une constante « pharnacide » est liée à la localisation géographique de ces Perses du fait de leur rôle en tant que satrapes de Daskyleion : il s'agit de leur proximité forcée au monde gréco-égéen. Contrairement à la plupart des satrapes de l'Empire, ils n'ont guère pu se cantonner à l'exercice de tâches administratives et aux perceptions fiscales, mais ont été contraints de cultiver des relations diplomatiques avec un voisin non soumis à l'autorité royale afin de préserver l'intégrité du territoire qui leur était confié. Ainsi, de même que leur voisin lydien, ils ont dû s'intéresser à la culture et à la mentalité grecque, ce qui explique leur rôle prééminent dans les sources grecques. Or, si le siège de Sardes a régulièrement

changé de satrape et qu'aucune famille n'a pu s'y installer durablement[642], il en est allé différemment pour Daskyleion.

1. Défense des frontières

Une des préoccupations majeures et récurrentes des satrapes de Phrygie Hellespontique a bien été la défense des frontières, comme l'illustre la réaction de Pharnabaze (II), rapportée par les soins de Xénophon, face à l'expansion du Spartiate Derkylidas en Éolide[643]. Zone naturelle de contact bordant la mer et contrôlant les détroits menant aux richesses du Pont, la Phrygie Hellespontique et ses ports ont été un objet de convoitise, ainsi que la porte sublime conduisant à l'Anatolie et à l'ensemble de l'Empire, comme l'ont démontré les expéditions de Philippe de Macédoine et celle de son fils Alexandre le Grand[644].

La Phrygie Hellespontique dispose donc d'une fonction naturelle à vocation défensive, qui surpasse celle des autres satrapies intérieures. La nature de ce territoire implique des responsabilités additionnelles auxquelles doivent faire face ses dirigeants. Il n'est pas anodin de constater que de nombreux Pharnacides ont exercé des commandements militaires majeurs, étant donc non seulement à la tête de leurs contingents, mais commandant une force composite de plusieurs origines. Rappelons le rôle d'Artabaze (I) dans la seconde guerre médique[645], puis dans la soumission de l'Égypte et de Chypre[646], où voulaient s'installer les Athéniens, suivi de celui de Pharnabaze (II) dans la « libération » des cités grecques de l'emprise de

---

642 Klinkott (2005), p. 469-470 : « *Mit der Ermordung des Tissaphernes wurde die Kette der königlichen Verwandten unterbrochen, die traditionell diesen Verwaltungsbereich übernahmen. Seitdem folgte eine Reihe auffallend schnell wechselnder Satrapen, die ohne dynastisches Prinzip die Verwaltung bis zur Eroberung Alexanders führten* ».

643 Xén. *Hell.* III 2, 1 : « Pharnabaze, pensant que l'Éolide était devenue une base d'opérations contre la Phrygie, sa résidence, se déclara pour une trêve ».

644 Nep. *De Regibus* 2.

645 Hdt. VII 66 ; VIII 126-129 ; IX 41-42 ; 58 ; 66-70 ; 77 ; 89 ; Diod. XI 31, 3 ; 33, 1

646 Diod. XI 74, 6 ; 75, 1 ; 77, 4-5.

Sparte[647], après la guerre du Péloponnèse, puis dans la tentative de mater l'Égypte[648], et finalement celui d'Artabaze (II) aussi bien dans l'idée de destituer Ariobarzanès et Datamès[649], que plus tard dans son rôle majeur lors de la guerre de repli menée contre les Macédoniens après la cuisante défaite de Gaugamèles[650].

Pourtant, indépendamment du rôle personnel de ces satrapes, choisis de toute évidence en raison de leurs mérites personnels et ancestraux, les maîtres de Daskyleion devaient se donner les moyens de défendre leur territoire. Ce fait pose problème en raison de l'insuffisance des sources à notre disposition. On imagine que la Phrygie Hellespontique devait être munie d'une organisation efficace permettant de lever instamment des troupes, ce qui suppose une structure de communication et de mobilisation avancée. Xénophon fait mention dans la partie finale de son *Anabase* de la prise d'une place forte près de Pergame, en Mysie, une région traditionnellement rattachée à la Phrygie Hellespontique[651], tenue par un hyparque disposant de ses propres ressources, Asidatès[652], que l'Athénien avait fait assiéger avec six cents de ses hommes, et il signale l'existence de moyens de communication pour prévenir son voisin, Itaménès, qui ne tarde pas à venir à sa rescousse : il

[647] Xén. *Hell.* IV 8, 7-10 ; Diod. XIV 85, 2-3 ; Nep. *Con.* 4.

[648] Diod. XV 29, 3-4 ; 41, 1-5 ; 42, 4 ; 43, 1-6.

[649] Diod. XV 91, 2 ; XVI 22, 1 ; Plut. *Artax.* 22, 6-7.

[650] Arr. *Anab.* III 23, 7 ; Q. Curt. V 9, 1 ; 12-13 ; V 12, 7-8 ; VI 5, 2-6.

[651] Klinkott (2005), p. 472-473 : Les satrapes de Phrygie Hellespontiques sont parfois dits satrapes de Mysie. Ce n'est que dans le cas d'Orontès, l'ancien satrape d'Arménie à la tête des satrapes insurgés dans les « grandes révoltes satrapiques », que la région est dissociée d'un autre ensemble. Ceci a poussé divers auteurs à s'interroger sur la réalité de sa nomination et sur l'usage impropre de « satrape », qu'on devrait lire ici « hyparque ».Il faut souligner que la « Mysie » n'est pas une entité définie, mais une zone aux contours flous, qui n'a pu être rattachée uniformément à une structure préfectorale. Il s'agit d'une désignation fondée sur le peuplement d'une zone géographique aux contours variables associée à la présence de Mysiens. *Cf.* Briant (1996), p. 661-662.

[652] Schmitt (2002), p. 91-94.

mentionne des signaux de feu[653]. L'auteur décrit la place forte comme une tour « haute et grande, munie de créneaux et de défenseurs nombreux et courageux[654] » et précise que les « Dix-Mille » ont débuté le siège à minuit et que ce n'est qu'aux premières lueurs de l'aube qu'ils sont parvenus à faire une brèche dans les murs, dont l'épaisseur était de « huit briques de terre[655] ».

Ce passage représente une source formidable et unique pour concevoir le système défensif de Phrygie Hellespontique, bien qu'il ne soit pas clair si cette région précise était du ressort de Sardes ou de Daskyleion[656]. Pourtant cet exemple s'avère éclairant pour ce qui nous concerne. Non seulement la satrapie est partitionnée en ensembles défensifs autonomes, pourvus d'une garnison permanente, mais en plus ces ensembles collaborent entre eux. Frédéric Maffre a établi une liste de 24 forteresses, qu'il a identifiées comme partie intégrante d'un réseau castral perse en Phrygie Hellespontique[657]. Notons qu'en l'espace de quelques heures, l'hyparque assiégé a reçu un soutien de son voisin. De plus, la composition des contingents, rapportée par Xénophon, est tout particulièrement digne d'être relevée : il mentionne dans la garnison perse d'Itaménès venue de Comania[658] « des hoplites assyriens, des cavaliers hyrcaniens à la solde du Roi au nombre d'environ

---

[653] Xén. *Anab*. VII 8, 9-19 : on ignore où se trouve exactement cette tour, mais le récit de Xénophon permet de la placer à moins de six heures de marche de Pergame, dans la plaine du Caïque. Notons que cette expédition s'est faite à la demande de Hellas, dynaste de Pergame et mère de Gongylos (III) et de Gorgion. Cette famille fait remonter son ascendance à Gongylos (I) d'Érétrie, qui reçut les places de Gambréion, Palaigambréion, Myrina et Grynéion de la main de Xerxès Ier (Xén. *Hell.* II 1, 6 ; *cf*. Hofstetter (1978), p. 70-71). *N.B.* : il ne s'agit probablement pas de la Grynéion donnée par Pharnabaze (II) à Alcibiade, située en Éolide (Diod. XVII 7, 9).

[654] Xén. *Anab.* VII 8, 13.

[655] Xén. *Anab.* VII 8, 14.

[656] Sekunda (1988), p. 181.

[657] Maffre (2007), p. 236-237.

[658] Le lieu-dit ne peut pas être situé avec précision.

[quatre-vingts], puis environ huit cents peltastes[659] ». Il ne s'agit donc pas que de conscrits locaux, mais bien de mercenaires (*misthophoroi*) touchant une solde probablement en nature[660], qui ne sont pas originaires de Phrygie Hellespontique. À cela viennent s'ajouter d'autres, qui « viennent de Parthénion, d'autres d'Apollonia et des villes les plus proches, avec de la cavalerie ». Ces derniers comptent probablement dans leurs rangs des Grecs, fait que Xénophon ne précise pas.

En résumé, la structure militaire perse est à même de mobiliser en l'espace de quelques heures un bon millier de combattants depuis au moins trois centres périphériques dans un rayon de quinze à vingt kilomètres[661], sans que le satrape ait besoin d'être impliqué. Malgré la rareté des sources dont nous disposons à ce sujet, une autre anecdote peut être rapprochée de l'événement narré par Xénophon.

Les *Helléniques d'Oxyrhynque* rapportent une information précieuse. Alors qu'Agésilas est en train de piller le territoire de Pharnabaze (II), il ne parvient pas à piller le lieu-dit de *Léontôn Képhalai* [662](« Têtes de lions ») et plus loin dans le récit, il assiège pendant six jours la place fortifiée de Gordion, située sur une hauteur, et tenue par l'hyparque Rhatinès[663]. Nous pouvons en déduire que la présence de

---

[659] Xén. *Anab.* VII 8, 15 ; la redondance du nombre huit cents présente dans la traduction de P. Chambry ne s'accorde pas avec les éditions plus récentes du texte. C'est pourquoi il faut lui préférer une lecture de « quatre-vingt ».

[660] Lewis (1976), p. 4-5 ; Contrairement aux Grecs, qui préféraient l'argent comptant, comme nous le rapporte à de nombreuses reprises l'*Anabase* de Xénophon (*cf.* Seibt (1977), p. 16-19). Voir aussi Muhs (2005) p. 4-6 ; p. 23-24 : sur la monétarisation tardive de l'économie égyptienne, réservée initialement aux élites.

[661] Cette donnée se fonde sur la distance médiane entre les lieux cités par l'auteur (Pergame, Apollonia, Parthénion et Comania), dont seuls les deux premiers sont localisés avec précision. La place forte d'Asidatès devait de toute évidence se situer au centre de la plaine du Caïque, peut être sur une hauteur, contrôlant ainsi Pergame et Gambréïon.

[662] C'est à cet endroit que le satrape de Phrygie Epixyès aurait tendu un guet-apens, avec l'aide d'un groupe de Pisidiens, à l'exilé athénien Thémistocle (Plut. *Thém.* 30, 1).

[663] *Hell. Ox*. 24, 5-6. Nous avons vu précédemment que ce lieu ne se trouve pas dans la satrapie de Grande Phrygie **[***cf.* **Intro. B. 2.]**.

places fortes perses n'était pas sporadique, mais que nous avons à faire à un réseau castral dont le but est le contrôle et la défense du territoire[664]. Contrairement aux cités et autres centres périphériques de peuplement, les places fortes sont aux mains de notables perses et servent de point de résistance face aux incursions étrangères, comme de point de contrôle des zones de peuplement semi-autonomes tenues par des structures locales (dynastiques ou poliades). Ceci expliquerait la célérité avec laquelle les cavaliers de Pharnabaze (II) ont pu venir en aide aux Bithyniens lorsque les Dix-Milles ont commencé à piller la Bithynie[665]. Le récit de Xénophon porte à croire qu'ils les ont rencontrés dans la plaine de Nicomédie. Il est peu probable qu'ils aient été dépêchés de Daskyleion, contrairement au contingent plus important commandé par Spithridatès et Rhatinès[666]. Peut-être y avait-il une garnison perse aux alentours du lac Ascanien, destinée à surveiller les Bithyniens ?

Aussi bien Xénophon que l'auteur anonyme des *Helléniques d'Oxyrhynque* précisent que le ravitaillement de ces bases à vocation militaire était bien assuré. Cette information permet de comprendre que l'imposition des populations ne se faisait pas exclusivement sur base volontaire et sporadique (malgré la terminologie du « don » associée à la perception achéménide du tribut[667]), mais bien sur une base régulière et organisée, bien que les détails sur son fonctionnement nous soient inconnus[668]. L'existence d'un *incastellamento* en Phrygie Hellespontique, par lequel les satrapes de Daskyleion auraient aussi bien défendu que contrôlé les populations

[664] Klinkott (2005), p. 414-418 : sur les « citadelles » et les garnisons perses.

[665] Xén. *Anab.* VI 4, 24.

[666] Xén. *Anab.* VI 5, 7.

[667] Briant (1996), p. 78-81.

[668] Les tablettes de Persépolis concernant les provisions des voyageurs ainsi que les listes anonymes de perception de biens en nature recouvrés en Bactriane peuvent être rapprochées de l'organisation de l'entretien des garnisons. Si l'on ne retrouve pas ces ordres écrits en Anatolie (Modrzejewski (2012), p. 33 sur les *diagrammata** en Égypte lagide), probablement écrits sur un support en cuir, il faut se référer aux conditions climatiques de cette région, qui n'en ont pas permis la conservation.

locales et leurs élites[669], nous permet d'envisager la fonction de la satrapie de Phrygie Hellespontique comme celle d'une « marche », protégeant l'Empire d'incursions externes et disposant d'un statut particulier, comme le portent à croire les carrières militaires de bon nombre de Pharnacides, qui ont été à la tête de cette région.

En effet, il faut rappeler ici que, lorsque Cyrus le Jeune rallie à sa cause, au cours de sa révolte contre son frère royal, Artaxerxès II, bon nombre des satrapes occidentaux, Pharnabaze (II) ne prend parti ni pour un camp ni pour l'autre[670]. Ce dernier n'est mentionné qu'à la toute fin de l'*Anabase* de Xénophon[671], qui plus est dans une série d'épisodes à portée régionale, et l'auteur tait toute implication du satrape que ce soit pour la cause de l'aîné ou pour celle du cadet. Il serait fort probable que Pharnabaze (II) ait pu se soustraire au choix de se rallier à l'un ou à l'autre si sa fonction lui avait imposé de garder les frontières de l'Empire. Ainsi, ni Cyrus le jeune n'aura pu le forcer à le suivre dans son ascension vers les plateaux iraniens, ni le Roi Artaxerxès II lui reprocher de ne pas avoir pris son parti, comme l'a fait son rival de Lydie, Tissapherne[672]. Xénophon, acteur et auteur du récit, nous fournit des noms des fidèles de Cyrus, mais, alors que le satrape Pharnabaze (II) apparaît au premier plan dans la fin de son *Anabase* et tout particulièrement dans ses *Helléniques*, il n'est pas mentionné au cours de cette campagne. Nous sommes donc en mesure de croire à l'absence physique du satrape lors de ce conflit et à la réalité de l'existence d'une marche de Phrygie Hellespontique[673].

Un épisode tout à fait intéressant du mandat de Pharnabaze (II) concerne la prise de Chalcédoine par ce dernier et ses troupes, durant la fin de la guerre du

---

669 Maffre (2007), p. 236-237.

670 Un « luxe » que Xénophon ne précise que pour les Paphlagoniens, qui « ne se sont pas rendus à l'appel du Roi, leur chef est trop fier pour cela » (Xén. *Anab.* V 6, 8 ; Debord (1999), p. 112).

671 Xén. *Anab.* V 6, 24 ; VI 4, 24 ; VI 5, 30 ; VII 1, 2 ; VII 2, 7.

672 Xén. *Anab.* I 2, 4.

673 **[***cf.* **II. B. 3.]**

Péloponnèse, où le satrape fait émasculer 500 jeunes Chalcédoniens et les envoie à Suse en 410/409 av. J.-C. La découverte et la présentation de cet événement sont dues à A. B. Bosworth, qui, par un véritable travail d'enquête, partant d'une allusion dans un fragment des *Bithyniaka* d'Arrien sur l'aspect néfaste des 22 du mois pour les Chalcédoniens, remonte aux faits en interrogeant avec minutie les sources[674]. Il démontre de façon convaincante que Xénophon et Plutarque étaient parfaitement au courant de cet épisode, mais qu'ils ne l'ont pas rapporté afin de ne pas souiller l'image de Pharnabaze (II)[675]. Cette mesure doit probablement être vue comme une mesure de rétorsion par rapport aux massacres perpétrés par les Byzantins et par les Chalcédoniens à l'encontre des Bithyniens en 416/415 av. J.-C., quand ils étaient en position de force et du côté d'Athènes[676].

En effet, il apparaît chez Xénophon qu'après la bataille de Cyzique en 410 av. J.-C., les efforts de Pharnabaze (II) se consacrent à la protection de ses côtes contre les incursions des forces athéniennes, installées à Chrysopolis par Alcibiade. La dureté de sa répression à l'encontre des Chalcédoniens peut s'expliquer par la crainte que les cités de Propontide ne s'allient à Athènes et qu'il ne perde le contrôle de la Propontide. Il fallait donc « montrer l'exemple » par une action ferme et brutale qui s'inscrirait dans les mentalités. La jeunesse du satrape[677], entré en charge aux

---

[674] Bosworth (1997), p. 297-313 ; *FGrH* 156 79-80 : Bosworth rapproche ce passage du *Camille* de Plutarque (Plut. *Cam.* 19, 9), qui affirme que les « Carthaginois » considéraient le 22 comme néfaste. Il prouve que le texte de Plutarque est corrompu et qu'il faut lire « Chalcédoniens » (*Kalchédonioi*) et non pas « Carthaginois » (*Karchédonioi*). Le remplacement d'une lettre permet d'avoir la bonne lecture.

[675] Bosworth (1997), p. 310-313 : « *The specifics are ommited — or rather, the specifics that matter* ».

[676] Diod. XII 82, 2.

[677] Certains chercheurs estiment que Pharnabaze (II) est né aux alentours de 445 av. J.-C. On obtient cette date en comparant le témoignage de Xénophon, qui dit que Pharnabaze (II) était plus âgé qu'Agésilas (Xén. *Hell.* IV 1, 31), et celui de Plutarque au sujet de l'âge avancé d'Agésilas, 84 ans, lors de sa mort (Plut. *Agés*. 40, 3). Or, les âges donnés par Plutarque à ses personnages sont souvent peu crédibles (Plut. *Artax*. 30, 9 : Artaxerxès II serait mort à 94 ans, ce qui implique qu'il serait monté sur

alentours de 411 av. J.-C., et son inexpérience peuvent être un mobile pour les proportions de cette répression, dues aussi à la fougue de l'âge et à un excès de « zèle ». Cette fougue est en tout cas décelable chez Xénophon, qui présente pour cette même bataille de Cyzique un Pharnabaze (II) glorieux, à la tête de ses troupes terrestres qui, ne pouvant poursuivre les Athéniens remontés sur leurs bateaux, fait chevaucher son cheval dans la mer pour poursuivre l'ennemi et venir en aide jusqu'au bout à ses alliés lacédémoniens : « Pharnabaze vint à leur secours et, poussant son cheval dans la mer aussi loin qu'il le put, il combattit et excita ses cavaliers et ses fantassins à l'imiter »[678]. Les descendants de Pharnabaze (II) ont sûrement dû être flattés par cette représentation élogieuse de leur glorieux ancêtre.

2. Échanges diplomatiques

En dehors de cet épisode martial, dans lequel Pharnabaze (II) est dépeint comme venant héroïquement soutenir ses alliés, le mâitre de Daskyleion a été plusieurs reprises contraint de recourir à la diplomatie pour assurer la sauvegarde de sa satrapie. En effet, face à la menace de la part d'une force militaire trop importante, le satrape a dû recourir à d'autres expédients.

Le récit que fait Xénophon dans son *Anabase* et dans ses *Helléniques* à propos du satrape Pharnabaze (II) a la particularité de nous dépeindre ce dernier à trois reprises face à une invasion grecque de son territoire. Dans le premier cas de figure, lorsque les « Dix-Mille » tentent d'entrer dans sa satrapie avec l'idée de rentrer chez

---

le trône, en tant qu'aîné, à 50 ans). La prudence suggère de ne pas prendre ces témoignages à la lettre. Peut-être faut-il placer la naissance du satrape aux alentours de 435 av. J.-C.?

[678] Xén. *Hell.* I 6, 6 : L'épisode peut être mis en parallèle, dans le cadre du motif héroïque de la scène, avec l'Athénien Kynégire, fils d'Euphorion, qui perd un bras après la bataille de Marathon en essayant de poursuivre les « Mèdes » sur leurs bateaux (Hdt. VI 114). Le motif du cavalier chargeant l'ennemi est copieusement attesté dans les reliefs funéraires perses dans la zone autour de Daskyleion et tout particulièrement dans celui du sarcophage de Çan (Kaptan (2003), p. 196-198 ; Casabonne (2007), p. 265-269).

eux, voire de procéder à des pillages[679], il parvient à les détourner vers la Thrace, avec l'aide du navarque spartiate Anaxibios. Dans le second cas de figure, alors qu'une armée spartiate menée par Derkylidas menace de ravager sa satrapie, Pharnabaze (II) parvient à la rediriger vers une autre cible, en lui permettant de traverser sa satrapie, sans qu'il y ait de pillage[680]. Finalement, alors que le roi Agésilas, qui a succédé à Derkylidas dans la guerre menée contre les satrapies occidentales, ravage avec succès la Phrygie Hellespontique et va jusqu'à piller Daskyleion, Pharnabaze (II) parvient, en rappelant le temps où il combattait avec les Spartiates contre Athènes, à lui faire quitter son territoire[681]. Il est important de souligner que dans les trois cas de figure, la crise survenue à cause d'une invasion étrangère n'est pas résolue par les armes, mais par des négociations.

En effet, le satrape ne peut pas faire face durablement à la dimension des troupes engagées sur son territoire. S'il parvient à repousser les Dix-Mille à ses frontières, il est contraint d'appliquer des tactiques de guérilla face à Agésilas[682]. Dans les deux cas, il se décide à entrer en pourparlers. La première fois, il a recours aux autorités spartiates stationnées à Byzance, qu'il parvient à convaincre par des procédés non explicites de faire franchir la Propontide aux anciens mercenaires de Cyrus.

> ἐκ τούτου δὲ Φαρνάβαζος φοβούμενος τὸ στράτευμα μὴ ἐπὶ τὴν αὑτοῦ χώραν στρατεύηται, πέμψας πρὸς Ἀναξίβιον τὸν ναύαρχον (ὁ δ᾽ ἔτυχεν ἐν Βυζαντίῳ ὤν), ἐδεῖτο διαβιβάσαι τὸ στράτευμα ἐκ τῆς Ἀσίας, καὶ ὑπισχνεῖτο πάντα ποιήσειν αὐτῷ ὅσα δέοι.
>
> « À ce moment, Pharnabaze, craignant que l'armée ne portât la guerre dans son gouvernement, députa vers Anaxibios, le navarque, qui se

[679] Xén. *Anab.* V 6, 24.

[680] Xén. *Hell.* III 2, 1-2.

[681] Xén. *Hell.* IV 1, 28-41.

[682] Xén. *Hell.* IV 1, 17- ; 25 : notons l'emploi de deux chars armés de faux du côté perse. Ces chars sont aussi mentionnés pour la bataille de Gaugamèles (Arr. *Anab.* III 11, 6-7 ; Q. Curt. IV 12, 6).

trouvait alors à Byzance. Il le pria de faire passer l'armée d'Asie en Europe, et s'engagea à faire pour lui tout ce qu'il lui demanderait. »

(Xén. *Anab*. VII 1, 2)

Anaxibios promet une solde aux commandants et essaye de dissoudre l'armée, mais se heurte au refus des mercenaires. Xénophon poursuit :

Ἀναξίβιος δὲ παραπλεύσας εἰς Πάριον πέμπει παρὰ Φαρνάβαζον κατὰ τὰ συγκείμενα. ὁ δ᾽ ἐπεὶ ᾔσθετο Ἀρίσταρχόν τε ἥκοντα εἰς Βυζάντιον ἁρμοστὴν καὶ Ἀναξίβιον οὐκέτι ναυαρχοῦντα, Ἀναξιβίου μὲν ἠμέλησε, πρὸς Ἀρίσταρχον δὲ διεπράττετο τὰ αὐτὰ περὶ τοῦ Κύρου στρατεύματος ἅπερ πρὸς Ἀναξίβιον.

« Anaxibios, ayant abordé à Parion[683], dépêcha à Pharnabaze pour lui rappeler ses engagements. Mais quand le satrape eut appris qu'Aristarque était arrivé à Byzance comme harmoste et qu'Anaxibios n'était plus navarque, il ne s'inquiéta plus de ce dernier et refit avec Aristarque les mêmes conventions qu'il avait faites avec Anaxibios relativement à l'armée de Cyrus. » (Xén. *Anab.* VII 2, 7)

La comparaison de ces deux passages permet d'extraire des éléments très caractéristiques de la politique étrangère achéménide et des problèmes de communication entre Grecs et Perses à cette époque, en raison de l'existence de fondements culturels discordants[684]. Quand Xénophon se réfère aux moyens mis en œuvre par le satrape pour déloger l'armée mercenaire, il faut entendre une

[683] Parion se situe à l'entrée de la Propontide une fois franchi l'Hellespont, sur la rive asiatique.

[684] Hirsch (1985), p. 14-19 ; p. 22-29 : « *It also goes far to explain the particular direction taken by some fourth-century anti-barbarian rhetoric : those who were hostile to Persia must have taken special pleasure in subverting the old Persian reputation for pistis by accusing them of being the most faithless and untrustworthy of men* ».

promesse de solde versée aux Dix-Mille par l'intermédiaire du navarque Anaxibios, auquel le satrape a probablement fait parvenir des présents, ce dans le cadre habituel des conventions du don diplomatique[685]. Pourtant, Anaxibios semble avoir pris ce procédé comme un début de relation personnelle ou, s'il disposait d'une moralité flexible, un pot-de-vin afin de mener à bien l'affaire du satrape[686]. Xénophon lui-même, par la façon dont il relate les réactions, laisse entendre une teinte de déception chez l'ancien navarque, démis de son poste d'intermédiaire au profit du nouveau délégué de la cité de Sparte, Aristarque. C'est la même erreur qu'avait commise Antalkidas avec Artaxerxès II[687].

Il apparaît clairement ici qu'il s'agit pour la première demande d'assistance de Pharnabaze (II) à Anaxibios d'un échange formel entre le représentant des intérêts royaux et son homologue spartiate, devenu partenaire privilégié depuis que la cité s'est assuré l'hégémonie sur le monde poliade grec en remportant la guerre du Péloponnèse. Pourtant, la situation se complique au lendemain de l'expédition de Cyrus le Jeune contre son frère Artaxerxès II. En effet, bien que Xénophon présente la participation des « Dix-Mille » comme le fruit de multiples entreprises privées, il est clair que la cité de Sparte a, du moins de façon voilée, soutenu le frère cadet dans sa révolte. De crainte que le Roi ne se tourne contre eux et en accord avec leurs intérêts géopolitiques, les éphores spartiates envoient Thibron pour mener la guerre contre les satrapies occidentales et pour prendre en main les cités grecques d'Ionie, sous couvert d'assurer leur liberté. Durant cette période tumultueuse qui voit se succéder les généraux lacédémoniens (Thibron est remplacé par Derkylidas, avant d'amorcer un bref retour désastreux, ce qui pousse la cité de

[685] Briant (1996), p. 202-207 : sur le don fait au Roi au cours des ambassades.

[686] Voir le traitement de cet épisode par Hirsch (1985), p. 33-34.

[687] Plut. *Artax.* 22 6-7 ; Hofstetter (1978), p. 15-16 : Au cours de son dernier séjour à Suse, en 367 av. J.-C., Artaxerxès II traite Antalkidas avec mépris, étant donné qu'il ne lui est politiquement plus d'aucune utilité, alors que Plutarque nous apprend qu'en 387/386 av. J.-C. « le roi traita Antalkidas comme son hôte et l'appela son ami ». Ne pouvant supporter la honte et l'échec, Antalkidas se serait laissé mourir de faim.

Sparte à envoyer un de ses rois, Agésilas), Pharnabaze (II) est confronté à un bon nombre de problèmes.

Dans le second cas de figure, qui se déroule durant la campagne de Derkylidas en Asie, ce dernier parvient à placer l'intégralité de l'Éolide, qu'il connaissait bien[688], sous sa coupe. Il propose alors une trêve à Pharnabaze (II), qui craignant une intervention en Phrygie Hellespontique, accède à la demande du Spartiate et le pousse à hiverner en Bithynie. Or, fait étonnant, Xénophon, qui nous rapporte cette anecdote, précise que Pharnabaze (II) redoutait les incursions des Bithyniens sur son territoire[689]. Alors que Sparte et l'Empire sont en guerre, Pharnabaze (II) parvient non seulement à prévenir une attaque sur son territoire, mais en plus à détourner des éléments hostiles vers d'autres antagonistes, qui lui causaient des ennuis. Xénophon ne se rend pas compte ou alors choisit sciemment d'ignorer la manœuvre géniale du satrape. Ce coup de maître diplomatique, présenté comme le fruit du hasard, s'explique s'il est mis en relation avec l'épisode d'Anaxibios, que nous avons traité précédemment, et si l'on admet que Pharnabaze (II) a certes acheté cette trêve, mais qu'il disposait d'une force de frappe suffisante pour s'assurer que Derkylidas tienne parole et que les troupes de Sparte ne pillent pas sa satrapie.

---

[688] Xén. *Hell.* III 1, 9 : À la fin de la Guerre du Péloponnèse, alors que Sparte et l'Empire achéménide étaient alliés, Derkylidas, alors harmoste d'Abydos, est dénoncé par Pharnabaze (II) pour son mauvais comportement et est condamné à rester debout, le bouclier à la main : une honte pour un Spartiate, nous dit Xénophon (étant donné que cette punition était réservée à ceux « qui avaient quitté leur rang »). Comme Derkylidas était un proche de Lysandre, alors navarque pour Sparte, il est fort probable que cette anecdote s'inscrit dans l'épisode de la lettre diffamatoire que Pharnabaze (II) a fait parvenir aux éphores au sujet de Lysandre et que Derkylidas a également été pénalisé (Plut. *Lys.* 36-37 ; Polyen. VII 19).

[689] Xén. *Hell.* III 2, 2 : « La trêve conclue, Derkylidas alla hiverner dans la Thrace bithynienne, et Pharnabaze lui-même n'en fut pas du tout fâché ; car les Bithyniens étaient souvent en guerre avec lui ».

Le fait que Pharnabaze (II) se soit vu comme un représentant du Roi au cours des négociations diplomatiques, et non comme un acteur indépendant, apparaît clairement dans un passage des *Helléniques*, dans lequel l'auteur fait parler le satrape, qui refuse de se détourner du Roi même pour l'amitié personnelle que lui offre le roi de Sparte Agésilas au nom de son ambition[690].

Dans ce dernier cas de figure, relaté dans le célébrissime passage de Xénophon, plusieurs fois rapporté par nos soins tout au long du développement, Pharnabaze (II) proclame une interruption des hostilités et tient une réunion au sommet avec le roi Agésilas et ses trente lieutenants afin de négocier une trêve[691]. Si les pourparlers ne sont pas concluants, le roi propose au satrape une alliance personnelle, que ce dernier refuse, mais il permet à son fils de se lier de *xénia* avec Agésilas, ce qui permet aux deux hommes de se rapprocher personnellement de façon interposée. C'est cette relation personnelle indirecte qui incite en fin de compte Agésilas « ainsi qu'il l'avait dit à Pharnabaze » à quitter aussitôt la satrapie de Phrygie Hellespontique « même si la guerre continue »[692].

Il en découle que, contrairement à l'image que peuvent nous transmettre nos sources, Pharnabaze (II) avait bel et bien un sens de la diplomatie développé. Il adapte son discours à son interlocuteur, tout en cherchant à parvenir à ses fins. Sa priorité est d'assurer à tout prix la sauvegarde de la satrapie que le Roi lui a confiée : s'il n'y parvient pas par la force, il a recours à la parole. C'est dans cette perspective que Pharnabaze (II) avait écrit une lettre aux éphores de Sparte pour se plaindre des pillages commis par son « allié » Lysandre à ses dépens[693]. Le satrape obtient non seulement le rappel de Lysandre, mais c'est le Spartiate lui-même qui apporte la lettre qui causera sa perte aux éphores.

---

[690] Xén. *Hell.* IV 1, 37.

[691] Xén. *Hell.* IV 1, 29-40.

[692] Xén. *Hell.* IV 1, 38 ; 41.

[693] Plut. Lys. 20, 1-5.

Dès lors, contrairement à ce que l'on pourrait conclure de la lecture de Xénophon, le satrape n'est pas dans une optique de vaincre ses ennemis, mais de les détourner, par tous les moyens, de son territoire afin d'assurer la stabilité dans la gouvernance et dans la perception du tribut. Une lecture comparée de ces passages, semblablement anodins s'ils sont lus séparément, permet de dresser une liste des moyens mis en œuvre par le satrape. On peut souligner, en dehors du recours à la force : le recours au don diplomatique et la manipulation par l'appat du gain, la dénonciation aux supérieurs par une plainte écrite et la promesses d'alliance. Dans ces trois cas de figure, Pharnabaze (II) s'est mis au niveau de son interlocuteur et est sorti vainqueur des négociations.

3. Relations personnelles

Les satrapes pharnacides de Daskyleion se sont caractérisés tout au long du IVe siècle av. J.-C. par l'entretien de relations personnelles avec des Grecs directement soumis ou non à leur autorité. Que ce soit avec des partenaires diplomatiques dans les cités égéennes ou avec des membres de leur cour, l'importance que les Pharnacides ont accordé aux relations humaines n'est pas négligeable. Ainsi, même l'ancien ennemi Alcibiade, qui avait été la cause d'une lutte féroce entre les Athéniens et les satrapes de Phrygie Hellespontique, qui plus est un « ami » de leur rival en Lydie, Tissapherne, trouve grâce et refuge chez Pharnabaze (II), alors que toutes les portes lui étaient fermées[694].

Il est important de souligner que ce genre d'amitiés, si elles étaient réelles, créait des liens non seulement entre les individus, mais également entre leurs descendants. L'exemple le plus manifeste, que nous avons présenté précédemment, concerne le lien entre les Pharnacides et le roi de Sparte Agésilas. À condition d'accepter les liens familiaux entre Pharnabaze (II) et Artabaze (II) comme un fait historique[695], nous pouvons souligner que leur relation personnelle avec Agésilas

[694] Plut. *Alcib.* 37, 8 ; Nep. *Alcib.* 9 ; Hofstetter (1978), 9-11 ; Cagnazzi (2001), p. 75-76.

[695] [*cf.* **II. F. 1.**]

s'est transmise à leurs descendants et incluait leurs clients, dont un certain Xénophon d'Athènes et ses imitateurs, qui ont consacré un récit bien élogieux à cette famille. En effet, pendant qu'Alexandre le Grand est aux prises avec la conquête de l'Empire achéménide, une résistance se forme en Grèce par les soins du roi spartiate Agis III[696]. Au même moment, un certain Pharnabaze (III), qui est de toute évidence un fils d'Artabaze (II)[697], mène la flotte perse contre les Macédoniens et tente de couper les ravitaillements maritimes aux forces terrestres d'Alexandre. Ces deux hommes, dont le but commun est de briser l'épine dorsale du jeune conquérant, se retrouvent à Siphnos pour des pourparlers en automne 333 av. J.-C.[698].

Dans un même ordre d'idées, selon Cornelius Nepos, Conon avait souhaité être accompagné de Pharnabaze (II) dans son expédition pour briser la domination maritime de Sparte[699]. Si cette anecdote est véridique, il est évident que le choix de Conon de nommer Pharnabaze (II) n'a pas été du fait de Conon, mais tout au plus un retour de politesse envers son promoteur, Pharnabaze (II), qui avait été le véritable instigateur de sa nomination[700]. À condition que cette entrevue ait eu lieu, le Roi Artaxerxès II a dû être amusé et flatté qu'un étranger se montre aussi habile

---

[696] Hofstetter (1978), p. 5-6 ; Heckel (2009), p. 7-9.

[697] Arr. *Anab.* II 1, 3 ; Briant (1985), p. 181-185; Heckel (2009), p. 206-207.

[698] Arr. *Anab.* I 1, 2 ; Diod. XVII 3, 3 : Pharnabaze (III), accompagné d'Autophradatès, lui donne 30 talents et lui fournit 10 trirèmes (*NB:* Cette somme est la même que celle que Tithraustès avait fournie à Agésilas pour qu'il se détourne de la Lydie ; à l'opposé, Pharnabaze (II) avait fourni 220 talents à Conon pour financer sa campagne contre Sparte; Xén. *Hell.* III 4, 25 ; IV 1, 30-39; Moysey (1975), p. 8). Le roi de Sparte est rejoint par 8 000 mercenaires quelques mois après, alors qu'Alexandre a remporté la bataille d'Issos (Q. Curt. IV 1, 39; Diod. XVII 48, 1). Il mène activement la guerre contre les Macédoniens, mais connaît un sort tragique durant l'été 331 à la bataille de Mégalopolis (Q. Curt VI 1, 1-16; Diod. XVII 63; Plut. *Agis* 3, 3).

[699] Nep. *Con.* 3-4.

[700] Diod. XIV 39, 1 ; 81, 4-6 ; Just. VI 1, 7-9 ; Ctés. T7c (74) Lenfant (2004), p. 286 note 744; Hofstetter (1978), p. 106-111 estime l'entrevue entre Conon et Artaxerxès II peu crédible. Pour Hofstetter, Conon n'aurait interagi qu'avec le chiliarque Tithraustès. *Cf.* Bouchet (2007), p. 239-241 sur le rôle gonflé de Conon dans la plupart des sources athéniennes.

dans le respect des formes propres aux manières sophistiquées d'une cour impériale, réputée pour son protocole déroutant pour les Grecs de l'époque[701]. La proximité qui s'est créée entre les deux hommes au cours de leur campagne égéenne a dû donner lieu à une *xénia*. Cette donnée explique les tournants et les aboutissants du soutien militaire de Timothée, fils de Conon, à Ariobarzanès, fils de Pharnabaze (II), en 366 av. J.-C.[702]. Comme nous l'avons vu dans la partie consacrée à Ariobarzanès, ce soutien est difficilement explicable par des motivations purement diplomatiques, d'autant plus qu'Athènes était à ce moment alliée au Roi et qu'Ariobarzanès venait de se révolter. La mention de Démosthène voulant que le soutien d'Athènes était conditionnel et que les consignes de Timothée étaient de soutenir le satrape révolté « sans violer les traités conclus avec le Roi » illustre la flexibilité dont devaient témoigner les stratèges athéniens comme Timothée[703].

B. Le rapport à la cour royale

Si les Pharnacides satrapes de Phrygie Hellespontique ont dû faire face à de nombreuses situations liées aux caractéristiques de leur situation géographique et aux relations tantôt turbulentes tantôt cordiales avec leurs voisins grecs, ils avaient, ne l'oublions pas, des obligations cruciales envers le Roi. En effet, on tend à voir les Pharnacides comme des dynastes, du fait de la longévité de leur emprise sur le territoire bordant la Propontide, mais ils ont toujours eu à rendre compte au Roi et à représenter ses intérêts, sans quoi ils risquaient d'être destitués ou exécutés.

---

[701] Athén. XIII 570 C : ironise sur les longues attentes nécessaires pour rencontrer Pharnabaze (II) ; Xén. *Hell.* I 6, 1-8 ; Diod. XIII 76, 2-3 ; Plut. *Mor.* 222 C: Kallikratidas s'insurge contre le fait de devoir attendre avant d'obtenir une audience avec Cyrus le Jeune ; Diod. XVII 30, 2-6 ; Q. Curt. III 2, 10-19 : Charidémos est mis à mort pour avoir traité les notables perses de lâches en présence du Roi Darius III.

[702] Hofstetter (1978), p. 186-187.

[703] Dém. *Rhod.* 9.

1. Le bras du Roi

Contrairement à un dynaste, qui détient le pouvoir par ses propres moyens, bien qu'il puisse reconnaître la suzeraineté d'un autre monarque, le satrape détient son autorité exclusivement du Roi et agit dans l'intérêt de celui-ci. Cette donnée implique, et elle a été confirmée par les exemples que nous avons vus au cours du développement, que le satrape doit rendre des comptes au Roi. Or, si les Rois émettaient des ordres écrits cachetés de leur sceau et comparables à des « édits », dans lesquels ils présentaient dans les grandes lignes leurs *desiderata*, la mise en œuvre de la politique royale « sur le terrain » restait, sauf exception, dans les mains du satrape[704].

À ce sujet, il y a une citation très éclairante, attribuée à un certain Séiramnès[705], mais applicable également à Pharnabaze (II)[706], qui illustre le lien particulier qu'avait un satrape avec le Roi. Plutarque fait dire à Séiramnès que si tout mérite revenait au Roi, tout échec était personnel. Ce fait est clairement visible lors des événements qui ont suivi la bataille de Counaxa. Plutarque nous apprend, en s'appuyant sur

[704] Waters (2010), p. 817-818 nuance le degré de liberté d'action des satrapes, en arguant que le Roi disposait d'informateurs et d'officiers directement soumis à son autorité, plutôt qu'à celle du satrape local, dans chaque satrapie.

[705] Plut. *Mor.* 172D.

[706] Diod. XV 41, 2 : « Pharnabaze lui (*Iphicrate*) répondit que ses paroles dépendaient de lui et ses actions du roi ». Diodore commente cette affirmation d'un ton réprobateur : « C'est ce qui arrive généralement aux généraux perses : ils n'ont pas l'entière responsabilité des opérations, ils en réfèrent au roi pour tout et attendent sa réponse pour chaque détail » (Diod. XV 41, 5). Cette affirmation de Diodore est plus issue de ses sources ou de sa perception personnelle que de la réalité de l'exercice du commandement perse, ne serait-ce qu'en raison des distances entre la cour et les lieux d'action. P. Briant met en avant le problème du budget alloué au satrape, qui a dû s'en référer régulièrement au Roi, compte tenu de l'ampleur de l'expédition (Briant (1996), p. 673 ; Diod. XV 4, 2 : Tiribaze reçoit 2000 talents du Roi pour continuer les opérations contre Évagoras).

Ctésias[707], que le Roi Artaxerxès II avait récompensé son fidèle Mithridatès pour avoir porté un coup fatal à son frère cadet Cyrus, mais qu'il avait diffusé un récit bien plus favorable à sa personne, dans lequel, c'était lui-même qui avait mis un terme aux jours du mutin[708]. Lorsque Mithridatès a le malheur de contester cette version lors d'un repas à la cour, il est dénoncé auprès du Roi, qui le fait mettre à mort par le supplice des auges. Comme pour de nombreuses punitions ordonnées par le Roi à l'encontre des « traîtres », le fautif est puni en fonction de son crime. Dans ce cas, ayant colporté une autre version que celle voulue par Artaxerxès II, il traite indirectement le Roi de menteur, une offense impardonnable pour un système de gouvernement dans lequel le monarque est vu comme le porte-parole d'Ahura-Mazda et le garant de la « vérité » (vp. *arta*).

Le satrape se retrouve donc dans la délicate situation de comprendre l'esprit des directives du Roi et d'en appliquer le souhait, dans sa sphère privée comme dans l'administration de son territoire. Un exemple original, retrouvé à Magnésie du Méandre, bien qu'il ne concerne pas directement la Phrygie Hellespontique et les Pharnacides, est fourni par une inscription grecque, qui présente les félicitations et les réprimandes du Roi Darius I[er] à l'égard d'un de ses subordonnés, Gadatas[709]. Ce

[707] Ctés. F26 (14,1) – (17,7).

[708] Plut. *Artax*. 14, 5 ; 15, 1 - 16, 7 ; Cette représentation héroïque des batailles de naguère se retrouve tout au long du récit des historiens d'Alexandre le Grand, qui ne manquent pas de souligner les duels du Macédonien avec les chefs ennemis, selon des motifs qui ne vont pas sans rappeler l'épique homérique. Si l'on prend en compte l'ampleur des armées mobilisées et le chaos qui devait régner sur les champs de bataille, on a du mal à porter crédit à ces affirmations. Ce procédé stylistique se retrouve bien plus tard dans les récits épiques chinois comme *Au bord de l'eau* ou *Les trois Royaumes*, dans lesquels les auteurs ne manquent pas d'énumérer le nombre de « passes » que s'assènent les généraux respectifs, pendant que l'action dans le reste du champ de bataille semble momentanément figée dans le temps.

[709] Schmitt (2002), p. 96-99 ; Une possible déformation de Bagadatès. Il est probable que l'inscription a été recopiée par ces jardiniers du sanctuaire d'Apollon afin de graver dans la pierre un droit qui leur avait été accordé par l'illustre Darius I[er], et dans l'espoir que cette décision fasse jurisprudence si une contestation devait ressortir à l'avenir.

dernier aurait partiellement correctement interprété les souhaits du monarque en faisant preuve d'initiative, ce pourquoi le Roi le loue sur certains points, mais le réprimande également au sujet des actions qui lui ont déplu.

> « Le roi des rois, Darius, fils d'Hystaspès, à son serviteur Gadatas parle ainsi. J'apprends que tu ne te conformes pas sur tous les points à mes instructions. Sans doute tu appliques tes soins à cultiver la terre qui m'appartient, puisque tu transplantes dans la Basse Asie des arbres qui croissent de l'autre côté de l'Euphrate : sur ce point je loue ton intention, et, pour cela, il y aura envers toi une grande reconnaissance dans la maison du roi. Mais, d'autre part, comme tu fais disparaître mes sentiments à l'égard des dieux, je te ferai éprouver, si tu ne changes pas, ma colère excitée par une injure. Les jardiniers sacrés d'Apollon ont été par toi soumis à l'impôt, et contraints de travailler un terrain profane : c'est là méconnaître les sentiments de mes ancêtres pour le dieu qui a dit aux Perses…(*vacat*)[710] » ***SIG* I³ n°22]**

Au sujet des félicitations[711] que le Roi adresse à son « serviteur » (*doulos*), il est question d'une part des instructions du Roi, concernant une politique « verte » visant à développer la flore (et la faune[712]), d'autre part de l'importance pour un subordonné de comprendre les « sentiments », ou plus correctement « l'intention » ou « l'esprit » (*noos*) de la politique royale, que Darius Ier présente ici comme axée dans une continuité et non dépendante de ses caprices personnels. Le satrape est donc le « bras » agissant de la volonté royale. Cette mission satrapale est particulièrement visible lors de la dernière phase de la guerre du Péloponnèse, au

[710] Traduction de Cousin-Deschamps (1889), p. 529-542.

[711] Nous verrons les réprimandes concernant l'impôt et les corvées ultérieurement dans la partie suivante concernant la fiscalité et plus particulièrement dans le contexte des modes de contestation.

[712] *Cf.* les mules de Pharnakès (II). (Arist. *His. Anim.* VI 29, 5) ; **[II. D. 1.]**.

cours de laquelle Tissapherne et Pharnabaze (II) rivalisent entre eux afin de récupérer l'emprise sur l'Ionie et de restaurer la perception du tribut dans cette zone. Tissapherne, qui s'est apparemment lié d'amitié avec Alcibiade et dont la politique aurait été influencée, selon les sources de l'époque, par ce dernier, a dû jongler entre le soutien à Athènes et à Sparte afin de mettre en œuvre la politique voulue par le Roi, tout en préservant ses intérêts personnels. C'est dans cet esprit que Tissapherne permet le pillage des satrapies côtières, lors des campagnes d'Agésilas, trop préoccupé qu'il est à protéger ses domaines privés en Carie[713], ce qui lui vaut d'être éliminé par son successeur Tithraustès, conformément aux ordres du Roi Artaxerxès II.

2. Politique fiscale

Un aspect fondamental de l'administration d'une satrapie[714], souvent rappelé succinctement[715], et qui ne dispose pour l'instant d'un traitement consistant que chez H. Klinkott, est l'aspect fiscal et tributaire[716]. Cet aspect est crucial étant donné qu'il représente le fondement de tout financement d'organes et d'entreprises étatiques et nous nous permettons d'en présenter brièvement les grandes lignes.

On parle généralement de « fisc », de « contributions », « d'impôt» ou de « tribut », or il est important de distinguer ces termes. Tout d'abord, le terme

---

[713] Xén. *Hell.* III 4, 12 ; Xén. *Hell.* III 4, 21 ; Tissapherne protège à deux reprises la Carie au lieu d'affronter directement Agésilas, ce qui permet à ce dernier la première fois de se « promener » allégrement en « Phrygie » (hellespontique) et puis d'aller jusqu'à piller la Lydie.

[714] Selon Klinkott, ce concept est lâchement transposé dans les sources grecques par ἄρχειν σατραπείαν (Xén. *Écon.* 4, 5 ; Xén. *Cyrop.* VIII 6, 3 ; *cf.* Klinkott (2005), p. 149).

[715] Debord (1999), p. 41-44.

[716] Klinkott (2005), p. 149-240 ; Voir aussi Dusinberre (2013), p. 35-42 pour une proposition de répartition fiscale en Lydie selon des grands propiétaires terriens ; Jursa (2009), p. 240-263 a traité en détail la question de l'imposition à Borsippa (en Mésopotamie) et ses archives comprenant 130 tablettes ayant une pertinence fiscale. Il distingue trois types de fonds imposables : les terres agricoles, les domaines urbains et certaines catégories socio-professionnelles.

« fiscalité » désigne de nos jours les processus mis en œuvre par l'administration des contributions pour organiser et prélever les impôts versés à l'État.

À côté, le terme « contribution » implique un impôt, versé supposément sur une base volontaire, qui a pour but de subventionner les structures étatiques. Ce principe mérite d'être rappelé, étant donné que les différentes formes d'imposition sont souvent perçues par la population imposée comme une rapine ou un pillage institutionnalisé[717]. Si ces désignations s'appliquent à l'image de l'État moderne, qu'en est-il de la sphère achéménide, et plus particulièrement de notre satrapie de Phrygie Hellespontique ?

Nous sommes très peu renseignés à cet égard par les sources anciennes, qu'elles soient achéménides ou autres. Si nous disposons de nombreux témoignages à caractère très vague, et si beaucoup d'encre a coulé dans le milieu des chercheurs au sujet du tribut (gr. *phoros* ; vp. *bāji*), présenté comme « don » de la part des peuples conquis dans la dialectique royale achéménide[718], nous ne disposons fondamentalement que de deux types de sources au sujet des recettes de l'Empire achéménide et de leur recouvrement : la liste des « nomes » chez Hérodote, qui indique quel montant chaque district fiscal de l'Empire devait verser au Roi[719] et les *Économiques* du pseudo-Aristote, qui peuvent être complétés par les nombreuses listes issues de la chancellerie de Persépolis et par les documents officiels à portée régionale allant de l'Égypte à la Bactriane. Les sources grecques parlent généralement d'*ekphoros* pour les impôts ordinaires, des sommes prélevées sur base régulière, et d'*eisphoros* pour les impôts extraordinaires, entendons des contributions

[717] La *Boston Tea Party* du 16 décembre 1773, ayant amorcé la voie de l'affranchissement des États-Unis à l'égard de l'empire britannique, est une des manifestations plus pittoresques de ce ressentiment, éprouvé tout particulièrement lorsqu'une imposition vient d'une puissance impériale, et donc souvent perçue comme étrangère.

[718] Briant (1996), p. 406-410.

[719] Hdt. III 89, 1-96, 2.

ponctuelles en vue d'une situation exceptionnelle (grands travaux, guerre[720]). Le tribut (ou *phoros*), propre à un contexte impérial, vise les collectivités (« pays »/ vp. *da^{h}yunam*) et sert à financer le Roi et sa cour, mais n'a pas, sauf exception, vocation à financer l'administration locale du territoire qui l'a versé.

L'historicité discutable des *Économiques* du pseudo-Aristote a souvent été mise en avant[721], étant donné que les trois parties du corps du texte n'ont de toute évidence aucune cohérence entre elles et ne suivent pas de fil conducteur logique : si la première concerne la gestion d'un domaine privé, la deuxième traite des principes des divers systèmes contributifs, ainsi que des moyens mis en œuvre par des dirigeants pour s'approprier par la ruse les fonds du contribuable. La dernière se rapproche des *Travaux et des Jours* d'Hésiode, prenant la forme d'un manuel ayant pour but de garantir la paix du foyer, fondamentalement associée à la docilité de l'épouse et à la retenue du mari dans l'exercice de son autorité.

C'est la deuxième partie qui nous intéresse tout particulièrement, par le fait qu'elle expose, avec un certain souci du détail, les principes et les expédients de l'administration achéménide pour parvenir à se financer. L'auteur envisage quatre niveaux d'administration, dont une est celle du Roi et une autre celle de ses satrapes[722]. Selon l'auteur, les prérogatives royales comportent la frappe monétaire (τὸ νόμισμα), les « exportations » (τὰ ἐξαγώγιμα), les « importations » (τὰ εἰσαγώγιμα) et les « dépenses » (τὰ ἀναλώματα)[723]. Il entend par « exportations » et « importations » les sommes et les denrées que le Roi obtient de ses satrapes. Les « dépenses », quant à elles, ne sont pas précisées et concernent de toute évidence l'entretien du personnel civil et militaire, tout comme les grands travaux, comme la

[720] Par exemple, le financement de la campagne militaire de Pharnabaze (II) en Égypte. Le Rider (2001), p. 233-234 suggère que le satrape a pu être autorisé par le Roi à prélever une partie du tribut cilicien pour financer les troupes.

[721] *Cf.* Lenfant (2011), p. 42-45 : d'inspiration aristotélicienne et datable « peut être fin IV^{e}-début III^{e} siècle av. J.-C. ».

[722] Les deux dernières concernent les cités et les entreprises privées.

[723] Ps.-Arist. II 1, 2.

réfection des routes et la construction d'édifices[724]. Ces données posent problème, car nous savons que les satrapes, et tout particulièrement Pharnabaze (II), en Phrygie Hellespontique tout comme en Cilicie lors de sa campagne égyptienne, ont commencé à battre monnaie à la fin du Ve siècle av. J.-C.[725].

La seconde forme d'administration concerne celle des satrapes, pour laquelle l'auteur distingue **six espèces de revenus** (πρόσοδοι)[726]: « ceux de l'agriculture, les produits particuliers du sol dans une région déterminée, les revenus du commerce, ceux des impôts, des troupeaux et des autres entreprises[727] ». Le pseudo-Aristote nous explique brièvement à quoi se réfèrent ces catégories. Pour celle « **sur la terre** » (ἀπὸ γῆς), il précise qu'il s'agit d'un « impôt » (*ἐκφόριον)* ou « dîme » (δεκάτη), entendons une taxe d'un dixième de la production d'un terrain agricole[728]. La valeur du terrain et l'imposition conséquente ont dû être fixées à un moment donné quitte à ce qu'une révision sporadique du montant soit envisageable (revue à la hausse ou la

[724] Ps.-Arist. II 1, 2 ; Darius Ier avait fait percer un canal reliant le Nil à la Mer Rouge (Hdt. II 158-159 ; Diod. I 33 ; Briant (1996), p. 396-397, p. 493-495). Voir aussi Strab. XV 3, 21 et Briant (1996), p. 420 sur le stockage des sommes perçues en or et en argent.

[725] Alram (1993), p. 27 : Sous Darius Ier, la frappe monétaire était passible de la peine capitale (Hdt. IV 166) ; Klinkott (2005), p. 243 ; la frappe monétaire restait un privilège régalien, c'est pourquoi les sources antiques ne mentionnent que « l'argent du Roi » et non « l'argent des satrapes » ; p. 254 : la proximité entre le portrait de Pharnabaze et celui de Datamès sur leur monnayage cilicien doit être perçue comme une indication quant au fait que les destinataires sont les mêmes mercenaires engagés dans la campagne contre l'Égypte (*cf.* Sekunda (1988), p. 41). On conçoit généralement la décision de la part des satrapes de frapper monnaie comme un moyen de rémunérer les armées de mercenaires à leur solde (Polyen. VII 21,1).

[726] *Cf.* Klinkott (2005), p. 157-158 pour un commentaire de ces six termes types d'impôts. Voir aussi Debord (1999), p. 48-49.

[727] Ps.-Arist II 1, 4.

[728] Quitte à ce que cette estimation ait pu être réévaluée au fil du temps, afin de la rendre conforme à la situation réelle de l'économie ; Shaked (2012), p. 30 l'appelle *HLK'* et décrit les incertitudes au sujet de son étymologie ; Jursa (2009), p. 240-251 présente, pour la Babylonie, le cas de l'agent de recouvrement à Borsippa, le *gugallu*, chargé de la perception des revenus des domaines agricoles.

baisse en fonction des aléas climatiques et en cas de pillage de la part d'armées étrangères ou de « brigands »). Il est envisageable que les agents du recouvrement aient procédé à la pesée et à la vérification systématique de la production effective d'un domaine à chaque fois qu'ils entreprenaient de percevoir les sommes dues au satrape[729], une pratique attestée pour d'autres lieux et pour d'autres époques, notamment dans l'Égypte hellénistique, comme en témoigne un papyrus de Zénon[730].

Le second point, les « **produits particuliers du sol** » (ἀπὸ τῶν ἐν τῇ χώρα ἰδίων γινομένων), entendons la propriété du sous-sol, concerne les richesses minières, dans lesquelles sont compris principalement l'or, l'argent et le cuivre. Ce point important semble impliquer que seul le satrape, en tant que délégué du Roi, peut contrôler les mines et en exploiter le produit. Cette prérogative attribuant le monopole étatique au sous-sol n'est pas une exclusivité achéménide[731]. Le cas

---

[729] Driver (1968), p. 35-36 illustre comment des agents du satrape Arsamès se sont appropriés (« illégitimement » ?) de tout le vin du domaine d'une certaine Warfiš (*WRPŠ*) en Égypte ; voir Shaked (2012), p. 30, p. 68-79 sur le terme *NHMRNYT'*, qui désigne un payement indu. Voir aussi le document A.1 sur la plainte d'un certain Vahuvakhshu, fils de Chithrabarzana au sujet d'une taxation abusive de ses « chameliers » par les agents du recouvrement (« magistrats »/ *DYNY'*) menés par un certain Ahuradata, qui avait la fonction de *PRTRK* (A.1, l. 8).

[730] Orrieux (1983), p. 119 : Panakestor, le subordonné d'Apollonios, lui envoie un rapport détaillé sur l'évaluation de la moisson des céréales, dans lequel il décrit comment lui et les scribes royaux ont procédé à l'arpentage des terrains agricoles (en cinq jours, « par cultivateur et par espèce ») et à la pesée des récoltes. Après avoir procédé à l'arpentage, Panakestor propose aux agriculteurs soit de définir un impôt sur base forfaitaire, soit de l'adapter au niveau des récoltes constatées. Voir aussi Muhs (2005), p. 7 ; p. 13-14 : « *The initial taxes each required an initial strict accounting of the objects of taxation — people, property, or property transfers— to predict accurately the tax revenues and thereby encourage high bids from tax farmers to increase royal revenues, and then the administration controlled the actual collection of the taxes to make sure that no objects were overlooked or otherwise evaded taxation* ».

[731] À l'exception des États-Unis d'Amérique, la plupart des États modernes considèrent, à quelques nuances près, que, si le propriétaire d'un domaine possède le sol, les richesses naturelles du sous-sol

particulier du contrôle des minerais précieux s'explique par leur rôle crucial dans l'exercice de la prérogative de battre monnaie, un monopole d'État incarné dans l'Empire achéménide par la personne du Roi[732]. Cela ne nous en dit pas plus sur l'existence de concessions minières à des particuliers dans l'Empire achéménide[733]. Selon G. Le Rider, il y avait bien des particuliers qui possédaient des mines, mais ils étaient contraints de verser « sous forme de métal brut la part qui revenait au Roi[734] ».

Troisièmement, les « **revenus du commerce** » (ἀπὸ ἐμπόρων) s'appliquent aux taxes sur le transit de marchandises, sur leur importation et sur leur exportation. L'auteur précise qu'il s'agit « des bénéfices que l'on tire des ports de commerce ». Pourtant, il faut s'interroger sur l'existence, à côté des taxes portuaires, d'éventuels droits de douane, qui seraient appliqués sur les points d'accès des territoires situés sur les routes et les points de frontière[735]. H. Klinkott met en avant le cas de

---

(gaz, pétrole, richesses minières) sont la propriété de l'État, qui se réserve le droit d'émettre des concessions à des particuliers.

[732] Alram (1993), p. 27.

[733] Notons à ce sujet que bien des cas de donations de domaines nous sont connus, comme le fastueux don du Roi à l'exilé Thémistocle des cités de Magnésie, Lampsaque et Miyous (*cf.* Thuc. I 138, 1-3 ;5 ; *cf.* Lenfant (2009), p. 159-164 pour l'identification de ce Roi, Xerxès ou Artaxerxès Ier), auxquelles auraient été ajoutées, d'après les auteurs fragmentairement conservés Néante de Cyzique et Phanias d'Eresos, les lieux de Percote et Palaiskepsis (*cf.* Plut. *Thém.* 29, 11). Pour un approfondissement, voir Cagnazzi (2001), p. 44-47. D'après Thucydide, Thémistocle aurait pu battre monnaie à Magnésie. Thémistocle s'est ici substitué à l'autorité de la *polis*. La diffusion de ces émissions est pourtant limitée à une sphère locale et semble avoir servi à des payements ponctuels, tels que le versement de soldes aux troupes. À ce jour, les monnaies satrapiques retrouvées sont généralement en argent et non en or, matériau réservé aux « dariques » (dites aussi *toxotai*, « les archers »), uniquement émises par ou au nom du Roi (*cf.* Alram (1993), p. 23-50 ; Briant (1996), p. 420-421).

[734] Le Rider (2001), p. 190-191.

[735] Comme cela a pu être le cas à Élephantine, en Égypte, pour la période perse (Muhs (2005), p. 3-4). Notons l'absence d'accises ou de taxes d'exception portant sur des produits spécifiques de même qu'il ne semble pas y avoir eu de corvées, étant donné que les satrapes bénéficiaient de leurs propres

l'inscription de Labraunda, qui prévoyait l'exemption de taxes douanières pour les cités lyciennes situées à l'intérieur des terres.[736] Là-dessus nous pouvons nous interroger sur l'existence de douanes intérieures dans l'Empire, de même que sur la possibilité d'un double prélèvement : d'un côté de la part des satrapes, de l'autre de la part des entités poliades et tribales.

En quatrième point, les « **impôts** » (τέλη) concernant les revenus perçus « sur les champs et les marchés » sont une source de revenu associée à la fréquentation des marchés. Il est fort possible que les agents du satrape aient fait payer l'accès aux marchés urbains ou ruraux aux commerçants. Il n'est pourtant pas clair s'il s'agissait d'un montant lié à la location d'une place dans l'espace public ou si l'imposition était, comme le pense H. Klinkott, proportionnelle aux produits de l'artisanat vendus[737].

Cinquièmement, pour les « **troupeaux** » (ἀπὸ βοσκημάτων), l'auteur distingue les redevances sur les troupeaux « l'épicarpie » de la « dîme ». Il faut comprendre par « épicarpie » une taxe sur les droits de pâturage et par dîme un prélèvement de 10% sur les têtes de bétail[738].

Enfin, le revenu sur les « produits des autres entreprises » (ἀπὸ τῶν ἄλλων) ou « **impôts sur les personnes** » (ἀπὸ τῶν ἀνθρώπων) comprend la « capitation » (ἐπικεφάλαιόν), qui implique un impôt payable par chaque personne fiscalement

---

serviteurs domestiques (*GRDYN*). Notons au passage, qu'à l'époque impériale romaine, toute personne souhaitant faire du commerce en mer Noire par la Propontide, en exportant, était tenue de déclarer ses marchandises à Chalcédoine (*cf.* Cottier *et alii* (2008), p. 30-31, p. 106-107). Bien entendu ces prescriptions ne sont aucunement appliquables à la situation de l'Empire achéménide.

[736] Klinkott (2005), p. 154-155.

[737] Klinkott. (2005), p. 158.

[738] Shaked (2012), p. 68-79 : Ahuradata, le *PRTRK* et ses « magistrats » confisquent un taureau, deux ânes et 34 moutons aux « chameliers » de Vahuvakhshu, fils de Chithrabarzana.

responsable, et la « taxe sur l'artisanat» (χειρωνάξιον), entendons une taxe professionnelle liée à l'exercice d'une profession manufacturière[739].

Nous pouvons remarquer qu'il ne semble pas y avoir eu de taxation directe sur les échanges. Celle-ci a pu exister dans la pratique lors de la frappe de monnaie par le procédé consistant à détourner la quantité réelle de métal précieux présent dans une monnaie, sous le couvert de la valeur nominale conférée par le coin représentant l'autorité émettrice, afin de permettre à l'État de garder plus de métal pour soi et ainsi d'augmenter le volume monétaire[740]. Le monopole sur l'extraction minière appuyé sur le monopole de la violence[741] a servi de garant à l'autorité centrale et à ses représentants pour faire reconnaître ses monnaies, bien qu'elles aient pu perdre en valeur réelle, par la réduction du pourcentage de métal précieux au profit d'un substitut.

Les *Économiques* du pseudo-Aristote nous livrent ainsi un grand nombre de détails sur les outils dont disposaient les satrapes afin de financer leur administration et d'assurer le versement du tribut (*phoros*) au Roi. Le témoignage d'Hérodote présente dans sa liste des peuples tributaires, regroupés en vingt

---

[739] Jursa (2009), p. 240 ; p. 252-253 : une imposition de catégories socio-professionnelles est attestée du moins pour les prêtres de Borsippa. Voir aussi Muhs (2005), p. 29-41 : en Égypte lagide, avant les réformes de Ptolémée II, la capitation prenait généralement une forme monétaire, exception faite pour les corvées.

[740] Le Rider (2001), p. 23 sur la différence entre les lingots, jugés sur leur valeur intrinsèque, et les monnaies, estimées par rapport à leur valeur fiduciaire ; p. 34-35 sur les variations de titre entre différentes monnaies d'argent ; p. 73-74 ; p. 80 : « Cette valeur nominale non seulement tenait compte des frais de fabrication, mais comprenait aussi une taxe fiscale, qu'on peut désigner par « seigneuriage ». À Athènes, au V^e^ siècle, la valeur nominale d'une pièce était probablement supérieure de 5% à sa valeur intrinsèque ».

[741] Rollinger (2010), p. 574-582 sur le monopole royale de l'exercice de la violence dans le cadre pénal ; Notons au passage que les travailleurs employés dans les mines étaient parfois des criminels réduits en esclavage (Strab. XII 3, 40), ce qui peut indiquer une implication directe des autorités, ne serait-ce que pour contrôler *manu militari* ces personnages.

« nomes » (ou districts fiscaux[742]) par Darius Ier, le montant et le type de bien que les divers peuples devaient verser au Roi[743]. Pourtant, il appartenait aux satrapes de retenir la quantité nécessaire afin de subvenir à leurs besoins, du moins dans la satrapie (ἀρχὴ) qu'ils contrôlaient directement, et ce n'est que le reste qui était envoyé aux capitales impériales (Ecbatane, Persépolis, Pasargades et Suse)[744]. Ainsi, Hérodote place le domaine des Pharnacides dans le troisième district, pour lequel il dit :

« les habitants de la rive droite de l'Hellespont (c'est-à-dire à droite quand on entre dans le détroit), les Phrygiens, les Thraces d'Asie, les Paphlagoniens, les Mariandynes, les Syriens, qui versaient trois cent soixante talents[745] ».

---

[742] Lenfant (2015), p. 109 : « Le fait bien connu que les nomes évoqués par Hérodote ne correspondent pas exactement aux satrapies n'importe pas vraiment ici, puisque Hérodote fait au contraire mine de les assimiler ».

[743] Hdt. III 89, 1- 96, 2.

[744] Thuc. VIII 29, 1 ; 45, 5-6 : Tissapherne n'augmente pas la solde des marins tant que le Roi ne lui a pas envoyé les crédits nécessaires ; Xén. *Hell.* III 2, 28 : Le trésor que Mania gardait pour le compte de Pharnabaze (II) aurait permis aux Spartiates de financer une armée de 8 000 hommes pendant un an. En admettant que l'entretien de chaque soldat devait coûter environ une drachme par jour (le salaire moyen dans le monde grec ; voir aussi Jacquemin (2002), p. 134-136 sur le financement des armées en Grèce), le montant du trésor de Mania devait se situer aux alentours de 500 talents (un talent étant équivalent à 6 000 drachmes). À titre de comparaison, l'ensemble du troisième nome hérodotéen, qui correspond approximativement à la satrapie de Phrygie Hellespontique, hormis la Phrygie, versait annuellement 360 talents au Roi (Hdt. III, 90, 2). Cette somme est très importante et reflète l'état des finances du satrape de Phrygie Hellespontique après que les cités grecques d'Éolide, qui payaient auparavant le tribut à Athènes, ont réintégré la domination perse. Si Pharnabaze (II) ne disposait en 413 av. J.-C. que de 25 talents à proposer aux Spartiates (Thuc. VIII 8), il peut fournir 220 talents à Conon pour financer la « libération » de l'Égée et reconstruire les « Longs murs » à Athènes en 394 av. J.-C. (Xén. *Hell.* IV 1, 30-39 ; Moysey (1975), p. 8). Cependant, cette somme a pu également lui avoir été avancée par le Roi.

[745] Hdt. III 90, 2.

Or, comme nous l'avons vu précédemment[746], les satrapies de Phrygie Hellespontique et de Grande Phrygie étaient distinctes, tout comme les Bithyniens étaient formellement autonomes[747].

Il apparaît, si l'on confronte les différents types d'impôts énumérés par le pseudo-Aristote avec les « satrapies » d'Hérodote, que les divers satrapes et hyparques devaient s'entendre afin de rassembler le tribut de leur nome et obtenir les contributions des populations autonomes avoisinantes, comme le dit le même Hérodote[748]. Ceci expliquerait les discordances géographiques majeures entre les satrapies, en tant qu'unités de contrôle direct perse sur un territoire donné à la tête duquel se trouve le satrape, et les « nomes » hérodotéens, qui englobaient plusieurs satrapies et qui de toute évidence n'avaient pas d'existence propre, si ce n'est par leur vocation tributaire. Etant donné que ce tribut ne servait pas à alimenter la permanence perse sur le territoire, mais finissait dans les trésoreries du Roi, on peut comprendre ces nomes comme des découpages géographiques à vocation rigoureusement fiscale[749]. Il apparaît donc que seule une partie des redevances perçues par les satrapes était destinée aux caisses de l'autorité centrale, alors que le reste servait à entretenir la présence sur le territoire.

Si l'on accorde du crédit au témoignage d'Hérodote, il nous faut accepter comme donné que le tribut annuel (de 360 talents) provenant de Phrygie Hellespontique et des zones limitrophes inclues dans les troisième nome était versé en argent. Comment le satrape pouvait-il se procurer de l'argent comptant en dehors des taxes portuaires et de la capitation, dans une société fortement rurale et dont la plupart

---

[746] **[***cf.* **Intro. B. 2-3.].**

[747] Xén. *Hell.* III 2, 2 : et parfois même en guerre avec Pharnabaze (II) !

[748] Hdt. III 89, 1 ; Rappelons l'affaire de la dispute territoriale entre les cités de Milet et de Myous soumis à l'arbitrage de Strousès. Un point de contestation majeur est la répartition des charges fiscales dans le paiement du tribut (*cf.* Briant (1996), p. 511-512).

[749] Comprenons : dont l'existence est vouée à rassembler les fonds destinés à la caisse personnelle du Roi et à l'administration centrale.

des monnaies retrouvées sont grecques[750]? Soit il disposait d'un revenu en matériau noble suffisant afin de subvenir à la quantité fixée par l'autorité centrale, soit il devait se le procurer par la vente des biens issus des diverses formes de prélèvement. De même, quelle partie des sommes prélevées allait effectivement au satrape et laquelle restait à disposition des hyparques ou d'autres dynastes locaux[751] ?

Nous apprenons par quelques documents officiels égyptiens de l'Empire achéménide quelle forme pouvait prendre la perception des impôts[752]. Dans différentes lettres destinées à un hyparque du satrape d'Égypte Arsamès, nous apprenons que l'hyparque Nehṭihūr, dit agent comptable dans les documents officiels (KNZSRM[753]), usait d'une certaine liberté dans le recouvrement des recettes dues au satrape. Cette donnée s'accorde bien avec ce qui nous est rapporté par le pseudo-Aristote concernant les taxes et impôts extraordinaires introduits par les

[750] La circulation monétaire était faible dans l'Empire achéménide à l'exception des régions habituées aux économies monétaires (cités grecques, Phénicie).

[751] Briant (1996), p. 420 : sur le stockage du tribut dans les cours satrapiques. Les cas de Mania et de Spithridatès indiquent que les hyparques détenaient des dépôts locaux pour le compte du satrape Pharnabaze (II) (Xén. *Hell.* III 1, 25-27 ; III 4, 10). Notons aussi que les retards dans la perception du tribut étaient possibles, mais comportaient des risques : le cas de Tissapherne est manifeste.

[752] Dusinberre (2013), p. 39 rapporte les conclusions d'une étude de C. H. Roosevelt (2009), *The Archaeology of Lydia, from Gyges to Alexander* (*n. v.*), qui se fonde sur une comparaison entre l'inscription hellénistique de Mnésimaque, gravée sur le temple d'Artémis à Sardes, et « *two Aramaic inscriptions in Lydia* ». Selon cette étude, la perception fiscale en Anatolie occidentale (= Lydie ?) se serait faite autour de grandes maisons, possédées par des propriétaires de domaines agricoles. Ces établissements auraient servi de point de repaire pour les agents percepteurs. Notons, tout de même, que le papyrus de Zénon laisse envisager la possibilité d'un rassemblement de petits paysans en collectivités, afin de faciliter le paiement des impôts (*cf.* Orrieux (1983), p. 119).

[753] Les lettres fournissent aussi la version KNDSYRM. Notons que le terme générique pour « trésorier » dans les documents officiels achéménides est GNZBR'.

divers agents de l'administration achéménide dans le but de remplir les coffres[754]. Pourtant, si certaines anecdotes fiscales ont dû intéresser le lecteur de l'Antiquité[755], cela pose la question du souci de légalité lors de l'imposition du contribuable et des voies de recours de ce dernier.

Une des lettres du corpus d'Arsamès est particulièrement significative à cet égard, étant donné qu'elle représente une plainte de la part d'une propriétaire domaniale, Warfiš, adressée à l'encontre d'un agent du satrape d'Égypte, Arsamès. Citons la traduction anglaise de Driver :

> *From Warfiš to Nehṭihūr,*
>
> *And now : —Maspat my officer has sent (word) to me and said thus, saying :*
>
> *« A letter from 'Aršam was delivered in Babylon to Psamšek son of 'Ah-hapī to assign certain Cilicians[756], 5 [men], (to me) ; and 5 Cilicians, all (told) [5] men [were delivered] to me in Babylon. Afterwards I asked Nehṭihūr for the Cilicians, 5 men, but he did not deliver them to me ».*
>
> *Now thus says Warfiš :*
>
> *Behold ! do thou look at Aršam's letter which they brought to Psamšek regarding the Cilicians whom they promised to me, 5 men, and do thou deliver to Maspat those 5 Cilicians apart from (those) who were delivered (to him) at Babylon, 5 men.*
>
> *Also he has sent a complaint about thee, saying :*
>
> *« Nehṭihūr has taken and appropriated the wine which is in Papremis and the crop from the land, all (of) it ».*

---

[754] Ps-Arist. II 14d : l'impôt frauduleux inventé par l'hyparque de Mausole, Condalos, sur le port des cheveux longs en Lycie est un exemple savoureux de rapine et d'abus de pouvoir.

[755] Bien que la taxe d'Hippias sur les portes et les balcons ait trouvé un émule tardif en France, après la Révolution, avec la contribution sur les portes et les fenêtres.

[756] Le terme « Ciliciens » est traditionnellement proposé pour traduire le mot *HṬLK* (à ne pas confondre avec *HLK* la taxe !), mais il doit clairement avoir une autre signification.

Now restore the wine (and) the crop and anything else that thou hast taken, all (of it) to Maspat, (that) he may appropriate it to my estate lest, when thou comest here, thou art (required to) make good the loss of anything that thou hast taken and art called to account on this (matter).

Also Maspat has sent (word), saying :

« He has beaten up my lady's domestic staff and taken property from them ».

Now (as for) thee—thou hast no business with my domestic staff ; so restore to my staff whatever thou hast forcibly taken from them, so that Maspat may not again send a complaint. [Driver (1965), p. 35-37 ; Lettre XII]

Si nous ne disposons pas des suites de cette affaire[757], nous savons qu'à l'autre bout de l'Empire, en Bactriane, Akhvamazda, un officiel haut placé[758], écrit à son subordonné Bagavant, « l'hyparque » de « Khulmi[759] », pour l'informer qu'il a reçu une plainte d'un certain Vahuvakhshu, fils de Chithrabarzana, auquel les agents du recouvrement de Bagavant ont prélevé de façon indue du bétail, et surtout pour le rappeler à l'ordre, en lui intimant de rendre les biens extorqués, et lui indiquer qu'il devra se présenter afin d'assumer ses fautes.

Nous proposons ici dans la traduction anglaise de Shaked la fin de la lettre, dans laquelle Akhvamazda s'adresse directement à Bagavant :

---

[757] Le document a probablement été gardé par l'hyparque lui-même dans ses archives, ainsi que d'autres lettres liées à son travail, dans un souci de préparer sa défense et de se munir des moyens de dévier les accusations d'appropriation indue (Driver (1965), p. 6). D'après une inscription d'époque hellénistique datée de 283-282 av. J.-C., contenant l'arbitrage de la querelle entre Samos et Priène par le roi Lysimaque, les cités avaient fourni « des histoires, des témoignages et autres documents judiciaires » (Briant (1996), p. 511).

[758] Shaked (2012), p. 23 pense qu'il s'agit du satrape de Bactriane.

[759] Les documents araméens ne parlent pas d'hyparques, mais de *PḤT'* (terme qui évoque un gouverneur subordonné ; *cf.* Segert (1986), p. 547 : « *Statthalter* »). Khulmi se situe dans la partie septentrionale de la Bactriane, mais il n'est pas clair au vu des manuscrits si elle pouvait constituer une hyparchie ou non.

« *Now, : [10] because you are removing (things from) those men and are imprisoning (them) against my decree, when you come to me, you will be interrogated. But now, what you have removed, give back to them. Furthermore, [11] do not extract (from them) a surcharge (?) more than what they owe. Also, release those men, the camel-keepers, to do their own work. Do not impose on the land [12] [a tax] which they do not have to pay. Hashavakhshu the scribe is aware of this command.* » [Shaked 2012, doc. **A.1,** l. 9-12**,** p. 69]

Au vu de ces deux affaires, il apparaît que le « contribuable[760] » pouvait se plaindre au satrape des agissements incorrects de ses subordonnés, et que les droits des particuliers étaient garantis, dans une certaine mesure, de l'Égypte à la Bactriane, par un droit coutumier[761]. Le « contribuable » lésé peut donc saisir la hiérarchie responsable, en cas de contentieux, pour faire invalider une décision perçue comme injuste, sans avoir à craindre un mauvais traitement. Il est fort probable que dans le cas où la plainte serait restée lettre morte de la part d'Arsamès, Warfiš se serait adressée au Roi, par l'intermédiaire de ses représentants compétents[762]. Le point fondamental à retenir de cette lettre est que, quels qu'aient été les moyens de contrôle, la plaignante Warfiš disposait de la ferme conviction de pouvoir faire valoir ses droits et de faire assumer ses responsabilités à l'hyparque

[760] Il s'agit bien entendu de personnes privilégiées disposant d'un certain prestige et pouvant recourir directement ou indirectement à l'écriture (en araméen !) pour interagir avec l'administration. Il est peu probable que « l'homme du commun » ait bénéficié des mêmes moyens de recours. Peut être devait-il passer, comme l'ont fait les chameliers de Vahuvakhshu et les serviteurs de Warfiš, par une personne d'influence. Notons que dans le cas de Warfiš on dénombre trois niveaux de plaignants (les serviteurs, l'administrateur Maspat et Warfiš elle-même).

[761] Cette coutume peut, peut-être, être mise en relation avec ces « lois ancestrales », desquelles les « Juges Royaux » sont présentés comme les interprètes par Hérodote (Hdt. III 31).

[762] Le successeur du chancelier Parnaka/Pharnakès (I) et son entourage.

d'Arsamès et d'obtenir gain de cause, de même qu'en Bactriane Vahuvakhshu a pu faire valoir ses droits face à Bagavant et ses « magistrats » (*DYNY'*).

Cependant, il est frappant de voir que le terme *DYNY'*, que l'on retrouve généralement dans un contexte juridique, de par le fait qu'il désigne les juges, soit employé pour qualifier des agents de recouvrement[763]. Il semble que, pour l'administration achéménide, il y avait une barrière faible, voire nulle, entre la notion d'administration de l'État et la gestion des conflits privés. Il faut donc nous pencher brièvement sur la question des tribunaux et des juridictions.

Diodore mentionne l'existence de « Juges Royaux », chargés de délibérer sur des affaires de la plus haute importance pour la sécurité de l'Empire[764]. Pour autant, il n'apparaît pas, au vu de nos sources, si ce « conseil » avait une fonction comparable à une justice d'appel à l'encontre des décisions de tribunaux locaux et s'il pouvait être saisi par les sujets de l'Empire, comme dans le cas de Warfiš, afin de se plaindre d'une mauvaise action d'un représentant du Roi, ou si le monarque lui-même était le seul à pouvoir y avoir recours dans le cas où il souhaitait un arbitrage impartial ou un avis uniquement à caractère consultatif[765].

---

[763] L'agent du recouvrement était appelé *gugallu* à Borsippa (*cf.* Jursa (2009), p. 240).

[764] Diod. XV 8, 3-5 : Lorsqu'Orontès accuse Tiribaze d'avoir fomenté une révolte contre le Roi Artaxerxès II, ce dernier convoque les juges royaux. Après le jugement des faits, les juges concluent à l'innocence de l'accusé. *Cf.* Briant (1996), p. 329 sur l'indépendance relative de ces tribunaux. *N.B.* : à l'époque sassanide le juge était nommé *dādwar* (un dérivé de vp. *dāta*, la loi) (Macuch (1993), p. 60). Voir aussi Modrzejewski (2012), p. 26-28 sur la relation entre les rois hellénistiques, « successeurs des Achéménides », et leur relation au droit.

[765] Plut. *Artax*. 29, 8 : Artaxerxès II fait comparaître son fils Darios, qui a tenté de l'assassiner, devant les Juges Royaux, « sans assister lui-même au procès ». Les juges rédigent leurs avis et les remettent au Roi ; Hdt. V 25 : Cambyse fait écorcher le juge royal Sisamnès et fait tailler de sa peau des bandes de cuir, qui viendront garnir le siège où il s'asseyait pour rendre justice. Le Roi nomme ensuite Otanès, le fils de Sisamnès, à la place de son père « en lui recommandant de se rappeler sur quel siège il était assis quand il rendait la justice ». Selon Hérodote (Hdt. III 31), « Les Juges Royaux sont des hommes choisis entre tous les Perses pour exercer ces fonctions, qu'ils conservent jusqu'à leur mort ou jusqu'au jour où l'on découvre quelque injustice à leur reprocher ; ils rendent la justice,

Nous connaissons au moins un cas dans lequel on peut observer l'évolution d'une affaire sur plusieurs niveaux juridictionnels. Pierre Briant cite et commente le cas du « oblat » Gimillu qui, condamné pour vol de bétail par la justice territoriale d'Uruk en 538 av. J.-C., se tourne vers la justice du satrape Gubāru (Gobryas), puis à la demande du tribunal d'Uruk, l'affaire est renvoyée vers le tribunal du Roi à Babylone, qui semble avoir jugé en sa faveur[766]. Bien que significative, cette affaire ne nous en dit cependant pas plus, ni sur la compétence d'un conseil de juges royaux en matière de recours fiscal, ni sur son rôle dans la résolution des contentieux administratifs.

Le cas de la satrapie de Daskyleion, bien qu'il ne puisse pas être résolu en raison de l'absence de sources locales[767], doit être placé dans la même lignée que les zones pour lesquelles nous disposons de témoignages directs : la Bactriane, la Babylonie et l'Égypte. Il reste donc la question de l'application des bribes d'informations dont nous disposons au sujet de la justice achéménide au cas de la satrapie de Phrygie Hellespontique. Notons du moins que l'œuvre du pseudo-Aristote se cantonne géographiquement essentiellement aux franges occidentales de l'Empire (Égypte, Carie, Lydie). Il n'y a dès lors pas de raison apparente pour que la Phrygie Hellespontique, malgré l'implantation de la famille pharnacide sur près d'un siècle et demi, ait bénéficié d'un régime différent en cette matière des autres provinces situées à l'ouest de l'Empire.

---

interprètent les lois ancestrales et décident de tout en dernier ressort ». Il apparaît donc que les juges royaux rendaient la justice en un lieu donné et que l'office était durable, voire qu'il pouvait être hérité. (*cf.* Rollinger (2010), p. 574-582 sur la justice pénale et l'exercice de la violence par le Roi).

[766] Briant (1996), p. 86 ; Joannès (2009), p. 219 : ce document est publié dans *Yale Oriental Series* 7 102 (*n. v.*).

[767] Rappelons que seules les bulles attachées à la vaste quantité de documents d'origine ont pu être recouvrées.

3. Le problème de la succession

Un autre aspect fondamental dans l'exercice du pouvoir satrapal est son aspect mandataire[768]. En effet, comme nous l'avons dit précédemment, le satrape n'est pas un dynaste, bien que les grandes familles perses aient disposé de statuts privilégiés au sein de l'Empire, et donc à ce titre, bien qu'il en ait l'usufruit, il n'est pas propriétaire de sa satrapie, mais uniquement un représentant des intérêts royaux[769]. Dès lors, il peut être à tout moment révoqué par le Roi, s'il ne remplit pas sa tâche. Or, compte tenu du fait qu'une des valeurs principales de la royauté achéménide était la poursuite de la permanence et de la durabilité, faisant écho à un ordre cosmique voulu par Ahura-Mazda[770], comment peut-on concilier continuité et mobilité des représentants du pouvoir royal ?

Nous avons vu dans la partie précédente que le juge royal Otanès succède à son père Sisamnès, bien que ce dernier soit tombé en disgrâce aux yeux du Roi Cambyse[771]. Il a été confirmé que les Pharnacides se sont succédés à la tête de la satrapie de Daskyleion d'Artabaze (I) à Artabaze (II). Cependant, comment se déroulait cette succession ? Se manifestait-elle sous la forme d'un héritage, validé par le Roi, ou était-ce suite à une consultation du Roi et de ses conseillers que l'on décidait d'un candidat pour remplacer le satrape décédé (ou démis de sa charge), quitte à ce que l'on accorde une préférence à son successeur direct, dans un souci de

---

[768] Petit (1990) p. 15-20 ; Briant (1996), p. 350-351 ; Klinkott (2005), p. 38-46.

[769] Quitte à ce qu'il ait pu disposer de fiefs au sein de sa satrapie, comme Tissapherne en Carie (Xén. *Hell.* III 4, 12).

[770] Benveniste (1969), Vol. II, p. 100 définit l'*arta*, comme « l'ordre » dans l'univers et dans la société humaine. Selon Benveniste, et au vu de l'omniprésence de ce terme dans les inscriptions rupestres achéménides, le Roi se fait le garant de l'harmonie, telle qu'elle est prévue pour la création par Ahura-Mazda (*cf.* Briant (1996), p. 150 : « Le concept d'*arta* – en rapport avec son corollaire antithétique de *drauga* - est le véritable pivot de cette construction idéologique »).

[771] Hdt. V 25.

préservation de la continuité des charges et de l'ordre établi[772] ? Ainsi, lors du troisième traité entre le Roi et la cité de Sparte, les représentants du Roi sont Tissapherne, Hiéraménès et les « fils de Pharnakès » [773], Pharnabaze (II) n'est à ce moment probablement pas encore validé à la succession de son père Pharnakès (II). Il est fort probable, qu'un ordre écrit du Roi a confirmé sa nomination en tant que nouveau satrape de Daskyleion autour de cette période. Un cas particulièrement propice pour présenter cette problématique concerne le satrape de Lydie, Tissapherne, comme le rapporte Polyen[774]. Insatisfait de l'action de Tissapherne, Artaxerxès II envoie son représentant Tithraustès avec deux lettres : l'une est remise à Tissapherne, dans laquelle il y est dit qu'il est confirmé dans sa position de commandant (*karanos*), l'autre est remise à l'hyparque de Ionie, Ariaios, lui enjoignant de soutenir Tithraustès en tout point contre Tissapherne[775]. L'épisode s'achève par l'assassinat de Tissapherne et par l'envoi de sa tête au Roi.

---

[772] Et afin de s'assurer la fidélité des hyparques et dynastes locaux souvent attachés au satrape en charge par des liens de famille ou d'autres relations personnelles. C'est le cas de la Dardanienne Mania et Pharnabaze (II) (Xén. *Hell.* III 1, 10-15) : quand son gendre Méidias l'assassine en 399 av. J.-C., il envoie des présents à Pharnabaze (II) pour gagner ses faveurs et légitimer son usurpation (*cf.* Seibt (1977), p. 50-51). Ce à quoi le satrape répond « de les garder jusqu'à ce qu'il vînt lui-même se saisir de ses dons avec sa personne ; car il ne pouvait pas vivre, disait-il, sans venger Mania ».

[773] Thuc. VIII 58 ; Petit (1997), p. 142-143.

[774] Polyen. VII 16, 1.

[775] Cette anecdote ne va pas sans rappeler la fameuse lettre de Pharnabaze (II) à Lysandre. Accusé devant les éphores par les envoyés de Pharnabaze (II) d'abuser de son pouvoir le long des côtes asiatiques, il se rend auprès du satrape pour lui demander une lettre en sa faveur. Le satrape lui lit une lettre au contenu très élogieux, mais au moment de la cacheter de son sceau et de la lui remettre, il la remplace par une lettre au contenu bien différent. Arrivé à Sparte, Lysandre remet, sûr de lui, la lettre « apologétique » aux éphores, qui découvrent toutes les exactions que Pharnabaze (II) reproche à Lysandre (Plut. *Lys.* 36-37 ; Polyen. VII 19). On peut penser également à l'épisode attribué à Mentor, lors duquel le Rhodien se sert du sceau d'Hermias, qu'il a capturé, afin de cacheter les lettres, qu'il envoie aux cités du tyran, afin qu'elles se rendent (Polyen. VI 48).

Certains témoignages grecs, comme l'œuvre d'Hérodote, de Xénophon, de Ctésias et de Plutarque, mettent en avant les discussions et les problématiques liées à la succession des princes achéménides à la tête de l'Empire. Le droit d'aînesse, bien que majoritairement favori, n'est pourtant pas systématique. Les auteurs rapportent que le caractère et la personnalité du futur Roi étaient pris en compte[776].

En effet, aucun cas de légitimation royale du nouveau satrape n'est connu. En cas de remplacement, fait plus souvent soulevé par les sources, le nouveau mandataire prend possession de sa satrapie en évinçant son prédécesseur (*cf.* Tithraustès pour Tissapherne et Artabaze (II) pour Ariobarzanès). Or, dans le cas où la continuité dynastique est maintenue, comme entre Pharnakès (II) et Pharnabaze (II), puis entre Pharnabaze (II) et Ariobarzanès, nous ne disposons d'aucune information sur une validation royale de la succession. Il est fortement envisageable que le futur satrape ait eu un rôle intérimaire après la mort ou la mutation de son prédécesseur, et qu'à un moment donné la cour lui ait envoyé une missive pour le conforter dans sa nouvelle charge[777], un peu comme cela a pu être le cas, à son échelle d'hyparque, pour Mania[778] ou pour Datamès lorsqu'il a hérité du domaine de son père Camisarès[779].

C'est à ce sujet qu'il nous faut revenir sur la carrière d'Artabaze (II). Comme le fait très justement remarquer H. Klinkott, Artabaze (II) n'est jamais mentionné explicitement comme satrape de Phrygie Hellespontique ou de Daskyleion, mais uniquement comme un général (*stratégos*) du Roi[780]. Pourtant, le contexte général et

---

[776] Il n'est pas clair s'il s'agit là d'une retranscription fidèle de la teneur du débat qui avait lieu au sein de la cour ou s'il s'agit de commentaires et de considérations propres uniquement à l'auteur, qui les présente.

[777] Xén. *Hell.* III 2, 13 : la nomination de Tissapherne comme « généralissime ».

[778] Xén. *Hell.* III 1, 10-15.

[779] Nep. *Dat.* 1 : selon Cornelius Nepos, c'est par son mérite sur le champ de bataille que Datamès a pu succéder à son père.

[780] Klinkott (2005), p. 459 ; Stylianou (1998), p. 525 remarque les faits, mais n'en tire pas de conclusion..

la généalogie supposée du personnage laissent entendre qu'il a été envoyé pour prendre la place d'Ariobarzanès. Or, nous pouvons combiner toutes ces informations dans un panorama qui donne du sens. Artabaze (II) est envoyé par son grand-père supposé, le Roi Artaxerxès II, entre 366 et 362 av. J.-C. Ce dernier décède en 359 av. J.-C. et nous retrouvons Artabaze (II) en révolte contre le nouveau Roi Artaxerxès III en 356 av. J.-C.[781]. Dès lors, il est fortement probable qu'Artabaze (II) a été envoyé en Anatolie pour mater la révolte de Datamès et d'Ariobarzanès et, une fois la mission accomplie, pour devenir satrape de Phrygie Hellespontique. Or, la mort d'Artaxerxès II et l'avènement d'Artaxerxès III ont changé la donne. Probablement Artabaze (II) s'attendait-il à être instauré par le nouveau Roi, chose qui n'est jamais advenue et qui l'a poussé à l'indignation et à la révolte. Le fait qu'il se soit autant appuyé sur les Rhodiens Mentor et Memnon, et non sur des Perses et des hyparques locaux, est une indication vraisemblable du fait qu'il ne disposait pas encore de l'aval royal. Dans ces conditions, l'élite locale, qui avait suivi Ariobarzanès pendant une vingtaine d'années ne pouvait guère lui être acquise.

4. Réactions face aux coups d'État et aux querelles de succession

Un autre problème dans l'exercice du pouvoir satrapal est la position que le satrape, fidèle au Roi, adopte lorsque l'Empire est étêté par un coup d'État généré par les intrigues de la cour centrale. Malgré une certaine continuité dans les structures dynastiques, l'Empire achéménide a connu quelques points de tension ou même de rupture tout au long de son histoire. À la mort de Cambyse, son frère Bardiya monte sur le trône. Cependant, Darius I[er] a légitimé son coup d'État par des affirmations, gravées dans la roche à Béhistoun, comme quoi il ne se serait pas agi du frère de Cambyse, mais d'un mage imposteur (Smerdis/Gaumata), qui aurait usurpé le pouvoir[782]. En 424 av. J.-C., moins d'un siècle après, à la suite du décès de Xerxès II, son demi-frère Ochos (le futur Darius II) prend le pouvoir de façon

[781] Diod. XVI 22, 1.

[782] DB I, 26-43 ; Hdt. III 68-70 ; Briant (1996), p. 119-120 ; p. 125-127.

mouvementée, comme en témoigne le récit de Ctésias[783]. Ses propres fils, Artaxerxès II et Cyrus le Jeune, déchirent l'Empire dans leur querelle de succession, qui oppose les satrapies bordant la mer aux « hautes satrapies ». Artaxerxès II est lui-même l'objet de plusieurs machinations ourdies par l'un de ses fils, Ochos (le futur Artaxerxès III) à l'encontre de ses frères, avec la complicité de Tiribaze et de son fils Harpakès[784]. Finalement, comme le rapporte Diodore, ce sont les trames de l'eunuque Bagoas, ancien confident d'Artaxerxès III, qui évincent ce dernier et ses fils du pouvoir au profit du candidat souhaité par Bagoas : Darius III, en 336 av. J.-C.[785].

Les périodes tourmentées qui ont accompagné ces déséquilibres à la tête de l'Empire nous portent à nous interroger sur la réaction et le sort des satrapes pharnacides dans ces circonstances. En effet, si les Pharnacides ont pu asseoir leur présence en Phrygie Hellespontique, c'est qu'ils ont su s'adapter judicieusement au contexte général interne de l'Empire, en sachant soit prendre le parti du vainqueur, soit se tenir à l'écart de la tourmente. Comme nous l'avons vu initialement, les Pharnacides ont pu bénéficier d'un statut particulier par leur lien familial avec Darius Ier, par leur éventuel enracinement dans l'ancienne aristocratie mède et peut-être par des liens matrimoniaux avec les « Sept » (six, en réalité) , qui aidèrent Darius Ier dans son ascension à la royauté. Si cette position a pu leur permettre de se tenir à l'écart de bon nombre de conflits, il faut souligner que tout changement au

[783] Ctés. F15 (47)-(50) : un autre frère, Sekyndianos, qui a régné « six mois et quinze jours », aurait été destitué par Darius II pour le meurtre de leur demi-frère Xerxès II. Ctésias dit pour ces deux prétendants au trône qu'ils étaient des enfants illégitimes (*nothoi*) d'Artaxerxès Ier, contrairement à Xerxès II, qu'il qualifie de « légitime » (*gnèsios*). *Cf.* Lenfant (2004), p. 271-272.

[784] Plutarque nous dit que le vieux Roi, âgé de 94 ans en mourut aussitôt « de regret et de douleur » (Plut. *Artax.* 30, 9) « peu après » 362 av. J.-C. (Diod. XV 93, 1). Briant (1996), p. 700 propose 359 av. J.-C. sur la base de tablettes babyloniennes. Notons que ce nombre de 94 ans évoqué par Plutarque se retrouve également pour Artabaze (II), ce qui doit nous inciter à la prudence (Q. Curt. VI 5, 1-6). Il est probablement issu d'une tradition postérieure, qui a pu lui accorder une valeur symbolique.

[785] Diod. XVII 5, 3-6 ; Heckel (2009), p. 103-105.

sein de la branche royale achéménide a affecté la proximité des Pharnacides à la branche royale. Ce fossé a pu être comblé par un renouvellement de ces liens par le mariage de Pharnacides à des princesses royales. C'est le cas pour Pharnabaze (II), qui reçut pour épouse Apama, la fille d'Artaxerxès II[786]. Il faut ajouter à cela le rôle stratégique de la satrapie de Daskyleion dans la défense des frontières occidentales de l'Empire et dans la nécessité de garder une certaine stabilité dans ce territoire. Ainsi, il apparaît que Pharnabaze (II) a pu se soustraire à la querelle entre Artaxerxès II et Cyrus le Jeune[787]. De plus, le premier satrape pharnacide de Phrygie Hellespontique, Artabaze (I), a de toute évidence été nommé au « surlendemain » d'un coup d'État[788] et dans un souci de garantir à Xerxès la stabilité des satrapies occidentales par la nomination d'un « homme nouveau » dont la fidélité lui était acquise par la situation de sa famille, proche du nouveau Roi.

À l'inverse de ces cas de figure, nous trouvons le cas d'Artabaze (II)[789]. Initialement envoyé par son royal grand-père, Artaxerxès II, afin de reprendre en

---

[786] Plut. *Artax.* 27, 7.

[787] Diod. XIV 11, 3 ; 22, 1 : Les mentions de Diodore voulant que le satrape ait prévenu le Roi de la future insurrection de son frère est probablement due à une confusion récurrente chez l'auteur, qui confond souvent les faits et gestes de Pharnabaze (II) et de Tissapherne. Le livre XIII tout particulièrement est victime de ces confusions (*cf.* la nouvelle édition de Christine Maisonneuve, en cours de parution). Si certains ont tenté de placer ces indications dans un fil chronologique différent, cela tient fortement de l'improbable.

[788] Mégabatès était satrape de Phrygie Hellespontique avant 477 av. J.-C. Pourtant, le remplacement de Mégabatès par Artabaze (I) (Thuc. I 129), bien que tardif, s'explique par une installation progressive d'hommes issus du cercle familial de la famille régnante : une politique appliquée initialement par Darius Ier et perpétuée par son fils Xerxès. Darius Ier avait progressivement renforcé la « satrapie » de Phrygie Hellespontique pour affaiblir le satrape de Sardes et pour assurer la protection de l'Anatolie contre des excursions étrangères. Pourtant, les Mégabazides ont été déclassés au rang d'hyparques, étant donné que leurs liens familiaux avec le Roi ont de toute évidence été jugés insuffisants pour en garantir la fidélité aux yeux de la cour. Artabaze (I) avait par ailleurs fait ses preuves durant la seconde guerre médique.

[789] **[*cf.* II. F.].**

main la satrapie de Daskyleion au détriment de son probable demi-frère, Ariobarzanès, et de combattre les satrapes insoumis, il rentre à son tour dans la dissidence, sous Artaxerxès III, peu de temps après la mort d'Artaxerxès II[790]. Nous ne disposons pour cette période que du témoignage de Diodore et de quelques allusions dans les discours politiques de Démosthène. Les motivations exactes du satrape nous sont pour autant inconnues, en raison de l'état lacunaire de nos sources. Le déclencheur majoritairement avancé pour son insurrection est supposé avoir été la décision d'Artaxerxès III de dissoudre, en 356 av. J.-C., les contingents mercenaires des satrapes[791]. Il apparaît que le stratège Charès lui a livré un soutien dans son insurrection la même année[792]. Pour autant, Artabaze (II) pouvait-il avoir des motivations personnelles pour s'insurger contre le nouveau Roi, qui avait accédé au trône en 359 av. J.-C. ? Pour Pierre Briant, il a pu être la victime d'une dénonciation portée « par l'un de ses collègues »[793].

Néanmoins, on peut s'interroger sur des facteurs autres : a-t-il cédé aux pressions et aux conseils d'hyparques et de notables locaux ambitieux ou a-t-il été poussé à la rébellion par des promesses d'alliance issues de l'extérieur ? En effet, peu avant lui, le conquérant Datamès avait tenté de se tailler un royaume et à la même époque le roi Philippe de Macédoine mettait en œuvre ses visées expansionnistes[794]. Il apparaît cependant que l'avènement d'Artaxerxès III et le probable remaniement des positions d'influence, propre à une période de transition qui a dû accompagner cette

---

[790] Diod. XV 91, 2 ; XVI 22, 1 ; Plut. *Artax*. 22, 6-7: Le moment de l'envoi d'Artabaze (II) n'est pas clair dans la chronologie ; Weiskopf (1989), p. 54 : propose la date de 364 av. J.-C.

[791] Seibt (1977), p. 91 ; Sekunda (1988), p. 175 ; Heckel (2009), p. 55 ; Cette affirmation est uniquement attestée dans une scholie à Démosthène et semble en contradiction avec la suite des événements, ce qui pousse P. Briant à l'appréhender avec précaution (*cf.* Briant (1996), p. 811-812).

[792] Heckel (2009), p. 55 ; Briant (1996), p. 700-701.

[793] Briant (1996), p. 700-701.

[794] Le souhait que ce personnage rallie les Grecs dans une expédition mirobolante afin de « libérer » les cités de Ionie du joug des Perses avait été exprimé à plusieurs reprises dans une diatribe fondée sur le souvenir mythifié des Guerres médiques par l'orateur athénien Isocrate.

mutation à la tête du pouvoir, ont dû déplaire aux notables perses attachés à l'ancien régime. On peut imaginer qu'Artabaze (II), petit-fils de l'ancien Roi et neveu du nouveau, ait pu se sentir lésé et qu'il ait pu espérer plus d'autonomie ou des charges plus prestigieuses, alors qu'Artaxerxès III avait brutalement évincé ses frères afin de s'approprier la couronne.

C. La gestion interne de la satrapie et le rapport aux voisins

Après avoir abordé la question du rapport entre le satrape de Phrygie Hellespontique et son souverain, dans le cadre de la nomination, de la représentativité et des devoirs, nous pouvons aborder la question des liens entre le satrape et son personnel, ainsi qu'avec ses voisins. Il sera important de mettre en évidence les modes d'interaction et de fidélisation des hyparques et des courtisans, ainsi que de présenter la mise en œuvre d'un bon voisinage et la gestion des conflits d'attribution, notamment dans la partition du territoire et la perception du tribut.

1. Fiefs et dons

Les Pharnacides ont eu à leur disposition un certain nombre d'hyparques, qui leur permettaient d'administrer plus efficacement le territoire en déléguant leurs responsabilités[795]. Si, par manque de sources, nous ne connaissons pas le fonctionnement exact de l'administration satrapale achéménide, nous pouvons tenter de présenter quelques principes, sur la base des éléments dont nous disposons.

Le témoignage du pseudo-Aristote, auquel viennent s'ajouter quelques anecdotes rapportées par d'autres auteurs, laisse entendre que les hyparques

[795] Maffre (2007), p. 225-240 a produit, sur la base d'un matériel allant des sources historiques aux sources épigraphiques locales, une étude prosopographique fort convaincante de la composition du personnel administratif du satrape de Daskyleion. Il présente surtout leur origine ethnique et note la présence significative d'éléments sémitiques, bien que les postes de commandement majeurs semblent être restés aux mains des Perses.

disposaient d'un certain degré de liberté d'action. Probablement, comme c'était le cas pour la relation qui unissait le Roi à ses satrapes, les hyparques jouissaient de leur domaine, mais avaient l'obligation et la responsabilité de collecter le tribut, ainsi que de défendre leur territoire[796]. S'ils étaient soumis à l'autorité du satrape compétent, ils ne disposaient que de l'usufruit de leur domaine, car, comme nous l'apprend Xénophon, tout ce qui appartenait aux hyparques appartenait en fin de compte au satrape. En effet, lorsque Derkylidas se rend auprès de Méidias, le gendre de Mania, une hyparque de Pharnabaze (II) en Éolide, le Spartiate l'interroge au sujet de ses biens :

> Ἐπειδὴ δὲ ἀπεγέγραπτο τὰ πατρῷα, Εἰπέ μοι, ἔφη, Μανία δὲ τίνος ἦν ; οἱ δὲ πάντες εἶπον ὅτι Φαρναβάζου. Οὐκοῦν καὶ τὰ ἐκείνης, ἔφη, Φαρναβάζου ; Μάλιστα ἔφασαν. Ἡμέτερ᾽ ἂν εἴη, ἔφη, ἐπεὶ κρατοῦμεν · πολέμιος γὰρ ἡμῖν Φαρνάβαζος. Ἀλλ᾽ ἡγείσθω τις, ἔφη, ὅπου κεῖται τὰ Μανίας καὶ τὰ Φαρναβάζου.
>
> « Quand Méidias eut fait la liste de ses biens paternels : « Dis-moi, demanda Derkylidas, à qui appartenait Mania ? » Tout le monde répondit : à Pharnabaze. —Alors les biens de cette femme, reprit-il, appartenaient aussi à Pharnabaze ?—Certainement, dirent-ils. —En ce cas, ils sont à nous, puisque nous sommes victorieux et que Pharnabaze était notre ennemi. Qu'on nous conduise, ajouta-t-il, là où sont les biens de Mania et de Pharnabaze ». (Xén. *Hell.* III 1, 26)

Si ces déclarations sont mises dans la bouche de Derkylidas, elles sont de Xénophon et de ses sources[797]. Comme nous sommes en devoir de supposer

[796] Kaptan (2010), p. 832.

[797] Gray (1981), p. 328-331, 334 : La façon dont Xénophon présente le dialogue entre Derkylidas et Médias est supposé montrer le contrôle que le Spartiate a sur ses troupes. En règle générale, les passages comprenant des dialogues chez Xénophon ont une fonction pédagogique ou apologétique,

l'attachement que Xénophon portait à Pharnabaze (II) et à le mettre en valeur aux yeux de ses lecteurs, comme les cercles proches d'Agésilas, on peut supposer que cette affirmation est digne de foi, de par le fait qu'elle repose sur des sources proches des événements, proches de la cour régionale de Daskyleion, comme le fils de Parapita, exilé à Sparte et proche d'Agésilas. Dès lors, bien que dans le régime normal, le satrape ne dût pas se mêler souvent de l'action de ses hyparques, il pouvait les révoquer et les spolier de leurs biens. Ce droit *a priori* absolu a pu être contrebalancé par des équilibres d'influences et de soutiens. Un satrape qui s'approprierait régulièrement des biens de ses subordonnés perdrait bien vite la confiance de ces derniers, qui n'hésiteraient pas à s'en plaindre au Roi ou à se révolter.

Il n'est pas rare de constater que des satrapes ont « offert » des domaines à des Grecs, qui étaient exilés chez eux ou qu'ils souhaitaient rémunérer[798]. C'est le cas pour la donation, de la part de Pharnabaze (II), de la place forte de Grynéion, « en Phrygie[799] », à Alcibiade[800] et de celle d'Ariobarzanès à Timothée, concernant les cités de Sestos et Krithotè[801]. Or, la question qui ne se pose jamais dans nos sources est : à qui étaient-elles enlevées et comment réagissait la personne lésée ? Nous ne pouvons pas répondre à cette question, mais nous sommes portés à croire que les hyparques et autres détenteurs de domaines n'ont eu le choix qu'entre la soumission ou la révolte.

L'épisode du siège de la « tour » d'Asidatès par Xénophon et ses « Dix-Mille », contient des éléments significatifs. L'action se déroulant en Teuthranie, dans la vallée du Caïque et à l'instigation de la dynaste de Pergame, Hellas, nous apprenons

---

plutôt qu'une réelle base historique. La constance de leur construction, même quand les participants sont différents, va dans ce sens.

[798] Briant (1996), p. 429-430 ; 474-478.

[799] Nep. *Alc.* 9 ; plus probablement en Éolide (Diod. XVII 7, 9; *cf.* G. E. Bean (1967), *Aegean Turkey, an archaeological guide*, p. 110-112 ; B. Umar (2002), p. 107-117).

[800] Perrin (1906), p. 31 croit que cette histoire est un produit de la légende d'Alcibiade.

[801] Xén. *Agés.* 2, 26 ; Nep. *Tim.* 1 ; Isoc. *XV* 108.

que bon nombre de notables viennent soutenir Xénophon avec leurs troupes[802]. Or, aussi bien Gongylos (III) que Proklès, mentionnés dans l'anecdote, tiennent leur domaine d'un glorieux ancêtre, qui l'aurait eu du Roi : Gongylos (I) pour Gongylos (III)[803] et Démarate pour Proklès[804]. Dans un même ordre d'idées, Spithridatès, l'hyparque de Pharnabaze (II) rejoignant le camp d'Agésilas, devait descendre des Mégabazides, en raison du nom de son fils Mégabatès[805]. Nous pouvons dès lors remarquer que les nominations d'hyparques et les concessions territoriales avaient souvent une portée dynastique, dont l'effet a été l'enracinement de certaines familles sur un territoire.

Ce facteur a pour conséquence que les subordonnés du satrape de Phrygie Hellespontique ne sont pas à considérer comme des pions entièrement soumis aux *desiderata* du satrape, mais comme des alliés qu'il faut choyer, en raison de leur profonde implantation locale, source de renommée et de clientèles.

2. Le « protectorat » hellespontique

En plus du territoire directement contrôlé par le satrape, « la Phrygie de Pharnabaze[806] », viennent s'ajouter des zones de contact, dans lesquelles les maîtres de Daskyleion ont fait exercé leur influence. C'est le cas pour les cités grecques donnant sur la Propontide et la Bithynie ou la « Mysie ». Si ces zones échappaient à la hiérarchie achéménide, elles étaient soumises à l'autorité du satrape et ont probablement été appelées à contribuer à l'effort de guerre perse, ainsi qu'au versement du tribut, du fait qu'elles étaient dépendantes du *Hinterland* perse pour

802 Xén. *Anab.* VII 8, 17-18.

803 Xén. *Hell.* II 1, 6 ; Hofstetter (1978), p. 70-72.

804 Xén. *Anab.* VII 8, 17 ; Au sujet de Démarate, nous pouvons rappeler un passage méconnu de Plutarque, qui le présente dans des situations originales, qui ont probablement eu lieu lors de son exil à la cour des Rois Darius Ier et Xerxès (Plut. *Mor* 220 A-B). Ce passage très moralisateur présente le Spartiate en train de défendre laconiquement les vertus militaires et politiques de sa cité à des Perses.

805 Sekunda (1988), p. 178-180.

806 Xén. *Hell.* IV 1, 1.

assurer leur subsistance sur le long terme[807]. Pourtant, le récit que fait Polyen à propos du conquérant Datamès illustre à quel point la prise de cités fortifiées et reliées à la mer, comme Sinope, était difficile pour une armée de terre, dépourvue d'engins de siège[808]. C'est pourquoi, en 394 av. J.-C., Pharnabaze (II) n'a pas pu prendre Sestos et Abydos, qui étaient tenues par l'harmoste spartiate Derkylidas, bien qu'il les ait assiégées par terre et par mer avec l'aide de Conon[809]. Par ce fait, nous pouvons concevoir les facultés de résistance dont disposaient des cités de Propontide, comme Cyzique, pour se soustraire à un contrôle direct de l'administration achéménide, qui plus est si elles bénéficiaient d'un soutien étranger, comme de la part de Sparte ou Athènes.

Le cas du siège de la « tour » d'Asidatès montre qu'en temps de paix, les Perses préféraient s'établir en dehors des cités et maintenir leur contrôle sur le territoire par un réseau castral, plutôt que par une main mise directe sur les espaces poliades. Quelques exemples de garnisons perses sont attestés, mais souvent dans le cas où elles étaient éliminées[810]. On imagine que le nombre de ces troupes devait être limité et que leur présence ne pouvait guère jouer en faveur de l'image du pouvoir achéménide.

En dehors de l'espace grec, les Mysiens, les Pisidiens et les Bithyniens semblent avoir joui d'une certaine autonomie à tel point que les Perses devaient mener des campagnes militaires à leur encontre[811]. Cette donnée illustre les difficultés de

---

[807] Brosius (2010), p. 34-35.

[808] Polyen. VII 21, 2 : Datamès avait obtenu le concours des charpentiers de Sinope afin de construire des engins de siège qui, affirmait-il, étaient destinés à assiéger Sésamos, une ville rivale. Une fois les engins construits par les Grecs, il les retourne contre la cité de Sinope.

[809] Xén. *Hell.* IV 6, 8.

[810] Thuc. VIII 108.

[811] Klinkott (2005), p. 478-480 ; Doni (2009), p. 213-214, p. 217, p. 219 au sujet de la mention des campagnes de Pharnabaze (II) et de Mania, ainsi que de la troupe enrôlée pour assassiner Thémistocle : « *This evidence combined together suggests the mobility of some Pisidian groups who were*

l'Empire à asseoir sa domination dans l'arrière-pays et sur des populations pourvues d'un système de fonctionnement clanique et dont l'émiettement des diverses tribus devait rendre le contrôle ardu[812]. Dès lors, une négociation avec les têtes des familles devait s'imposer, ainsi que des expéditions militaires ponctuelles pour endiguer les velléités de conquête de certains membres. Pour autant, un contrôle en profondeur était impensable. On imagine donc que les Perses ont dû tenir compte des privilèges locaux et tribaux des Mysiens, des Pisidiens et des Bithyniens.

L'objectif principal des satrapes de Daskyleion était la sauvegarde de leurs domaines privés, situés autour de Daskyleion, ainsi que la permanence d'une situation pacifique, qui permettait la perception du tribut, idéalement sur une base volontaire de la part des cités et des peuples limitrophes.

3. Les relations et les conflits entre satrapes

Pourtant, indépendamment des difficultés internes de la satrapie, illustrées par la variété de situations de gouvernements locaux auxquels était confronté le satrape, il y avait également la question du rapport avec ses voisins. La rivalité entre Sardes et Daskyleion est copieusement attestée dans les sources pour quasiment toute la période achéménide[813], mais quelles en étaient les causes exactes ? La récurrence de ces tensions entre les satrapes a poussé certains auteurs modernes à aller jusqu'à

---

capable of operating well beyond the borders of what was to become Pisidia on their own initiative or at others' request » (p. 217).

[812] Munro (1912), p. 60.

[813] Hdt. III 120, 1-2 : Sur la querelle entre Oroitès et Mitrobatès ; Thuc. VIII 109 : « Tissapherne… était d'autre part ulcéré à l'idée que Pharnabaze… pourrait en tirer plus d'avantages dans sa lutte contre les Athéniens. »; Xén. *Hell.* III 1, 9 : « Tissapherne et Pharnabaze se suspectaient l'un l'autre » ; Petit (1979), p. 17-19 : sur la scission initiale et l'évolution de la satrapie de Lydie depuis sa création.

supposer un calcul venant de la cour centrale visant à empêcher la création d'une « baronnie » dans les franges occidentales de l'Empire[814].

Pour H. Klinkott, il s'agit d'un phénomène qui s'est développé conjointement avec la diplomatie perse en Grèce. Les satrapes occidentaux ayant disposé de plus de libertés d'agir et de moyens militaires ont commencé à rivaliser entre eux pour plaire au Roi. Le glas de ces conflits internes aurait été sonné par la décision d'Artaxerxès III de limiter les contingents militaires en 356 av. J.-C.[815]. Cette vue a le mérite d'être claire, mais elle n'est pas satisfaisante, étant donné que d'une part l'état des sources nous renseigne mieux sur les situations proches des préoccupations des cités grecques que sur le reste de l'Empire et que d'autre part, les expéditions en Égypte et à Chypre, sans parler de la rivalité entre Orontès et Tiribaze, n'avaient aucun rapport avec le nombre de mercenaires ou le monde grec. La rivalité était inhérente du moment que la hiérarchie n'était pas fixée durablement, mais changeait au gré des promotions. C'est la raison majoritairement avancée par les auteurs modernes pour laquelle les armées du Roi étaient généralement codirigées par deux ou trois généraux[816]. La division du pouvoir sur les armées créait une rivalité entre les généraux par rapport aux faveurs du Roi, et permettait à ce dernier de se prémunir du risque d'une révolte.

Cette rivalité, incarnée par le conflit entre Tissapherne et Pharnabaze (II), semble avoir pour origine la recherche d'une position hégémonique de seul représentant des intérêts du Roi en Asie Mineure[817]. Or, la lecture des sources anciennes met en avant un autre problème : celui des frontières. Il apparaît en effet que les frontières entre la satrapie de Phrygie Hellespontique et celle de Lydie n'étaient pas clairement définies. Ainsi, les sources grecques, semblablement contradictoires, attribuent les

[814] Klinkott (2005), p. 309-313 : pour une liste très fournie des conflits entre satrapes et une explication du phénomène.

[815] Seibt (1977), p. 90-92.

[816] Klinkott (2005), p. 309-313.

[817] Comme en témoigne le passage concernant « l'ambition » de Pharnabaze (II) (Xén. *Hell.* IV 1, 37).

domaines limitrophes tantôt à l'une, tantôt à l'autre. C'est tout particulièrement le cas pour la cité d'Adramyttion, située en face de Lesbos. Thucydide nous apprend que Pharnakès (II) avait permis aux Déliens chassés de leur île par les Athéniens de s'y installer[818]. Pourtant, dans la suite du récit, nous apprenons que la place était tenue par Arsakès, un hyparque de Tissapherne[819]. De même, Xénophon nous apprend que Cyrus le Jeune était impliqué dans un conflit quasi-ouvert avec Tissapherne, à tel point qu'il lui ôtait les cités qui étaient sous son contrôle[820].

Ces conflits internes entre satrapes doivent être vus comme un élément probant pour constater le glissement des frontières entre les satrapies. En effet, étant donné l'absence de bornes de frontières pour délimiter le territoire, l'autorité du satrape devait s'exercer en premier lieu sur des entités politiques ancrées sur le territoire, comme des cités ou des tribus, plutôt que sur un espace délimité et enregistré dans un cadastre. Certaines zones n'avaient probablement pas été rattachées initialement à une satrapie définie. La côte ionienne était morcelée en sous-ensembles, comme en témoignent les mentions de « satrape d'Ionie » et « satrape de Mysie », ainsi que la présence de dynasties locales établies de longue date. Quand Xénophon se rend chez Hellas et ses fils, qui tiennent la région autour de Pergame, située aux bouches du Caïque, il ne mentionne pas leur rattachement à une satrapie en particulier. Il précise pourtant, lors de sa description du raid nocturne, que ses troupes s'étaient avancées en Lydie, une fois le Caïque traversé.

---

[818] Thuc. V 1.

[819] Thuc. VIII 108 : la domination de cet Arsakès sur la région est confirmée par la mention des « impôts intolérables » que lui payaient les gens d'Antandros (une cité voisine) et par la présence d'une garnison perse. *NB :* La mention présente dans ce passage comme quoi Arsakès aurait offert du service aux « meilleurs d'entre eux » (les exilés de Délos) n'est pas incompatible avec le passage précédent (Thuc. V 1), comme quoi c'est Pharnakès (II), qui leur a conféré Adramyttion.

[820] Xén. *Anab.* I 1, 8 : « En outre, il envoya prier le roi de lui donner ces villes à lui, son frère, au lieu d'en laisser le gouvernement à Tissapherne ».

τῇ δὲ ὑστεραίᾳ θυσάμενος ὁ Ξενοφῶν ἐξάγει νύκτωρ πᾶν τὸ στράτευμα, ὅπως ὅτι μακροτάτην ἔλθοι τῆς Λυδίας, εἰς τὸ μὴ διὰ τὸ ἐγγὺς εἶναι φοβεῖσθαι, ἀλλ᾽ ἀφυλακτεῖν.

« Le lendemain, Xénophon ayant sacrifié fit marcher pendant la nuit l'armée entière pour s'avancer le plus loin possible en Lydie, afin qu'Asidatès ne craignît plus son voisinage et négligeât de se garder. »

(Xén. *Anab.* VII 8, 20)

Dans la suite du récit, les troupes de Xénophon se rendent jusqu'aux abords de Parthénion, où ils capturent Asidatès, après quoi ils s'en retournent à Pergame. Ce passage doit être lu comme une attestation de zones de contact entre les satrapies majeures, dont la fidélité n'était pas définie et dont le rattachement à un ensemble satrapique était flexible. Ce fait explique plus clairement la raison des tensions entre le satrape de Daskyleion et celui de Sardes.

En effet, on a généralement tendance à voir l'Empire achéménide comme une entité fixe, définie par les conquêtes de ses premiers Rois, Cyrus, Cambyse et Darius I^er^. Or, cet Empire était en expansion perpétuelle, non pas au-delà de ses franges, mais bel et bien au sein même de ses frontières. Au IV^e^ siècle av. J.-C., on assiste clairement à une soumission des dynastes locaux et à leur progressif remplacement par des élites iraniennes. C'est le cas pour la Paphlagonie, dans laquelle Datamès se taille un royaume, avec l'aval du Roi[821], pour la Carie, dans laquelle la dynastie des Hécatomnides est évincée par un certain Orontopatès[822], qui

[821] Nep. *Dat.* 2-3.

[822] Diod. XVI 74, 2 ; Mais Alexandre, dans sa magnanimité, réinstaure la dernière survivante de cette dynastie, Ada (Diod. XVII 24, 3-4). Le nom de ce Perse existe aussi sous les variantes Orontobatès et Rhodobatès (Justi (1895), p. 235-236). Il s'agit peut être du père de ce Mithridatès, qui a voué une statue à Platon (Diog. Laër. III, 25 ; Momigliano (1979), p. 158).

était également le gendre du même Pixodaros[823]. Quant à la Cilicie, nous constatons la disparition du « syénnésis » peu avant l'arrivée d'Alexandre[824].

Dès lors, on peut supposer que les satrapes de Lydie et de Daskyleion ont rivalisé entre eux pour soumettre les régions montagneuses de Mysie, sises entre leurs satrapies. Il s'agit là de plus que de simples expéditions punitives, devant ramener les « brebis égarées » à l'enclos normatif de la domination achéménide, mais bien de conquêtes internes, dont le mérite allait à celui qui obtenait le résultat escompté. À ce sujet, nous avons une mention isolée d'expéditions que le satrape Pharnabaze (II) aurait menées contre les Pisidiens[825]. Or, la vision traditionnelle de l'histoire achéménide, nourrie par l'*Anabase* de Xénophon, place les Pisidiens dans la sphère d'influence du satrape de Lydie. Pourtant, lorsque Xénophon nous présente la relation qu'entretenaient la dynaste de Troade, Mania, et Pharnabaze (II), il nous dit :

> ὥστε λαμπρότατα τὸ ξενικὸν κατεσκευάσατο. Συνεστρατεύετο δὲ τῷ Φαρναβάζῳ καὶ ὁπότε εἰς Μυσοὺς ἢ Πισίδας ἐμβάλοι, ὅτι τὴν Βασιλέος χώραν κακουργοῦσιν.
>
> « Aussi, avait-elle organisé un magnifique corps de mercenaires, et elle accompagnait Pharnabaze dans ses expéditions, même quand il marchait contre les Mysiens et les Pisidiens, qui ravageaient le pays du roi ».
>
> (Xén. *Hell.* III 1, 13)

---

[823] Il semblerait qu'il ait épousé Ada (2), la fille de Pixodaros et d'Aphnéis (Arr. *Anab.* I 23, 8 ; Strab. XIV 2, 17 ; Heckel (2009), p. 4 : p. 186). Il ne s'agit pas de la même Ada (1), la fille d'Hécatomne et dernière dynaste de Carie, qui fut réinstaurée par Alexandre le Grand (Diod. XVII 24, 3-4).

[824] Q. Curt. III 4, 3 : Arsamès est dit satrape de Cilicie en 333 av. J.-C. ; Briant (1996), p. 1039 : rejette cette affirmation ; Briant (1996), p. 730-732 : sur la situation émiettée de cette région et son satrape Mazaios ; Debord (1999), p. 23..

[825] Xén. *Hell.* III 1, 13 ; Klinkott (2005), p. 479.

Cette mention de Xénophon pose problème, étant donné qu'on situe généralement les Pisidiens au sud-est de la « Grande Phrygie » et que les opérations de soumission de ce peuple sont généralement attribuées au satrape de Lydie ou au *karanos*, chargé de la coordination des troupes occidentales[826]. Il se peut que l'auteur fasse allusion à des opérations conjointes des satrapes à l'encontre des Pisidiens, auxquelles Mania aurait associé son contingent mercenaire[827]. Pourtant, les Pisidiens sont mis en relation avec les Mysiens, clairement situés dans la zone bordant la Phrygie Hellespontique par le terme « ou » (ἢ), qui implique une analogie entre ces campagnes. De plus, la formulation employée implique des campagnes récurrentes et ne fait pas un renvoi à des événements précis. Nous sommes dans la description d'une situation ordinaire. Il apparaît donc que les satrapes pharnacides avaient également des Pisidiens au sein de leur domaine. Il va sans dire qu'à chaque soumission de peuples semi-autonomes, le satrape qui avait mené la campagne négociait des clauses qui, tout en servant le Roi, favorisaient ses intérêts personnels et familiaux[828]. On peut y voir un facteur supplémentaire des tensions et des rivalités entre satrapes voisins.

---

[826] Xén. *Anab.* I 2, 1.

[827] Seibt (1977), p. 50-51 date la création du corps mercenaire (*xénikon*) en 402 av. J.-C., conjointement aux campagnes de recrutement de Cyrus le Jeune afin de constituer ceux qui allaient être appelés les « Dix-Mille » (Seibt (1977), p. 51). Pourtant, Cyrus le Jeune disposait déjà d'une garde personnelle composée de 300 hoplites, commandés par Xénias de Parrhasie (Xén *Anab.* I 1, 2; Seibt (1977), p. 49-50).

[828] Klinkott (2005), p. 318-319 ; 349-350 analyse le rapport entre le satrape, ici Pharnabaze (II), et les populations semi-autonomes, de même que les conflits au sein et en marge de son territoire. Klinkott montre comment le satrape disposait d'une certaine marge de manœuvre pour mater les cités et peuples insoumis au sein de sa satrapie, ainsi que de nouer de son propre chef des alliances afin de protéger son territoire. Néanmoins, nous ne pouvons pas le suivre sur l'affirmation que le satrape ne pouvait pas étendre les limites de sa satrapie, étant donné que d'autres cas propres au IVe siècle av. J.-C. (comme le cas de Datamès) illustrent bien qu'une expansion, voire une prise en main directe était tolérée, sinon encouragée, par le pouvoir central, à moins qu'elle n'allait à l'encontre de traités et qu'elle ne se fît aux dépens des intérêts du Roi.

Il faut en conclure que la fidélité des différents peuples semi-autonomes d'Anatolie occidentale n'était pas gravée dans la roche et que leur appartenance à une satrapie plutôt qu'à une autre était le fait de l'action personnelle des satrapes, par la force ou par la diplomatie. C'est d'ailleurs par la douceur que le roi spartiate Agésilas avait obtenu l'alliance des Paphlagoniens, en se faisant l'initiateur d'un mariage, dont les suites nous sont inconnues, entre la fille de son nouvel allié Spithridatès, qui s'était détourné de Pharnabaze (II), et un de leurs rois, Otys[829].

D. La politique matrimoniale

Le mérite personnel des satrapes était reconnu dans l'Empire par des modalités de récompenses. L'une d'entre elles consistait à recevoir de la part du Roi la main de l'une de ses filles. Cette offre, que les sources grecques nous présentent comme prisée au sein de la noblesse perse, n'avait pas simplement pour but d'estimer à sa juste valeur un fidèle du Roi, mais aussi de garder attachés à la couronne des éléments ambitieux, qui auraient pu dévoiler des ambitions propres, en les intégrant au cercle familial de la dynastie principale.

1. L'anoblissement du sang

Il nous est difficile de jauger les critères qui définissent l'appartenance à la « noblesse » dans la sphère achéménide. La *Cyropédie* de Xénophon ne se montre pas satisfaisante à ce sujet, étant donné qu'elle n'accorde de l'importance qu'aux vertus sociales et guerrières des Perses et délaisse entièrement l'aspect dynastique et l'importance des origines, pourtant mise en avant par Darius I^er^ dans ses inscriptions rupestres. Si certaines positions s'héritent, comme c'est le cas pour les satrapes de

[829] Xén. *Hell.* IV 1, 3-15 ; Xén. *Agés.* I 35 : De Vries (1984), p. 315-316 sur la place peu enviable des femmes en Thrace, d'après le témoignage des sources grecques (violences, mise à mort lors du décès de l'époux,…). Pourtant, il est difficile de croire que Spithridatès ait accepté de marier sa fille dans ces conditions. C'est pourquoi, il faut se montrer prudent à l'égard de ces témoignages.

Daskyleion, une parenté avec la famille royale ainsi que le prestige d'une longue lignée rejaillissent sur un individu, lui ouvrant la voie vers des postes d'importance.

Les détails de ces codes de valeur nous sont cependant inconnus, faute de disposer de sources épistolaires et de textes littéraires inspirés par la notion de noblesse chez les Perses de l'Empire achéménide[830]. Nous ne pouvons que constater de façon superficielle qu'un « bon » mariage prenait une grande importance dans cette société, comme dans les sociétés traditionnellement à vocation aristocratique[831]. Nous sommes pourtant limités dans notre spectre d'analyse par le désintérêt qu'avaient les auteurs grecs à l'égard des femmes, si ce n'est pour présenter celles qui constituaient un cas particulier notable et exotique, quand elles brillaient par leur cruauté ou leur ruse[832].

Ainsi, nous ne disposons généralement pas, sauf exception, des noms des épouses des satrapes[833]. Néanmoins, il apparaît clairement dans nos sources que l'obtention d'un mariage royal, était un élément de prestige recherché par des satrapes d'influence et qu'il s'accompagnait d'une élévation de leur rang et d'une

---

[830] Pourtant, ces lettres ont existé, comme nous le rapporte Hellanikos de Lesbos au sujet de la correspondance épistolaire de la reine Atossa (*cf.* Gauger (2000), p. 30 ; *FGrH* 4 F178b). Il serait étonnant, compte tenu des nombreuses variantes de la légende de Cyrus (rapportées par Hérodote, Ctésias et Xénophon) que la cour perse n'ait pas disposé de mythes royaux et « chevaleresques », ne serait-ce que sous une forme orale. Le Roi Artaxerxès II, bien qu'incapable de jouer un instrument, se faisait jouer de la musique (Momigliano (1979), p. 150 ; Arist. *Polit.* 1339a 34). Or, il n'est pas exclu que cette musique ait été accompagnée d'un chant épique. C'est du moins ce qu'affirme Dinon dans ses Persika, au sujet d'un chant épique à la cour d'Astyage, qui aurait annoncé la prise de pouvoir de Cyrus le Grand (Athén. XIV 633D ; *cf.* Lenfant (2009), p. 131-133, F9 ; voir aussi Él. *His. Var.* XII 48 : les Rois de Perse se seraient faits traduire et réciter les chants homériques).

[831] Carney (1996), p. 564 ; Werner (1998), p. 19-20 ; 127-130 ; 313-315.

[832] Carney (1996), p. 565 sur le stéréotype de la décadence perse par l'influence de leurs femmes et de la méfiance généralisée de beaucoup d'auteurs grecs à l'égard de la gent féminine ; Lenfant (2004), p. 120-123 sur la perception par Ctésias de la place des femmes à la cour perse.

[833] Les filles d'Artaxerxès II sont une rare exception : il s'agit d'Apama, de Rhodogune, d'Amestris et d'Atossa (Plut. *Artax.* 27, 7-8).

promotion vers des fonctions prestigieuses. Ces éléments se remarquent clairement chez Xénophon, lorsqu'il présente le changement de statut de Tissapherne, qui avait reçu la main d'une fille d'Artaxerxès II et avait été nommé *karanos*.

> μετὰ δὲ ταῦθ᾽ οὗτοι μὲν περὶ τὰς ὁδοιπορίας ἐγίνοντο, τὴν δὲ δύναμιν ὁ βασιλεὺς ἀπήγαγεν εἰς Βαβυλῶνα. ἐκεῖ δὲ τῶν κατὰ τὴν μάχην ἀνδραγαθησάντων κατ᾽ ἀξίαν ἕκαστον τιμήσας ἔκρινε πάντων ἄριστον γεγενῆσθαι Τισσαφέρνην. διὸ καὶ μεγάλαις αὐτὸν τιμήσας δωρεαῖς ἔδωκε τὴν ἑαυτοῦ θυγατέρα πρὸς συμβίωσιν, καὶ τὸ λοιπὸν διετέλει πιστότατον αὐτὸν ἔχων φίλον: ἔδωκε δ᾽ αὐτῷ καὶ τὴν ἡγεμονίαν ὧν Κῦρος ἐπὶ θαλάττης ἦρχε σατραπειῶν.
>
> « Après quoi les Grecs se mirent en marche et le Roi ramena l'armée à Babylone. Là, il récompensa selon son mérite chacun des hommes qui avaient montré du cœur dans la bataille et jugea que de tous, Tissapherne avait été le plus brave. Aussi le récompensa-t-il avec de grands présents ; il lui donna sa fille en mariage et continua à l'avenir à le tenir pour l'ami le plus fidèle. Il lui donna aussi le gouvernement des satrapies maritimes que détenait Cyrus[834] ». (Diod. XIV 26, 4)

Il est important de souligner ici qu'à plusieurs reprises, la position de « gendre du Roi » prend une telle ampleur qu'elle est utilisée, sans aucune explication, dans diverses sources grecques afin d'impressionner le lecteur[835], à tel point que parfois la personne concernée n'est même pas nommée. Cette situation se retrouve également

[834] *Cf.* Xén. *Anab.* I 2 ; Nous apprenons par Xénophon que cette désignation est équivalente à celle de *karanos*, et que ce commandant en chef rassemble ses troupes dans la plaine du Kastolos (Xén. *Hell.* I 4, 3). L'auteur est plus précis encore dans sa *Cyropédie* en précisant que le *karanos* rassemble ses troupes à Thymbrara (Xén. *Cyrop.* VI 2, 11), située à 25 km de Sardes.

[835] Briant (1996), p. 147-149 ; 320-321 ; la qualité de « gendre du Roi » s'associait souvent d'une charge d'exception ou du commandement d'une armée (Hdt. V 116 : trois gendres de Darius I^er^ commandent une armée).

pour les cas de filiation, comme « les fils de Pharnakès[836] » et lorsque les sources mentionnent un personnage comme étant un « œil du Roi[837] ». Ces désignations et le contexte dans lequel elles sont employées par nos sources montrent à quel point le mariage royal revêtait une importance dans la société achéménide. Xénophon exalte le terme « gendre du Roi » chez Tissapherne, en précisant à quel point le satrape de Lydie avait brigué cette position, ce qui lui permet de créer le même effet pour Pharnabaze (II), quand il mentionne succinctement les raisons de son absence en Phrygie Hellespontique[838]. Loin de se perdre en explications ou en descriptions concernant la campagne militaire que le satrape préparait en vue de reconquérir l'Égypte ou les raisons qui ont porté à la nomination d'Ariobarzanès, la mention lapidaire par Xénophon d'une alliance princière suffit à tout expliquer.

De plus, il faut préciser que de toute évidence l'ascension personnelle et familiale par un mariage prestigieux pouvait paraître aux yeux de l'élite achéménide non pas uniquement comme un facteur dépendant des moues du souverain, mais bien comme un système d'ascension sociale partiellement ancré dans des structures morales et traditionnelles et que l'absence d'une telle « récompense », estimée due, pouvait entraîner le sentiment d'être lésé. Cet élément est manifeste dans la description que nous fait Plutarque du sentiment d'indignation et de la haine personnelle que vouait le proche d'Artaxerxès II, Tiribaze, à ce dernier, n'ayant pas obtenu la main de la fille du Roi[839].

Pourtant, hormis le cas de Pharnabaze (II), nous n'avons pas connaissance d'autres mariages conclus par les satrapes pharnacides. Il y a également le cas du

---

836 Thuc. VIII 58, 1.

837 Lenfant (2015), p. 112-116 : « Cette expression aux allures d'emblée exotiques désigne chez plusieurs auteurs grecs un personnage subordonné au Roi ». Pourtant, cette fonction ne semble pas clairement définie dans les sources grecques et rassemble des charges plus ou moins effectives allant « d'espions infiltrés » à des « inspecteurs d'une armée ».

838 Xén. *Hell.* V 1 28 ; Plutarque est le seul à mentionner le nom de la future épouse, Apama (Plut. *Artax*. 27, 7).

839 Plut. *Artax*. 27, 8-9.

dernier Pharnacide de Daskyleion, Artabaze (II), qui a épousé la sœur de ses subordonnés Memnon et Mentor de Rhodes, mais il s'agit d'un cas exceptionnel, qui échappe aux normes matrimoniales de la société achéménide et dont nous ne connaissons pas les tenants et les aboutissants. Pour ces raisons, nous le traiterons ultérieurement[840] et nous devons interrompre là notre analyse du mariage en tant que vecteur d'ascension sociale chez les Pharnacides.

2. Femmes et concubines

Si les épouses pharnacides et le contexte matrimonial sont méconnus, il en va autrement pour le rapport des Pharnacides aux femmes. Bien que nous soyons confrontés à un état lacunaire de nos sources, nous disposons tant bien que mal de plus de matière à traiter.

Aussi bien nos sources que la littérature secondaire ne sont pas unanimes dans la détermination de la nature monogame ou polygame des notables perses et, pour le cas qui nous concerne, des Pharnacides[841]. Certaines sources, allant jusqu'à l'époque byzantine, présentent les Perses comme des polygames incestueux sur la base de certains témoignages d'époque classique, comme les caprices amoureux de Cambyse et d'Artaxerxès II[842]. Or, ces témoignages faisaient le plus souvent référence à des cas exceptionnels et exotiques, ayant pour but de satisfaire les curieuses envies de sensations fortes des lecteurs d'Hérodote, de Ctésias et de Plutarque. Comment croire en effet que les mirobolantes histoires amoureuses des Rois Cambyse et

[840] **[***cf.* **IV. A. 2].**

[841] Brosius (1996), p. 35-37.

[842] L'historien du VI^e^ siècle ap. J.-C. Agathias (II 24, 1), nous apprend, en se référant aux mœurs des Perses sassanides, que « ces gens-là…se laissaient aller à une conduite criminelle dans les rapports sexuels. Non seulement ils s'unissent librement à leurs sœurs et à leurs nièces, mais les pères s'unissent à leurs filles et, ce qui est de la pire impiété – ô lois, ô nature ! – les fils à leurs mères ». Ces considérations générales sont probablement influencées par la lecture de Plutarque.

Artaxerxès II aient pu concerner le commun des mortels[843] ? Un passage de Xénophon est pourtant particulièrement significatif à l'égard de notre question.

Lorsque le roi de Sparte Agésilas mène sa campagne en Phrygie Hellespontique, il devient l'instigateur d'un projet de mariage entre la fille de l'ancien hyparque de Pharnabaze (II), Spithridatès, et le roi bithynien Otys. Spithridatès accède à la proposition d'Agésilas, étant donné que le satrape de Daskyleion l'avait offensé. Les *Helléniques* de Xénophon y font une brève allusion[844], mais c'est dans un passage du Agésilas, que nous sont présentés les dessous de l'affaire.

> Σπιθριδάτης μέν γε ὁ Πέρσης εἰδὼς ὅτι Φαρνάβαζος γῆμαι μὲν τὴν βασιλέως ἔπραττε θυγατέρα, τὴν δ᾽ αὐτοῦ ἄνευ γάμου λαβεῖν ἐβούλετο, ὕβριν νομίσας τοῦτο Ἀγησιλάῳ ἑαυτὸν καὶ τὴν γυναῖκα καὶ τὰ τέκνα καὶ τὴν δύναμιν ἐνεχείρισε.
>
> « Le Perse Spithridatès, sachant que Pharnabaze cherchait à épouser la fille du Roi et voulait prendre sa fille à lui pour concubine, tint cela pour

[843] Brosius (1996), p. 68-69 considère que les témoignages concernant Cambyse sont le fruit de la « propagande » diffamatoire égyptiene, ce qui ferait du cas d'Artaxerxès II un cas d'exception. Cette situation ne va pas sans rappeler la question du prétendu zoroastrisme des Achéménides (comme le défend Mary Boyce dans l'intégralité de son œuvre). En effet, certains préceptes cultuels propres au Zoroastrisme n'apparaissent dans les sources classiques et hellénistiques que pour les mages (Hdt. I 140 ; De Jong (1997), p. 389-390) et dans les franges orientales de l'Empire, en Hyrcanie et en Bactriane (exposition des cadavres aux oiseaux et aux chiens : Strab. XI 11, 3 ; inceste : Q. Curt. VIII 19). Qu'une classe de prêtres ait eu un comportement particulier n'est pas forcémment un marqueur permettant d'établir des généralités pour tout une société, tout comme des privilèges propres aux souverains ne peuvent guère être automatiquement considérés comme la norme : ni pour le peuple, ni même pour sa classe dirigeante : q*uod licet Jovi non licet bovi.*

[844] Xén. *Hell.* III 4, 10 : « Là, Lysandre, ayant appris que le Perse Spithridatès était humilié par Pharnabaze, il s'aboucha avec lui et lui persuada de se révolter et d'emmener ses enfants, l'argent qu'il avait sous la main et environ deux cents cavaliers ». Les enfants en question sont son fils Mégabatès (Plut. *Agés.* 11, 2 ; Xén. *Agés.* 5, 4) et sa fille, anonyme pour l'histoire.

un outrage et se mit entre les mains d'Agésilas, lui, sa femme, ses enfants et ses biens ». (Xén. *Agés.* 3, 3)

D'après ce passage, Pharnabaze (II) prévoyait déjà au milieu des années 390 av. J.-C. de se marier, qui plus est avec la fille du Roi Artaxerxès II. Néanmoins, il décide de prendre la fille d'un de ses hyparques les plus importants, avec Rhatinès, pour concubine au lieu de l'épouser. Or, si la société perse de l'époque avait autorisé la présence de plusieurs épouses officielles, Pharnabaze (II) n'aurait eu qu'à épouser la fille de Spithridatès, qui venait après tout d'une ancienne lignée, en attendant que le Roi lui accorde la main de l'une de ses filles. Pourtant, ce bref passage montre implicitement que la polygamie n'était pas une éventualité permise, même aux notables perses, mais bien une exclusivité royale, fondée d'une part sur un vide juridique et d'autre part sur l'idée que le Roi incarnait la justice par la grâce divine[845]. Malgré tout, les Perses fortunés pouvaient s'entourer de concubines, sans que celles-ci ne missent en danger l'ordre social en fournissant une surabondance d'héritiers concurrents pour l'obtention du poste de leur père.

En effet, des sources anciennes comme les *Œuvres Morales* de Plutarque contiennent des témoignages au sujet de l'épouse du Roi et de ses concubines[846]. Certaines, dans leur tentative de caricaturer la société perse vont jusqu'à se

[845] Concernant le vide juridique, on trouve une anecdote chez Hérodote (Hdt. III 31), dans laquelle le Roi Cambyse convoque les « juges royaux » pour leur demander si la « loi » des Perses lui permet d'épouser l'une de ses soeurs. Le conseiller ou « juge royal », craignant peut être de déplaire à son souverain et d'en subir le courroux (qui avait été fatal à Sisamnès, *cf.* Hdt. V 25), lui répond qu'ils ne découvraient « aucune loi qui permît au frère d'épouser sa soeur », mais que le Roi pouvait faire « tout ce qu'il voulait » (voir aussi Plut. *Artax.* 23, 5). La présentation que nous fait Hérodote de cette anecdote est mise en scène, mais nous ne disposons toutefois pas de raisons de douter du caractère authentique de cet épisode.

[846] Brosius (1996), p. 31-34 considère que les concubines royales n'étaient pas des Perses. Si c'est le cas, on peut imaginer que les ragots, colportés par Plutarque, sur la cruauté de Parysatis, l'épouse babylonienne de Darius II, ont pu venir de la noblesse perse elle-même, plutôt que des auteurs grecs.

contredire. On nous dit, par exemple, aussi bien que le Roi était entièrement soumis à son épouse et que celle-ci le dominait entièrement[847]. D'autres éléments peuvent être mentionnés à ce sujet, comme les *harmamaxai* (chars couverts), dans lesquels se déplaçaient les femmes de la bonne société achéménide. Selon Plutarque, Stateira acquit de la popularité en étant la première reine à garder les rideaux ouverts, afin que le peuple pût la voir[848].

Nous disposons pour Daskyleion de toute une panoplie de reliefs muraux issus de toute évidence d'une chambre funéraire, qui dépeignent un convoi de femmes en coche ou à cheval, en amazone[849].

[847] Plut. *Mor.* 140 C : les Rois de Perse dînent avec leur épouse, mais s'enivrent avec leurs concubines ; 780 C : sur la liberté de la Reine ; R. Gusmani & G. Polat (1999), p. 143-145 : sur l'existence de deux types de banquets et la présence des épouses. Il semblerait que les épouses aient été tenues à l'écart uniquement lors des banquets officiels (sur la base de Hdt. I 26 ; V 18).

[848] Plut. *Artax.* 5, 6.

[849] Nollé (1992), p. 75-76 ; « *Die Bedeutungsgrösse der Damen gegenüber ihren Pferdeführern kennzeichnet ihren hohen Rang, wie Macridy als erster erkannte. In den erhobenen Händen könnten die Frauen Lotosblüten gehalten haben.* » ; Karagöz (2007), p. 197-198 ; p. 208-209 : « *Die Frauen reiten im Damensitz und tragen einen Schleier* ».

Bien que les personnes représentées n'aient pu être identifiées, faute d'inscriptions, il s'agit visiblement du train d'un personnage d'importance de la sphère achéménide, probablement un satrape de Daskyleion. Nous nous trouvons dès lors face à une représentation iconographique hors du commun des femmes achéménides[850].

Compte tenu de la datation[851] de ces reliefs, dans lesquels certains voient les restes d'une chambre funéraire fragmentairement conservée ou des reliefs muraux externes[852], il se peut que nous nous trouvions face à une représentation de la fameuse Parapita, qui donna à Pharnabaze cet enfant méconnu qui trouva refuge auprès d'Agésilas[853]. D'après les conclusions sur « l'état civil » de Pharnabaze (II) que nous permettent de tirer les déclarations de Xénophon, qui nous rapporte que le maître de Daskyleion n'était pas encore marié aux alentours de 395 av. J.-C.[854], nous pouvons affirmer que Parapita devait avoir un rôle important au sein de la satrapie de Phrygie Hellespontique[855] : après tout, c'était son fils que Pharnabaze (II) avait

---

[850] Notons à ce sujet, que, malgré l'importance qu'accordent des sources comme Ctésias ou Plutarque à Parysatis et à Stateira, nous ne disposons pas de reliefs représentant une reine achéménide.

[851] Karagöz (2007), p. 195-214.

[852] Nollé (1988) p. 120-121 : rejette l'idée de la reconstruction d'une telle chambre funéraire ; Rose (2007), p. 249-252 : Le sarcophage de Polyxena, appelé ainsi car le relief principal représente le meurtre de Polyxena, la fille du légendaire roi Priam, par Néoptolémos, le fils d'Achille, est marquant par l'abondance de personnages féminins qu'il met en scène. Daté aux alentours de 500 av. J.-C., il est le premier sarcophage anatolien connu comportant des reliefs présentant une narration. Ce sarcophage est un important marqueur des références culturelles des élites anatoliennes dans la vallée du Granique. Le choix de la scène est peut-être à mettre en relation avec les causes du décès (un meurtre). Cependant, la datation exclut qu'il puisse avoir contenu Mania, l'hyparque d'Éolide, assassinée par son gendre, Méidias (Xén. *Hell.* III 1, 13-14). *N. B.* : Sevinç (1996) (*n. v.*) a consacré un article uniquement à ce sarcophage.

[853] Xén. *Hell.* IV 1, 39 ; **[***cf.* **II E. 1.].**

[854] Xén. *Ages.* 3, 3.

[855] Les concubines semblent avoir joué un rôle d'intermédiaire afin d'atteindre les satrapes (Xén. *Hell.* III 1, 8 : Mania prépare des cadeaux « pour les donner à Pharnabaze et pour gagner les faveurs de ses

emmené lors de sa rencontre officielle avec les Spartiates[856] et elle est la seule femme issue de la noblesse perse que Xénophon nomme avec les reines Parysatis et Statéira, ainsi que Épyaxa, la femme de/du « Syennésis » de Cilicie[857]. Cette pratique peut s'expliquer comme une préparation pédagogique du jeune homme, afin qu'il soit prêt à remplir son rôle, une fois qu'il aura succédé à son père. Xénophon suggère que le frère de ce garçon (dans lequel nous reconnaissons Ariobarzanès) a spolié ce dernier de son héritage légitime.

Bien que nous ne disposions pas d'éléments littéraires quant à la vie des concubines à la cour pharnacide, les histoires amoureuses d'Artaxerxès II et de Cyrus le Jeune nous fournissent une description très vivante de la situation d'une concubine entrée dans l'intimité d'un souverain. Le livre biblique *Esther* et le témoignage d'Élien, concernant la relation entre Aspasie et Cyrus, dans ses *Histoires Variées*, donnent le ton pour lever le voile sur la sphère privée et intime de ce monde.

Un autre élément marquant est le sort réservé à Barsinè, la fille d'Artabaze (II) et de la sœur rhodienne de Mentor et Memnon[858]. Le sort de Barsinè est particulièrement intéressant et curieux au regard des codes de valeur de notre société. Elle est mariée en bas âge à son oncle Mentor peu avant que le reste de sa famille ne soit contrainte à l'exil en Macédoine, auprès du roi Philippe. Nous ne savons pas si elle a suivi son mari ou son père. À cette période, Mentor était impliqué en tant que mercenaire dans les troubles levantins entre d'une part

---

concubines et de ceux qui avaient le plus de crédit sur lui », afin d'obtenir une audience) et ont parfois même influencé leur politique. Thémistocle aurait réussi à détourner la rancune meurtrière que lui vouait le satrape de Grande Phrygie, Epixyès, en soudoyant ses concubines (Plut. Thém. 31, 2).

[856] **[***cf.* **II E. 1.].**

[857] Xén. *Anab.* I 2, 12.

[858] Cette fameuse Rhodienne, dont nous ignorons jusqu'au nom, a donné à Artabaze (II) onze fils et dix filles (Diod. XVI 52, 4). Quinte-Curce mentionne neuf fils, qui avaient suivi leur père (Q. Curt. VI 5, 4). Il est possible qu'un de leurs fils se soit appelé Ilioneus (Q. Curt. III 13, 13), bien que cette vue soit contestée (*cf*. Heckel (2009), p. 55).

l'Empire et d'autre part les cités phéniciennes et l'Égypte. Il est invraisemblable que Mentor ait couru le risque de faire venir son épouse sur un terrain aussi dangereux. Néanmoins, elle a pu lui donner trois filles[859].

Quelques années plus tard, une fois Artabaze (II) revenu de son exil, Mentor meurt et elle se remarie avec son autre oncle Memnon, duquel elle a un fils[860]. Pourtant, le sort continue à s'acharner sur la jeune femme, lorsque Memnon connaît lui aussi la mort au printemps 333 av. J.-C.[861] et qu'Alexandre la prend pour captive après la bataille d'Issos en 333/332 av. J.-C. Durant cette année, elle se rapproche d'Alexandre le Grand et en devient la concubine[862]. Du fruit de leur union naît, en 327/326 av. J.-C., le petit Héraklès, le premier enfant mâle d'Alexandre le Grand. Pourtant, alors qu'Alexandre s'aventure en Bactriane, il rencontre Rhôxane. Barsinè semble avoir été mise à l'écart au profit de la nouvelle épouse illégitime du conquérant. Elle connaît un sort tragique en 307 av. J.-C. de même que son fils, tous deux étant probablement éliminés par les anciens compagnons d'Alexandre[863].

Nous pouvons nous borner de constater, au vu du nombre limité de nos sources, que les femmes pharnacides étaient essentiellement soumises à la volonté du chef de

---

[859] Q. Curt. III 13, 14.

[860] Q. Curt. III 13, 14.

[861] Sartre (2004), p. 19.

[862] Just. XI 10, 2-3 ; Carney (1996), p. 572 propose qu'Alexandre et Barsinè aient été du même âge et qu'ils aient pu se connaître depuis leur jeunesse, lors de l'exil d'Artabaze (II) en Macédoine. Elle aurait été mariée à Mentor en 342 av. J.-C.

[863] Just. XV 2, 3 ; Paus. IX 7, 2 ; Waldemar Heckel fait remarquer que Diodore ne mentionne pas la mort de Barsinè, mais uniquement l'empoisonnement d'Héraklès (Heckel (2009), p. 70 ; Diod. XX 28, 1). Plutarque est celui qui livre le récit le plus complet de cet épisode : il raconte comment Polyperchon et Cassandre l'invitèrent sournoisement à un banquet, en l'enjoignant de se défausser de sa méfiance et de ne pas craindre une conspiration, en montrant, tout comme son père, de « l'attachement à ses compagnons » ; suite à quoi il fut étranglé (Plut. *Mor.* 530 D). La raison de ce meurtre peut trouver son mobile dans les intrigues que Barsinè aurait ourdies afin de rendre son fils, Héraklès, roi. Elle avait été soutenue dans ce projet par Nearque (Q. Curt. X 6, 10-12 ; Just. XIII 2, 7), qui était également son gendre, depuis les noces de Suse (Arr. *Anab.* VII 4-6).

famille actuel, qui détenait souvent l'office de satrape de Daskyleion[864]. Leur rôle principal était de servir indirectement à favoriser les alliances personnelles et à servir de relais afin que les acteurs politiques s'entendent. S'il est envisageable qu'elles aient pu disposer de domaines privés, au pair de la reine mère Parysatis[865], elles ne semblent pas avoir exercé de charge politique propre, contrairement à d'autres dynastes comme Mania en Troade ou Hellas en Teuthranie. Il est cependant notable de constater que les concubines ont pu servir d'intermédiaire pour approcher le satrape, bien que les filles ne semblent visiblement avoir servi à d'autre finalité que de nouer des alliances et de fidéliser les subordonnés.

3. Fidélisation des « vassaux »

Il nous faut ici revenir en détail sur les liens entre les alliances matrimoniales et la pratique de fidélisation des subordonnés. Nous avons amplement abordé la question des liens familiaux entre les premiers Pharnacides et Darius Ier, ainsi qu'avec les successeurs immédiats au trône. Bien que nous ne disposions pas d'éléments précis sur la nature de ces liens, nous avons vu que cette hypothèse s'accordait bien avec la politique générale des Rois Darius Ier et Xerxès Ier visant à placer des parents à des postes stratégiques.

Or, le coup d'État de Darius II marque *a fortiori* une rupture franche entre les Pharnacides et la famille royale, étant donné que Darius II est né d'une concubine d'Artaxerxès II et non d'une de ses épouses[866]. Ce n'est que Pharnabaze (II) qui, par son mérite personnel, fait rentrer les Pharnacides dans les grâces du Roi. En effet, aussi bien Pharnabaze (I) que Pharnakès (II) semblent, d'après l'état de nos sources,

[864] On peut donc supposer l'absence d'*ekdosis* (le fait qu'elles « se donnent elles-mêmes en mariage » ; *cf.* Modrzejewski (2012), p. 49)

[865] Xén. *Anab.* II 4, 27 : Parysatis, la mère d'Artaxerxès II, possédait des villages en Babylonie.

[866] Ctés. F15 §47 : à la mort de Xerxès II, le seul fils légitime d'Artaxerxès Ier, s'ensuit une lutte pour le trône entre les autres fils « bâtards » de l'ancien Roi. C'est finalement Ochos, fils de la Babylonienne Cosmartidènè, qui en sort vainqueur et prend le nom de Darius II.

avoir été cantonnés à leur satrapie de Phrygie Hellespontique. Artaxerxès II, une fois la révolte de son cadet Cyrus matée, s'empresse d'accorder la main de plusieurs de ses filles à des Grands de l'Empire. C'est le cas pour Tissapherne, pour Orontès et pour Pharnabaze (II)[867]. Tiribaze, probablement en raison de son action durant la campagne contre les Cadusiens, se voit également promettre deux mariages princiers, mais dans les deux cas, il est lésé par le Roi. Plutarque présente la motivation du Roi comme mue par son amour incestueux pour ses filles, mais il n'est pas improbable que les raisons soient autres, bien qu'elles ne nous soient pas parvenues[868].

Il est important de signaler que ce qui rassemble ces quatre personnages est leur commandement sur des troupes importantes et leur rôle dans la stabilisation de l'Empire. Tissapherne est nommé commandant des régions côtières (*karanos*),

[867] Plut. *Artax.* 27, 7-8 : « Voici ce qu'il en était : le roi, qui avait plusieurs filles, avait promis de donner pour femme l'une d'elles, Apama, à Pharnabaze, de même que Rhodogune à Orontès et Amestris à Tiribaze. Il tint parole aux deux premiers, mais il déçut Tiribaze en épousant lui-même Amestris. À la place de celle-ci, il lui promit alors sa fille la plus jeune, Atossa. ». Plutarque ne mentionne pas la femme que reçut Tissapherne d'Artaxerxès II après la bataille de Counaxa (Diod. XIV 26, 4). Étant donné qu'il s'agit de la seule mention concernant cette princesse, nous ne sommes aucunement renseignés sur son sort, après la mort de Tissapherne. Il est possible qu'elle ait été replacée sous la tutelle de son père à cette occasion. Il se peut même qu'elle figure dans la liste, que nous présente Plutarque, des filles d'Artaxerxès II.

[868] Plut. *Artax.*24, 5-11 ; 27, 7-10 : Ce Tiribaze est présenté comme un personnage très ambitieux. En effet, il n'hésite pas à aller à l'encontre d'un ordre royal et de la coutume perse, en se parant en public d'une robe destinée au Roi (Plut. *Artax.* 5, 3-4). Les qualificatifs employés par Plutarque pour définir la personnalité de Tiribaze (Plut. *Artax.* 27, 9-10 : « aucune stabilité de caractère », « d'humeur inégale et emportée », « odieux par vanité » et « rude et arrogant »), nous poussent à croire que le Roi a préféré endiguer les ambitions effrénées de ce personnage, avant qu'il ne se révèle un obstacle à son règne, ce qui finit par arriver (Plut. *Artax.* 28, 1-29, 7).

Pharnabaze (II) est chargé de mener une campagne maritime contre Sparte[869] et Orontès participe activement à la soumission d'Évagoras en Chypre[870]. Or, ajoutons à cela que tous ces personnages, y compris Tiribaze, qui ont pensé à se détacher du Roi, ont été accusés de nourrir de tels projets ou sont allés jusqu'à les mettre en oeuvre. Selon Xénophon, Pharnabaze (II) aurait exprimé sa volonté de se détacher du Roi, si ce dernier le plaçait sous le commandement d'un autre[871], Tissapherne, accusé de trahison a été éliminé par la main de Tithraustès[872], Orontès a été déchu de sa position suite au procès de Tiribaze[873] et ce dernier a manigancé contre Artaxerxès II, en manipulant son fils Darius[874]. On voit bien par ces exemples l'intérêt de fidéliser des subordonnés trop influents, bien que cette politique n'ait pas connu que des succès. Une façon pour s'assurer l'allégeance de subordonnés trop ambitieux était de les attacher par le mariage et par les liens familiaux[875].

Les seules indications que nous ayons pour les Pharnacides, au sujet de leur pratique matrimoniale à l'égard de leurs subordonnés, sont le projet de mariage entre Pharnabaze (II) et la fille de Spithridatès et la double alliance matrimoniale conclue entre Artabaze (II) et la sœur de Memnon et de Mentor, puis le mariage de Barsinè, la fille d'Artabaze et de cette Rhodienne, avec ses oncles. Bien que très

---

[869] Xén. *Hell.* V 1, 28 ; Notons ici, que cette union matrimoniale, prévue depuis les années 396/395 av. J.-C. (Xén. *Agés.* 3, 3 ; Binder (2008), p. 344), s'est concrétisée de concert avec la mission confiée à Pharnabaze (II) de reconquérir l'Égypte insurgée, à la tête des armées royales.

[870] Diod. XV 2, 1-4 : En 386/385 av. J.-C., Orontès, déjà gendre du Roi, secondé par Tiribaze, est chargé de ramener l'île de Chypre dans les rangs et de soumettre le roi de Salamine, Évagoras. Il y parvient l'année suivante (Diod. XV 9, 2).

[871] Xén. *Hell.* IV 1, 37.

[872] Xén. *Hell.* III 4, 25.

[873] Diod. XV 11, 2.

[874] Plut. *Artax.* 28, 1-29. 7.

[875] En ce qui concerne les satrapes, « des liens matrimoniaux pouvaient se tisser entre les Perses de haut rang et les aristocraties locales que l'on cherchait à fidéliser durablement (Camisarès – Scythissa ; fille de Spithridate – Otys ; Orontobatès – Ada II et on rangera dans la même catégorie Artabaze – sœur de Mentor et Memnon). » (Debord (1999), p. 28).

maigres, ces éléments nous confortent dans l'idée que la politique matrimoniale, décelable pour le Roi Artaxerxès II, était d'usage également à des niveaux inférieurs, pour les satrapes. En effet, dans le premier cas, Spithridatès a pu se détacher de Pharnabaze (II) avec un contingent impressionnant, comprenant approximativement un tiers de la cavalerie du satrape, parce qu'il n'avait pas obtenu l'union qu'il avait espérée[876] et, dans le second cas, Artabaze (II), aux prises avec la stabilisation de la Phrygie Hellespontique, a voulu s'assurer la fidélité de ses généraux grecs[877].

E. Récurrences historiques et logique familiale

Nous avions commencé notre partie en nous interrogeant sur les Pharnacides dans leur rôle de satrapes de Daskyleion. Nous la terminerons en rassemblant et en mettant en évidence les éléments récurrents dans le parcours de plusieurs individus issus de cette famille, qu'ils soient volontaires ou fortuits. En effet, il est surprenant de constater à quel point l'histoire de cette famille tend à recourir à la rime, ce qui nous pousse à relever ces occurrences et à nous interroger, tant bien que mal, sur la présence de facteurs humains derrière celles-ci, qui feraient penser à une prédestination et qui indiqueraient une politique familiale ou si elles ne sont réellement que le fruit des aléas de l'histoire. Il ne serait pas étonnant qu'une famille, ayant donné naissance à un grand nombre de dirigeants, ait tenté de reproduire le parcours de ses ancêtres ou que le Roi d'un système de gouvernement prônant la stabilité et la continuité, conformément au modèle préconisé par Darius I^{er} dans ses inscriptions, ait voulu s'assurer la réussite d'un projet en en confiant la bonne tenue aux descendants de quelqu'un qui avait réussi dans le passé.

[876] Xén. *Hell.* III 4, 10.

[877] Diod. XVI 52, 4 ; Dém. *C. Arist.* 154-157 ; Hofstetter (1978), p. 36-37 ; Heckel (2009), p. 70.

1. Honneurs et charges dans l'Empire

Il nous faut débuter notre raisonnement par une constatation des plus élémentaires : malgré quelques doutes et quelques problèmes concernant la succession et l'appartenance supposée à une même famille des personnes que nous avons établi être des « Pharnacides », force est de constater que de nombreux Pharnacides ont gardé la position de satrape de Daskyleion au cours de l'ère achéménide. Nous pouvons même affirmer qu'aucune fracture majeure avec le pouvoir central n'est venue interrompre la mainmise de cette famille sur la satrapie de Phrygie Hellespontique.

Un autre facteur fondamental consiste dans le fait qu'à trois reprises des Pharnacides ont tenu des postes militaires clefs dans des situations très similaires : c'est le cas pour Artabaze (I), pour Pharnabaze (II) et, bien que nous soyons moins renseignés à son sujet, pour Pharnabaze (III), le fils d'Artabaze (II). Or, comment ne pas souligner avec force la profonde similitude entre les destins d'Artabaze (I) et de Pharnabaze (II) ? Tous deux obtiennent le commandement d'une expédition majeure destinée à porter la guerre contre les Grecs du continent. Si Artabaze (I) est envoyé par voie terrestre par le Roi Xerxès I[er] durant la Seconde guerre médique, en 479 av. J.-C.[878], Pharnabaze (II) est investi du commandement d'une flotte importante afin de briser l'emprise de Sparte sur les cités grecques de l'Égée, en 395/394 av. J.-C.[879]. Notons, que dans les deux cas, Athènes est une destination importante de l'expédition et que dans les deux cas, les troupes perses pénètrent dans la cité : la première fois, Athènes est pillée[880], la deuxième fois, les contingents perses, menés par Conon, sont accueillis en libérateurs[881]. Mais les parallèles ne s'arrêtent pas là.

Aussi bien Artabaze (I) que Pharnabaze (II) sont par la suite chargés d'organiser une expédition colossale pour faire rentrer dans les rangs l'Égypte insoumise. Si

[878] Hdt. VII 66 ; VIII 126-129.

[879] Xén. *Hell.* IV 3, 11-8, 10 ; Diod. XIV 83, 4- 84,4.

[880] Hdt. VIII 50-51, 54-55.

[881] Xén. *Hell.* IV 8, 7-10 ; Diod. XIV 85, 2-3 ; Nep. *Con.* 4.

Artabaze (I) prend également en charge la défense et la reconquête de Chypre, au temps de Pharnabaze (II), la campagne égyptienne est distincte de la mission chypriote, qui est confiée à Orontès et à Tiribaze[882]. Dans le cas d'Artabaze (I), la campagne militaire porte ses fruits. À l'inverse, Pharnabaze (II), bien que le maître d'œuvre du détachement des cités égéennes de la tutelle spartiate[883], n'arrive pas à triompher des rigueurs de la nature, qui prennent la forme des crues du Nil[884]. Force est de constater les rimes, voire des chiasmes composés de la nature de leurs troupes et des résultats de leur mission, qui se forment entre les parcours croisés de ces hommes.

À cela vient s'ajouter le destin méconnu de Pharnabaze (III), de toute évidence un fils d'Artabaze (II)[885], qui assiste son oncle Memnon dans la direction de la flotte perse en Égée[886]. Après le décès de son oncle des suites d'une maladie, il obtient le

[882] Diod. XV 2, 1-4.

[883] Xén. *Hell.* IV 3, 11 ; Bouchet (2007), p. 241-243 sur le commandement de la flotte perse à Cnide par Pharnabaze (II) et sur le rôle mineur de Conon. Chez Xénophon, seul Pharnabaze (II) a le titre de navarque, bien que Conon ait été à la tête du détachement grec. Cependant, Bouchet montre de façon convaincante qu'il n'y a pas forcément eu un « navarque », mais que ce terme a pu être appliqué à différents commandants de flotte (Ctés. F30 §74), bien que Pharnabaze (II) en ait gardé le commandement suprême.

[884] Notons également que, alors qu'Artabaze (I) assiège Potidée (en Chalcidique), il est victime de la marée. Ses troupes espérant atteindre la péninsule de Pallène sont piégées par le retour des eaux (Hdt. VIII 129).

[885] Arr. *Anab.* II 1, 3 ; Briant (1996), p. 720 ; Heckel (2009), p. 206.

[886] Arr. *Anab.* II 1, 3 ; Diod. XVII 29, 1-3 ; Pharnabaze (III) n'est jamais explicitement dit avoir agi sous les ordres de son oncle. Or, au moment où Darius nomme Memnon commandant suprême de la flotte, il fait venir sa femme Barsinè et leur fils anonyme à Damas comme otages (Arr. *Anab.* I 20, 3 ; II 1, 1 ; Diod. XVII 7, 2 ; 23, 5-6). Etant donné que Pharnabaze (III) est chargé de remplacer Memnon immédiatement après sa mort en 334/333 av. J.-C. et qu'il n'apparaît à aucun moment durant les événements qui se déroulent sur le continent, il est généralement admis qu'il était déjà son second auparavant.

commandement suprême de la flotte pour lui tout seul[887]. Néanmoins, l'Empire achéménide est déjà meurtri en son sein par la percée en profondeur des forces du fils de Philippe de Macédoine. Cependant, force est de constater que les Pharnacides ont souvent exercé un commandement maritime.

Un autre élément remarquable est le lien de ces hommes avec des contingents grecs. Si Artabaze (I) est confronté à l'efficacité redoutable de la phalange hoplitique face à la cavalerie perse au cours de la bataille de Platées en 479 av. J.-C., ses descendants Pharnabaze (II) et Artabaze (II) ont eu massivement recours au service des hoplites grecs[888]. L'expédition de Pharnabaze (II), prétendument codirigée par le brillant *condottiere* Iphicrate, connu pour avoir réformé l'emploi des peltastes sur le champ de bataille[889], était accompagnée d'un nombre important de mercenaires grecs. Il en va de même pour Artabaze (II), qui accompagne Darius III dans son repli

[887] Q. Curt. III 13, 14 : « *Pharnabazi quoque, cui summum imperium maritimae orae rex dederat, uxor cum filio excepta est, Mentoris filiae tres ac nobilissimi ducis Memnonis coniunx et filius* ». Le rapprochement que fait Quinte-Curce entre Pharnabaze (III) et les Pharnacides, en l'incluant entre l'épouse d'Artabaze (II) et les filles tout de Mentor, tout comme de Memnon, indique avec une forte probabilité un lien de parenté.

[888] Marinovic (1989) sur le phénomène dans son ensemble ; Diod. XIII 51, 4 ; Seibt (1977), p. 49 sur les mercenaires de Pharnabaze (II) employés à Cyzique en 410 av. J.-C ; Seibt (1977), p. 80-82 sur les troupes mercenaires grecques employées par Pharnabaze (II) en Égypte ; Finalement, nous pouvons brièvement rappeler l'engagement par Artabaze (II) de Mentor, Memnon et Charidémos, qui commandent des contingents mercenaires, tout comme le nombre impressionnant de 30 000 Grecs engagés pour la bataille d'Issos, en 333 av. J.-C., du côté de Darius III et commandés par Artabaze (II) et ses familiers (Seibt (1977), p. 110-113).

[889] Nep. *Ific.* 1 ; Diod. XV 44. Par ailleurs, les *Œuvres Morales* de Plutarque et les *Stratagémata* de Polyen rendent à plusieurs reprises hommage à l'ingéniosité de ce commandant mercenaire. Les sources grecques tendent pourtant à exagérer l'ampleur des responsabilités d'Iphicrate. Certes, il a commandé le contingent des troupes grecques, mais estimer qu'il ait tenu un rang comparable à Pharnabaze (II) est illusoire et le fruit des vues de nos sources, cherchant à augmenter le prestige d'un Grec, montrant aux Perses comment faire la guerre.

vers les Hautes Satrapies des plateaux iraniens, à la tête de bon nombre de mercenaires grecs[890], 2 000 d'après Arrien[891].

Quelles conclusions pouvons-nous tirer de ces récurrences ? Il peut simplement s'agir du fruit du hasard. Cependant, compte tenu de l'importance de la tradition et de la volonté de la part des Grands Rois de tirer une leçon du passé en imitant les décisions réputées avisées de leurs prédécesseurs[892], nous sommes de l'avis que les nominations de Pharnabaze (II) et d'Artabaze (II) ne sont pas dissociées d'une volonté humaine. En effet, notons ici les éléments qui auraient pu parler en défaveur de ces nominations. Bien que Pharnabaze (II) ait connu une longue carrière administrative et militaire et qu'il ait acquis au cours de celle-ci une certaine expérience en matière d'affaires grecques, son cantonnement à sa « province » ne le préparait nullement à une expédition sur le terrain égyptien, qui lui était entièrement inconnu. De même, Artabaze (II), s'était démontré à la hauteur dans la reprise en main de la Phrygie Hellespontique et dans les combats menés contre

---

[890] Q. Curt. V 9, 15 ; 10, 7: Ces mercenaires grecs étaient menés par un certain Patron de Phocée (*cf.* Hofstetter (1978), p. 142-143 ; Heckel (2009), p. 193) et sont présentés par Quinte-Curce comme fidèles au Roi : « *Graecorum quoque fides timebatur* ». Un passage particulièrement émouvant présente un dialogue entre Patron et Darius III, sans l'aide d'un interprète (car le Roi aurait su parler le grec) au sujet de la fidélité même en temps de crise : « *Secundae adversaeque res tuae copulavere nos tecum* » (Q. Curt. V 11, 1-6). L'historicité de ce passage est douteuse, étant donné que Darius III disposait de son interprète Mélon pour le grec (Q. Curt. V 13, 7 ; Hofstetter (1978), p. 125 ; Bäbler (1998), p. 105) et que les sources de l'auteur sont mystérieuses. Néanmoins, cette anecdote est en dissonance avec le mythe moderne d'Alexandre. Il n'est pas impensable que la lecture de l'*Anabase* de Xénophon ait influencé Quinte-Curce dans la composition de ce passage.

[891] Arr. *Anab.* III 16, 2 : Arrien mentionne Patron de Phocée et Glaukos l'Étolien comme chefs du contingent mercenaire.

[892] Le soucis de s'inspirer des Rois du passé est attesté, bien que sujet à débat, par l'existence de « chroniques royales », dans lesquelles différents Rois auraient fait mettre par écrit les décisions importantes, qu'ils avaient prise au cours de leur règne (pensons à Thuc. I 129 : « les archives de notre maison » et aux livres bibliques *Esdras* et *Néhémie* concernant la restauration du Temple de Jérusalem).

Datamès et Ariobarzanès, mais il n'avait aucune expérience dans le commandement de grands contingents et son exil en Macédoine, malgré sa grâce tardive, ne semblait pas le préparer à devenir un des derniers bastions du pouvoir achéménide[893]. Ajoutons à cela que ses liens de sang avec la couronne, en tant que petit-fils supposé d'Artaxerxès II et neveu d'Artaxerxès III, s'étaient brutalement interrompus avec la prise de pouvoir du nouveau venu Darius III, alors qu'Artaxerxès III avait fini par valider officiellement son retour en grâce[894].

Finalement, nous pouvons mettre en évidence que trois Pharnacides ont exercé une charge militaire en lien avec la flotte. Très probablement, la famille pharnacide s'est taillée une réputation de bons marins au sein de l'aristocratie perse, plutôt de nature cavalière et terrestre. La situation géographique de la Phrygie Hellespontique, bordant la Propontide, est un facteur favorable à la prise de ce rôle, et le monnayage de Cyzique de Pharnabaze (II) livre peut-être une matérialisation iconographique de cette vocation possible[895].

Il n'y a donc que très peu de doutes quant à l'affectation volontaire de ces hommes dans leurs rôles respectifs. Pharnabaze (II) a dû être choisi en raison des brillants exploits de son ancêtre et Artabaze (II) a pu profiter en outre de ses liens avec les Rhodiens Mentor et Memnon. Diodore nous apprend que Mentor s'était effectivement lié d'amitié avec l'éminence grise Bagoas, au cours de sa campagne en Égypte[896]. Ce Bagoas est dit par l'auteur avoir été un proche du futur Darius III et non moins que l'instigateur de son accession au pouvoir[897]. Par ailleurs, Quinte-

[893] Arr. *Anab*. III 21, 4 ; Q. Curt. III 13, 13.

[894] Diod. XVI 52, 3-4 ; Hofstetter (1978), p. 125 « Memnon » ; p. 129 « Mentor ».

[895] Maffre (2004), p. 13-14 précise qu'il y a une corrélation entre la proue du navire de guerre représenté et la raison de cette émission monétaire, probablement un commandement maritime.

[896] Diod. XVI 50, 1-7.

[897] Diod. XVI 50, 4-6 : Bien qu'il ait été un homme de confiance d'Artaxerxès III et investi d'importante charges, il le trahit et installe son ami Darius III, à sa place. Pourtant, Darius III n'a aucune confiance en lui, et il le fait assassiner, de crainte qu'il ne lui fasse subir le même traitement qu'il avait réservé à son prédécesseur (Diod. XVII 5, 6).

Curce signale à plusieurs reprises la proximité entre Darius III et Artabaze (II), allant jusqu'à affirmer qu'il était son plus vieil ami[898].

Ces éléments regroupés semblent indiquer que, du moins pour le cas des Pharnacides, les exploits des ancêtres pouvaient rejaillir sur leurs descendants et que les Rois ont pu être enclins à charger ceux-cis de missions similaires à celles qui avaient été menées à bien auparavant par leurs prédecesseurs. On peut donc supposer l'existence d'un lustre familial et, peut-être, d'une volonté de transmettre ces vocations au sein d'une même famille de satrapes. Il est dès lors envisageable de s'attendre à des récurrences également sur d'autres plans, même si les sources ne nous renseignent pas directement sur ce sujet.

2. Le mariage royal

Une autre récurrence propre aux Pharnacides semble être le renouement avec la branche royale et, en règle générale, l'importance du mariage. *A priori* nous ne sommes renseignés à ce sujet que par le cas de Pharnabaze (II), qui a épousé Apama, la fille d'Artaxerxès II[899]. L'état lacunaire de nos sources pour le contexte familial achéménide du V^e^ siècle av. J.-C. ne nous permet pas de compléter ces données. Nous avions initialement discuté l'appartenance possible de Pharnakès (I) à la famille de Darius I^er^. Or, bien qu'il ait pu être aussi lié aux Achéménides par alliance, il est difficile d'affirmer que le premier Pharnacide a épousé la fille d'un Darius I^er^ couronné[900]. Quels que soient les nouveaux éléments qui pourraient surgir, nous sommes donc forcés d'écarter le cas de Pharnakès (I) de notre réflexion présente. En ce qui concerne Artabaze (I), nous ignorons tout du nom de son épouse. Même si sa

[898] Q. Curt. V 9, 1 : « *Artabazus, vetustissimus amicorum* ». ; Artabaze (II) a probablement rempli cette position une fois que Darius III s'est débarrassé de l'eunuque Bagoas.

[899] Plut. *Artax.* 27, 7.

[900] Hérodote rapporte nommément plusieurs gendres de Darius I^er^ et de Xerxès. Bosworth (1998), p. 159-160 suppose que Pharnakès (I) a épousé la fille d'un des « Sept » et qu'Artabaze (I) a épousé la fille de Gobryas, le fils de Darius I^er^. Cependant, les fondements de cette hypothèse sont fragiles.

fulgurante carrière, sa proximité au Roi Xerxès Ier et son implication dans les négociations concernant un mariage prévisionnel entre le roi spartiate Pausanias et une Perse « bien née »[901] ont pu en faire un candidat idéal pour recevoir la main d'une fille du Roi, nous devons nous cantonner au silence que nous impose l'absence de sources à ce sujet.

Dès lors, où peut-on situer la récurrence du mariage royal chez les Pharnacides, alors que le seul mariage connu avec une princesse royale est celui de Pharnabaze (II) ? Pour répondre à cette question, il faut s'intéresser à la suite de l'histoire et regarder au-delà des bornes chronologiques de l'Empire achéménide. Le cas de la fille d'Artabaze (II) Barsinè et de ses filles est un cas d'école en ce qui concerne la politique matrimoniale des Pharnacides. Le fait qu'elle ait épousé d'abord son oncle Mentor, puis son autre oncle Memnon, tous deux des hommes de main d'Artabaze (II), laisse entendre que son père avait un certain pouvoir décisionnel dans ses options de mariage.

Or, une fois Memnon décédé à son tour et le Roi Darius III trahi et assassiné par son fidèle Bessos, Artabaze (II) se place au service de son ancien *xénos* Alexandre le Grand. Non seulement, il lui rend hommage et reconnaît sa légitimité en tant que nouveau Grand Roi[902], mais il prend également part à la conquête des satrapies orientales[903], ce qui lui vaut d'être nommé satrape de Bactriane en 329 av. J.-C[904]. On considère généralement que la position de sa fille en tant que maîtresse d'Alexandre le Grand lui a valu un traitement de faveur. Or, il n'avait nul besoin de cette aide, étant donné qu'il était déjà lié par des liens personnels à Alexandre le Grand par son père Philippe ! Si nous envisageons la chronologie dans l'ordre inverse, sur la base

---

[901] Diod. XI 44, 3 ; Hdt. V 32 ; Nep. *Paus.* 2, 3 ; Thuc. I 128 ; Hornblower (1991), p. 214-215 : « there is, *as Gomme says, no necessary contradiction between proposing to marry one girl and actually marrying another* ».

[902] Arr. *Anab.* III 23, 7 ; Q. Curt. VI 5, 3-4.

[903] Arr. *Anab.* III 28, 2 ; Q. Curt. VII 3, 2.

[904] Arr. *Anab.* III 29, 1 ; Heckel (2009), p. 55.

de la facilité avec laquelle Artabaze (II) a trouvé des maris qui lui étaient utiles pour sa fille, nous pouvons avancer que c'est par l'entremise du Pharnacide que Barsinè s'est rapprochée davantage d'Alexandre[905].

L'influence d'Artabaze (II) dans la relation entre Barsinè et Alexandre se manifeste dans la suite des événements. En effet, nous apprenons d'une part qu'en 307 av. J.-C., Héraklès, le fils de Barsinè et d'Alexandre, était encore un jeune homme[906] ; d'autre part, dès 328 av. J.-C., Artabaze (II) demande à être démis de ses fonctions de satrape de Bactriane, en raison de son âge avancé[907]. Or, Alexandre rencontre justement Rhoxane, la fille d'Oxyartès, entre 328 et 327 av. J.-C.[908]. Sans pouvoir affirmer quoi que ce soit avec certitude, il est possible de considérer que les motivations d'Artabaze (II) pour prendre sa retraite aient été purement formelles, comme on peut s'y attendre de la part d'un personnage d'importance auquel on aurait demandé de quitter son poste de son plein gré afin qu'il ne perde pas la face[909]. Pourtant, d'après Quinte-Curce, Artabaze (II) est chargé en 327 av. J.-C. de gouverner l'ancienne place forte d'un certain Ari(a)mazes située en Sogdiane[910]. Or, n'est-il pas étonnant qu'une personne qui décide de démissionner en prétextant son âge vénérable, ne lui permettant plus d'assurer sa charge, soit assignée à un autre

[905] Plut. *Alex.* 21, 4 ; Plut. *Eum.* 1, 3 ; Carney (1996), p. 571-573 Rappelons qu'Alexandre l'aurait connue intimement dès sa capture en 333 av. J.-C., à l'opposé de Statéira, envers laquelle il aurait fait montre de plus de retenue.

[906] Diod. XX 28 ; Just. XV 2, 3.

[907] Arr. *Anab.* IV 17, 3 ; Q. Curt. VIII 1, 19 : Nous avons vu précédemment que l'âge donné de 94 ans est très probablement une invention.

[908] Arr. *Anab.* IV 19, 4-5 ; Q. Curt. VIII 4, 23-29 ; Waldemar Heckel précise que dans la critique adressée par Kléitos à Alexandre, il n'y a nullement question du mariage avec Rhoxane. Par conséquent, ce mariage n'a pas pu avoir lieu avant 328 av. J.-C. Rhoxane accouche d'un enfant mort-né dans le courant de l'automne 326 av. J.-C. Elle finit par lui donner un fils durant l'hiver de 324 av. J.-C. (Heckel (2009), p. 242).

[909] Carney (1996), p. 575-576 rapproche justement les événements du « mariage » de Rhoxane et de la démission « volontaire » d'Artabaze (II).

[910] Q. Curt. VII 11, 29.

poste, qui plus est, moins prestigieux ? Néanmoins, cette donnée doit être prise avec précaution, en raison des profondes disparités avec le récit qu'Arrien nous présente du même épisode[911]. Malgré cela, si la clémence d'Alexandre envers Artabaze (II), après la mort de Darius III, a pu être le fait de leurs liens personnels, sa nomination au poste de satrape de Bactriane peut s'expliquer en relation avec le statut nouvellement acquis de sa fille. D'ailleurs, il en va de même pour Oxyartès, qui est nommé satrape des « Paropamisades[912] » en 325 av. J.-C., après que sa fille Rhoxane a donné naissance au fils d'Alexandre[913]. La corrélation entre les nominations d'Artabaze (II) et d'Oxyartès est d'autant plus frappante que les satrapies passaient généralement aux mains de Macédoniens, sous Alexandre[914].

Sur la base de ces éléments, il est envisageable qu'Artabaze (II) ait exploité les charmes de sa fille Barsinè afin d'assurer sa carrière dans le nouveau régime macédonien. Pourtant, ses plans ont dû être contrecarrés par l'action d'Oxyartès et par la flamme que Rhoxane a fait naître en Alexandre. Contrairement à Artabaze

---

911 L'intégralité de la situation est décrite par Quinte-Curce (Q. Curt. VII 11, 1-29) et par Arrien (Arr. *Anab.* IV 18, 4-19, 4), bien qu'il nomme Arimazes Oxyartès (le père de Rhoxane) et qu'il ne mentionne pas l'action d'Artabaze (II) et de son fils Kophen. Cette place fortifiée située visiblement sur un éperon rocheux (« *petra* ») de 150 stades de large et 30 stades de hauteur chez Quinte-Curce, pouvait contenir une garnison de 30 000 hommes et les nourrir pendant deux ans. L'exagération de Quinte-Curce dans la présentation de cette anecdote rend son récit moins crédible que celui d'Arrien. Notons que la description de Quinte-Curce comporte des similitudes avec la prise de la place de Choriénès, rapportée par Arrien (Arr. *Anab.* IV 21, 1-10), rapportée également par Quinte-Curce, qui le nomme Susimithrès (Q. Curt. VIII 2, 19). Il apparaît que certains éléments narratifs de ces deux épisodes se confondent.

912 Diod. XIX 48, 2; Briant (1996), p. 776 : l'équivalent de « Gandhara » dans les sources perses ; Klinkott (2005), p. 64 rejette cette équivalence, car on ne pourrait pas se baser sur la situation au temps d'Alexandre pour reconstruire la structure administrative de l'Empire achéménide ; p. 78 : le nom signifierait « ceux qui viennent du Pamisos », un col de montagne peut-être dans l'actuel Afghanistan.

913 Arr. *Anab.* VI 15, 3.

914 Jacobs (1994), p. 39-51; Klinkott (2005), p. 448-449, p. 494

(II), Oxyartès conserve uniquement sa charge, parce qu'Antigone estimait trop difficile de l'en « déloger »[915]. La grande différence entre Artabaze (II) et Oxyartès est que contrairement à Barsinè, Rhoxane semble avoir été formellement épousée par Alexandre[916]. Cette succession d'éléments au premier coup d'œil anodins donne un sens crédible, si l'on admet qu'Artabaze (II) avait souhaité donner la main de sa fille à Alexandre, de manière à nouer de nouveau le destin de la famille pharnacide à une dynastie royale.

3. L'établissement d'une dynastie

Nous avons jusqu'à présent analysé les Pharnacides selon deux approches : d'une part, nous avons individuellement traité les figures de proue de cette famille et les difficultés qu'elles ont rencontrées dans l'exercice de leur fonction de satrapes ; d'autre part, nous avons tenté de nous interroger sur les logiques familiales en relation avec l'administration de la satrapie de Daskyleion. Cela nous a permis de conforter l'hypothèse initiale que les Pharnacides étaient visiblement bien une famille et que leur destin spécifique était ancré en Phrygie Hellespontique. Pourtant, si cette famille de « satrapes héréditaires[917] » détenait un pouvoir administratif et militaire et que ce pouvoir s'héritait, bien qu'il dût être formellement confirmé par le Roi, qu'est-ce qui distingue finalement les Pharnacides d'une dynastie, comme celle des Hécatomnides ?

Au début de notre analyse, nous avons spécifié cette différence, qui nous est apparue à plusieurs reprises tout au long du développement, en présentant le rôle subalterne des satrapes de Daskyleion à l'égard du Roi, étant donné qu'ils agissaient en son nom et pouvaient être à tout moment révoqués. À l'opposé, un dynaste

[915] Diod. XIX 48, 2.

[916] Plut. *Alex.* 47, 7-8.

[917] Debord (1999), p. 28.

exerce son pouvoir propre, quitte à ce qu'il reconnaisse la suprématie d'un souverain[918].

Or, si les sources sont unanimes dans leur emploi d'un certain champ lexical, qui définit le satrape comme un simple représentant du Roi et de ses intérêts[919], la situation « sur le terrain » et les exemples que nous avons vus tout au long de cette analyse font entendre des voix discordantes. En effet, ce qui est très explicite dans des situations comme le commandement d'une levée de troupes au nom du Roi l'est moins quand une domination est affirmée sur près d'un siècle et demi sur un territoire donné. Nous sommes en mesure de nous demander si la possession par le Roi de tout ce qui se trouvait dans l'Empire n'est pas devenue nominale au fil du temps. En effet, si le Roi est officiellement le détenteur final de la violence, législateur et arbitre suprême, ainsi que propriétaire de toutes les terres, ces prérogatives ont dû être réaffirmées tout au long de l'Empire achéménide. En effet, le Roi n'était pas à la tête de mignons ou « d'hommes nouveaux », qui lui auraient été redevables de leur situation, mais d'un groupe composé d'anciennes familles guerrières iraniennes, fières de leurs origines et conscientes de leur statut d'exception.

C'est du moins ainsi qu'ont dû le percevoir aussi bien Ariobarzanès qu'Artabaze (II), étant donné qu'ils se révoltent tour à tour. L'un, de par le fait qu'il ne veut pas être remplacé et l'autre parce qu'il estime devoir devenir satrape et succéder automatiquement à son père. Étant donné que le pouvoir achéménide n'a été à notre connaissance que très superficiellement théorisé par les Perses eux-mêmes[920], sur la base que « tout appartient au Roi » et qu'il est le garant de la justice au nom d'Ahura-Mazda, les pouvoirs des satrapes ne semblent jamais avoir été

[918] C'est sur ce principe que se fonde la titulature impériale du « Roi des rois ».

[919] Briant (1996), p. 76-77 ; Klinkott (2005), p. 29.

[920] Briant (1996), p. 226-227 ; 242-244 : si le pouvoir royal est très lâchement défini, sa représentation iconographique et idéologique se trouve à profusion sur les reliefs, ainsi que dans les anecdotes qui illustrent le rapport spécial que le Roi entretient avec Ahura-Mazda.

clairement définis. C'est pourquoi, au fil du temps, le pouvoir personnel semble progressivement se confondre avec la nature originelle du pouvoir satrapique de mandat du Roi.

À ce titre, nous pouvons estimer que les Pharnacides se sont dans les faits bel et bien érigés au rang de dynastie. Non seulement ils ont affirmé la continuité de leur emprise familiale sur un territoire donné, mais ils ont profondément enfoui leurs racines dans le terreau de Phrygie Hellespontique. De plus, leur rôle de représentants du Roi dans les négociations avec les cités grecques leur a permis de nouer des relations personnelles avec des éléments politiques importants des cités sur plusieurs générations. Ce fait apparaît assez clairement pour Athènes, où les liens d'homme à homme entre Conon et Pharnabaze (II) sont passés à Timothée et Ariobarzanès, jusqu'à se manifester par le décret honorifique IG II² 356 qui rappelle les bienfaits de Pharnabaze (II) envers la cité et qui en honore un « descendant » : Memnon (2) ou Thymondas. Pour Sparte, ces liens sont de même nature, si l'on compare la rencontre entre le roi Agésilas et Pharnabaze (II) avec celle qui s'est tenue entre leurs descendants Agis III et Pharnabaze (III) plus d'un demi-siècle après sur l'île de Siphnos[921].

Ces relations personnelles de *xénia*, dépassant les générations, ne sont pas le fait de la position des différents Pharnacides en tant que représentants du Roi dans le cadre de leur office de satrapes, mais d'une construction familiale. Soulignons à nouveau qu'Artabaze (II), qualifié de bienfaiteur de la cité d'Athènes n'a probablement jamais été « satrape » de Phrygie Hellespontique, quitte à ce qu'il ait dominé ce territoire pendant une décennie, et que le descendant, qu'il s'agisse de

[921] Arr. *Anab.* II 13, 4-5 ; Cette rencontre n'est décrite qu'en quelques lignes par Arrien, mais elle a une importance capitale. L'amiral de la flotte perse, d'origine grecque par sa mère, rencontre le roi de Sparte, qui est en train de planifier une expédition contre la Macédoine. Il y a une analogie à souligner entre cette rencontre et celle entre Agésilas et Pharnabaze (II), ainsi que toute la description qu'elle comportait. Un peu comme chez Xénophon, alors que le « Perse » vient dans toute sa pompe (100 vaisseaux), le roi vient à bord d'un seul navire.

l'enfant Memnon (2) ou du capitaine mercenaire Thymondas, honoré conjointement à son père, son grand-père et son aïeul[922], aucun d'entre eux n'a jamais eu de charge politique d'importance.

La rupture du lien entre satrapes de Daskyleion et famille des Pharnacides s'est faite lorsque Artabaze (II) a prétendu exiger d'obtenir la satrapie en tant qu'héritage qui lui aurait été dû. À ce moment, le pouvoir royal, représenté par Artaxerxès III, a mis fin à la lignée de satrapes pharnacides, étant donné que par leur situation et leur action ils étaient devenus de fait une dynastie locale, bien plus qu'une famille d'officiers. Nous pouvons donc conclure que les Pharnacides n'étaient pas initialement une dynastie, mais qu'ils le sont devenus au milieu du IV^e^ siècle av. J.-C. par l'effort constant de leurs membres, couplé d'un sentiment développé d'appartenance à une ancienne lignée, et à l'instar d'autres dynasties locales trop autonomes, ils ont été écartés par le pouvoir central, qui craignait que la situation ne lui échappe.

[922] IG II² 356 ; **[***cf.* **II. F. 1.** et **IV. B. 3.]**

IV. La famille pharnacide

Après avoir parcouru le destin des Pharnacides sous un angle politique, en ayant relevé leurs obligations et leurs heurts dans leur « mission » en Phrygie Hellespontique et leur lien quasi-intrinsèque avec le sort de la satrapie de Daskyleion et avec le pouvoir royal, il nous faut désormais aborder les questions concernant la structure fondamentale de leur famille. Nous avons jusqu'à présent souligné, de par la nature de nos sources, l'histoire des personnages marquants. Il nous faut désormais nous interroger sur la conception de la famille chez les Pharnacides et par conséquent sur le rattachement des individus périphériques, ainsi que sur son avenir après la destitution d'Artabaze (II) de son rôle en Phrygie Hellespontique.

A. Mentalité de la famille iranienne

Il est difficile de comprendre la mentalité iranienne concernant les liens familiaux, étant donné que, hormis les inscriptions généalogiques de Darius I[er] et de Xerxès, nous ne disposons que de témoignages grecs, qui présentent l'inconvénient d'être conditionnés par des interprétations qui leur sont propres[923]. Pourtant, les différentes situations auxquelles nous avons été confrontés nous permettent de développer une sensibilité aux questions proprement familiales. Il nous faut désormais, après avoir observé et commenté le parcours d'une famille perse de haut rang, nous interroger sur la conception de la famille chez les Achéménides et leur notion de filiation. L'état de nos sources à l'égard des Pharnacides nous permet de relever des constantes, tout comme d'émettre quelques hypothèses.

[923] Jacquemin (2002), p. 110-113 : même si en Grèce, entre les cités, les règles du mariage variaient, la notion d'*oikos* désignait la « famille restreinte ».

1. La dénomination

Le problème principal comporté par l'étude d'une famille perse de l'époque achéménide consiste en l'absence d'une désignation spécifique du noyau familial. En effet, comme nous l'avons vu à plusieurs reprises, le terme « Pharnacides[924] », utilisé par la recherche pour désigner une famille est un néologisme qui ne trouve pas d'équivalent, même lointain, dans nos sources[925]. Les seules appellations connues dans le cadre du monde perse sont, du côté des sources grecques, le renvoi historiquement contestable aux « Sept » et, du côté des sources iraniennes, l'adjectif substantivé *haxāmanišiya* (« Achéménide[926]»).

La première désignation indique que les Perses aux origines les plus illustres faisaient remonter leurs origines à Darius Ier et à ses six collaborateurs, qui l'aidèrent à prendre le pouvoir, sans pour autant préciser duquel en particulier ces élites étaient les descendants. Cela implique que les « Sept » et leurs descendants se sont mariés entre eux tout au long de la période au point de constituer une grande famille homogène. P. Briant cite l'emploi par Darius Ier du terme *viθ* dans ses inscriptions, qui désigne la « maison » et par extension la famille élargie[927], mais c'est surtout le terme *taumā* qui revient régulièrement pour désigner sa « famille »[928]. Le

---

924 Kent (1953), p. 212.

925 Rappelons le : le terme « Pharnacides » dérive indirectement de Thucydide, mais il ne concerne que les enfants de Pharnakès (II). Il n'est à ce titre pas à considérer comme un appellatif global avec lequel l'ensemble de la famille se serait désignée, contrairement à ce que pense Weiskopf (1989), p. 27, note 35.

926 Contrairement au terme français, dérivé du grec, le terme en vieux-perse n'est pas un mot composé. D'ailleurs, en faisant fi de la vocalisation systématique influencée par le sanskrit et compte tenu de la variété de voyelles présentes dans le moyen perse, de l'aspiration communément admise du « R » en position initiale dans les noms propres, ainsi que de la translittération grecque, ne faudrait-il pas plutôt le lire « ahxāmnišiy » ? Nous laissons aux spécialistes le soin de traiter cette question.

927 DB I 69 ; Kent (1953), p. 208 ; Briant (1996), p. 115-116.

928 DB I 8 ; 45 ; 49 ; etc…

terme *viθ* n'apparaît pour les inscriptions achéménides sous la forme « *viθam tyām amāxam* » (« notre maison»).

Pour ce qui est de la désignation *haxāmanišiya*, nous avons clairement un appellatif qui renvoie à une branche familiale précise, qui se revendique d'un ancêtre donné : Achéménès. Or, Darius Ier précise cette filiation afin de démontrer que lui aussi peut prétendre à la couronne, malgré sa légitimité contestable. Pouvons-nous généraliser ce procédé à l'ensemble de l'élite perse, et plus particulièrement aux Pharnacides ? Si les Pharnacides se reconnaissaient comme descendants d'un illustre ancêtre, qui était-il ?

Dans les exemples concrets, où les auteurs estiment devoir rappeler la filiation d'un personnage perse, on ne mentionne que le nom du père et peut-être du grand-père. Certains cas exceptionnels, comme ceux présents chez Xénophon, qui précise parfois également le nom de la mère, ne sont pas la norme. Si cet auteur mentionne la mère d'Artaxerxès II et de Cyrus, Parysatis, du fait qu'elle tient une part importante dans son *Anabase*, la mention nominale de Parapita sert à compenser le silence de l'auteur au sujet du nom du fils de Pharnabaze (II).

Nous sommes donc confrontés à une situation paradoxale dans laquelle le rattachement généalogique non seulement existe, mais prend une part très importante dans la société, sans pour autant disposer d'un champ sémantique pleinement développé pour le désigner. Cette situation ne va pas sans rappeler la nature du pouvoir royal.

Afin de mieux comprendre la structure familiale pharnacide, nous devons recourir aux grands modèles présentés pour les sociétés iraniennes, et plus généralement indoeuropéennes, en nous interrogeant sur leur compatibilité avec les données dont nous disposons. Les travaux des sociologues et des linguistes ont mis en avant un certain nombre de champs sémantiques et de conceptions de la famille, qui ont survécu aux changements politiques. Ainsi, Émile Benveniste analyse judicieusement les différentes variantes de la famille dans les sociétés indoeuropéennes. Il met en valeur deux modèles qui s'appliquent à notre situation.

Premièrement, il constate que dans de nombreuses sociétés, y compris dans la société iranienne, il n'y a à l'origine pas de terme spécifique pour désigner le mariage en tant que tel, mais que ce contrat est généralement associé au passage de la femme de l'autorité de son père à celle de son mari[929]. Deuxièmement, Benveniste nous présente un modèle familial, appelé la *zadruga*, qu'il présente comme « un ensemble beaucoup plus considérable que les familles restreintes que nous voyons habituellement ; elle réunit autant de ces familles restreintes qu'il y a de fils vivant au foyer commun. Cette famille est de type rigoureusement patriarcal. Pourtant un étranger peut entrer dans la famille en épousant la fille : par l'héritier se continue la lignée. Le beau-fils est incorporé à sa nouvelle famille au point de perdre son statut propre ; il va jusqu'à prendre le nom de sa femme… »[930].

Or, ce modèle s'applique assez bien à ce que nous savons des Pharnacides, du moins pour Artabaze (II). En effet, lors de son exil, il est accompagné par sa famille propre et par celle de Memnon, voire de celle de Mentor (qui n'aurait pu que

---

[929] Benveniste (1969), Vol. I, p. 239 : « Le « mariage » n'a pas de nom indo-européen. On dit seulement (…) de l'homme qu'il « conduit » (chez lui) une femme qu'un autre homme lui « donne » *(lat. uxorem ducere et nuptum dare)* » ; Macuch (1993), p. 74-75 : Il y aurait eu une distinction, pour l'époque sassanide, entre deux types de mariages : celui de type *pādihšay* et celui de type *čagar.* Dans le second cas de figure, l'homme n'a pas de droit sur la femme et ses héritiers (« *sine manu mariti* »). Seul le mari qui a le *manus* (approximativement traduisible par « l'autorité ») sur sa femme peut prétendre être le père juridique des enfants conçus par son épouse, même avec un autre homme. Cette distinction s'applique bien à ce que nous rapportent les sources grecques de la situation conjugale de l'élite perse, bien qu'elles distinguent tout au plus entre l'épouse (γυνὴ) et les concubines (ἑταίρα/παλλακή). *Cf.* Brosius (1996), p. 190-191 sur l'importance de ne pas confondre les épouses secondaires avec des concubines, telles que les Grecs pouvaient les comprendre, de par la connotation négative attribuée à ce terme. Il faut donc distinguer trois niveaux : les femmes légitimes, les femmes secondaires et les concubines. Cependant, le manque de précision des sources grecques rend cette distinction difficile.

[930] Benveniste (1969), Vol. I, p. 218 : Le terme dérive d'un modèle familial archaïque pratiqué auparavant chez les Slaves méridionaux ; l'équivalent du « *vīs* » avestique (vp. *viθ*) pour les sociétés purement iraniennes (Benveniste (1969), Vol. I, p. 294 ; p. 309).

difficilement s'encombrer de son épouse et de ses enfants en Égypte) et peut-être d'autres personnes, non nommées dans nos sources[931]. De même, les femmes et les enfants d'Artabaze (II), de Memnon et de Pharnabaze (III) sont capturés ensemble par Alexandre à Damas[932]. Ajoutons également le cas présenté dans le décret honorifique athénien IG II² 356 qui mentionne Thymondas, fils de Mentor. Comme nous l'avons précédemment mentionné, on y rend hommage aux exploits de ses ancêtres (*progonoi*) Pharnabaze (II) et Artabaze (II) et nullement aux ancêtres de son père. Si l'on applique le principe de la *zadruga* aux Pharnacides, il apparaît clairement que Mentor et Memnon sont entrés dans la famille pharnacide par leur mariage. Dès lors, l'ascendance de Thymondas passe exclusivement par la mère (ou du moins par l'épouse de son père) et, bien que le père soit encore nommé, comme il est rentré dans la famille de son beau-père, l'ascendance paternelle n'est plus prise en compte.

Il est manifeste que nous ne sommes pas confrontés à un cas isolé et exceptionnel, mais bien à un modèle familial archaïque, qui était possible dans la société achéménide. Cette constatation peut nous servir d'exemple pour appréhender d'autres situations analogues. En effet, Benveniste nous dit également que la *zadruga* était composée d'une quantité de membres se situant entre la vingtaine et la soixantaine. Il n'est pas exclu que les corps de cavalerie qui accompagnaient de nombreux satrapes, généralement au nombre de quelques centaines d'hommes, aient été composés du moins en partie par les membres de leur cercle familial[933]. Il est parfaitement envisageable qu'une famille de satrapes ayant dominé un territoire donné sur près d'un siècle et demi ait eu le temps de se mêler à son aristocratie locale. Contrairement à la Lydie, dans laquelle les satrapes se

[931] Diod. XVI 52, 4 : Mentor se serait réjoui du nombre d'enfants nés du mariage entre sa sœur et Artabaze (II).

[932] Q. Curt. III 13, 14.

[933] Sekunda (1988), p. 182-184.

succédaient sans cesse, la Phrygie Hellespontique a dû être plus fermement ancrée dans les mains des Pharnacides par la pratique des mariages croisés[934].

D'ailleurs, cette pratique endogame, que nous observons pour Artabaze (II) et Mentor, puisque Barsinè épouse ses oncles maternels, attestée dans le monde grec, peut être perçue comme une tentative de renforcer les liens familiaux et généalogiques.

2. Le rattachement à une généalogie

Néanmoins, si la notion de famille au sein des familles achéménides est plus claire désormais et qu'il apparaît que cette famille n'était pas restreinte, mais plutôt un ensemble de familles unies par une suite de mariages entre elles, comment aborder le sentiment généalogique ? L'exemple des Rhodiens montre que des individus pouvaient rentrer par alliance dans une famille. Dès lors, quelle pouvait

---

[934] Brosius (1996), p. 66. Cette pratique est attestée pour les Rois. Gobryas a épousé une sœur de Darius Ier, qui a épousé par la suite une des filles de Gobryas, qui lui donne, entre autres, Artoba(r)zanès (Hdt. VII 2 ; 5 ; 97 ; Briant (1996), p. 147-148). Par la suite, Xerxès fait marier la fille de son frère « Masistès » (/Artoba(r)zanès) à son fils Darius, puis il propose à cet Artoba(r)zanès de répudier sa femme (*cf.* Macuch (1993), p. 71-86 sur la répudiation à l'époque sassanide, prévue en cas d'absence d'héritiers, sur la base d'un consentement mutuel) et d'épouser une des ses filles. Artoba(r)zanès s'y oppose en prétextant que sa femme lui a donné une fille. Hérodote présente cet événement d'une façon très romanesque (Briant (1996), p. 983 ; Sancisi-Weerdenburg (1980), p. 48-83): il explique les motivations de ces unions par l'amour secret de Xerxès envers la femme d'Artoba(r)zanès, puis envers sa bru/nièce. Il y ajoute également une teinte exotique en présentant la jalousie d'Amestris, l'épouse de Xerxès, qui découvre la relation secrète entre Xerxès et sa bru/nièce, ce qui la pousse à vouloir faire périr cruellement la femme anonyme d'Artoba(r)zanès (Hdt. IX 108-113). Il est bien plus probable que l'épisode des mariages croisés a eu une fonction politique pour fidéliser l'ancien concurrent de Xerxès. La mise à mort du frère aîné du Roi et de toute sa famille restreinte doit plutôt s'expliquer, si elle n'est pas un produit de fiction, par l'échec de la politique matrimoniale destinée à mettre un frein aux ambitions personnelles d'Artoba(r)zanès. Après tout, comme le dit Pierre Briant, le terme honorifique *Mathišta* était réservé à l'héritier au trône et Xerxès s'en est servi lui-même dans ses inscriptions (Briant (1996), p. 532 ; p. 535 ; *XPf* 30-32).

être la perception de leurs ancêtres propres et, du moment qu'ils avaient intégré une nouvelle famille, en partageaient-ils l'ascendance ?

Le véritable problème dans l'étude de la famille pharnacide réside dans le fait que nous sommes essentiellement renseignés sur les noms des chefs de famille. Dès lors, il est très difficile d'établir des modèles et de définir avec quelles familles les Pharnacides ont pu se mêler. Étant donné que nous avons défini la famille pharnacide comme une dynastie, il en découle que les mariages contractés par eux avaient une finalité politique et clientélaire. De même, il est probable que chaque passage d'une femme à la maison de son mari était accompagné d'un échange inverse. La pratique des noces doubles est très courante dans le resserrement des liens et la consolidation d'alliances politiques.

Afin d'aborder ces questions et de discerner une solution plausible, nous devons partir de **deux hypothèses et** en tester la logique : premièrement, les unions entre cousins étaient encouragées afin de renforcer la « pureté » du sang[935] et de garder compacte la famille, en raison de son naturel éparpillement ; deuxièmement, les unions doubles étaient pratiquées assez couramment.

Le point de départ de notre analyse doit être le cas de Pharnabaze (II), étant donné que nous connaissons le nom de deux de ses femmes, Apama et Parapita, de certains de ses fils, dont Artabaze (II), de son père Pharnakès (II), de son oncle Susamithrès et de son demi-frère (*nothos*) Bagaios. Il a été souvent remarqué par la communauté scientifique, et ce depuis Krumbholz en 1883, qu'il existe une certaine proximité onomastique et une récurrence de certains noms parmi les satrapes de Daskyleion[936]. Bien nous nous soyons en grande partie rattachés à des hypothèses

[935] Huyse (2005), p. 126-127 : Il y avait à l'époque sassanide une forme de mariage appelée le *xvēdōdah*, qui se pratiquait entre proches parents, « car celui-ci préservait la pureté du sang ». D'après Huyse, il aurait déjà été pratiqué par les Rois Achéménides. Au vu de nos sources, nous ne pouvons pas affirmer que le *xvēdōdah* existait sous sa forme officielle pour l'époque achéménide, néanmoins, force est de constater que l'endogamie était pratiquée, au moins dans la famille royale.

[936] Nöldeke (1894), p. 294-295 ; Weiskopf (1989), p. 55.

antérieures à ce travail, nous avons malgré tout établi fermement les éléments qui appuient l'idée d'une famille pharnacide, en usant de nouveaux points de vue et en apportant quelques ajouts supplémentaires à cette construction. Or, de nombreux auteurs ont bien des difficultés à expliquer la composition et la succession de ces noms : généralement, on remarque que le nom du grand-père paternel réapparaît dans la troisième génération. Mais c'est loin d'être systématique[937]. Un exemple tardif qui ne concerne pas les Pharnacides est fourni par le mariage entre Denys, le tyran d'Héraclée, et Amastris, la fille d'Oxyathrès, un frère de Darius III après la mort d'Alexandre le Grand. Les deux enfants mâles qui naissent de cette union portent le nom de leurs grands-pères respectifs : Cléarque et Oxyathrès[938]. Il y a également une fille, qui porte le même nom que sa mère, Amastris. Deux éléments sont cruciaux : Oxyathrès était un frère de Darius III et Amastris, précédemment mariée à Cratère, a pu épouser Denys avec l'accord de son premier mari[939]. Nous sommes donc fondés à croire que ce mariage était représentatif du fonctionnement des mariages dans la haute société achéménide, notamment pour ce qui est de l'attribution de noms.

Nous partons dès lors, compte tenu de nos deux hypothèses, du cas d'Artabaze (II) : son père est Pharnabaze (II), son grand-père paternel est Pharnakès (II), mais son grand-père maternel n'est pas moins que le Roi Artaxerxès II. Ce n'est peut-être que le fruit du hasard si cet « enfant » porte en premier lieu le préfixe de son grand-père maternel (« arta ») et en second lieu le suffixe de son père (« bazos »), mais nous souhaitons aller au-delà de cette constatation. En effet, faute de nom de famille, le nom d'un enfant issu de l'élite achéménide doit refléter ses origines et intimer le respect aussi bien aux notables qu'au commun des mortels. L'importance de la reconnaissance du statut social par la désignation individuelle lors des présentations est un facteur clef pour toute élite. Or, la double composition des noms achéménides

[937] Huyse (2005), p. 227-228 sur les critères de choix dans l'attribution d'un nom.

[938] Briant (1985), p. 172 ; Heckel (2009), p. 21 ; p. 113-114.

[939] *Cf.* Macuch (1993), p. 74-75 sur les types de mariages dans le droit iranien.

se prête très bien à indiquer les deux origines. Cette proposition a du sens du moins pour ce qui est des héritiers principaux. Les filles, étant exclues du pouvoir politique, n'ont pas besoin d'avoir un nom reflétant l'identité du père, cependant, elles transmettent le nom de leur père à leur enfant. Bien que cette affirmation se limite à une suggestion, en raison de la nature complexe du problème et du manque de données pouvant mener à une analyse systématique, elle a le mérite d'expliquer l'apparition de nouveaux noms et de nouveaux suffixes au sein d'une famille de notables.

Cela expliquerait également pourquoi d'un côté nous avons des récurrences onomastiques (Pharnakès, Artabaze, Pharnabaze), mais que de l'autre nous avons l'apparition de nouveaux noms. Le demi-frère de Pharnabaze (II), Bagaios[940], dont nous ne connaissons pas les origines, porte un préfixe qui est souvent rendu dans les sources grecques par « Mega »[941]. Ainsi, le nom de fonction conféré au prêtre du sanctuaire d'Artémis à Éphèse, le « Mégabyze », dérive du terme *Bagabuxša*[942]. Dès lors, quelle fille issue d'une famille perse présente en Anatolie occidentale Pharnakès (II) aurait-il pu prendre pour femme ? Il est manifeste que les « Mégabazides » se sont maintenus en Phrygie Hellespontique tout au long de la

[940] Le nom « Bagaios » apparaît à plusieurs reprises dans nos sources. Rappelons que Darius Ier envoie un certain Bagaios, fils d'Artontès, afin d'éliminer le satrape de Lydie trop ambitieux Oroitès (Hdt. III 128). Le même Hérodote mentionne à deux reprises le père de Mardontès, qui s'appelle également Bagaios (Hdt. VII 80 ; VIII 130). Peut être s'agissait-il de la même personne (Schmitt (2002), p. 50 sur l'étymologie du nom et Balcer (1993), p. 96, p. 242 pour une présentation succinte des deux personnages).

[941] Schmitt (2002), p. 61 sur la transformation du « b » en « m » en grec et dans les langues d'Asie Mineure.

[942] Kent (1953), p. 199 ; Un des « Sept ». Le nom est composé de la racine « dieu » (vp. *baga*) et de la racine « libre » (vp. *baug*) ; Briant (1996), p. 120, p. 582, p. 722 : « On rappellera d'abord que l'administrateur (néocore) du sanctuaire y porte un nom-titre d'origine iranienne, la Mégabyze, c'est-à-dire Bagabuxša (« qui est au service du dieu ») ». L'appartenance aux « Sept » du Mégabyze originel est confirmée aussi bien par les inscriptions de Darius Ier que par le récit d'Hérodote (DB IV 80-86; Hdt. III 70).

période qui a suivi les expéditions européennes de Darius Ier chez les Scythes. Ce Roi avait alors établi un certain Mégabaze comme chef de flotte et ses descendants semblent aller jusqu'à Mégabatès, fils de Spithridatès. Bien que le tronc de cette famille ait connu un déclin, de par l'enracinement de ses pousses dans leur rôle d'hyparques soumis au maître de Daskyleion, ils étaient malgré tout fiers de leur ancienne lignée (« il n'était sous ce rapport inférieur à aucun Perse »[943]).

Il n'est donc pas improbable que les satrapes de Daskyleion aient encouragé le mariage avec les filles issues des familles de leurs hyparques, dans le but de garder fidèles et attachées à leur pouvoir les familles de leurs subordonnés. C'est exclusivement dans cette optique que s'explique clairement la vexation et l'insurrection ouverte de Spithridatès à l'encontre de Pharnabaze (II). S'il s'avérait que Pharnakès (II) a eu un enfant d'une sœur de Spithridatès (Bagaios), Pharnabaze (II) aurait dès lors pu vouloir réitérer l'accomplissement de son père, Pharnakès (II), en promettant à Spithridatès d'en épouser la fille. Finalement, il préfère en faire sa concubine, en privilégiant la main d'Apama, la fille du Roi, à l'entretien des liens croisés entre les satrapes de Daskyleion et leurs hyparques mégabazides.

L'élément final de notre hypothèse inclut le cas dans lequel il y a une alliance entre une famille perse et une famille non iranienne. En effet, dans ce cas de figure, le système hypothétique d'un croisement des noms ne pourrait pas fonctionner. Le seul exemple attesté[944] pour les Pharnacides est celui du mariage d'Artabaze (II) avec la « Rhodienne », duquel naît Barsinè, qui est mariée successivement à ses oncles

[943] Xén. *Hell.* IV 1, 6.

[944] Nous connaissons par ailleurs, en dehors des noces de Suse, le cas du Perse Orontopatès, qui épouse Ada (2), la fille de Pixôdaros, et celui du tyran Denys d'Héraclée, qui épouse Amastris, répudiée par Cratère (Strab. XII 3, 10 ; Briant (1985), p. 172 ; Heckel (2009), p. 21). Nous pouvons ajouter à cela, dans une moindre mesure, le cas des parents de Datamès (le Carien Camisarès et la Paphlagonienne Scythissa) étant donné que Camisarès a servi comme un garde d'Artaxerxès II et qu'il a reçu l'hyparchie d'une partie de la Cilicie (Nep. *Dat.* 1-2 : l'auteur dit que la mère de Datamès était la tante paternelle du Paphlagonien Thuys).

Mentor, puis Memnon. Du mariage d'Artabaze (II) naissent onze fils[945], dont seuls cinq sont explicitement nommés par nos sources (Pharnabaze[946], Kophen, Arsamès, Ariobarzanès et Ilioneus). Compte tenu du contexte historique, nous pouvons affirmer que Pharnabaze (III) était l'aîné et qu'il a reçu le nom de son grand-père. Les deux autres reçoivent des noms, qui ne sont pas en relation avec la « dynastie » pharnacide, bien qu'ils aient pu être transmis, de par le passé, aux cadets sans que nous le sachions ; notons également que le nom Arsamès est généralement limité à la branche achéménide principale à l'exception de certains satrapes d'Égypte, qui ont pu s'en réclamer. Le nom du père rhodien de Mentor, de Memnon et de leur sœur ayant été de toute évidence grec, il était impossible d'en faire prendre des éléments pour en faire un composé avec un nom iranien[947]. Dès lors, il est logique que le

[945] Diod. XVI 52, 4 ; Quinte-Curce n'en mentionne que neuf (Q. Curt. VI 5, 4). Pourtant, le récit de Quinte-Curce se réfère à un moment donné et ne rapporte que les fils qui avaient accompagné Artabaze (II) dans la retraite de Darius III en 330 av. J.-C. Ils devaient être assez âgés pour faire la guerre, ou du moins être capables de soutenir les rythmes et les affres d'une campagne militaire. Cela n'exclut aucunement l'existence de fils plus jeunes, qui seraient restés avec leur mère à Damas. Or, à cela vient s'ajouter le fait que Pharnabaze (III), considéré à juste titre comme un fils d'Artabaze (II) (Heckel (2009), p. 55), se trouvait au moment de l'action impliqué en Égée. Dès lors, la Rhodienne devait être accompagnée d'un seul fils « mineur », probablement Ilioneus (Q. Curt. III 13, 13) ; contrairement à ce que pensent Berve (1967), vol. II, p. 83 et Heckel (2009), p. 55. Ajoutons également que nous ne mentionnons pas ici les dix filles d'Artabaze (II), étant donné qu'elles n'apportent rien à la question du fonctionnement de la création de noms composés, afin d'indiquer les origines. Il est manifeste que les noms des filles connues (Artonis, Artakama et/ou Apama ?) ne présentent pas d'éléments destinés à manifester leur souche familiale. Leur rôle majeur dans la transmission des valeurs dynastiques est traité à part.

[946] Il n'est jamais dit explicitement que Pharnabaze (III) était le fils d'Artabaze (II) et encore moins qu'il est issu de cette union. Cependant, son action en Égée près de son oncle Memnon (Arr. *Anab.* II 1, 3), son entrevue avec Agis III, tout comme sa proximité onomastique de Pharnabaze (II) font qu'il faut le considérer comme tel et nous nous rattachons à Heckel (2009), p. 206.

[947] Contrairement à la pratique moderne en plein essor en occident, sous l'influence américaine, de donner des noms de fantaisie aux enfants, les noms anciens (comme c'est le cas pour le reste du monde) ont toujours un sens.

premier héritier mâle issu de cette union ait porté le nom de son grand-père paternel[948].

Si cette hypothèse s'avère être exacte, nous pourrions aller jusqu'à supposer que, dans le cas où l'on retrouve une récurrence onomastique entre le grand-père paternel et le petit-fils[949], il y a eu, pour ce qui est des Pharnacides, une union avec une femme non perse, probablement issue de la population autochtone (Phrygiens[950], Mysiens, Bithyniens et Grecs). En remettant sous nos yeux notre arbre généalogique de la famille pharnacide, nous pouvons présentement constater avec étonnement que le grand-père de Pharnabaze (II) s'appelait également Pharnabaze (I). Ne serait-il pas ironique et surprenant qu'un des satrapes les plus connus de l'époque achéménide ait été issu d'une union entre Perses et autres ? En fin de compte, ce n'est pas si étonnant, lorsque l'on observe les situations dans lesquelles Pharnabaze (II) est confronté à des Grecs. Il n'y est jamais question de traducteur et le satrape semble interagir et correspondre sans difficulté avec ses interlocuteurs grecs. Peut-être que sa facilité pour les langues lui venait de ses origines mixtes. Néanmoins, affirmer qu'il soit lui aussi, comme ses petits-enfants, né d'une mère grecque serait trop osé étant donné que nos sources, du moins Plutarque, se seraient fait un plaisir de souligner un tel fait.

3. Filiation officielle et officieuse : les épouses et les concubines

Il apparaît que les noms donnés aux enfants comportaient une indication sur le destin qui leur était réservé. Ainsi, un enfant que le père souhaitait pousser à prendre sa relève recevait un nom plus prestigieux qu'un énième frère cadet, destiné à vivre dans l'ombre du successeur principal à moins de parvenir à se démarquer

[948] Notons à ce sujet qu'un des enfants reçoit également le nom de son probable oncle paternel, Ariobarzanès (Arr. *Anab.* III 23, 7 ; Heckel (2009), p. 45).

[949] Cette pratique est attestée dans le monde grec, ce pourquoi il n'est pas impossible que le père anonyme de Mentor et de Memnon ait pu s'appeler Thymondas, au pair du fils aîné de Mentor.

[950] R. Gusmani & G. Polat (1999), p. 149-150 : sur la place des Phrygiens en Phrygie Hellespontique.

par des hauts faits à son compte. Pourtant, il reste la question de la présence de plusieurs noms. Nous savons que, du moins à partir d'Artaxerxès Ier, les Rois prenaient un nom de règne[951], en fonction de l'image qu'ils souhaitaient projeter sur leur population. Il n'est donc pas étonnant que l'Empire achéménide n'ait plus connu de « Cambyse »[952]. Pourtant, cela n'a-t-il pas pu être le cas également pour les satrapes ? Il existe bon nombre de cultures dans lesquelles le nom change en fonction de l'âge d'un individu. Néanmoins, faute de données à ce sujet, nous ne pouvons que nous cantonner à poser la question sans pouvoir y apporter de réponse.

Ce qui pourtant peut être abordé au vu de nos sources est la situation des héritiers et la différenciation de rang entre eux. Nous sommes à ce sujet tributaires des sources grecques, fortement influencées par leurs propres critères sociaux, qui mentionnent la place des cadets et la condition des « bâtards » (*nothoi*). Pour autant, au vu du modèle proche de la *zadruga*, ou « famille élargie », avec lequel semblait, du moins en partie, fonctionner la société achéménide, quelle valeur peut-on attribuer à ces termes descriptifs ?

Nous savons que Pharnabaze (II) avait un oncle, Susimithrès, qui l'assistait dans des tâches délicates : Nepos le mentionne explicitement dans l'affaire du meurtre

---

951 Ctés. F15 (50) ; *cf.* Lenfant (2004), p. 271-272, note 600 ; Briant (1996), p. 587 ; p. 997-998. Le changement de nom a éventuellement pu être pratiqué chez les filles de la noblesse achéménide, lors de leur mariage (Brosius (1996), p. 77-78).

952 Pourtant, la disparition du nom « Cyrus », à l'exception du fils d'Artaxerxès II et de Parysatis peut être étonnante pour ce qui concerne le Ve siècle av. J.-C. On comprend pourquoi aucun monarque n'a voulu prendre le nom d'un rebelle après l'insurrection de Cyrus le Jeune, mais on ne comprend que difficilement pourquoi les Rois du siècle précédent n'ont pas souhaité se placer dans la continuité du fondateur de l'Empire : était-ce en raison d'une pudeur craintive ou un aveu implicite du coup d'État de Darius Ier et de la rupture avec la famille achéménide originelle ? Notons au passage que les deux monarques qui ont accédé au pouvoir par la force ont tous deux pris le nom de Darius, en hommage à Darius I.

d'Alcibiade[953]. Par ailleurs, Pharnabaze (II) avait aussi un demi-frère, Bagaios, qui a accompagné ce Susimithrès dans l'exécution d'Alcibiade. Si tous les deux ont été écartés de la succession, il est manifeste que les membres de la famille participaient activement à l'exercice du pouvoir. Il en va de même pour le fils de Parapita, qui accompagne Pharnabaze (II) au cours de sa rencontre au sommet avec le Spartiate Agésilas, et pour Ariobarzanès, qui est chargé de reconduire les envoyés athéniens à « la mer ». Xénophon laisse entendre à ses lecteurs que le fils de Parapita était supposé reprendre en main « l'*archè* », mais que « le frère » l'en a dépourvu. Si la notion de « *archè* » (rendue prudemment chez Plutarque comme « *oikos* ») a créé des dissensions au sein de la communauté scientifique, la légitimité de l'affirmation de Xénophon est discutable[954]. L'auteur nous laisse croire que le satrape avait déjà vu dans le jeune homme son successeur, mais qu'Ariobarzanès, recourant à une quelconque fourberie l'a privé de son titre légitime. Or, comment expliquer l'absence de réaction d'un Pharnabaze (II), qui avait obtenu une certaine importance au sein de l'Empire [955]? Comment expliquer ce laisser-faire de la part d'un personnage influent, qui bénéficiait de la confiance du Roi ? On ne peut certainement pas croire que Pharnabaze (II) a pu ignorer cette histoire, d'autant moins qu'elle a poussé son jeune fils à s'exiler à Sparte[956]. On a souvent supposé que le choix d'Ariobarzanès,

[953] Nep. *Alc.* 10 ; Perrin (1906), p. 28-30 : Éphore a également rapporté cet épisode (Diod. XIV 11, 4), mais, contrairement aux auteurs plus proches d'Alcibiade, il en exalte les vertus personnelles. Le témoignage de Plutarque à ce sujet est à considérer comme une compilation de plusieurs traditions littéraires, dont celle d'Éphore (Perrin (1906), p. 36-37).

[954] Notons au passage que, dans le droit sassanide, un homme qui était engagé dans une relation extra matrimoniale n'était tenu qu'à subvenir aux besoins de sa partenaire et de l'enfant issu de cette union jusqu'à la majorité de celui-ci (Macuch (1993), p. 269-272), atteinte à l'âge de quinze ans lors de l'obtention du *kustīg*, une ceinture sacrée réservée aux garçons (Huyse (2005), p. 126).

[955] Artaxerxès II le charge de la reconquête de l'Égypte (Diod. XV 29, 3) et même de lui rapporter la capture du roi Paphlagonien Thuys par Datamès (Nep. *Dat.* 2-3).

[956] Le lieu de son exil est un élément double qui permet d'émettre des suggestions quant à la date du départ, ainsi qu'au sujet de la nature de la spoliation. Le choix de Sparte n'est pas anodin, étant

qui avait été chargé de reconduire les envoyés athéniens entre 408 et 405 av. J.-C. était bien plus judicieux.

Il s'agit de toute évidence d'une manipulation de Xénophon, qui tente de mettre le fils de Parapita dans une lueur positive, en excitant la sympathie du lecteur, en nous présentant une histoire émouvante et tragique. On peut se douter de la finalité de ce procédé : exalter la sensibilité et la fidélité d'Agésilas à ses engagements de *xénia* et donc, probablement, inciter le lecteur à soutenir le fils de Parapita (toujours actif dans la sphère politique spartiate au moment où Xénophon écrit ses *Helléniques*), voire, dans une perspective moralisatrice, à s'inspirer de la grandeur d'âme d'Agésilas.

Au vu de nos connaissances, la satrapie de Daskyleion est passée aux mains du fils aîné[957], Ariobarzanès, qui a probablement par la suite été confirmé par le Roi, au plus tard conjointement à son action positive dans l'établissement d'une paix royale entre l'Empire et le monde égéen, par le biais d'Antalkidas en 387 av. J.-C. Il n'est pas impossible qu'Ariobarzanès ait déjà été établi en tant que satrape de Daskyleion par le Roi au cours des négociations préliminaires avec le Spartiate. Son

---

donné que Sparte et l'Empire négocient une paix en 387 av. J.-C. Il semble bon d'y voir un *terminus post quem* pour des raisons d'ordre logistique. De plus, Ariobarzanès est dit satrape à ce moment. Ceci laisse entendre que l'*archè* dont parle Xénophon, et que Plutarque corrige en *oikos,* est le fruit d'une confusion de l'auteur entre la dignité satrapale et le domaine familial. Le fils de Parapita n'a peut être pas quitté la Phrygie Hellespontique, comme le pensent beaucoup de commentateurs, parce qu'il n'était pas devenu satrape à la place de son père, mais parce que ses frères, dont Ariobarzanès et d'autres (dont nous ignorons les noms), l'ont mis à l'écart lors du partage des domaines privés du satrape. À ce moment, il n'a eu d'autre choix que de choisir l'exil auprès de son *xénos* spartiate. Il faut souligner que Xénophon n'a connu l'Empire achéménide en première personne qu'en tant qu'envahisseur sur un territoire ennemi, alors que Plutarque a pu bénéficier d'une certaine quantité d'ouvrages plus renseignés sur le fonctionnement de l'Empire. Dès lors, il se peut que Xénophon confonde pour les besoins de l'anecdote la propriété privée du satrape avec les biens qu'il est chargé d'administrer.

[957] Briant (1996), p. 537-538 commente de façon très convaincante l'existence d'un droit d'aînesse.

déplacement à Suse, durant lequel il a accompagné Antalkidas, a pu être l'occasion pour rendre hommage au Roi, une fois entré en fonction.

Le témoignage biaisé de Xénophon à ce sujet se retrouve notamment dans sa description de l'insatisfaction de Cyrus le jeune, lorsqu'il apprend que son père a choisi son aîné pour devenir son successeur[958]. Si l'auteur attribue ce sentiment de jalousie à l'action de la mère du prince, Parysatis, qui souhaitait qu'il devienne Roi en s'appuyant sur le fait que Cyrus était né « dans la pourpre[959] » contrairement à son frère, Xénophon se montre très favorable à l'accession au trône du jeune prince au détriment de son frère. Nous nous trouvons donc face à deux situations propres à la succession au sein de l'Empire perse, pour lesquelles Xénophon prend systématiquement le parti du plus jeune, qu'il juge être le plus méritoire et apte à prendre le pouvoir. Pourtant, il s'agit d'un choix particulièrement curieux, dialectiquement parlant, étant donné que le « héros » même de Xénophon, Agésilas, a pris le pouvoir en spoliant son neveu Leotychidas, ce qui ne semble pas gêner l'auteur des *Helléniques*[960].

Pour ce qui est du terme « *nothos* » (« bâtard »), nous pouvons nous interroger sur la validité de ce terme dans le cadre de la société achéménide. Aussi bien Xénophon que Plutarque et Ctésias emploient ce terme. Pour autant, a-t-il pu y avoir un équivalent perse pour cette époque ? Si les Perses ont différencié de prime abord une union conjugale formelle du train de concubines, qu'ils entretenaient, il n'est pas dit que ce terme ait eu une connotation négative. En effet, dans un ensemble familial majeur, une telle hiérarchie des héritiers n'aurait pu que mener à des discordes[961]. D'ailleurs, à aucun moment, Xénophon ne qualifie le fils de Parapita de

---

[958] Xén. *Anab.* I 1, 3-6.

[959] Ctés. F17 (2, 3-4).

[960] Xén. *Hell.* III 3, 1-4 ; Hirsch (1985), p. 46.

[961] Brosius (1996), p. 190-191 : seuls les enfants issus des femmes étaient considérés comme « légitimes ». Nous sommes malgré tout confrontés à la difficulté de distinguer les épouses des concubines.

« *nothos* ». Cet appellatif est utilisé, lors d'un autre passage pour décrire le demi-frère de Pharnabaze (II), Bagaios[962]. Il ne s'agit pas d'un terme péjoratif, mais il sert seulement à décrire la nature du lien familial entre ces individus. À l'inverse, nous apprenons que l'hyparque Spithridatès avait été vexé du choix de Pharnabaze (II) de prendre sa fille anonyme pour concubine au lieu de l'épouser. Or, Spithridatès estimait descendre d'une prestigieuse lignée ; ce qui nous indique que la différence entre le concubinage et le mariage avait un rapport avec la préservation de l'équilibre des statuts sociaux. Ce fait est une indication précieuse sur l'origine des concubines. Contrairement à la relation qui le lie à son épouse, le notable perse s'unit individuellement à la femme, en lui promettant d'assurer une vie confortable à elle et à leur descendance commune, mais il ne noue aucune forme de contrat avec toute la famille d'origine de la concubine. Ceci implique que les concubines devaient venir de milieux relativement plus modestes, ou d'anciennes familles tombées en désuétude, alors que les épouses étaient soutenues par l'influence politique de leur famille[963]. Néanmoins, il reste difficile d'imaginer qu'un système fondé largement sur la famille élargie ait mis au ban des héritiers potentiels.

B. Le rattachement aux Pharnacides

Après avoir vu plus en détail la problématique des unions officielles et officieuses et du statut des enfants issus de ces unions, nous sommes plus à même de nous intéresser au rattachement des figures « périphériques » à la famille des

[962] Xén. *Hell.* III 4, 13.

[963] Ce qui valait pour le satrape ne devait pas valoir pour le Roi. En effet, si Spithridatès a été ulcéré à l'idée que Pharnabaze (II) prenne sa fille pour concubine, en raison de ses espoirs déchus de la lui donner pour épouse, il n'est pas dit qu'il aurait eu la même réaction à l'égard du Roi. Aussi faut-il s'attendre à avoir une autre « classe » de concubines dans les sièges régionaux que dans les capitales impériales. Après tout, Alexandre le Grand n'a pas épousé la fille d'Artabaze (II), Barsinè, mais en a fait une de ses favorites.

Pharnacides. En effet, par leur nature, les sources anciennes ne se soucient que peu des individus dépourvus d'une importance politique, si ce n'est pour les rattacher à des anecdotes, qui ont pour but de surprendre ou d'illustrer des tendances générales propres à d'autres cultures, dont l'attrait réside dans l'exotisme aux yeux du lecteur antique.

1. Un puzzle générationnel

Jusqu'à présent nous avons vu un certain nombre de personnages dont nos sources nous ont fourni des renseignements d'une qualité très variable. On a pu reconstruire leur appartenance à la famille pharnacide grâce aux mentions souvent limitées des auteurs anciens, contexte dans lequel ils ont évolué et par les récurrences onomastiques. Cela montre à quel point nous sommes tributaires des sources grecques, même en y appliquant un certain degré de critique. En effet, nous ne pouvons que commenter, corriger et compléter les affirmations présentes chez les auteurs grecs et latins. Cela pose la grande question du traitement des personnes non mentionnées et du rattachement possible d'individus à la famille élargie, qui ont pu avoir des liens directs avec les Pharnacides (par alliance ou par le biais d'une descendance commune).

Ayant certifié que les Pharnacides pouvaient faire remonter leur ascendance à Pharnakès (I), il faut ici signaler l'incongruité du fait que le nom « Pharnakès » disparaît de la branche familiale active en Phrygie Hellespontique au tournant du V^e^ siècle av. J.-C., même s'il est vrai que nous ne disposons pas des noms de tous les fils cadets issus de cette lignée. À l'opposé, le nom « Pharnakès » apparaît avec une certaine constance et persistance dans d'autres familles de notables achéménides. En effet, si l'on observe l'onomastique des souverains iraniens du Pont, que certains prétendent descendre d'une famille d'hyparques active à Kios en Mysie, on remarque une succession frappante entre les noms Mithridatès, Ariobarzanès et Pharnakès ! En admettant que cette famille soit bien une branche cadette des Pharnacides, un point sur lequel nous reviendrons ultérieurement, comment se fait-

il que le nom Pharnakès ait disparu du tronc principal, pour ne subsister que dans les ramifications de cette famille de notables perses anatoliens ?

Il apparaît donc que les noms se transmettent même en dehors des branches principales et qu'ils ont pour fonction de rappeler l'ascendance d'un personnage important d'un point de vue patrilinéaire ou matrilinéaire. À côté de cela, de nouveaux noms peuvent apparaître sous l'effet de modes ou pour flatter le pouvoir en place. Le nom « Mithridatès », copieusement attesté pour le IVe siècle av. J.-C., est absent chez Hérodote à l'exception du légendaire bouvier Mitradatès, qui aurait sauvé Cyrus l'Ancien dans sa jeunesse[964]. Ce nom apparaît probablement au sein de l'élite perse conjointement au développement du culte du dieu Mithra, duquel Artaxerxès II semble s'être fait le défenseur[965].

Pourtant, nous ignorons les raisons exactes de l'apparition du nom « Artabaze », étant donné qu'Artabaze (I) est le premier Perse historiquement attesté dans nos sources. Si Xénophon laisse entendre dans sa *Cyropédie* qu'il y avait eu un Mède portant le même nom à l'époque de Cyrus[966], il n'est pas improbable que ce nom ait connu un regain de popularité à l'époque de Darius Ier, en raison de l'importance que ce Roi a donné à la notion de « vérité » (*arta*) dans ses inscriptions[967]. La (ré)apparition de ce nom dans la famille pharnacide à l'époque de Darius Ier va de

---

964 Hdt. I 100-118.

965 Briant (1996), p. 695-699 ; De Jong (2010), p. 533-558 : pour une approche générale de la question du lien entre la monarchie achéménide et la religion ; Soudavar (2010) p. 111-138, pour un point de vue contestataire, mais constructif du rapport entre la religion et le pouvoir achéménide.

966 Xén. *Cyrop.* I 4, 27; IV 1, 22-24; V 1, 24-26 et V 3, 38; VI 1, 9-10.

967 Le concept *arta* est mentionné avec insistance dans les inscriptions du Roi Darius Ier (Briant (1996), p. 150 : « Le concept d'arta – en rapport avec son corollaire antithétique de drauga - est le véritable pivot de cette construction idéologique ») ; Notons également l'existence d'un frère aîné de Xerxès, nommé Artoba(r)zanès (Hdt. VII 2). Il est la même personne que le « Mathistès », présent ailleurs dans le récit d'Hérodote. Il ne s'agit en effet pas d'un nom, mais d'un qualificatif signifiant « le plus grand » (*XPf* 32 ; Briant (1996), p. 535-537).

pair avec les liens familiaux supposés entre Parnaka/Pharnakès (I) et le grand-père de Darius Ier, Aršama/Arsamès.

Pour ce qui est de « Pharnabaze », il s'agit d'une contraction manifeste entre « Pharnakès » et « Artabaze » : un nom clairement censé exalter la grandeur des ancêtres. Finalement, la réapparition du nom « Artabaze » pour le fils de Pharnabaze (II) s'explique vraisemblablement par une volonté de plaire au Roi Artaxerxès II : son petit-fils prend le nom de « bras de la vérité » (entendons, celui qui met en œuvre la volonté du Roi). Cependant, il peut y avoir une autre raison à cela.

La famille des Mégabazides a évolué en Anatolie conjointement aux Pharnacides. Il n'est donc pas exclu que les deux familles se soient occasionnellement liées. Après tout, l'hyparque de Pharnabaze (II), Spithridatès, s'attendait à ce que le satrape épouse sa fille, au point de se révolter quand cette union ne prend pas la forme officielle souhaitée. Cela peut être vu comme une indication d'un précédent entre les deux familles. Le demi-frère de Pharnabaze (II), Bagaios, a-t-il pu avoir pour mère une « Mégabazide » ? Un tel précédent expliquerait les prétentions de Spithridatès à unir sa fille au satrape et son indignation devant le refus de Pharnabaze (II). Ainsi, le nom peut être vu comme un marqueur faisant écho aux origines familiales.

Les noms de Rois ne peuvent cependant pas faire allusion aux origines familiales car, du moins depuis le règne de Darius II, le nouveau Roi changeait de nom dans le but d'annoncer son modèle de gouvernance. Chez les notables achéménides, le nom des cadets peut apparaître avec une certaine régularité et, peut-être, également faire écho aux origines familiales. C'est le cas pour un des fils d'Artabaze (II), qui s'appelle Arsamès, comme les fameux satrapes d'Égypte. Or, Artabaze (II) a pu se permettre de donner ce nom prestigieux à l'un de ses enfants, du fait qu'il était lui-même, nous l'avons vu, lié de près à la famille royale par sa mère Apama.

D'une façon comparable, nous assistons à l'apparition du nom « Ariobarzanès » avec le fils supposé de Pharnabaze (II) chez l'un des enfants d'Artabaze (II). Ce fait s'explique mal étant donné qu'Artabaze (II) avait rivalisé avec Ariobarzanès pour

obtenir la satrapie de Phrygie Hellespontique. Mais il se peut qu'en fin de compte, le choix de ce nom ait servi à se réconcilier avec son frère ou du moins à l'honorer *post mortem*. Il ne faut cependant pas oublier que comme Artabaze (II) avait épousé une Grecque, il a pu choisir de donner des noms non-composés à ses enfants, sans se soucier d'en choisir qui feraient écho à la famille maternelle. Désormais, nous voyons clairement l'importance de la prise des noms, malgré le silence de gloses au sujet des individus qui les portent. Car il apparaît que, si un individu porte un nom pharnacide, il doit au moins mériter notre attention afin d'en expliquer la possible appartenance à la famille des satrapes de Daskyleion.

2. La récurrence onomastique

En marge des personnages attestés par nos sources comme occupant une position de pouvoir, nous retrouvons des individus portant un nom faisant écho à la famille pharnacide[968]. C'est le cas tout particulièrement pour un *ostrakon*, daté au tournant du V^e^ et du IV^e^ siècle av. J.-C., découvert à Olbia dans un contexte obscur (présenté en Annexes)[969].

La campagne de fouilles de A. S. Rusyayeva a découvert dans la partie occidentale du téménos du sanctuaire d'Hermès et d'Aphrodite à Olbia un *ostrakon* portant une gravure d'un portrait entouré d'une inscription étonnante[970]. Le personnage figuré, dessiné maladroitement, semble porter un diadème perse, à l'instar des représentations habituelles des satrapes sur les émissions monétaires, mais certains détails sont choquants. La figure en question présente une bandelette lui sortant de la partie supérieure du visage, qui ressemble fortement à un serpent

[968] Ballesteros-Pastor (2013), p. 65 présente une inscription qui fait apparaître un officier sous le règne de Pharnakès I^er^ du Pont nommé « Pharnabaze » (*St. Pont.* III 95a ?) et il affirme qu'il s'agit d'un ancêtre du géographe Strabon (Strab. XI 2, 18 mentionne pourtant le nom « Moaphernès » et non celui de « Pharnabaze » ; Syme (1995), p. 289, p. 351-352).

[969] Lebedev (1996), p. 275.

[970] Lebedev (1996), p. 268.

lui mordant l'œil. De même, une forme d'objet contondant semble se trouver à la hauteur de sa gorge. L'inscription elle-même ne surprend pas moins :

> Φαρνάβαζ(σ)ος φιλόκαλος, πρόοιδα τέθνηκας, ἠρεμέμω, θεοπρόπος Ἑρμοῦ
> « Pharnabaze, amoureux de la beauté, je le sais depuis longtemps, tu es mort, et je reste tranquillement le porte-parole d'Hermès[971] »

A. Lebedev a amplement commenté cette inscription et le portrait figurant sur l'*ostrakon*. Il est d'avis qu'il s'agit d'une malédiction lancée par un « devin » (θεοπρόπος) d'Hermès à l'encontre d'un de ses concurrents, un certain « Pharnabaze ». Il fait remarquer qu'il s'agit d'une pratique propre à la magie noire notamment en raison des trois « aiguilles » surmontant chaque lettre, ainsi que de la couche d'ocre qui recouvrait le portrait. Il considère que l'inscription est injurieuse et il lit *philolalos* (le bavard) au lieu de *philokalos* (l'esthète), comme l'avait fait A. S. Rusyayeva dans la première édition de *l'ostrakon*. Selon lui, le nom « Pharnabaze » est un nom proprement perse et ne peut pas désigner un Scythe[972]. Dès lors, que fait un Perse nommé « Pharnabaze », un nom porté par un célèbre satrape de Daskyleion, aussi loin des frontières de l'Empire achéménide[973] ?

---

[971] Traduction de Dubois (1996), p. 160, légérement modifiée pour intégrer les deux lectures. L'auteur n'est pas convaincu par les interprétations des éditeurs. L. Dubois y voit plutôt, avec raison, une « formule et un dessin d'exécration » et suppose « qu'il s'agit d'une plaisanterie d'un goût douteux rédigée dans un cercle d'Hermaïstes olbiens ».

[972] Lebedev (1996), p. 270 : « *Pharnabazos is a genuine Persian (not Scythian) name. Neither Greek parents, nor even local Scythians could give such a name to their son.* »

[973] Avram (2007), p. 400, p. 402-404 présente et commente une *defixio* (malédiction écrite) inscrite sur une lamelle de plomb, datant du IVe siècle av. J.-C. et retrouvée à Istros, comprenant une liste de noms parmi lesquels figure un certain Mardonios. « Ce nom peut être plus exactement ciconscrit comme perse et « historique » » (p. 402). Ce document nous permet de nous interroger sur la présence physique de certains Perses dans les cités de mer Noire. À moins qu'il ne se soit agi, pour l'emploi de noms iraniens dans le cadre de *defixiones*, que d'une certaine mode « médisante » dans ces milieux

A. Lebedev en conclut, de façon peu convaincante, qu'il s'agit d'un mage itinérant venu d'Asie Mineure[974]. Le raisonnement de Lebedev s'effrite définitivement quand il décide de comparer cet *ostrakon* à un autre trouvé sur le même site, qui maudit un certain Aristotélès[975]. En effet, la succession de conclusions de l'auteur ne repose pas sur grand chose, bien que ses remarques initiales soient pertinentes[976].

La personne visée dans cette malédiction pourrait donc être un Perse, nommé Pharnabaze et qui aurait des liens avec une personne habitant à Olbia ou avec quelqu'un qui, au cours d'un séjour dans la cité, aurait décidé de maudire ce Perse[977]. Or, le choix de représenter ce personnage par un diadème ne va pas sans rappeler les portraits présents sur le monnayage des satrapes. Cet élément confronté à la datation approximative du V^e^ siècle avant J.-C., porte à croire que la personne visée par cet *ostrakon* est soit Pharnabaze (I) soit Pharnabaze (II). Dans une analyse plus récente de cet ostrakon, qui se montre très critique à l'égard des thèses de Lebedev (qualifiées de « *fantasiereiche Interpretationen* » ou « *phantasmomagische Exegese*[978] »), Ju. G. Vinogradov et A. S. Rusjaeva suggèrent et argumentent qu'il s'agit du satrape Pharnabaze (II)[979].

---

coloniaux » (p. 403). Voir aussi Avram (2012), p. 284 pour un « Achaiménès » attesté à Olbia pour l'époque romaine.

974 Lebedev (1996), p. 270.

975 Lebedev (1996), p. 273-274.

976 Avram (2007), p. 402-3, note 69 pour un résumé des objections à l'encontre de l' « intervention peu heureuse » de A. Lebedev.

977 Treister (2007), p. 94-96 : sur la diffusion de la vaisselle achéménide (en particulier celle provenant de Lydie) dans les ports du Pont, dont Olbia. La diffusion de ces objets indique des relations de nature indéterminée entre les satrapies occidentales et les cités du Pont (dons, commerce ou imitation) ; Avram (2014), p. 234-238 sur les relations commerciales, du moins pour l'exportation de marbre de Proconnèse, entre les cités de Propontide et les cités du « Pont Gauche ».

978 Vinogradov & Rusjaeva (1998), p. 154, p. 156.

979 Vinogradov & Rusjaeva (1998), p. 158-161.

Étant donné que le commerce de la mer Noire passait par les ports de la Propontide bordant la Phrygie Hellespontique, il n'est pas insensé d'imaginer qu'un de ces satrapes ait causé directement ou indirectement du tort à un marchand itinérant, qui aurait décidé de se venger en ayant recours à des pratiques occultes. Pharnabaze (II) a pu se créer de nombreux ennemis au cours de sa carrière : son hyparque Spithridatès et le Spartiate Derkylidas avaient une dent contre lui. De même, son traitement des Chalcédoniens, lors de la prise de la cité ou le meurtre d'Alcibiade ont pu lui valoir des inimitiés. Ajoutons à cela que la « libération » de l'Égée avec Conon, unanimement perçue comme positive par nos sources, a pu déplaire à certains[980].

Alors, qu'un anonyme « devin » d'Hermès le maudisse à Olbia, de son propre chef ou non, n'est pas surprenant. Pour cet ensemble de raisons, il semble raisonnable de voir dans la personne représentée sur cet *ostrakon* non pas un « simple » Perse, ni encore moins un mage itinérant ou un « prêtre de Bacchus »[981], mais bien un des satrapes de Phrygie Hellespontique, en raison de leur contact politique et clientélaire avec le monde grec. Lebedev admet cette possibilité, mais uniquement à condition que Pharnabaze (II) ait fini sa vie en tant que devin itinérant[982]. Nous ne pouvons cependant pas trancher entre Pharnabaze (I) et

[980] Le terme *philolalos* (bavard) peut se référer à un accord non tenu par le satrape. Mais cette interprétation reste bien trop conjecturelle, d'autant plus que cette lecture n'est défendue que par A. Lebedev.

[981] Lebedev (1996), p. 271 : pense que « *Pharnabazos, then, seems to have been not only a diviner, but also a Bachic priest, conceivably, an Orpheotelestes* ». Cette conclusion de Lebedev semble peu convaincante, car bien trop éloignée du document analysé et son raisonnement a recours à des raccourcis ne tenant pas compte des *realia* historiques étant donné que le personnage représenté ne comporte aucun attribut qui l'identifierait comme un mage, tel qu'ils sont représentés à Daskyleion. Par ailleurs, il semble fortement improbable qu'un devin d'Hermès ait été également un mage voué à Mithra et un prêtre de Dionysos.

[982] Lebedev (1996), p. 276 : rappelle que Pharnabaze (II) avait recueilli les exilés milésiens démocrates dans sa satrapie à « Blauda » en 405 av. J.-C. (Diod. XIII 104, 6 ; Strab. XII 4, 7 ; Pausan. VIII 9) et il en

Pharnabaze (II) faute de disposer d'une datation fiable pour cette inscription[983]. S'il semble plus probable au vu des sources dont nous disposons qu'il s'agisse du second, le silence des sources à l'égard du premier ne nous permet pas de l'exclure pour autant. Pourtant, nous disposons d'une autre source épigraphique mentionnant Pharnabaze (II) et qui s'avère bien plus éclairante.

3. Mentor et Memnon : descendants de Pharnabaze ?

Désormais, il faut nous intéresser de plus près au cas des Rhodiens Mentor et Memnon. Nous avons entrevu à plusieurs reprises leur rôle politique et militaire important dans l'Empire achéménide, rôle qui a permis à la famille pharnacide de recouvrer son lustre d'antan. De même, nous les avons abordés souvent en analysant le fonctionnement de la famille pharnacide[984]. En effet, ils sont liés d'une façon hors du commun, pour des Grecs, avec un important personnage du monde perse. Ironiquement, c'est leur relation matrimoniale croisée avec Artabaze (II) qui nous a permis d'émettre bon nombre d'hypothèses sur les mentalités présentes derrière la notion de « famille » chez les Perses, alors que nos sources nous renseignent peu à ce sujet sur les autres Pharnacides, ou même sur d'autres notables perses de l'époque achéménide.

---

déduit qu'Olbia, en tant qu'ancienne colonie de Milet, a pu conférer la citoyenneté d'honneur au satrape. Ceci a pu déplaire à certains habitants d'Olbia. Klauda/Blauda correspond peut-être à Bithynion/Claudiopolis (*cf.* Maisonneuve (2014), p. 347-349 ; Umar (2004), p. 128-135 ; Debord (1999), p. 95 sur les différentes localisations possibles). Or, cette information est problématique car elle repose sur la fiabilité du Livre XIII de Diodore, qui confond systématiquement Pharnabaze (II) et Tissapherne. Il est dès lors difficile d'affirmer que c'est bien Pharnabaze (II), et non Tissapherne, qui a accueilli les exilés de Milet.

983 Avram (2007), p. 392-393 met en garde quant à la datation systématique du *sigma* lunaire au IVe siècle, sur le modèle attique, étant donné que des occurrences clairement datées de la fin du VIe siècle sont attestées dans le milieu colonial, du moins à Istros.

984 **[***cf.* **Intro. E. 2. c. 4.].**

Le décret honorifique athénien *IG* II² 356, qui nous a amplement servi pour établir la filiation entre Pharnabaze (II) et Artabaze (II) ainsi que la présentation de la famille achéménide, mérite qu'on lui accorde une analyse particulière. Il a été publié par de nombreux épigraphistes[985] et a bénéficié de quelques commentaires[986], mais sa nature fragmentaire et la complexité des faits historiques qu'il mentionne, n'ont toujours pas permis d'établir clairement ce qu'il en est.

Pour la commodité de l'analyse nous en reproduisons à nouveau le texte.

[ἐπὶ Ἡγήμ]ονος ἄρχοντο[ς ἐ]-
[πὶ τῆς Ἰπ]ποθων[τί]δ[ος τ]ε̣[τά]-
[ρτης πρυ]τανεία[ς, ἧι Αὐτο]-
[κλῆς Φ]ανίου [Ἀχ]αρ[ν]ε[ὺς] ἐ[γ]-
[ραμμ]άτευεν· δευτ[έραι] φθ-
[ίν]οντος, ἕκτει [κ]α[ὶ ε]ἰ[κ]οσ-
[τῆ]ι τῆ[ς π]ρυτανεία[ς· ἐκ]κ[λ]-
[ησί]α κυρ<ί>α· τῶν προ[έ]δ[ρων ἐ]-
[πεψ]ήφιζεν …8….η..
…7… ἔδοξ[ε]ν [τῶι] δήμω-
[ι· ἐπειδ]ὴ Μ[έ]μνω[ν] τ..α…
..η..ε…7…β..ε̣ι..
……14……ε̣.σ…
..μ[….9…. π]ρέσβε..
..ο….9….ε̣λ.λως..
..ε…..13……ου..
…..12…..ε̣λκωι…
..τ….οι.ωνκ̣.ι ευπο.

[985] *IG* II² 356 ; *IG* II³ 1 361 ; Tod II n°199 ; Schwenk 58 ; Brun n°87 ; Rhodes & Osborne 98 ; Lambert n°80.

[986] Tod (1948), p. 282-284 ; Badian (1967), 179-180.

..επι..5..στε..ι.λ..

…με….11…..σ…

..ι.οι….γ̣υς.λ..ο..

…ιλο̣..5..α̣τ.ο.ι.λ.

…αν περιτυ[γχ]άνηι [καὶ]

[πρ]ότερον οἱ π[ρ]όγονοι [Φα]-

[ρν]ά[β]αζος καὶ Ἀρ[τά]βαζο[ς]

[δι]ετέλουν τὸν δῆμον [τὸν]

[Ἀθ]ηναίων εὐεργετοῦν[τε]-

[ς κ]αὶ χρήσιμοι ὄντες ἐν [τ]-

[ο]ῖς πολέμοις τῶι δήμωι [κ]-

[αὶ] ὁ πατὴρ Θυμώνδου Μέ[ντ]-

[ω]ρ τοὺς ἐν Αἰγύπτωι στρ[α]-

[τ]ευομένους τῶν Ἑλλήνων

[ἔ]σωισεν, ὅτε ἦλω [Α]ἴγυπτ̣[ο]-

[ς] ὑπὸ Περσῶν· ἐπαινέσαι [μ]-

[ὲ]ν αὐτὸν καὶ στεφανῶσαι [χ]-

[ρ]υσῶι στε[φ]άν[ωι] ἀρετῆ̣-

ς ἕνεκα — — — — — — — — — —

« Sous l'archontat d'Hégémon, durant la […]ième prytanie exercée par la tribu Hippothontis, pour laquelle Autoclès fils [d'Autios] du dème d'Acharnes était secrétaire, l'avant-dernier jour du mois, le vingt-sizième jour de la prytanie, assemblée principale. Parmi les proèdres mettait aux voix, [il a plu au peuple :] Attendu que Memnon [onze lignes illisibles] et (attendu que) déjà ses ancêtres, Pharnabaze et Artabaze, n'ont cessé de se comporter en bienfaiteurs du peuple des Athéniens et d'être utiles au peuple lors des guerres ; attendu d'autre part que le père de Thymondas, Mentor, est venu au secours des Grecs qui combattaient en Égypte quand

l'Égypte fut prise par les Perses. Qu'on lui accorde l'éloge et qu'on le couronne d'une couronne d'or en raison de son mérite (aretè) […][987]»

Ce décret honorifique, composé de 37 lignes, pose un bon nombre de problèmes. Premièrement, son état fragmentaire, de par le fait que la partie centrale (11 lignes) est perdue, n'apporte pas beaucoup de clarté ni sur son contexte, ni sur son intention et les noms y sont souvent restitués, y compris le nom de l'archonte éponyme, Hégémon, qui permet de dater le décret en 327/326 av. J.-C.

Deuxièmement, le décret rappelle les actions que les ancêtres de la personne honorée ont accomplies en faveur d'Athènes : Pharnabaze (II) et Artabaze (II) sont dits bienfaiteurs de la cité et le Rhodien Mentor y est associé par son action positive à l'égard des Athéniens capturés en Égypte, aux lignes 24-27. Cela implique que la personne honorée a des liens familiaux avec ces bienfaiteurs de la cité. Or, cinq identifications ont été proposées pour ce personnage auquel le décret accorde l'éloge et une couronne d'or.

1) Memnon (3)[988], un général actif en Thrace opposé à Alexandre,
2) Memnon (2), en tant que fils de Memnon (1)[989], le célèbre frère de Mentor,
3) Memnon (2), en tant que fils du satrape Artabaze (II)[990],
4) Memnon (2), en tant que fils de Thymondas[991], le fils de Mentor,
5) ainsi que Thymondas[992] lui-même.

[987] IG II² 356 **[***cf.* **II. F. 1.]**. On reprend ici la traduction de Brun (2005), n°87, p. 155-156 très légèrement modifiée.

[988] Badian (1967), p. 179-180.

[989] Beloch (1923), Vol. IV, p. 123-124 ; Hofstetter (1978), p. 127.

[990] Brun (2005), p. 156.

[991] Berve (1926), Vol. II, p. 253-254 ; Tod (1948), Vol. II, p. 282 ; Hofstetter (1978), p. 127 accepte cette possibilité, mais préfère y voir un fils de Memnon (1).

[992] Lambert (2012), p. 404.

Avant de présenter au cas par cas ces différentes hypothèses, il faut souligner que la finalité de ce décret est, comme le dit justement P. Brun, d'honorer « non point seulement un homme (…) mais toute une famille[993] ». Notons au passage que Memnon (1), décédé en 333 av. J.-C. de maladie et Pharnabaze (III), tous deux commandants de la flotte perse en Égée et opposants aux Macédoniens sont absents du décret. Contrairement aux autres personnes qui figurent dans ce décret, nous ne sommes que pauvrement renseignés sur ce Thymondas[994], qui apparaît à la ligne 30 avec la formule « le père de Thymondas, Mentor »[995].

La plupart des hypothèses, qui voient Memnon (2) ou Memnon (3) comme la personne honorée par ce décret, partent du principe que la restitution « Memnon », due à Kirchner, est juste et qu'elle désigne le bénéficiaire de ce décret[996]. Dès lors, l'interprétation de ce décret est très conditionnelle et variable en fonction des avis des chercheurs. Pour H. Berve et M. N. Tod, Memnon (2) est un fils de Thymondas, inconnu de nos sources, âgé tout au plus de huit ans et ils supposent que ce décret avait pour but de flatter Alexandre, en honorant la famille de Barsinè, une des filles d'Artabaze (II) et de la sœur de Mentor et de Memnon, qui venait pourtant d'être renvoyée en Asie Mineure avec son fils Héraklès[997].

---

[993] Brun (2005), p. 156.

[994] Arr. *Anab.* II 13, 2 ; Q. Curt. III 3, 1 : Thymondas, fils de Mentor ; Q. Curt. III 2, 1 : dit *impiger juvenis* en 333 av. J.-C. ; Arr. *Anab.* II 13, 2 : sur la déroute perse et la fuite de Thymondas (*cf.* Hofstetter (1978), p. 182 ; Heckel (2009), p. 267) : Après la défaite perse à Issos en 333 av. J.-C., Thymondas, comme d'autres capitaines mercenaires (dont Amyntas, Bianor et Aristomédès) avec leurs 8000 hommes, fuit vers Tripolis et s'embarque pour Chypre et, de là, il semble avoir accompagné Amyntas en Égypte.

[995] Arr. *Anab.* II 13, 2 ; Hofstetter (1978), p. 182 ; Heckel (2009), p. 262 : à la tête d'une troupe de mercenaires grecs du côté de Darius III, il disparaît après la bataille d'Issos, en 333 av. J.-C.

[996] Bertrand (2004), p. 137 en raison de la détérioration du document, « il faut faire confiance aux lectures anciennes ».

[997] *Cf.* Berve (1926), Vol. II, p. 253-254 et Tod (1948), Vol. II, p. 282.

E. Badian considère cela de la « *pure modern fiction* », en soulignant que ce Memnon (2) était bien trop jeune (environ huit ans) pour être honoré dans un décret poliade et que son existence n'est nullement attestée dans les sources littéraires. Cependant, il propose d'y voir un Memnon (3), stratège en Thrace, qui, selon Diodore, s'insurge contre Antipatros en 330 av. J.-C.[998], mais qui, selon Quinte Curce, se rallie à Alexandre et lui apporte des troupes fraîches en 327 av. J.-C.[999]. Diodore affirme que cette insurrection a poussé les Spartiates à rassembler une armée contre Antipatros, mais que les Athéniens ont préféré garder leur neutralité. S'il est tentant de rapprocher le passage de Quinte Curce avec celui de Diodore, il n'est pas certain qu'il s'agisse de la même personne. De plus, un des deux textes est peut-être corrompu.

P. Brun a plus récemment proposé d'y voir un fils d'Artabaze (II), nommé Memnon en hommage au beau-frère/gendre du Pharnacide[1000]. Cette hypothèse se fonde sur la mention des *progonoi* Pharnabaze (II) et Artabaze (II) aux lignes 24-25. Cependant, ces différentes propositions n'expliquent pas l'étrange formulation « Mentor, le père de Thymondas » aux lignes 30-31[1001]. En effet, il est inhabituel que l'on définisse un père par son fils dans les textes grecs. De plus, Thymondas n'apparaît pas dans le texte, tel qu'il nous est parvenu. Cette formulation implique que Thymondas était connu du lecteur et peut-être apparaissait-il dans la partie centrale, qui n'est pas conservée. À cela s'ajoute que juste après la mention de l'action de Mentor en Égypte, le décret énumère les récompenses (éloge et couronne d'or) accordées à la personne honorée dans ce décret aux lignes 35-37, sans pour autant la nommer (αὐτὸν).

---

[998] Diod. XVII 62, 4-6.

[999] Badian (1967), p. 179-180.

[1000] Brun (2005), p. 156.

[1001] Heckel (2009), p. 162 « A subsequent comment (lines 30-1) on « Mentor, the father of Thymondas » makes it virtually certain that Thymondas was his [Memnon (2)] father and that either his mother or grandmother was a daughter of Artabazus ». Cette certitude n'est pas partagée par d'autres chercheurs.

S. Lambert est récemment revenu sur ses positions antérieures et il est désormais convaincu que la reconstruction « Memnon » de Kirchner est erronée, car il est inhabituel de trouver le bénéficiaire du décret à cet endroit, mais il faut s'attendre à trouver celui qui a proposé le décret honorifique[1002]. Pour lui, la formulation « le père de Thymondas, Mentor » implique que c'est sur Thymondas lui-même que porte le décret. Si c'est le cas, quelles ont pu être les raisons pour honorer cet ancien capitaine mercenaire Thymondas qui, après sa fuite, en 333 av. J.-C., vers Chypre et vers l'Égypte[1003], ne disposait certainement pas des moyens pour venir en aide à la cité d'Athènes par des livraisons de blé ou par un soutien militaire[1004] ?

La fin du décret nous apporte peut-être, de façon implicite, un éclairage concernant notre problème. Les ancêtres de Thymondas sont honorés de par le fait qu'ils ont pu « être utiles à la cité lors des guerres » et plus précisément que Mentor a permis de « sauver » ou plutôt « d'épargner » les mercenaires athéniens capturés en Égypte. Or, Thymondas n'avait-il pas fui en Égypte avec ses troupes ? Il est probable que parmi les 8000 mercenaires grecs qui l'avaient suivi après la défaite d'Issos, il y ait également eu des Athéniens, dont la présence est attestée dans l'armée de Darius III[1005]. Avec cette clef de lecture nous pourrions supposer que Thymondas, à la tête d'un ou de plusieurs contingents grecs, a permis le

---

[1002] Lambert (2012), p. 404 : « Following exchanges with several correspondents I am now persuaded that Kirchner's restoration of the honorand as an otherwise unknown Memnon (…ἐπειδ]ὴ M[έ]μνω[ν] l.11) is incorrect. After ἔδοξ[ε]ν [τῶι] δήμω[ι (ll. 10-11) one expects the name of a proposer (*cf.* e.g. *IG* II³, 1, 352.9-11 ; 355.9-10 ; 356.8-10 ; 359.8-9 ; 362.6.7). From the Berlin squeeze Klaus Hallof tentatively suggests …⁵..]ν Εὐμνή[σ]τ[ου] Ἀ-. The wording of ll. 23-34 (praising the ancestors and father of Thymondas suggests that the honorand was Thymondas himself. »

[1003] Arr. *Anab.* II 13, 3.

[1004] Comme c'est le cas de plusieurs autres décrets honorifiques du IVe siècle av. J.-C.

[1005] Arr. *Anab.* I 16, 6-7 ; 29, 5-6 : 2000 mercenaires athéniens, qui avaient combattu du côté des Perses à la bataille du Granique, avaient été capturés par Alexandre ; Arr. *Anab.* III 6, 2 : en 331 av. J.-C., Alexandre libère les mercenaires athéniens capturés au Granique.

rapatriement de ceux-ci à Athènes[1006]. Voilà une possible raison qui expliquerait pourquoi il a pu être honoré par des louanges et une couronne en or dans ce décret (**l. 36-37**). Dans ces conditions, il n'est pas improbable que la cité d'Athènes lui ait accordé l'asile, d'autant plus que sa famille élargie avait prêté allégeance à Alexandre en 330/329 av. J.-C.

Avec cette clef de lecture, qui relève de l'hypothèse, nous pouvons commenter désormais la succession des *progonoi* de la personne honorée, quelle qu'elle soit. Le décret fait remonter les individus mentionnés sur quatre générations, étant donné que Mentor n'est pas ici à considérer comme le beau-frère d'Artabaze (II), mais comme son gendre, vu qu'il a épousé Barsinè, qui était également sa nièce, et qu'il était donc placé sous l'autorité patriarcale d'Artabaze (II). Il est surprenant de considérer qu'un décret grec puisse reproduire un tel schéma[1007]. En effet, les ancêtres paternels, du côté de Mentor, ne sont nommés ni dans ce décret, ni dans les sources littéraires[1008]. Du moment que Mentor a épousé la fille d'Artabaze (II), il rentre dans le cercle familial des Pharnacides. Si les rédacteurs du décret ont honoré

[1006] Si son collègue, le Macédonien Amyntas, a pu rejoindre l'Égypte, il n'est pas exclu que Thymondas ait rejoint Athènes, à partir de Chypre.

[1007] Nous avons proposé précédemment l'application de la *zadruga* ou « famille élargie » à la relation entre Mentor/Memnon et Artabaze (II) **[***cf.* **IV. A. 1.]**. Notons à ce sujet l'existence d'un contrat de mariage égyptien daté de 92 av. J.-C. entre Philiskos, fils d'Apollônios, et Kellauthis (Apollônia de son nom grec), fille d'Hérakléidès, tous deux « Perses de la descendance » (Modrzejewski (2012), p. 118-119, n°14 pour la traduction et le commentaire du Papyrus de Tebtunis I 94). Ce contrat stipule les droits et les devoirs des deux époux selon des normes « grecques » (Modrzejewski (2012), p. 84-87 sur la « loi du pays » ptolémaïque opposée à la « loi des Égyptiens ») et non perses : toute forme de polygamie et le recours aux concubines est explicitement proscrit. Il est remarquable que l'ascendance perse soit rappelée à une époque aussi reculée depuis la fin de l'Empire achéménide (Modrzejewski (2012), p. 39-40).

[1008] Hofstetter (1978), p. 129 : « unbekannter Abkunft ».

Thymondas et sa famille, ils ont bien pris soin de veiller à la situation familiale des Pharnacides de cette époque[1009].

En conclusion, en admettant que Thymondas est bien la personne visée par ce décret, nous pouvons supposer que l'absence du patronyme pour Mentor n'est pas seulement une indication du fait que Pharnabaze (II) et Artabaze (II) étaient considérés comme les ancêtres de Thymondas, mais que c'était également le cas pour Mentor lui-même et pour son frère Memnon (1). En effet, le cas de Memnon commandant seul sans l'aide d'un Perse une armée achéménide est un *unicum*[1010]. Si nous disposons de nombreuses anecdotes concernant des Grecs qui ont été de près ou de loin associés au commandement d'une armée, toujours gardée sous la tutelle d'un général perse, le cas de Memnon est unique en son genre[1011]. Il s'explique par le fait que Memnon a pu être considéré aux yeux de la société achéménide, du moins formellement comme l'égal d'autres notables perses et non un simple mercenaire engagé pour une solde. Après tout, Mentor et Memnon ont eu près de vingt ans pour adopter la mentalité familiale iranienne et leur nouvelle situation.

Nous pourrions suggérer, au vu de cette lecture, que les Pharnacides, y compris Mentor et Memnon, ont eu une importance majeure à la fin de l'Empire achéménide, et que même certains de leurs descendants ont gardé du prestige après la chute de l'Empire et dans la nouvelle ère qu'avaient créée les conquêtes d'Alexandre le Grand.

[1009] Pour plus de commodité, un tableau généalogique des « néo-Pharnacides » est présenté en annexes.

[1010] Hofstetter (1978), p. 125-127 ; Heckel (2009), p. 162. Il faut souligner que le rôle de Memnon est gonflé dans les sources grecques (Briant (1996), p. 810-811). Cependant, cela ne met pas à mal le fait qu'il ait eu un rôle majeur.

[1011] Entre autres, Conon et Pharnabaze (II) ; Iphicrate et Pharnabaze (II). Si on peut se montrer critique envers les proportions attribuées à la charge de Memnon par les sources grecques, qui tendent à exagérer l'importance de son rôle (Briant (1996), p. 810-811), on peut constater que Memnon avait le champ libre pour ce qui est du commandement de la flotte (Hofstetter (1978), p. 125-127 ; Briant (1996), p. 844-848).

C. Le destin de la famille à l'époque hellénistique

Pourtant, après la chute de l'Empire achéménide, la trace des Pharnacides se perd progressivement, exception faite pour quelques mentions éparses. Ainsi, nous apprenons que Pharnabaze (III), le fils d'Artabaze (II), a encore commandé une division de l'armée d'Eumène de Cardia en 321 av. J.-C.[1012]. Cependant, le sort des autres enfants d'Artabaze (II) et de son épouse rhodienne nous est inconnu, alors même qu'ils ont juré avec leur père la fidélité à Alexandre le Grand au lendemain de la bataille de Gaugamèles, en 331 av. J.-C.[1013]. Or, si le fils d'Artabaze (II), Pharnabaze (III), a été placé à un poste de confiance par un dynaste hellénistique, Eumène de Cardia, on peut supposer qu'il en a été de même pour les autres fils du feu satrape (Kophèn, Arsamès et Ariobarzanès).

Nous devons également aborder le sort de Barsinè après la conquête de l'Empire achéménide de la part du Macédonien[1014]. Initialement favorite d'Alexandre, elle est reléguée en second plan lorsque ce dernier rencontre Rhoxane. Néanmoins, étant donné qu'elle a eu un fils du nouveau Roi, elle a continué à évoluer dans le monde de la nouvelle cour macédonienne. Pourtant, nous savons qu'elle avait eu des enfants de Mentor et de Memnon. De même, la sœur des Rhodiens avait eu

---

[1012] Diod. XVIII 30-32 ; Plut. *Eum.* 7. Cette mention est intéressante parce qu'elle montre que des individus issus de familles importantes sous les Achéménides ont continué à exercer une charge même après la mort d'Alexandre (advenue en 323 av. J.-C.). ; Briant (1985), p. 182-184 ; Heckel (2009), p. 206.

[1013] Arr. *Anab.* III 23, 7 mentionne Kophen, Ariobarzanès et Arsamès ; Diod. XVI 52, 4 mentionne onze fils et dix filles ; Q. Curt. VI 5, 3-4 ne mentionne que neuf fils, sans les nommer. Si les sources sont correctes on peut imaginer que deux sont décédés ou ont été séparés de leur père dans le tumulte qu'a engendré la campagne d'Alexandre, à moins que les deux enfants absents aient été trop jeunes pour suivre leur père dans une campagne militaire.

[1014] **[*cf.* III. E. 2.].**

différents enfants d'Artabaze (II). Que sont devenus ces Pharnacides dans cette période de transition entre l'ère achéménide et l'époque hellénistique?

1. Le destin des Pharnacides

Certaines revendications tardives de nouvelles élites perses actives à la période hellénistique doivent être appréhendées et commentées. Une prestigieuse famille iranienne, immortalisée par la tragédie de Racine et l'œuvre de jeunesse de Mozart *Mitridate, rè di Ponto,* semble avoir fait remonter ses origines aux descendants de Pharnakès (I), du moins si l'on porte foi à certaines sources tardives. Alors que les dynasties des Épigones se partagent l'ancien empire des Achéménides, certaines zones passent sous la tutelle de dynasties iraniennes : c'est le cas pour les royaumes d'Arménie et du Pont.

Si le domaine qui allait se développer dans le royaume du Pont n'est devenu que tardivement une satrapie grâce à l'effort militaire du conquérant Datamès lorsqu'il a déposé la monarchie paphlagonienne autochtone[1015], la propagande royale de ce royaume nous présente une autre version des faits. L'historien achéen Polybe dit au sujet des Mithridatides que « Mithridate se vantait de descendre d'un des sept Perses qui avaient tué le Mage et assurait que sa lignée avait, depuis conservé le gouvernement que son ancêtre avait à l'origine reçu de Darius sur le Pont Euxin[1016]». Cette tradition, qui remonterait à Hiéronymos de Cardia[1017], tient *a priori* du mythe, étant donné que cette zone n'est passée sous le contrôle direct des Perses qu'au IVe siècle av. J.-C.[1018]. Alors que ces affirmations sont depuis longtemps

[1015] Nep. *Datam.* 2-3.

[1016] Polyb. V 43, 2.

[1017] Bosworth (1998), p. 155.

[1018] Un phénomène généralisé au IVe siècle av. J.-C., au cours duquel les Achéménides ont remplacé de nombreuses dynasties locales par des satrapes iraniens : en Paphlagonie, en Carie et en Cilicie.

considérées comme des inventions par les spécialistes de la question[1019], A. B. Bosworth et P. V. Weathley leur accordent un certain crédit. En effet, cette revendication voulant faire remonter l'ascendance des Mithridatides à une illustre famille proche de Darius Ier est portée par de nombreuses sources, bien qu'elles se distinguent entre elles dans les détails[1020].

Ainsi, dans le manuel historique d'Ampelius, l'auteur nous présente de façon lapidaire une information qu'il aurait tirée de Salluste : « *Ita Darius regnum optinuit, a quo Artaba*[*n/z*]*es*[1021] *originem ducit, quem conditorem regni Mithridatis fuisse confirmat Sallustius Crispus*[1022]». « Darius obtint ainsi le pouvoir royal ; c'est de lui que tire son origine Artaban, dont Sallustius Crispus affirme qu'il fut le fondateur du royaume de Mithridate ». Cette citation très controversée est tantôt interprétée comme une référence à la dynastie parthe et tantôt comme une référence à la dynastie pontique.

Pourtant, une des deux lectures de cette anecdote est confirmée ailleurs par Florus, qui mentionne clairement l'ascendance jusqu'à « Artabaze » de la dynastie

---

[1019] Reinach (1890), p. 3-5 *(n.v.)* ; Lerouge-Cohen (2013), p. 109-110 souligne l'historicité douteuse de ces revendication et la difficulté de trouver des traces de l'établissement d'un lien généalogique entre les notables perses et les six colaborateurs de Darius Ier. Cette tradition serait née à l'époque hellénistique (p. 114).

[1020] Diod. XIX 43, 2.

[1021] Ce passage est problématique étant donné que la seule copie du manuscrit conservé comporte la mention « Artabanes ». Pourtant les éditeurs ne sont pas unanimes. M.-P. Arnaud-Lindet résout dans son édition du texte la question en y voyant « Artaban Ier (214-196), successeur d'Arsace qui fut, vers 250 a.C., le fondateur de la dynastie parthe et prétendait descendre de l'Achéménide, Artaxerxès Ochos (359-338), mort empoisonné » (Arnaud-Lindet (1993), p. 42). Pourtant, l'édition postérieure de R. Funari se rattache à la restitution « Artabazes » proposée par Halm en 1854 (Funari (1996), p. 411), qui fait écho au témoignage de Florus, qui affirme que Mithridate du Pont descendait d'Artabaze. Ces deux lectures sont conditionnées par l'interprétation du « Mithridate » présent dans ce passage. S'il s'agit de Mithridate Ier/Arsakès VI, comme le soutient Arnaud-Lindet (1993), p. 79, il faut garder la lecture du manuscrit « Artabanes » tel qu'il nous est parvenu. Or, s'il s'agit de Mithridate VI du Pont, il faut amender le texte et y lire « Artabazes », sur la base du témoignage de Florus.

[1022] L. Amp. 30, 5 ; Sal. *Hist.* II 44.

pontique : « les peuples du Pont habitent au Nord, vers la gauche, et doivent leur nom à la mer du Pont. Le plus ancien roi de ces peuples et de ces régions fut Aeetas : ce fut ensuite Artabaze, descendant des sept Perses, puis Mithridate, de beaucoup le plus grand roi de tous[1023] ». A. B. Bosworth et P. V. Weathley y voient inéquivocablement Artabaze (I), le fils de Pharnakès (I)[1024].

Cette donnée est d'une importance capitale, étant donné qu'elle nous présente visiblement Artabaze (I) comme l'ancêtre des Mithridatides ! Si cette affirmation peut sembler absurde, ce n'est peut-être pas le cas dans les faits : en effet, le nom Mithridatès est attesté dans la branche issue d'Ariobarzanès, le fils de Pharnabaze (II)[1025]. Ce dernier aurait en effet été trahi par son fils Mithridatès en 362 av. J.-C., un fait que l'auteur Xénophon déplore amèrement dans sa *Cyropédie*, à tel point qu'il s'en sert pour illustrer la décadence des mœurs perses à son époque, en opposition au récit qu'il a fait de la formation de l'Empire par Cyrus le Grand[1026]. Pourtant, comme le fait justement remarquer Bosworth, il y a en ce milieu du IVe siècle deux familles qui ont cette succession onomastique : une en Phrygie Hellespontique et une en Grande Phrygie[1027].

Aussi improbable que cela puisse sembler, les témoignages de Polybe et de Florus (voire d'Ampelius) se recoupent très bien. Si l'ancêtre de Mithridate n'a pu en aucune façon recevoir le futur royaume du Pont de Darius Ier, étant donné que cette zone n'était pas à l'époque sous le contrôle de satrapes, on peut émettre l'hypothèse que les sources tardives ont fait une confusion. Il n'y avait que deux satrapies qui pouvaient border le Pont : l'Arménie et la Phrygie Hellespontique. Or, si Mégabaze

---

[1023] Flor. I 40, 1.

[1024] Bossworth (1998), p. 159 : « *it is hard to see who this individual might be other than Artabazus, son of Pharnaces* ».

[1025] *Cf. supra* dans la partie dédiée à Ariobarzanès pour l'établissement de ce lien généalogique. On ne peut pas identifier cet « Artabazes » à Artabaze (II) pour des raisons chronologiques.

[1026] Xén. *Cyrop.* VIII 8, 4.

[1027] Bosworth (1998), p. 160 (d'après Diod. XV 90, 3) : Cette confusion avait créé des perplexités dès le XIXe siècle et ce encore à l'époque de K. Beloch en 1923 (*cf. RE* : « Pharnabazos »).

et sa famille ont reçu de Darius Ier le contrôle militaire des zones côtières (et dans la pratique de la Phrygie Hellespontique), Artabaze (I) a reçu de Xerxès Ier la satrapie de Daskyleion. Nous pouvons supposer que l'anecdote rapportée par Polybe s'inspire de ces deux épisodes en élargissant la zone effective à la Paphlagonie à des fins de légitimation. Pour Bosworth, le témoignage de Polybe n'implique pas que les ancêtres des Mithridatides aient gardé le même territoire sur le Pont, mais que les territoires qu'ils ont pu posséder étaient contigus à la mer Noire[1028].

En effet, les péripéties des mercenaires de Cyrus, narrées dans l'*Anabase* de Xénophon, n'indiquent nullement la trace d'une influence satrapique dans le nord de l'Anatolie au tournant du IVe siècle, mais montrent tout de même une implication du satrape Pharnabaze (II) dans les affaires des territoires avoisinant sa satrapie : notamment par le soutien militaire conféré aux Bithyniens pour repousser les « Dix-Mille[1029] ». Xénophon nous montre également les liens étroits qui nouaient les Paphlagoniens à la satrapie de Daskyleion[1030]. Lorsque le roi de Sparte Agésilas mène sa campagne dans les satrapies côtières, il s'entend avec un hyparque de Pharnabaze (II), Spithridatès, et avec le roi des Paphlagoniens Otys pour piller les terres des Pharnacides[1031]. Le fait que le roi Otys accepte d'épouser la fille de Spithridatès montre que ses préoccupations politiques étaient intimement liées au pouvoir établi en Phrygie Hellespontique (peut-être espérait-il que Spithridatès

---

[1028] Bosworth (1998), p. 157 ; pourtant le même Bosworth considère que ce domaine puisse être identifié avec territoire des Mariandyniens, situé dans les environs d'Héraclée du Pont et Kios (p. 158-9). Cette localisation se tient très bien si on la considère un apanage, qui serait allé à cette branche cadette des Pharnacides, mais non en tant que legs direct du Roi Xerxès Ier. Autant l'explication du rattachement des Mithridatides à Artabaze (I) est convaincante, autant le modèle familial reconstruit par Bosworth et Weathley [cf. Annexes] l'est moins. Ce modèle repose sur les confusions de Diodore entre les différents Ariobarzanès et Mithridatès, qui peuvent être résolues différemment. Mais cela ne rentre pas dans le cadre de notre question.

[1029] Xén. *Anab.* VI 5, 30.

[1030] Xén. *Agés.* 3, 3.

[1031] Xén. *Hell.* III 4, 10 ; IV 1, 1-26

devienne le nouveau satrape). Ces éléments nous montrent bien que la sphère d'influence des satrapes de Daskyleion s'étendait jusqu'en Paphlagonie, sans qu'ils la contrôlent directement toutefois.

La prétendue revendication des Mithridatides de descendre des Pharnacides ne semble donc pas irrationnelle. Il est malgré tout peu probable que cette descendance soit directe[1032]. Il est de loin plus probable que les Mithridatides aient eu, parmi d'autres, des ancêtres pharnacides, sans qu'ils aient pu se placer dans la continuité immédiate (pensons aux frères cadets et aux filles). Cette pratique n'est pas rare, étant donné que même Cyrus le Grand a été présenté, dans une partie du mythe qu'il s'est fait fabriquer, comme le petit-fils par sa mère du Mède Cyaxare[1033]. De même, les Rhodiens Mentor et Memnon sont indirectement présentés sur un décret athénien comme les descendants de leur beau-frère (et aussi beau-père), Artabaze (II) et du père, Pharnabaze (II) de celui-ci. Cette pratique entre donc parfaitement dans une logique propre au monde achéménide, visant à faire remonter sa généalogie en fonction du prestige et des besoins politiques, sans qu'elle soit pour autant entièrement mensongère[1034].

[1032] Tout établissement d'une lignée directe détaillée, comme l'ont tenté A. B. Bosworth et P. V. Weathley (Bosworth (1998), p. 160), se heurte à l'état des sources (les confusions de Diodore, les mentions anecdotiques de la carrière de Mithridatès, fils d'Ariobarzanès) et leurs silences ou confusions au sujet des liens familiaux. Dans un même ordre d'idées, on ne peut en aucun cas prendre en compte le cas d'Orontès, « satrape de Mysie », étant donné que la région de Pergame et celle de Kios n'ont que difficilement pu être soumises à une même autorité politique. Ariobarzanès, le satrape de Phrygie Hellespontique, a été trahi par son fils Mithridatès aux alentours de 362 av. J.-C. Ce Mithridatès est resté actif en Mysie orientale, ainsi que ses descendants, dont probablement le Mithridatès fondateur de la dynastie du Pont. Les événements et les successions généalogiques durant cette période intermédiaire ne peuvent que difficilement être définies.

[1033] Hdt. II, 1 ; III 2-3 ; C'est ce que prétendait Ctésias, qui était le seul auteur de la légende de Cyrus à avoir fréquenté la cour achéménide (Ctés F9 (1)).

[1034] Briant (1996), p. 26-27 ; 122-123 ; Bosworth & Wheatley (1998), p. 155 : il n'y a pas de raison de douter des listes généalogiques fournies par Darius Ier, étant donné qu'elles sont confirmées par Hérodote (Hdt. VII 11) .

Ces diverses traditions, bien que vraisemblables, ne peuvent malgré tout pas être prises à la lettre afin d'affirmer une généalogie directe entre les Pharnacides et les Mithridatides. Pourtant, elles montrent clairement une revendication de la part des souverains pontiques visant à se rattacher à une famille de l'ère achéménide, qui était visiblement encore jugée prestigieuse à l'époque hellénistique. Par ce fait, ces traditions sont un marqueur de la survivance de l'importance du souvenir de la famille pharnacide bien au-delà de l'époque où elle jouait un rôle politique. Il n'est pas anodin de souligner que le nom Pharnakès a survécu en Anatolie à cette période[1035] et que les Mithridatides ont poussé à la création d'un culte au « Mèn de Pharnakès » à Ameria[1036].

2. L'accession à la royauté par les femmes

Après avoir porté notre regard sur les revendications dynastiques des Mithridatides et leur éventuel rattachement aux Pharnacides, il nous faut revenir aux descendants d'Artabaze (II) et à leur destin au lendemain du crépuscule de l'Empire achéménide. Si les onze fils d'Artabaze (II) disparaissent progressivement aux yeux des historiens, il en va différemment pour les filles du satrape[1037]. Paradoxalement, alors que pendant toute la période achéménide, nous n'avons disposé que de maigres informations au sujet des femmes pharnacides et de leur destin, à la chute de la monarchie achéménide, elles prennent la part du lion.

[1035] *Tituli Asiae Minoris* II 229 : Agathoklès et Pharnakès, tous deux fils d'un Pharnakès, apparaissent dans une inscription votive lycienne.

[1036] Strab. XII 3, 31 : Les motivations exactes pour la création de ce culte à un dieu lunaire associé à un monarque restent obscures, à moins que le terme « Pharnakès » prenne ici une fonction d'épithète (*cf. supra*). Il peut s'agir d'une évolution d'époque hellénistique, par laquelle on aurait associé durablement le monarque promoteur du culte, à la divinité honorée ; *RE* (1938), XIX, 2, col. 1853-1855.

[1037] Kophen est chargé de négocier la reddition d'Ari(a)mazès du vivant d'Alexandre (Q. Curt. VII 11, 5 ; 22-23). Pharnabaze (III) passe au service de son beau-frère Eumène de Cardia (Diod. XVIII 30-32 ; Plut. *Eum.* 7). Nous ignorons tout du sort d'Ariobarzanès et d'Arsamès.

Contre toute attente, les filles de la Rhodienne qu'avait épousé Artabaze (II) portent la famille pharnacide au seuil d'atteindre un prestige inespéré et prennent une place de premier plan dans la reconfiguration du pouvoir achéménide. À la mort d'Alexandre le Grand, en 323 av. J.-C., s'ouvre une période tumultueuse dans laquelle les personnages les plus influents et anciens compagnons du Roi défunt, les Diadoques, décident de se rendre indépendants, en s'affranchissant peu à peu de la tutelle d'un Roi pour entamer le processus qui a permis à certains d'entre eux d'élever leurs descendants à la « pourpre », ce qui est parfois considéré comme le marqueur du début de l'époque hellénistique[1038].

Le fameux passage des « noces de Suse » relaté par Arrien, durant lesquelles Alexandre célèbre, dans le courrant de l'été 324 av. J.-C., l'union entre ses compagnons et un grand nombre de filles issues de la haute noblesse perse, représente pour l'historien de l'Empire achéménide une source inestimable pour connaître les noms des figures les plus importantes de l'époque[1039]. Si Diodore nous apprend qu'Artabaze (II) avait onze fils et dix filles, toutes de la même femme, cette fameuse sœur de Mentor et de Memnon, l'auteur ne nous révèle pas le nom de ces enfants[1040].

Arrien nous apprend qu'au cours de ce banquet nuptial, Alexandre épouse « Barsinè †, la fille de Darius », en réalité Statéira, la fille du défunt Darius III, ainsi que Parysatis, la fille d'Artaxerxès III[1041]. Il rappelle en outre qu'Alexandre avait déjà pris pour femme Rhoxane, la fille d'Oxyartès[1042]. Parmi les sept autre mariages expressément nommés par Arrien entre des compagnons d'Alexandre et des femmes issues de la haute noblesse perse, on trouve Ptolémée qui épouse Artakama

---

[1038] Seibert (1972), p. 186-193 sur la *Verschmelzungspolitik* et ses limites..

[1039] Arr. *Anab.* VII 4, 4-8.

[1040] Diod. XVI 52, 4.

[1041] Le *lapsus* d'Arrien, qui confond Barsinè et Stateira, est corrigé par Plutarque (Plut. *Alex*. 70, 3). Arrien dit se fonder sur le récit d'Aristobule, un chroniqueur d'Alexandre.

[1042] La factualité de cette affirmation est contestable (Carney (1996), p. 571-572).

et Eumène de Cardia qui épouse Artonis, toutes deux filles d'Artabaze (II) et de la Rhodienne. Quant à Néarque, il épouse la fille anonyme de Mentor et de Barsinè[1043]. Nous apprenons ainsi les noms de deux filles d'Artabaze (II). Pourtant, Plutarque affirme, dans sa *Vie d'Eumène*, que Ptolémée épouse Apama et qu'Eumène épouse l'autre, « appelée également Barsinè »[1044]. Ces affirmations énigmatiques de Plutarque sont probablement le fruit d'une confusion, étant donné que la succession de deux « Barsinè » est improbable. De plus, le nom d'Apama est attesté par nos autres sources, dont le même Plutarque, dans un autre contexte.

En effet, le nom d'Apama apparaît également chez le géographe Strabon, qui nous apprend qu'une Apama, fille d'Artabaze (II), aurait épousé Séleukos « Nikator »[1045]. Pourtant, d'après Arrien, Séleukos aurait épousé « une fille du Bactrien Spitaménès », élément qu'il mentionne en fin de liste, juste après les trois filles pharnacides[1046]. Plutarque dit seulement que Séleukos a eu un enfant nommé Antiochos de « sa femme perse Apama »[1047], sans en préciser les origines.

A priori, en sachant que Ptolémée et Séleukos ont fini par fonder des royautés importantes à partir de 306 av. J.-C., nous serions portés à croire que deux femmes pharnacides ont été la base de deux des plus prestigieuses lignées de rois macédoniens[1048]. Pourtant, pour ce qui est de la suite de l'union de Ptolémée et d'Artakama, nous n'en savons guère plus, si ce n'est que Ptolémée épouse la fille

---

[1043] Heckel (2009), p. 55-56 ; p. 275 ; D'après Arrien 80 autres noces auraient été célébrées à cette occasion.

[1044] Plut. *Eum.* 1, 7 ; Plutarque indique l'historien Zouris comme étant sa source.

[1045] Strab. XII 8, 15.

[1046] Arr. *Anab.* VII 4, 6.

[1047] Plut. *Démet.* 31, 5.

[1048] Ainsi le pensait Hans Volkmann en 1979 (*DKP.,* Vol. IV, « Pharnabazos », p. 715) « *Apama (1) wurde Stammmutter der Seleukiden* » en contradiction avec son article précédent *DKP*, Vol. I, « Apama ». La confusion de Volkmann montre à quel point les interprétations de cette question sont sujettes à caution.

d'Antipater, Eurydice, en 321 av. J.-C., pour sceller leur alliance militaire[1049]. Trois ans après leur mariage, Artakama a soit été répudiée, soit elle a connu un sort fatal[1050]. De même, nous ne sommes pas renseignés sur un quelconque fruit de leur union. En effet, le successeur de Ptolémée et fils de sa maîtresse Bérénice, Ptolémée II « Philadelphe », prend la succession de son père en 285 av. J.-C. Aussi bien Artakama que ses éventuels descendants ont alors disparu de nos sources.

Pour ce qui est de l'épouse de Séleukos, Apama, nous sommes confrontés à deux versions rapportées par nos sources : d'un côté, nous avons Strabon et de l'autre Arrien. Plutarque se fait le porteur d'une tradition confuse, dans deux de ses « Vies ». Séleukos a épousé une Apama, qui était soit la fille de Spitaménès, soit la fille d'Artabaze (II), qu'il n'a jamais répudiée et qui lui a donné son successeur Antiochos Ier « Sôter ». Rappelons à ce sujet que la mère d'Artabaze (II), la fille du Roi Artaxerxès II, connue de Plutarque, s'appelait Apama ; ce qui porte à croire qu'au moins une des filles d'Artabaze (II) a dû porter ce nom.

Si la communauté scientifique admet généralement que le témoignage de Strabon est erroné, lui préférant celui d'Arrien, il faut tout de même souligner que le passage des noces de Suse chez Arrien est corrompu : il va jusqu'à confondre Statéira et Barsinè. De plus, si l'on considère que ces mariages, organisés par Alexandre, avaient une vocation politique et unificatrice, on comprend mal le choix de la fille de Spitaménès. Ce Perse avait ouvertement manifesté son insoumission au

---

[1049] Heckel (2009), p. 238 ; p. 337.

[1050] Heckel (2009), p. 55-56 ; Au cours de la même année (322/321 av. J.-C.), Cratère répudie Amastris, la fille d'Oxyathrès, et la pousse à épouser le tyran Denys d'Héraclée (Strab. XII 3, 10 ; Briant (1985), p. 172). Elle a deux fils et une fille de ce second mariage : Cléarque, Oxyathrès et Amastris. Après la mort de Denys en 306 av. J.-C., elle aurait épousé en tierces noces Lysimaque, qui l'aurait répudiée (Memnon 4, 8-5, 3 ; Heckel (2009), p. 21). Sans pouvoir nous avancer davantage à ce sujet, notons la similitude entre le sort d'Artakama et celui d'Amastris. L'année 322/321 av. J.-C. semble avoir été une période défavorable pour les filles issues des anciennes familles perses et elle s'inscrit dans la volonté des Diadoques de faire table rase de l'ancien Empire achéménide et des rêves de grandeur d'Alexandre (*cf.* Will (1979), p. 24-26).

pouvoir d'Alexandre en s'en prenant à plusieurs reprises à des garnisons macédoniennes[1051]. De plus, toutes nos sources s'accordent à dire qu'il a connu la mort à la suite d'une trahison, soit décapité par ses alliés massagètes[1052], soit assassiné par sa propre femme[1053]. On imagine mal ce choix politique, du moment que tous les pères des autres filles ont été des soutiens pour Alexandre[1054]. De plus, Strabon connaissait l'existence de ce Spitaménès, du moins dans le cadre de l'épisode concernant sa mort[1055]. L'ensemble de ces éléments nous pousse dès lors à considérer avec une certaine méfiance l'identification du père d'Apama comme étant ce Spitaménès. Cependant, nous ne sommes pas à même d'affirmer les origines pharnacides de cette Apama et de son fils Antiochos.

En ce qui concerne Artonis et la fille de Mentor et de Barsinè, appelée « également Barsinè » par Plutarque, et qui ont été respectivement épousées par Eumène et par Néarque, leur sort prend une tournure intéressante car, contrairement aux autres femmes pharnacides, elles ne semblent pas avoir été

[1051] Arr. *Anab.* IV 3, 6-7 ; 5, 2-9 ; 6, 1-4 ; 16, 4-7 ; Q. Curt. VII 6, 14-15 ; VIII 1, 3-5.

[1052] Arr. *Anab.* IV 17, 7 ; Strab. XI 11, 6.

[1053] Q. Curt. VIII 3, 1-16 ; Quinte-Curce nous dit que la vue de la femme de Spitaménès arrivant à la tente d'Alexandre, couverte du sang de son mari pour lui en présenter la tête, l'avait empli de dégoût. Si l'on accorde du crédit à ce témoignage, il en résulte comme peu probable que le nouveau conquérant ait souhaité unir un de ses fidèles à la fille d'un « rebelle » et d'une meurtrière. De plus, il semble incroyable que la seule femme connue, ayant été mariée à Suse, à ne pas avoir été répudiée par son mari macédonien ait eu un passé aussi entaché.

[1054] Excepté les Rois défunts, Artaxerxès III et Darius III, les pères des autres filles s'étaient tous les trois ralliés à Alexandre : Artabaze (II) (Arr. *Anab.* III 23, 7 ; Q. Curt. VI 5, 2-6), Oxyathrès (Q. Curt. VI 2, 11 ; Plut. *Alex.* 43, 7), Atropatès (Arr. Anab IV 18, 3 ; VII 4, 1 ; appelé « Arsaces » par Q. Curt. VIII 3, 17 : *cf.* Heckel (2009), p. 61). Dès lors, la mention de Spitaménès jure avec cette liste.

[1055] Strab, XI 11, 6.

répudiées par leurs nouveaux maris[1056], mais au contraire, ceux-ci semblent s'être intéressés au sort de leur famille par alliance.

Lors du partage de l'Empire d'Alexandre à Babylone en 323 av. J.-C., Eumène reçoit la satrapie de Cappadoce, qui était dans les mains d'Ariarathe, mais il n'obtient aucune aide de la part de ses voisins, malgré les instructions données par Perdiccas, le régent de l'Empire, à Antigone et à Alketas[1057]. Finalement, c'est Perdiccas lui-même qui intervient et il parvient à défaire Ariarathe et à installer Eumène dans sa nouvelle satrapie[1058]. Cependant, alors que Perdiccas affronte Ptolémée en Égypte et que Cratère et Antipater menacent d'envahir l'Anatolie, il est défait et entraîne la mise au ban de tous ceux qui l'ont soutenu, y compris Eumène, malgré ses succès militaires personnels contre Cratère en Phrygie Hellespontique. L'assassinat de Perdiccas fait de lui l'ennemi à abattre. Il tente une campagne militaire en Phénicie, mais est défait, puis trahi par ses troupes. Il s'ensuit en 316 av. J.-C. un procès, au cours duquel il est jugé et condamné à mort[1059]. On ne sait pas ce qu'il est advenu de son épouse Artonis et de leurs éventuels descendants. Nous ignorons également la teneur de la relation entre Eumène et Artonis. Cependant, étant donné que Pharnabaze (III), le frère d'Artonis, était un commandant de cavalerie pour le compte d'Eumène en 321 av. J.-C.[1060], on imagine que le Diadoque n'a pas répudié son épouse, mais qu'au contraire, il s'est entouré de sa famille et les a accueillis auprès de lui[1061].

[1056] Will (1979), p. 273 « On n'oubliera pas, en effet, que, de tous les Macédoniens contraints par Alexandre à épouser des Iraniennes en 324, Séleucos fut le seul (du moins parmi les officiers supérieurs) à ne point rompre ce mariage après la mort du roi ».

[1057] Plut. *Eum.* 3, 4-5 ; Diod. XVIII 23, 3-4 ; Heckel (2009), p. 121 ; Will (1979), p. 24-25..

[1058] Diod. XVIII 16, 1-3.

[1059] Will (1979), p. 53.

[1060] Plut. *Eum.* 7, 1.

[1061] Briant (1985), p. 184.

Cette lecture est encouragée par le fait que Néarque, un ami d'Eumène[1062], qui avait épousé une des filles de Barsinè, était favorable à installer Héraklès, le fils d'Alexandre et de Barsinè sur le trône[1063]. Pourtant, il semble avoir rejoint l'entourage d'Antigone, le satrape de Phrygie et un des adversaires d'Eumène. Son domaine d'activité est pourtant très vaguement décrit par les sources. Justin nous apprend qu'on lui avait assigné la Lycie et la Pamphylie, lors du partage de Babylone entre les Diadoques en 323 av. J.-C[1064]. Pourtant, certains commentateurs mettent en doute la véracité de cette affirmation[1065], étant donné que la Grande Phrygie, la Lycie et la Pamphylie étaient échues à Antigone le borgne[1066]. Il a peut-être été à l'origine de la fondation du lieu-dit nommé « Crétopolis » en Pisidie[1067]. Cependant, après l'élimination d'Eumène, il semble s'être démis de ses charges politiques afin de se consacrer à la publication de son récit historique[1068].

[1062] Plut. *Eum.* 18, 1.

[1063] Q. Curt. X 6, 10-12.

[1064] Just. XIII 4, 15. ; Jouguet (1972), p. 105. La Pamphylie était un territoire situé à l'est de la Lycie.

[1065] Heckel (2009), p. 173.

[1066] Will (2003), p. 24. Il n'est pourtant pas impossible que Néarque ait sous-administré ces territoires pour le compte d'Antigone.

[1067] Sekunda (1997), p. 217-223 ; Sartre (2004), p. 83 : cette fondation isolée aurait vu le jour entre 333 et 319 av. J.-C. Sekunda se fonde sur un passage de Polyen dans lequel Néarque est montré aux prises avec le siège de Telmessos (Polyen. V 35).

[1068] Heckel (2009), p. 173.

En conclusion

Nous nous étions initialement proposés de réexaminer la thèse admise depuis plus d'un siècle par la majorité de la communauté scientifique, à savoir l'existence d'une famille pharnacide ayant tenu les rênes de la satrapie de Daskyleion pendant plus d'un siècle et demi.

Au cours de notre analyse nous avons tenté de retracer les liens qui unissaient les chefs de famille supposément pharnacides entre eux, tout en mettant en évidence les difficultés d'interprétation inhérentes à nos sources et en commentant les interprétations des auteurs qui se sont consacrés à l'étude de ce sujet. Il en a résulté que nous pouvons établir que les Pharnacides étaient une famille de satrapes, comme on l'admet généralement, et qu'ils descendraient de ce fameux chancelier Parnaka, étroitement lié à la branche achéménide. Les deux personnages qui méritaient un traitement particulier, Pharnabaze (I) et Artabaze (II), ont pu ainsi être rattachés clairement à la lignée des Pharnacides et l'analyse de leur parcours tant d'un point de vue familial que dans la relation avec les autres satrapes de Daskyleion a permis d'éclairer l'histoire de la famille. Nous avons tenté de démontrer que Pharnabaze (I) a bien existé et qu'il a probablement détenu l'office de satrape dès le départ d'Artabaze (I), son père ou son frère, en Égypte. À l'inverse, le cas d'Artabaze (II) s'est révélé plus complexe : si le fils de Pharnabaze (II) a bien été envoyé dans le but de remplacer Ariobarzanès à la tête de la Phrygie Hellespontique, il n'est pas certain, en raison des perturbations au sein de l'Empire, qu'il ait jamais été confirmé par le Roi en tant que satrape de Daskyleion, Artaxerxès II étant mort trop tôt pour ce faire et Artaxerxès III ayant pu avoir des réticences à confirmer l'emprise familiale sur cette satrapie à un moment critique pour affirmer son autorité.

Nous nous sommes donc écartés par moments des théories majoritaires. Dans le cas où l'état de nos sources ne permet pas de trancher clairement, l'intérêt objectif de

ce travail est de fournir les éléments sur lesquels se fondent les différents tenants de la généalogie pharnacide, tout en proposant quelques hypothèses personnelles.

Nous avons donc pu voir le déroulement des événements politiques, qui ont bousculé l'Empire achéménide, tout comme le monde égéen, d'un point de vue satrapal et familial, en prenant comme point d'observation la satrapie de Phrygie Hellespontique. Ainsi, des événements comme la guerre du Péloponnèse ou les campagnes spartiates en Asie mineure prennent une tournure différente lorsque l'on s'interroge sur les préoccupations directes des satrapes. Bon nombre de décisions prises par Pharnabaze (II) s'expliquent d'abord par sa volonté de nuire à Tissapherne avec lequel sa famille, que le satrape de Lydie avait manifestement lésée, rivalisait pour le contrôle de la Mysie occidentale et du sud de l'Éolide. Ensuite il cherchait à garder la satrapie afin de garantir la perception du tribut dans l'intérêt du Roi, mais surtout de protéger ses domaines privés.

Dans un second temps, nous avons essayé de traiter des spécificités de l'administration de la Phrygie Hellespontique, en tant que terre de confins, en soulignant les éléments originaux, propres à sa situation géographique et politique, tout en nous inspirant des éléments de comparaison fournis par des cas externes pour combler les lacunes de notre documentation et mettre en valeur des allusions autrement dépourvues de sens. Par sa création progressive, du temps de Mégabaze, la satrapie de Phrygie Hellespontique avait une vocation maritime. Or, les sources grecques ne nous apprennent rien sur les contacts entre les Perses et la mer Noire. Pourtant, les fonctions de commandement naval confiées à Artabaze (I), à Pharnabaze (II) et à Pharnabaze (III) portent à croire que le Roi a régulièrement considéré les maîtres de Daskyleion et leurs descendants comme des candidats naturels pour ces postes. Le contrôle des détroits de Propontide était un but évident au vu de la situation géopolitique même de la Phrygie Hellespontique, comme le confirment plusieurs épisodes historiques rapportés par les sources grecques, comme la prise de Chalcédoine par Pharnabaze (II) ou l'expansion menée par le lieutenant d'Ariobarzanès, Philiskos, en Chersonèse de Thrace. Néanmoins, nous ne

sommes pas renseignés sur les relations diplomatiques et clientélaires des satrapes de Daskyleion avec l'autre rive de Propontide, que ce soit avec les cités grecques ou avec les Thraces. De nouvelles découvertes épigraphiques viendront peut-être combler nos lacunes.

Cette étude a également permis d'aborder la question de la perception familiale chez les Perses. Généralement, nous tirons nos informations de ce que les auteurs grecs et latins disent de la famille royale. Or, en ne se focalisant que sur un groupe de personnes, nous avons été amenés à tester l'application des idées reçues et à tenter de valider les grands modèles sociétaux diachroniques (polygamie, famille restreinte et famille élargie). Cela ne signifie pas que ces modèles soient faux, mais il faut en nuancer le contenu. Faute de disposer d'un échantillon suffisant de membres pharnacides indirectement liés au pouvoir, nous avons tout de même pu nous interroger sur l'application de la notion *zadruga* analysée par E. Benveniste ainsi que de celle du *vīs* iranien dans le cas d'Artabaze (II). Cet exercice comporte certes les risques d'un raisonnement circulaire, mais ce modèle familial semble *a priori* bien s'appliquer pour la période achéménide, du moins à Artabaze (II) et à son train, qui comprend même des Grecs : les Rhodiens Memnon et Mentor, ainsi que leur sœur.

Conjointement à la réflexion politique et familiale, la question du parcours des Pharnacides en Phrygie Hellespontique a touché souvent à la question des relations personnelles. Que ce soit dans une optique familiale ou clientélaire, certains Pharnacides se sont liés de près à bon nombre de personnages d'importance. En effet, lorsque l'on songe aux Pharnacides dans ce contexte, on peut mettre en avant les relations d'homme à homme entre Pharnabaze (II) et le roi de Sparte Agésilas, ainsi qu'avec l'amiral Conon. Comme nous l'avons suggéré, ces relations ont perduré sur plusieurs générations. En effet, si l'on tient compte de ces liens, on comprend mieux les motivations d'un Ariobarzanès à s'entendre avec un Timothée, descendant de Conon, ou même la teneur des discussions entre Agis III de Sparte et Pharnabaze (III). Les Pharnacides n'étaient pas que les détenteurs d'un office, mais bien plus : des hommes influents, qui souhaitaient faire croître leur influence

personnelle et l'influence de leur famille en entretenant des liens avec les « grands de ce monde ».

Ces amitiés pouvaient avoir une utilité pratique, hormis le fait de faciliter les négociations diplomatiques, notamment quand les choses tournaient mal. Le fils de Pharnabaze (II) et de sa femme secondaire Parapita n'hésite pas à opter pour l'exil chez son *xénos* Agésilas. Il y a visiblement une corélation entre les relations personnelles et les exils politiques. Cependant, nous ne pouvons pas déterminer les motivations qu'avait Artabaze (II) pour se rendre auprès de Philippe de Macédoine lorsque sa révolte échoue. Il est possible qu'un membre de son train, sinon lui-même, ait entretenu des relations personnelles avec les Argéades de Pella. Les sources dont nous disposons ne nous permettent cependant pas d'élucider cette question, mais tout au plus de proposer des suggestions.

Par ailleurs, en ayant été confrontés à la mixité grisante des sources de natures les plus variées par la forme comme par l'origine, nous avons été obligé de nous ouvrir aux questions d'ordre culturel. Car, en fin de compte, les Pharnacides étaient des expatriés : des Perses loin de leur terre d'origine, entourés de nombreuses populations qui leur étaient étrangères et auxquelles ils ont dû s'intéresser dans le but de les maîtriser, si elles leur étaient sujettes, mais aussi de pouvoir dialoguer avec elles afin d'établir des bases saines pour assurer une paix durable et préserver l'image irénique de l'ordre divin dans l'Empire. Si les dialogues attribués à Pharnabaze (II) par Thucydide, Xénophon et Plutarque laissent un doute quant à la maîtrise de la langue grecque par le satrape, le choix de son fils Artabaze (II), qui a pourtant grandi en Perse, d'épouser une Grecque révèle une certaine ouverture vers les populations limitrophes de la part de certains Pharnacides. Que dire également de l'autre fils de Pharnabaze (II), qui est allé jusqu'à s'exiler à Sparte auprès d'Agésilas ? Il est néanmoins regrettable de ne pas disposer de sources mysiennes, phrygiennes et bithyniennes pour enrichir le tableau de la domination perse en Phrygie Hellespontique.

Finalement, il est stupéfiant de constater, compte tenu du fait que les sources grecques représentent la plus grande partie de notre corpus, que les Grecs se soient autant intéressés à l'Empire achéménide, au point de nous permettre de retracer, bien qu'avec de sérieuses lacunes, le parcours d'une famille de notables perses.

En réalité, les Pharnacides, par leur contact privilégié avec le monde égéen, ont servi de miroir à leurs contemporains grecs pour appréhender l'Empire perse, qui autrement ne leur était connu que par les ragots et les simplifications que colportaient les voyageurs occasionnels. Mais plus qu'un reflet, les Pharnacides, comme nous l'avons vu, sont devenus un *topos* littéraire. Parmi tant de familles illustres, pratiquement tous les auteurs importants qui ont traité de près ou de loin de l'Empire ont mentionné les Pharnacides. Autrement, pourquoi un auteur tardif comme Quinte-Curce aurait-il pris la peine de traiter de la rencontre entre Alexandre et Artabaze (II), si Xénophon ne l'avait pas fait de façon magistrale et touchante pour Agésilas et Pharnabaze (II) cinq siècles auparavant ?

Les auteurs anciens nous ont livré des points éparpillés que nous avons pu relier entre eux pour faire ressortir le tableau de l'histoire des Pharnacides. La succession d'éléments remarquables qui les ont concernés au gré des générations, du moins si l'on porte foi à ce qui nous a été transmis, fait penser à un destin familial. Issus de l'ancienne noblesse iranienne, les Pharnacides entament un rapprochement progressif avec le monde grec, jusqu'à se mêler avec leurs voisins et incarner ainsi ce qui allait devenir la norme à l'époque hellénistique : un mélange d'éléments empruntés aux cultures iraniennes et grecques, duquel nous sommes tributaires jusqu'à ce jour (On peut citer, parmis les éléments iraniens qui nous ont été transmis de façon très indirecte, le jardin comme lieu d'exaltation du pouvoir ou même la maxime de la Poste). Ironie de l'histoire ou cruelle fatalité, les Pharnacides ont failli être les ancêtres des grandes familles royales macédoniennes à l'époque hellénistique. En effet, au moins deux filles pharnacides, Artakama et Artonis (voire Apama), ont été mariées à d'importants compagnons d'Alexandre, et après la mort

de celui-ci, il s'en fallut de peu qu'Héraklès, le fils de Barsine, ne devînt son successeur. Mais la suite des événements ne s'est pas déroulée ainsi.

En conclusion, les Pharnacides sont à envisager comme une famille élargie, de type *zadruga*, qui s'est progressivement construite comme dynastie, en s'ancrant à la satrapie de Phrygie Hellespontique, tout en opérant bien au-delà de ces limites territoriales : peut être en Babylonie, en Égypte, en Grèce balkanique, en Macédoine, au nord de la mer Noire, en Bactriane et naturellement dans le cœur même de l'Empire, à la cour du Roi. Si nous perdons la trace d'Artabaze (II) et de ses fils en Bactriane, une partie de la famille, représentée par Pharnabaze (III) et par Barsine, semble avoir évolué sur les terres ancestrales ou, du moins, en Anatolie occidentale.

L'apparition dans les fonds de la Khalili Collection des correspondances régionales de Bactriane est la manifestation frappante qu'il est encore possible de découvrir de nouveaux documents. Pour l'instant, il reste un nombre impressionnant d'inscriptions, de papyrus et de tablettes en cunéiforme qui n'ont pas encore été étudiées, tout comme l'archéologie doit encore mettre au jour les dernières demeures des satrapes de Daskyleion. De même, les archives de Daskyleion peuvent encore livrer de belles surprises grâce aux bulles de sceaux qu'elles comportent. Une comparaison de ces sceaux, souvent anonymes, avec ceux qui ont été retrouvés ailleurs dans l'Empire pourrait apporter des éclaircissements quant aux contacts épistolaires de cette capitale satrapique avec les autres centres achéménides, et éventuellement révéler l'étendue de l'influence des Pharnacides.

Bibliographie :

A) Sources

Aelianus, *Historical Miscellany*, Texte établi et traduit par N.G. Wilson, London, 1997.

Aelianus, *Porphyrii Philosophi Philonis Byzantii Opera*, Texte établi par R. Hercher, Paris, 1858.

Aeneas Tacticus, *On the Defence of Fortified Positions*, Texte établi et traduit par G. P. Goold, London, 1986.

Énée le Tacticien, *Poliorcétique,* Texte établi par A. Dain et traduit par A.-M. Bon, Paris, 1967.

Agathias, *Corpus Scriptorum Historiae Byzantinae*, Vol I, texte établi par B. G. Niehbuhr, Bonn, 1828.

Agathias, *Histoires*, texte traduit par P. Maraval, Paris, 2007.

Ampelius, *Aide-Mémoire*, texte établi et traduit par M.-P. Arnaud-Lindet, Paris, 1993.

Aristophanes, *The Acharnians*, Texte établi par T. E. Page et traduit par B. Bickley-Rogers, London, 1960.

Aristophane, *Théâtre complet*, texte traduit par M.-J. Alfonsi, Paris, 1966.

Ps. Aristote, *Économique*, texte établi par B. A. van Groningen & A. Wartelle et traduit par A. Wartelle, Paris, 1968.

Aristote, *Histoire des Animaux*, Vol. II, Texte établi et traduit par P. Louis, Paris, 1968.

Aristote, *La Politique*, texte traduit par J. Tricot, Paris, 1970.

Arrien, *Histoire d'Alexandre, l'anabase d'Alexandre*, texte traduit par P. Savinel, Paris 1984.

Arrian, *Der Alexanderzug* Texte établi et traduit par G. Wirth, vol. I-II, Berlin.

Athenaeus of Naucratis, *The Deipnosophists*, Texte établi G. P. Goold et traduit par C.B. Gulick, London, 1951.

Ateneo di Naucrati, *I Deipnosofisti,* Texte établi et traduit par E. Canfora, Salerno, 2001.

Ctésias de Cnide, *La Perse, L'Inde, autres fragments*, Texte établi et traduit par D. Lenfant, Paris, 2004.

Les fragments de Dinon et d'Héraclide, Texte établi et traduit par D. Lenfant, Paris 2009.

Démosthène, *Harangues* ; *Pour la Liberté des Rhodiens* (Texte établi et traduit par M. Croiset), Paris 1939.

Plaidoyers politiques ; *Contre Aristocrate* (Texte établi et traduit par L. Gernet), *Contre la Loi de* Leptine (Texte établi et traduit O. Navarre et P. Orsini), Paris, 2002.

Diodore de Sicile, *Bibliothèque Historique ;* Livres XI (Texte établi et traduit par J. Haillet), Livre XII (Texte établi et traduit par M. Casevitz), Livre XIV (Texte établi et traduit par M. Bonnet et E. R. Bennett), Livre XV (Texte établi et traduit par C. Vial), Livre XVII (Texte établi et traduit par P. Goukowsky), Livre XVIII (Texte établi et traduit par P. Goukowsky), Livre XIX (Texte établi et traduit par F. Bizière), Paris, 2002.

Diodorus Sicilus, *Diodorus of Sicily in Twelve Volumes with an English Translation*, Vol. IV-VIII, Texte établi et traduit par C. H. Oldfather, London, Cambridge, 1989.

Diodore de Sicile, *La bibliothèque historique de Diodore de Sicile*, tome III, Texte établi et traduit par F. Hoeffer, Paris, 1865.

Diodore de Sicile, *Bibliothek der griechischen Litteratur*, Livre XVIII-XX, Texte traduit par O. Veh et G. Wirth, Stuttgart, 2005.

Diogenes Laertius, *Leben und Meinungen berühmter Philosophen*, Texte établi et traduit par O. Apelt, Hamburg, 1967.

Diogenes Laertius, *Vitae Philosophorum*, Texte établi par M. Marcovich, Stuttgart et Leipzig, 1999.

Diogène Laërce, *Vies et Doctrines des Philosophes Illustres* (Texte traduit sous la

direction de M.-O- Goulet-Cazé), Livre II (Texte traduit par M. Narcy et M.-O. Goulet-Cazé), Livre III (Texte traduit par L. Brisson), Livre V (Texte traduit par M. Narcy), Paris, 1999.

Eschyle, *Les Perses*, Texte établi et traduit par P. Mazon, Paris, 2002.

Héliodore, *Les Ethiopiques*, Texte établi par R.M. Rattenbury et T. W. Lumb et traduit par J. Maillon, Paris , 1960.

Hellenika von Oxyrhinchos, Texte établi et traduit par. R. Behrwald, Darmstadt, 2005.

Hérodote, *l'Enquête*, texte traduit par A. Barguet, Paris, 1964.

Erodoto, *Le storie* I-II, Texte établi par A. Colonna et traduit par F. Bevilacqua, Torino, 2006.

Isocrates, *Discourses*, Texte établi et traduit par G. Norlin, Cambridge, 1991-1992.

Isocrate, *Discours*, tome 2 (Texte établi et traduit par G. Mathieu et É. Brémond), Paris 1938, Tome 3 (Texte établi et traduit par G. Mathieu), Paris, 1960.

Justin, *Epitome of the Philippic History of Pompeius Trogus*, Texte traduit par J. C. Yardley, Atlanta, 1994.

Lucius Annaeas Florus *Œuvres : Tableau de l'histoire du peuple romain, de Romulus à Auguste*, texte établi et traduit par P. Jal, Paris, 1967.

Lysias, *Discours*, Texte établi et traduit par L. Gernet et M. Bizos, Paris, 1999.

Cornelius Nepos, *Vie des grands capitaines*, Texte établi et traduit par C. Vergnol, Paris, (date non présente).

Cornelius Nepos *Œuvres*, texte établi et traduit par A.-M. Guillemin, Paris 1970.

Cornelius Nepos, *De Viris Illustribus*, Texte établi et traduit par M. Pfeiffer et R. Nickel, Düsseldorf, 2006.

Cornelio Nepote, *Vite degli uomini illustri*, Texte établi e traduit par C. Conti, Roma, 2009.

Pausania, *Guida della Grecia, Libro IX, La Beozia*, Texte établi et traduit par M. Moggi, Torino, 2010.

Photius, *Bibliothèque*, Tome IV (Memnon), Texte établi et traduit par R. Henry,

Paris, 1991.

Pindare, *Pythiques*, Texte établi et traduit par A. Puech, Paris, 1966.

Platon, *Oeuvres Complètes,* Texte établi et traduit par M. Croiset, Paris, 1959.

Plaute, *Le Persan*, Texte établi et traduit par J. Naudet, Paris, 1837.

Pline l'ancien, *Histoire Naturelle,* Livre V, L'Afrique du Nord, Texte établi et traduit par J. Desanges, 1980.

Plutarque, *Œuvres Morales*, Texte établi et traduit par R. Flacelière, J. Irigoin *et alii*, Paris, 1987-2002.

Plutarque *Œuvres morales*, Tome II (texte établi et traduit par J. Defradas, J. Hani et R. Klaerr 1985), Tome III (texte établi et traduit par F. Fuhrmann 1988), Tome V (texte établi et traduit par F. Frazier et C. Froidefond 1990), Tome VII (texte établi et traduit par R. Klaerr et Y. Vernière 1974), Tome VIII (texte établi et traduit par J. Hani 1980), Tome XI (Texte établi et traduit par M. Cuvigny 1984), Paris.

Plutarque, *Les Vies Parallèles,* Texte établi et traduit par J. Amyot, Paris, 1951.

Plutarque, *Les Vies Parallèles*, Texte établi et traduit par R. Flacelière, E. Chambry, M. Juneaux, *et alii,* Paris, 1957-1979.

Polyaenus, *Stratagems of War*, Vol. I-II, Texte établi et traduit par P. Krentz & E. L. Wheeler, Chicago, 1994.

Polybe, *Histoire*, Texte traduit par D. Roussel, Paris, 2003.

Q. Curtius Rufus, *Geschichte Alexander des Grossen*, Texte établi et traduit par J. Siebelis, Darmstadt, 2007.

Quinte Curce, *Histoires,* (texte établi et traduit par H. Bardon, Paris, 1961-1965

Strabon, *Géographie*, Livres XI-XII, texte établi et traduit par F. Lasserre, Paris, 1975-1981.

Strabon, *The Geography*, texte traduit par H. L. Jones, Vol. VII, London, 1961.

Strabon, *Geographika*, Texte établi et traduit par S. Radt, à Göttingen, 2004.

Tacite, *Annales*, Livres IV-XII, texte établi et traduit par H. Goelzer, Paris, 1966.

Thucydide, *La Guerre du Péloponnèse*, Texte traduit par D. Roussel, Paris, 1964.

Thucydide, *La Guerre du Péloponnèse ;* Livre VIII, Texte établi et traduit par R. Weil, Paris, 1972.

Valère Maxime, *Actions et Paroles Mémorables*, Vol. II, Texte établi et traduit par P. Constant, Paris, 1935.

Xénophon, *Oeuvres Complètes,* Texte traduit par P. Chambry, Paris, 1967.

Xenophon, *Anabasis*, Texte établi et traduit par W. Müri, Zürich, Düsseldorf, 2002.

Xenophon, *Hellenika*, Texte établi et traduit par G. Strasburger, Düsseldorf, 2000.

B) Ouvrages généraux et articles :

Ackroid, P. (1988), « Problems in the Handling of Biblical Related Sources in the Achaemenid Period », in A. Kuhrt & H. Sancisi-Weerdenburg, *Achaemenid History III, Method and Theory*, Leiden, p. 33-54.

Akurgal, E. (1956), « Recherches faites à Cyzique et à Ergili », *Anadolu* 1, p. 15-24.

Akurgal, E. (2007), *Anadolu Uygarlıkları*, Istanbul.

Alram, M, (1993), « Dareikos und Siglos : Neuer Schatzfund achaimenidischer Sigloi aus Kleinasien », in R. Gyselen (éd.), *Circulation des monnaies, des marchandises et des biens*, Bures-sur-Yvette, p. 23-50.

Altheim-Stiehl, R. & Cremer, M. (1985), « Eine gräko-persische Türstele mit aramäischer Inschrift aus Daskyleion », *Epigraphica Anatolica* 6, p. 1-13.

Altheim-Stiehl, R. – Metzler, D. et Schwertheim, E. (1983), « Eine neue gräko-persische Grabstele aus Sultaniye Köy und ihre Bedeutung für die Geschichte und Topographie von Daskyleion », *Epigraphica Anatolica* 1, p. 1-23.

Andrewes, A. (1953), « The Generals in the Hellespont : 410-407 B.C. », in *J.H.S.* 73, p. 2-9.

Andrewes, A. (1961), « Thucydides and the Persians », *Historia* 10, p. 1-18.

Andrewes, A. (1982), « Notion and Kyzikos : The Sources compared », in *Historia* 102, p. 15-25.

Ateşlıer, S. (2001), « Observations on an early Classical building of the Satrapal period at Daskyleion », in Bakır, T. (éd.), *Achaemenid Anatolia*, Leiden, p. 147-168.

Auzepy, M.-F. *et alii* (2008), « Campagne de prospection 2007 de la mission Marmara », in *Anatolia Antiqua* 16, p. 413-442.

Avram, A., Chiriac C. & Matei, I. (2007), « Defixiones *d'Istros* », in *Bulletin de Correspondance Hellénique* 131/1, p. 383-420.

Avram, A. (2011), « Pour une prosopographie externe des ressortissants du Pont-Euxin », in *Ancient Civilizations from Scythia to Siberia* 17, p. 1-23.

Avram, A. (2012), « Contribution à la prosopographie externe des cités grecques et des peuples indigènes du nord et de l'est du Pont-Euxin », in A. Hermary & G. R. Tsetskhladze (éds), *From the Pillars of Hercules to the Footsteps of the Argonauts*, Leuwen, Paris, Walpole, p. 279-313.

Avram, A. (2014), « Cyzique et la mer Noire », in M. Sève & P. Schlosser (éds.), *Cyzique, cité majeure et méconnue de la Propontide antique*, Metz, p. 225-251.

Azoulay, V. (2004), « The Medo-persian ceremonial: Xenophon, Cyrus and the King's body », in C. Tuplin (éd.), *Xenophon and his World*, Leiden, p. 147-173.

Babelon, E. (1893), *Les Perses achéménides, les satrapes et les dynastes tributaires de leur empire*, Paris.

Bäbler, B. (1998), *Fleissige Thrakerinnen und Wehrhafte Skythen*, Stuttgart, Leipzig.

Baccarin, A. (1997), « Il « Mare Ospitale » : l'arcaica concezione greca del Ponto Eusino nella stratificazione delle tradizioni antiche », in *Dialogues d'histoire ancienne* 23/1, p. 89-118.

Badian E. (1987), « The Peace of Callias », in *J.H.S.* 107, p. 1-39.

Bakır, T. et Gusmanı, R. (1991), « Eine neue phrygische Inschrift aus Daskyleion », *Epigraphica Anatolica* 18, p. 157-163.

Bakır, T. (1991), « Daskyleion », in *Höyük* n°1, p. 75-95.

Bakır, T. (1995), « Archäologische Beobachtungen über die Residenz in Daskyleion », in Briant, P. (éd.), *Dans les pas des Dix-Mille*, Toulouse, p. 269-284.

Bakır, T., (2001), « Die Satrapie in Daskyleion », in Bakır, T. (éd.), *Achaemenid Anatolia*, Leiden, p.169-180.

Bakır, T. (2003), « Daskyleion (Tayaiy Drahyahya) Hellespontine Phrygia / Bölgesi Akhaemenid Satraplığı », *Anadolu* n° 25 p.1-26.

Bakır, T. (2007), « Auswertung der Keramik für eine relative Chronologie im perserzeitlichen Daskyleion », in I. Delemen, *The Achaemenid Impact on local Populations and Cultures in Anatolia*, Istanbul, p.167-176.

Balcer, J. M. (1983), « The Greeks and the Persians: the Process of Acculturation », in *Historia* 32/3, p. 257-267.

Balcer, J. M. (1984), *Sparda by the Bitter Sea, Imperial Interaction in Western Anatolia*, Chico.

Balcer, J. M. (1988), « Persian Occupied Thrace (skudra) », in *Historia* 37/1, p. 1-21.

Balcer, J. M. (1993), *A prosopographical Study of the Ancient Persians Royal and Noble C. 550-450 B.C.*, Lewiston, Queenston, Lampeter.

Balkan, K. (1959), « Inscribed Bullae from Daskyleion-Ergili », in *Anatolia* 4 p. 123-132.

Ballesteros-Pastor, L. (2013), « Eupator's unmarried Sisters : an Approach of the Dynastic Struggle in Pontus after the Death of Mithridates V Euergetes », *in Anabasis* 4, p. 61-72.

Banari, V. (2003), *Die Beziehungen von Griechen und Barbaren im nordwestlichen Pontos Gebiet*, Mannheim.

Barker-Webb, P. (1844), *Topographie de la Troade ancienne et moderne*, Paris.

Bean, G. E. (1979), *Aegean Turkey*, London, New York.

Bellinger, A. R. (1962), « The Coins from the Treasure of the Oxus », in *ANSMN* 10, p. 51-67.

Belloch, K. J. (1912-1927) *Griechische Geschichte,* Vol. I-IV, Strasbourg, Berlin.

Benveniste, E. (1969), *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, Vol. I-II, Paris.

Bertrand, J.-M (2004), *Inscriptions honorifiques grecques*, Paris.

Berve, H. (1926), *Das Alexanderreich auf prosopographischer Grundlage*, Vol. I-II, München.

Berve, H. (1967), *Die Tyrannis bei den Griechen*, Vol. I-II, München.

Bianco, E, (2007), *Lo stratego Timoteo torre di Atene*, Alessandria.

Bing, J. D. (1988), « Datames and Mazaeus: The Iconography of Revolt and Restoration in Cilicia », in *Historia* 47/1.

Bivar, A. D. H. (2001), « Magians and Zoroastrians : the Religions of the Iranians in Anatolia », in Bakır, T. (éd.), *Achaemenid Anatolia*, Leiden, p. 91-99.

Bommelaer, J.-F. (1981), Lysandre de Sparte. Histoires et Traditions, Paris.

Bosworth, A. B. (1997), « The Emasculation of the Chalcedonians: A forgotten

Episode of the Ionian War », in *Chiron* 27, p. 297-313.

Bosworth, A. B. & Wheatley, P. V. (1998), « The origins of the Pontic House », in *J.H.S.* 188, p. 155-164.

Bouchet, Ch. (2007), « Conon, navarque perse à Cnide en 394 ? », in *Rivista di cultura classica e medioevale* n°99/2, p. 231-247.

Boyce, M. (1988), « The Religion of Cyrus the Great », in A. Kuhrt & H. Sancisi-Weerdenburg, *Achaemenid History III, Method and Theory,* Leiden, p. 15-31.

Brandenstein, W. (1964), « Der persische Satz bei Aristophanes, Ἀχαρνῆς, vers 100 », in *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Südasiens* VIII, p. 43-58. (*n.v.*)

Brandenstein, W. et Mayrhofer, M. (1964), *Handbuch des Altpersischen*, Wiesbaden.

Brélaz, C. (2007), « Des balles de fronde à Daskyleion : armes de guerre ou armes de chasse ? », *Anatolia Antiqua* XV, p. 71-82.

Bresson, A. (2002), « Un « Athénien » à Sparte ou Plutarque lecteur de Xénophon », *REG* 115, p. 22-57.

Briant P. (1985), « Les Iraniens d'Asie Mineure après la chute de l'Empire achéménide », in *DHA* 11, p. 167-195.

Briant, P. (1987), « Institutions perses et histoire comparatiste dans l'historiographie grecque », in H. Sancisi-Weerdenburg & A. Kuhrt, *Achaemenid History II, the Greek Sources*, Leiden, p. 1-10.

Briant, P. (1996), *Histoire de l'empire perse*, Paris.

Briant, P. (1997), *Bulletin d'histoire achéménide* I, in *Topoi. Suppl.* 1, Lyon, p. 5-127 (p.15-17 sur Daskyleion).

Briant, P. (1998), « Droaphernès et la statue de Sardes », in M. Brosius & A. Kuhrt, *Achaemenid History XI, Studies in Persian History : Essays in Memory of David M. Lewis*, Leiden, p. 205-226.

Brixhe, C. (1996), « Les documents phrygiens de Daskyleion et leur éventuelle signification historique », in *Kadmos* 35, p. 125-148.

Brosius, M. (1996), *Women in Ancient Persia (559-331 BC)*, Oxford.

Brosius (2010) « Pax Persica and the People of the Black Sea Region », in J. Nieling &

E. Rehm, *Achaemenid Impact in the Black Sea : Communication of Power*, Aarhus, p. 29-40.

Brun, P. (2005), *Impérialisme et démocratie à Athènes, Inscriptions de l'époque classique (c. 500-317 av. J.-C.)*, Paris.

Buchholz, A. (1894), *Quaestiones de Persarum satrapis satrapiisque*, Leipzig.

Cagnazzi, S. (2001), *Gli Esìli in Persia*, Bari.

Cahill, N. D. (éd.) (2008), *Love for Lydia*, London.

Calvié, L. (éd.) (2010), *Timothée de Milet : Les Perses, grandeur et décadence d'un papyrus grec*, Paris.

Carlier, P. (1995), *Le IV^e^ siècle grec jusqu'à la mort d'Alexandre*, Paris.

Carney, E. D., (1996), « Alexander and Persian Women », in *American Journal of Philology* 117, p. 563-583.

Casabonne, O. (2004), *La Cilicie à l'époque achéménide*, Paris.

Casabonne (2007), « A note on Persian Armours », in I. Delemen, *The Achaemenid Impact on local Populations and Cultures in Anatolia*, Istanbul, p. 265-269.

Chaniotis, A., Corsten, Th., Stoud, R. S., Tybout, R. A. (2005), « Athens. Honorific decree of Memnon of Rhodes, 327/6 B. C. », *in SEG* n°179.

Corsten, Th. (1988), « Daskyleion am Meer », *Epigraphica Anatolica* 12, p. 53-77 (+ Supplementum 1990 in *Epigraphica Anatolica.* 15, p. 43).

Costa, E. A. (1974), « Evagoras I and the Persians », in: *Historia* 23; p. 40-56.

Coşkun, G. (2005), *Daskyleion'da Orta Akhaemenid Dönem*, Izmir (thèse de doctorat).

Cottier, M. Crawford, M. H. ; Crowther, C. V., Ferrary, J.-L., Levick, B. M., Salomies, O., Wörrle, M. (éds.)(2008), *The Customs Law of Asia*, Oxford.

Cowley, A. E. (1923), *Aramaic Papyri of the Fifth Century B.C.*, Oxford.

Cremer, M. (1984), « Zwei neue graeco-persische Stelen », *Epigraphica Anatolica* 3, p. 87-100.

Cumont, F. (1905), « Une inscription gréco-araméenne d'Asie Mineure », in CRAI, p. 93-104

Cuyler Young, T. (1988), « The consolidation of the empire and its limits of growth under Darius and Xerxes », in J. Boardman, N. G. L. Hammond, D. M. Lewis

& M. Ostwald (éds.) *The Cambridge Ancient History, vol. IV, Persia, Greece and the Western Mediterranean c. 525-479. B.C.*, Cambridge, p. 53-111.

Dalton, O. M. (1926), *The treasure of the Oxus*, London.

Dan, A. (2002), « Les Leucosyriens : quelques notes d'ethnographie sinopéenne », in D. Kassab Tezgör (éd.), *Sinope : un état de la question après quinze ans de travaux*, Leyden, Boston, p. 73-102.

Dandamayev, M. A. (1988), « Barda and Barda-Dāri i. Achamenid Period », in *Encyclopedia Iranica* Vol. III, fasc. 7, p. 762-763.

Debord, P., (1999), *L'Asie Mineure au IVe siècle (412-323 a .C.)*, Bordeaux.

De Jong, A., (1977), *Traditions of the Magi*, Leiden.

De Jong, A. (2010), « Religion at the Achaemenid Court », in Jacobs B. & Rollinger R. (éds.), *Der Achämenidenhof*, Wiesbaden, p. 533-558.

Delemen, I. (2004), « A grave stele from Barbaros on the Propontis », in *Epigraphica Anatolica* 37, p. 189-195.

De Vries, N. M. V. (1984), « Die Stellung der Frau in der thrakischen Gesellschaft », in A. Peschew, D. Popov, K. Jordanov & I. von Bredow (éds.), *Dritter internationaler thrakologischer Kongress zu Ehren W. Tomascheks 2.-6. Juni 1980*, Vol. II, Sofia, p. 315-319.

Doni, C. (2009), « The Pisidians : From Their Origin to Their Western Expansion », in H. Bru, F. Kirbihler & S. Lebreton (éds.), *L'Asie Mineure dans l'Antiquité, échanges, populations et territoires*, Rennes, p. 213-227.

Driver, G. R. (1954), *Aramaic Documents of the Fifth Century B.C.*, Oxford.

Droysen, J. G. (1952-53), *Geschichte des Hellenismus*, Vol. I-III, Tübingen [*paperback* de 1998].

Dubois, L. (1996), *Inscriptions dialectales d'Olbia du Pont*, Genève.

Dusinberre, E. R. M. (2008), « Circles of Light and Achaemenid Hegemonic Style in Gordion's Seal 100 », in N. D. Cahill, *Love for Lydia, A Sardis Anniversary Volume presented to Crawford H. Greenewalt, Jr.*, Cambridge (Massachussets), London, p.87-98.

Dusinberre, E. R. M. (2013), *Empire, Authority and Autonomy in Achaemenid Anatolia*, New York.

Erdoğan, A. (2007), « Beobachtungen zur achämenidischen Architektur Daskyleions », in I. Delemen, *The Achaemenid Impact on local Populations and Cultures in Anatolia*, Istanbul, p. 177-194.

Franco, C. (2000), « La Troade di Strabone », in A. M. Biraschi & G. Salmeri, *Strabone e l'Asia Minore*, Perugia, p. 261-282.

Fraser, P. M. & Matthews, E. (2005), *Lexicon of Greek Personal Names IV : Macedonia, Thrace, Northern Regions of the Black Sea*, Oxford.

Frei, P. (1988), « Phrygische Toponyme », *Epigraphica Anatolia* 11, p. 9-32.

Gabrielle, M. (2006), *Le cheval dans l'Empire achéménide*, Istanbul.

Gergova, D. (2010), « Orphic Thrace and Achemenid Persia, in J. Nieling & E. Rehm, *Achaemenid Impact in the Black Sea, Communication of Power*, Aarhus, Lancaster, p. 67-86.

Ghită, C. E. (2010), *Achaemenid and Greco-Macedonian Inheritances in the Semi-Hellenised Kingdoms of Eastern Asia Minor*, (thèse de doctorat soutenue en janvier 2010), Exeter.

Giovannelli-Jouanna, P. & Maisonneuve, Ch. (2011), « Diodore de Sicile », in D. Lenfant (éd.), *Les Perses vus par les Grecs : lire les sources classiques sur l'empire achéménide*, Paris, p. 119-152.

Gray, V. J. (1981), « Dialogue in Xenophon's Hellenica », in *Classical Quarterly* 31, p. 321-334.

Greenfield J. C. & Porten B. (1982), *The Bisitun Inscription of Darius the Great Aramaic Version*, London.

Gusmanı, R. et Polat, Y. (1999), « Ein neues phrygisches Graffito aus Daskyleion », *Kadmos* 38/1, p. 59-64.

Gusmani, R. et Polat, G. (1999), « Manes in Daskyleion », *Kadmos* 38/1, p.137-162.

Gürtekin-Demir, R. G. (2003), « Imported painted pottery from Asia Minor to Daskyleion in the Achaemenid Period », *Achaemenid History XIII*, p. 203-226.

Hadey, M.-N. (2011), « Démosthène d'Athènes », in D. Lenfant (éd.), *Les Perses vus par les Grecs : lire les sources classiques sur l'Empire achéménide*, Paris, p. 107-115.

Hall, J. (2001), « Contested Ethnicities : Perceptions of Macedonia within Evolving Definitions of Greek Identity », in I. Malkin, *Ancient Perceptions of Greek Ethnicity*, Cambridge, London, p. 159-186.

Hallock, A. T. (1985), « The evidence of the Persepolis Tablets », in I. Gerschevitch, *The Cambridge History of Iran : The Median and Achaemenian Periods*, Cambridge, p. 588-609.

Hanson, R.S. (1968), « Aramaic Funerary and Boundary Inscriptions from Asia Minor », in *B.A.S.O.R.* 192, p. 3-11.

Harrison, C. M. (1982), « Persian Names on coins of Northern Anatolia », in *J.N.E.S.* 41/3, p. 181-194.

Heckel, W. (2009), *Who's who in the Age of Alexander the Great. Prosopography of Alexander's Empire*, Oxford.

Herrenschmidt, C. (1987), « Notes sur la parenté chez les Perses au début de l'empire achéménide », in Achaemenid History II, p. 53-67.

Herzfeld, E. (1968), *The Persian Empire*, Wiesbaden.

Hirsch, S. (1985), *Friendship of the Barbarians: Xenophon and the Persian Empire*, Hanover, London.

Hofstetter, J. (1978), *Die Griechen in Persien. Prosopographie der Griechen im persischen Reich vor Alexander*, Berlin.

Holt, F. L. (1989), *Alexander the Great and Bactria*, Leiden.

Hornblower, S. (1982), *Mausolus*, Oxford.

Hornblower, S. (1991), *A Commentary on Thucydides*, Vol. I-II, Oxford.

Hutzfeldt, B. (1999), *Das Bild der Perser in der griechischen Dichtung des 5. vorchristlichen Jahrhunderts*, Wiesbaden.

Huyse, Ph. (2005), *La Perse antique*, Paris.

Hyland, J. (2007), « Thucydides' portrait of Tissaphernes re-examined », in C. Tuplin, *Persian Responses*, Swansea, p.1-25.

Hyland, J. (2008), « Pharnabazos, Cyrus's rebellion, and the Spartan war of 399 », in *Arta* 3, (www.achemenet.com/ressources/enligne/enligne.htm).

Ivantchik, A. et Licheli V. (2007), *Achemenid Culture and Local Traditions in Anatolia, Southern Caucasus and Iran*, Leiden.

Jacobs, B. (1987), *Griechische und persische Elemente in der Grabkunst Lykiens zur Zeit der Achämenidenherrschaft*, Jonsered.

Jacobs, B. (1994), *Satrapienverwaltung im Perserreich zur Zeit Darius' III*, Wiesbaden.

Jacquemin, A. (2002), *La Grèce classique 510-36 av. J.-C.*, Paris.

Joannès, F. (2009), « Diversité ethnique et culturelle en Babylonie récente », in P. Briant & M. Chauveau (éd.), *Organisation des pouvoirs et contacts culturels dans les pays de l'Empire achéménide*, Paris, p. 217-236.

Joosten, J. (2007), « The Original Language and Historical Milieu of the Book of Judith », in *Meghillot* V–VI, p. 159–176.

Jouguet, P. (1972), *L'impérialisme macédonien et l'hellénisation de l'Orient*, Paris.

Judeich, W (1923), « Griechische Politik und Persische Politik im V. Jahrhundert v. Chr. », in *Hermes* 58/1, p. 1-19.

Jursa, M. (2009), « On aspects of taxation in Achaemenid Babylonia : new evidence from Borsippa », in P. Briant & M. Chauveau (éd.), *Organisation des pouvoirs et contacts culturels dans les pays de l'Empire achéménide*, Paris, p. 237-269.

Justi , F. (1895), *Iranisches Namenbuch*, Marburg.

Kalinka, E. (éd.) (1920-1944), *Tituli Asiae Minoris II, Tituli Lyciae linguis Graeca et Latina conscripti*, Wien.

Kaptan, D. (1990), « A group of seal impressions on the bullae from Ergili/Daskyleion », *Epigraphica Anatolica* 16, p. 15-25.

Kaptan, D. (1996), « Th Great King's Audience », F. Blakolmer, K. R. Krierer, F. Krinzinger, A. Landskron-Dinstl, H. D. Szemethy & K. Zhuber-Okrog (éds), *Fremde Zeiten*, Vol. I, Wien, p. 259-272.

Kaptan, D. (2001), « On the satrapal center in Northwestern Asia Minor: some evidence from the seal impressions of Ergili/Daskyleion », in Bakır, T. (éd.),

Achaemenid Anatolia, Leiden, p. 57-64.

Kaptan, D. (2002), *The Daskyleion Bullae: Seal Images from the western Achaemenid Empire*, tome I et II, Leiden.

Kaptan, D. (2003), « A glance at northwestern Asia Minor during the Achaemenid Period », in *Achaemenid History* XIII, p. 189-202.

Kaptan, D. (2007), « A channel of Communication : Seals in Anatolia during the Achaemenid Period, in I. Delemen, *The Achaemenid Impact on local Populations and Cultures, in Anatolia*, Istanbul, p. 275-289.

Kaptan, D. (2010), « From Xenophon to Kritoboulos : Notes on Daskyleion and the Satrapal Court », in Jacobs B. & Rollinger R. (éd.), *Der Achämenidenhof*, Wiesbaden, p. 829-852.

Karagöz, S. (2007), « Neue Ansichten zu einem freistehenden Grabmonumenten aus Daskyleion », in I. Delemen, *The Achaemenid Impact on local Populations and Cultures in Anatolia*, Istanbul, p. 195-214.

Kealhofer, L. (dir.) (2005), *The Archaeology of Midas and the Phrygians: recent work at Gordion*, Philadelphia.

Kent, R. G. (1953), *Old Persian Grammar, Texts, Lexicon*, New Haven, Connecticut.

King L. W. and Thompson R. C. (1907) *The sculptures and Inscriptions or Darius the Great on the rock of Behistûn in Persia*, Oxford.

Klinkott, H. (2005), *Der Satrap*, Frankfurt.

Knobloch, J. (1979), *Sprachen und Religion*, Vol. I, Heidelberg.

Koch, G. (1985), « Ein Grabrelief aus Phrygien im Getty Museum », *Epigraphica Anatolica* 6, p. 91-95.

Krumbholz, P. G. (1883), *De Asiae Minoris Satrapis Persicis*, Leipzig.

Lambert, S. (2012), *Inscribed Athenian Laws and Decrees 352/1- 322/1 B.C. : Epigraphical Essays*, Leiden, Boston.

Laminger-Pascher, G. (1990), « Lykaonien und die Ostgrenze Phrygiens », in *Epigraphica Anatolica* 16, p. 1-13.

Kaptan, D. (2002), *Achaemenid history XII, The Daskyleion Bullae : Seal Images from the*

Western Achaemenid Empire, Vol. I-II, Leiden.

Kaptan, D. (2003), « A Glance at Northwestern Asia Minor during the Achaemenid Period », in W. Henkelman & A. Kuhrt, in *Achaemenid History XIII, A Persian perspective, Essays in Memore of Heleen Sancisi-*Weerdenburg, Leiden, p. 189-202.

Lebedev, A. (1996), « Pharnabazos, the diviner of Hermes. Two Ostraka with Curse Letters from Olbia », in *Z.P.E.* 112, p. 268-278.

Lecoq, P. (1987), « Le mot farnah- et les Scythes », in *Comptes Rendus des séances de l'année...- Académie des inscriptions et belles-lettres, 131e année*, vol. 4, p. 671-682.

Lecoq, P. (1997), *Les inscriptions de la Perse achéménide*, Paris.

Lefèvre, F. (2002), « Le livre XVI de Diodore de Sicile : observations sur la composition et sur le traitement des grands personnages », in *Revue des Études Grecques* 115, p. 518-537.

Lemaire, A., (2001), « Les inscriptions araméennes de Daskyleion », in Bakır, T. (éd.), *Achaemenid Anatolia*, Leiden, p. 21-35.

Lenfant, D. (2011), (éd.) *Les Perses vus par les Grecs : lire les sources classiques sur l'Empire achéménide*, Paris.

Lenfant, D. (2015), « Le satrape et l'Oeil du Roi », in F. Colin, O. Huck et S. Vanséveren (éds.), *InterprÉtatio : Traduire l'altérité culturelle dans les civilisation de l'Antiquité*, Paris, p. 95-122.

Le Rider, G. (2001), *La naissance de la monnaie, pratiques monétaires de l'Orient ancien*, Paris.

Lerouge-Cohen, Ch. (2013), « La référence aux « Sept » dans les royaumes gréco-iraniens de l'époque hellénistique : la survivance d'un usage achéménide ? », in *Ktema* 38, p. 107-114.

Lewis, D. M. (1976), *Sparta and Persia,* Leiden.

Lipinski E. (1975), *Studies in Aramaic inscriptions and onomastics*, Vol. I, Leuwen.

Long, T. (1986), *Barbarians in Greek Comedy*, Carbondale, Edwardsville.

De Luna, M.E. (2003), *La communicazione linguistica fra alloglotti nel mondo greco : da*

Omero a Senofonte, Pisa.

Macridy, Th. (1913), « Reliefs gréco-perses de la région de Dascylion », in *BCH* 37, p. 340-357.

Macuch, M. (1981), *Das Sasanidische Rechtsbuch « Mātakdān i Hazār Dātistān »*, Vol. II, Wiesbaden.

Macuch, M. (1988), « Barda and Barda-Dāri ii. In the Sasanian Period », in *Encyclopedia Iranica* Vol. III, fasc. 7, p. 763-766.

Macuch, M. (1993), *Rechtskasuistik und Gerichtspraxis zu Beginn des siebenten Jahrhunderts in Iran ; Die Rechtssammlung des Farrohmard i Wahrāmān*, Wiesbaden.

Maffre, F. (2002), *La Phrygie hellespontique : étude historique*, Université de Bordeaux III – Michel de Montaigne (thèse de doctorat), Bordeaux (*n. v.*).

Maffre, F. (2004), « Le monnayage de Pharnabaze frappé dans l'atelier de Cyzique », in *Numismatic Chronicle*, p. 1-29.

Maffre, F. (2006), « Phrygie maritime, Phrygie hellespontique, satrapie de Phrygie hellespontique face au Pseudo-Skylax §93-96 », in *Colloquium Anatolicum* V, p. 127-198.

Maffre, F. (2007), « Example of the Persian Occupation in the Satrapy of Phrygia through the Study of the Population from the Asian Provinces in the Achaemenid Empire (Semites/Iranians) », in Delemen, I., *The Achaemenid Impact on local Populations and Cultures in Anatolia*, Istanbul, p. 225-245.

Maffre, F. (2007), « Indigenous aristocracies in Hellespontine Phrygia », in C. Tuplin, *Persian Responses*, Swansea, p. 117-141.

Maisonneuve, Ch. (2011), « Les *Helléniques d'Oxyrhynchos* », in D. Lenfant (éd.), *Les Perses vus par les Grecs : lire les sources classiques sur l'Empire achéménide*, Paris, p. 203-211.

Maisonneuve, Ch. (2011), « Polyen de Bithynien », in D. Lenfant (éd.), *Les Perses vus par les Grecs : lire les sources classiques sur l'Empire achéménide*, Paris, p. 339-355.

March, D. A. (1977), « Konon and the Great King's fleet 396-394 B.C. », in: *Historia* 46/3; p. 257-269.

Marchese, R. (1996), « Carian Notes: Funerary Practices in the Maeander Valley », in *Anatolica* XXII, p. 227-231.

Marek, Ch. (1993), *Stadt, Ära und Territorium in Pontus-Bithynia und Nord-Galatia*, Tübingen (p. 14-20).

Mariggiò, V. A. (2011), « Aristophane d'Athènes », in D. Lenfant (éd.), *Les Perses vus par les Grecs : lire les sources classiques sur l'Empire achéménide*, Paris, p. 31-38.

Marinovic, L. H. (1989), *Le mercenariat grec au IV^e siècle et la crise de la polis*, Paris.

Mayor A. (2009), *Poison King. The Life and Legend of Mithridates, Rome's Deadliest Enemy*, Oxford.

McCoy, W. J. (1989), « Memnon of Rhodes at the Granicus », in: *American Journal of Philology* 110; p. 413-433.

Mellink, M. (1988), « Anatolia », in J. Boardman, N. G. L. Hammond, D. M. Lewis & M. Ostwald (éds.) *The Cambridge Ancient History, vol. IV, Persia, Greece and the Western Mediterranean c. 525-479. B.C.*, Cambridge, p. 211-233.

Meyer, E. (1879), *Geschichte des Königreichs Pontos*, Leipzig

Miller, M. C. (2011), « Town and Country in the satrapies of Western Anatolia : the Archaeology of an Empire », in L. Sumerer, A. Ivantchik & A. von Kienlin (éds.), *Kelainai-Apameia Kibotos : Développement urbain dans le contexte anatolien*, Bordeaux, p. 319-344.

Mitchell, L. (2007), *Panhellenism and the Barbarian*, Oxford, Oakville.

Modrzejewski, J. M. (2012), *Le droit grec après Alexandre*, Paris.

Moor Cross, F. (1966), « An Inscription from Daskyleion », in *Bulletin of the American Schools of Oriental Research* 184, p. 7-10.

Moorhouse, A. C. (1940), « The name of the Euxine Pontus », in *Classical Quarterly* 34, p. 123-128.

Moorhouse, A.C. (1948), « The name of the Euxine Pontus Again », in *Classical Quarterly* 42, 1/2, p. 59-60.

Mosley, D. J. (1973), *Envoys and Diplomacy in Ancient Greece*, Wiesbaden.

Moysey, R. A. (1975), *Greek Relations with the Satraps*, Princeton.

Moysey, R. A. (1985), « Chares and Athenian Foreign Policy », in *The Classical Journal* 80/3, p. 221-227.

Muhs, B. P. (2005), *Tax receipts, Taxpayers, and Taxes in Early Ptolemaic Thebes*, Chicago.

Munro, J. A. R. (1912), « Dascylium », in *J.H.S.* 32, p. 57-67.

Naveh, J. & Shaked, S. (2012), *Aramaic Documents from Bactria*, London.

Nikolov, D. (1984), « La propriété foncière et le droit de son héritage chez les Thraces », in A. Peschew, D. Popov, K. Jordanov & I. von Bredow (éds.), *Dritter internationaler thrakologischer Kongress zu Ehren W. Tomascheks 2.-6. Juni 1980*, Vol. II, Sofia, p. 232-235.

Nöldeke, Th. (1884), « De Asiae minoris satrapis persicis. Scripsit Paulus Krumbholz. Diss. inaug. Lipsiae 1883 (94 S. in Oktav)», in *Göttingische Gelehrten Anzeigen*, p. 290-300.

Nollé, M. (1988), *Denkmäler vom Satrapensitz Daskyleion. Studien zur graeco-persischen Kunst*, Stuttgart.

Nollé, M. (1996), « Themistokles in Magnesia », in *Schweizerische Numismatische Rundschau* 75, p. 5-31.

Ogan, D. (2007) *M. Ö. 5. ve 4. yüzyıllarda Daskyleion satrap saraylarının mimarı buluntuları*, Izmir (mémoire de « licence supérieure »).

Orrieux, Cl. (1983), *Les papyrus de Zénon. L'horizon d'un Grec en Égypte au III^e siècle avant J.C.*, Paris.

Osborne, M.-J. (1973), « Orontes », *Historia* 22, p. 515-551.

Osborne, M. J. (1981-1983), *Naturalization in Athens*, Bruxelles.

Osborne, M. J. & Byrne, S. G. (1994, révisé en 2007), *Lexicon of Greek Personal Names II : Attica*, Oxford. [www.lgpn.ox.ac.uk/publications/vol2/index.html]

Paspalas, S. A. (2000), « On Persian-Type Furniture in Macedonia : The Recognition and Transmission of Forms », in *American Journal of Archaeology* 104/3, p. 531-

560.

Perrin, B. (1906) « The Death of Alcibiades », in *Transactions and Proceedings of the American Philological Association* 37, p. 25-37.

Petit, Th. (1979), *Tissaphernes or the Misadventures of an Ambition*, Liège.

Petit, Th. (1983), « Étude d'une fonction militaire sous la dynastie perse achéménide (κάρανος : Xénophon, *Helléniques*, I 4, 3) », in *Les Études classiques* 51, p. 35-45.

Petit, T. (1990), *Satrapes et satrapies dans l'Empire achéménide de Cyrus le Grand à Xerxès I^er^*, Liège.

Petit, Th. (1997), « Alcibiade et Tissapherne », in *Les Études Classiques* 67, p. 138-151.

Petit, Th. (2004), « Xénophon et la vassalité achéménide », in C. Tuplin (éd.), *Xenophon and his World*, Stuttgart, p. 175-199.

Picirilli, L. (1973), *Gli arbitrati interstatali greci*, I, Pisa.

Pritchett, W. K. (1995), *Thucydides' Pentekontaetia and other essays*, Amsterdam.

Polat, G. (2005), « War der perische Satrap Autophradates von Sardeis der ursprüngliche Grabherr des Mausoleums von Belevi ? », in *Epigraphica Anatolica* 38, p. 57-72.

Polat, G. (2007), « Daskyleion'dan Yeni bir Anadolu-Pers Steli », in I. Delemen, *The Achaemenid Impact on local Populations and Cultures in Anatolia*, Istanbul, p. 215-224.

Rehm, E. (2010) « The Impact of the Achaemenids on Thrace : A Historical Review », in J. Nieling & E. Rehm, *Achaemenid Impact in the Black Sea, Communication of Power*, Aarhus, Lancaster, p. 137-160.

Reinach, Th. (1890), *Mithridate Eupator : roi du Pont*, Paris.

Rhodes, P. J. & Osborne R. (2003), *Greek Historical Inscriptions 404-323 BC.*, Oxford.

Rollinger, R. (2010), « Extreme Gewalt und Strafgericht », in Jacobs B. & Rollinger R. (éd.), *Der Achämenidenhof*, Wiesbaden, p. 559-666.

Robert, L. (1937), *Études anatoliennes, Recherches sur les inscriptions grecques de l'Asie Mineure*, Paris.

Robert, L. (1975), « Une nouvelle inscription grecque de Sardes : Règlement de

l'autorité perse relatif à un culte de Zeus », in *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles lettres* 119/2, p. 306-330.

Robert L. (1987), *Documents d'Asie Mineure*, Paris.

Rossi, E. (2003), *Plauto il Persiano,* Milano.

Ruzicka, S. (1985), « Cyrus and Tissaphernes, 407-401 B.C. », in *The Classical Journal* 80/3, p. 204-211.

Ruzicka, S. (1999), « Glos, son of Tamos, and the end of the Cypriote War», in: *Historia* 48/1 ; p. 23-43, Oxford.

Ruzicka, S. (2012), *Trouble in the West: Egypt and the Persian Empire, 525-332 B.C.*, Oxford.

Sancisi-Weerdenburg, H. (1980), *Yaunā en Persai*, Groningen.

Sancisi-Weerdenburg, H (1998), « Bāji », in M. Brosius & A. Kuhrt, *Achaemenid History XI, Studies in Persian History : Essays in Memory of David M. Lewis*, Leiden, p. 23-34

Sancisi-Weerdenburg, H. (2001), « Yaunā by the Sea and across the Sea », in I. Malkin, *Ancient Perceptions on Greek Ethnicity*, Cambridge, London, p. 323-346.

San Nicolò, M. & Ungnad, A. (1935), *Neubabylonische Rechts- und Verwaltungsurkunden, Rechts- und Wirtschaftsurkunden der Berliner Museen aus vorhellenistischer* Zeit, Vol. I, Leipzig. (*n.v.*)

Sartre, M. (2004), *L'Anatolie hellénistique*, Paris.

Scheer, T. S. (2003), « Die geraubte Artemis », *in Orbis Biblicus et Orientalis* 191, p. 59-85.

Schettino, M. T. (1998), *Introduzione a Polieno*, Pisa.

Schmidt, Th. S. (1999) *Plutarque et les Barbares, la rhétorique d'une image*, Louvain, Namur.

Schmitt, R. (1989), « Black Sea », in *Encyclopedia Iranica*, Vol. IV, fasc. 3, p. 310-313.

Schmitt, R. (2002), *Die Iranischen und Iranier-namen in den Schriften Xenophons*, Wien.

Schwiderski, D. (2004), *Die alt- und reichsaramäischen Inschriften*, Vol. II, Berlin,

New York.

Segert (1986), *Altaramäishe Grammatik,* Leipzig.

Seibert, J. (1972), *Alexander der Grosse*, Darmstadt.

Seibt, G.F. (1977), *Griechische Söldner im Achaimenidenreich*, Bonn.

Sekunda, N.V. (1988), « Persian Settlement in Hellespontine Phrygia », in *Achaemenid History* III, Leiden, p. 175-196.

Sekunda, N. V. (1997), « Nearchus the Cretan and the Foundation of Cretopolis », in *AS* 47, p. 217-223.

Sevinç, N. (1996), « A New Sarcophagus of Polyxena from the Salvage Excavations at Gümüşçay », *Studia Troica* n°6, p. 251-264 (*n. v.*).

Shrimpton, G. (1991), « Persian Strategy against Egypt and the Date for the battle of Citium », in *Phoenix* 45, p. 1-20.

Soudavar, A. (2010), « The Formation of Achaemenid Imperial Ideology and its Impact on the Avesta », in J. Curtis & S. J. Simpson *The World of Achaemenid Persia : History, Art and Society in Iran and the Ancient Near East*, London, New York, p. 111-138.

Steichen, A. (2007), *Précis de Finances Publiques*, Luxembourg.

Stylianou, P. J. (1998), *A Historical Commentary on Diodorus Siculus Book 15*, Oxford.

Summerer, L. (2007), « Picturing Persian Victory : The Painted Battle Scene on the Munich Wood », in A. Ivantchik & V. Licheli (éds.), *Achaemenid Culture and Local Traditions in Anatolia, Southern Caucasus and Iran*, Leiden, p. 3-30.

Summerer, L. (2008), « Imaging a Tomb Chamber : The Iconographic Program of the Tatarlı Wall Paintings », in M. R. Darbandi & A. Zournatzi (éd.), *Ancient Greece and Iran Cross-Cultural Encounters*, Athènes, p. 265-300.

Summerer, L. & von Kienlin, A. (2010), « Achaemenid Impact in Paphlagonia : Rupestral Tombs in the Amnias Valley, in J. Nieling & E. Rehm, *Achaemenid Impact in the Black Sea, Communication of Power*, Aarhus, Lancaster, p. 195-222.

Summerer, L., Ivantchik, A. & von Kienlin, A. (éds.) (2011), *Kelainai-Apameia Kibotos : Développement urbain dans le contexte anatolien,* Bordeaux.

Syme, R. (1995), *Anatolica, Studies in Strabo*, Oxford, New York.

Tacheva-Hitova, M. (1983), *Eastern Cults in Moesia Inferior and Thrace (5th century B. C.- 4th century A. D.)*, Leiden.

Talbert, R. J. A. (éd.), *Barrington Atlas of the Greek and Roman World*, Princeton.

Tappeiner, M. (1986), « Ein Beitrag zu den Wagenzügen auf den Stelen aus Daskyleion », *Epigraphica Anatolica* 7, p. 81-95.

Tavernier, J. (2007), *Iranica in the Achaemenid Period (ca. 550-330 B.C.) Lexicon of Old Iranian Proper Names and Loanwords, Attested in Non-Iranian Texts*, Leuven, Paris, Dudley.

Tod, M. N. (1948), *A Selection of Greek Historical Inscriptions*, Vol. I-II, Oxford.

Treister, M. Y. (2007), « The Toreutics of Colchis in the 5th-4th Centuries BC : Local Traditions, Outside Influences, Innovations », in A. Ivantchik & V. Licheli (éds.), *Achaemenid Culture and Local Traditions in Anatolia, Southern Caucasus and Iran*, Leiden, p. 67-107.

Triantafyllidis, P. (2008), « Achaemenid Influences on Rhodian Minor Arts and Crafts, in M. R. Darbandi & A. Zournatzi (éd.), *Ancient Greece and Ancient Iran Cross-Cultural Encounters*, Athènes, p. 355-366.

Troxell, H. A. (1981), « Orontes satrap of Mysia », in *Schweizerische numismatische Rundschau* n°60, p. 27-40.

Tuna-Nörling, Y. (2001), « Attic Pottery from Dascylium », in T. Bakır (éd.), *Achaemenid Anatolia*, Leiden, p. 109-122.

Tuplin, C. (2004), *Xenophon and his World*, Stuttgart.

Tuplin, Ch. (2008), « The Seleucids and Their Achaemenid Predecessors : A Persian Influence ? », in M. R. Darbandi & A. Zournatzi (éd.), *Ancient Greece and Ancient Iran Cross-Cultural Encounters*, Athènes, p. 109-136.

Umar, B. (2002), *Aiolis*, Ankara.

Umar, B. (2003), *Trakya*, Ankara.

Umar, B. (2004), *Bithynia*, Ankara.

Umar, B. (2005), *Mysia*, Ankara.

Vinogradov, Ju. G. & Rusjaeva, A. S. (1998), « Phantasmomagica Olbiopolitana », in *ZPE* 121, p. 153-164.

Walser, G. (1984), *Hellas und Iran*, Darmstadt.

Waters, M. (2010), « Applied Royal Directive », in Jacobs B. & Rollinger R. (éd.), *Der Achämenidenhof*, Wiesbaden, p. 817-828.

Werner, K. F. (1998), *Naissance de la noblesse*, Paris.

Westlake, H. D. (1981), « Decline and Fall of Tissaphernes », in *Historia* 30/3, p. 257-279.

Weissbach F.H. (1911), *Die Keilinschriften der Achämeniden*, Leipzig.

Weiskopf, M. (1989), *The so-called „Great Satraps' Revolt"*, Stuttgart.

Wiesehöfer, J. (2003), « Tarkumwa und das Farnah », in *Achaemenid History* XIII, p. 173-188.

Wiesehöfer, J. (2010), « Günstlinge und Privilegien am Achaimenidenhof », in B. Jacobs & R. Rollinger R. (éd.), *Der Achämenidenhof*, Wiesbaden, p. 509-530.

Winfield, D. (1977), « The Northern Routes across Anatolia », in *Anatolian Studies* 27, p. 151-166.

Will, E. (1979), *Histoire politique du monde hellénistique*, Vol. I-II, Nancy.

Index

A

Abrokomas, 57, 146, 147
Abydos, 14, 112, 141, 159, 160, 161, 167, 175, 198, 233
Achéménides, 30, 33, 35, 83, 89, 91, 92, 97, 99, 130, 138, 245, 260, 269, 275, 302, 303
Ada, 238
Adramyttion, 140, 141, 158, 236
Agauos, 160, 161, 162
Agésilas, 3, 17, 20, 21, 45, 46, 47, 50, 84, 134, 137, 138, 150, 151, 152, 153, 156, 157, 164, 166, 167, 169, 190, 193, 195, 198, 199, 200, 201, 206, 231, 232, 240, 245, 246, 248, 266, 282, 283, 284, 306, 317, 318, 319
Ahura-Mazda, 79
Akhvamazda, 218
Alcibiade, 3, 26, 34, 46, 52, 127, 144, 161, 189, 193, 200, 206, 231, 282, 292
Alexandre, 15, 19, 21, 22, 28, 32, 57, 61, 64, 82, 124, 126, 136, 137, 154, 169, 180, 181, 183, 187, 201, 204, 237, 238, 250, 258, 261, 262, 263, 273, 276, 285, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 308, 309, 311, 312, 313, 314, 319
Amastris, 276, 278, 311
ambassadeurs, 21, 22, 148, 149, 154, 155, 167
Amorgès, 11
Anabase, 21, 23, 45, 114, 127, 130, 188, 190, 192, 194, 238, 258, 271, 306
Anatolie, 24, 26, 27, 29, 30, 67, 69, 85, 105, 116, 136, 145, 163, 172, 187, 191, 216, 225, 227, 240, 277, 288, 306, 313
Anaxibios, 195, 196, 197, 198
Antalkidas, 147, 162, 197, 283
Antigone, 21, 264, 313, 314
Antiochos III, 80
Antipatros, 298
Apama, 146, 148, 153, 154, 168, 172, 227, 241, 243, 252, 260, 275, 278, 279, 288, 310, 311, 312
Apollonia, 190
araméen, 36, 65, 67, 69, 72, 73, 75, 135, 219
Arbakès, 81
Ariaios, 223
Ariobarzanès, 19, 31, 48, 51, 56, 57, 82, 85, 101, 132, 136, 146, 148, 149, 150, 152, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 169, 174, 175, 176, 177, 183, 188, 202, 224, 225, 228, 231, 243, 249, 259, 265, 266, 279, 280, 282, 283, 286, 288, 302, 305, 308
Aristarque, 196, 197
Aristippe, 65, 118, 320
Aristote, 61, 62, 63, 64, 65, 134, 136, 137, 138
Arménie, 24, 158, 163, 188, 303, 305
Arrien, 18, 21, 22, 26, 180, 193, 258, 263, 309, 310, 311
Arsamès, 73, 87, 89, 90, 91, 97, 100, 101, 103, 110, 124, 128, 210, 216, 217, 219, 238, 279, 288, 302, 308
Arsitès, 18, 137, 180, 182
Artabatès, 96
Artabaze (I), 9, 28, 29, 31, 32, 42, 43, 49, 54, 59, 81, 82, 85, 86, 88, 91, 92, 96, 97, 98, 100, 102, 103, 105, 109, 113, 114, 115, 117, 118, 119, 120, 122, 124, 125, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 139, 169, 187, 222, 227, 255, 256, 257, 260, 287, 305, 306, 315, 316
Artabaze (II), 28, 29, 32, 38, 54, 64, 65, 73, 81, 82, 85, 92, 101, 103, 118, 136, 137, 138, 139, 147, 149, 153, 154, 161, 163, 168, 169, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 188, 200, 222, 224, 226, 227, 228, 229, 244, 249, 250, 253, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 265, 266, 267, 269, 272, 273, 274, 275, 276, 278, 279, 285, 288, 289, 293, 294, 296, 297, 298, 300, 301, 302, 303, 305, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 315, 317, 318, 319, 320
Artakama, 279, 309, 310, 311
Artaphrénès, 111, 115, 120, 121
Artavarziya, 82
Artaxerxès I^{er}, 63, 116, 211, 226, 251
Artaxerxès II, 21, 46, 49, 50, 73, 85, 92, 100, 101, 107, 114, 127, 130, 138, 144, 147, 148, 153, 154, 155, 161, 163, 168, 169, 176, 177, 182, 192, 193, 197, 201, 204, 206, 220, 223, 225, 226, 227, 241, 242, 243, 244, 246, 249, 251, 252, 253, 254, 259, 260, 271, 276, 278, 281, 282, 287, 288, 311
Artaxerxès III, 80, 160, 161, 164, 177, 179, 180, 181, 225, 226, 228, 235, 259, 267, 309, 312
Artonis, 279, 310, 312, 313, 319
Asidatès, 188, 190, 231, 233, 237
Asie Mineure, 36, 47, 69, 71, 108, 118, 127, 145, 179, 235, 277, 291, 297, 330
Aspasie, 155, 249
Assos, 65, 167, 176
assyria grammata, 73
Atarnée, 65, 136, 175, 176
Athènes, 11, 23, 44, 45, 55, 56, 57, 58, 59, 70, 93, 118, 134, 136, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 147, 157, 158, 160, 161, 162, 166, 171, 174, 176, 177, 178, 193, 195, 201, 202, 206, 214, 233, 255, 266, 296, 299, 300
Athéniens, 11, 44, 118, 140, 148, 158, 162, 171, 187, 194, 200, 234, 236, 295, 296, 298, 299
Autophradatès, 167

B

Babylone, 24, 129, 221, 242, 313, 314
Bactriane, 17, 28, 32, 66, 72, 74, 81, 82, 103, 191, 207, 218, 219, 221, 245, 250, 261, 262, 320
Bagadatès, 67, 204
Bagaios, 80, 83, 110, 143, 150, 152, 155, 275, 277, 278, 282, 285, 288
Bagavant, 218, 220
Bagoas, 179, 180, 182, 226, 259, 260
Bahram V, 135
ba^{n}daka, 11, 12, 95
Barsinè, 92, 168, 183, 249, 250, 253, 256, 261, 262, 263, 274, 278, 285, 297, 300, 302, 309, 310, 311, 312, 314

Béhistoun, 9, 11, 15, 64, 82, 83, 89, 99, 120, 225
Bélésys, 24, 81
Bithynie, 23, 24, 25, 26, 27, 53, 150, 176, 191, 198, 232
Bithyniens, 25, 191, 193, 198, 215, 233, 280, 306
Blauda, 292
Boubarès, 115, 179
bulles, 17, 37, 75
Byzance, 12, 19, 25, 119, 123, 195, 196

C

Cadusiens, 130, 252
Caïque, 189, 190, 231, 236
Cambyse, 31, 82, 105, 106, 108, 109, 110, 111, 155, 220, 222, 225, 237, 244, 246, 281
Cappadoce, 24, 168, 172, 174, 313
Carie, 11, 17, 46, 67, 106, 108, 178, 206, 221, 222, 237, 238, 303
Chabrias, 159
Chalcédoine, 25, 192
Chalcédoniens, 46, 127, 193, 292
Charès, 177, 178, 228
Charidémos, 107
Chrysopolis, 25, 193
Chypre, 12, 57, 118, 132, 145, 187, 235, 253, 256, 297, 299, 300
Cilicie, 24, 70, 209, 238, 249, 278, 303
Cléarque, 150, 159, 276, 311
Cnide, 256
Comania, 189
concubines, 98, 155, 156, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 272, 280, 284, 285
Conon, 37, 56, 70, 144, 145, 159, 162, 166, 172, 174, 201, 214, 233, 255, 256, 266, 292, 301
Counaxa, 23, 25, 203, 252
cour, 5, 7, 16, 17, 22, 35, 52, 53, 64, 65, 69, 84, 89, 119, 136, 138, 143, 147, 160, 163, 177, 178, 179, 181, 186, 200, 202, 203, 204, 208, 224, 225, 227, 231, 232, 235, 241, 249, 302, 307, 320
Cratère, 276, 278, 311, 313
Crésus, 134, 138
Cyrus, 16, 17, 21, 22, 23, 25, 29, 45, 80, 81, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 114, 127, 130, 135, 136, 137, 138, 144, 145, 148, 155, 192, 195, 196, 197, 202, 204, 226, 227, 236, 237, 239, 241, 242, 249, 252, 271, 281, 284, 287, 305, 306, 307
Cyrus le Jeune, 17, 23, 25, 45, 107, 109, 111, 127, 145, 155, 192, 197, 226, 227, 236, 239, 249
Cyzique, 70, 84, 112, 114, 115, 161, 193, 211, 233, 257, 259

D

Darius I^er^, 5, 9, 12, 13, 15, 16, 31, 63, 66, 78, 79, 80, 82, 83, 86, 87, 88, 90, 91, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 105, 110, 114, 116, 120, 121, 123, 124, 125, 130, 204, 205, 209, 214, 225, 226, 227, 232, 237, 240, 242, 251, 254, 260, 269, 270, 281, 287, 304, 306
Darius II, 10, 64, 143, 225, 226, 251, 281, 288
Darius III, 32, 102, 107, 161, 176, 180, 181, 182, 202, 226, 257, 258, 259, 260, 261, 263, 276, 279, 297, 299, 309, 312
Daskyleion, 6, 9, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 22, 23, 27, 36, 37, 39, 43, 44, 50, 53, 56, 65, 66, 67, 69, 71, 74, 75, 76, 78, 81, 85, 89, 92, 104, 105, 106, 108, 111, 113, 114, 116, 117, 119, 120, 123, 125, 126, 128, 129, 132, 133, 134, 135, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 145, 154, 156, 157, 158, 159, 163, 164, 175, 176, 179, 182, 185, 186, 188, 189, 191, 194, 195, 200, 221, 222, 224, 227, 228, 229, 231, 232, 234, 237, 238, 241, 244, 245, 247, 248, 251, 254, 255, 264, 267, 269, 275, 278, 283, 289, 290, 292, 306, 315, 316, 320, 326, 327, 328, 329, 330, 332, 334, 335, 336, 338, 339, 340, 343, 356
Daskylos, 6
Datamès, 37, 51, 72, 81, 85, 108, 111, 132, 146, 147, 149, 150, 163, 166, 172, 173, 174, 176, 177, 188, 209, 224, 225, 228, 233, 237, 239, 259, 278, 282, 303
Delphes, 134, 161, 167
Démosthène, 55, 56, 57, 157, 159, 160, 166, 202, 228
Derkylidas, 187, 195, 197, 198, 230, 233, 292
Dibiktos, 175
Dix-Mille, 23, 25, 189, 197
Droaphernès, 67

E

Égée, 13, 126, 167, 172, 179, 214, 255, 256, 279, 292, 297
égéenne, 116, 202
Égypte, 8, 17, 46, 47, 48, 57, 66, 70, 72, 73, 74, 75, 100, 118, 120, 124, 125, 132, 145, 146, 147, 148, 171, 179, 187, 207, 209, 210, 211, 216, 217, 219, 221, 235, 243, 250, 253, 255, 257, 259, 273, 279, 282, 288, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 313, 320
Empire achéménide, 9, 16, 27, 28, 30, 32, 35, 36, 41, 44, 51, 52, 54, 55, 57, 60, 61, 62, 64, 65, 76, 79, 81, 84, 94, 102, 107, 116, 124, 143, 145, 157, 161, 162, 164, 179, 198, 201, 207, 211, 216, 225, 257, 261, 263, 265, 281, 283, 290, 293, 301, 302, 308, 309, 311, 316
enfants de Pharnakès, 83, 85, 270
Éolide, 13, 14, 18, 23, 27, 52, 115, 142, 161, 187, 189, 198, 214, 230, 231, 248
Épaminondas, 158
Epixyès, 249
Épyaxa, 249
Euboulos, 176
Eumène, 153, 302, 308, 310, 312, 313, 314

F

farnah, 79, 95
Feridoun, 130
fisc, 206

G

Ga(m)biya, 93
Gadatas, 204, 205
Gaugamèles, 28, 32, 188, 195, 302

Gobryas, 110, 260, 274
Gongylos, 189, 232
Gordion, 19, 20, 21, 22, 47, 68, 126, 190, 331, 335
Grande Phrygie, 18, 19, 20, 21, 22, 47, 48, 108, 190, 215, 239, 249, 305, 314
Granique, 15, 19, 21, 22, 28, 126, 248, 299
Grynéion, 52, 161, 189, 231
guerre de Décélie, 8, 142, 144
guerre du Péloponnèse, 8, 21, 58, 134, 139, 141, 143, 144, 188, 193, 197, 205
guerre Sociale, 178
Gygée, 179
Gygès, 6

H

Hadrien, 26
harmonie, 68
Hécatomnides, 67, 178, 237, 264
Hégémon, 296
Hellas, 189, 231, 236, 251
Helléniques d'Oxyrhynque, 20, 21, 36, 47, 119, 125, 190, 191
Hellespont, 13, 23, 27, 42, 110, 115, 116, 166, 180, 196, 214
Héraclée, 25, 150, 276, 278, 306, 311
Héraklès, 57, 250, 262, 297, 314, 320
Hermias, 65, 136, 175, 176, 223
Hérodote, 13, 15, 26, 42, 43, 44, 54, 60, 63, 70, 82, 88, 95, 96, 97, 98, 99, 106, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 117, 119, 120, 122, 123, 125, 129, 131, 135, 138, 148, 179, 207, 213, 214, 215, 219, 220, 224, 241, 244, 246, 260, 274, 277, 287, 307
Hiéraménès, 144
Holopherne, 80
hyparchie, 84, 175, 218, 278
hyparque, 14, 17, 18, 20, 22, 84, 106, 107, 112, 115, 117, 150, 155, 158, 160, 163, 165, 188, 189, 190, 216, 217, 218, 219, 223, 224, 230, 232, 236, 245, 248, 285, 288, 292, 306
Hyrcanie, 245
Hystaspès, 98

I

Ilion, 160, 175, 176
impôt, 17, 207, 209, 212, 215, 216, 236
Iphicrate, 8, 146, 147, 203, 257, 301
Iraniens Voir Perses, Voir Perses
Isménias, 162
Isocrate, 45, 56, 57, 146, 157, 166, 228
Issos
(bataille), 201
Iuliopolis, 20

K

Kallas, 28
Kalpè, 25
Katabasis, 24
Kebren, 175, 176
Kélainai, 18, 21
Kios, 26, 27, 148, 149, 150, 156, 165, 286, 306
Kophen, 101, 263, 279, 302, 308
Kotys, 159, 167, 176
Kranaspès, 109

L

Lampsaque, 84, 175, 211
Leontôn Kephalai, 20
Lesbos, 27
Ligue de Délos, 10, 142
Lydie, 5, 17, 18, 24, 43, 44, 45, 46, 95, 105, 107, 108, 109, 115, 116, 119, 123, 124, 126, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 168, 173, 174, 192, 200, 201, 206, 216, 221, 223, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 243, 273, 277, 291, 316
Lysandre, 37, 198, 223, 245
Lysimaque, 218, 311

M

Macédoine, 28, 32, 56, 57, 61, 64, 136, 178, 181, 187, 228, 249, 250, 257, 259, 320
Macédoniens, 57, 126, 188, 201, 263, 297, 313
Mages, 61
Magnésie, 204
Manès, 27
Mania, 14, 18, 112, 163, 214, 216, 223, 224, 230, 238, 239, 248, 251
Manyas
(lac), 36
Mardonios, 42, 43, 91, 117, 119
Mausole, 37, 67, 167, 175, 176, 217
Mèdes, 79, 121, 194
Mégabatès, 43, 91, 113, 114, 118, 120, 121, 122, 123, 156, 227, 232, 245, 278
Mégabaze, 95, 110, 111, 113, 114, 115, 116, 126, 179, 278, 305
Mégabyze, 277
Méidias, 223, 230, 248
Mélissa, 26
Memnon, 37, 64, 65, 73, 92, 136, 137, 161, 169, 171, 175, 176, 178, 179, 180, 225, 244, 249, 250, 253, 256, 257, 259, 261, 266, 267, 272, 279, 293, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 307, 309, 311
Mentor, 64, 65, 73, 80, 92, 136, 161, 169, 171, 175, 176, 178, 179, 180, 182, 223, 225, 244, 249, 250, 253, 257, 259, 261, 272, 273, 274, 279, 293, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 307, 309, 310, 312
mer Noire (voir Pont)
Milet, 10, 21, 114, 121, 159, 215, 293
Minoutchehr, 130
Mithridatès, 19, 29, 31, 48, 61, 93, 107, 149, 150, 164, 166, 168, 204, 237, 286, 287, 305
Mithridatides, 29, 30, 31, 92, 100, 102, 303, 305, 306, 307, 308
Mithrobarzanès, 173
Mitrobatès, 106, 108, 109
monnaie, 53, 70, 71, 209, 211, 213

Myous, 10, 215
Myrina, 189
Mysie, 14, 15, 26, 27, 148, 158, 163, 165, 188, 232, 236, 238, 286

N

Naxos, 115, 125, 159
Néarque, 178, 310, 312, 314
Neḥtiḥūr, 216, 217
nomes, 207

O

Oibarès, 105, 112, 113, 114, 115
Olbia, 289, 291
Oroitès, 106, 107, 108, 110, 234, 277
Orontès, 37, 92, 107, 158, 163, 165, 168, 173, 188, 220, 235, 252, 253, 256
Otanès, 110
Oxyathrès, 276, 311, 312

P

Pamménès, 54, 175, 178
Paphlagonie, 20, 24, 47, 237, 303, 306, 307
paradeisos, 63
Parapita, 50, 51, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 157, 166, 169, 231, 248, 271, 275, 282, 283, 284, 320
Parion, 115, 196
Parnaka, 86, 87, 88, 90, 91, 92, 94, 95, 96, 98, 100, 101, 102, 103, 120, 124, 128, 219, 288, 315
Parnakku, 93
Parthénion, 190
Parysatis, 135, 155, 181, 246, 248, 249, 251, 271, 281, 284, 309
Pella, 137, 179
Pélopidas, 138, 162
Pergame, 26, 27, 165, 188, 189, 190, 231, 236, 237
Perse, 11, 15, 32, 59, 60, 82, 84, 88, 97, 98, 99, 102, 106, 108, 109, 110, 113, 115, 117, 119, 122, 123, 130, 134, 140, 141, 145, 147, 160, 179, 237, 241, 245, 247, 261, 278, 287, 290, 291, 292, 301, 311
Persépolis, 5, 35, 87, 147, 160, 191, 207, 214
peuplement, 18
Pharnabaze, 3, 5, 6, 8, 9, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 34, 36, 37, 42, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 56, 57, 59, 69, 70, 71, 72, 73, 80, 82, 83, 84, 86, 91, 92, 102, 107, 112, 114, 115, 125, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 139, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 158, 161, 163, 164, 165, 166, 168, 169, 171, 172, 174, 181, 182, 183, 187, 189, 190, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 206, 208, 209, 214, 215, 216, 223, 224, 227, 230, 231, 232, 234, 235, 238, 239, 240, 243, 245, 246, 248, 251, 252, 253, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 266, 271, 273, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 285, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 301, 302, 305, 306, 307, 308, 313, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 337, 356
Pharnabaze (I), 44, 127, 129, 131, 133, 139, 183, 251, 280, 291, 292
Pharnabaze (II), 3, 5, 8, 9, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 27, 28, 34, 36, 37, 42, 44, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 56, 57, 59, 69, 70, 71, 72, 73, 82, 83, 84, 91, 107, 112, 114, 115, 125, 127, 130, 131, 132, 134, 136, 137, 138, 139, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 161, 163, 164, 166, 168, 169, 172, 174, 182, 183, 187, 189, 190, 192, 193, 194, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 206, 209, 214, 215, 216, 223, 224, 227, 230, 231, 232, 233, 235, 238, 239, 240, 243, 245, 246, 248, 251, 253, 254, 255, 257, 258, 259, 260, 261, 266, 271, 273, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 285, 288, 291, 292, 294, 296, 298, 301, 305, 306, 307, 319
Pharnabaze (III), 181, 201, 255, 256, 257, 266, 273, 279, 297, 302, 308, 313
pharnacides, 28, 29, 69, 80, 93, 101, 103, 105, 183, 185, 200, 226, 239, 243, 244, 267, 307, 308, 310, 312, 315
Pharnacides, 5, 6, 7, 8, 9, 16, 19, 21, 23, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 38, 39, 40, 41, 43, 44, 45, 48, 49, 50, 53, 54, 55, 58, 60, 62, 66, 73, 75, 77, 78, 79, 82, 83, 85, 86, 87, 88, 91, 92, 96, 97, 100, 101, 102, 103, 105, 110, 116, 119, 124, 133, 139, 142, 148, 149, 168, 169, 182, 184, 185, 186, 187, 192, 200, 202, 204, 214, 222, 226, 229, 244, 251, 253, 254, 255, 257, 259, 260, 261, 264, 266, 267, 269, 270, 271, 272, 274, 275, 276, 278, 280, 285, 286, 288, 293, 300, 301, 302, 303, 306, 307, 308, 315, 317, 318, 319, 320, 356
Pharnakès, 8, 49
Pharnakès (I), (Voir Parnaka)
Pharnakès (II), 44, 63, 83, 85, 128, 131, 133, 134, 135, 137, 138, 139, 140, 143, 155, 158, 205, 223, 224, 236, 251, 270, 275, 276, 277, 278
Pharnazathrès, 96
Phérendatès, 96, 115
Philippe, 28, 56, 57, 61, 64, 126, 136, 178, 187, 228, 249, 257, 261, 318
Philiskos, 159, 160, 161, 162, 167, 175, 300
phoros, 207, 213
Phrygie Hellespontique, 5, 15, 22, 27, 37, 38, 86, 87, 101, 129, 215, 280, 307, 315, 316, 317, 356,
Phrygien, 60
Pisidie, 314
Pissouthnès, 11, 84
Pixodaros, 238
Platées
(bataille), 42, 43, 115, 117, 257
Platon, 61, 65, 69, 118, 237
Plutarque, 3, 34, 45, 49, 50, 51, 147, 151, 153, 154, 156, 168, 169, 193, 197, 203, 224, 226, 232, 243, 244, 246, 248, 249, 250, 252, 257, 280, 282, 283, 284, 309, 310, 311, 312
points cardinaux, 13
Polycrate, 106
Pont, 13, 22, 29, 30, 31, 92, 93, 95, 119, 126, 159, 160, 163, 179, 187, 286, 291, 303, 305, 306
Potidée, 256
Proklès, 232
Propontide, 1, 8, 12, 37, 81, 111, 113, 114, 115, 126, 193, 195, 196, 202, 232, 259, 292
Pseudartabas, 58, 59

pseudo-Aristote, 62, 67, 207, 208, 209, 213, 215, 216, 221, 229
Ptolémée, 178, 309, 310, 313
Pythios, 138

R

Rhatinès, 20, 23, 190, 246
Rhodienne, 101, 249, 253, 278, 279, 309, 310
Rhodiens, 55, 73, 92, 172, 175, 176, 225, 259, 274, 293, 302, 307
Rhodobatos, 61
Rhoxane, 82, 95, 262, 263, 302, 309
Roi, 10, 14, 15, 17, 21, 33, 42, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 61, 63, 67, 71, 72, 79, 80, 82, 85, 87, 95, 100, 101, 102, 103, 106, 107, 109, 110, 111, 112, 114, 119, 120, 123, 125, 127, 129, 132, 138, 139, 140, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 155, 157, 159, 160, 161, 162, 163, 165, 168, 169, 172, 174, 177, 179, 181, 182, 197, 199, 201, 202, 203, 204, 205, 207, 208, 209, 210, 211, 213, 214, 215, 219, 220, 221, 222, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 235, 237, 239, 240, 241, 242, 243, 245, 246, 251, 252, 253, 254, 255, 258, 261, 264, 265, 266, 274, 276, 278, 282, 283, 284, 285, 287, 288, 302, 306, 309, 311, 320

S

Saces, 125
Sagaristion, 99
Salamine
(bataille), 114
Samos, 106, 140, 218
Sangarios, 22, 27
Sardes, 17, 18, 44, 67, 105, 106, 108, 109, 111, 115, 120, 126, 134, 136, 137, 139, 142, 162, 186, 189, 216, 227, 234, 237, 242
satrape, 3, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 14, 16, 17, 18, 19, 21, 23, 25, 28, 32, 34, 36, 42, 43, 44, 45, 46, 50, 53, 56, 57, 58, 59, 64, 65, 66, 67, 72, 73, 74, 81, 82, 84, 85, 92, 95, 102, 106, 109, 110, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 123, 125, 126, 127, 128, 129, 132, 133, 134, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 146, 149, 152, 154, 156, 157, 158, 159, 160, 162, 163, 165, 166, 168, 169, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 180, 182, 187, 188, 190, 192, 193, 194, 195, 196, 198, 199, 200, 202, 203, 204, 205, 208, 210, 212, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 221, 222, 223, 224, 225, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 234, 236, 237, 238, 239, 243, 245, 248, 249, 251, 254, 255, 261, 262, 265, 266, 269, 277, 280, 282, 283, 285, 288, 290, 292, 293, 296, 302, 306, 307, 308, 314, 315, 316, 318, 336, 356
satrapie, 6, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 25, 27, 29, 37, 43, 47, 52, 63, 81, 85, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 111, 112, 113, 115, 116, 117, 120, 123, 124, 126, 127, 129, 133, 139, 141, 143, 144, 145, 146, 148, 149, 152, 156, 158, 163, 164, 176, 177, 181, 186, 189, 190, 192, 194, 198, 199, 203, 206, 207, 214, 221, 222, 224, 227, 228, 229, 234, 235, 236, 239, 240, 248, 252, 255, 264, 267, 269, 283, 289, 292, 303, 306, 313, 315, 316, 320
sceau, 66, 87, 89, 94, 120, 123, 203, 223
Séiramnès, 203
Sept, 31, 32, 82, 100, 101, 102, 103, 110, 226, 260, 270, 277, 336
sept Perses, 29
Sestos, 14, 119, 160, 161, 166, 167, 178, 231, 233
Shahnameh, 33, 130
Siphnos, 201
Sisamnès, 111
Siyasatnameh, 33
Skepsis, 175, 176
Smerdis, 31, 108, 110, 225
Sophainétos de Stymphale, 23
Sparte, 3, 21, 46, 47, 50, 59, 70, 83, 118, 120, 122, 134, 137, 140, 142, 143, 144, 145, 150, 157, 161, 162, 166, 167, 174, 188, 197, 198, 199, 200, 201, 206, 223, 231, 233, 245, 253, 255, 266, 282, 306
Spartiates, 44, 69, 73, 139, 145, 148, 150, 162, 195, 214, 249, 298
Spithridatès, 17, 20, 84, 115, 155, 156, 191, 216, 232, 240, 245, 246, 253, 254, 278, 285, 288, 292, 306
Spithridatides, 110
Statéira, 155, 249, 262, 309, 311
Strousès, 10, 215
Susamithres, 5
Suse, 22, 53, 121, 146, 161, 162, 164, 168, 193, 197, 214, 250, 278, 284, 309, 311, 312, Voir cour du Roi, Voir cour du Roi, Voir cour du Roi
Syennésis, 249

T

Thèbes, 158, 161, 162, 178
Thémistocle, 249
Thibron, 197
Thucydide, 5, 10, 34, 42, 44, 45, 48, 49, 60, 73, 83, 85, 88, 113, 114, 118, 120, 122, 123, 128, 131, 139, 140, 141, 142, 143, 150, 211, 236, 270
Thymondas, 171, 181, 266, 267, 273, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301
Timothée, 37, 56, 57, 60, 159, 161, 166, 167, 202, 231, 266, 330
Tiribaze, 24, 50, 107, 162, 163, 203, 220, 226, 235, 243, 252, 253, 256
Tissapherne, 5, 6, 17, 37, 44, 45, 48, 73, 84, 95, 107, 127, 132, 137, 141, 142, 143, 144, 159, 192, 200, 206, 214, 216, 222, 223, 224, 227, 234, 235, 236, 242, 243, 252, 293, 316, 340
Tithraustès, 57, 146, 147, 201, 206, 223, 224, 253
tribut, 10, 11, 16, 26, 105, 116, 133, 177, 191, 206, 207, 208, 213, 214, 215, 216, 229, 230, 232, 234
trilingue de Xanthos, 67
Tritantaichmès, 129
Troade, 14, 19, 23, 115, 116, 127, 176, 238

V

Vahuvakhshu, 210, 212, 218, 219, 220

W

Warfiš, 210, 217, 219, 220

X

xénia, 32, 46, 64, 136, 150, 157, 166, 199, 202, 266, 283
Xénophon, 3, 5, 16, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 27, 34, 36, 37, 42, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 57, 64, 73, 80, 81, 106, 111, 112, 114, 118, 127, 134, 138, 145, 147, 148, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 157, 159, 162, 164, 166, 168, 169, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 224, 230, 231, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 245, 248, 253, 256, 258, 266, 271, 282, 283, 284, 287, 305, 306, 318, 319, 325, 329, 340
xénos, 46, 50, 261, 283
Xerxès, 13, 42, 43, 58, 60, 63, 66, 82, 85, 89, 91, 92, 96, 99, 110, 113, 114, 116, 118, 119, 120, 122, 123, 124, 125, 129, 138, 160, 185, 189, 211, 225, 226, 227, 232, 251, 255, 260, 261, 269, 274, 287, 306, 340

Z

zadruga, 272, 273, 281
Zénon, 210, 216

N

νομοί, 15

Table des Matières

Introduction 5

A. Définition des termes du sujet 8
1. « Pharnabaze » 8
2. « Pharnacides 8
3. « Satrape » 9
4. « Propontide » 12
B. Les limites géographiques de la Phrygie Hellespontique 14
1. Le chef-lieu de Daskyleion 15
2. Démarcation de la satrapie 18
3. Le domaine d'influence 23
C. Les limites chronologiques 28
1. Les satrapes pharnacides 29
2. Des traces effacées 30
3. Sources tardives et postérité 32
D. Historiographie 34
1. Un intérêt ancien et multiple 35
2. Un manque de perspective globale 37
3. Ancrage et nécessité d'une analyse spécifique 40
E. Présentation et critique des sources 41
1. Les récits d'historiens 41
a. Les historiens contemporains 42
1. Hérodote d'Halicarnasse 42
2. Thucydide d'Athènes 44
3. Xénophon d'Athènes 45
4. *Les Helléniques d'Oxyrhynque* 47
b. Les sources historiques tardives 48
1. Diodore de Sicile 48
2. Plutarque de Chéronée 49
3. Cornélius Népos 51
4. Athénée de Naucratis 52
5. Polyen de Bithynie 53
2. Les sources complémentaires 54
a. Les sources politiques 55
1. Démosthène d'Athènes 55
2. Isocrate d'Athènes 56
b. Les sources théâtrales 58
1. Aristophane d'Athènes 58
2. *Le Perse* : une figure comique 59
c. Les sources philosophiques 61
1. Un témoignage lacunaire 61
2. Le pseudo-Aristote 62

3. Les philosophes et l'Empire ... 63
4. Diogène Laërce ... 64
d. Les sources achéménides ... 65
1. Les documents impériaux ... 65
2. Inscriptions et reliefs ... 67
3. Drachmes et dariques ... 69
F. Méthode d'approche ... 72
1. À la recherche du corpus perdu ... 72
2. Le problème des homonymies ... 73
3. Le silence des satrapes ... 74
I. Les origines des Pharnacides ..... Erreur ! Signet non défini.
A. Étymologie ... 79
1. Un préfixe mède chez des Perses ? ... 79
2. Une appellation issue des sources grecques ... 83
3. Un concept historique ? ... 85
B. Pharnakès-Parnaka ... 86
1. Le chancelier Parnaka ... 87
2. « Artabaze, fils de Pharnakès » : des sources lacunaires ... 88
3. Les occurrences du nom ... 92
C. Les liens avec Darius Ier et les Achéménides ... 97
1. Des hommes célèbres en Perse ... 98
2. Une branche cadette ? ... 100
II. Les satrapes de Daskyleion 104
A. La satrapie avant les Pharnacides ... 105
1. Origines de la satrapie de Daskyleion ... 105
2. Les Mégabazides ... 109
3. La création d'une satrapie ... 115
B. Nomination d'Artabaze (I) à la satrapie de Daskyleion ... 117
1. Antécédents du personnage ... 117
2. Importance des liens familiaux ... 119
3. La « marche » de Phrygie Hellespontique ... 124
C. La question du gouvernement de Pharnabaze (I) ... 127
1. Le silence des sources ... 128
2. État de la discussion historique ... 129
3. Histoire d'un interrègne ... 131
D. Pharnakès (II) et les « Pharnacides ... 133
1. « Les enfants de Pharnakès » ... 134
2. La guerre du Péloponnèse ... 139
3. Guerre avec Athènes et soutien à Sparte ... 142
4. Guerre avec Sparte et soutien à Athènes ... 144
E. Ariobarzanès « philhellène » ... 148
1. Appartenance aux Pharnacides ... 149
2. Liens avec le monde grec ... 157

3. La révolte ... 162
F. Le « retour » d'Artabaze (II) ... 168
1. Une restauration des Pharnacides ... 168
2. Les « grandes révoltes » satrapiques ... 175
3. Exil et réhabilitation ... 178
III. La politique satrapale des Pharnacides ... 184
A. Le rapport aux Grecs ... 186
1. Défense des frontières ... 187
2. Échanges diplomatiques ... 194
3. Relations personnelles ... 200
B. Le rapport à la cour royale ... 202
1. Le bras du Roi ... 203
2. Politique fiscale ... 206
3. Le problème de la succession ... 222
4. Réactions face aux coups d'Etat et aux querelles de succession ... 225
C. La gestion interne de la satrapie et le rapport aux voisins ... 229
1. Fiefs et dons ... 229
2. Le « protectorat » hellespontique ... 232
3. Les relations et les conflits entre satrapes ... 234
D. La politique matrimoniale ... 240
1. L'anoblissement du sang ... 240
2. Femmes et concubines ... 244
3. Fidélisation des « vassaux » ... 251
E. Récurrences historiques et logique familiale ... 254
1. Honneurs et charges dans l'Empire ... 255
2. Le mariage royal ... 260
3. L'établissement d'une dynastie ... 264
IV. La famille pharnacide ... 268
A. Mentalité de la famille iranienne ... 269
1. La dénomination ... 270
2. Le rattachement à une généalogie ... 274
3. Filiation officielle et officieuse : les épouses et les concubines ... 280
B. Le rattachement aux Pharnacides ... 285
1. Un puzzle générationnel ... 286
2. La récurrence onomastique ... 289
3. Mentor et Memnon : descendants de Pharnabaze ? ... 293
C. Le destin de la famille à l'époque hellénistique ... 302
1. Le destin des Pharnacides ... 303
2. L'accession à la royauté par les femmes ... 308
En conclusion ... 315
Bibliographie ... 321
A) Sources ... 321

B) Ouvrages généraux et articles 326
Index **345**

Alexis KLEIN

PHARNABAZE ET LES PHARNACIDES

Résumé

L'objet de cette étude est de réexaminer l'histoire de la famille de gouverneurs perses qui ont détenu l'office de satrapes de Phrygie Hellespontique sous l'Empire achéménide aux V^{e} et IV^{e} siècles avant J.-C., et d'évaluer leur influence sur la sphère politique égéenne et anatolienne. Étant donné que l'étude des Pharnacides n'est pas seulement une étude généalogique, mais qu'elle comporte des questions d'ordre politique, il nous faut distinguer leur rôle de satrapes de l'histoire de leur famille. Nous traitons donc dans un premier temps les origines des Pharnacides. Ensuite, nous présentons une chronologie des satrapes de Daskyleion, traités sous l'angle politique. En troisième partie, il est question de mettre en avant les caractéristiques des détenteurs de l'office satrapique de Daskyleion. Enfin, la dernière partie a pour but de présenter ce que nous avons pu déduire sur la notion de famille chez ces notables perses et de mettre en avant la place des femmes, tout en présentant un épilogue de leur destin après la chute de l'Empire achéménide.

Pharnakès ; Pharnabaze ; Artabaze ; Ariobarzanès ; Parapita ; Barsine ; Mentor ; Memnon ; hyparque ; satrape ; satrapie ; Daskyleion ; Phrygie Hellespontique ; Perse ; Empire achéménide ; famille ; relations personnelles.

The purpose of this paper is to reexamine the existence of the family of Persian governors, who were in charge as satraps of Hellespontic Phrygia in the age of the Achaemenian Empire in the Vth-IVth C. BC. and to assess their influence on Egean and Anatolian politics. As the examination of the Pharnacids is not only a genealogical study, but includes also political topics, it is necessary to distinguish their role as satraps from their family history. Accordingly, the first part handles the origins of the Pharnacids, followed by a chronology of the satraps of Dasykleion from a political point of vue. The third part exposes the constances and recurrencies among the titleholders of the satrapy of Daskyleion. Finally, the last part presents our conclusions on the notion of family among the prominent Persians and focuses on the role of women, as well as presenting an epilogue on the family's fate after the fall of the Achaemenian Empire.

Pharnakes ; Pharnabazus ; Artabazus ; Ariobarzanes ; Parapita ; Barsine ; Mentor ; Memnon ; hyparchus ; satrap ; satrapy ; Daskyleion ; Hellespontic Phrygia ; Persia ; Achaemenid Empire ; family ; personal relationships.